



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





*Library of the University of Michigan*  
*The Coyle Collection.*

*Miss Jean L. Coyle*  
*of Detroit*

*in memory of her brother*  
*Col. William Henry Coyle.*  
*1894.*



EX-1000



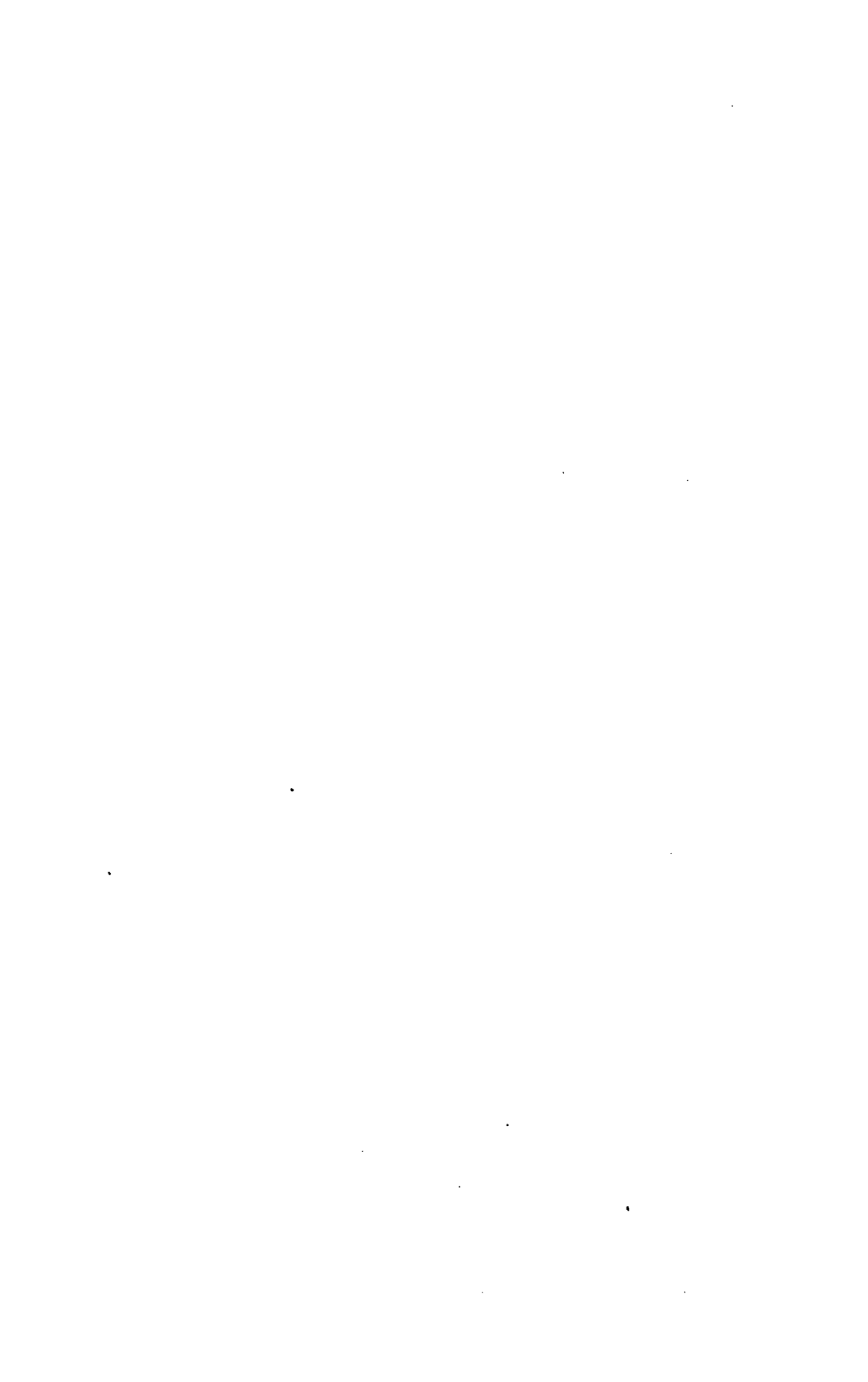
**THÈSE POUR LE DOCTORAT**

# L'ILE TIBÉRINE

DANS L'ANTIQUITÉ



THÈSE POUR LE DOCTORAT





82

# L'ILE TIBÉRINE

DANS L'ANTIQUITÉ

---

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PAR

**MAURICE BESNIER**

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME  
CHARGÉ D'UN COURS COMPLÉMENTAIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES  
DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

**ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR**

Libraire des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome  
du Collège de France et de l'École Normale Supérieure  
4, RUE LE GOFF, 4

1902



**A**

**MONSIEUR RENÉ CAGNAT**

**MEMBRE DE L'INSTITUT  
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE**

***HOMMAGE DE RECONNAISSANCE ET DE RESPECTUEUX DÉVOUEMENT***

**145758**



## PRÉFACE

---

La connaissance du sol et des monuments de l'ancienne Rome a fait de remarquables progrès pendant les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle. Les travaux d'édilité entrepris depuis 1870 pour transformer la cité des Papes en capitale d'un grand État ont servi les intérêts de l'archéologie. Les découvertes se sont multipliées ; la pioche des démolisseurs et des terrassiers a ramené à la lumière de nombreux vestiges antiques. Les revues romaines, *Notizie degli Scavi*, *Bullettino Comunale*, *Mittheilungen* de l'Institut allemand, enregistrent ces trouvailles à mesure même qu'elles se font. Maints problèmes ardues et controversés ont donné matière à des articles spéciaux, à des discussions approfondies. Les résultats généraux de toutes ces recherches ont été exposés en des ouvrages dont l'éloge n'est plus à faire : descriptions des ruines, comme celles qu'ont publiées M. Middleton et M. R. Lanciani — traités dogmatiques et critiques, comme la *Topographie* de H. Jordan et la *Geschichte und Topographie* de M. O. Gilbert — simples manuels précisant l'état actuel des questions, comme ceux de M. O. Richter et de M. Borsari — répertoires de textes et de faits, comme le *Nomenclator* de M. Huelsen et le *Lexique* de M. Homo. L'Italie et l'Allemagne, l'Angleterre et la France ont collaboré à cette vaste enquête. Jamais encore la topographie romaine



n'avait été étudiée avec autant de zèle ni de méthode ; jamais on n'avait pu se rendre compte si exactement de ce qu'était la ville de Rome dans l'antiquité, aux diverses phases de son développement.

Il nous a paru intéressant de profiter de toutes les ressources que mettait à notre disposition cette renaissance des études topographiques pour consacrer à un quartier de la cité romaine une étude particulière. Nous nous sommes proposé d'écrire une monographie de l'île tibérine. Sans doute l'île tibérine est loin d'avoir eu jamais la même importance que telle autre région plus célèbre de Rome, comme le Palatin par exemple, le Forum <sup>1</sup> ou le Capitole. Elle a joué cependant au temps du paganisme, en raison de sa position même, tout exceptionnelle, un rôle à part, qui méritait d'être indiqué. Il serait nécessaire, à vrai dire, de faire pour chacun des quartiers de la ville ancienne une pareille étude, historique et topographique tout ensemble ; à ce prix seulement pourra paraître un jour une nouvelle et définitive *Topographie de Rome*.

C'est à M. René Cagnat que nous devons l'idée première de ce travail ; elle nous fut suggérée par son enseignement du Collège de France, qui a porté pendant plusieurs années sur la topographie romaine. Nous tenons à lui dire ici toute notre gratitude pour l'intérêt qu'il n'a cessé de témoigner à des recherches commencées et poursuivies sous ses auspices. — A Rome même, M<sup>er</sup> Duchesne, directeur de l'École française, ne nous a ménagé ni les encouragements ni les conseils ; qu'il reçoive également nos très vifs remerciements. M. Rodolphe Lanciani, professeur de topographie à l'Université, a bien voulu nous donner de précieuses indications ; nous lui

1. Il convient de rappeler à ce propos le livre récent du R. P. THÉDENAT, *le Forum romain et les Forums impériaux*, Paris, 1898.

sommes très obligé de sa courtoise libéralité. — Pendant que nous rassemblions les matériaux de cet ouvrage, M. René Patouillard, architecte pensionnaire de l'Académie de France à Rome, préparait une *Restauration de l'île tibérine*, qu'il a présentée à l'Institut et qui sera exposée à un prochain Salon. L'architecte et l'archéologue n'ont pas hésité à associer leurs efforts. L'illustration de notre volume en a bénéficié. M. René Patouillard nous a autorisé à nous servir d'un certain nombre de clichés photographiques et de calques qu'il avait pris lui-même. Nous gardons de son amical concours un excellent et reconnaissant souvenir.

Il s'en est fallu de peu, l'année dernière, que l'île tibérine, déjà fort enlaidie et abîmée par les récents travaux d'édi-  
lité, ne fût entièrement détruite. Nous aurions eu en même temps à raconter l'histoire légendaire de sa naissance et à mentionner sa disparition. A la suite d'une crue exceptionnelle du Tibre, en l'été 1901, le mur du quai du *Lungotevere Anguillara*, qui borde et contient le cours du fleuve à la hauteur de l'île sur la rive droite, s'écroula. Une commission d'ingénieurs, aussitôt instituée, voulut rendre l'île tibérine responsable du désastre : elle rétrécit, disait-on, le lit du Tibre et fait obstacle à l'écoulement normal des eaux ; le bras gauche est ensablé ; le courant se trouve rejeté tout entier sur la droite et ronge les quais sans trêve ; il serait nécessaire de supprimer l'île pour donner enfin au fleuve un chenal suffisant... Cette motion subversive rencontra heureusement une vive opposition. Le ministre des Travaux publics, M. Giusso, déclara à la Chambre des députés, le 24 juin 1901, que « des raisons historiques et de dignité nationale exigeaient le maintien de l'île tibérine » ; le journal *la Tribuna* proclamait le 6 juillet que sa démolition serait un

« outrage à la religion de l'art et des souvenirs patriotiques ». L'éloquence de ses défenseurs a sauvé l'île. On dut recourir à d'autres moyens pour réfréner le Tibre. Souhaitons que de nouveaux méfaits du fleuve n'obligent pas les ingénieurs, les députés et les journalistes à rouvrir ce débat !

## PRÉFACE

---

La connaissance du sol et des monuments de l'ancienne Rome a fait de remarquables progrès pendant les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle. Les travaux d'édilité entrepris depuis 1870 pour transformer la cité des Papes en capitale d'un grand État ont servi les intérêts de l'archéologie. Les découvertes se sont multipliées ; la pioche des démolisseurs et des terrassiers a ramené à la lumière de nombreux vestiges antiques. Les revues romaines, *Notizie degli Scavi*, *Bullettino Comunale*, *Mittheilungen* de l'Institut allemand, enregistrent ces trouvailles à mesure même qu'elles se font. Maints problèmes ardues et controversés ont donné matière à des articles spéciaux, à des discussions approfondies. Les résultats généraux de toutes ces recherches ont été exposés en des ouvrages dont l'éloge n'est plus à faire : descriptions des ruines, comme celles qu'ont publiées M. Middleton et M. R. Lanciani — traités dogmatiques et critiques, comme la *Topographie* de H. Jordan et la *Geschichte und Topographie* de M. O. Gilbert — simples manuels précisant l'état actuel des questions, comme ceux de M. O. Richter et de M. Borsari — répertoires de textes et de faits, comme le *Nomenclator* de M. Huelsen et le *Lexique* de M. Homo. L'Italie et l'Allemagne, l'Angleterre et la France ont collaboré à cette vaste enquête. Jamais encore la topographie romaine

n'avait été étudiée avec autant de zèle ni de méthode ; jamais on n'avait pu se rendre compte si exactement de ce qu'était la ville de Rome dans l'antiquité, aux diverses phases de son développement.

Il nous a paru intéressant de profiter de toutes les ressources que mettait à notre disposition cette renaissance des études topographiques pour consacrer à un quartier de la cité romaine une étude particulière. Nous nous sommes proposé d'écrire une monographie de l'île tibérine. Sans doute l'île tibérine est loin d'avoir eu jamais la même importance que telle autre région plus célèbre de Rome, comme le Palatin par exemple, le Forum<sup>1</sup> ou le Capitole. Elle a joué cependant au temps du paganisme, en raison de sa position même, tout exceptionnelle, un rôle à part, qui méritait d'être indiqué. Il serait nécessaire, à vrai dire, de faire pour chacun des quartiers de la ville ancienne une pareille étude, historique et topographique tout ensemble ; à ce prix seulement pourra paraître un jour une nouvelle et définitive *Topographie de Rome*.

C'est à M. René Caenat que nous devons l'idée pre-



sommes très obligé de sa courtoise libéralité. — Pendant que nous rassemblerions les matériaux de cet ouvrage, M. René Patouillard, architecte pensionnaire de l'Académie de France à Rome, préparait une *Restauration de l'île tibérine*, qu'il a présentée à l'Institut et qui sera exposée à un prochain Salon. L'architecte et l'archéologue n'ont pas hésité à associer leurs efforts. L'illustration de notre volume en a bénéficié. M. René Patouillard nous a autorisé à nous servir d'un certain nombre de clichés photographiques et de calques qu'il avait pris lui-même. Nous gardons de son amical concours un excellent et reconnaissant souvenir.

Il s'en est fallu de peu, l'année dernière, que l'île tibérine, déjà fort enlaidie et abîmée par les récents travaux d'édilité, ne fût entièrement détruite. Nous aurions eu en même temps à raconter l'histoire légendaire de sa naissance et à mentionner sa disparition. A la suite d'une crue exceptionnelle du Tibre, en l'été 1901, le mur du quai du *Lungotevere Anguillara*, qui borde et contient le cours du fleuve à la hauteur de l'île sur la rive droite, s'écroula. Une commission d'ingénieurs, aussitôt instituée, voulut rendre l'île tibérine responsable du désastre : elle rétrécit, disait-on, le lit du Tibre et fait obstacle à l'écoulement normal des eaux ; le bras gauche est ensablé ; le courant se trouve rejeté tout entier sur la droite et ronge les quais sans trêve ; il serait nécessaire de supprimer l'île pour donner enfin au fleuve un chenal suffisant... Cette motion subversive rencontra heureusement une vive opposition. Le ministre des Travaux publics, M. Giusso, déclara à la Chambre des députés, le 24 juin 1901, que « des raisons historiques et de dignité nationale exigeaient le maintien de l'île tibérine » ; le journal *la Tribuna* proclamait le 6 juillet que sa démolition serait un

n'avait été étudiée avec autant de zèle ni de méthode ; jamais on n'avait pu se rendre compte si exactement de ce qu'était la ville de Rome dans l'antiquité, aux diverses phases de son développement.

Il nous a paru intéressant de profiter de toutes les ressources que mettait à notre disposition cette renaissance des études topographiques pour consacrer à un quartier de la cité romaine une étude particulière. Nous nous sommes proposé d'écrire une monographie de l'île tibérine. Sans doute l'île tibérine est loin d'avoir eu jamais la même importance que telle autre région plus célèbre de Rome, comme le Palatin par exemple, le Forum <sup>1</sup> ou le Capitole. Elle a joué cependant au temps du paganisme, en raison de sa position même, tout exceptionnelle, un rôle à part, qui méritait d'être indiqué. Il serait nécessaire, à vrai dire, de faire pour chacun des quartiers de la ville ancienne une pareille étude, historique et topographique tout ensemble ; à ce prix seulement pourra paraître un jour une nouvelle et définitive *Topographie de Rome*.

C'est à M. René Cagnat que nous devons l'idée première de ce travail ; elle nous fut suggérée par son enseignement du Collège de France, qui a porté pendant plusieurs années sur la topographie romaine. Nous tenons à lui dire ici toute notre gratitude pour l'intérêt qu'il n'a cessé de témoigner à des recherches commencées et poursuivies sous ses auspices. — A Rome même, M<sup>re</sup> Duchesne, directeur de l'École française, ne nous a ménagé ni les encouragements ni les conseils ; qu'il reçoive également nos très vifs remerciements. M. Rodolphe Lanciani, professeur de topographie à l'Université, a bien voulu nous donner de précieuses indications ; nous lui

1. Il convient de rappeler à ce propos le livre récent du R. P. THÉDENAT, *Le Forum romain et les Forums impériaux*, Paris, 1898.

sommes très obligé de sa courtoise libéralité. — Pendant que nous rassemblions les matériaux de cet ouvrage, M. René Patouillard, architecte pensionnaire de l'Académie de France à Rome, préparait une *Restauration de l'île tibérine*, qu'il a présentée à l'Institut et qui sera exposée à un prochain Salon. L'architecte et l'archéologue n'ont pas hésité à associer leurs efforts. L'illustration de notre volume en a bénéficié. M. René Patouillard nous a autorisé à nous servir d'un certain nombre de clichés photographiques et de calques qu'il avait pris lui-même. Nous gardons de son amical concours un excellent et reconnaissant souvenir.

Il s'en est fallu de peu, l'année dernière, que l'île tibérine, déjà fort enlaidie et abîmée par les récents travaux d'édition, ne fût entièrement détruite. Nous aurions eu en même temps à raconter l'histoire légendaire de sa naissance et à mentionner sa disparition. A la suite d'une crue exceptionnelle du Tibre, en l'été 1901, le mur du quai du *Lungotevere Anguillara*, qui borde et contient le cours du fleuve à la hauteur de l'île sur la rive droite, s'écroula. Une commission d'ingénieurs, aussitôt instituée, voulut rendre l'île tibérine responsable du désastre : elle rétrécit, disait-on, le lit du Tibre et fait obstacle à l'écoulement normal des eaux ; le bras gauche est ensablé ; le courant se trouve rejeté tout entier sur la droite et ronge les quais sans trêve ; il serait nécessaire de supprimer l'île pour donner enfin au fleuve un chenal suffisant... Cette motion subversive rencontra heureusement une vive opposition. Le ministre des Travaux publics, M. Giusso, déclara à la Chambre des députés, le 24 juin 1901, que « des raisons historiques et de dignité nationale exigeaient le maintien de l'île tibérine » ; le journal *la Tribuna* proclamait le 6 juillet que sa démolition serait un

« outrage à la religion de l'art et des souvenirs patriotiques ». L'éloquence de ses défenseurs a sauvé l'île. On dut recourir à d'autres moyens pour réfréner le Tibre. Souhaitons que de nouveaux méfaits du fleuve n'obligent pas les ingénieurs, les députés et les journalistes à rouvrir ce débat !

INTRODUCTION

---

**L'ILE TIBÉRINE**

**DANS LES TEMPS MODERNES ET DANS L'ANTIQUITÉ**





## INTRODUCTION

---

# L'ILE TIBÉRINE DANS LES TEMPS MODERNES ET DANS L'ANTIQUITÉ

---

Scinditur in geminas partes circumfluit amnis.  
Insula nomen habet, laterumque e parte duorum  
Porrigit æquales media tellure lacertos.

(OVID., *Metam.*, XV, 739-741.)

**Les noms.** — Le Tibre au milieu de Rome, entre le Capitole et le Janicule, se divise en deux bras. La petite île qu'il forme, orientée du nord-ouest au sud-est, est longue de 270 mètres environ, sur une largeur maxima de 70<sup>1</sup>. On l'appelle maintenant l'*isola San Bartolomeo*. On l'appelait au moyen âge *insula Lycaonia*. Dans l'antiquité sa position lui avait valu les noms d'île tibérine, *insula tiberina*<sup>2</sup>, et d'île entre les deux ponts, *inter duos pontes*<sup>3</sup>, μέσση δὺσιν γεφυρῶν<sup>4</sup>. Les surnoms d'île d'Esculape<sup>5</sup> et d'île du serpent d'Épidaure<sup>6</sup> lui étaient

1. La partie de plain-pied mesure exactement 269 mètres sur 67.

2. VITRUV., III, 2; — ACRO, *Schol. Horat., Sat.*, II, 3, 36. — TAC., *Hist.*, I, 86: *Insula Tiberini amnis*; — LIV., XI, *Epit.*: *Insula Tiberis*.

3. ÆTHICUS, cité par GRONOVIVS dans son édition de Pomponius Méla, Leyde, 1722, p. 716: *Fluviorum rex pulcher Tiberis... per urbem sacram geminatur et facit insulam regioni quartæ decimæ ubi duos pontes appellantur.* — Cf. JORDAN, *Forma Urbis Romæ*, Berlin, 1874, p. 44 et Pl. IX, fragm. 42: sur un fragment du plan de Rome dressé pendant le règne de Septime Sévère, on lit: *inte[r du]os po[n]tes*. — Le CHRONOGAPHE DE L'ANNÉE 334 (MONUM. GERM., *Auct. antiq.*, t. IX, 1, p. 145) rapporte que Tarquin le Superbe fut tué *inter duos pontes*.

4. PLUT., *Popl.*, 8. — Cf. JUSTIN. MARTYR, *Apol. Pr.*, 26: une statue de Simon le Magicien existait μεταξύ τῶν δύο γεφυρῶν; — PLUT., *Otho*, 4: statue de César située ἐν μεσοποταμίᾳ νήσῳ, dans l'île au milieu du fleuve.

5. SUTTON., *Claud.*, 25: *Insula Æsculapii*; — DIONYS., V, 13: Νῆσος Ἀσκληπιοῦ.

6. SIDON. APOLL., *Epist.*, I, 7, 12: *Insula serpentis Epidaurii*.

aussi donnés quelquefois, en souvenir de l'arrivée à Rome du dieu médecin d'Epidaure métamorphosé en serpent.

**Aspect actuel.** — Son aspect actuel n'a rien de remarquable. Deux ponts la rattachent à la ville; celui de l'est, ou *ponte Quattro Capi*, est antique; l'autre, *ponte San Bartolomeo*, fut reconstruit de 1885 à 1892 et ne ressemble plus au pont antique qu'il a remplacé. Dans l'île même l'église Saint-Barthélemy est le seul édifice qui présente quelque intérêt<sup>1</sup>. Elle date du xi<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, mais elle a été refaite presque entièrement au xvi<sup>e</sup>; du monument primitif il ne reste plus que le campanile, les colonnes de la nef et une margelle de puits ornée de sculptures devant le maître-autel<sup>3</sup>. L'église Saint-Jean-Calybite, située presque en face, est petite et toute moderne; elle fut fondée en 1584; elle occupe l'emplacement d'un édifice plus ancien mis sous l'invocation de saint Jean-Baptiste<sup>4</sup>. L'église *Sancta Maria juxta flumen*, *Santa Maria*

1. Sur les églises de l'île, voir : CASIMIRO, *Memorie istoriche delle chiese e dei conventi dei frati minori della provincia romana*, Rome, 1744, p. 264 et suiv.; BESCHER. D. ST. ROM, Stuttgart, 1830-42, t. III, 3, p. 566-572; — ARMELLINI, *le Chiese di Roma*, 2<sup>e</sup> éd., Rome, 1891, p. 618-622.

2. L'empereur Otton III la fit bâtir vers l'an 1098, en l'honneur de saint Adalbert, évêque de Prague. Il voulut ensuite y déposer les reliques de saint Barthélemy, conservées à Bénévent; les Bénéventins les lui promirent, mais lui envoyèrent à la place celles de saint Paulin de Nole. D'après certains auteurs, l'empereur aurait essayé vainement de punir la fraude des Bénéventins et de leur enlever le corps de l'apôtre; d'après d'autres, il aurait réussi dans cette tentative. Quoi qu'il en soit, les Romains crurent qu'ils possédaient réellement les reliques de saint Barthélemy. Le martyr de Bohême fut oublié; *ecclesia Sanctorum Adalberti et Paulini* devint et est restée *ecclesia Sancti Bartholomæi*. Cf. GREGOROVIVS, *Gesch. d. St. Rom im Mittelalter*, éd. de 1869-1872, Stuttgart, t. III, p. 510.

3. Des colonnes antiques ont été utilisées dans la construction de l'église, et le puits qu'Otton III a fait entourer d'une margelle nouvelle existait sans doute dès l'époque romaine. Les reliques sont déposées sous le maître-autel, dans une cuve de porphyre provenant d'anciens thermes. — D'après MAZZANTI (*Bullett. Comun.*, 1896, p. 82), la porte de l'église de Saint-Barthélemy, qui passe pour être l'œuvre des Cosmates, serait composée de fragments antiques, ingénieusement adaptés les uns aux autres. — Sur la mosaïque de la façade, voir DE ROSSI, *Mosaici cristiani di Roma*, Rome, 1872, Pl. IX, n<sup>o</sup> 2.

4. L'église Saint-Jean-Baptiste *in insula* est nommée dans plusieurs bulles pontificales et actes de donation du xi<sup>e</sup> siècle (Voir les textes réunis par CANTARELLI, *Bullett. Comun.*, 1896, p. 71). En 1741, on a retrouvé, murées dans les piliers de Saint-Jean-Calybite, des colonnes avec chapiteaux sculptés qui datent du moyen âge. Cf. CANCELLIERI, *Notizie istoriche delle chiese di Santa Maria in Giulia, di San Giovanni Calibita nell'isola Lycaonia, etc.*, Bologne, 1823. — Saint Jean-Calybite était un ermite de Constantinople, qui vivait dans une cabane, *tugurium* ou *καλύβη*; la légende confondit Constantinople, la nouvelle Rome,

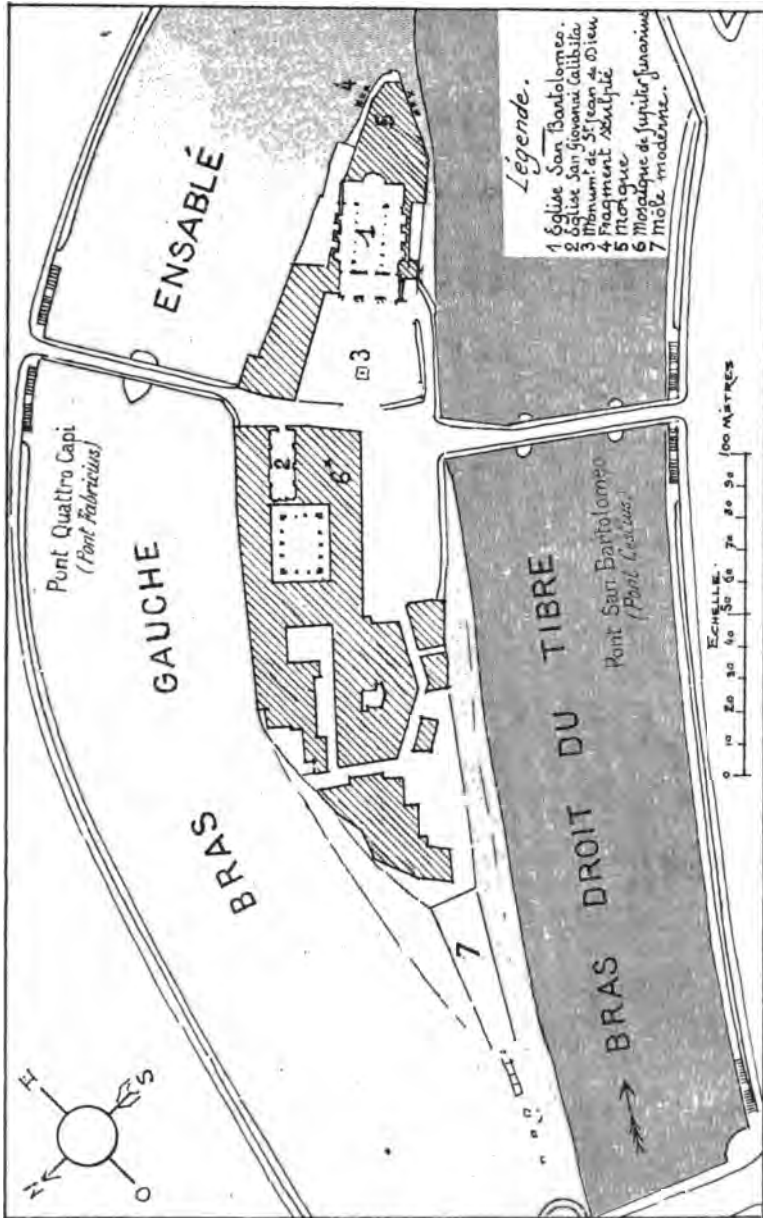


FIG. 1. PLAN DE L'ÎLE TIBÉRINE  
D'après les relevés de M. René Patouillard (1899).

*presso fiume*, que mentionnent les catalogues du moyen âge, était plus au nord<sup>1</sup>; elle fut détruite d'assez bonne heure<sup>2</sup>. Un couvent de franciscains dépend de Saint-Barthélemy; un hôpital israélite est logé dans les bâtiments compris entre cette église et le *ponte Quattro Capi*; Saint-Jean-Calybite se trouve enclavé dans un grand hôpital que desservent les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, surnommés les *Fate bene fratelli*<sup>3</sup>. Devant Saint-Barthélemy s'étend une place irrégulière, au centre de laquelle se dresse un monument en l'honneur de saint Jean de Dieu. Deux églises, deux hôpitaux, un couvent, de vieilles maisons, une petite place, quelques ruelles, voilà tout ce qu'on aperçoit à première vue; il n'y a certes pas là de quoi piquer la curiosité ni flatter les regards.

L'île tibérine avait conservé cependant jusqu'à ces dernières années un caractère original et pittoresque que seuls les *embellissements* de la Rome contemporaine lui ont fait perdre. Sur les gravures et les dessins d'autrefois elle apparaît tout entourée d'eau, reliée seulement aux rives par ses deux ponts dissemblables, mais de même style et de même couleur, hardiment jetés; à travers l'ouverture des arches on aperçoit les roues à palettes et les passerelles des moulins amarrés dans les deux bras du Tibre, et à l'arrière-plan les églises et les maisons des quartiers voisins; l'intérieur de l'île, que domine la tour carrée

et Rome même; on prétendit que le saint, né à Rome, s'était retiré dans l'île tibérine et qu'il était mort à l'endroit précisément où lui fut élevée plus tard une église (ACTA SANCTORUM, janvier, t. II, p. 314; — CANTARELLI, *loc. cit.*, p. 67).

1. Cencius Camerarius l'appelle *ecclesia S. Maria fluminum*. Armellini (*op. cit.*, p. 619) en conclut qu'elle devait s'élever à l'endroit précis où les eaux du Tibre se partagent.

2. Les Bénédictines avaient dans l'île au moyen âge un monastère, auquel l'église *Santa Maria*, qui regardait le Transtévère, servait de chapelle. Lorsqu'elles abandonnèrent l'île, elles vendirent leurs biens aux Frères de Saint-Jean-de-Dieu.

3. « Dans la Rome chrétienne on prend soin des malades en cette même île du Tibre où, au temps du paganisme, on adorait le dieu de la santé » (BESCHR. D. SR. ROM, t. III, 3, p. 567). Au moyen âge, d'après l'auteur d'un poème sur la translation des reliques de saint Barthélemy, composé pendant la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, les saints honorés dans l'île faisaient, comme jadis Esculape, des guérisons miraculeuses :

Sint ibi sanctorum quod corpora duorum  
Moribus oppressi relevent ibi dæmone fessi,  
Flet fur, lepra fugit...

(B. SEPP, *Ein inediertes carmen de translatione S. Bartholomæi*, dans le *Neues Archiv*, 1897, t. XXII, p. 575).

ET DANS L'ANTIQUITÉ

de Saint-Barthélemy, est recouvert de vieilles constructions inégales, sombres ou claires, qui descendent jusqu'aux bords sablonneux du fleuve et où se détachent çà et là des bouquets de feuillage.



FIG. 2. — VUE DE L'ILE TIBÉRINE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE  
D'après un pastel de Vanvitelli (Rome, Palais des Conservateurs).

Les travaux destinés à *systématiser* le Tibre, c'est-à-dire à régulariser son cours et à endiguer ses berges, ont tout changé. Le nouveau pont *San Bartolomeo* est plus long que ne l'était l'ancien; ses trois grandes arches et ses pierres blanches forment un déplaisant contraste avec la masse sombre du pont *Quattro Capi*. On a démoli la plupart des maisons

hautes et sales qui se pressaient dans l'île, éventré ses rues tortueuses, bâti à l'ouest, le long du fleuve, des murs continus, capables de résister aux fortes crues d'hiver, terminé la pointe nord-ouest par un môle qui s'abaisse en pente douce jusqu'à l'eau, et mis enfin à l'extrémité sud-est un petit pavillon peint en rouge, d'un triste effet, la Morgue<sup>1</sup>. Vers l'est seulement, avec ses maisons anciennes surplombant le Tibre, l'île ressemble encore un peu à ce qu'elle était jadis. Malheureusement, depuis dix ans, le bras gauche du fleuve s'est ensablé<sup>2</sup>; les alluvions accumulées et les détritiques jetés des rives obstruent le passage: l'eau ne les recouvre plus qu'exceptionnellement, quelques jours à peine chaque année, après les grandes pluies de novembre ou de mars. L'île n'est plus une île, et l'on peut traverser à pied sec le chenal encombré de sables et d'ordures sur lesquels pousse déjà l'herbe<sup>3</sup>.

« Sera-ce encore le Tibre, ce fleuve que vos quais encaissent entre deux murs uniformes, et qui a perdu soit ses plages alternant avec les maisons baignant dans ses eaux, soit son ouverture en aval sur tant de débris subsistants de l'ancienne Rome? C'était le double spectacle qui s'offrait du pont Siste, par exemple, à qui se rendait de la rive gauche vers le Janicule. A sa droite la belle courbe du fleuve rellétait le splen-

1. Voir un résumé de ces travaux, d'après les documents officiels italiens, dans RONNA, *le Tibre et les travaux du Tibre*, publié par le *Bull. de la Soc. d'encour. pour l'ind. nation.*, numéros de septembre et novembre 1898; p. 126 du tirage à part : de 1882 à 1884, endiguement du pourtour de l'île, empiérement de la pointe nord, immersion de blocs de béton pour régler le partage des eaux et régulariser les berges; p. 127-130 : de 1885 à 1892, reconstruction du pont *San Bartolomeo* et transformation de ses abords.

2. RONNA, *op. cit.*, p. 126 : « Le maintien, pour des considérations archéologiques, de l'île tibérine avec ses deux bras, dont un seul, celui de droite, livrable à la navigation après approfondissement, devait avoir pour conséquence une modification dans le régime fluvial... la largeur du chenal augmentant de 100 à 150 mètres à la pointe d'amont de l'île et à 160 mètres à la pointe d'aval, avec un bras à droite de 75 mètres, et un second à gauche de 65 mètres, soit ensemble 140 mètres, le bras gauche devait nécessairement s'ensabler sous l'action du courant, plus long d'un septième. En effet, tandis que dans le bras droit, en prolongement de la section canalisée du fleuve, le courant est rectiligne, il est courbe dans le bras gauche. » On a vainement essayé de conserver un courant dans le bras gauche en établissant en amont un barrage de maçonnerie; les atterrissements ont continué.

3. Sur le plan de Rome publié par O. RICHTER à la fin de sa *Topogr. d. St. Rom* (2<sup>e</sup> éd., Munich, 1901), l'île paraît rattachée définitivement à la rive gauche du Tibre, et baignée d'un seul côté par les eaux du fleuve. Peut-être cependant cette simplification du tracé est-elle excessive; elle donne de la situation de l'île encore à l'heure présente une idée inexacte.

dide bois de lauriers de la Farnésine, que vous avez détruit; il voyait à sa gauche l'île tibérine, avec sa proue sculptée en

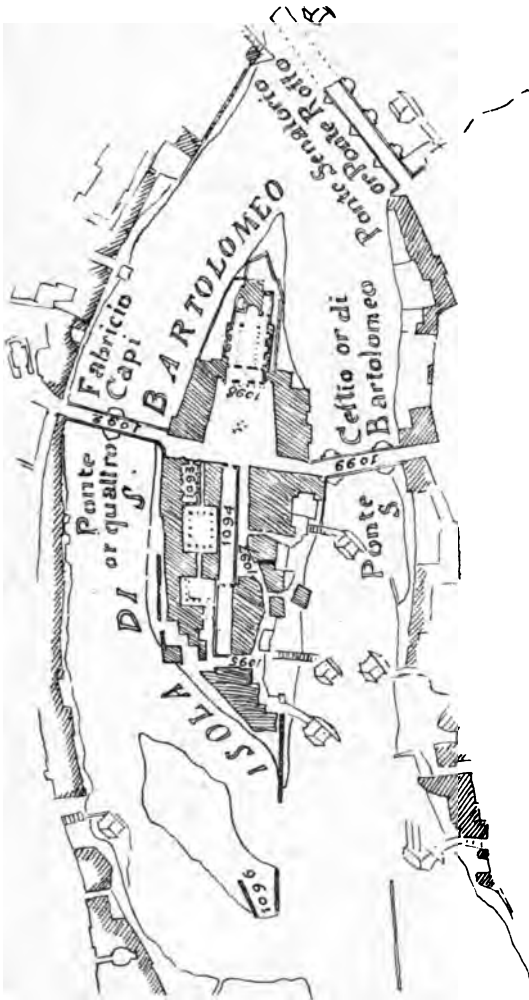


FIG. 3. — L'ILE TIBÉRINE ET L'ISOLETTA AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE  
 D'après le plan de Rome dressé par Nolli (1748).  
 1092. Pont Fabricius. — 1093. Saint-Jean-Calybite. — 1094. Hôpital. — 1095. Vicolo della Moletta. — 1096. Murs antiques.  
 — 1097. Vicolo dell'isola et murs antiques. — 1098. Saint-Barthélémy. — 1099. Pont Cestius.

souvenir d'Esculape, et les *Quattro Capi* et la tour de l'Anaguillara, et le temple de Vesta, et l'Aventin. Presque tout cela a disparu<sup>1</sup>. »

1. GEFFROY, *la Transformation de Rome en capitale moderne*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> septembre 1897, p. 175.



**Forme et étendue de l'île dans l'antiquité.** — La forme de l'île ne rappelle plus aujourd'hui que très vaguement sa forme ancienne. Les berges ont été rectifiées récemment ; on a supprimé sans pitié tout ce qui dépassait l'alignement. Mais il y a longtemps que l'œuvre de destruction était commencée ; la nature, avant les hommes, s'en était chargée. Au xviii<sup>e</sup> siècle on voyait en amont et en arrière, vers la rive gauche, un petit îlot qu'on appelait l'*isoletta* ; il supportait des murs antiques de belle apparence et bien cimentés<sup>1</sup>. Les plans de cette époque l'indiquent<sup>2</sup>. Il devait son origine à une crue violente du Tibre au moyen âge, qui l'avait détaché de l'île. En 1788 une inondation acheva de le ruiner<sup>3</sup>. Il est donc certain que dans l'antiquité l'île tibérine était plus grande que maintenant ; elle commençait à la hauteur de l'*isoletta* et s'allongeait irrégulièrement au milieu du fleuve, en suivant la courbe même de son tracé.

**Histoire et topographie.** — D'après la légende l'île se serait formée très tard et artificiellement ; les moissons des Tarquins jetées dans le Tibre après l'expulsion des rois lui auraient donné naissance. Deux siècles s'écourent, et l'on fait débarquer sur son territoire le serpent sacré venu d'Epidaure, symbole d'Esculape ; un temple y est fondé en l'honneur du dieu grec de la médecine. Un siècle encore, et deux autres temples, consacrés l'un à Jupiter, sous le nom particulier de Jupiter Jurarius, l'autre à Faunus, sont bâtis auprès du sanctuaire d'Esculape ; déjà le dieu du Tibre, Tiberinus, possède non loin de là un *sacellum* où l'on célèbre sa fête annuelle. A la fin de l'époque républicaine les ponts de bois qui existaient depuis longtemps entre l'île et les deux rives du fleuve sont remplacés par de solides ponts de pierre. Au début de l'époque impériale la ligne du *pomerium*, qui marque la limite religieuse de la cité romaine, est reculée ; elle embrasse désormais l'*insula*

1. Cf. notamment VENUTI, *Accurata e succinta descrizione topografica delle antichità di Roma*, Rome, éd. de 1824, p. 174.

2. Sur le grand plan de Rome dressé par NOLLI en 1748, et que la plupart des plans postérieurs, pendant plus de cinquante ans, n'ont fait que reproduire en réduction, l'*isoletta* est représentée ; deux pans de murs antiques y sont indiqués. M. Lanciani possède un ancien dessin en couleurs, signé de l'architecte MARINI, qui donne une vue de l'*isoletta* ; on aperçoit, sur le bord, un pan de mur antique, l'un de ceux que Nolli a figurés.

3. GABRINI, dans l'*Antologia romana*, t. XV, p. 321, cité par G. BROCCHI, *dello Stato fisico del suolo di Roma*, Rome, 1820, p. 66.

*tiberina*, restée jusqu'alors en dehors de la ville. L'île appartient à la quatorzième des régions urbaines créées par Auguste. De tous côtés s'y élèvent des constructions nouvelles, moins importantes cependant que les anciens édifices religieux soigneusement entretenus et réparés par les empereurs. Textes littéraires, inscriptions, monuments figurés permettent de suivre, de siècle en siècle, son histoire, celle des ponts qui l'unissaient à la vieille Rome et au Transtévère, celle enfin des sanctuaires qu'elle renfermait. Ils permettent aussi de fixer avec une suffisante précision les traits essentiels de son antique topographie. On peut déterminer assez exactement l'emplacement occupé jadis par les principaux monuments qui l'ornaient. La physionomie même, si l'on peut ainsi dire, de ce petit quartier de l'ancienne Rome se laisse encore deviner. Les découvertes qu'on y a faites depuis trois siècles et les travaux archéologiques dont il a été l'objet nous donnent le droit et les moyens d'en essayer une reconstitution, à la fois historique et topographique.

**L'île tibérine et la religion romaine.** — L'île tibérine était, aux yeux des Anciens, une île sacrée, νῆσος ἱερὰ<sup>1</sup>. Elle méritait qu'on lui décernât cette appellation honorifique. Son nom évoquait dans l'esprit des Romains pieux maints souvenirs légendaires : les moissons des Tarquins précipitées dans le Tibre, le serpent divin d'Esculape descendant spontanément du vaisseau qui le ramenait de Grèce et choisissant la place de son futur sanctuaire, la statue de César se tournant d'elle-même vers l'Orient, et toutes les guérisons miraculeuses et dont les inscriptions et les ex-voto conservaient la mémoire et le témoignage officiel. Esculape, Jupiter Jurarius, Faunus possédaient dans l'île des temples, Semo Sancus une statue, Tiberinus une chapelle. Trois fois par an des cortèges sacrés se déroulaient processionnellement entre les deux ponts : le 1<sup>er</sup> janvier étaient célébrées les deux fêtes d'Esculape et de Jupiter, et le même jour on sacrifiait à Vejovis ; le 13 février avait lieu la fête de Faunus, et le 8 décembre la fête de Tiberinus. Le sanctuaire d'Esculape *in insula* était le plus ancien et le plus considérable qu'eût à Rome le dieu

1. ΠΛΥΤ., *Popl.*, 8 : Τοῦτο νῦν νῆσός ἐστιν ἱερὰ κατὰ τὴν πόλιν ; — DIONYS., V, 13 : Νῆσος Ἀσκληπιοῦ ἱερὰ.

grec de la médecine, et ceux de Jupiter Jurarius, de Faunus, de Tiberinus, les seuls que les Romains eussent consacrés à ces divinités ; en dehors de l'*insula tiberina* on n'invoquait Vejovis qu'au Capitole et Semo Sancus que sur le Quirinal. L'importance religieuse de l'île dans l'antiquité est indéniable. Son histoire intéresse l'histoire même de la religion romaine.

Si le surnom d'île sacrée lui convenait, il faut ajouter, avec Denys d'Halicarnasse, qu'elle était avant tout l'île sacrée d'Esculape. Le culte d'Asklépios avait été importé de Grèce à Rome trois cents ans avant l'ère chrétienne. Il fut aussitôt localisé au milieu même du Tibre, où pendant des siècles on vint consulter et adorer à la mode hellénique le dieu médecin. Après avoir raconté les vicissitudes et les transformations de l'île tibérine, depuis ses origines fabuleuses jusqu'à l'aurore du moyen âge, et décrit les ponts jetés entre ses bords et les deux rives du fleuve, il sera nécessaire de s'arrêter plus longuement à étudier le sanctuaire et le culte d'Esculape ; l'examen des divers documents qui concernent Jupiter Jurarius et Semo Sancus, Faunus et Tiberinus complétera ces recherches et nous mettra en mesure, au terme de notre enquête, de retracer les grandes lignes de la topographie de l'île à l'époque la plus brillante de son lointain passé.

---

LIVRE I

HISTOIRE DE L'ILE TIBÉRINE

DANS L'ANTIQUITÉ



## CHAPITRE I

### LA LÉGENDE DES ORIGINES

---

**Les textes.** — « L'île Saint-Barthélemy, à peu près grande aujourd'hui comme ce qu'on appelle à Paris le quartier de l'île Notre-Dame, n'est pas d'ancienne date ; elle n'est au monde que depuis vingt-deux ou vingt-trois siècles, ayant, comme vous le savez, commencé à se former par l'amas des gerbes provenues de la récolte des terres appartenant au roi Tarquin le Superbe, que le peuple jeta dans la rivière en cet endroit, où elles s'arrêtèrent sur un bas-fond<sup>1</sup>. » C'est en ces termes que le président de Brosses racontait, d'après les écrivains anciens, la naissance de l'île tibérine. La légende qu'il rapporte, non sans quelque scepticisme, semble avoir eu grand crédit dans l'antiquité. Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, Plutarque, qui nous l'ont fait connaître, la tiennent pour véridique. Il est intéressant de comparer leurs narrations ; s'ils se font tous les trois les dociles interprètes de l'opinion populaire, s'ils paraissent croire également à la formation artificielle et tardive de l'île tibérine, les détails plus ou moins abondants qu'ils ajoutent au fonds commun de la tradition différent de l'un à l'autre ; chacun d'entre eux, à son insu, laisse percer son caractère même et trahit ses goûts et sa méthode.

**Tite-Live.** — Tite-Live est le plus bref, et le seul aussi qui prenne des précautions oratoires pour faire accepter la légende. Après l'expulsion de Tarquin le Superbe, le Sénat livra les

1. DE BROSSES, *Lettres familières écrites d'Italie* (1739-1740), éd. H. Badon, Paris, 1838, t. II, p. 131.

biens du roi déchu au peuple, qui les pillâ. Le champ de Tarquin, situé entre la ville et le Tibre, fut consacré à Mars : il s'appela désormais le Champ de Mars. On dit que les récoltes étaient alors mûres, prêtes à être moissonnées. Les Romains se faisaient scrupule d'en profiter; ils coupèrent les épis avec la paille et les mirent dans des corbeilles qu'ils jetèrent au Tibre. C'était au moment des fortes chaleurs; le fleuve n'avait que très peu d'eau; les corbeilles s'arrêtaient sur les bas-fonds et se couvrirent de limon; tout ce que le Tibre charriait s'y déposa, retenu par cet obstacle; une île se forma peu à peu. Dans la suite, sans doute, on rapporta à cet endroit des terres et des matériaux; la main des hommes contribua à rendre le sol assez ferme et assez élevé pour qu'il pût soutenir des temples et des portiques<sup>1</sup>.

On a souvent remarqué que Tite-Live, lorsqu'il résume l'histoire traditionnelle des premiers temps de Rome, évite d'en prendre la responsabilité et de s'en porter garant. Il rappelle avec respect toutes les fables chères à ses concitoyens, ayant l'air lui-même d'y ajouter foi. Mais il passe vite sur les événements suspects; sans jamais s'inscrire formellement en faux contre leur réalité, il laisse deviner cependant qu'il fait ses réserves; çà et là quelques mots significatifs mettent en garde le lecteur averti<sup>2</sup>. La page qu'il consacre à la formation de l'île tibérine permet de le constater une fois de plus. Il nous prévient qu'il est simplement l'écho de la croyance générale : « on dit que les moissons du champ des Tarquins étaient alors mûres, *dicitur*. » Il prend soin, en

1. Liv., II, 5 : *De bonis regniis, quæ reddi ante censuerant, res integra referuntur ad patres. Ii victi ira vetuere reddi, vetuere in publicum redigi. Diripienda plebi sunt data, ut, contacta regia præda, spes in perpetuum pacis cum eis amitteret. Ager Tarquiniorum, qui inter urbem ac Tiberim fuit, consecratus Marti, Martius deinde campus fuit. Forte ibi tum seges farris dicitur fuisse matura messi. Quem campi fructum quia religiosum erat consumere, desectam cum stramento segetem magna vis hominum simul immissa corbis fudere in Tiberim, tenui fluentem aqua, ut mediis caloribus solet. Ita in vadis hæsitantes frumenti acervos sedisse illitos limo; insulam inde paulatim, et aliis quæ fert lemere flumen eodem invecit, factam; postea credo additas moles, manûque adjutum ut tam eminens area firmaque templis quoque ac porticibus sustinendis esset.*

2. Voir les observations de BEAUFORT, *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de Rome*, éd. Blot, Paris, 1866, p. 9; — de TAIXE, *Essai sur Tite-Live*, Paris, 1836, p. 45; — de PAIS, *Storia di Roma*, Rome, 1898, t. I, 1, p. 85-86, ainsi que la préface même de Tite-Live et ses aveux aux livres V, 21; VI, 4; VII, 6; VIII, 40, etc.

outre, d'indiquer les raisons qui rendent admissible à la rigueur la version populaire, et comment on la doit comprendre : les corbeilles chargées d'épis ont bien pu s'immobiliser dans le fleuve, car le Tibre, en été, roule très peu d'eau, *tenui fluentem aqua, ut mediis caloribus solet* ; l'île n'est pas née tout d'un coup, en un jour de l'année 245/509, mais peu à peu, quand d'autres débris entraînés sont venus s'ajouter aux bottes de paille et aux gerbes de blé des Tarquins, *insulam inde paulatim factam* ; d'ailleurs les hommes ont dû compléter l'œuvre de la nature, *postea credo additas moles manumque adjutum*<sup>1</sup>. Tite-Live est trop bon citoyen pour révoquer en doute les épisodes légendaires de l'histoire nationale, mais il est trop sensé pour ne pas s'efforcer, quand il les raconte, d'atténuer leur étrangeté.

**Denys d'Halicarnasse.** — Denys d'Halicarnasse raconte l'aventure de l'année 245/509 à peu près dans les mêmes termes que Tite-Live<sup>2</sup>. Il explique autrement qu'on ait cru devoir jeter dans le Tibre les moissons de Tarquin : si les Romains se faisaient scrupule de les utiliser pour leur consommation, ce n'est pas seulement parce qu'elles venaient du champ des rois expulsés, c'est que ce champ même, avant que les Tarquins l'usurpassent, avait été consacré à Mars ; il y aurait eu sacrilège à s'approprier les récoltes. Comme Tite-Live, Denys

1. On a retrouvé en 1854, entre l'église Saint-Jean-Calybite et le Tibre, à une grande profondeur, les traces d'un dallage artificiel en larges pierres, construit dans l'antiquité pour affermir le sol et le sous-sol de l'île tibérine ; c'est à ce travail que fait allusion Tite-Live ; les fouilles de 1854 ont permis de vérifier l'exactitude de son assertion. CANINA, *Sul tempio di Giove nell'isola tiberina*, dans le *Bullett. dell'Institut. archeol.*, 1854, p. xxxix : *Si osserva che nelle sufferite ricerche praticate sotto le fabbriche annesse alla chiesa di S. Giovanni di Dio Calibita, si scuoprirono verso il fiume tracce d'un suolo composto con grande pietre che si dovette successivamente costruire per consolidare l'area formata dalle materie poco stabile che composesero in origine la stessa isola, onde potervi con solidità costruire gli anzidetti edificii.*

2. DIONYS., V, 13 : "Ὅτι δὲ καὶ πρότερον ἱερὸν ἦν τοῦδε τοῦ θεοῦ, Ταρκύνιος δὲ σπετερισόμενος ἔσπειρεν αὐτὸ, μέγιστον ἡγοῦμαι τεκμήριον εἶναι τὸ πραχθὲν ὑπὸ τῶν ὑπάντων τότε περὶ τοῦ ἐν αὐτῷ καρπούς. Ἄπαντα γὰρ ἐπιτρέψαντες τῷ δήμῳ τὰ τῶν τυράννων ἄγειν τε καὶ φέρειν, τὸν ἐν τούτῳ γενόμενον τῷ πεδίῳ σίτον [τὸν μὲν] ἐπὶ ταῖς ἄλωσιν ἔτι κείμενον, τὸν τ' ἐπὶ ταῖς καλῶμαις καὶ τὸν ἦδη κατεργασμένον, οὐκ ἐπέτρεψαν οὐδενὶ φέρειν, ἀλλ' ὡς ἐξάγιστόν τε καὶ οὐδαμῶς ἐπιτήδειον εἰς οἰκίας εἰσενεγκθῆναι εἰς τὸν ποταμὸν καταβαλεῖν ἐψηφίσαντο. Καὶ ἔστι νῦν μνημεῖον ἐμφανὲς τοῦ τότε ἔργου, νῆσος εὐμεγέθης Ἀσκληπιοῦ ἱερὰ, περίκλυστος ἐκ τοῦ ποταμοῦ, ἣν φασιν ἐκ τοῦ σωροῦ τῆς καλῶμαις σαπίσις, καὶ τι καὶ τοῦ ποταμοῦ προσλιπαίνοντος αὐτῆς ἰλὸν γενέσθαι.



d'Halicarnasse s'abrite derrière l'opinion d'autrui, les on-dit de la foule anonyme : « il existe encore maintenant un monument visible de ce qui s'est passé alors; c'est une île assez grande, consacrée à Esculape, entourée de tous côtés par le fleuve; on dit, *φαστόν*, qu'elle a été formée par les monceaux de chaume décomposé, et ensuite par ce que le fleuve y a plus tard apporté. » Mais Denys ne s'est point donné la peine, pour qu'il paraisse naturel que les épis et le chaume se soient déposés au fond du Tibre, d'indiquer, comme Tite-Live, qu'il y avait en ce moment peu d'eau dans le lit du fleuve. Et s'il reconnaît que les alluvions ont eu part, comme le chaume décomposé, à la constitution de l'île tibérine, il ne dit rien des travaux exécutés ensuite de main d'homme pour exhausser et affermir le sol. Denys d'Halicarnasse et Tite-Live sont contemporains; ils puisent probablement aux mêmes sources et s'inspirent tous deux des mêmes récits légendaires transmis par les anciens annalistes. Mais Denys n'a pas l'intelligence aussi perspicace ni l'esprit aussi avisé que Tite-Live; il est plus crédule, il prête à ses devanciers une oreille plus docile, et ne se préoccupe pas, comme lui, de donner à tout ce qu'il avance une couleur de vérité ou tout au moins de vraisemblance qui rende plausible les vieilles fables.

**Plutarque.** — Plutarque s'est moins soucie encore de ménager les susceptibilités des lecteurs. Sa narration est la plus longue; elle est, pour mieux dire, diffuse et prolix; elle n'ajoute, en somme, à celles de Tite-Live et de Denys que des développements oiseux et superflus. Plutarque s'attarde à décrire les premiers paquets de gerbes s'enfonçant sous leur propre poids et se déposant dans le Tibre, les suivants arrêtés par cette barrière, le sable s'accumulant dans les interstices, toute la masse peu à peu se consolidant et profitant des apports nouveaux du fleuve<sup>1</sup>. Il n'y a rien là que Tite-Live n'ait indiqué déjà, plus discrètement.

1. PLUT., *Popul.*, 8 : Ἐκ τούτου τὰ μὲν χρήματα τῶν βασιλέων διαρπάσαι τοῖς Ῥωμαίοις ἔδωκαν. τὴν δὲ οἰκίαν κατέσκαψαν καὶ τὴν ἑπαυλίαν τοῦ δ' Ἀρείου πεδίου τὸ ἥδιστον ἐκείνητο Ταρκύνιος, καὶ τοῦτο τῷ θεῷ καθιέρωσαν. Ἐποχε δὲ τεθερισμένον ἄρτι, καὶ κειμένιον ἔτι τῶν δραγματίων οὐκ ἦντο δαῖν ἀδοῶν οὐδὲ χρήσθαι διὰ τὴν καθιέρωσιν, ἀλλὰ συνδραμόντες ἐφόρουν τὰς ἀμύλλας εἰς τὸν ποταμὸν. Ὡς δ' αὐτοὶ καὶ τὰ δένδρα κόπτοντες ἐνεθάλλον· ἄρχον παντάπασι τὸ χωρίον ἀνιέντες τῷ θεῷ καὶ ἄκαρπον. Ὠθουμένων δὲ πολλῶν ἐπ' ἀλλήλοις καὶ ἀθρόων ὑπήγαγεν ὁ ῥοῦς οὐ πολλὸν τόπον, ἀλλ' ὅπου τὰ πρῶτα συννεχθέντα καὶ περιπεσόντα τοῖς στερεοῖς ὑπέστη, τῶν

**Deux variantes de la tradition.** — Plutarque a le mérite, en tout cas, d'aimer les légendes et de se plaire à les répandre ; à défaut du sens critique, qui permet de discerner, avec plus ou moins d'audace et de bonheur, le vrai du faux, il est doué d'une louable curiosité ; il s'efforce d'être bien informé et de ne pas laisser échapper un seul détail des faits. Nous lui devons de savoir qu'on ne racontait pas toujours, dans l'antiquité, la formation de l'île tibérine comme le faisaient Tite-Live et Denys d'Halicarnasse ; une autre version avait cours : « quelques-uns disent, ἔνιοι ιστοροῦσιν, que cela n'eut pas lieu quand le champ des Tarquins fut consacré à Mars, mais plus tard, lorsque Tarquinia donna au peuple un autre champ, voisin du précédent ; cette Tarquinia était une des vestales ; elle acquit ainsi de grands honneurs, entre autre le droit de témoigner en justice, qui ne fut pas accordé à d'autres femmes, et le droit de se marier, dont elle ne profita pas <sup>1</sup>. »

Un passage du Chronographe de 354 nous fait connaître une seconde variante de la tradition. D'après Tite-Live, Denys, Plutarque, l'île tibérine n'aurait commencé d'exister qu'après la chute des rois, à la suite soit de la confiscation de leurs biens, soit du don fait au peuple romain par Tarquinia. D'après le Chronographe de 354, Tarquin le Superbe aurait été tué *inter duos pontes*, et son corps exposé au cirque Maxime sous les dauphins <sup>2</sup> ; l'île existait donc dès avant 245/509 : ce n'est pas pendant les quelques années qui séparèrent la chute de Tarquin de sa mort qu'elle eût pu se former, s'agrandir, devenir assez considérable pour qu'on jugeât utile de la relier par des ponts aux deux rives du fleuve. Ce nouveau témoignage sur l'histoire primitive de l'*insula tiberina* diffère sensiblement des

ἐπιπερομένων διεξοδὸν οὐκ ἔχόντων, ἀλλ' ἐνισχομένων καὶ περιπλεκόμενων, ἐλάμβανεν ἢ σύμπηξις ἰσχύον καὶ ῥίζωσιν αὐξανομένην ὑπὸ τοῦ βρέματος. Ἴπὸν τε γὰρ ἐπήγαγε κόλλησιν, αἱ τε πληγαὶ σάλον οὐκ ἐποίουν, ἀλλὰ μαλακῶς πιέζουσαι συνήλωνον εἰς ταῦτο πάντα καὶ συνέπλαττον. Ἰπὸ δὲ μεγέθους καὶ στάσεως ἕτερον αὐτὸ μέγεθος ἐκτάτο καὶ χώραν ἀναδεχομένην τὰ πλείστα τῶν ὑπὸ τοῦ ποταμοῦ καταπερομένων. Τοῦτο νῦν νήσος ἐστὶν ἱερὰ κατὰ τὴν πόλιν, ἔχει δὲ ναοὺς θεῶν καὶ περιπάτους, καλεῖται δὲ φωνῇ τῇ Λατίνων Μέση δυοῖν γεφυρῶν.

1. PLUT., *loc. cit.* : Ἐνιοὶ δὲ τοῦτο συμπεσεῖν ιστοροῦσιν οὐχ' ὅτι Ταρκυνίου καθιερῶθη τὸ πεδῖον, ἀλλὰ χρόνους ὕστερον ἄλλο χωρίον ὁμορῶν ἐκεῖνιο Ταρκυνίας ἀνείσθη. Ἡ δὲ Ταρκυνία παρθένος ἦν ἱέρεια, μία τῶν Ἐστιάδων, ἔσχε δὲ τιμὰς ἀντὶ τοῦτου μεγάλας, ἐν αἷς ἦν καὶ τὸ μαρτυρίαν αὐτῆς δέχεσθαι μόνης γυναικῶν τὸ δ' ἐξείναι γαμείσθαι ψηφισαμένον οὐ προσεδέξατο. Καὶ ταῦτα μὲν οὕτω γενέσθαι μυθολογοῦσι.

2. CHRONOGR. ANN. 354, publié par MOMMSEN dans les *MONUM. GERM.*, éd. in-4°, *Incl. antiq.*, t. IX, 1. p. 143 : (Tarquinus) *inter duos pontes a populo romano fuste maclatus [est] et positus in circo maximo sub delfinos.*

précédents. Les paroles du Chronographe de 354, comme les dernières lignes du chapitre de Plutarque, nous montrent que la légende qui fait naître l'île des moissons de Tarquin jetées à l'eau n'était pas la seule que les Romains eussent imaginée.

Que signifient et que valent la tradition généralement admise et les deux variantes moins répandues ?

**La mort de Tarquin le Superbe.** — L'une des deux variantes doit être écartée de prime abord et ne renferme certainement rien d'exact. Tarquin le Superbe n'a pu périr *inter duos pontes*. Le Chronographe de 354 est seul à raconter ainsi la mort du dernier roi; on ne doit point s'arrêter à cette assertion isolée, tardive et suspecte<sup>1</sup>. D'après toutes les autres sources, Tarquin le Superbe mourut hors de Rome, soit à Cumès, soit à Tusculum, plusieurs années après qu'on l'eut chassé<sup>2</sup>. Sans doute le Chronographe de 354 est parfois précieux à consulter; il a eu à sa disposition des documents officiels et anciens maintenant perdus; il s'en est servi pour rédiger ses extraits, ses résumés chronologiques. Mais il est lui-même dépourvu de critique; sa compilation paraît souvent maladroite et inintelligente, les erreurs de fait y abondent<sup>3</sup>. Il a dû commettre ici quelque confusion. Tout ce qu'il faut retenir de ce texte, c'est qu'on y trouve le nom d'un Tarquin associé à la mention de l'île tibérine.

**La vestale Tarquinia.** — C'est encore un membre de la famille des Tarquins que la seconde variante fait intervenir. Plinie l'Ancien et Aulu-Gelle nous parlent, comme Plutarque, d'une vestale qui combla le peuple romain de bienfaits après la révolution de 245/509, et des honneurs extraordinaires qu'on lui rendit en signe de reconnaissance<sup>4</sup>; mais il y a entre leurs

1. MOMMSEN, *op. cit.*, p. 145, en note : *Hæc de obitu Superbi narratio alibi non reperitur.*

2. D'après CIC. (*Tuscul.*, III, 12, 27) et LIV. (II, 21) Tarquin, à la suite de la défaite de ses partisans au lac Régille se serait retiré à Cumès auprès du tyran Aristodème, et y aurait achevé ses jours. Voir aussi DIONYS., VI, 21. — D'après ECTROP. (I, 41, 2) et AUGUSTIN. (*de Civ. Dei*, VIII, 15), il aurait vécu encore quatorze ans à Tusculum.

3. Cf. MOMMSEN, *Ueber den Chronographen vom Jahre 354*, dans les *Abh. d. sächs. Ges. d. Wiss. Phil.-Hist. Classe.* Leipzig, t. II, 1850, p. 547-668; — DE ROSSI, *Inscr. christ. urbis Romæ*, Rome, 1861-1888, t. I, *Proleg.*, p. LVI.

4. PLIN., *Hist. nat.*, XXXIV, 6 (11) : *Invenitur statua decreta et Taracizæ Gaiæ sive Fufetizæ virginis Vestalis, ut poneretur ubi vellet, quod adjectum*

récits et celui de Plutarque quelques différences. La prêtresse est appelée par Plutarque Ταρκύνια, par Pline et par Aulu-Gelle *Gaia Taracia* ou *Fufetia*; du moins, ces noms divers ne s'appliquent qu'à un seul et même personnage, apparenté aux rois Tarquins, comme le prouve la racine *Tarq*, *Tarac* ou *Tarrat*. Pline et Aulu-Gelle citent les sources dont ils s'inspirent; quelques-uns racontent, ἐνισι ιστοροῦσιν, disait simplement Plutarque; Pline reproduit les termes du décret rendu en faveur de Tarquinia, et il le cite d'après les anciennes Annales, *ipsis ponam Annalium verbis*; c'est aussi des Annales que se réclame Aulu-Gelle, *nomina in antiquis Annalibus celebria*. D'après Plutarque le champ de Tarquinia aurait été situé à côté de celui des Tarquins ou Champ de Mars, ἄλλο χωρίον ἑμοροῦν ἐξέτω; d'après Pline il s'appelait *campus tiberinus*, et ce *campus tiberinus*, auquel le fleuve qui le longeait donnait son nom, n'était autre, au rapport d'Aulu-Gelle, que le Champ de Mars lui-même, *campum tiberinum sive Martium*. Pline et Aulu-Gelle ne disent pas, comme Plutarque, qu'on attribuait quelquefois la formation de l'île aux gerbes de Tarquinia précipitées dans le fleuve; ils n'avaient pas à le dire, si vraiment le champ de la vestale ne se distinguait point de celui des Tarquins; n'était-ce pas l'opinion de tous à Rome, que l'île devait sa naissance aux moissons du Champ de Mars? Les mots d'Aulu-Gelle, *campum tiberinum sive Martium*, nous donnent la clef du problème. Les terrains du bord du Tibre, qui devinrent plus tard le Champ de Mars, appartenaient primitivement à la famille des Tarquins. On crut de bonne heure qu'il y avait un rapport de cause à effet entre les moissons récoltées en cet endroit et la formation de l'île tiberine.

*non minus honoris habet quam feminæ esse decretam. Meritum ejus ipsis ponam Annalium verbis : quod campum tiberinum gratificata esset ea populo. — GELL., VII (VI) 7 : Accæ Larentiæ et Gaïæ Taraciæ, sive illa Fufetia est, nomina in antiquis Annalibus celebria sunt. Earum alteræ post mortem, Taraciæ autem vivæ amplissimi honores a populo romano habiti. Et Taraciam quidem virginem Vestæ fuisse lex Horatia testis est, quæ super ea ad populum lata. Qua lege ei plurimi honores fiunt, inter quos jus quoque testimonii dicendi tribuitur; testabilisque una omnium seminarum ut sit datur. Id verbum est legis ipsius Horatiæ; contrarium est in duodecim tabulis scriptum : « Improbis instabilisque esto ». Præterea si quadraginta annos nata sacerdotio abire ac nubere voluisset, jus ei potestasque exaugurandi atque nubendi facta est munificentiæ et beneficii gratia, quod campum tiberinum sive Martium populo condonasset.*

Mais pourquoi les récoltes avaient-elles été jetées dans le fleuve ?

Deux légendes prétendirent l'expliquer ; d'après les uns, le peuple avait confisqué les biens des Tarquins ; d'après les autres, la vestale Tarquinia avait offert bénévolement son patrimoine. M. Pais, l'auteur d'une récente et remarquable *Histoire de Rome* encore inachevée, conjecture avec quelque vraisemblance que la légende du champ de Tarquinia est antérieure à celle du champ des Tarquins : le fait que Pline et Aulu-Gelle citent les Annales lui paraît caractéristique ; l'omission du nom même de Tarquinia dans les ouvrages de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse prouverait simplement que la version la plus récente l'emporta finalement, comme il est presque de règle en pareille occurrence<sup>1</sup>. Les deux légendes, en tout cas, ne sont que deux interprétations différentes d'une seule donnée plus ancienne. Il n'y a là qu'un de ces phénomènes de répétition, de redoublement, si fréquents dans l'histoire des origines romaines<sup>2</sup>.

**Les moissons du Champ de Mars.** — Reste à examiner cette donnée plus ancienne elle-même. Que faut-il entendre par le rapport de cause à effet qu'on a imaginé de bonne heure entre les moissons du Champ de Mars et la création de l'île ? Est-il possible, est-il vrai que l'île tibérine soit née de ces monceaux de chaume et d'épis entassés au fond de l'eau ?

**Objections d'Ampère.** — Ampère a jugé qu'il ne pouvait se dispenser de soumettre la fable à un examen sévère ; il donne par principe trois raisons pour en démontrer la fausseté : d'abord l'île est trop grande, elle ne peut devoir sa formation au hasard et à des gerbes de blé ; d'autre part, la profondeur du fleuve et la force du courant ne permettent pas de croire que les moissons du Champ de Mars se soient déposées au fond du Tibre, qu'elles aient comblé son lit et brisé l'effort des eaux ; enfin il y avait dans l'île un temple consacré au dieu latin Faunus, et une statue dédiée au dieu sabin Sancus : c'est la preuve que dès l'époque des Latins primitifs et des

1. PAIS, *Storia di Roma*, t. I, 4, p. 312.

2. Cf. PAIS, *op. cit.*, p. 115-116.

Sabins, antérieurement aux règnes des Tarquins, l'île était occupée et habitée<sup>1</sup>.

De ces trois arguments, deux ne sont nullement probants. On sait quand a été fondé le temple de Faunus ; ce fut en 558/196, bien longtemps après la disparition des Latins primitifs ; la statue de Sancus date de l'époque impériale, ainsi que le prouve l'inscription qui l'accompagnait<sup>2</sup>. En second lieu, le régime du Tibre est tout autre que ne l'imagine Ampère : sans doute en hiver le fleuve apparaît impétueux et torrentiel ; mais en été le niveau baisse considérablement, et le courant est très faible : or l'île aurait pris naissance l'été. Des îlots pourraient très bien se former, en cette saison, au moment des fortes chaleurs et des basses eaux.

La seule des objections d'Ampère qui soit fondée est la première, que suggère le simple bon sens : l'île tibérine n'est pas un îlot ; elle mesure encore 270 mètres sur 70 ; elle était plus grande dans l'antiquité. Il y a disproportion évidente entre la cause qui l'aurait produite et l'effet obtenu. Les récits de Tite-Live, de Denys d'Halicarnasse, de Plutarque nous laissent donc froids, et nous partageons l'incrédulité d'Ampère et le scepticisme du président de Brosses.

Mais cette constatation toute négative ne saurait suffire ; ce n'est pas assez de déclarer la légende invraisemblable, il faut montrer comment elle a pu cependant se développer et être acceptée comme vraie par les Anciens.

**Interprétation géologique.** — Plusieurs archéologues des siècles derniers l'avaient essayé ; sans prétendre établir que la légende fût une pure expression, à peine enjolivée, de la réalité même, Minutoli<sup>3</sup> et Nardini<sup>4</sup> se sont efforcés de l'interpréter raisonnablement ; quelques-unes de leurs observations méritent d'être reprises et complétées. Il est certain que la fable traditionnelle n'est pas tout à fait dépourvue de sens, qu'elle tient compte de certains faits exacts et renferme même des détails très plausibles. On comprend sans peine que les Romains aient jeté dans le Tibre le blé récolté sur le champ des Tarquins, ou, si

1. J.-J. AMPÈRE, *l'Histoire romaine à Rome*, Paris, 1863-1872, t. II, p. 264.

2. Cf. ci-dessous, p. 288 et p. 292.

3. MINUTOLI, *de Urbis Romæ topographia*, Rome, 1689, *sectio IV*, réédité dans le *Novus Thesaur. Antiquit. roman.* de SALLENGRE, t. I, p. 66.

4. NARDINI, *Roma vetus*, Rome, 1666, VI, 12, réédité dans le *Thesaur. Antiquit. roman.* de GRÆVIVS, t. IV, p. 1415.

l'on préfère l'autre version, sur le champ de Tarquinia; rien n'était plus conforme à leurs croyances et à leurs habitudes : ils avaient consacré à Mars le terrain enlevé aux rois, ou donné par la vestale; on se serait souillé en portant la main sur la récolte pour l'employer à quelque usage public ou privé. La masse des chaumes et des blés jetés au fleuve a pu s'arrêter, comme on le dit, à la hauteur de l'île tibérine. Le lit du Tibre est très accidenté et son niveau très variable selon les saisons; il y a encore maintenant, de distance en distance, de larges bandes de sable qui apparaissent seulement dans l'été; on les nomme les îlots aveugles, *insulae caecae*<sup>1</sup>. A l'origine, l'île tibérine n'aurait été qu'une *insula caeca*, un peu plus considérable que les autres, composée comme elles de dépôts sablonneux et d'alluvions; les moissons du Champ de Mars sont venues s'y échouer; le courant n'eut plus la force de surmonter ou d'entraîner l'obstacle sans cesse accru. De même que de nos jours, depuis les travaux de *systematisation*, nous voyons à cet endroit le bras gauche du Tibre se combler peu à peu, de même l'île aura pu progressivement se former et s'agrandir. La légende associe le nom des Tarquins à ce phénomène, après tout assez naturel et normal; la rencontre n'est pas fortuite. On attribue aux Tarquins d'importants travaux publics; en avant du débouché de la *Cloaca Marima* ils avaient fait bâtir sur le fleuve et dans le fleuve des murs épais; ces constructions auront pu influencer sur la force et la direction du courant, et provoquer en amont, à la place précisément de l'île, le dépôt de toutes les matières charriées par le Tibre<sup>2</sup>. La narration de Tite-Live n'est pas aussi absurde qu'il le paraîtrait d'abord. Les Romains disaient que l'*insula tiberina* tirait son origine des moissons des Tarquins précipitées dans le fleuve; cela signifie, en langage scientifique : l'île tibérine doit son origine à des alluvions fluviales d'époque récente<sup>3</sup>.

**Appréciation.** — Est-ce à dire cependant que cette interprétation complaisante puisse entièrement nous satisfaire? Si les apports du Tibre ont contribué certainement à accroître l'île

1. MINUTOLI, *loc. cit.*

2. NARDINI, *loc. cit.*

3. E. BRAUN, *die Ruinen und Museen Roms*, Brunswick, 1853, p. 45 : l'île est une île d'alluvions; c'est avec raison que les Anciens la prétendaient formée par les bottes de paille et les sables qu'entraînait le courant du fleuve.

— à vrai dire, ils n'ont pas encore cessé d'en modifier l'aspect — serait-il sage cependant d'expliquer par eux sa première formation même et les traditions qui s'y rattachent? Des faits d'ordre géologique ne suffisent pas à rendre compte des légendes. L'imagination populaire est moins vivement frappée de ces lentes modifications physiques que des événements politiques et sociaux, et moins portée à les transfigurer. Une autre île du Tibre, l'île sacrée d'Ostie, est incontestablement d'origine alluviale, issue tout entière des atterrissements du fleuve<sup>1</sup>; sa naissance et ses progrès n'avaient provoqué dans l'antiquité l'éclosion d'aucune légende.

D'ailleurs, il ne paraît pas qu'au point de vue géologique même l'île tibérine romaine soit constituée exclusivement, comme l'île d'Ostie, par des dépôts fluviaux quaternaires. Les observations faites sur place, ces dernières années, par les ingénieurs chargés de réparer le pont *San Bartolomeo* et les quais voisins ont confirmé les hypothèses émises antérieurement par les géologues<sup>2</sup>. Sous l'épaisse couche de sables et de limon, de tourbe et de graviers, que le travail séculaire du fleuve a entassée sans trêve, apparaissent des lambeaux de tuf volcanique. Les étages inférieurs de l'île appartiennent, par la nature de leurs roches, et sans doute aussi par la direction de leurs lignes principales, au même système que le Capitole, le Quirinal, toutes les collines de la rive gauche. L'île n'est en

1. ERN. DESJARDINS, *Essai sur la topographie du Latium*, Paris, 1854, p. 57 : « Le Tibre n'avait primitivement qu'une seule embouchure... L'île sacrée, telle qu'elle existe aujourd'hui, et dont l'étendue est de près de quatre milles de long sur deux milles de large, serait l'œuvre continue de vingt-quatre siècles. » — Sur l'île du Tibre à Ostie, consulter : NIBBY, *Analisi della carta dei dintorni di Roma*, Rome, 1837, t. II, p. 656; — PRELLER, *Rom und der Tiber*, dans les *Ber. d. sächs. Ges. d. Wiss.*, Leipzig, 1849, p. 21. — Les premiers auteurs qui la mentionnent sont ΕΤΗΝΙCUS (dans l'édition de Pomponius Méla par Gronovius, p. 716; il l'appelle île de Vénus : *Ut prae nimietate sui odoris et floris insula ipsa Libanus almæ Veneris nuncupetur*), et PROCOP. (*de Bell. Goth.*, I, 26 : τὴν Ἰσθμὸν καλουμένην νῆσον ἑνταῦθα ποίει). Elle est beaucoup plus récente que l'île tibérine romaine. Elle ne devint sans doute une île véritable que sous le règne de Trajan, quand fut ouvert le canal entre Porto et Ostie qui forme le bras droit du Tibre, ou *Fiumicino*.

2. Renseignement communiqué par l'Office du génie civil à Rome. — Voir les études déjà anciennes de BROCCHI, *dello Stato fisico del suolo di Roma*, Rome, 1820; — PONZI, *Costituzione geologica del suolo romano*, Rome, 1878; — ΒΕΤΟCCHI, *del Fiume Tevere*, dans la *Monogr. della città di Roma*, Rome, 1878, p. 197. — ΡΟΜΑ, *les Egouts de Rome*, dans le *Bull. de la Soc. d'encour. pour l'ind. nation.*, 1897, p. 3 du tirage à part, résume à grands traits, d'après ces travaux, la géologie du sol romain.



quelque sorte que leur prolongement atténué à l'ouest. On a tout lieu de croire, par conséquent, qu'elle date de l'époque où le lit du fleuve s'est régularisé<sup>1</sup>. Quand le Tibre a tracé définitivement son cours, il s'est heurté à cette colline de tuf qui ressemblait au Capitole, en plus petites proportions, et le continuait; devant la résistance qu'elle lui offrait, ses eaux se sont divisées en deux canaux; plus tard les sables et les limons que roulait le fleuve sont venus se déposer sur les blocs de tuf qu'il n'avait pu niveler. Toute l'histoire géologique de l'île s'explique par l'action simultanée de ces forces adverses : l'effort destructeur du courant, l'effort constructeur des alluvions, travaillant l'une et l'autre sur le noyau primitif de tuf volcanique. On ne peut, avec Minutoli et Nardini, interpréter la légende des moissons du Champ de Mars à l'aide de la seule géologie; à supposer même, par improbable, que les premiers auteurs de la fable traditionnelle y aient attaché un sens si précis et pour ainsi dire si technique, elle traduirait bien mal la réalité des faits et laisserait échapper l'élément le plus ancien et le plus important de l'histoire vraie.

**Interprétation mythologique.** — M. Pais a proposé récemment une autre explication du récit légendaire. A l'interprétation géologique, incomplète et trop savante, il substitue une interprétation mythologique. Dans l'étude critique des vieilles traditions on doit faire une grande place aux croyances et aux cultes des temps anciens, que les hommes des âges ultérieurs ont pieusement recueillis sans les bien comprendre et en les transformant inconsciemment. Les différentes légendes que nous ont transmises Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, Plutarque et le Chronographe de 354, font toutes remonter au temps de la chute des rois la première apparition de l'île dans l'histoire. Qu'il s'agisse de la confiscation du Champ de Mars, ou du cadeau fait par la vestale Tarquinia au peuple romain, ou de la mort de Tarquin le Superbe entre les deux ponts, c'est toujours des Tarquins qu'il est question. Que représentent-ils?

Niebuhr et l'école allemande avaient raison : les sept rois de Rome n'ont jamais existé. Mais si les exploits qu'on leur attribue et tous les détails de leur gouvernement sont l'inven-

1. Voir les remarques de JORDAN, *Topogr. d. St. Rom.*, Berlin, 1871-1885, t. I, 1, p. 394 et p. 403.

tion des annalistes et des historiens romains ou grecs, une parcelle de vérité se cache cependant sous cette végétation parasite de légendes. M. Pais affirme et démontre que l'histoire traditionnelle des rois n'est en quelque sorte que la transposition et le commentaire des croyances les plus anciennes du peuple romain. Chaque roi représente un type divin de l'époque primitive, dont le culte était localisé à l'origine en un point particulier du sol de Rome ou de ses alentours. Romulus, c'est la divinité éponyme de *Roma*, la cité du *Rumon* ou du fleuve, la ville fondée au bord du Tibre. Numa, l'organisateur du culte de Vesta, déesse du feu, et de toute la religion, tire son nom du fleuve Numicius ; c'est une divinité des eaux ; l'eau et le feu, qui purifient les corps, sont le symbole de la religion, qui purifie les âmes. Une donnée religieuse et une donnée topographique, le souvenir d'un dieu attaché au nom d'un lieu, voilà ce qu'on trouve, en dernière analyse, au fond de chacune de ces fables<sup>1</sup>.

Tarquin est la divinité éponyme du Capitole. Le Capitole s'appelait d'abord *mons Tarpeius*. *Tarpeius* et *Tarquinius* ne sont que deux formes à peine différentes du même mot ; nous avons de nombreux exemples de la permutation du *q* en *p* dans les dialectes italiques ; en ombrien *quis* se disait *pis*. On adorait au sommet du Capitole, avant l'introduction des trois grands dieux Jupiter, Junon, Minerve, le couple divin de Tarpeius ou Tarquinius et de Tarpeia ou Tarquinia. Tarquinius était un dieu du feu, souterrain et malfaisant, proche parent de Vulcain, de Pluton, du Jupiter infernal ; sous le nom de Summanus, son culte se perpétua au Capitole jusqu'à la fin de la République. Tarquinia était une déesse du feu, analogue à Vesta, favorable aux hommes et bienfaisante. Au pied du Capitole s'étendait la grande plaine que bordait le Tibre et qui devint plus tard le Champ de Mars. L'île tibérine est située à l'extrémité de cette plaine, en face du Capitole. On racontait que le Champ de Mars avait appartenu aux Tarquins, et que l'île était née des moissons de leur domaine jetées à l'eau. Cela voulait dire simplement qu'à l'origine la plaine et l'île étaient consacrées, elles aussi, au couple divin de Tarquinius et de Tarquinia. On comprend d'ailleurs sans peine cette subordination des lieux bas à la colline qui les domine. Si les Anciens ont prétendu tantôt

1. PAIS. *op. cit.*, t. I, 1, 231-409.

que le Champ de Mars avait été enlevé à Tarquin le Superbe, et tantôt que la vestale Tarquinia l'avait offert au peuple, c'est que les divinités protectrices du Capitole étaient au nombre de deux, l'une bonne, Tarquinia — et son caractère de déesse du feu la fit transformer plus tard en vestale ; l'autre mauvaise, Tarquinius — et son caractère odieux et méchant justifie le surnom de *Superbus* qu'on lui décerna. Ainsi la même idée fondamentale a pu revêtir ces deux formes légendaires distinctes, mais voisines<sup>1</sup>.

**Appréciation.** — L'interprétation mythologique des fables relatives aux origines de l'île tibérine ne soulève pas les mêmes difficultés que l'interprétation géologique ; elle nous rapproche davantage de la solution véritable. Il est certain que les légendes des Romains, comme de tous les peuples, sont nées des déformations spontanées de leurs vieilles croyances, plutôt que de l'observation des phénomènes naturels, qui demande beaucoup de temps, d'expérience et de sagacité. Les Anciens attachaient à certains endroits le culte de certaines divinités ; chaque point de la ville de Rome, par exemple, évoquait le souvenir d'un personnage mythologique. Le couple divin de Tarquinius et de Tarquinia fut certainement adoré au sommet de la colline tarpécienne, avant d'être détrôné par la triade capitoline. Du haut du Capitole le culte de ces deux divinités aura rayonné sur la plaine et l'île situées à son pied. Si l'on admet le système séduisant et les ingénieuses déductions de M. Pais, on ne s'étonne plus que les Romains aient associé inséparablement le nom des Tarquins au Champ de Mars et à l'île tibérine.

L'interprétation mythologique est loin, d'ailleurs, d'exclure absolument l'interprétation géologique ; elle se concilie avec ce qu'il y a en celle-ci de juste et de sensé. Les remarques de Minutoli et de Nardini conservent en grande partie leur valeur. Les alluvions du Tibre ont joué un rôle considérable, non pas sans doute dans la formation première de l'île, mais dans ses transformations et accroissement ultérieurs. Les Romains n'auront pas manqué d'en faire de bonne heure la remarque. Si l'idée que l'île devait sa naissance aux moissons du Champ de Mars

1. Pais, *op. cit.*, t. I, 1, p. 275, 369-374, 412, 466 ; t. I, 2, p. 745.

fut suggérée par le culte de Tarquinius et de Tarquinia au Capitole et dans les environs, l'observation quotidienne des changements qui survenaient incessamment dans sa forme et son aspect dut contribuer pour beaucoup à faire admettre et à perpétuer la tradition. C'est par la mythologie qu'il faut expliquer, avec M. Pais, le rapport établi très anciennement entre les Tarquins, le Champ de Mars et l'île tibérine. C'est par la géologie, ou plus simplement par les réflexions que provoquait le spectacle même du fleuve, qu'il faut expliquer, sinon la forme particulière et très précise qu'a prise la légende, tout au moins le crédit qu'elle a rencontré si longtemps auprès des Anciens.

**Signification historique.** — Mais ces traditions merveilleuses sont si complexes qu'on ne saurait se flatter encore d'avoir analysé celle-ci en tous ses éléments ni d'avoir énuméré toutes les circonstances qui ont aidé à la faire naître et à la répandre. Un dernier fait — et peut-être le plus important — doit être mis en lumière ; si nous le néglignons, le sens véritable de la légende nous échapperait. Des considérations mythologiques et des observations géologiques ne suffisent pas à tout élucider. Une remarque proprement historique s'impose. Les textes qui concernent les origines de l'île tibérine et sa première apparition dans l'histoire nonment tous à ce propos, on l'a vu, les Tarquins, et se réfèrent à des événements survenus depuis leur chute. Sous le règne d'aucun des sept rois l'île n'est mentionnée. N'en pourrait-on plus conclure qu'elle était extérieure à la première cité romaine et qu'elle dut rester longtemps sans relation avec elle<sup>1</sup> ?

Cette hypothèse, que suscite l'examen des documents intéressant l'île tibérine, est confirmée par l'étude de Rome même et de son développement progressif. A la fin de la période royale la ville s'étendait jusqu'au mur d'enceinte appelé, à tort ou à raison, mur de Servius. On connaît assez bien l'emplacement de ce mur et son tracé<sup>2</sup>. Il s'arrêtait au Tibre devant le Capitole, au-dessous de l'île et en face de sa pointe méridi-

1. O. RICHTER, *Topogr. d. St. Rom.*, 2<sup>e</sup> éd., p. 282 : *Wie so ganz ausserhalb des Gesichtskreises der Stadt die Insel lag, spiegelt sich in der eigentümlichen Sage wieder dass sie erst nach Vertreibung der Tarquinier... entstanden sei.*

2. Les textes anciens et les travaux modernes relatifs au mur de Servius sont indiqués ou résumés dans : KIEPERT-ILUESEN, *Nomencl. topogr.*, Berlin,

dionale. L'île tibérine restait donc en dehors des fortifications, limite militaire de la cité. Elle était, à plus forte raison, en dehors du *pomerium*, qui en marquait la limite religieuse. La répartition des sanctuaires des Argées nous renseigne sur l'étendue des quatre régions entre lesquelles ce même Servius Tullius, d'après la tradition, aurait divisé le territoire intrapomérial; elles n'occupaient pas tout l'espace qu'embrassait en son pourtour le mur d'enceinte; pour construire celui-ci on avait utilisé les accidents naturels du sol les plus favorables à la défense, et l'on avait été amené par cela même à le reculer quelquefois un peu loin<sup>1</sup>. L'île, comme le Champ de Mars sur la rive gauche du Tibre et le Janicule sur la rive droite, était extérieure à la cité primitive. On comprend que Varron ait pu dire en propres termes : le Tibre contourne le Champ de Mars et la ville<sup>2</sup>; Denys d'Halicarnasse : il coule devant Rome<sup>3</sup>; et Festus : il forme la limite du territoire vraiment romain<sup>4</sup>. Au-delà du Tibre commençait le sol étranger; à l'origine l'île tibérine, qui n'était comprise ni à l'intérieur de la ligne sacrée du *pomerium*, ni même à l'intérieur de la ligne plus étendue des fortifications militaires, était étrangère à Rome.

Elle ne fut associée enfin à la vie commune de la cité et ne reentra dans sa sphère d'action et d'influence qu'au moment où l'enceinte de Servius, devenue insuffisante et trop étroite, fut partout dépassée. L'agrandissement de leur ville obligea les Romains à entrer en rapports réguliers et constants avec la rive opposée du Tibre. L'île, située au milieu du fleuve, à mi-chemin des deux bords, en profita. Son annexion morale à Rome n'eut lieu probablement qu'aux premiers temps de l'ère républicaine, après l'expulsion des rois. La légende qui la fait naître à cette époque et qui lui donne précisément pour origine les moissons des Tarquins répond donc à une réalité historique. Il n'est pas prouvé qu'elle n'ait commencé d'exister

1896, p. 2; — R. LUXIANI, *the Ruins and excavations of ancient Rome*. Londres, 1897, p. 61-68; — HOMO, *Lex. de topogr. rom.*, Paris, 1900, p. 353-363.

1. HOMO, *loc. cit.*, p. 353.

2. VARRON, *de Ling. lat.*, V, 28 : *Annis id flumen quod circuit aliquid, nam ab ambitu annis... itaque Tiberis annis, quod ambit Campum Martium et Urbem.*

3. DIONYS., III, 43 : *Καὶ παρ' αὐτῶν δὲ τῶν Ἰερόων ἔσσονται.*

4. FESTUS, p. 213, s. v° *Pectuscum* : *Cum Etruscorum agrum a romano Tiberis discluderet.*

qu'en 245/509, bien au contraire; mais il est sûr que jusqu'à cette époque elle était pour Rome comme si elle n'existait pas.

**Conclusion.** — Telle est la signification profonde du récit légendaire. A l'interprétation géologique, qui n'est pas entièrement vaine, si l'on sait bien l'entendre et la compléter, à l'interprétation mythologique, déjà plus féconde et plus vraie, il convient d'en joindre une troisième, proprement historique, qui s'ajoute à elles sans les proscrire, et les justifie même en les dépassant. Bien des motifs ont concouru à faire imaginer et adopter les fables que rapportent Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, Plutarque et le Chronographe de 354. Le plus fort assurément est ce motif de convenance historique, cette correspondance à la réalité des faits accomplis. Nous atteignons ici l'âme de vérité que renferme en soi toute légende, si étrange qu'elle semble d'abord. L'île n'apparaissant mêlée à la vie de Rome qu'après 245/509, on supposa qu'elle s'était formée cette année même. A cette première hypothèse les cerveaux populaires ont peu à peu ajouté. On rattacha à l'île et au Champ de Mars, comme au Capitole, le souvenir mythique du roi Tarquinius, dont la chute coïncidait avec l'extension de la ville jusqu'à ces territoires nouveaux. Enfin l'invention des moissons jetées dans le fleuve et arrêtées par les bas-fonds, que justifiaient les changements survenus dans la géologie superficielle de l'île, satisfait les plus curieux et précisa les moindres détails. Dès lors le travail d'élaboration était achevé. La légende, lentement constituée et accrue, n'attendait plus qu'un Tite-Live pour la raconter, un Denys d'Halicarnasse pour la répéter de confiance, un Plutarque pour y croire sans réserves. Mais l'aveu échappé à Plutarque même et les quelques mots du Chronographe de 354 nous aident à deviner par quelles vicissitudes elle avait passé avant que les historiens anciens lui eussent donné sa forme définitive.

---

## CHAPITRE II

### LE VAISSEAU D'ESCULAPE

---

**L'arrivée du serpent d'Esculape.** — L'histoire primitive des divers quartiers de la Rome ancienne est obscure et incertaine. Au temps mythique des rois et aux débuts même de l'époque républicaine chaque point du sol de la cité aurait été, d'après la tradition fidèlement recueillie et embellie d'âge en âge, le théâtre d'aventures merveilleuses ou d'interventions surnaturelles. Il est souvent malaisé de dégager les faits réels de cette parure tardive et factice qui les dissimule. Le développement monumental de la ville de Rome aux premiers siècles n'est pas moins difficile à suivre et à reconstituer que le développement politique et social de l'Etat romain.

L'île tibérine a partagé la destinée commune. Jusqu'au II<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne il n'est question d'elle que deux fois dans les récits des écrivains anciens, à propos de la chute des rois en 245/509, à propos de l'arrivée d'Esculape à Rome en 463/291, et les deux fois la légende se mêle à l'histoire, qu'elle défigure. Entre ces deux dates l'île n'est même pas nommée par les auteurs. Peut-être n'était-elle pas encore habitée<sup>1</sup>. Le temple d'Esculape fut du moins le premier édifice important qu'on éleva sur son territoire. En 461/293 une épidémie de peste désolait Rome ; désespérant de triompher du fléau avec le seul secours de leurs dieux nationaux, les Romains

1. Voir, par exemple, BECKER, *Topogr. d. St. Rom.*, Leipzig, 1843, p. 651 : — REBER, *die Ruinen Roms*, 2<sup>e</sup> éd., Leipzig, 1879, p. 294 ; — O. RICHTER, *Topogr. d. St. Rom.*, 2<sup>e</sup> éd., Munich, 1901, p. 282. — Dans le silence absolu des documents, on ne peut ni prouver ni réfuter cette assertion, *a priori* assez vraisemblable. BECKER, *loc. cit.*, et O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. d. St. Rom.*, Leipzig, 1883-1890, t. III, p. 73, note 3, se demandent même si dès le début et en souvenir de son origine légendaire l'île n'avait pas été déclarée sainte et sacrée, avec défense d'y bâtir aucun monument profane.

se décidèrent à invoquer l'assistance d'une divinité étrangère, l'Asklépios grec, père et protecteur de l'art médical. Une ambassade se rendit à Epidaure, où se trouvait son principal sanctuaire. Asklépios eut pitié de la détresse des suppliants. Le serpent sacré en qui il s'incarnait s'embarqua sur leur vaisseau et gagna Rome avec eux. Ils remontèrent le Tibre jusqu'à la hauteur de la ville. Parvenu au terme du voyage, le serpent abandonna de lui-même le navire qui le portait et descendit dans l'île tibérine : il montrait ainsi que le dieu de la médecine avait l'intention de fixer sa demeure à cette place et qu'il désirait y voir construire un temple en son honneur. Le fléau cessa aussitôt, et l'on édifia dans l'île le sanctuaire d'Esculape<sup>1</sup>.

**La décoration de l'île.** — Pour rappeler à jamais la venue du serpent divin, on donna artificiellement à l'île tibérine toute entière la forme d'un vaisseau. Elle reproduisit en plus grandes proportions le dessin et les contours de la trirème qui avait ramené d'Epidaure les ambassadeurs romains et le symbole d'Esculape. Il reste quelques vestiges visibles de la décoration qui lui fut alors imposée. Jordan les a étudiés avec soin, et l'article qu'il leur a consacré est certainement le plus exact et le plus complet qui ait paru sur la matière<sup>2</sup>. Il est singulier que Becker ait nié l'existence de ces ruines, bien souvent signalées avant lui et conservées jusqu'à nos jours<sup>3</sup>; mais Becker, on le sait, étudiait la topographie romaine à distance, d'après les sources littéraires exclusivement. Maintenant encore, de la rive gauche du Tibre, quand le bras du fleuve qu'obstruent les ensablements est à sec — c'est-à-dire pendant la plus grande partie de l'année, à l'exclusion seulement des rares moments de fortes crues — on aperçoit très bien, presque à l'extrémité sud-est de l'île, sous le petit escalier du pavillon de la Morgue, un fragment de construction antique comprenant plusieurs assises de blocs massifs superposés. Avant que la récente *systematisation* du Tibre eût entièrement changé l'aspect de l'île, d'autres débris, de moindre importance, apparaissaient çà et là sur son pourtour. Quelques pans de murs d'époque

1. Les textes relatifs à cette légende seront étudiés et critiqués plus loin, p. 152.

2. JORDAN, *Sugli avanzi dell'antica decorazione dell'isola liberina*, dans les *Ann. dell'Instil. archeol.*, 1867, p. 389. — Voir aussi, du même auteur, *Topogr. d. St. Rom.*, t. I, 1, p. 425.

3. BECKER, *op. cit.*, p. 653.



romaine, que baignaient les eaux du fleuve, sont indiqués par les meilleurs plans d'autrefois, celui de Nolli, par exemple, en 1748 et celui de Delannoy en 1832; ils faisaient partie, eux aussi, du revêtement en pierre de ce gigantesque vaisseau<sup>1</sup>. En



FIG. 1. — L'ILE TIBÉRINE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE  
D'après Piranesi (propriété de la Regia Catalografia de Rome).

1867, Jordan signalait, après Piranesi, la présence, à la **pointe** méridionale de l'île, mais vers l'ouest, de trois ou quatre **rangées**

1. *L'isoletta*, ce petit îlot que le courant du fleuve avait détaché de l'île même en amont, renfermait des murs antiques qui sont marqués sur les plans et mentionnés par les archéologues des derniers siècles. VENTURI, *Descriz. topogr. di Roma*, éd. de 1824, p. 174 : *In oggi si vede la separazione in due parti dell'isola tiberina cagionata ne' tempi bassi dall'escrescenza del Tevere.*



FIG. 5. — FRAGMENT DE LA DÉCORATION SCULPTÉE DE L'ÎLE TIBÉRINE  
(*Annali dell' Instituto archeologico*, 1867, pl. K, 1).



FIG. 6. — FRAGMENT DE LA DÉCORATION SCULPTÉE DE L'ÎLE TIBÉRINE  
D'après une photographie prise par M. René Patouillard en 1899.

de pierres dépassant à peine le niveau du Tibre <sup>1</sup>. En 1882, M. Lanciani distinguait nettement à cet endroit, « sous la poupe à droite », c'est-à-dire sur le bras droit du fleuve, d'abord quatre rangées de pierres, puis, un peu plus loin en amont et séparées des précédentes par un léger intervalle, trois rangées <sup>2</sup>. Tous ces restes épars et abimés de la décoration de l'île ont disparu en ces dernières années, soit qu'on ait achevé de les détruire, soit que les murs des quais nouveaux les cachent aux regards. Mais la place de chacun d'entre eux est bien connue; il suffit de relier ces différents points les uns aux autres pour retrouver la forme même qu'avait jadis l'île tibérine et le tracé de son revêtement extérieur.

**Le fragment conservé.** — Le seul fragment qui subsiste était aussi, parmi tous ceux dont on a gardé le souvenir, le plus intéressant. Malheureusement les sables qui s'accumulent dans le bras gauche du Tibre empêchent de le voir tout entier; bientôt, si l'on ne prend pas soin de maintenir ses abords dégagés, il sera enseveli sous les alluvions. M. René Patouillard a obtenu l'autorisation, au mois de mars 1899, de faire des fouilles aux alentours; il a pu procéder à un déblaiement assez complet. Pour se rendre compte de la disposition et du style de ce fragment de construction, il faut se reporter à la belle planche de Piranesi, faite, semble-t-il, d'après nature et suffisamment exacte <sup>3</sup>, au dessin publié par Jordan lui-même <sup>4</sup>,

*e all'estremità dell'isoletta formata come dissi, si ravvisano gli avanzi dell'antiche sostruzione dell'isola tibérina... come pure gli avanzi di un riparo fatto ne' tempi bassi alle ulteriori devastazioni dell'isola e costruito di macigni, travertini e tufi sotto dall'accennate costruzioni.* — Ces murs appartenaient au revêtement de la pointe d'amont de l'île. C'est eux peut-être qu'on aura souvent pris à tort pour les ruines du temple de Faunus. Voir ci-dessous p. 291.

1. PIRANESI, *Campo Marzio*, Rome, 1762, pl. XI; — JORDAN, *Ann. dell'Institut. archeol.*, 1867, p. 393.

2. Note manuscrite communiquée par M. Lanciani : *Il giorno 26 febbraio 1882, ho veduto le acque le piu basse che io ricordi, chiari e trasparente e verdine come quelle di un torrente montano... (ho visto) nell'isola : a) 4 ordini di pietre sotto la poppa a destra; b) altro avanzo di tre ordini di pietre; c) frammento noto prima.* Sur un croquis sommaire joint à cette note et fait à la même date les trois emplacements sont indiqués.

3. PIRANESI, *Antichità romane*. Rome, 1756, t. IV, pl. XV. C'est d'après cette planche qu'a été dessinée la gravure publiée par CANINA, *gli Edifizi di Roma antica*, Rome, 1848-1856, t. IV, pl. CCXLII.

4. *Ann. dell' Institut. archeol.*, 1867, pl. K, 1.

à la photographie donnée par M. Lanciani<sup>1</sup>, et à celle, plus nette, qu'a prise M. René Patouillard en 1899.

Il comprend deux parties : en haut, des blocs de travertin, soigneusement travaillés ; au-dessous, des blocs de tuf, plus grossiers. Les assises de tuf, qui s'enfoncent profondément, servent de soubassement aux huit assises de travertin, composées de blocs de diverses grandeurs et inégalement avancants<sup>2</sup>. Ces dernières représentent le flanc d'un navire. La courbure des lignes générales indique la direction de la quille. Une rangée de pierres proéminentes correspond à la *πάρρησις*, rebord extérieur qui faisait tout le tour du vaisseau ancien. Un buste humain brisé, que supportait un pilastre, rappelle l'enseigne ou *παρασημῆ* ; la figure a disparu, il ne reste plus que les épaules et quelques cheveux ; la présence, à côté du buste, d'un bâton sur lequel s'enroule un serpent, prouve que le personnage dont on avait reproduit ici les traits et les emblèmes était Esculape. Plus loin une tête de bœuf, sans oreilles ni cornes, fait saillie ; peut-être servait-elle à amarrer des cordages ; Jordan la compare à ces grandes têtes de bœuf, d'une facture analogue, qu'on a retrouvées au théâtre de Vérone, où elles semblent avoir été utilisées pour soutenir le velum. Tuf et travertin, protome et bucranc, voilà tout ce que le temps a respecté.

**Etat des ruines au XVI<sup>e</sup> siècle.** — On a cru quelquefois qu'il y avait dans l'île au XVI<sup>e</sup> siècle des ruines plus considérables, et qu'elle possédait encore à cette époque son parement de pierre presque complet. Un dessin du recueil manuscrit de Fulvio Orsini, à la bibliothèque Vaticane, la montre émergeant du fleuve comme une trirème ; ses bordages intacts sont ornés de toute une série de bucranes et de protomes espacés<sup>3</sup>. La plupart des vues qui illustrent les recueils de gravures composés à l'époque de la Renaissance par les archéologues et les architectes romains paraissent inspirées de ce dessin et donnent à l'île tibérine, comme lui, l'apparence d'un véritable navire, plus ou moins bien conservé ; les plus connues sont celle de Boissard, très souvent reproduite<sup>4</sup>, et celles de Gamuc-

1. R. LANCIANI, *Pagan and christian Rome*, Londres, 1892, p. 61. — Cf. du même auteur, *the Ruins and Excavations of ancient Rome*, Londres, 1897, p. 19.

2. Les plus grands mesurent 1<sup>m</sup>,20 sur 0<sup>m</sup>,40.

3. *Codex vaticanus latinus* 3439, f<sup>o</sup> 42.

4. J.-J. BOISSARD, *Topographia urbis Romæ*, Francfort, 1681, t. II, p. 13.

ci<sup>1</sup> et de Dosio<sup>2</sup>; sur ces dernières la partie méridionale figure seule. Mais au xvi<sup>e</sup> siècle même ces représentations brillantes ne répondaient pas à la réalité. On aurait tort de se fier à ces dessins et à ces gravures, qui sont œuvres de pure fantaisie. Les architectes et les archéologues de ce temps ont donné libre cours à leur imagination; ils ont *restauré* l'île, et ne l'ont pas copiée.

L'*état actuel* que Gamucci lui-même a inséré dans son livre à côté de sa reconstruction hypothétique<sup>3</sup>, et surtout la planche très sincère et très soignée de du Pérac<sup>4</sup>, ont permis à Jordan d'affirmer que de la décoration antique — sauf quelques murs sans intérêt — rien ne subsistait à la Renaissance qu'on ne pût voir encore en 1867. Le dessin du recueil Orsini n'a pas plus de valeur historique que ce navire de marbre, sculpté par Ligorio, qui existe dans les jardins de la villa d'Este à Tivoli, au centre de la *Rometta*, où il représente l'île tibérine en réduction, parmi d'autres souvenirs et imitations des monuments de Rome<sup>5</sup>. Et peut-être même ce dessin a-t-il pour auteur, lui aussi, ce Pirro Ligorio que ses restitutions architecturales et ses falsifications épigraphiques ont rendu célèbre. Jordan a remarqué en effet qu'il ressemble beaucoup à la gravure publiée par Boissard, et l'on sait que Boissard s'est servi très souvent des manuscrits de Ligorio.

**Caractère de la décoration antique.** — La destruction des revêtements de l'île tibérine a commencé bien avant le xvi<sup>e</sup> siècle. Il est certain du moins que dans l'antiquité, avec sa ceinture de travertin et ses ornements sculptés, elle ressemblait à un immense vaisseau de pierre. D'après Jordan, l'unique fragment conservé appartiendrait à l'avant du navire, à la proue; la tête d'Esculape avec le serpent était l'enseigne ou  $\pi\rho\rho\alpha\tau\eta\rho\alpha$ ; on mettait d'ordinaire le  $\pi\rho\rho\alpha\tau\eta\rho\alpha$  à l'avant : c'est la place qu'il occupe sur plusieurs bas-reliefs où l'on voit l'image de navires anciens; le vaisseau du dieu de la médecine descendait le Tibre et regardait vers la mer<sup>6</sup>. Cette opinion

1. GAMUCCI, *le Antichità della città di Roma*, Venise, éd. de 1580, p. 173.

2. DOSIO, *Urbis Romæ reliquiæ*, Rome, 1569, pl. XVIII.

3. GAMUCCI, *op. cit.*, p. 175.

4. DU PÉRAC, *Vestigi di Roma*, Rome, 1575, feuille n° 39.

5. R. LANGIANI, *the Ruins and Excavations*, p. 20.

6. JORDAN, *Ann. dell'Institut. archeol.*, 1867, p. 397; — du même auteur, *Topogr. d. St. Rom.*, t. 1, 1, p. 425, note.

150000

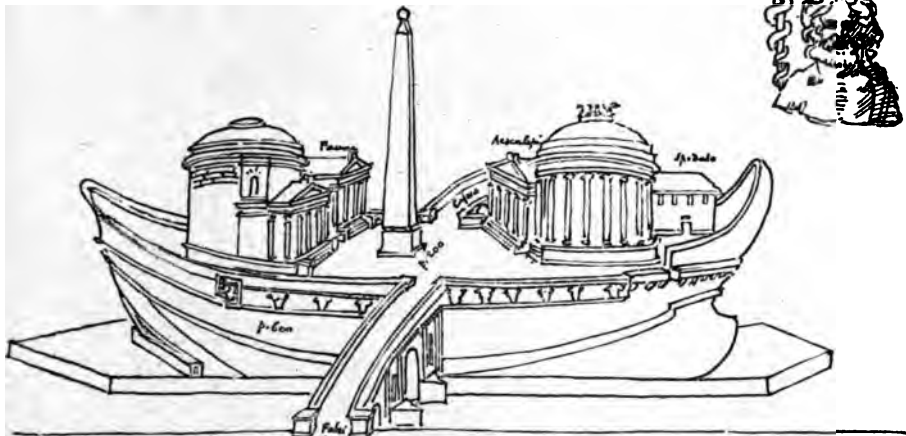


FIG. 7. — L'ILE TIBÉRINE

D'après un dessin du recueil Orsini (Bibliothèque vaticane, Cod. lat. 3439, f° 42).



FIG. 8. — L'ILE TIBÉRINE AU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

D'après du Pérac (1573).

n'est guère soutenable. La tête d'Esculape ne se trouve pas exactement à la pointe méridionale, mais sur le côté; elle n'est donc pas, à vrai dire, l'enseigne du navire; l'emblème du dieu protecteur pouvait très bien être répété plusieurs fois sur le bordage. Selon toute vraisemblance, l'île, comme la trirème qui avait amené Esculape à Rome, devait remonter le Tibre et non pas le descendre. Le fragment de décoration conservé faisait partie de la poupe.

« Je me représente cette île longue, écrivait le président de Brosses, comme quelque chose de magnifique au temps des Romains, lorsque son contour était en entier revêtu d'un mur bombé en pierres de taille, qui la figurait en forme de gros vaisseau, avec sa poupe carrée et sa proue pointue. Quelle grandeur n'y a-t-il pas dans une pareille manière d'ajuster une île au milieu d'une ville! Un obélisque en faisait le mât, et le temple d'Esculape, avec son dôme, en faisait le château de poupe<sup>1</sup>. » Il y a dans ces lignes quelques inexactitudes, que d'ailleurs on pardonne aisément à l'érudit président. Il exagère la magnificence du spectacle : les murs de travertin, ornés simplement de leur rebord saillant, de leurs protomes et de leurs bucranes, étaient plus sévères qu'élégants. D'autre part, la poupe ne paraît pas avoir eu la forme régulière et carrée des véritables poupes de navires; l'île à son extrémité sud allait en s'effilant; elle se terminait sans doute par une pointe arrondie, ainsi que le montre le dessin de Jordan. Le temple d'Esculape enfin n'avait point de dôme; mais la dénomination de château de poupe lui convient fort bien et répond à l'idée que suggérait aux Anciens le spectacle de l'île tibérine, immobile devant Rome et baignée par le Tibre, comme un navire à l'ancre.

Les architectes romains avaient régularisé ses contours pour lui donner la forme d'une trirème. Faut-il admettre qu'ils s'étaient astreints à pousser jusqu'à ses dernières conséquences dans leur construction de pierre l'imitation des vaisseaux de bois? La décoration sculpturale, dont il subsiste des vestiges à l'une des pointes de l'île, se continuait-elle pareillement sur tout le long de ses flancs, la ceignant ainsi qu'une carène? Ou bien, au contraire, les deux extrémités seules avaient-elles été aménagées en guise de poupe et de proue, réunies simplement l'une à l'autre par un mur de quai continu, et

1. DE BROSSES, *Lettres familières écrites d'Italie (1739-1740)*, éd. Badon, Paris, 1838, t. II, p. 131.

sans ornements? En d'autres termes, l'*insula tiberina* avait-elle été faite ou refaite absolument en élévation comme en plan, à l'image d'un navire<sup>1</sup>? Les dimensions mêmes du fragment conservé du revêtement ne permettent pas de le supposer. Les vestiges de la poupe ont, en somme, assez peu d'importance; leur hauteur surtout est minime; ils ne s'élevaient guère au-dessus du niveau du Tibre. Si l'on avait voulu donner à l'île en tous points l'apparence d'une trirème, il eût fallu proportionner exactement les différentes parties; on n'a pas pris cette peine; un navire qui aurait pour arrière la poupe de l'île tibérine serait beaucoup plus petit que n'était celle-ci même. Par sa position au milieu des eaux et sa forme allongée, elle ressemblait à un vaisseau; la comparaison s'imposait; on l'a faite bien souvent ailleurs pour d'autres îles intra-urbaines, comme, par exemple, celle de la Cité, à Paris. Il est naturel que les Romains aient songé à tirer parti de cette disposition des lieux pour commémorer l'arrivée par mer du serpent sacré d'Esculape. Mais ils n'ont pas essayé de bâtir à la place de l'île un navire de pierre, entreprise considérable, difficile et vaine. Il leur a suffi de souligner par quelques traits la configuration du sol et d'accentuer une ressemblance déjà frappante, laissant à l'imagination de chacun le soin de suppléer à ce qui manquait et d'achever par la pensée le travail ébauché seulement sur le terrain.

**Date de son exécution.** — Aucun texte ne nous fait savoir à quelle époque on entreprit de transformer ainsi l'aspect de l'île tibérine, ou tout au moins de ses deux extrémités, et de lui donner, plus encore que par le passé, l'air et l'allure d'un vaisseau. On ne peut apporter à ce petit problème que d'hypothétiques solutions. Preller était d'avis que la décoration de l'île devait être très ancienne; il l'attribuait au commencement du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère; elle serait à peu près contemporaine de la venue merveilleuse d'Esculape, qu'elle rappelait<sup>2</sup>. Le seul argument qu'on ait à faire valoir en faveur de cette opinion, c'est que les Anciens expliquaient, en effet, par le souvenir de l'arrivée d'Esculape la forme de navire imposée à l'île. Mais, d'autre part, les caractères architecturaux et

1. Cf. VENUTI, *op. cit.*, p. 173; CANINA, *op. cit.*, t. III, p. 108.

2. PRELLER, *Rom und der Tiber*, *Ber. d. sächs. Ges. d. Wiss.*, Leipzig, 1848, p. 138.



sculpturaux du revêtement, autant du moins qu'il est loisible de les apprécier en l'état des ruines, ne permettent pas qu'on l'attribue à une époque si reculée. Jordan le croit du début de l'Empire; on sait que les premiers empereurs ont beaucoup fait pour consolider les rives du Tibre et les mettre à l'abri des inondations; la construction de la proue et de la poupe de l'île tibérine, ainsi que du mur bas qui les réunissait, serait du même temps que ces grands travaux de défense et répondrait aux mêmes préoccupations<sup>1</sup>. Peut-être cependant, si la date proposée par Preller est trop lointaine, celle que préfère Jordan est-elle un peu tardive. Assurément les parements de pierre dont on voit aujourd'hui les vestiges à la pointe sud ne sont pas l'œuvre des architectes romains du III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ; leur belle apparence et leur agencement exact supposaient une science de bâtir très avancée et sûre d'elle-même. Ils n'ont pu être faits, au plus tôt, que vers le milieu du dernier siècle de la République. Or l'établissement des ponts Fabricius et Cestius et une restauration du temple d'Esculape remontent précisément à cette époque<sup>2</sup>. Ne pourrait-on pas supposer, sans attendre jusqu'au règne d'Auguste ou de Tibère, que la décoration de l'île fut exécutée au moment même où l'on procédait à cette restauration et où l'on édifiait ces ponts? Cette hypothèse, que nul document épigraphique ou littéraire ne confirme ni n'infirme, permettrait de rattacher à un même dessein général toutes les mesures particulières prises à notre connaissance pour embellir l'île tibérine. Les architectes romains du dernier siècle de la République ont voulu rehausser l'éclat du culte d'Esculape. La proue et la poupe qui évoquaient le souvenir de la trirème revenue d'Epidaure, étaient faites, comme le temple restauré, en l'honneur du dieu de la médecine, et c'est principalement pour faciliter l'accès du sanctuaire qu'on substitua de solides ponts de pierre aux anciens et fragiles ponts de bois.

**L'obélisque.** — Si l'ensemble de la décoration de l'île tibérine paraît dater de la fin de la République plutôt que du début de l'Empire, l'obélisque qui se dressait au centre, comme le mât au milieu d'un navire, n'a été érigé certainement qu'à

1. JORDAN, *Ann. dell'Institut. archeol.*, 1867, p. 396.

2. Cf. ci-dessous, p. 99, 107 et 184.

l'époque impériale<sup>1</sup>. Les princes ornèrent de monuments rapportés d'Égypte les places publiques de Rome. L'île tibérine bénéficia de cette mode nouvelle. Il y avait dans la ville six grands obélisques, qu'énumèrent la *Notitia* et le *Curiosum Urbis Romæ regionum*, et plusieurs autres de moindres dimensions<sup>2</sup>. Celui de l'île était très petit. Il était encore debout au xvi<sup>e</sup> siècle sur la place *San Bartolomeo*. Gamucci l'a vu et s'étonne qu'on ait mis un si petit mât sur un si grand navire<sup>3</sup>. Depuis, il a été brisé. Ses fragments furent dispersés<sup>4</sup>. Deux d'entre eux, recueillis par le cardinal Borgia et déposés dans son musée de Velletri, passèrent, en 1814 au musée de Naples<sup>5</sup>. Un autre resta jusqu'à la Révolution à la villa Albani; « emporté à Paris par les Français, il est maintenant à Munich, dans la collection du roi de Bavière<sup>6</sup> »; Piranesi l'avait reproduit au xviii<sup>e</sup> siècle sur une planche de ses *Antichità romane*<sup>7</sup>.

En 1676, des fouilles exécutées sur la place *San Bartolomeo*, amenèrent la découverte d'un large soubassement de tuf situé à 18 palmes sous la surface du sol (4<sup>m</sup>,50). Quelques érudits du xviii<sup>e</sup> siècle prétendirent y reconnaître la base même de l'obélisque<sup>8</sup>. Leur opinion



FIG. 9. — FRAGMENT DE L'OBÉLISQUE DE L'ÎLE TIBÉRINE.  
(Piranesi, *Antichità romane*, t. IV, pl. XIV, n° 15).

1. Consulter sur cet obélisque ZOEGA, *de Origine et usu obeliscorum*, Rome, 1797, p. 82 et p. 188.

2. Cf. JORDAN, *Topogr. d. St. Rom.*, t. II, p. 181.

3. GAMUCCI, *op. cit.*, p. 173.

4. CASIRO, *Memorie istoriche*, p. 328.

5. NIBBY, *Roma antica*, Rome, 1838, t. II, p. 291.

6. BESCHR. D. ST. ROM, t. III, 3, p. 564. — D'après ZOEGA, *loc. cit.*, il y aurait eu au musée de la villa Albani deux fragments de cet obélisque, et non un seul.

7. PIRANESI, *Antichità romane*, t. IV, pl. XIV, n° 15 : *Pezzo della sudetta guglia di granito innanzi alla chiesa di San Bartolomeo*.

8. BELLORI, *Selecti nummi duo Antoniniani*, Rome, 1676, p. 41, cité par CASIRO, *op. cit.*, p. 330. — Voir aussi VENUTI, *op. cit.*, p. 177.

ne paraît pas fondée. L'emploi du tuf, la grossièreté du travail (c'était une masse de tuf sans élégance, disait Bellori : *congeries tophorum*), la grande profondeur à laquelle était enfouie la construction prouvent que ce soubassement est une œuvre de l'époque républicaine ; des trois inscriptions qu'on a trouvées en même temps que lui<sup>1</sup>, deux ont été composées et écrites sous la République. L'obélisque ne fut mis en place que plus tard. Sa présence à cet endroit faisait ressortir encore la ressemblance que présentait naturellement l'île tibérine avec le vaisseau d'Esculape arrêté au milieu du Tibre.

1. C. I. L., VI, 47, 821, 10.317. Ces textes seront étudiés plus loin, p. 47, 54 et 214.

---

## CHAPITRE III

### L'ILE TIBÉRINE A L'ÉPOQUE RÉPUBLICAINE

---

**Les temples.** — L'histoire de l'île tibérine sous la République est assez mal connue. Les textes littéraires ne la mentionnent que rarement, et l'on n'a découvert sur son territoire qu'un très petit nombre d'inscriptions antérieures à l'établissement du régime impérial.

Après l'introduction du culte d'Esculape à Rome et la fondation du premier sanctuaire du dieu médecin, cent ans se passent encore sans que les historiens prononcent jamais le nom de l'île. Puis, au commencement du 11<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne, elle est citée deux fois coup sur coup. Deux temples nouveaux sont construits auprès de celui d'Esculape, l'un dédié à Faunus, commencé en 558/196 et inauguré en 560/194, l'autre dédié à Jupiter et inauguré aussi en 560/194<sup>1</sup>.

**Les soldats de Lévide.** — Il faut attendre l'année 710/44 pour qu'il soit de nouveau question de l'île tibérine<sup>2</sup>. Appien raconte qu'à cette date elle était occupée par un détachement de sol-

1. Les textes relatifs aux temples de Faunus et de Jupiter dans l'île seront étudiés plus loin, p. 262 et 292.

2. En 633/121, Caius Gracchus, poursuivi par ses adversaires qui voulaient le massacrer, s'enfuit de l'Aventin, franchit le Tibre par le pont Sublicius et se réfugia sur la rive droite dans le bois des Furies (PLUT., *C. Gracch.*, 17 ; APPIAN., *de Bell. civil.*, I, 26). D'après M. Mommsen, le pont Sublicius passait par l'île tibérine ; Caius Gracchus aurait donc traversé l'île en fuyant (MOMMSEN, dans les *Ber. d. Ges. d. Wiss.*, Leipzig, 1850, p. 324). Mais ni Appien ni Plutarque ne parlent de l'île à ce propos, et l'on verra plus loin que l'hypothèse de M. Mommsen sur l'emplacement du pont Sublicius est absolument inacceptable. Cf. ci-dessous, p. 129.

faits : aussitôt après l'assassinat de Jules César, Lépide, son maître de la cavalerie, se rendit dans l'île où il avait des troupes et fit passer de là ses soldats au Champ de Mars pour qu'il leur fût plus facile ensuite de porter secours à Antoine<sup>1</sup>. Par scrupule religieux et par précaution politique, la loi sur l'*imperium* interdisait aux citoyens en armes l'accès de la ville<sup>2</sup>. L'île étant, comme le Champ de Mars, en dehors de la cité, que limitait la ligne du *pomerium*, Lépide pouvait y loger des troupes. Le fait rapporté par Appien nous montre qu'au temps de César elle renfermait, outre les temples et leurs dépendances, des édifices capables d'abriter un détachement de soldats et de lui servir, au moins provisoirement, de casernes. A mesure qu'augmentait le chiffre de la population romaine l'aspect des abords immédiats de la ville se modifiait et dans tous les quartiers suburbains s'élevaient des temples et des chapelles, des maisons et des villas.

**Les inscriptions.** — Les quelques inscriptions de l'époque républicaine trouvées dans l'île tibérine sont toutes, sauf deux, des inscriptions religieuses ; elles se rapportent au culte des divinités adorées particulièrement sur son territoire ; ce sont des dédicaces à Esculape<sup>3</sup>, auxquelles il faut joindre une dédicace à Jupiter Jurarius<sup>4</sup>. Les deux seules inscriptions qui ne soient pas religieuses sont une liste de *magistri* d'un collège et une épitaphe.

**Liste de *magistri* d'un collège.** — Dans les fouilles faites en l'année 1676 devant l'église Saint-Barthélemy on a découvert, en même temps que le grand soubassement en tuf regardé à tort par quelques archéologues comme la base de l'obélisque de l'île, trois inscriptions, gravées les deux premières sur

1. APPIAN., *op. cit.*, II, 148 : Καὶ Λέπιδος ὁ ἑπαρχὸς ἐν ἀγορᾷ μὲν ὧν ἐπέθετο τοῦ γεγονότος ἕς δὲ τὸν ἐν τῷ ποταμῷ νῆσον διαδραμῶν, ἔνθα ἦν αὐτῷ τέλος στρατιωτῶν, ἕς τὸ πεδίον αὐτοῦς μεταθεῖσθαι ὡς ἐτοιμοτέρους ἕξιν ἐς τὰ παραγγελλόμενα ὑπ' Ἀντωνίου. Il n'est pas douteux que l'île et la plaine nommées dans ces lignes soient l'île tibérine et le Champ de Mars.

2. LELIUS FELIX, *ad Q. Mucium*, cité par GELL., XV, 27 : *Centuriata autem comitia intra pomerium fieri nefas esse, quia exercitum extra urbem imperari oportet, intra urbem imperari jus non sit.*

3. C. I. L., VI, 7 : *Notiz. d. Scavi*, 1890, p. 33 ; 1892, p. 267 et p. 410. Cf. ci-dessous, p. 189 et 209.

4. C. I. L., VI, 379. Cf. ci-dessous, p. 256.

marbre et la troisième sur un bloc de tuf<sup>1</sup>. Cette dernière est ainsi conçue<sup>2</sup> :

*L(ucius) Rutilius L(ucii) l(ibertus) Artemido(rus), | A(ulus) Carvilius L(ucii) l(ibertus) Diodorus, | P(ublius) Sulpicius Q(uinti) l(ibertus) Philocom(us), | mag(istri) conl(egii) caprina galla | ex d(ono) d(ato) [f]ac(iendum) cœraver(unt).*

« Lucius Rutilius Artemidorus, affranchi de Lucius, Aulus Carvilius Diodorus, affranchi de Lucius, Publius Sulpicius Philocomus, affranchi de Quintus, *magistri* du collège *caprina galla* (?), en vertu d'un don offert ont pris soin que ce travail fût fait. »

Cette inscription remonte à l'époque républicaine : l'emploi du tuf et les formes *conl(egii)* et *cœraver(unt)* en témoignent. Elle fut sans doute rédigée au moment où l'on mit en place le soubassement de tuf auprès duquel on l'a retrouvée ; inscription et soubassement appartenaient au même ensemble. Nous ne savons pas en quoi consistait le travail que les *magistri conlegii* ont fait exécuter, *faciendum cœraverunt*. (C'était peut-être la construction ou la reconstruction d'un petit édifice, l'érection d'un autel ou d'une statue, ou l'établissement d'un dallage sur la place centrale de l'île. Il est bien probable, en tout cas, qu'il intéressait le culte rendu au dieu grec de la médecine : l'inscription a été découverte dans le voisinage immédiat du sanctuaire d'Esculape ; une dédicace à Esculape, plus récente, l'accompagnait ; les noms des trois affranchis *magistri conl(egii)* trahissent une origine hellénique.

Un très petit nombre de textes épigraphiques relatifs au droit d'association sous la République nous ont été conservés ; celui-ci malheureusement est tout à fait énigmatique ; les efforts tentés jusqu'à présent pour l'expliquer sont demeurés vains.

M. Mommsen avoue son embarras et n'ose se prononcer ; il remarque cependant que l'inscription provient d'un quartier de Rome situé en dehors du territoire des quatre tribus

1. BELLORI, *Selectinummi duo Antoniniani*, Rome, 1676, cité au C. I. L., VI, 10.317: *Anno 1676 cœnobium patribus ordinis minorum observantium ædificantibus in insula tiberina et in platea ante ædem D. Bartholomæi, effossa terra palmis XVIII, inventa est congeries topiorum quam nonnulli fundamentum obelisci olim in insula erecti fuisse opinantur. Ibidem ex ruderibus inscriptiones tres erutz sunt quarum duæ marmoreæ, tertia tophea.*

2. C. I. L., I, 1<sup>re</sup> éd., 806, et VI, 10.317.

anciennes<sup>1</sup>. Il paraît donc disposé à croire qu'elle concerne une association cantonale de citoyens romains comme celles des *pagani pagorum Aventinensis, Janiculensis, Mercurialis, Capitolini*<sup>2</sup>. Mais cette interprétation n'est pas acceptable : les *magistri* du collège ne sont pas des citoyens romains *ingenui*, ce sont des affranchis d'origine grecque<sup>3</sup>. Le collège lui-même devait être un collège religieux privé, placé sous la protection d'un dieu étranger, ou, pour mieux dire, d'un dieu grec. On pense tout naturellement à Esculape ; son nom cependant n'est pas prononcé.

Le collège s'appelle : *conl(egii) caprina galla*. Que signifient ces mots ? Cohn propose de lire : *conl(egii) caprina(riorum) Galla(rum)*<sup>4</sup>. Les *Gallæ* ou *Galli* étaient les prêtres de certaines divinités gréco-orientales, telles que la Mère des dieux (*Magna Mater*) et la déesse syrienne ; il y avait des *Galli* à Rome, organisés certainement en collèges, comme toutes les corporations sacerdotales. Ceux de l'île tibérine étaient préposés au culte de Faunus, le Pan des Latins. On les surnommait *caprinarii*, chevriers<sup>5</sup>. La chèvre passait pour l'animal symbolique et favori des divinités rurales... M. Liebenam a raison de déclarer que l'existence de ce collège de *Galli* chevriers, serviteurs de Pan, n'est pas certaine, bien au contraire<sup>6</sup>. Le dieu champêtre qu'on adorait dans l'île n'était nullement le grec Pan, mais le Faunus italique. Les seuls *Galli* de Rome dont nous connaissions l'existence sont les prêtres de la *Magna Mater* du Palatin<sup>7</sup>. Le mot *caprinarius* est très rare ; on n'en peut citer qu'un seul exemple, écrit en abrégé, *caprinar(ium)*.

1. MOMMSEN, au C. I. L., I, 1<sup>re</sup> éd., 806 : *De hoc collegio quid statuam nescio ; hoc notandum titulum prodixisse et ipsum in parte urbis extra quattuor tribus posita.*

2. Cf. C. I. L., I, 1<sup>re</sup> éd., I, 801-805, et le commentaire de M. Mommsen.

3. COHN, *Zum römischen Vereinsrecht*, Berlin, 1873, p. 79.

4. COHN, *loc. cit.* — WALTZING, *Etude histor. sur les corpor. profess. chez les Romains*, Louvain, 1895-1900, t. I, p. 90 : « Parmi les collèges religieux privés, il faut peut-être citer un *conl[egium] caprina[riorum] Galla[rum]*. »

5. Le mot *caprinâr* se lit sur une inscription funéraire du VI<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ, publiée par DE ROSSI, *Inscr. christ. urbis Romæ*, Rome, 1861-1888, t. I, p. 497, n<sup>o</sup> 1088 et au C. I. L., VI, 9231 : *Stephanus caprinâr se vivo*. — DE ROSSI, *loc. cit.* : *Litteræ caprinâr caprinarium significant, vocem hactenus opinor inauditam quam de caprimulgo sive caprarum pastore interpretabor.*

6. LIEBENAM, *Zur Geschichte und Organisation des römischen Vereinswesens*, Leipzig, 1890, p. 64 : *Völlig rathselhaft.*

7. OVID., *Fast.*, IV, 361 ; — FESTUS, p. 95, etc. — Cf. article *Galli*, par LAFAYE, dans le *Dictionn. des Antiq.*, de DAREMBERG ET SAGLIO.

*Caprina* n'est pas l'abréviation de *caprinariorum*, ni *Galla* celle de *Gallarum* : la suppression totale d'une ou deux syllabes finales est inadmissible. L'hypothèse de Cohn soulève trop d'objections pour qu'on l'adopte. Il faut confesser que le sens des mots *caprina galla* et, par suite, le nom et la nature du collègue nous échappent<sup>1</sup>.

**Inscription funéraire.** — L'unique inscription funéraire de l'époque républicaine qui provienne de l'île tibérine est rédigée en vers sénaires iambiques. Le texte original n'existe plus ; il faut se contenter des copies prises au temps de la Renaissance. Plusieurs mots doivent être suppléés ou complétés<sup>2</sup>.

[*Heic est sep*]ul(t)a *Quincti Ranci feilia* | [*Quincti l*]iberti  
*Prot[e]*<sup>3</sup> *quoi fatum grave* | [*crudeles*] *Parcæ ac finem vitæ*  
*statuerunt* | [*vix quom ess*]et *bis decem annis nata indi-*  
*gniter* ; | [*nam quod c*]oncepit *leiberum semen duplex* | [*quom*  
*recte*] *pareret, patrono auxilium ac decus* | [*expertam mul*]ta  
*commoda atque incommoda* | [*inmitis*] *mors eripuit sueis*  
*parentibus* ; | [*nunc illi s*]ummo *in luctu ac sollicitudine* | [*præ*  
*deside*]rio *gnatæ fletus in dies* | *edunt sibi esse ereptam*  
*talem filiam* ; | *pater mei et genetrix germana, oro atque*  
*o[bsecro]*, | *desinite luctu, questu, lacrimas fundere, | sei*  
*in vitu jucunda* [*ac*] *voluptatei fuei* | [*vobis*] *viro atque amiceis*  
*noteisque omnibus* ; | *nunc quoniam fatum se ita tolit, animo*  
*vo[lo]* | *æquo vos ferre concordisque vivere, | quas ob res hoc*  
*monumentum ædificavit* [*pater*] | *sua gnatæ sibeique, uxori*  
*hanc constituit* [*domum*] | *æternam, ubi omnes pariter*  
*ævom degen*[t].

« Ici est ensevelie Rancia Prote, fille de Quinctus Rancius, affranchi de Quinctus. Par la volonté des Parques cruelles elle est morte prématurément, à peine âgée de vingt ans, après avoir conçu et mis au monde heureusement deux jumeaux ; elle était l'aide et l'honneur de son patron ; elle avait éprouvé

1. Il est certain que le mot *caprina* doit être rattaché à *capra* ; peut-être faut-il rattacher aussi *galla* à *gallus*. On sait que les chèvres et les coqs étaient consacrés à Esculape. L'inscription se rapporterait donc au culte du dieu de la médecine. Mais comment construire la phrase et que veut-elle dire ? Il se pourrait que le texte eût été inexactement copié par ses premiers éditeurs.

2. C. I. L., I, 1<sup>re</sup> éd., 1008 ; VI, 25.369.

3. BUCHELER, cité au C. I. L., VI, 25.369, proposait de lire [*Heic est...*] *ulia Quincti Ranci feilia* [*Quincti l*]iberti *Prot[i]*.



bien des vicissitudes quand la mort impitoyable l'enleva à ses parents. Ceux-ci maintenant, plongés dans le deuil et l'inquiétude, regrettant leur enfant, versent des larmes sur le jour où leur fut enlevée une telle fille. Mon père et ma mère, je vous en prie et supplie, cessez votre deuil, vos plaintes et vos pleurs, si j'ai fait dans ma vie la joie et le bonheur de mes parents, de mon mari, de mes amis, de tous ceux qui me connaissaient. Puisque désormais le destin s'est prononcé, je veux que vous supportiez ce coup d'une âme égale et que vous viviez en bonne harmonie. C'est pourquoi mon père a fait construire ce monument à sa fille et à lui-même, et il a élevé pour sa femme cette demeure éternelle que tous habitent également. »

Un certain Quintus Rancius, fils de Quintus, est cité parmi les signataires du sénatus-consulte *de Oropiis*, en l'année 681/73<sup>1</sup>; c'est sans doute le même personnage que le Quintus Rancius, patron et mari de Rancia Prote<sup>2</sup>. L'épithaphe métrique de Rancia paraît dater en effet, d'après l'orthographe et le style, du dernier siècle de la République. Les érudits du xv<sup>e</sup> siècle qui l'ont sauvée de l'oubli l'ont vue devant l'église Saint-Barthélemy<sup>3</sup>. Peut-être à l'origine n'était-elle pas placée dans l'île; beaucoup de pierres tombales des environs de Rome ont été transportées tardivement à l'intérieur de la ville et utilisées comme matériaux de construction; on a découvert un grand nombre d'inscriptions funéraires anciennes au Forum, où jamais les Romains ne se sont fait enterrer avant le moyen âge<sup>4</sup>. Il n'est pas impossible cependant que Rancia Prote ait été ensevelie sur le territoire de l'île tibérine même. La religion et la loi défendaient qu'on enterrât les morts en deçà de la ligne du *pomerium*<sup>5</sup>. Cette interdiction ne s'appliquait pas à l'île, extérieure à la cité primitive. De même qu'on y pouvait élever des temples aux dieux étrangers, comme Esculape, et caserner des soldats en armes, de même aussi on avait le droit d'y creuser des tombes.

1. MOMMSEN, dans l'*Hermès*, 1885, t. XX, p. 284.

2. C. I. L., *loc. cit.*

3. SABINUS : *Ante templum S. Bartholomæi in insula*; — MAZOCCHI : *In domo D. Marci de insula*; — SMETIUS : *In insula tibérina* (Cités au C. I. L.).

4. GATTI, *Monumenti epigrafici rinvenuti nel Foro romano*, dans le *Bullett. Comun.*, 1899, p. 247.

5. Loi des XII Tables, citée par Cic., *de Leg.*, II, 23. 58 : *Hominem mortuum in urbe ne sepelito neve urito*. — SERVIUS, *ad Æn.*, XI, 206 : *Quod postea Duilio consule senatus prohibuit et lege cavet ne quis in urbe sepeliretur*.

## CHAPITRE IV

# L'ILE TIBÉRINE A L'ÉPOQUE IMPÉRIALE

---

La fondation de l'Empire marque le point de départ d'une ère nouvelle, aussi bien dans l'histoire particulière du développement monumental de la ville de Rome que dans l'histoire générale des progrès de la puissance romaine. On peut mieux suivre désormais les transformations de l'île tibérine; les textes littéraires la nomment plus fréquemment et les inscriptions se multiplient.

**L'extension du pomerium.** — L'île était restée pendant toute l'époque républicaine en dehors du *pomerium*. Depuis la chute de la royauté et la construction des premiers édifices élevés sur son sol elle se trouvait associée à la vie de Rome; elle n'était plus qu'un quartier semblable à tous les autres. Cependant, si elle faisait partie de la ville, au sens moderne et profane du mot, elle ne faisait pas encore partie de la cité, au sens antique et religieux. Le *pomerium* séparait le territoire consacré de la cité du territoire de la campagne; il marquait la limite des auspices urbains<sup>1</sup>. La ligne, tracée par Romulus autour de la *Roma quadrata* du Palatin, avait été reportée plus loin par Servius Tullius. Elle ne fut modifiée de nouveau qu'au dernier siècle de la République par Sylla et par César, sans dépasser encore la rive gauche du Tibre. On n'in-

1. MESSALA, *Lib. de ausp.*, cité par GELL., XIII, 14 : *Pomerium est locus intra agrum effatum per totius urbis circuitum, pone muros regionibus certis determinatis, qui facit finem auspicii urbani.* — Sur le *pomerium*, consulter : KIEPERT-HUELSEN, *Nomencl. topogr.*, p. 30; — HOMO, *Lex. de topogr. rom.*, p. 398; — les articles de MOMMSEN, RICHTER, DETLEFSEN, HUELSEN dans l'*Hermès*, t. X, p. 40; t. XX, p. 128; t. XXI, p. 497; t. XXII, p. 615; — O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. d. St. Rom.*, t. I, p. 114.

corpora officiellement l'île tibérine à la cité romaine que sous l'Empire ; jusqu'alors elle lui était extérieure, et c'est ce qui nous explique qu'on y ait bâti des temples à certains dieux, l'Esculape des Grecs, Jupiter Jurarius, l'agreste Faunus, auxquels, pour des motifs divers, l'accès de Rome même était interdit<sup>1</sup>.

Sous l'Empire le *pomerium* fut plusieurs fois déplacé. Pour agrandir l'enceinte de la cité il fallait avoir reculé d'abord les frontières romaines elles-mêmes<sup>2</sup>. Claude, Néron, Vespasien, Trajan, Aurélien, dont les règnes furent marqués par des conquêtes, exercèrent le droit que leur reconnaissent la religion nationale et la tradition. On a retrouvé quelques-uns des cippes terminaux, ornés d'inscriptions, que chacun de ces empereurs faisait mettre de distance en distance sur le pourtour de la nouvelle ligne<sup>3</sup>. Il paraissait établi jusqu'à ces dernières années que l'île tibérine et le Transtévère n'étaient devenus intra-poméniens qu'au III<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, quand Aurélien annexa à la cité tout l'espace situé en deçà de la muraille de fortification qu'il faisait dresser. En effet, les cippes commémoratifs des délimitations de Claude, de Vespasien et de Trajan avaient tous été recueillis sur la rive gauche du Tibre. Mais on a découvert en 1899 sur la rive droite un cippe terminal de Vespasien<sup>4</sup> ; il avait été utilisé à une basse époque dans la construction d'un mur situé sous l'église actuelle de Sainte-Cécile *in Trastevere* ; il ne pouvait être très éloigné de son emplacement primitif. Cette trouvaille

1. Cf. ci-dessous, p. 247.

2. Tac., *Ann.*, XII, 32 : *Iis qui protulere imperium etiam terminos urbis propagare datur.* — Cf. SESEC., *de Brevit. vit.*, XIII ; — GELL., *loc. cit.* ; — VOPISCS., *Aurel.*, 21. — La formule finale des inscriptions que portent les cippes terminaux du *pomerium* est tout à fait caractéristique. Voir, par exemple, C. I. L., VI, 4231 : *Auctis populi romani | finibus pomerium | ampliavit terminavitque*.

3. C. I. L., VI, 4231-4233 ; — *Notiz. d. Scavi*, 1885, p. 475 ; 1887, p. 232 ; 1900, p. 15 ; — *Bullett. Comun.*, 1882, p. 155 ; 1885, p. 164 ; 1899, p. 270.

4. *Bullett. Comun.*, 1899, p. 270 ; — *Notiz. d. Scavi*, 1899, p. 15. — Cf. MERRILL., *A propos de l'extension du pomerium par Vespasien*, dans les *Mél. de l'Ec. franç. de Rome*, 1901, p. 97. — Date de ce texte : premier semestre de l'an 75 après Jésus-Christ. — [*Imperator* Cæ|sar | [*Vespasi*]anus Aug(ustus), pont(ife)x max(imus), | trib(unicia) pot(estate) VI, imp(erator) XIV, p(ater) pa(triæ), | censor, co(n)s(ul) VI, desig(natus) VII, | T(itus) Cæsar Aug(usti) f(ilius) | Vespasianus, imp(erator) VI, | pont(ife)x, trib(unicia) pot(estate) IV, censor, | co(n)s(ul) VI, desig(natus) V, | auctis p(opuli) r(omani) finibus, | [pomerium ampliaverunt terminaveruntque].

inattendue atteste, contrairement à l'opinion commune, que la partie centrale du Transtévère et à plus forte raison l'île tibérine étaient comprises dès l'époque de Vespasien dans le *pomerium*; à celui-ci Aurélien ajouta seulement sur la rive droite le territoire qui s'étendait entre la ligne fixée par Vespasien et son propre mur de défense. Il resterait à savoir quel empereur du 1<sup>er</sup> siècle fit rentrer l'île dans l'enceinte pomériale. Ce ne peut être Auguste : il est certain qu'il n'a pas modifié le *pomerium*<sup>1</sup>. La délimitation de Claude semble avoir porté sur la rive gauche ; elle rattacha à la cité l'Aventin et une partie du Champ de Mars<sup>2</sup>. Celle de Néron n'est connue que par un texte de Vopiscus, peut-être sujet à caution<sup>3</sup>. Selon toute vraisemblance ce serait donc seulement sous le règne de Vespasien lui-même que l'île tibérine, en même temps que le centre du Transtévère, cessa d'être regardée comme extérieure au sol consacré de la cité.

**La XIV<sup>e</sup> région d'Auguste et le vicus Censori.** — Si Auguste ne toucha pas au *pomerium*, il réorganisa cependant les divisions territoriales de Rome<sup>4</sup>. Depuis longtemps, les quatre régions entre lesquelles, d'après la légende, le roi Servius Tullius avait réparti le sol urbain, étaient notoirement insuffisantes ; la population trop nombreuse débordait au-delà des limites qu'on lui avait d'abord assignées ; de tous côtés se formaient des faubourgs. Auguste voulut donner à la ville des cadres administratifs qui correspondissent plus exactement à son étendue réelle ; il fonda ensemble les faubourgs et les

1. GARDTHAUSEN, *Augustus und seine Zeit*, Leipzig, 1891-1896, t. I, 2, p. 945 ; t. II, 2, 556. Ni Suétone ni le monument d'Ancyre ne disent rien d'une extension du *pomerium* par Auguste. La *lex regia de imperio*, qui confère à Vespasien le droit de reculer les bornes pomériales, n'invoque qu'un seul précédent : l'exemple donné par Claude est seul rappelé (C. I. L., VI, 930). — C'est à tort que TAC. (*Ann.*, XII, 24), CASS. DIO (XLIV, 49), VOPISCUS (*Aurel.*, 21) parlent d'une extension du *pomerium* à propos de l'organisation des XIV régions urbaines.

2. JORDAN, *Topogr. d. St. Rom.*, t. I, 1, p. 324-353 : la délimitation de Claude aurait eu pour but de restaurer le *templum* de la ville ; la ligne qu'elle décrivait formait sinon un carré, du moins un quadrilatère irrégulier dont un côté était figuré par le Tibre ; les parties de la ville situées au-delà du fleuve restaient en dehors.

3. VOPISCUS, *Aurel.*, 21.

4. KIEPERT-HUELSEN, *Nomencl. topogr.*, p. VII ; — HOMO, *Lex. de topogr. rom.*, p. 465. Voir aussi : R. LANCIANI, *Ricerche sulle XIV regioni urbane*, dans le *Bullett. Comun.*, 1890, p. 415 ; — GARDTHAUSEN, *op. cit.*, t. I, 2, p. 943 et t. II, 2, p. 552.

quartiers anciens, et partagea tout ce vaste territoire en quatorze régions, qui remplacèrent celles de Servius. Chacune des régions d'Auguste comprenait un certain nombre de subdivisions ou *vici*. Les descriptions de Rome rédigées au IV<sup>e</sup> siècle, la *Notitia* et le *Curiosum Urbis Romæ regionum*, qui énumèrent par ordre de régions les édifices les plus importants de la ville, ne parlent pas de l'île tibérine ni d'aucun des monuments qu'elle renfermait<sup>1</sup>. Mais on sait par le cosmographe Æthicus qu'elle appartenait à la quatorzième région<sup>2</sup>, appelée dans les descriptions *Transtiberim* et située tout entière, sauf elle, sur la rive droite du fleuve. Il était naturel qu'on la rattachât au Transtévère, à la dernière des régions d'Auguste; le Tibre n'avait-il pas formé longtemps la frontière du sol romain? L'île n'était-elle pas restée longtemps étrangère à la cité?

Une inscription de l'année 136, la *Base capitoline*, contient une liste des quartiers ou *vici* de Rome, rangés par régions<sup>3</sup>. Elle cite, parmi les *vici* de la quatorzième région, un *vicus Tiberinus*; on pourrait croire qu'il se trouvait dans l'île, où le dieu Tiberinus avait un sanctuaire<sup>4</sup>; il est plus probable, cependant, qu'il faut le chercher sur la rive droite du Tibre et qu'il devait son nom à sa position le long du fleuve<sup>5</sup>. Un autre *vicus* de la même région, qu'indique aussi la *Base capitoline*, le *vicus Censori* ou *Censorii*, est mentionné en deux inscriptions trouvées au XVII<sup>e</sup> siècle dans l'île tibérine: c'était le principal ou le seul *vicus* qu'elle renfermât.

La première inscription a été découverte en 1676 devant l'église Saint-Barthélemy; elle n'a qu'une ligne<sup>6</sup>:

*Vici Censori lustratio erit idibus septembr(ibus).*

« Le jour des ides de septembre (treizième jour du mois), aura lieu la *lustratio* du *vicus Censori*. »

La lustration était une cérémonie religieuse de purification :

1. Le texte de ces descriptions est publié par ULRICH, *Cod. topogr.*, Würzburg, 1871, p. 1 et par JORDAN, *op. cit.*, t. II, p. 541.

2. ÆTHICUS dans l'édition de Pomponius Méla par GROXOVIVS, 1722, p. 716 : (*Tiberis*) *facit insulam regioni quartæ decimæ*.

3. C. I. L., VI, 975.

4. PRELLER, *die Regionen der Stadt Rom*, Léna, 1846, p. 205.

5. O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. d. St. Rom*, t. III, p. 447, note 1. — Cf. R. LANGIANI, *Forma Urbis Romæ*, Rome, 1893-1901, feuille 28.

6. C. I. L., VI, 821. — La provenance exacte de ce texte est connue par BELLOU, *Selecti nummi duo Antoniniani*, cité par CASIMIRO, *Memorie istoriche*, p. 330, en note.

elle consistait en une procession, une prière et un sacrifice; les habitants de chaque *vicus* de Rome célébraient en commun le culte des *Lares compitales* et du *Genius Augusti*; les *magistri vicorum*, qui présidaient à ce culte, étaient chargés du soin de la purification annuelle<sup>1</sup>.

Les *vici* de l'époque impériale, comme les rues et les quartiers de l'époque républicaine, tiraient leurs noms soit des événements dont leur territoire conservait le souvenir historique ou légendaire, soit des industries ou des commerces qu'on y exerçait principalement, soit des familles riches et puissantes qui y résidaient, soit enfin des grands personnages qui les avaient ornés et embellis. M. Otto Gilbert range le *vicus Censori* dans cette dernière catégorie<sup>2</sup>. On ne sait rien, d'ailleurs, du *Censorius* qui lui aurait donné son nom<sup>3</sup>. Ce personnage devait vivre aux derniers temps de la République ou au 1<sup>er</sup> siècle de l'Empire. La seconde inscription relative au *vicus Censori* date exactement de l'année 100 après Jésus-Christ; dès cette époque, par conséquent, le *vicus* de l'île s'appelait ainsi.

**Autel des dieux Lares.** — Cette seconde inscription est dédiée aux Lares d'Auguste et aux Génies des Césars. Il y est question à la fois du *vicus Censori* et de la XIV<sup>e</sup> région. Elle confirme et complète les deux témoignages de la *Base capitoline* et du cosmographe Æthicus: le *vicus Censori* faisait partie de la XIV<sup>e</sup> région et de celle-ci dépendait l'île<sup>4</sup>:

*Laribus Augustis et Genis Cæsarum. | Imp(eratori) Cæsari divi Nervæ filio Nervæ Traiano Aug(usto) Germ(anico) pontifici maximo, trib(unicia) pot(estate) IIII, co(n)s(uli) III, desig(nato) IIII], | permissu C(ai) Cassi Interamnani Pisibani Prisci prætoris, ædiculam reg(ionis) XIII vici Censori magis-*

1. Cf. MARQUARDT-MOMMSEN, *Man. des Antiq. rom.*, t. XII, le *Culte*, I, p. 242; — GARDTHAUSEN, *op. cit.*, t. I, 2, p. 929, p. 944, t. II, 2, p. 540.

2. O. GILBERT, *op. cit.*, t. III, p. 54, note 3.

3. Les seuls *Censorii* que citent pour le Haut Empire KLEBS-ROHDEN-DESSAU dans la *Prosopographia imperii romani* (Berlin, 1897-1898) et la *Real Encyclopædie de PAULY-WISSOWA* sont C. Censorius Niger, *procurator Augusti* en Norique, contemporain d'Antonin le Pieux (C. I. L., III, 5174; — FRONTO, *Epist.*, éd. Naber, p. 164-168) et M. Censorius Paullus, *legatus Augusti pro præto*re en Aquitaine (C. I. L., XIII, 4429).

4. C. I. L., VI, 451. Fabretti écrivait en 1683 que cette inscription avait été trouvée récemment dans l'île, *nuper in insula tiberina reperta*.

*tri anni CVI[i]*<sup>1</sup> | *vetustate dilapsam impensa sua restituerunt, idem pr(æ)tor probavit; | L(ucio) Roscio Æliano | Ti(berio) Claudio Sacerdotæ co(n)s(ulibus), L(ucius) Cercenius L(ucii) lib(ertus) Hermes, M(arcus) Livius C(aiæ lib(ertus) Donax, | P(ublius) Rutilius P(ublîi) f(ilius) Priscus, L(ucius) Coranius L(ucii) lib(ertus) Evaristus dedic(averunt) IIII k(alendas) Jan(uarii).*

« Aux Lares d'Auguste et aux Génies des Césars. A l'empereur César Nerva Trajan, fils du divin Nerva, Auguste, Germanique, pontife souverain, étant revêtu de la puissance tribunitienne pour la quatrième fois, consul pour la troisième fois, désigné pour un quatrième consulat. Avec la permission de C. Cassius Interamnanus Pisibanus Priscus, préteur, les *magistri* du *vicus Censori* dans la XIV<sup>e</sup> région pour la cent septième année ont relevé à leurs frais ce petit édifice qui tombait en ruines de vétusté; le même préteur a approuvé leur travail, L. Roscius Ælianus et Ti. Claudius Sacerdos étant consuls. L. Cercenius Hermes, affranchi de Lucius, M. Lucius Donax, affranchi de Caia, P. Rutilius Priscus, fils de Publius, L. Coranius Evaristus, affranchi de Lucius, ont fait la dédicace le quatrième jour avant les kalendes de janvier (18 décembre). »

L'indication des titres de l'empereur régnant permet de dater exactement ce texte. Trajan était revêtu de la puissance tribunitienne pour la quatrième fois en l'an 100, cent septième année depuis la création des *vici*<sup>2</sup>. Des quatre *magistri* du *vicus Censori*<sup>3</sup>, trois sont des affranchis, un seul, L. Rutilius Priscus, est de naissance libre : parmi les *magistri vicorum* les *ingenui* ont toujours été beaucoup moins nombreux que les *liberti*; sur les 275 *magistri* que nomme la *Base capitoline*, il n'y a que 36 *ingenui*. A la fin de l'inscription on a gravé les noms des deux derniers consuls *suffecti* de l'an 100<sup>4</sup>.

1. Il faut supposer que le dernier chiffre a été effacé; d'après le nombre des puissances tribunitiennes il devait y avoir CVII.

2. Les *magistri vicorum* entrèrent en fonctions pour la première fois le 1<sup>er</sup> août 747/7 avant Jésus-Christ. Cette date sert de point de départ à la supputation chronologique. Les *magistri* s'appelèrent désormais *magistri anni secundi, tertii*, etc., selon qu'ils étaient entrés en fonctions la seconde ou la troisième année après l'organisation des *vici*.

3. Il y avait quatre *magistri* pour chaque *vicus* : *Base capitoline*, C. I. L., VI, 975; inscriptions des autels dédiés aux dieux Lares, C. I. L., VI, 445 et suiv.

4. GOUAU, *Chronol. de l'emp. rom.*, Paris, 1891, p. 177. Ces deux consuls *suffecti* n'ont exercé leur charge que pendant les derniers jours du mois de décembre.

La restauration du culte des dieux Lares est étroitement liée à l'institution des nouvelles régions urbaines par Auguste<sup>1</sup>. De tout temps les Romains avaient adoré ces divinités domestiques, protectrices du foyer ; chaque famille avait ses dieux Lares, qui n'étaient autres que les génies mêmes des ancêtres ; chaque quartier de la ville, dès l'époque républicaine, avait ses *Lares compitales*, et l'on célébrait annuellement dans les carrefours la fête des *Compitalia*. Quand Auguste divisa Rome en quatorze régions et les régions en 265 *vici*, il fonda ou releva 265 autels des dieux Lares, un par *vici*<sup>2</sup> ; l'autel était le centre religieux, le foyer commun du quartier. Ces Lares des *vici* ajoutèrent à leur nom ancien le nom même d'Auguste qui avait remis leur culte en honneur. « Du jour où Auguste s'identifie avec l'Etat, les Lares de la cité deviennent les Lares impériaux. Et de même que dans les maisons particulières le Génie du maître est associé aux Lares des foyers, dans les chapelles des carrefours le Génie d'Auguste prit place entre les Lares d'Auguste<sup>3</sup>. » On a retrouvé plusieurs autels des *vici*<sup>4</sup> ; la plupart étaient consacrés en même temps, comme celui de l'île tibérine, aux Lares d'Auguste et aux Génies de la famille impériale, *Laribus Augustis et Geniis Cæsarum*.

Des *ministri* de condition servile assistaient les *magistri vicorum*. Une base de marbre, découverte dans l'île en 1676, porte sur deux faces deux inscriptions, du n° siècle de l'ère chrétienne selon toute apparence, dédiées aux Lares d'Auguste par quatre *ministri*<sup>5</sup> :

*Larib(us) Aug(ustis) | ministri | qui k(alendis) Aug(usti) primi inierunt, | Antigonus M(arci) Juni Erotis, | Anteros D(ecii) Poblci Barnai, | Eros A(uli) Poblci Damæ, | Jucundus M(arci) Ploti Anterotis.*

*Larib(us) Aug(ustis) | ministri | qui k(alendis) Aug(usti) primi inierunt, | Anteros D(ecii) Poblci Barnai, | Eros A(uli)*

1. Voir, sur les *Compitalia* et le culte des Lares et du Génie d'Auguste, MARQUARDT-MOMMSEN, *Man. des Antiq. rom.*, trad. franç., t. XII, *le Culte*, 1, p. 244.

2. PLIN., *Hist. nat.*, III, 5 (9), emploie les mots de *Compita Larum* comme synonymes de *vici* : *Complexa montes septem, ipsa dividitur Roma in regiones quattuordecim, compita Larum* CCLXV.

3. COURBAUD, *le Bas-relief romain à représentations historiques*, Paris, 1899, p. 99.

4. C. I. L., VI, 445-454 ; — Cf. article *Ædes Larum* dans le *Dizion. epigr.* de DI RUGGIERO, t. I, p. 182.

5. C. I. L., VI, 446-447. *Repertæ anno 1676 in insula tiberina* (FABRETTI, cité au C. I. L.).



*Publici Damæ, | Jucundus M(arci) Ploti Anterotis, | Antigonus M(arci) Junii Erotis.*

« Aux Lares d'Auguste les *ministri* entrés en charge les premiers le jour des kalendes d'août (1<sup>er</sup> août), Antigonus, esclave de M. Junius Eros, Anteros, esclave de D. Publicius Barna, Eros, esclave d'A. Publicius Dama, Jucundus, esclave de M. Plotus Anteros. »

Les maîtres de ces *ministri* étaient eux-mêmes des affranchis ou des descendants d'affranchis d'origine étrangère : leurs noms en font foi.

**Statues de César et de Marc-Aurèle.** — Plusieurs statues décoraient les rues et les places de l'île. L'une d'elles représentait Jules César. On racontait à son sujet une aventure merveilleuse. D'après Suétone, à l'issue des comices que Galba avait réunis en l'année 68 pour se faire élire consul une seconde fois, une statue de César qui regardait l'Occident se tourna spontanément vers l'Orient<sup>1</sup>. Ce prodige annonçait une prochaine révolution : un astre nouveau allait se lever à l'horizon. Tacite et Plutarque rapportent le même fait, en l'attribuant au règne d'Othon<sup>2</sup>; ils nous apprennent que cette statue de César était située dans l'île tibérine; ils font observer que le prodige advint sans qu'il y eût ni coup de vent ni tremblement de terre. L'île n'avait pas perdu, à l'époque impériale, ses vertus surnaturelles<sup>3</sup>.

Un fragment d'inscription, recueilli dans l'île, appartenait à la base d'une autre statue, élevée à Marc-Aurèle<sup>4</sup> :

*[Prosabu]teetre[ditu | etri]ctori[a | imp(eratoris) Cæs(aris)]  
M(arci) Au(re)li An(tonin)i | Aug(usti) (Ger)manici | [Sar-  
mati]ci, p(atri) p(atricia). | [d(ono)] d(ato) | .....us M(arci)  
f(ilius).... vir eli | ... eficio | ... t | ...ta | ...io...i Cæs...*

1. SUET., *Vesp.*, 5 : *Ac non multo post, comitia secundi consulatus ineunte Galba, statuam divi Julii ad orientem sponte conversam.*

2. TAC., *Hist.*, I, 86 : *Statuam divi Julii in insula Tiberini annis sereno et immoto die aboccidente in orientem conversam.* — PLUT., *Otho*, 4 : *Καί τὸν ἐν μεσοποταμίᾳ γήσῳ Γαίου Καίσαρος ἀνδριάντα μήτε σεισμοῦ γεγονότος μήτε πνεύματος, ἀφ' ἐσπέρας μεταστραφέντα πρὸς τὰς ἀνατολὰς ὃ φασὶ συμβῆναι περὶ τὰς ἡμέρας ἐκείνας ἐν αἷς οἱ περὶ Οὐέσπασιανόν ἐμρυνῶς ἤδη τῶν πραγμάτων ἀντελαμβάνοντο.*

3. Au moment de la mort de César, la statue de la Magna Mater au Palatin, qui regardait l'Orient, s'était tournée d'elle-même vers l'Occident (Cass. Dio, XLVI, 33). Le miracle de l'île tibérine annonçait l'avènement de Vespasien, comme celui du Palatin avait annoncé la chute de César.

4. C. I. L., VI, 1015.

« Pour le salut, le retour et la victoire de l'empereur César Marc-Aurèle Antonin Auguste, Germanique, Sarmatique, père de la patrie, en vertu d'un don. »

Le surnom de *Sarmaticus* fut décerné à Marc-Aurèle en 175 ; l'inscription rappelle les victoires et l'heureux retour du prince ; de 178 à 180, il avait fait la guerre contre les Marcomans ; la date du texte, à quelques années près, est donc certaine.

**La Forma Urbis Romæ.** — Sur un document précieux du III<sup>e</sup> siècle, malheureusement très incomplet et très mutilé, une petite partie de l'île tibérine est représentée ; si peu que nous apprennent les fragments de la *Forma Urbis Romæ*, il est nécessaire de s'y arrêter : eux seuls nous donnent une image authentique et officielle de l'aspect que présentait dans l'antiquité l'intérieur de l'île.

Au début du III<sup>e</sup> siècle l'empereur Septime Sévère fit graver sur marbre un plan de Rome à l'échelle du 250<sup>e</sup>, qu'on afficha sur le mur postérieur du *Templum Urbis Romæ* au Forum. Pendant le pontificat du pape Pie IV (1559-1565) des fouilles exécutées derrière l'ancien *Templum Urbis Romæ*, maintenant l'église des Saints-Côme-et-Damien, amenèrent la découverte d'un tiers environ du plan de Septime Sévère. Les morceaux retrouvés furent déposés au palais Farnèse on ne prit soin que des plus importants, que l'on transporta pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle au musée du Capitole ; les autres, qui n'avaient même pas été tous dessinés, servirent comme matériaux dans la construction d'un mur à l'ouest du palais Farnèse. Depuis trente ans des fouilles faites à plusieurs reprises aux abords de l'église des Saints-Côme-et-Damien et la démolition du mur à l'ouest du palais Farnèse ont permis d'ajouter de nombreux débris du plan à ceux que l'on connaissait déjà. Il est à souhaiter qu'ils puissent être tous identifiés et classés méthodiquement et qu'une édition nouvelle vienne remplacer celle de Jordan désormais insuffisante<sup>1</sup>.

C'est à Jordan que l'on doit d'avoir reconnu sur deux fragments séparés une représentation de l'île tibérine. Bellori, le

1. Voir les observations de R. LANCIANI, *I nuovi frammenti della Forma Urbis Romæ*, dans le *Bullett. Comun.*, 1899, p. 3. — La première édition est celle de BELLORI, *Fragmenta vestigii veteris Romæ*, Rome, 1673. Celle de JORDAN, *Forma Urbis Romæ*, a paru à Berlin en 1874.

premier éditeur de la *Forma Urbis Romæ* n'avait pas lu exactement les lettres que portent ces deux fragments ni remarqué qu'ils se complètent l'un l'autre. Il suffit à Jordan de les rapprocher pour voir quel quartier de Rome ils concernent et ce que signifient les lettres mystérieuses. A la partie inférieure du morceau unique ainsi reconstitué sont figurés deux édifices ; une colonnade précède celui de droite ; celui de gauche s'ouvre par une porte assez large sur l'espace vide qui s'étend en avant des colonnes. Au-dessus on lit trois mots : *inter duos*

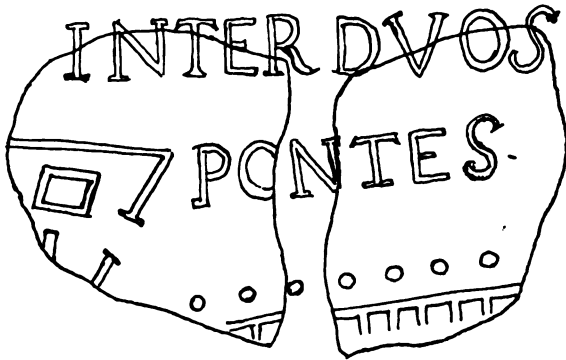


FIG. 10. — FRAGMENTS DE LA *Forma Urbis Romæ* CONCERNANT L'ÎLE TIBÉRINE  
D'après l'édition de Jordan, Berlin, Weidmann, 1871, pl. IX, 42.

*po[n]tes*<sup>1</sup>. L'île tibérine était appelée assez souvent dans l'antiquité l'île entre les deux ponts<sup>2</sup> ; la place bordée d'édifices dont la *Forma Urbis Romæ* reproduit un coin en dépendait par conséquent ; Jordan avait raison de l'affirmer.

1. JORDAN, *op. cit.*, p. 44 et pl. IX, 42.

2. Cf. les textes latins et grecs cités plus haut, à la page 3, en note. — Les Anciens appréciaient particulièrement parmi les poissons d'eau douce ceux qui avaient été pris dans le Tibre « entre les deux ponts ». C. TITIUS, contemporain de Lucilius, dans son discours *pro Lege Fannia*, cité par MACROB. (*Saturn.* II, 12), vantait le *lupus* : *Edimus turdum pinguem, bonumque piscem, lupum germanum, qui inter duos pontes captus fuit*. Un personnage mis en scène par LUCILIUS dans une de ses satires, citée par MACROB., *ibid.*, préférerait le *catillo* :

Hunc pontes Tiberinos duo inter captus catillo.

Cf. HORAT., *Sat.*, II, 2, 31 :

Unde datum sentis, lupus hic Tiberinus, an alto  
Captus hiet ? pontesne inter jaclatus an amnis  
Ostia sub Tusci ?

PLIN., *Hist. nat.*, IX, 34 (79) : *Quando eadem aquatilium genera aliubi atque aliubi meliora : sicut lupi pisces in Tiberi amne inter duos pontes*. Il est pos-

**Inscription en l'honneur d'un préfet de l'annone.** — Il faut descendre jusqu'à la fin du iv<sup>e</sup> siècle pour trouver un nouveau texte intéressant l'île tibérine<sup>1</sup>.

En 389, le collège des *mensores Portuenses* éleva une statue à Ragonius Vincentius Celsus, ancien préfet de l'annone. La statue a disparu, la base sur laquelle était gravée l'inscription dédicatoire, conservée longtemps dans l'église Saint-Barthélemy, est déposée maintenant au musée du Vatican<sup>2</sup>.

sible que les deux ponts mentionnés dans ces textes soient les ponts de l'île tibérine et que les poissons si goûtés des Romains fussent précisément ceux que l'on capturait aux abords de l'île. Le commentateur Cruquius, au xvi<sup>e</sup> siècle, a proposé cependant une autre explication. Les deux ponts seraient le pont Milvius, le dernier qu'on ait jeté sur le Tibre avant son entrée dans Rome, et le pont Sublicius, le dernier qu'il rencontrât, à l'époque républicaine et au début de l'empire, dans sa traversée de la ville; les vers d'Horace voudraient dire simplement que l'on aimait mieux les poissons pêchés dans la ville que ceux pêchés en amont, non pas, comme le suppose Cruquius d'après Acro (*ad Hor.*, *loc. cit.*) et COLUM. (VIII, 16) parce que le courant y est plus rapide qu'à l'embouchure, mais parce qu'à cet endroit les égouts de Rome fournissaient au *lupus* et au *catillo* une nourriture plus abondante (JUVEN., V, 104). L'hypothèse de Cruquius est peu vraisemblable. Les mots *inter duos pontes* paraissent avoir eu dans l'antiquité un sens précis tout à fait passé dans l'usage; ils désignaient l'île tibérine elle-même; remarquons que l'île était très favorablement placée pour la pêche, et tout auprès du débouché de la *Cloaca Maxima*. — Pour O. RICHTER (*Topogr. d. St. Rom.*, 2<sup>e</sup> éd., 1901, p. 191), les mots *inter duos pontes* s'appliquent à l'espace compris entre le pont Sublicius et le pont Æmilius, c'est-à-dire aux « abords de l'île ». En réalité, ces deux ponts sont ceux de l'île même, le pont Fabricius et le pont Cestius.

1. D'après PIGHIUS, dans son recueil manuscrit connu sous le nom de *Sylloge Luzaciana*, une inscription dédiée à Apollon par Memmius Vitrasius Orfitus, *via clarissimus*, préfet de Rome pour la seconde fois (356-359), proviendrait de l'île tibérine (C. I. L., VI, 45). Mais cette indication de la *Sylloge Luzaciana* est évidemment fautive. Tous les autres recueils d'inscriptions rédigés à la Renaissance et Pighius lui-même, dans son livre imprimé des *Annales*, déclarent que la dédicace à Apollon a été trouvée au Ghetto près du Tibre (voir les textes cités au C. I. L.); elle était déposée à l'origine dans le temple d'Apollon au Champ de Mars, situé entre le cirque Flaminius et le théâtre de Marcellus. L'erreur commise par Pighius s'explique peut-être par une confusion faite entre l'église *San Bartolomeo de Vaccinari*, près de laquelle la découverte eut lieu en effet, et l'église *San Bartolomeo in isola*. — Un fragment très mutilé d'une inscription relative à une réparation de l'aqueduc de l'*Anio Novus* en 381 est inséré dans le dallage de l'hôpital des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, près de la fontaine. Il était placé d'abord, très certainement, sur la rive gauche du Tibre, où aboutissait cet aqueduc sur l'Esquilin, et il n'a été transporté dans l'île que pour y être utilisé avec d'autres matériaux de construction (C. I. L., VI, 3865). — Rappelons enfin, à ce propos, qu'une autre inscription de l'époque impériale proviendrait aussi, d'après Ligorio, de l'île tibérine. C'est une dédicace à Hercule et à Silvain, faite par L. Junius Lyco, *scriba librarius ædilitium curulium*. Elle a été trouvée, en réalité, assez loin de l'île, dans la *via Giulia*. Il n'y a pas lieu de tenir compte de l'assertion inexacte de Ligorio (C. I. L., VI, 296).

2. C. I. L., VI, 1759.

*Ragonio Vincentio Celso v(iro) c(larissimo) | a primo ætatis introitu in actu | publico fideli exercitatione versato, | cujus primævitas officio sedis urbanæ | advocacionis exercito fidem junxit ingenio, | prudentiæ miscuit libertatem, ita ut nemo de | ejus industria nisi ille contra quem suscepit | formidaret ; cujus accessus ætatis amplissimi | honoris et qui solet seniorib(us) provenire orna|menta promeruit, nam re.rit ammonariam potes|tatem urbis æternæ ea æquitate ut inter omnes | qui ad eum animo litigantis intrassent parentem se | plerumq(ue) magis his quam judicem præbuisset. | Hinc etiam factum est ut mentores nos Portuenses | quib(us) vetus fuit cum caudicariis diuturnumq(ue) | luctamen, voti compotes abiremus, ut utrumq(ue) | corpus et beneficio se et victoria gratuletur | affectum ; nam ut hoc esset indicio jam posito | magistratu, statuam patrono præstantis | simo testimonium gratulationis ersolvimus, | cum res non adulatione privato, set judicio | posito in otio et quiete reddatur.*

On lit sur le côté :

*Dedicata VIII kalendas | sept(embres) Fl(avio) | Timasio et Fl(avio) Promoto | v(iris) c(larissimis) cons(ulibus).*

« A Ragonius Vincentius Celsus, clarissime. Dès sa jeunesse il s'est occupé avec dévouement de fonctions publiques ; avocat de la cité, il a joint la bonne foi au talent, l'indépendance à la prudence ; nul n'avait à redouter son zèle, si ce n'est celui contre lequel il devait s'élever. Avancé en âge, il a mérité les insignes d'une charge considérable, confiée d'habitude à des vieillards ; en effet, il a dirigé l'annonce de Rome, avec tant d'équité qu'il se montrait un père plutôt qu'un juge à tous ceux qui venaient devant lui pour plaider. C'est pourquoi nous, *mentores Portuenses*, qui avions un ancien et long procès avec les *caudicarii*, sortis satisfaits du débat, à tel point que l'une et l'autre corporation se félicite d'avoir obtenu gain de cause, pour en rendre témoignage après sa sortie de magistrature, nous avons élevé à ce patron éminent une statue, en signe de reconnaissance ; notre acte n'est pas une flatterie à l'adresse d'un homme privé, c'est le résultat d'un jugement mûri dans le repos et le loisir. Cette statue a été dédiée le huitième jour avant les kalendes de septembre (25 août), sous le consulat de Flavius Trimasius et de Flavius Promotus, clarissimes (389 après J.-C.) »

Ce Ragonius Vincentius était un personnage considérable.

Une autre inscription de Rome, dont on ignore la provenance exacte, et qui a été découverte peut-être elle aussi dans l'île, énumère tous ses titres<sup>1</sup> :

*Vi[n]centi. | Ragonio Vincentio v(iro) c(larissimo) | oratori  
fori urbani, præ | fect(o) ur[b(is)], quaestori, præ | tori trium-  
phali, [con]suli, præ | fecto annonæ; qui in primis | annis a  
se petens omnia orna | menta virtutum, nihil sibi de | gene-  
ris sui nobilitate blan | ditus, quantum virtutis spei | pro-  
mittat procedentis ætatis | excellentium factorum uber | tate  
perdocuit, hinc denique | factum est ut ordo noster con | sensu  
totius [civi] tatis, ut me | r[ui]t, p[at]ronum sibi perpe | tuum  
libenter optaret.*

« A Ragonius Vincentius, clarissime, orateur du Forum urbain, préfet de la ville, questeur, préteur *triumphalis*, consul, préfet de l'annone. Dans ses premières années il réunissait tous les mérites, sans tirer avantage de la noblesse de sa race; il a réalisé par l'abondance de ses belles actions en avançant en âge les espérances de vertu qu'il donnait. C'est pourquoi enfin notre corporation, avec l'assentiment de la cité entière, l'a souhaité vivement, ainsi qu'il le méritait, pour patron à perpétuité. »

Les *mensores Portuenses* et les *caudicarii* nommés dans la première inscription formaient deux collèges que les lois impériales citent assez souvent et qu'elles rapprochent l'une de l'autre<sup>2</sup>. La nature même des occupations de leurs membres exigeait que ces deux collèges eussent des relations constantes et sans doute les procès entre eux n'étaient pas rares. On appelait *mensores Portuenses* les mesureurs des greniers de l'annone à Porto et à Ostie, et *caudicarii* les mariniers chargés de transporter les blés à Rome : ceux-ci recevaient de ceux-là les marchandises auxquelles ils faisaient remonter le Tibre<sup>3</sup>. Ragonius Vincentius Celsus, étant préfet de l'annone, eut à juger un procès qui divisait depuis longtemps ces corporations. Sa sentence contenta à la fois les deux parties, —

1. C. I. L., VI, 1760. Cette inscription est perdue et connue seulement par une ancienne copie.

2. COD. THEODOS., XIV, 4, 9 (date : 417) : *Ad excludendas patronorum caudicariorum fraudes et Portuensium furta mensorum*; — *ibid.*, XIV, 15, 1 (date : 364) : *mensores et caudicarii*.

3. Sur ces collèges, consulter WALTZING, *Etude histor. sur les corpor. profess. chez les Romains*, notamment au t. I, p. 194 et 439, au t. II, p. 63 (en note, bibliographie des *mensores Portuenses*), et p. 69 (bibliographie des *caudicarii*).

c'est du moins ce qu'affirme l'une d'elles, peut-être un peu suspecte.

La présence dans l'île tibérine d'un document concernant les *mensores Portuenses* et les *caudicarii* nous autorise à supposer qu'il y avait sur son territoire, au bord du fleuve, des magasins où les mariniers de l'annone venaient décharger leurs navires. La position qu'elle occupait au milieu du Tibre et la proximité des quartiers les plus peuplés de Rome expliqueraient aisément qu'on eût songé à établir en ce point un entrepôt de blés.

**La domus Aniciorum.** — L'île renfermait certainement à l'époque impériale plusieurs propriétés particulières. Nous ne connaissons le nom d'aucune d'entre elles<sup>1</sup>. On a cru cependant, sur la foi d'un passage de Claudien mal compris, que les Anicii habitaient ce quartier au IV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. La *gens Anicia* était à cette époque l'une des principales de Rome, très souvent mentionnée dans l'histoire du christianisme. Originaire de Préneste, elle avait donné dès l'époque républicaine des magistrats à la cité ; sous l'Empire, plusieurs de ses membres parvinrent au sommet de la hiérarchie administrative<sup>3</sup>. Sextus Anicius Petronius Probus, consul en 371, eut trois fils : Anicius Hermogenianus Olybrius, Anicius Probinus, Anicius Petronius Probus. Le troisième fut consul en 406 et *comes sacrarum largitionum* de 412 à 414. Les deux autres reçurent ensemble les insignes du consulat dès l'année 395 ; cette haute magistrature leur avait été conférée, malgré leur jeune âge, sur l'invitation de Théodose et pour honorer leur père. Anicius Probinus mourut très tôt. Son frère fut *proconsul Africae*

1. Peut-être y avait-il dans l'île des thermes appartenant à la famille des *Julii Akarii*. Ces thermes sont nommés dans une inscription de Rome connue seulement par *l'itinéraire d'Einsiedeln* (publié par ERLICH, *Cod. topogr.*, p. 62), et dont la provenance exacte n'est pas indiquée. — C. I. L., VI, 29.764 : *Balnearium | Juliorum | Akariorum*. L'auteur de *l'itinéraire* la cite immédiatement après l'inscription de Valentinien, Valens et Gratien sur le pont Cestius et avant une inscription de Sainte-Anastasie, sur la rive gauche du Tibre ; il dit qu'elle se trouve *prope pontem*, sans ajouter si c'est dans l'île, au Transtévère ou au *Forum boarium*.

2. Voir, par exemple : NARDINI, *Roma vetus*, VII, 12, dans le *Thesaur. Antiquit. roman.* de GREVIUS, t. IV, p. 1430 ; — CASIMIRO, *Memorie istoriche*, p. 328 ; — GREGOROVICUS, *Gesch. d. St. Rom im Mittelalter*, éd. de 1869-1872, t. I, p. 54, etc.

3. Voir l'article *Anicii* dans la *Real Encyclopädie* de PAULY-WISSOWA, t. I, p. 2196-2207.

en 397 et préfet de Rome en 416. A l'occasion du consulat d'Olybrius et de Probinus, Claudien composa un poème où il célébrait leurs louanges. On y lit, au vers 226 :

« Dans le Tibre, au milieu de Rome, s'étend une île, à l'endroit où le fleuve coule entre deux villes que séparent ses eaux, et où ses deux rives couronnées de tours se dressent également à pic et menaçantes. Là le dieu s'arrêta (*il s'agit du dieu Tiberinus, venu à Rome en descendant le Tibre*), et soudain il vit du quai le spectacle qu'il avait souhaité contempler (*allusion à la protection du dieu, qui avait permis aux deux jeunes Anicii de devenir consuls*) : les frères s'avancent étroitement unis, entourés de sénateurs ; les haches nues brillent, et c'est d'un même seuil que sortent les faisceaux jumeaux<sup>1</sup>. »

Le mot *agger* désigne certainement le mur du quai qui entourait l'île ; le dieu Tiberinus s'arrête donc en celle-ci, où les païens lui avaient élevé très anciennement un petit sanctuaire, et voit s'avancer devant lui les deux frères. Il ne résulte nullement du texte obscur de Claudien que la demeure familiale de la *gens Anicia* fût située à l'intérieur même de l'île. Le cortège consulaire se déroule sous les yeux de Tiberinus, mais à quelque distance, sur la rive droite ou sur la rive gauche du Tibre ; il faut chercher la *domus Aniciorum* au Transtévère ou du côté du Champ de Mars et des collines voisines<sup>2</sup>.

La description sommaire que fait Claudien des bords du Tibre est intéressante : des tours flanquaient les deux rives, à pic et escarpées ; l'aspect de la ville au IV<sup>e</sup> siècle annonçait déjà le moyen âge ; ces tours font penser à celles que devaient élever plus tard les barons féodaux dans leurs demeures fortifiées<sup>3</sup>.

1. CLAUDIAN., *Paneg. dict. Probino et Olybrio coss.*, 226 :

Est in romuleo procumbens insula Thybri,  
Qua medius geminas interfluit alveus urbes,  
Discretas subente freta, pariter minantes  
Ardua turrigeræ surgunt in culmina ripæ.  
Hic stetit, et subitum prospexit ab aggere votum.  
Unanimes fratres junctos, stipante senatu,  
Ire foras, strictasque procul radiare secures,  
Atque uno bijuges tolli de limino fasces.

2. D'après GRISAR, *Gesch. Roms im Mittelalter*, t. I, Fribourg, 1899-1901, p. 50, les Anicii auraient habité au Cælius, sur l'emplacement de l'église et du couvent actuels de Saint-Grégoire-le-Grand. R. LANCIANI (*Forma Urbis Romæ*, feuille 28) place, au contraire, leur maison au Transtévère, près de l'église *San Benedetto*.

3. GREGOROVIVS, *op. cit.*, t. I, p. 54, se demande si l'on ne pourrait pas con-



L'île tibérine et l'invasion vandale. — Une inscription chrétienne inexactement interprétée a fait supposer à tort, que l'île tibérine avait été brûlée par les Vandales en 455. Dans un récent mémoire M. Cantarelli a réfuté cette opinion<sup>1</sup>. L'inscription, maintenant perdue, fut trouvée au xvii<sup>e</sup> siècle, dans la cour de l'hôpital des Frères de Saint-Jean-de-Dieu. On la connaît par des copies contemporaines<sup>2</sup>.

† *Vandalica rabies hanc ussit martyris aulam | quam Petrus antistes cultu meliore novatam...*

« La rage des Vandales a brûlé cette église, placée sous l'invocation d'un martyr; l'évêque Pierre l'a restaurée et remise en meilleur état... »

En 455, Genséric, roi des Vandales, saccagea Rome; en 465, un certain Pierre était évêque de Porto, à l'embouchure du Tibre; il assista au synode romain tenu cette année par le pape saint Hilaire<sup>3</sup>; l'île tibérine relevait au moyen âge de l'évêque de Porto; c'est donc à ce Pierre qu'il faudrait attribuer la restauration d'une église *in insula* après 455, et cette église ne pourrait être que celle de Saint-Jean-Baptiste, à laquelle succéda plus tard celle de Saint-Jean-Calybite<sup>4</sup>.

M. Cantarelli a fait valoir contre cette thèse des objections décisives. Il n'est pas prouvé que l'île fût dès le v<sup>e</sup> siècle dans la juridiction des évêques de Porto: le plus ancien document qui témoigne de l'autorité exercée sur elle par ces évêques date du ix<sup>e</sup> siècle; c'est un sarcophage du musée du Latran, provenant de l'église de Saint-Jean-Calybite; l'inscription qu'il porte rappelle que Formose, évêque de Porto de 846 à 876, et plus tard pape, a transporté dans l'île les reliques des martyrs

clure des vers de Claudien que les murs d'Aurélien se continuaient le long de la rive gauche du Tibre jusqu'au pont Fabricius. Les études dont l'enceinte d'Aurélien a été l'objet récemment ont montré que cette supposition de Gregorovius est tout à fait inexacte et inacceptable. Cf. Homo, *op. cit.*, p. 342-353.

1. CANTARELLI, *Di un frammento epigrafico cristiano dell'isola Portuense*, dans le *Bullett. Comun.*, 1896, p. 67.

2. Publiée par SCABES, *Prenestes antiquæ libri duo*, Rome, 1655, p. 823; — FABRETTI, *Inscriptionum antiquarum explicatio*, Rome, 1699, p. 737, n<sup>o</sup> 477; — CASIMIRO, *Memorie istoriche*, p. 268.

3. *Decretum synodale Hilari Papæ*, publié par THIEL, *Epist. roman. pontif.*, Leipzig, t. I, 1872, p. 159.

4. Opinion émise par SCABES, lettre manuscrite du 10 octobre 1658 (*Code.x Barberini*, XXXVIII, 34, p. 89-90), adoptée par DE ROSSI, note manuscrite que cite M. Cantarelli, et par ARMELLINI, *le Chiese di Roma*, 2<sup>e</sup> éd., Rome, 1891, p. 618.

d'Ostie, Hippolyte, Taurinus, Herculianus, avec celles de saint Jean-Calybite <sup>1</sup>. Il n'est pas prouvé non plus que l'église de Saint-Jean-Baptiste existât dès le v<sup>e</sup> siècle : les bulles pontificales et les actes de donation qui la concernent sont toutes du xi<sup>e</sup> <sup>2</sup>. Enfin, l'église relevée après l'invasion vandale était mise sous le patronage d'un martyr ; il ne peut être question de saint Jean-Baptiste. Fabretti assure que l'inscription du cloître de Saint-Jean-Calybite se trouvait autrefois dans l'île qui est située à l'embouchure du Tibre, à Porto <sup>3</sup>. Il y avait à Porto une basilique de Saint-Hippolyte martyr. M. Cantarelli en conclut que notre texte provient de cette église, ravagée en 455 par les Vandales et relevée par l'évêque Pierre quelques années plus tard <sup>4</sup>. Au ix<sup>e</sup> siècle, un autre évêque de Porto, Formose, chassé de sa ville épiscopale par une incursion des Sarrasins, aura transporté la pierre dans l'île tibérine romaine, en même temps que les reliques des saints Hippolyte, Taurinus, Herculianus et Jean-Calybite. Ces déductions n'ont rien que de très vraisemblable. L'inscription de Saint-Jean-Calybite ne se rapporte ni à l'île tibérine romaine ni au sac de Rome par les Vandales <sup>5</sup>.

**Le procès du préfet des Gaules Arvandus.** — Le dernier événement historique auquel l'île se trouva mêlée dans l'antiquité fut le procès du préfet des Gaules Arvandus, sous le règne d'Anthemius. Arvandus avait comploté de s'affranchir de Rome et de s'allier aux rois Wisigoths. La conspiration échoua ; le préfet fut arrêté, traduit en justice, convaincu de haute tra-

1. Texte publié par GRUTER, *Inscriptiones antiquæ*, Heidelberg, 1603, p. 1053, n° 6.

2. Voir la liste de ces documents, dressée par CANTARELLI, *op. cit.*, p. 71.

3. FABRETTI, *loc. cit.*

4. A. DUFOURCOY (*Etude sur les Gesta martyrum romains*, Paris, 1900, p. 247, note à la page 246 *in fine*) admet, comme M. Cantarelli, que l'inscription de Saint-Jean-Calybite provient d'une église située *ad ostia Tiberina* ; mais il ne pense pas que cette église soit la basilique de Saint-Hippolyte, citée pour la première fois au ix<sup>e</sup> siècle dans la *Vie de Léon IX* (LIBER PONTIFICALIS, éd. Duchesne, t. II, p. 12) ; on sait par les *Gesta martyrum* qu'il y avait à Ostie dès le vi<sup>e</sup> siècle trois églises, Saint-Laurent, Sainte-Aurea, Saint-Asterius ; peut-être l'inscription vient-elle de l'une d'entre elles, déjà fondée au v<sup>e</sup> siècle.

5. Il est important de le noter. Les chroniqueurs contemporains affirment que Genséric avait promis au pape Léon X de ne pas détruire ni incendier Rome, et qu'il tint parole : le sac de Rome dura quatorze jours, mais aucun édifice ne fut brûlé. Si l'inscription se rapportait à l'église Saint-Jean-Calybite, il faudrait avouer que cette assertion des chroniqueurs serait mensongère. Il n'en est rien (CANTARELLI, *op. cit.*, p. 75-76).

hison et condamné à mort. Sidoine Apollinaire écrit à Vincentius, en l'année 469, qu'on l'a relégué « dans l'île du serpent d'Epidaure », en attendant l'exécution du jugement rendu contre lui. « Là, défiguré au point d'exciter la compassion même de ses ennemis, il doit, suivant le sénatus-consulte de Tibère, traîner un reste de vie pendant trente jours après la sentence, redoutant à chaque instant les crampons de fer et la corde du bourreau<sup>1</sup> ».

Sous la République, les condamnés à mort étaient exécutés aussitôt après le prononcé du jugement; on ne faisait d'exception à cette règle que pour les femmes enceintes<sup>2</sup>. Pendant le règne de Tibère, un sénatus-consulte de l'année 21 prescrivit que les décrets de condamnation à mort rendus par le Sénat ne seraient déposés à l'*ærarium*, et par suite ne deviendraient exécutoires, qu'après un délai de dix jours<sup>3</sup>. C'est à ce sénatus-consulte de Tibère que Sidoine Apollinaire fait allusion; bien que du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> siècle le délai ait été porté de dix jours à trente<sup>4</sup>, le nom de Tibère était resté attaché à cette importante et heureuse réforme.

On ne sait à quel endroit se trouvait la prison où fut enfermé Arvandus. Au 17<sup>e</sup> siècle, Suarès a émis l'hypothèse que l'église

1. SIDON. APOLL., *Epist.*, I, 7, 42 (publié par KRUSCH, dans les *MONUM. GERM., Auct. antiq.*, t. VIII, p. 42) : *Capite mulctatus in insulam conjectus est serpentis Epidauri, ubi usque ad inimicorum dolorem devenustatus et a rebus humanis veluti vomitu fortunæ nauseantibus expulsum nunc ex vetere senatus consulto liberiano triginta dierum vitam post sententiam trahit, uncum et gemonias et laqueum per horum turbulenti carnificis horrescens*. On sait par d'autres textes que la tentative d'Arvandus eut lieu en 469 (CASSIOD., *Chron.*, anno 469; PAUL., *Hist. miss.*, XV, 2, cités aux *MONUM. GERM., loc. cit.*, p. LI).

2. MOMMSEN, *Römisches Strafrecht*, Leipzig, 1899, p. 191.

3. TAC., *Ann.*, III, 51 : *igitur factum senatus consultum ne decreta patrum ante diem decimum ad ærarium deferrentur*; — SUCET., *Tiber.*, 75 : *Cum senatus consulto cautum esset ut poena damnatorum in decimum semper diem differretur*; — CASS. DIO, LVII, 20 : Δόγματα παραδοθέντα ἐκέλευσε μήτε ἀποδηΐσκειν ἐντός δέκα ἡμερῶν τὸν καταψηφισθέντα ὑπ' αὐτῶν, μήτε τὸ γράμμα τὸ ἐπ' αὐτῶ γενόμενον εἰς τὸ δημόσιον ἐντός τοῦ αὐτοῦ χρόνου ἀποστέλλεσθαι; cII LVIII, 27 : Ὅτι γε οὐκ ἐξῆν αὐτοῦς πρὸ τῶν δέκα ἡμερῶν ἀποθνήσκειν. — Cf. SENECA., *de Tranquill. anim.*, I, 14; — WALTER, *Histoire du droit criminel chez les Romains*, trad. franç., Paris, s. d., p. 105; — MOMMSEN, *op. cit.*, p. 912.

4. On lit déjà dans les déclamations de QUINTILIAN. (313) et de CALPURNIUS FLACCUS (25) que les jugements capitaux ne peuvent être suivis d'effet qu'après trente jours. Une ordonnance de Gratien, en 382, ordonne ou rappelle qu'on doit attendre ce délai pour exécuter les sentences capitales prononcées par l'empereur lui-même : *Cod. Theodos.*, IX, 40, 13, et *Cod. Justin.*, IX, 47, 20 : *Per dies XXX super statu eorum sors et fortuna suspensa sit*. Sur la date de ce texte, attribué quelquefois à tort à l'année 390, voir GOYAU (*op. cit.*, p. 604) et MOMMSEN (*loc. cit.*, en note).

Saint-Jean-Baptiste, plus tard Saint-Jean-Calybite, avait été élevée sur l'emplacement même qu'elle occupait jadis<sup>1</sup>. De nombreux chrétiens ont dû y être incarcérés au temps des persécutions<sup>2</sup>. Le cachot où ils ont souffert aura été consacré plus tard au culte, comme celui de Saint-Pierre près du Forum, devenu l'église *San Pietro in carcere*. — Cette supposition gratuite ne s'appuie sur aucun fait ni sur aucun texte; nous ne savons rien de la prétendue transformation de ce cachot en église. Nous ne pouvons affirmer qu'une chose : c'est qu'il y avait dans l'île au v<sup>e</sup> siècle, outre les anciens temples et les maisons particulières, une prison où l'on gardait les condamnés à mort jusqu'au moment de leur exécution<sup>3</sup>.

**Inscriptions funéraires.** — Un certain nombre d'inscriptions funéraires de l'époque impériale ont été trouvées, d'après leurs premiers éditeurs, dans l'île tibérine. Ces vagues indications de provenance, qui échappent à tout contrôle, sont souvent très suspectes. Les érudits de la Renaissance nous disent bien où ils ont vu les textes qu'ils copient, mais rien ne prouve que ceux-ci n'avaient pas été déplacés depuis leur découverte; les inscriptions funéraires surtout, moins volumineuses en général et plus faciles à manier que les grandes dédicaces honorifiques, pouvaient se transporter aisément. A supposer même que toutes ces inscriptions eussent été trouvées authentiquement entre les deux ponts Fabricius et Cestius, il faudrait savoir encore si elles y furent déposées au moment de leur rédaction, ou si, au contraire, elles n'y furent introduites que plus tard, à l'occasion, par exemple, de la construction d'édifices pour lesquels on les aura utilisées comme matériaux<sup>4</sup>. Parmi celles dont l'origine paraît le plus sûre, il faut citer les huit textes qu'a publiés Casimiro dans ses *Memorie istoriche* : ils ont été recueillis en diverses circonstances à l'intérieur du couvent des Frères Mi-

1. J.-M. DE SUARES, lettre inédite conservée à la Bibliothèque Barberini à Rome, XXXVIII, 34, p. 89-90, citée par Cantarelli, *op. cit.*, p. 72.

2. Suarès pensait que la prison mentionnée dans les Actes des saints Maris et Marthe était celle de l'île (Voir ci-dessous, p. 80). M. Cantarelli (*loc. cit.*), se refuse à l'admettre, mais il n'est pas éloigné de croire que la prison de l'île tibérine devint réellement par la suite l'église Saint-Jean-Baptiste.

3. CASIMIRO (*op. cit.*, p. 267) suppose que la prison de l'île a remplacé le *carcer mamertinus* comme principale prison d'Etat sous les empereurs chrétiens. C'est tirer du texte unique et vague de Sidoine Apollinaire des conséquences excessives.

4. Voir plus haut, p. 50.

neurs dont dépendait l'église Saint-Barthélemy et sous la place voisine<sup>1</sup>. On peut y ajouter neuf autres textes indiqués dans les recueils manuscrits de Doni : ils étaient conservés au-delà du Tibre, dans les jardins Sabuntiani et provenaient de la poupe de l'île<sup>2</sup>.

Tant que l'*insula tiberina* resta en dehors de l'enceinte religieuse du *pomerium*, on put y ensevelir les morts, et la découverte d'inscriptions funéraires sur son territoire n'a rien de surprenant. Mais dès le 1<sup>er</sup> siècle de l'ère chrétienne le *pomerium* fut reculé jusqu'au Transtévère ; l'île et quelques quartiers de la rive droite firent partie désormais du sol urbain ; on ne pouvait plus y enterrer<sup>3</sup>. De toutes les inscriptions funéraires de l'époque impériale que signalent les auteurs de compilations épigraphiques, les plus anciennes seules proviennent réellement de tombeaux qu'on avait élevés *in insula* ; les autres auront été apportées du dehors, soit aux derniers siècles de l'Empire, soit dans les temps modernes.

**Épithaphe d'une Volcasia.** — L'épithaphe de Volcasia Psamathe doit être citée la première. Elle est gravée sur une urne cinéraire de marbre qu'on a extraite à la drague du bras droit du Tibre pendant les récents travaux de réfection du pont Cestius<sup>4</sup>. Sur le couvercle plat de l'urne trois lignes sont écrites :

*Dis Man(ibus) | Volcasia Psamathe | vix(it) ann(is) LXXX.*

Sur la face antérieure, deux lignes :

1. CASIMIRO, dans ses *Memorie istoriche* (p. 330 et suiv.), donne onze inscriptions de l'île tibérine : quatre dédicaces (C. I. L., VI, 42, 821, 841, 10.317) et sept épithaphe (C. I. L., VI, 8342, 9418, 10.465, 11.882, 16.645, 22.684, 27.750). Une huitième épithaphe est publiée, d'après la *Sylloge* de POLIBORO au xvi<sup>e</sup> siècle, dans les *Giunte alle memorie istoriche, etc.*, par CASIMIRO (p. 9).

2. DONI cité au C. I. L., VI, 10.133, 12.024, 12.202, 12.650, 13.500, 15.369, 20.563, 29.080 : *In hortu Barth. et Jul. Caesaris Sabuntiorum trans Tiberim e regione puppis insulae Tiberinae*.

3. Les empereurs renouvelèrent à plusieurs reprises l'antique défense d'enterrer les morts dans la ville, à l'intérieur du *pomerium* : CASS. DIO, XVIII, 43 ; *Vita M. Aurel.*, 42 ; *Vita M. Aurel.*, 43 ; DIGEST., XLVII, 12, 3, 5 (rescrit d'Hadrien) ; COD. JUSTIN., III, 44, 42 (rescrit de Dioclétien et Maximien) ; COD. THÉODOS., IX, 17, 6 (rescrit de Gratien, Valentinien, Théodose). D'après MARUCCI, *Notiz. d. Scavi*, 1901, p. 277, « l'usage d'ensevelir à l'intérieur de l'enceinte des murs ne commença pas avant le v<sup>e</sup> siècle de notre ère ; à cette époque remonte un tombeau chrétien des *Castra praetoria* (DE ROSSI, *Bullett. d'archeol. crist.*, 1863, p. 32) et un autre sur l'Esquilin (BIANCHI, dans l'*Anastasio*, t. III, p. 300). »

4. C. I. L., VI, 29.457. — Cf. *Notiz. d. Scavi*, 1889, p. 216.

*Q(uintus) Volcasius Hermes | patronæ b(ene) m(erenti) fecit.*

« Aux Mânes de Volcasia Psamathe, qui vécut quatre-vingts ans, Q. Volcasius Hermes a fait cette dédicace à sa patronne bien méritante. »

Ce sont très probablement les dernières lignes de ce texte qu'avaient copiées maladroitement les érudits du xvi<sup>e</sup> siècle; l'inscription se trouvait alors, disaient-ils, dans le jardin de Baptiste-Jacques Matthei en l'île<sup>1</sup> :

*Q(uitus) Volcasius | Hermes | patronæ | b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Le *nomen* de Volcasius ou Volcaci<sup>2</sup> est très rare. Une inscription de l'époque républicaine nous apprend que le pavement en mosaïque du temple de Jupiter Jurarius fut fait ou refait par les soins d'un C. Volcaci<sup>3</sup>. Il n'est pas impossible que les Volcaci aient habité sous l'Empire l'île tibérine, à côté du sanctuaire qu'un de leurs ancêtres avait orné. Jusqu'au moment où les empereurs reportèrent au-delà du Tibre la ligne du *pomerium*, ils auront pu garder leur tombeau de famille auprès de leur demeure. Volcasia Psamathe était sans doute elle-même une affranchie ou une fille d'affranchie de la *gens Volcacia*.

**L'épithaphe de Gallonia Maritima.** — S'il est assez vraisemblable que l'épithaphe de Volcasia Psamathe était placée dès l'origine dans l'île tibérine, il est à peu près sûr, au contraire, que celle de Gallonia Maritima se trouvait primitivement dans un autre quartier de Rome. Sur une base octogonale de marbre conservée autrefois dans l'église Saint-Jean-Cabybite, on lisait, d'après les auteurs du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup> :

*D(is) m(anibus) | Galloniæ C(aii) filiæ Maritimæ quæ et Epicharis | C(aius) Gallonius C(aii) f(ilius) Ulp(ia) Maritimus et pater fecit.*

« Aux Mânes de Gallonia Maritima, fille de Caius Gallonius, surnommée aussi Epicharis, son père Caius Gallonius Maritimus, fils de Caius, de la colonie Ulpia. »

La pierre est maintenant au musée du Vatican; la troisième

1. C. I. L., VI, 29.454.

2. KLEBS-ROHDEN-DESSAU. *Prosopographia imperii romani*, t. III, p. 473-474; — C. I. L., VI, 29.450-29.458.

3. C. I. L., VI, 379. Voir ci-dessous, p. 256.

4. C. I. L., VI, 48.878.

ligne, tout à fait effacée, a été refaite et l'on a cru pouvoir l'écrire :

*C(aius) Gallonius cf. vip. Maritimus et pater fecit.*

Cette rédaction est inintelligible et ne saurait se défendre. Visconti l'a corrigée<sup>1</sup> :

*C(aius) Gallonius et Ulp(ius) Maritimus et pater fecit.*

Le second *et* aurait été introduit par erreur ; le premier relierait simplement les deux gentilices donnés au même personnage. — M. Mommsen propose une autre interprétation<sup>2</sup> :

*C(aius) Gallonius C(aii) fili(us) (colonia) Ulp(ia) Maritimus (Po)et(orione) et pater fecit.*

C. Gallonius Maritimus serait originaire de la colonie *Ulpia Patorio* (Pettavo de Styrie), fondée par l'empereur Trajan. Ce texte, par conséquent, serait au plus tôt du II<sup>e</sup> siècle de l'Empire, époque où l'on n'avait plus le droit d'élever des tombeaux dans l'île, intérieure au *pomerium*. L'inscription funéraire de Gallonia Maritima n'a pas été retrouvée à sa place primitive. On a découvert l'épithaphe de deux autres membres de cette *gens Gallonia* à une grande distance du Tibre, dans les matériaux de l'une des tours anciennes de la Porta Flaminia, démolies en 1879<sup>3</sup>. Le tombeau des Gallonii, dont nous ne connaissons pas l'emplacement exact, aura été ravagé à la fin de l'Empire, et ses pierres servirent ensuite en diverses constructions assez éloignées les unes des autres.

**L'épithaphe de C. Sentius Regulianus.** — Un petit cippe de marbre sur lequel est inscrite l'épithaphe de C. Sentius Regulianus a été vu à la Renaissance dans l'île tibérine<sup>4</sup>. C. Sentius Regulianus fut successivement membre et curateur du collège des négociants en gros d'huile (*diffusor olvarius*) en Bétique, membre, curateur et patron du collège des négociants en vin (*negotiator vinarius*) à Lugdunum — collège qui avait ses

1. C.-L. VISCONTI, *Bullett. Comun.*, 1880, p. 176. — Cf. HENZEN, *Bullett. dell' Instit. archeol.*, 1881, p. 142.

2. Indiquée au C. I. L., *loc. cit.*

3. *Bullett. Comun.*, 1880, p. 176. Il s'agit dans ce texte de deux personnages portant le *prænomen* de Caius, le *nomen* de Gallonius, et dits tous deux fils de Caius; la partie de la pierre sur laquelle étaient gravés les *cognomina* manque. Visconti déclarait (*ibid.*) que la grande rareté du gentilice et l'identité du prénom propre et du prénom paternel l'inclinaient à penser que l'un de ces Caii Gallonii portait le *cognomen* de Maritimus et était le même que le C. Gallonius Maritimus mentionné sur l'urne cinéraire.

4. C. I. L., VI, 29.722.

entrepôts dans le quartier des *Canabæ* — membre et patron du collège des marins de la Saône (*nauta Arari*), patron du collège des *seviri Augustales* à Lugdunum. M. Waltzing estime que cette inscription, à en juger par les titres décernés à Regulianus, n'est pas antérieure au II<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne<sup>1</sup>. Regulianus n'a donc pas été enterré à l'endroit où son épitaphe a été retrouvée, et celle-ci n'y fut apportée que longtemps après sa mort.

**Épitaphes diverses.** — Les inscriptions funéraires qu'il nous reste à examiner ne méritent pas qu'on s'y arrête longuement. Elles ne nous donnent aucun renseignement sur l'histoire ni sur la topographie de l'île tibérine dans l'antiquité. Il est impossible, en l'absence d'indications chronologiques précises, de faire le départ entre celles qui viennent de tombeaux élevés anciennement à cette place et celles qui viennent d'autres quartiers de Rome et des environs. On a tout lieu de croire, cependant, qu'elles appartiennent pour la plupart à la seconde catégorie.

Quelques épitaphes sont intéressantes par les métiers et professions qui s'y trouvent nommés; ce sont celles de Sellia Nice, faite par son mari C. Sellius Onesimus, fondeur sur la voie sacrée, *flatuar(ius) de via sac(ra)*<sup>2</sup> — de Cn. Vergilius Epaphroditus, maître de chant au sanctuaire de Minerva Medica, *magister odariarius a Minerva Medica*<sup>3</sup>, — de M. Aurelius Chryseros, affranchi impérial<sup>4</sup>, — de Syntrophus, esclave de la maison impériale, employé à la garde-robe, *Cæsaris ve[rna] a veste*<sup>5</sup>, — de Cn. Cornelius Capitolinus, faite par son oncle [*Sote*]ricus, esclave de la maison impériale et intendant, *Aug(usti) n(ostri) ver(na) disp(ensator)*<sup>6</sup>. Sur les autres on a indiqué simplement le nom et l'âge du défunt et parfois aussi les noms de ses parents : épitaphes d'Aburia Genesis par les soins de son mari L. Saufeius Felix<sup>7</sup>, d'Antiochus<sup>8</sup>, d'Antonius

1. WALTZING, *op. cit.*, t. II, p. 31.

2. C. I. L., VI, 9.418.

3. C. I. L., VI, 10.133.

4. C. I. L., VI, 13.050.

5. C. I. L., VI, 8.548.

6. C. I. L., VI, 8.842.

7. C. I. L., VI, 10.465.

8. C. I. L., VI, 41.882.



Valens par sa mère Antonia Lucia<sup>1</sup>, d'Eutychia et d'Eutyches par D. Apuleius Ionicus leur frère et oncle<sup>2</sup>, de L. Arruntius Trophimus<sup>3</sup>, d'Atimetus par Claudia Iarine sa femme<sup>4</sup>, de Barenia Successa par son mari T. Baienius Chrosimus<sup>5</sup>, de Claudia Bassilla par Ti. Claudius Glaphyr<sup>6</sup>, de P. Curtius Onesimus et de sa femme Cæcilia Festiva<sup>7</sup>, de P. Fabius Valentinus par F. Fabius Valentinus son père<sup>8</sup>, d'Isidorus par ses père et mère<sup>9</sup>, de Julia Maximina par son père Julius Maximinus<sup>10</sup>, de M. Lucceius Sosianus, par sa mère<sup>11</sup>, de C. Marius Eutaectus par son ami T. Flavius Chrysaspis<sup>12</sup>, de Munatia Vitalis par Titia Tallusa et les affranchis Primitivus, Restutus (ou Restitutus) et Hermes<sup>13</sup>, de Nævia Euplia par son fils M. Nævius Fortunatus<sup>14</sup>, de T. Sextius Hospes, Sextia Helena, T. Sextius Apollonius, de T. Sextius Sabinus<sup>15</sup>, de Tullia Fortunata par son mari C. Octavius Clytus<sup>16</sup>, d'A. Vitellius Chryseros et Vitellia Prima, sa co-affranchie et sa femme, d'A. Vitellius Alexander affranchi, M. Junius Hegesias, leur ami, Julia Rufina et Julius Helpidis Phorus, tous ensevelis ensemble<sup>17</sup>. En 1878, un fragment d'inscription funéraire comprenant quatre lettres a été trouvé à la tête du pont Fabricius<sup>18</sup>.

**Popa de insula.** — Il convient enfin de citer un dernier texte funéraire qui concerne peut-être l'île ; on l'a découvert sur la rive gauche du Tibre, près de la *via Aurelia*<sup>19</sup>.

*Critonia Q(uinti) l(iberta) Philema | popa de insula |*

1. C. I. L., VI, 12.024.

2. C. I. L., VI, 12.202.

3. C. I. L., VI, 12.434.

4. C. I. L., VI, 12.650.

5. C. I. L., VI, 13.500.

6. C. I. L., VI, 13.369.

7. C. I. L., VI, 16.645.

8. C. I. L., VI, 17.374.

9. C. I. L., VI, 19.721.

10. C. I. L., VI, 20.563.

11. C. I. L., VI, 21.544.

12. C. I. L., VI, 22.202.

13. C. I. L., VI, 22.684.

14. C. I. L., VI, 22.849.

15. C. I. L., VI, 26.527.

16. C. I. L., VI, 27.750.

17. C. I. L., VI, 29.080.

18. C. I. L., VI, 21.438. Cf. *Notiz. d. Scavi*, 1878, p. 236 : D... | C. Lo...

19. C. I. L., VI, 9.824.

*Q(uinti) Critoni C(aiæ) l(iberti) | Dassi | scalptoris uclari | sibi suisque poster(isque) | eor(um).*

« Critonia Philema, affranchie de Quintus, *popa de insula*, ancienne esclave de Q. Critonius Dassus<sup>1</sup>, affranchi de Caia, graveur en métaux et orfèvre<sup>2</sup>, a construit ce monument pour elle, pour les siens et leurs descendants. »

L'affranchie Critonia Philema était *popa de insula*. On donnait le nom de *popa* à un victimaire<sup>3</sup>. Nous n'avons pas d'autre exemple de l'emploi de ce terme au féminin. Quelle était l'*insula* où Philema exerçait sa charge religieuse? Le mot *insula* peut désigner un îlot de maisons ou l'île tibérine. La seconde interprétation est préférable<sup>4</sup>. Critonia Philema devait être attachée à l'un des temples d'Esculape, de Jupiter ou de Faunus.

1. La forme génitive indique que Philema a été soit l'esclave, soit la femme de Q. Critonius Dassus. La première hypothèse est la meilleure : seules les femmes de grands personnages faisaient suivre leur nom du nom de leur mari au génitif sans ajouter le mot *conjug.*

2. Le mot *uclari* est embarrassant. Orelli croit qu'il faut lire *v(us)clari* ; le *vascularius* était un fabricant de vases en métal ou un orfèvre.

3. Voir les exemples cités par FORCELLINI-DE VIT, *Lexicon*, s. v°.

4. C'est celle qu'adopte R. LANCIANI ; à la feuille 28 de sa *Forma Urbis Romæ* il cite cette inscription parmi celles qui intéressent l'île.

## CHAPITRE V

### L'INSULA LYCAONIA

---

**L'île tibérine au moyen âge.** — L'île tibérine est désignée dans les textes du moyen âge sous un nom nouveau : *insula Lycaonia*, l'île Lycaonie. Il ne nous appartient pas de raconter son histoire à cette époque. Des églises succédèrent aux temples : Saint-Jean-Baptiste, remplacé plus tard par Saint-Jean-Calybite, Saint-Barthélemy, Sainte-Marie *in insula*<sup>1</sup>. Les évêques de Porto avaient l'île dans leur juridiction : ils obtinrent des papes, au XI<sup>e</sup> siècle, plusieurs chartes confirmant leurs droits, que contestaient les évêques de Selva Candida<sup>2</sup>. En 1087 le pape Victor III, luttant à Rome même contre l'antipape Guibert, se réfugia dans l'île tibérine<sup>3</sup>. De grandes familles féodales y possédaient des palais fortifiés ; on peut citer au XII<sup>e</sup> siècle celle des Pierleoni<sup>4</sup>. L'île devint plus tard la propriété des Gaetani<sup>5</sup> ; ils avaient élevé à l'entrée, tout auprès du pont Fabricius, une tour qui a subsisté jusqu'à nos jours ; elle est enclavée maintenant dans les maisons voisines. Si nous n'avons pas à suivre les destinées de l'île tibérine au moyen âge, nous devons cependant nous efforcer d'expliquer le nom qu'on lui

1. Sur les églises de l'île tibérine, voir plus haut, *Introduction*, p. 4.

2. Ces chartes seront énumérées et citées plus loin.

3. *Chron. Casin.*, dans les *MONUM. GERM.* (éd. in-folio), *Scriptores*, t. VII, p. 750 : *Morabatur vero apud insulam Romæ*; — *Chron. Bernold.*, dans la même collection, t. V, p. 446 : *Domnus papa autem in insulam quæ inter duos pontes sita est, se recepit.* — Cf. JAFFÉ-WATTENBACH, *Regesta pontif. roman.*, Leipzig, 1881-1888, t. I, p. 656 (juin 1087).

4. *LIBER PONTIFICALIS*, éd. Duchesne, Paris, 1886-1892, t. II, p. 311 (texte cité plus loin).

5. Dans le commentaire de la vie du pape Gélase II, qu'a donné Costantino Gaetani en 1638 et qui est reproduit par MURATORI, *Rerum italicarum scriptores*, Milan, 1723-1731, t. III, p. 370, on lit : *Civitatis Caietæ duces... domas suas sive palatium Romæ in insula Lycaonia habuisse.*

donne alors et qui remonte très probablement aux derniers temps de l'antiquité.

**L'expression insula Lycaonia dans les textes datés.** — Il est nécessaire tout d'abord de passer en revue les documents où se rencontre l'expression *insula Lycaonia*, en commençant par les plus récents. Ce rapide examen permettra de savoir à partir de quelle époque l'appellation nouvelle fut employée.

Dans les descriptions de Rome rédigées entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècles à l'usage des pèlerins et dans les chroniques l'île tibérine est nommée couramment île Lycaonie<sup>1</sup>. M. Sepp a publié, en 1897, un poème inédit sur la translation des reliques de saint Barthélemy, composé dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle; on y lit à deux reprises les mots *insula Lycaonia*<sup>2</sup>. On les retrouve en trois passages du *Liber Pontificalis*, de la fin du XI<sup>e</sup> siècle et du commencement du XII<sup>e</sup><sup>3</sup>, en cinq actes de donation ou confirmation de privilèges, de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, émanant des papes, adressés le premier

1. Voir par exemple la plus ancienne des descriptions de Rome, *Descriptio plenaria totius Urbis* (XII<sup>e</sup> siècle) publiée par URLICHS, *Cod. topogr.*, p. 112, et par JORDAN, *Topogr. d. St. Rom.*, t. II, p. 643 : *In insula Licaonia templum Jovis et templum Æsculapii*; — SABA MALASPINA, *Historia*, liv. II, chap. XIV, publié par MURATORI, *Rerum italicarum scriptores*, t. VIII, p. 812 (à propos d'une tentative faite par Petrus de Vico pour s'emparer de Rome par surprise, sous le pontificat d'Urbain IV, en 1264) : *Est enim Romæ locus quem alvei dividentes Tyberini late circumsepiunt ab utroque, ad quem præstant aditum pontium monumenta conformia. Hic ab antiquo insula Lycaonia nuncupatus.* — Un privilège accordé par Pascal II à Otton, évêque de Bamberg, le 15 avril 1111, est daté de l'île Lycaonie : *datum Romæ in insula Lycaonia* (MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CLXIII, p. 287; — Cf. JAFFÉ-WATTENBACH, *op. cit.*, t. I, p. 743, n° 6291).

2. B. SEPP, *Ein inediertes carmen de translatione S. Bartholomæi*, dans le *Neues Archiv*, 1897, t. XXII, p. 570 et suiv. Il est fait allusion dans ce texte à la crue du Tibre et à l'inondation de 1156. — Au vers 44 :

*Insula pulchra satis requies peramena beatis  
Christo dante datur, Lycaonia quæ vocitatur.*

Au vers 55 :

*Insula congaude, gaudens Lycaonia plaude.*

3. LIBER PONTIFICALIS, éd. Duchesne, t. II, p. 311 (*Vie de Gélase II, 1118-1121*) : (*Urbanus episcopus Ostiensis postea papa*) *a quondam famosissimo viro atque illustri Petro Leonis Rome in insula Licaonia inter duos egregii Tyberis pontes vix ab inimicorum insidiis sustentatus.* — *Ibid.*, p. 334 (*Annales romaines, 1044-1073*) : récit du pontificat d'Etienne IX, 1057-1058) : (*Ildebrandus archidiaconus*) *tunc per Transiberim venit in insula Lycaonia.* — *Ibid.*, p. 345 (*Annales romaines, 1116-1121*, récit du pontificat de Pascal II et de ses luttes contre l'antipape Maginulfus ou Silvestre en l'année 1105) : *Mox pontifex ut audivit, egressus de patriarchio lateranensi secessitque in insulam Lycaoniam in ecclesia beati Johannis.*

par Jean XVIII aux religieux du monastère des Saints-Côme-et-Damien à Rome en 1005<sup>1</sup>, le second par Benoit VIII à l'évêque de Porto en 1018<sup>2</sup>, le troisième par Jean XIX à l'évêque de Porto en 1025<sup>3</sup>, le quatrième par Benoît IX à l'évêque de Selva Candida en 1037<sup>4</sup>, le cinquième par Léon IX à l'évêque de Porto en 1049<sup>5</sup>, enfin dans une donation de Benoit, évêque de Porto, du 14 juin 1029<sup>6</sup>, et dans une dona-

1. PELUCK-HARTTUNG, *Acta Pontif. roman. inedita II*, Tubingen, 1881, p. 57; acte du 25 mars 1005 : concession d'un moulin à eau et de ses dépendances, *positis Rome regione inter duos pontes in capite de insula que vocatur Licæonia usque ubi dividitur aqua.*

2. MIGNE, *op. cit.*, t. CXXXIX, p. 1620 : *Nec non et confirmamus vobis vestrisque successoribus in perpetuum omnes res et facultates... in tota Portuense civitate, seu in Transliferim vel in insula Lycaonia, sive ubicumque vestri episcopi jura esse videntur.* — *Ibid.*, p. 1621 : *Totam insulam quæ vocatur Lycaonia in qua est ecclesia B. Jo. Baptistæ et ecclesia S. Adalberti... sicuti extenditur ab uno capite usque in aliud caput ipsius insulæ, ubi flumen dicitur (JAFFÉ-WATTENBACH, *op. cit.*, t. I, p. 510, n° 4024, 1<sup>er</sup> août 1018; — Migne, d'après UGHELLI, *Italia sacra*, t. I, p. 116, donne à tort la date de 1017).*

3. MIGNE, *op. cit.*, t. CXXI, p. 1119 et 1120 : répétition de la donation faite dans l'acte précédent, à peu près dans les mêmes termes (JAFFÉ-WATTENBACH, *op. cit.*, t. I, p. 515, n° 4067, mai 1025).

4. MIGNE, *op. cit.*, t. CXXI, p. 1353 : *Itemque confirmamus vobis... ecclesiam SS. Adalberti et Paulini cum ecclesia S. Benedicti et omni sua integritate et pertinentia, et sicut ad manus vertras hodie tenetis positam infra hanc civitatem Romanam in insula Lycaonia ut sit vobis vestrisque successoribus cum volueritis episcopale domicilium, et congruum receptaculum opportunumque habitaculum quemadmodum habere videtur Portuensis ecclesia S. Joannis inter duos pontes (JAFFÉ-WATTENBACH, *op. cit.*, t. I, p. 520, n° 4111, novembre 1037).*

5. MIGNE, *op. cit.*, t. CXLIII, p. 600 : *in insula Lycaonia* : p. 601 : *Etiã confirmamus vobis vestrisque successoribus in perpetuum totam insulam quæ vocatur Lycaonia ubi esse ecclesia S. Joannis Baptistæ et S. Adalberti, unde quærimonium posuistis in synodo quam celebravimus in ecclesia Salvatoris; quare contra Crescentium, S. Sylvæ Candidæ ecclesiæ episcopum, qui eandem ecclesiam suo episcopatu iudicabat, cum vero ambæ partes ante præsentiam nostram et totius synodi staretis, placuit ut si scripturam inde haberes, in medium videndum legendamque proferres. Statim attulisti privilegium quod antecessori tuo Benedicto episcopo, dicto de Pontio, Benedictus VIII antecessus noster ferit de integritate totius episcopatus. Quod cum lectum esset nominatim ibi inventa est ecclesia illa, quam, sicut in quærimonia tua dixisti, ipse tuus antecessor divoverat tempore Othonis III imperatoris a quo ædificata fuit in honorem S. Adalberti (JAFFÉ-WATTENBACH, *op. cit.*, t. I, p. 531, n° 4163, 22 avril 1049).* — Un acte du 2 août 1236, accordé par Grégoire IX à l'évêque de Porto, rappelle encore et confirme ces donations anciennes : *In quibus his propriis durissimis exprimenda vocabulis... ecclesiam S. Joannis in insula Lycaonia cum terris et vineis suis, et ecclesiam S. Adalberti in eodem loco cum terris, vineis et domibus suis.* (UGHELLI, *op. cit.*, t. I, p. 134; — POTTHAST, *Regesta pontif. roman.*, Berlin, 1875, p. 868, n° 10217).

6. L. HARTMANN, *Ecclesiæ S. Mariæ in via lata tabularium*, Vienne, 1895, n° LIV, p. 67-68 : *Benedictus episcopus ecclesiæ Portuensis concedit in perpetuum emphyteusim Ermingardæ et Bonizæ abbatissis monasterii S. S. Cyriaci*

tion de Silvestre, abbé du monastère des Saints-Côme-et-Damien, en 948 ou 949<sup>1</sup>.

**Les légendes hagiographiques.** — Nous atteignons ainsi, à l'aide des textes datés, le milieu du x<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Mais le nom d'*insula Lycaonia* est certainement beaucoup plus ancien. Les Actes des martyrs romains en témoignent. Dans les nombreuses légendes martyrologiques qui prirent naissance à Rome aux premiers temps du christianisme, l'île tibérine est plusieurs fois mentionnée, et l'on peut y relever quelques détails plus ou moins authentiques intéressant son histoire.

Il faut mettre à part la légende tardive et suspecte de saint Emigdius, évêque d'Asculum. Ce personnage aurait combattu à Rome le culte d'Esculape et jeté de ses mains dans le Tibre une statue du dieu de la médecine. L'auteur du récit ne nomme pas l'île tibérine. Peut-être cependant le temple d'Esculape dont il parle est-il celui qui s'élevait au milieu du fleuve, *in insula*<sup>3</sup>.

D'après les *Gesta martyrum*, sainte Eugénie refusa de sacrifier à Diane dans son temple de l'île Lycaonie; tandis qu'elle confessait le vrai Dieu, un tremblement de terre détruisit le temple et la statue de Diane; sur l'ordre du préfet Nicetius, Eugénie fut précipitée tout enchaînée dans le Tibre, mais son corps, par un miracle insigne, au lieu d'être englouti, flotta intact sur les eaux<sup>4</sup>. Il n'y avait pas dans l'an-

*et Nicolai aquimolum in fluvio Tiberi in insula Licaonia juxta ecclesiam S. Johannis.*

1. P. FEDELE, *Carte del monastero dei SS. Cosma e Domiano*, dans l'*Archiv. della R. Soc. rom. de Storia Patria*, 1898, t. XXI, p. 495: fragment mutilé concernant un moulin du Tibre; la donation pontificale de 1005, citée plus haut, permet de compléter le texte: *Et aquimolum ipsum cum omnibus ad eum pertinentibus. Positum [Rome regione inter duos pontes in capite de insula que vocatur Lycaonia]*. Les indications chronologiques données dans ce document le font attribuer, soit à l'année 948, soit à l'année 949.

2. M<sup>r</sup> DUCHESNE, éd. du *LIBER PONTIFICALIS*, t. II, p. 334, en note: « Le nom d'*insula Lycaonia* se trouve déjà dans une charte de 1018; » — LANCIANI, *Forma Urbis Romæ*, feuille n° 28: « (*insula Lycaonia*) inde ab a. 1081. » En réalité, on peut remonter jusqu'à une époque bien plus reculée.

3. Cf. ci-dessous, p. 240.

4. MIGNÉ, *op. cit.*, t. XXI, p. 1121-1122, *Vita S. Eugeniz: (Nicetius) jussit eam ad templum duci Dianæ... Dum oraret, fit terræmotus in eodem loco: et ita templi ipsius fundamenta mersa sunt cum ipso idolo ut nihil aliud remanserit, nisi sola ara quæ fuit ante januam templi, ad quam stabat beata Eugenia. Hæc in insula Lycaonia gesta sunt coram omnibus qui sequebantur agonem Eugeniz...* — Consulter sur cette légende A. DUFOURCO, *Etude sur les Gesta martyrum romains*, p. 35, 191, 299.

tiquité, à notre connaissance, de sanctuaire de Diane en l'île tibérine. Le rédacteur des Actes aura commis quelque méprise. Un seul fait doit être retenu : des martyrs chrétiens ont été jetés dans le Tibre, pendant les persécutions, auprès de l'île.

C'est ce que nous montre aussi la légende de saint Caliste ; le corps décapité de saint Calepode subit le même sort que celui de sainte Eugénie, « devant l'île Lycaonie <sup>1</sup> ».

Les saints Hippolyte, Hadria, Paulin, Néon, Maria, Eusèbe, prêtre, Marcel, diacre, connus sous le nom commun de « martyrs grecs » furent mis à mort près d'un pont appelé *pons Antoninus*, et leurs corps furent laissés à cet endroit, « à côté de l'île Lycaonie <sup>2</sup> ».

Les saints Maris et Marthe trouvèrent « en prison, dans le camp au-delà du Tibre », un homme d'une grande sainteté, nommé Cyrinus ou Quirinus, qui fut tué d'un coup d'épée et jeté dans le Tibre ; « son corps s'arrêta dans l'île Lycaonie <sup>3</sup> ». On s'est demandé si cette prison au-delà du Tibre ne serait pas celle précisément de l'île tibérine, où l'on gardait trente jours les condamnés à mort <sup>4</sup>. Cette hypothèse n'est guère probable. La prison que citent les *Gesta* était située dans un camp ; il s'agit sans doute de l'un de ceux du Transtévère, qui sont bien connus, *castra Ravennatium* ou *castra lecticatorum*.

Ces divers documents hagiographiques ne sont pas susceptibles d'être datés avec autant de précision que les textes énumérés

1. ACTA SANCTORUM, octobre, t. VI, p. 441 (Voir aussi dans les ACTA SANCTORUM, mai, t. II, p. 500 : *Tenuit autem et B. Calepodium quem fecit occidi gladium et corpus trahi per civitatem sub die kalendarum Maii : cujus corpus jactari fecit in Tiberim ante insulam Lycaoniam.* — Consulter A. DEFOURCO, *op. cit.*, p. 35, 115, 311.

2. Texte publié par DE ROSSI, *Roma sotteranea*, Rome, 1864-1877, t. III, p. 207 : *Et præcepit eos adduci ad pontem Antonini et plumbatis cædi diutissime usque ad consumationem eorum. Et dum diu cæderentur emiserunt spiritum. Et relicta sunt corpora in eodem loco juxta insulam Lycaoniam.* — Consulter A. DEFOURCO, *op. cit.*, p. 36, 179, 300.

3. ACTA SANCTORUM, janvier, t. II, p. 580 (Voir aussi dans les ACTA SANCTORUM, mars, t. III, p. 544 : *Venientes in Castra trans Tiberim in carcere invenerunt hominem venerabilem Cirinum nomine... Invenerunt tamen quemdam presbyterum nomine Pastorem, qui et illis narravit omnia quæ facta fuerant et quo modo noctu interfectus fuerat gladio B. Cyrinus, et jactatus fuerat in Tiberim, cujus corpus remansit in insula Lyconia.* — Consulter A. DEFOURCO, *op. cit.*, p. 36, 240, 311.

4. Voir ci-dessus, p. 68.

plus haut. Il résulte cependant des recherches dont ils ont été l'objet pendant ces dernières années qu'ils furent écrits au plus tard pendant le VI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. On peut tenir pour avéré que dès le V<sup>e</sup> siècle l'appellation d'*insula Lycaonia* était populaire à Rome et le vieux nom plus simple d'*insula tiberina* laissé de côté.

D'où vient l'expression *insula Lycaonia* et quel en est le sens? A cette question plusieurs réponses différentes ont été faites; aucune ne paraît satisfaisante.

**Jupiter Lycaonius.** — Un certain nombre d'érudits des derniers siècles font dériver le mot *Lycaonia* des mots *Lycaon*, *Lycaonius*. La légende de Lycaon est d'origine arcadienne et liée au culte rendu à Jupiter ou Zeus sur le mont Lycée, Ζεὺς Λυκαίος. Lycaon était un roi d'Arcadie que Jupiter métamorphosa en loup, λύκος, pour le punir d'avoir voulu lui faire manger dans un festin de la chair humaine<sup>2</sup>. Le temple de Jupiter dans l'île tiberine devait rappeler ces mythes; il était dédié à Jupiter Lycaonius, et c'est de lui que l'*insula Lycaonia* tirait son nom<sup>3</sup>. — Mais on affirme gratuitement que Jupiter de l'île s'appelait Lycaonius; nous ne possédons pas de texte où cette épithète lui soit donnée<sup>4</sup>; bien plus, jamais à Rome elle n'est appliquée à ce dieu par les auteurs ou les inscriptions<sup>5</sup>, de même que jamais en Grèce l'épithète Λυκαίος n'est attribuée à Zeus; on rencontre en Grèce, il est vrai, un Ζεὺς Λυκαίος<sup>6</sup>, mais la seule traduction possible en latin du mot Λυκαίος serait *Lycæus*. Il faut donc renoncer à l'étymologie proposée.

**Les Lycaonida, jeux du Tibre.** — M. von Urlichs rapproche

1. Renseignement communiqué par M<sup>r</sup> Duchesne. — Cf. A. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 299, 300, 311; d'après M. Dufourcq, ces documents datent tous des dernières années du V<sup>e</sup> siècle.

2. Sur la légende de Lycaon, ses formes diverses et sa signification, voir l'article de C. PASCAL, *il Mito di Licaone*, dans les *Rendic. dell'Accad. dei Lincei*, 1895, p. 216.

3. Voir, par exemple : CASIMIRO, *Memorie istoriche*, p. 265; — FICORONI, *Vestigia e rarità di Roma antica*, Rome, 1744, p. 42; — GUATTANI, *Roma descritta*, Rome, éd. de 1805, t. II, p. 67; — VENUTI, *Descriz. topogr.*, éd. de 1824, p. 177.

4. Cf. ci-dessous, p. 249.

5. La liste des surnoms de Jupiter est dressée dans le *Lexicon* de ROSCHER, t. II, 1, p. 751.

6. PRELLER-ROBERT, *Griech. Mythol.*, t. I, Berlin, 1887-1894, p. 959 (*Register der Namen*).



encore, par une autre voie, l'*insula Lycaonia* de Lycaon<sup>1</sup>. Dans les manuscrits d'Ovide une liste des fêtes de l'année romaine, rédigée par un scholiaste à une basse époque, figure en tête du poème des *Fastes*. A la date du 7 juin, elle indique une cérémonie des Lycaonides, ou jeux du Tibre<sup>2</sup>. Ovide lui-même parle de ces jeux et prononce à ce propos le nom de Lycaon : « On dit que le troisième jour, après les nones, Phœbé chasse Lycaon (c'est-à-dire Arcas, petit-fils de Lycaon<sup>3</sup>), et l'Ourse n'a plus rien à craindre derrière elle. Alors, je m'en souviens, j'ai vu des jeux sur le gazon du champ, et j'ai appris, Tibre lubrique, qu'ils t'étaient consacrés. C'est le jour de fête des pêcheurs qui tendent leurs filets humides ou qui attachent de petits appâts à des pointes d'airain recourbées<sup>4</sup>. » Festus mentionne également les jeux des pêcheurs du Tibre, *piscatorii ludi* : ils avaient lieu chaque année au-delà du fleuve, par les soins du préteur urbain<sup>5</sup>. D'après M. von Urlichs, les jeux des pêcheurs étaient célébrés dans l'île, ou dans le Transtévère auprès de l'île ; on les appelait *Lycaonida*, de nom de l'astre qui présidait à ce jour, et le nom de la fête finit par être donné à l'île tibérine elle-même.

Cette ingénieuse théorie s'appuie principalement sur le texte du calendrier inséré au début des *Fastes*. Mais si l'on examine de près le passage qu'invoque M. von Urlichs, on s'aperçoit que tous les mots qu'il renferme ont été pris dans les vers d'Ovide, plus ou moins bien interprétés, ou ajoutés comme glose. Le poète prononce le nom de Lycaon ; il entend parler d'Arcas, petit-

1. L. V. UR LICHS, *Archäologische Analecten*, Würtzburg, 1885, VIII, p. 22 : *Insula Lycaonia*.

2. *Kalendarium*, à la date du 7 juin : *d. VII d. Jun. Tergum ursæ occidit Heliæ, et regis Lycaoni. Lycaonida fiunt. Ludi Tiberis*.

3. *Lycaonu* est mis pour *Lycaonidem* : Arcas, petit-fils de Lycaon allait frapper d'un trait sa mère, Hélice ou Callisto, changée en ourse ; Jupiter les transporta tous les deux au ciel et les métamorphosa en astres ; ils étaient à côté l'un de l'autre, l'Ourse devant, Arcas ou Lycaon derrière, tout auprès d'elle, la poursuivant. Cf. les articles *Arcas*, *Helice*, *Kallisto* dans le *Lexicon* de ROSCHER.

4. OVID., *Fast.*, VI, vers 235 :

Tertiu post Nonas removere Lycaona Phœbe  
Fertur, et a tergo non habet ursæ metum.  
Tum ego me memini ludos in gramine campi  
Adspicere, et didici, lubricæ Thybri, tuos.  
Festa dies illis qui lima madentia ducunt,  
Quique legunt parvis ara recurvere cibis.

5. FESTUS, p. 238, s. v° *Piscatoriū* : *Piscatorii ludi vocantur qui quotannis mense Junio trans Tiberim fieri solent a prætore urbano pro piscatoribus liberinis*.

fils de ce roi d'Arcadie; le scholiaste comprend qu'il s'agit de celui-ci. *Heliace* est mis pour *Helice*, nom que portait la fille de Lycaon, transportée au ciel et devenue la Grande Ourse. Ainsi la phrase d'Ovide : *a tergo non habet ursa metum* a donné, par une transcription inintelligente, cette phrase du scholiaste : *tergum ursæ occidit Heliace, et regis Lycaoni*. Ce jour-là ont lieu des jeux; le mot Lycaon est écrit au premier vers; le scholiaste appelle les jeux *Lycaonida*. Plus loin Ovide déclare que ce sont les jeux du Tibre; le scholiaste n'hésite pas : *Lycaonida fiunt. Ludi Tiberis*. On voit trop clairement comment a procédé l'auteur anonyme du calendrier. Son témoignage n'a pas de valeur propre et dérive uniquement des *Fastes*; s'il en diffère sur quelques points, il faut le récuser. De son autorité privée, et par une méprise évidente, le scholiaste donne à la cérémonie du 7 juin le nom de *Lycaonida*. Ovide n'en dit pas tant. Les seuls noms qu'aient portés ces jeux sont ceux de *ludi Tiberis* ou *ludi piscatorii*. D'ailleurs ils n'intéressaient en rien l'île tibérine. Festus déclare qu'ils avaient lieu *trans Tiberim*, c'est-à-dire au Transtévère même. Ovide raconte qu'il les a vus dans un champ, *in gramine campi*, — non pas le Champ de Mars par conséquent, comme le croient la plupart des commentateurs, mais dans l'un des *campi* de la rive droite du Tibre<sup>1</sup>. L'expression *insula Lycaonia* ne peut venir du nom d'une fête qui n'était pas célébrée sur le sol de l'île. Ajoutons que, si elle avait réellement l'origine que lui prête M. von Urlichs, elle aurait été usitée dès l'antiquité, pendant qu'existaient encore les vieilles cérémonies du paganisme. Or elle n'a pris naissance qu'au v<sup>e</sup> siècle, au moment où la religion romaine agonisait; aucun auteur classique ne l'a connue. Quelque séduisante que soit la théorie de M. von Urlichs, on ne peut l'accepter.

**L'église Saint-Nicolas.** — M. Dufourcq suggère, sans d'ailleurs y insister outre mesure, une autre explication. À l'époque byzantine une église de Saint-Nicolas *in carcere* « fut établie dans ou près l'*insula Lycaonia*... Qui sait si *Lycaonia* ne serait pas une déformation de *Nicalonia* » ou de *Nicolaonia*<sup>2</sup>? Sur plusieurs manuscrits de légendes hagiographiques on lit :

1. Cf. O. RICHTER, *Topogr. d. St. Rom.*, 2<sup>e</sup> éd., p. 272.

2. A. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 122, en note.

*insulam Nichaoniam*<sup>1</sup>. Deux objections décisives nous empêchent d'accueillir cette conjecture, sans parler de la dissemblance trop considérable des mots *Lycaonia* et *Nicalonia*. L'île, d'après les *Gesta martyrum*, s'appelait ainsi longtemps avant l'époque byzantine, où fut construite l'église Saint-Nicolas. Celle-ci, d'autre part, n'était pas située dans l'île, mais sur la rive gauche du Tibre, au *Forum holitorium*<sup>2</sup>.

**Saint-Barthélemy et la Lycaonie.** — M<sup>sr</sup> Duchesne estime que l'*insula Lycaonia* tirait son nom de la province de Lycaonie en Asie. L'île tibérine renferme depuis le début du XI<sup>e</sup> siècle une église placée sous l'invocation de saint Barthélemy; or cet apôtre passait pour avoir évangélisé, entre autres régions d'Asie, la Lycaonie; le souvenir de la prédication lointaine de saint Barthélemy aura fait assigner la même appellation au petit quartier de Rome où s'élevait son église<sup>3</sup>.

Mais on ne voit pas pourquoi, parmi tant de contrées que l'apôtre avait visitées, la Lycaonie, qui n'était ni la plus grande ni la plus connue, aurait attiré particulièrement l'attention des Romains. D'ailleurs l'île tibérine portait déjà au V<sup>e</sup> siècle le nom d'*insula Lycaonia* et l'église Saint-Barthélemy n'y fut fondée qu'au XI<sup>e</sup>. Peut-être même est-ce en considération de ce nom donné très anciennement à l'île qu'on aura localisé sur son territoire le culte romain de saint Barthélemy. On a bien la ressource, il est vrai, de supposer que le culte du saint en cet endroit est antérieur à la construction de l'église actuelle. Otton III la fit bâtir en l'honneur de saint Adalbert; quelques années plus tard l'apôtre d'Asie supplantait le martyr de Prague; mais ne reprenait-il pas possession simplement d'un lieu qui lui était autrefois réservé et d'où les influences germaniques l'avaient momentanément écarté? L'hypothèse qu'il y avait jadis dans l'île une vieille église ou une chapelle de saint Barthélemy, n'est pas invraisemblable. Nous aurions

1. A. DEFOURCY, *loc. cit.*, mentionne un manuscrit viennois des *Actes de saint Calliste* : le corps de saint Calepode fut jeté *in Tiberim ante insulam Nichaoniam* (Codex Vindobonensis 357, folio 71<sup>v</sup>-78<sup>r</sup>, 2<sup>e</sup> col., 4<sup>e</sup> ligne). On peut citer aussi un autre manuscrit des mêmes *Actes*, conservé à Carlsruhe (Codex Augiensis XXXII, n<sup>o</sup> 18 : — Cf. K. KÜNSTLE, *Hagiographische Studien über die Passio Felicitatis cum VII filiis*, Paderborn, 1894, p. 15.

2. M<sup>sr</sup> DUCHESNE, ed. du LIBER PONTIFICALIS, t. I, p. 515, note 13; — JORDAN, *Topogr. d. St. Rom.*, t. II, p. 295, notes 12 et 13, et p. 532.

3. M<sup>sr</sup> DUCHESNE, *op. cit.*, t. II, p. 334, en note.

quelques raisons de croire qu'au moyen âge ce saint était honoré spécialement dans les îles, comme saint Michel sur les hauteurs. Ses reliques, qu'on transféra au XI<sup>e</sup> siècle de Bénévent à Rome, avaient été apportées d'Asie en Europe pendant le VI<sup>e</sup> siècle et déposées aux îles Lipari<sup>1</sup>. Il est remarquable, que, dès l'époque mérovingienne, l'île de la Cité à Paris, qui rappelle par sa position l'île tibérine de Rome, contenait une petite église Saint-Barthélemy<sup>2</sup>. D'autre part, saint Barthélemy était considéré comme un saint guérisseur « sauveur et médecin<sup>3</sup> ». L'un des principaux épisodes de sa vie légendaire rappelle trait pour trait l'aventure de saint Emigdius à Rome<sup>4</sup>. Saint Barthélemy combat dans l'Inde Astaroth, qui prétendait, comme l'Esculape des Grecs et des Romains, guérir les malades. Le temple du faux dieu était rempli de suppliants venus de loin, qui attendaient en vain qu'un miracle leur rendit la santé. Le saint prend la parole pour leur dévoiler les fourberies du démon; il les convainc, le temple et les statues du dieu sont renversés; seuls les disciples du Christ tiennent du ciel le pouvoir de sauver les infirmes, d'éclairer les aveugles, de faire marcher les paralytiques, de mettre en fuite les démons, de purifier les lépreux et de ressusciter les morts<sup>5</sup>. L'emplacement occupé jadis à Rome par le sanctuaire d'Esculape ne convenait-il pas à merveille à la construction d'une église de Saint-Barthélemy?... Mais ces déductions et ces rapprochements sont trop aventureux pour qu'on ose en tirer des conclusions fermes. Nous ne savons rien du culte de l'apôtre dans l'île tibérine avant le XI<sup>e</sup> siècle; les textes sont muets. En admettant même qu'il ait eu en ce lieu une église ou une chapelle depuis une époque reculée, on ne comprendrait pas encore pourquoi la Lycaonie, de préférence aux autres pays

1. Voir les ACTA SANCTORUM, août, t. V, p. 39.

2. Cf. GÉRAUD, *Paris sous Philippe le Bel* (dans les *Docum. inéd. de l'hist. de France*), Paris, 1837, p. 293, 385, 400.

3. ACTA SANCTORUM, *loc. cit.*, p. 40 (*Oratio encomiastica de S. Bartholomæo apostolo*) : *Oportebat eos remunerari magistrum salvatorem et medicum.*

4. Sur la légende de saint Emigdius, voir ci-dessous, p. 240.

5. ACTA SANCTORUM, *loc. cit.* (*Acta fabulosa S. Bartholomæi*, par le Pseudo-Abdias), p. 34 : *In hoc idolo dæmon talis erat qui diceret se curare languentes et cæcos... illuminare* ; — *ibid.*, *Cumque jam plenum esset languentibus templum et quotidie sacrificantibus nullum daret secundum consuetudinem responsum infirmi ex longinquis regionibus adducti jacebant* ; — p. 37 (Jésus nous a donné le pouvoir) *ut infirmos salvaremus, cæcos illuminaremus, leprosos mundaremus, paralyticos absolveremus, dæmones fugaremus et suscitaremus mortuos.*

qu'il avait parcourus, aurait été choisie pour donner son nom à l'île.

**La Lycaonie province romaine.** — L'étymologie des noms de lieux est souvent difficile à déterminer exactement. Ils sont loin d'avoir tous une origine officielle. Un grand nombre d'entre eux ont été imaginés, à contre-sens quelquefois, par la foule anonyme. Un incident oublié de la vie d'une cité, un détail de décoration dans un édifice maintenant disparu ou transformé, ont suffi à faire surgir des dénominations nouvelles qui nous surprennent et dont l'explication véritable nous échappe. On pourrait puiser dans une étude de la ville de Rome aux premiers siècles du christianisme, maints exemples à l'appui de cette observation générale. « Au moyen âge tout est désordre dans la topographie de Rome ; nous rencontrons dans la biographie des papes certains noms de régions inconnues autrefois et depuis, tels que l'*Ursus pileatus* sur l'Aventin, la *Gallina alba* entre le Quirinal et Subure, *Caput tauri* la porte Saint-Laurent qui était ornée de têtes de taureaux<sup>1</sup>. » Le *carcer Mamertinus*, le lieu dit *ad tres Palmas* sur le Forum romain, et bien d'autres encore appartiennent à la même catégorie. On doit y faire rentrer aussi l'*insula Lycaonia*. Il paraît certain, d'après la forme du mot, que l'île tibérine doit cette dénomination soit à Lycaon, soit à la Lycaonie ; dans l'antiquité, quelque monument de l'île, une statue sans doute, devait rappeler le roi d'Arcadie Lycaon ou la contrée de Lycaonie. En l'absence de documents décisifs, nous n'avons aucun moyen de nous prononcer avec certitude entre les deux étymologies. La première serait peut-être grammaticalement plus correcte : l'*insula Lycaonia* est plutôt l'île de Lycaon que l'île de Lycaonie ; on aurait dû dire dans l'autre cas : *insula Lycaoniæ*. Mais au temps du Bas-Empire la populace romaine ne se préoccupait guère de la correction grammaticale ni des règles de la syntaxe. Si l'on adopte la seconde étymologie, point n'est besoin, pour rendre compte de l'expression, de faire intervenir témérairement la légende et le culte de saint Barthélemy. Une hypothèse plus simple permettrait de résoudre le problème. La Lycaonie ne fut érigée en province romaine indépendante

1. S. BERGER, *Rome catholique*, dans l'*Encyclop. des sciences relig.*, t. XI, p. 283.

qu'aux environs de l'année 373 après l'ère chrétienne<sup>1</sup>. L'un des deux ponts de l'île tibérine, l'ancien pont Cestius, fut reconstruit à cette époque par les soins des empereurs Valens, Valentinien et Gratien. L'inscription qu'il porte est datée de l'année 370<sup>2</sup>. Il était décoré, selon l'usage, de statues. Il n'est pas impossible que l'une d'entre elles fût l'image de la Lycaonie personnifiée, ou qu'un petit monument du voisinage rappelât l'organisation de cette province contemporaine de la réfection du pont Cestius. Par une extension abusive, le nom d'*insula Lycaonia* fut appliqué ensuite à l'île tout entière.

Le dernier texte antique qui concerne l'île tibérine est la lettre écrite par Sidoine Apollinaire vers 469, un siècle après l'inauguration du pont Cestius restauré; elle y est nommée *insula serpentis Epidaurii*; l'expression *insula Lycaonia* n'était pas encore créée, ou, du moins, les gens instruits, comme Sidoine, restaient fidèles aux vieilles appellations. Bientôt cependant le nom nouveau se répandra peu à peu; un siècle encore, et il sera seul usité; l'antiquité le légua au moyen âge.

1. GOUAU, *Chronol. de l'Emp. rom.*, p. 543; — M<sup>r</sup> DUCHESNE, dans les *Mélanges Graux*, Paris, 1884, p. 136; — LENAIN DE TILLEMONT, *Hist. des Emp.*, t. V, éd. de 1700, Paris, p. 99. — Saint Basile dans une de ses lettres (BASIL., *Epist.*, CXXXVIII, 2, publiée par MIONE, *Patrol. grecq.*, t. XXXII, p. 5803) parle de la Lycaonie, dont Iconium était la métropole, comme d'une province formée depuis peu par le démembrement des provinces voisines: Ἰκόνιον πόλις ἐστὶ τῆς Πισιδίας τὸ μὲν παλαιὸν μετὰ τὴν μεγίστην ἢ πρώτην νῦν δὲ καὶ αὐτὴ προκείμεται μέρους δ', ἐκ διαφόρων τιμημάτων συναχθέν, ἐπαρχίας ἰδίας οἰκονομίαν ἔδεξατο.

2. Voir ci-dessous, p. 112.



LIVRE II

**LES PONTS DE L'ILE TIBÉRINE**





## LIVRE II

# LES PONTS DE L'ILE TIBÉRINE

---

L'île tibérine est reliée à la rive gauche du fleuve par le *ponte Quattro Capi* et à la rive droite (Transtévère) par le *ponte San Bartolomeo*. La première construction de ces deux ponts remonte à l'antiquité. Le *ponte Quattro Capi* est l'ancien *pons Fabricius*, le *ponte San Bartolomeo* est l'ancien *pons Cestius* ou *pons Gratiani*<sup>1</sup>.

---

1. Sur les ponts de l'île tibérine en général, consulter : PIALE, *Degli antichi ponti di Roma*, dans les *Dissert. dell'Accad. pontif.*, t. IV, 1831, p. 197 ; — MOMMSEN, *Epigraphische Analecten*, dans les *Ber. d. Sächs Ges. d. Wiss.*, Leipzig, 1850, p. 320 ; — URLEICH, *die Brücken des alten Roms*, dans les *Sitzungsber. d. Ak. d. Wiss.*, Munich, 1870, p. 459 ; — WECKLEIN, *zur Römischen Topographie*, I, *Ueber die Brücken*, dans l'*Hermès*, t. VI, 1872, p. 178 ; — MAYERHOFER, *die Brücken im alten Rom*, Erlangen, 1884, et : *Geschicht.-topogr. Studien*, I, *Neue Beiträge zur Brückenfrage*, Munich, 1887 ; — ZIPPÉL, *die Brücken im alten Rom*, dans le *Jahrb. f. klass. Philol.*, 1886, p. 481 ; — KUMMER, *de Urbis Romæ pontibus*, Shalke, 1889 ; — RONNA, *le Tibre et les travaux du Tibre* dans le *Bull. de la Soc. pour l'encour. de l'ind. nation.*, sept.-nov. 1898.



## CHAPITRE I

# LE PONT FABRICIUS

---

**Son importance.** — Malgré quelques modifications partielles qu'on discerne aisément au premier coup d'œil, il est permis de dire que le pont Fabricius est resté, dans son ensemble, tel que l'ont laissé ses premiers architectes<sup>1</sup>. On a pu, au moyen âge et à l'époque moderne, réparer les murs extérieurs, refaire les parapets, transformer la chaussée<sup>2</sup>, on n'a pas altéré le caractère général ni la structure intime du monument. C'est le mieux conservé de tous les ponts antiques de Rome, le seul même que nous possédions presque tout entier. C'est aussi l'un des premiers ponts de pierre que les Romains aient édifîés : la date de son établissement est certaine et ne laisse aucun doute sur ce point. On comprend dès lors tout l'intérêt qu'il présente et l'importance qu'y attachent les historiens<sup>3</sup> et les architectes<sup>4</sup> attentifs à relever les vestiges de la Rome

1. Les principaux textes relatifs au pont Fabricius sont indiqués par KIEPERT-HUELSSEN, *Nomencl. topogr.*, p. 52; — et HOMO, *Lex. de topogr. rom.*, p. 409.

2. FLAVIO BIONDO, *Roma instaurata*, Venise, 1510, livre II, chapitre LXXX, à propos des deux ponts de l'île : *quos nuper tua, pontifex Eugeni, opera instauratos et tiburtine lapide stratos videmus*. — Au moyen âge des tours appartenant à des familles nobles de Rome, les Pierleoni, les Gaetani, etc., se dressaient aux extrémités des ponts; on les voit représentées sur les plus anciens plans et dessins.

3. Entre autres : NIBBY, *Roma antica*, t. I, 174; — REBER, *die Ruinen Roms*, p. 314; — JORDAN, *Topogr. d. St. Rom*, t. I, p. 418; — O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. d. St. Rom*, t. II, p. 171-180, t. III, p. 257; — MIDDLETON, *the Remains of ancient Rome*, Londres, 1892, t. II, p. 367, etc.

4. PIRANESI, *Antichità romane*, t. IV, pl. XVI à XX : plans, coupes, élévations. Les relevés d'état actuel que M. René Patouillard a faits en 1899 ont montré que les indications données par Piranesi sont exactes, en ce qui concerne du moins la partie visible du pont; ses hypothèses sur les fondations paraissent plus sujettes à caution; mais jusqu'à présent elles ont échappé au contrôle. Sur les fondations du pont Cestius et les hypothèses fantaisistes de Piranesi, voir plus loin, p. 118. — CANINA, *gli Edifizi di Roma antica*, t. IV,

ancienne, comme les ingénieurs<sup>1</sup> soucieux d'étudier la science de la construction des ponts à ses débuts.

**Structure.** — Le pont Fabricius mesure 62 mètres de longueur totale et 5<sup>m</sup>,50 de largeur. Il est construit intérieurement en blocs de tuf et de pépérin; des blocs de travertin forment le revêtement; les parties extérieures entre les arcades de travertin ont été restaurées en briques au moyen âge. Il comprend deux arches supportées par deux culées et une pile médiane.

**Les deux grandes arches.** — Les deux arches ont l'une 24<sup>m</sup>,25, l'autre 24<sup>m</sup>,50 d'ouverture, soit au total un débouché de 48<sup>m</sup>,75 donné au bras gauche du Tibre. Les têtes de voûte ne forment pas deux demi-circonférences complètes : « l'intrados est un arc de cercle de 25 mètres de rayon<sup>2</sup> et de 20 mètres de flèche<sup>3</sup>. » Les ingénieurs modernes qui se sont occupés des ponts de Rome ont noté soigneusement cette intéressante particularité; ils n'ont pas eu de peine à l'expliquer. Les Romains construisaient d'abord toutes leurs voûtes en plein cintre; cette disposition, d'ailleurs avantageuse, avait un grave inconvénient : elle obligeait à imposer aux arches une très grande hauteur par rapport à l'ouverture; il fallait, par suite, placer très bas leur naissance — ce qui rencontrait parfois de grandes difficultés d'exécution — ou ménager de fortes pentes pour relier les rives à la chaussée du pont. « Il était donc naturel de chercher à réduire la hauteur des voûtes par rapport à leur largeur. Le moyen le plus simple consiste à prendre pour courbe d'intrados un arc de cercle moindre qu'une demi-circonférence, et l'on en voit déjà une première application à Rome au pont Fabricius<sup>4</sup>. » Les rampes qui donnent accès au pont des deux côtés sont assez prononcées; l'emploi, encore très discret, des voûtes surbaissées, a permis cependant de les

pl. CCXLII : plan et restauration en hauteur; Canina suit de très près Piranesi.

1. Par exemple DEGRAND et RÉVAL, *les Ponts en maçonnerie* (dans l'*Encyclopédie des travaux publics*), Paris, 1888, t. II, *Construction*, p. 32-33.

2. Chiffre approximatif; exactement, comme il est dit plus haut, 24<sup>m</sup>,25 et 24<sup>m</sup>,50.

3. DEGRAND et RÉVAL, *op. cit.*, p. 33.

4. *Ibid.*, p. 361.

rendre moins raides qu'elles ne l'eussent été sans cet artifice<sup>1</sup>.

**La pile centrale.** — La pile qui sépare les deux arches a des dimensions considérables. On n'en voit plus aujourd'hui qu'une petite partie au-dessus des ensablements qui obstruent le bras gauche du Tibre. Pour se faire une idée exacte de ce qu'elle



FIG. 11. — LE PONT FABRICIUS.

Vue prise avant les récents travaux du Tibre (cliché d'Alessandri).

était autrefois il faut se reporter aux dessins et gravures des siècles derniers, et surtout aux planches de Piranesi. La pile, terminée en forme de coin vers l'amont pour briser l'effort des eaux, plus petite et arrondie vers l'aval, mesure 20 mètres de longueur dans le sens du courant, et 12<sup>m</sup>,50 d'épaisseur ; elle va en s'élargissant du sommet vers la base, par assises sail-

1. RONNA, *le Tibre et les travaux du Tibre*, p. 42 du tirage à part, remarque que la chaussée est sensiblement horizontale d'une clé de voûte à l'autre ; la ligne des corniches et des parapets se trouve plus élégamment brisée qu'elle ne l'est ailleurs par le dos d'âne que présentent la plupart des ponts romains construits ensuite.

lantes. La hauteur totale au-dessus des sables atteint encore 12 mètres. Une petite arche pratiquée dans la maçonnerie et large de 6 mètres surmonte le soubassement massif. Elle dépasse tout entière le niveau des alluvions ; jadis les eaux ne l'atteignaient qu'au moment des plus fortes crues ; elle servait alors de décharge : en facilitant l'écoulement du trop plein, elle diminuait d'autant la pression que le pont avait à subir. Deux pilastres d'ordre dorique, dont les traces sont assez reconnaissables, décoraient ses côtés.

Les fortes proportions de la pile centrale du pont Fabricius ne doivent pas surprendre. « Les piles que construisaient les Romains étaient de vraies culées, suffisantes pour que les arches se maintinssent isolément sans le concours de la poussée des arches voisines. Il est à présumer que cette disposition était due soit à la préoccupation constante des constructeurs d'éviter la dépense de cintres multiples et compliqués, soit à l'insuffisance des procédés de fondation pratiqués à cette époque<sup>1</sup>. » Le comte de Tournon, passant en revue les anciens ponts de Rome, disait avec raison : « Le peu d'ouverture des arches, l'épaisseur excessive des piles, l'empâtement des assises inférieures prouvent que les Romains n'avaient pas perfectionné la construction des ponts autant que d'autres parties de l'art de bâtir. » Mais il ajoutait justement que le bel appareil des matériaux et la solidité de tout l'ouvrage, attestée par vingt siècles de résistance au temps, aux eaux et souvent aussi aux hommes, faisait pardonner sans peine cette imperfection relative et cette inélégance<sup>2</sup>.

**Les petites arches latérales.** — Dans les très larges et très résistantes culées sur lesquelles reposent les extrémités du pont sont pratiquées deux ouvertures semblables à celles de la culée centrale, mais plus petites ; elles ont seulement 3<sup>m</sup>,50 de largeur. On ne les aperçoit plus ; elles sont enclavées dans les constructions élevées aux débouchés du pont. Elles figurent sur les planches de Piranesi et de Canina. Au cours des travaux de *systématisation* du Tibre et d'établissement des quais la petite arche, située du côté du Capitole, a été pendant quelque temps mise à découvert et presque entièrement déblayée. A l'origine, toutes les deux devaient être apparentes ; elles

1. DEGRAND et RÉSAL, *op. cit.*, p. 30.

2. DE TOURNON, *Etudes statistiques sur Rome*, Paris, 1831, t. II, p. 176.

jouaient le même rôle de dégagement et de sûreté que l'ouverture de la culée centrale : au moment des crues les eaux qui venaient battre le pont pouvaient s'échapper par ces trois issues

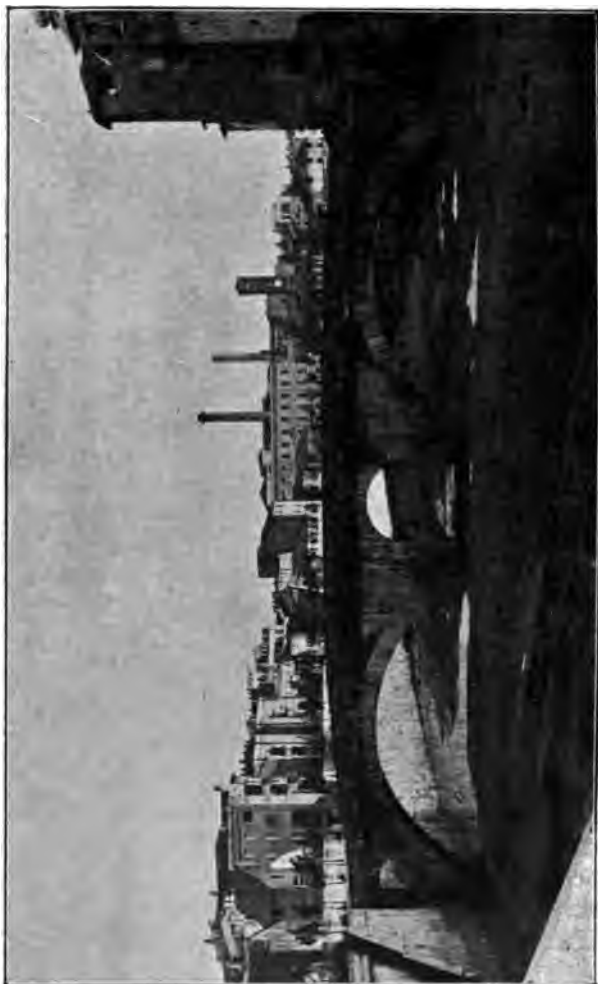


FIG. 12. — LE PONT FABRICIUS.  
Vue prise en 1899 (cliché de M. René Patouillard).

supplémentaires (au total, 13 mètres de largeur) en même temps que par les deux grandes arches (48<sup>m</sup>,75). Les chances d'inondation ou de rupture étaient par cela même bien diminuées.



**Les Hermès.** — Comme la chaussée, le parapet du pont est moderne; il a été fait, ainsi que le rappelle une inscription apposée à l'entrée de l'île, en 1679, sous le pontificat d'Innocent XI. On y remarque vers l'est, c'est-à-dire du côté de la ville, deux pilastres droits surmontés d'Hermès à quatre faces, d'un travail antique. Ils ont l'un et l'autre 1<sup>m</sup>,47 de hauteur, 0<sup>m</sup>,44 de largeur, 0<sup>m</sup>,36 d'épaisseur. C'est à leur présence que le pont doit son nom de *ponte Quattro Capi*. Casimiro signale l'existence de quatre Hermès *quadrifrontes*: trois dans l'église *San Gregorio (Madonna della Carita)*, toute proche de l'île, et un sur la place *San Bartolomeo*, dans l'île même<sup>1</sup>. De nos jours on a déplacé les mieux conservés pour les mettre sur le parapet. Il est très probable, en effet, qu'ils appartenaient à la décoration primitive du pont. Une série de pilastres devait soutenir une balustrade de bronze à claire-voie<sup>2</sup>. Des rainures latérales sont creusées dans les bases des Hermès et les traversent de haut en bas sur toute leur hauteur; on y reconnaît les trous destinés au scellement du bronze. Reber a remarqué que sur un des bas-reliefs de l'arc de Constantin des Hermès sont utilisés pareillement comme supports de balustrade<sup>3</sup>, et Nibby, pour expliquer la forme de Janus *quadrifrontes* donnée à ceux du pont Fabricius, a fait observer que le temple de *Janus Geminus in Arqileto* était voisin de l'île tibérine<sup>4</sup>. La conclusion qu'on a tirée du rapprochement de tous ces faits n'a rien que de très plausible.

**Aspect du pont Fabricius dans l'antiquité.** — L'état actuel du pont Fabricius permet d'imaginer aisément son antique aspect et de le restaurer par la pensée. Il suffit de se représenter les parois extérieures revêtues partout de travertin, au lieu du mélange moderne de briques et de pierres, la pile du centre débarrassée des sables et baignée par l'eau, les petites arches des côtés complètement dégagées, les pilastres doriques rétablis, le parapet enfin couronné d'une balustrade de bronze et décoré d'Hermès<sup>5</sup>.

1. CASIMIRO, *Memorie istoriche*, p. 265.

2. MIDDLETON, *op. cit.*, p. 367-368.

3. REBER, *op. cit.*, p. 317.

4. NIBBY, *op. cit.*, p. 177. Nibby se demande si les Hermès ont été apportés après coup du temple de Janus, ou si on les a fait expressément pour orner le parapet, en leur donnant la forme de Janus *quadrifrontes* à cause du voisinage du temple. Cette seconde hypothèse est la plus vraisemblable.

5. C'est à peu près ainsi que CANINA, *loc. cit.*, s'inspirant de Piranesi, a

**Les textes anciens.** — On sait par Dion Cassius à quelle époque fut construit le pont Fabricius. Après avoir raconté les événements de l'année 692/62, Dion ajoute : « Et l'on cons-

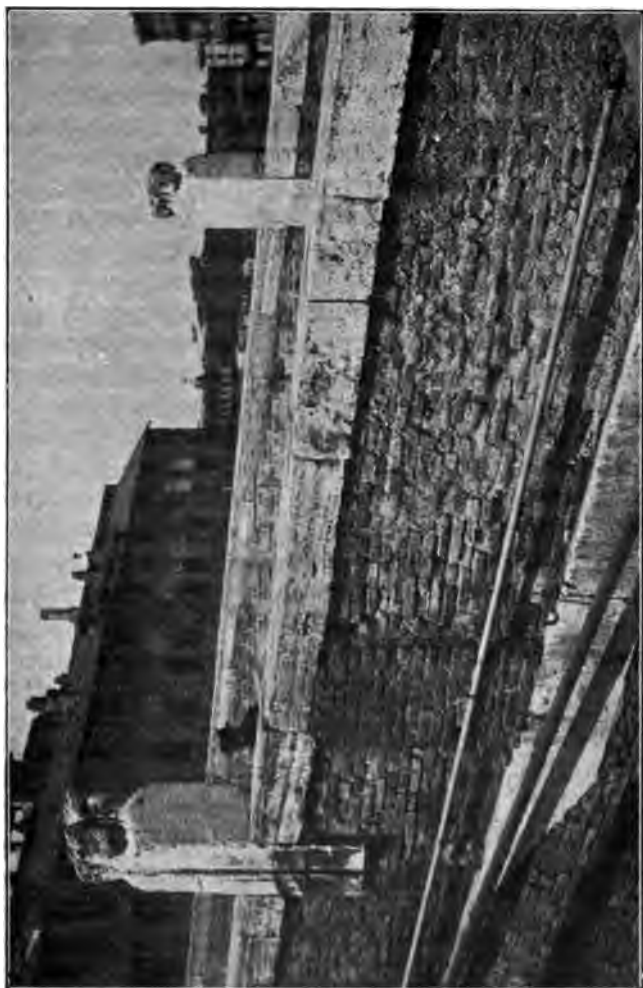


Fig. 13. — LES HERMÈS DU PONT FABRICIUS.  
D'après une photographie prise en 1899.

truisit le pont de pierre conduisant à la petite île qui existe

compris sa restauration, mais il n'a pas indiqué la balustrade ni les Hermès. Il suppose un parapet plein en larges pierres, avec au milieu sur la petite arche centrale, une dalle plus grande.



dans le Tibre; on l'appela le pont Fabricius<sup>1</sup>. » Ces quelques mots nous font connaître à la fois l'époque précise où fut élevé le pont — un an après le consulat de Cicéron et la conjuration de Catilina — et le nom qu'on lui donnait dans l'antiquité.

Le pont Fabricius est cité dans une satire d'Horace : un jour le poète désespéré songeait, dit-il, à se jeter dans le Tibre ; mais il rencontra un de ses amis, un philosophe, qui lui conseilla pour le détourner de son projet de cultiver la philosophie et de s'éloigner du pont Fabricius<sup>2</sup>.

Acron et Porphyron, en commentant ces vers, disent que l'on appelait *pons Fabricius*, du nom de son fondateur, le pont de pierre qui reliait l'île tibérine à la ville<sup>3</sup>.

Polemios Silvius, dans la liste qu'il donne des ponts de Rome, mentionne le pont Fabricius<sup>4</sup>; tous les auteurs de descriptions de Rome à l'époque chrétienne le citent également<sup>5</sup>. La persistance du même nom est ainsi attestée, depuis le 1<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ jusqu'au moyen âge<sup>6</sup>.

1. CASS. DIO, XXXVII, 43 : Τότε μὲν ταῦτα τε ἐγένετο, καὶ ἡ γέφυρα ἢ λιθίνη ἢ ἐν τῷ νησιδίῳ τὸ ἐν τῷ Τιβέριδι ὄν φέρουσα κατασκευάσθη, Φαβριχία κληθεῖσα. Le passage de Dion Cassius est cité ici d'après l'édition Dindorf (Teubner). Les manuscrits portent : καὶ ἡ γέφυρα ἢ λιθίνη ἐς τὸ νησιδίον τότε ἐν τῷ Τιβέριδι ὄν φέρουσα, « le pont de pierre conduisant à l'île qui existait alors dans le Tibre », ce qui n'a pas de sens, car elle était encore une île. après comme avant la construction du pont. C'est Leunclavius, suivi depuis par la plupart des éditeurs, qui a corrigé ἐς τὸ νησιδίον τότε ἐν ἐν ἢ εἰς τὸ νησιδίον τὸ ἐν ; la présence des mots τότε au début de la phrase (τότε μὲν ταῦτα τε ἐγένετο) aura trompé les copistes, qui le répétèrent à la ligne suivante.

2. HORAT., *Sat.*, II, 3, 35-36.

Solutus jussit sapientem pascere barbam  
Atque a Fabricio non tristem ponte reverti.

3. ACRO, *Schol. Horat., ad loc. cit.* (éd. Pauly, t. II, p. 249) : *Qui modo lapideus dicitur, pons Fabricius habet a conditore vocabulum, qui jungitur insulae tiberinae; nominatus a Fabricio consule.* — PORPHYRIO, *ibid.* : *Pons Fabricius dicitur qui est insulae illius quae in medio Tiberi posita est; ideo Fabricius quia a Fabricio factus.* — Acron a commis deux erreurs : il attribue à tort la qualité de consul à Fabricius et applique faussement au pont Fabricius le nom de *pons lapideus*. Cf. ci-dessous, p. 129.

4. Texte publié en dernier lieu par MOMMSEN, dans les *Monum. Germ., Auct. antiq.*, t. IX, 1, p. 545 : *Pontes VIII... Staricius (pour Fabricius)*.

5. Cf. *Curiosum Urbis, Notitia regionum, Graphia aureae Urbis Romae*, publiés dans URICHS, *Cod. topogr.*, p. 1, et dans JORDAN, *op. cit.*, t. II, p. 341.

6. Au moyen âge, le nom qu'on donne le plus souvent au pont Fabricius est celui de *pons Judaeorum* ou *pons Judaeus*, parce qu'il aboutissait sur la rive gauche du Tibre à la hauteur du Ghetto; on lit dans la *Graphia aureae Urbis Romae* : *Fabricii in ponte Judaeorum*. Il était appelé aussi quelquefois *ponte di Campo Marzio* ou *ponte Tarpeio*, à cause de la proximité du Champ de Mars et de la roche Tarpeienne, mais aucun texte ne prouve que dès l'antiquité il ait reçu le surnom de *pons Tarpeius*; celui de *pons lapideus* ne lui est attri-

L'inscription du pont. — Mais on possède un document plus précieux que le témoignage même des auteurs. C'est l'inscription gravée sur le pont lors de sa construction<sup>1</sup>. Elle est encore en place. On lit sur le revêtement extérieur en travertin, du côté de l'amont :

Au-dessus de l'arche de gauche : *L(ucius) Fabricius C(aii) f(ilius) cur(ator) viar(um) | faciundum cœravit*; puis, en plus petits caractères, à la ligne suivante : *Q(uintus) Lepidus M(anii) f(ilius) M(arcus) Lollius M(arci) f(ilius) co(n)s(ules) ex s(enatus) c(onsulto) probaverunt*;

Au-dessus de la petite arche centrale, faisant suite à la première phrase : *idemque | probavit* ;

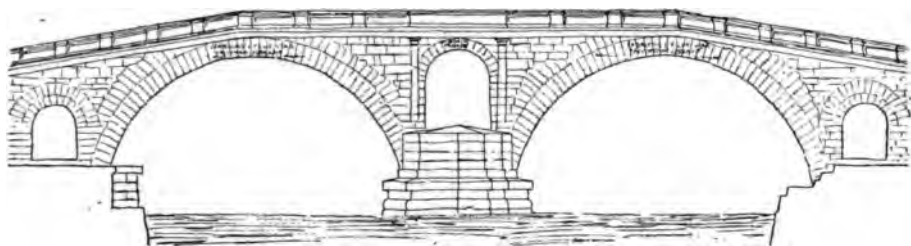


FIG. 14. — RESTAURATION DU PONT FABRICIUS.

D'après Canina, *gli Edifizi di Roma antica*, t. IV, pl. CCXLII.

Au-dessus de l'arche de droite : *L(ucius) Fabricius C(aii) f(ilius) cur(ator) viar(um) | faciundum cœravit*.

Du côté de l'aval, aux mêmes places :

*L(ucius) Fabricius C(aii) f(ilius) cur(ator) viar(um) | faciundum cœravit eidemque | probavit*;

*L(ucius) Fabricius C(aii) f(ilius) cur(ator) viar(um) | faciundum cœravit. | M(arcus) Lollius M(arci) f(ilius) Q(uintus) Lepi[dus M(anii) f(ilius)] co(n)s(ules) ex s(enatus) c(onsulto) probaverunt.*

« L. Fabricius, fils de Caius, *curator viarum*, a pris soin

bué que par Acron. Quant au nom de *pons Antoninus*, sous lequel il serait désigné dans plusieurs vies de saints, il ne l'a jamais porté : le *pons Antoninus* dont parle ces récits ne peut être que le *ponte Sisto* actuel (Voir sur ce dernier point URICHS, *die Brücken des alten Roms*, loc. cit., p. 463).

1. C. I. L., I, 1<sup>re</sup> éd., 600; VI, 1305. — RITSCHL, *Priscæ latinitatis monumenta*, Berlin, 1862, pl. LXXXVII (fac-simile), et p. 76. — Du côté de l'aval, la dernière ligne de l'inscription est un peu abimée, la pierre s'est cassée, quelques lettres manquent.

de la construction et l'a approuvée ; Q. Lepidus, fils de Manius, M. Lollius, fils de Marcus, consuls, en vertu d'un sénatus-consulte, l'ont approuvée. »

Les deux parties de l'inscription, écrites, la première en grands caractères, la seconde en lettres plus petites, sont d'époques différentes.

La première se rapporte à la fondation même du pont. L. Fabricius, fils de Caius, *curator viarum*<sup>1</sup>, dont le nom est répété quatre fois sur les voûtes, fut chargé de le faire construire et le *reçut*<sup>2</sup>. Le passage de Dion Cassius, cité plus haut, complète l'inscription et permet de la dater. C'est en 692/62, d'après Dion, que L. Fabricius exerçait sa magistrature. L'aspect des lettres du texte épigraphique, les particularités de l'orthographe, l'emploi surtout des formes *idemque probavit* en même temps que des formes *eidemque probavit* et *cœravit* confirment cette assertion : un pareil document ne peut avoir été composé qu'au dernier siècle de la République.

Ritschl<sup>3</sup> et M. Mommsen<sup>4</sup>, d'après des observations faites par Brunn à distance et à l'aide d'une longue-vue, ont déclaré qu'une partie de l'inscription d'aval n'était pas antique ; toute la partie gauche, *L. Fabricius faciundum*, aurait été refaite à l'époque moderne ; la gravure des lettres, le tracé de l'R<sup>5</sup> surtout, y seraient tout autres que dans les mots voisins. Ces lettres n'ayant pu être changées sans qu'on ait remplacé aussi les pierres qui les portaient, on attribuait au pontificat d'Eu-

1. On sait peu de choses sur la *cura viarum* de l'époque républicaine (MARQUARDT-MOMMSEN, *Man. des Antiq. rom., Droit public*, t. IV, p. 386 de la trad. franç.). Elle n'est connue que par des inscriptions du dernier siècle de la République. Une inscription cite un *curator viarum e lege Vitellia* qui était en même temps tribun du peuple (C. I. L., I, 1<sup>re</sup> éd., 393) ; on a cru d'abord que la *cura viarum* était liée au tribunal de la plèbe ; il est prouvé maintenant que cette rencontre était toute fortuite. M. Mommsen a donc tort au C. I. L. (1<sup>re</sup> éd., 609) d'affirmer que L. Fabricius, *curator viarum* en 692/62 devait être l'un des *tribuni plebis* de cette même année.

2. Quand un travail d'utilité publique était achevé, les architectes en faisaient remise au magistrat compétent ; celui-ci devait, avant d'en prendre réception et de donner son approbation, *probare*, vérifier si les conditions du contrat passé entre l'Etat et les architectes étaient remplies.

3. RITSCHL, *loc. cit.*

4. MOMMSEN, *Epigraphische Analekten*, *loc. cit.*, p. 320.

5. Ces lettres auraient été gravées à l'aide d'un instrument qui, au lieu d'agir comme un coin, aurait laissé dans la pierre une empreinte carrée à angles nets ; l'R aurait une queue arrondie dont la forme ne se retrouve jamais dans les inscriptions antiques.

gène IV (1431-47) et aux travaux signalés par Flavio Biondo à cette époque, une restauration importante et peut-être même une reconstruction complète du pont. Mais il n'en est rien. Un examen répété a permis à M. Huelsen d'affirmer que Brunn s'est trompé<sup>1</sup>; les anomalies qu'il a cru observer n'existent pas; le fac-simile de Ritschl est inexact; Piranesi a reproduit le document avec plus de fidélité. On ne remarque aucune discordance dans la paléographie du texte; il date tout entier de l'an 692/62.

L'autre partie de l'inscription nous apprend que Q. Lepidus et M. Lollius, consuls, ont *reçu* le pont. Tandis que d'un côté le nom de Q. Lepidus est mis le premier, de l'autre le nom de M. Lollius le précède: il était de règle, en répétant les noms des consuls, d'en intervertir l'ordre, pour mieux marquer l'égalité de ces deux magistrats<sup>2</sup>. C'est en 733/21 que Q. Lepidus et M. Lollius furent consuls ensemble<sup>3</sup>. On s'étonne de voir une deuxième réception ou approbation du pont Fabricius suivre la première à quarante ans d'intervalle. Il ne peut s'agir d'une construction commencée en 692/62, achevée en 733/21: une telle lenteur dans les travaux serait peu vraisemblable; en outre, le mot *probare* se lit dans le texte de 692/62 comme dans celui de 733/21; dès la première date, par conséquent, le pont était entièrement achevé. Nibby conclut de cet exemple unique d'une *probatio* répétée, qu'à Rome les auteurs des grands monuments d'utilité publique étaient responsables pendant quarante ans des ouvrages exécutés sous leur direction: ceux-ci n'auraient été acceptés définitivement qu'après ce laps de temps<sup>4</sup>. La théorie de Nibby, qui ne s'appuie sur aucune preuve, est aventureuse. Mieux vaut supposer plus simplement qu'aux environs de l'année 733/21 une crue du Tibre aura causé quelques dommages au pont Fabricius et nécessité d'importantes réparations. Dion Cassius nous apprend précisément qu'en 731/23, deux ans avant la

1. HUELSEN, *Mith. des deutsch. archäol. Instil., Rœm. Abth.*, 1891, p. 135. — L'étude de l'inscription est plus facile maintenant qu'elle ne l'était autrefois; le long des nouveaux quais de la rive gauche du Tibre, des escaliers de pierre descendent vers le fleuve, à droite et à gauche du pont, et laissent voir de plus près les arches.

2. Cf., entre autres exemples, les *cippi terminales* du Tibre, C. I. L., VI, 1234 et suiv.

3. KLEIN, *Fasti consulares*, Leipzig, 1881, p. 8.

4. NIBBY, *op. cit.*, p. 175.

seconde *probatio*, une crue emporta le pont Sublicius et détruisit plusieurs édifices; Rome fut pendant trois jours envahie par l'eau<sup>1</sup>. Piale s'est demandé si le pont Fabricius n'avait pas été endommagé lui aussi au même moment<sup>2</sup>. Jordan a repris à son compte cette hypothèse très vraisemblable. Il a remarqué que l'inscription de Fabricius court sur tout le revêtement extérieur du pont, au-dessus des deux arches; celle des deux consuls, au contraire, est placée seulement sur l'arche la plus éloignée de l'île, la plus voisine de la rive du fleuve : vers l'amont elle est au-dessous et à gauche de l'inscription de Fabricius, vers l'aval, au-dessus et à droite. Le premier texte s'appliquerait au pont tout entier bâti en 692/62 par les soins du *curator viarum* L. Fabricius, le second à l'arche de gauche, enlevée par le Tibre en 731/23 et refaite en 733/21, sous la surveillance des consuls, M. Lollius et Q. Lepidus<sup>3</sup>.

**Monnaie Fabricia.** — Après les textes littéraires et épigraphiques, il faut citer enfin un document antique d'autre nature, où l'on a voulu voir évoqué le souvenir du pont Fabricius<sup>4</sup>. C'est une monnaie de Cyrénaïque. Elle porte à l'avers les mots L. FABRICI, qui sont écrits sur une tablette rectangulaire fixée contre un

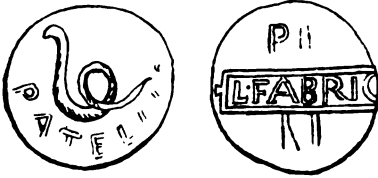


FIG. 15. — MONNAIE DE LA gens FABRICIA.  
D'après l'exemplaire du Cabinet des Médailles.

poteau; au revers PATELLIV et un serpent dressé. Les deux noms se font suite; il faut lire *L(ucius) Fabri(cius) Patelliu(s)*. On ne connaît aucune autre monnaie de la gens plébéienne Fabricia. D'après Cavedoni, ce L. Fabricius Patellius serait le premier proconsul de Cyrénaïque, après la répartition des provinces par Auguste en 727/27; d'après Borghesi, ce serait le fils du *curator viarum* de 692/62; le serpent rappellerait le culte rendu à Esculape dans l'île tibérine, tout auprès du pont construit par un Fabricius. La similitude des noms et prénoms

1. CASS. DIO, LIII, 33 : "Ο τε Τίβερις αὐξηθεὶς τὴν τε γέφυραν τὴν ἑλληνὴν κατέσυρε καὶ τὴν πόλιν πλωτὴν ἐπὶ ἐπὶ τρεῖς ἡμέρας ἐποίησεν.

2. PIALE, *loc. cit.*

3. JORDAN, *op. cit.*, p. 419 en note.

4. FALBE-LINDBERG-MULLER, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. I, *les Monnaies de la Cyrénaïque*, Copenhague, 1800, p. 165 (avec bibliographie de la question).

paraît rendre cette interprétation assez vraisemblable. Il n'est pas nécessaire cependant qu'on l'admette. L'animal sacré d'Esculape se retrouve sur d'autres monnaies de Cyrénaïque : au revers de plusieurs d'entre elles, frappées à l'époque romaine par A. Pupius Rufus et Scato, figure aussi un serpent dressé<sup>1</sup> ; il était représenté déjà, comme symbole accessoire, au revers de monnaies frappées à Cyrène avant la conquête romaine<sup>2</sup>. Nous savons qu'Esculape avait des temples célèbres à Cyrène<sup>3</sup> et à Balagrai<sup>4</sup>. La monnaie Fabricia intéresse l'Esculape de Cyrénaïque et non l'Esculape romain ; elle ne concerne pas le pont Fabricius de l'île tibérine.

1. FALBE-LINDBERG-MULLER, *op. cit.*, p. 162 et p. 166.

2. *Ibid.*, p. 24 (n° 48), p. 47 (n° 171-173), p. 57 (n° 265).

3. TAC., *Ann.*, XIV, 18.

4. PAUSAN., II, 26, 9.

---



## CHAPITRE II

### LE PONT CESTIUS

---

**Les noms.** — Le second pont de l'île tibérine est appelé par le *Curiosum Urbis* et la *Descriptio Regionum*, au iv<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, *pons Cestius*; les descriptions de Rome d'une époque plus basse, comme les *Mirabilia Romæ* et la *Graphia aureæ Urbis* (xii<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècles), le nomment *pons Gratiani*<sup>1</sup>; cette dernière désignation, à coup sûr plus récente, a prévalu au moyen âge<sup>2</sup>. Il est certain, d'ailleurs, que le *pons Gratiani* n'est autre que le *pons Cestius* : les textes qui viennent d'être énumérés citent celui-ci ou celui-là au même rang parmi les ponts de Rome, immédiatement après le pont Fabricius; et dans la liste, dressée par Polemius Silvius, qui écrivait en 448, un siècle après les auteurs du *Curiosum* et de la *Notitia*, plusieurs siècles avant ceux des *Mirabilia* et de

1. Voir ces différents textes dans URLICHS, *Cod. topogr.*, et dans JORDAN, *Topogr. d. St. Rom.*, t. II, p. 541. — On lit dans la *Graphia* : *Felicitis Gratiani pons*.

2. Le pont s'appelle maintenant *ponte San Bartolomeo*, parce qu'il aboutit dans l'île, sur la place et devant l'église Saint-Barthélemy. On rencontre très souvent au moyen âge et dans les temps modernes le nom de *ponte ferrato*. NIBBY (*Rome antica*, t. I, p. 160) en donne l'explication : il serait dû à la présence dans le Tibre, à cet endroit, de nombreuses chaînes de moulins. PROCOPE (I, 15), rapporte qu'en 537, Vitigès ayant coupé les aqueducs qui faisaient marcher les moulins de la ville, Bélisaire imagina d'en installer de nouveaux dans le fleuve en profitant du courant. L'ingénieur CHIESA, dans un rapport rédigé en 1744 (*Navigazione del Tevere dentro Roma*), et publié dans la *Nuova raccolta idraulica* (X, 261), cité par RONNA (*le Tibre et les travaux du Tibre*, p. 88 du tirage à part), se plaignait que les palissades des moulins rendissent impossible toute navigation : entre l'île et le Transtévère il y avait cinq estacades, barrant le passage, et plusieurs sur l'autre bras (entre autres, le *molino del Ghetto*, ainsi désigné à cause du voisinage du quartier juif). •

la *Graphia*, les deux noms, l'ancien et le nouveau, *Cestius* et *Gratiani*, sont donnés à la fois<sup>1</sup>.

**Première construction : le pont Cestius.** — Comme le pont Fabricius, c'est sans doute à son fondateur que le pont Cestius doit sa première appellation<sup>2</sup>. Mais à quelle époque vivait le Cestius qui l'a bâti, et quelle magistrature exerçait-il? Aucun auteur, aucune inscription ne nous l'apprennent. La construction du second pont de l'île tibérine fut sans doute à peu près contemporaine de celle du premier; en reliant l'île à l'une des rives par un pont de pierre, on aura songé tout naturellement à la relier aussi à l'autre. Les relations avec la rive gauche, où se trouvait toute la Rome ancienne, étaient de beaucoup les plus importantes : le pont Fabricius dut être fait le premier, et c'est seulement après 692/62, selon toute vraisemblance, que l'on édifia le pont Cestius<sup>3</sup>. Mais celui-ci, d'autre part, n'a pas été construit sous l'Empire : Auguste n'en parle pas dans son testament (inscription d'Ancyre), où il énumère toutes les œuvres de son règne; les ponts élevés par les empereurs suivants portèrent toujours les noms des princes qui les firent bâtir, comme le pont *Ælius*, par exemple, et le pont Aurelius. Ainsi le pont Cestius, postérieur à l'année 692/62, est antérieur à l'établissement du principat; il date des derniers temps de la République.

On connaît plusieurs Cestii qui ont vécu précisément à cette époque<sup>4</sup>. Cicéron parle d'un Caius Cestius, fermier des impôts en

1. Si l'on admet, du moins, la correction que propose JORDAN (*op. cit.*, p. 192). La liste des ponts dans Polemius Silvius est ainsi conçue (MONUM. GERM., *Auct. antiq.*, t. IX, 1, p. 545) : *Pontes octo, Ælius, Aurelius, Æmilius, Milvius, Staricius* (pour *Fabricius*), *Ercius, Gratiani, Probi et Hadriani*. L'intitulé annonce huit ponts, et neuf sont indiqués, dont le pont Ercius complètement inconnu. Il y a donc erreur, et il faut lire *Cestius Gratiani*, au lieu de : *Ercius, Gratiani* (Dans cette liste, en outre, le pont Sublicius est omis, et le pont *Ælius* deux fois cité : *Ælius, Hadrianus*).

2. Voir les textes sur le pont Cestius dans KIEPERT-HUELSEN (*Nomencl. topogr.*, p. 51) et HOMO (*Lex. de topogr. rom.*, p. 408).

3. Dion Cassius, qui parle de la construction du pont Fabricius, ne dit rien de celle du pont Cestius; on ne peut en conclure, avec Venuti, qu'elle serait antérieure à l'année 682/63, où commence le récit de l'historien; il n'y a là probablement qu'une omission fortuite.

4. Sur la famille plébéienne de Cestii, peut-être originaire de Préneste, (C. I. L., XIV, 2891, 3091-3095 : plusieurs inscriptions très anciennes de cette ville mentionnent des Cestii), voir : PAULY-WISSOWA, *Real Encyclopädie*, s. v° *Cestius*; — KLEBS-ROHDEN-DRESSAU, *Prosopographia imperii romani*, t. I, p. 339-341.

Asie en 692/62<sup>1</sup>; une lettre à Atticus signale la présence du même personnage à Ephèse en 703/51<sup>2</sup>. Un second Caius Cestius était préteur en 710/44<sup>3</sup> et fut mis à mort pendant les guerres civiles en 711/43<sup>4</sup>. Un troisième Caius Cestius, le plus célèbre, préteur, tribun de la plèbe, *septemvir epulonum*, se fit faire à Rome un tombeau en forme de pyramide, qui existe encore, enclavé dans la muraille d'Aurélien, près de la *porta Ostiense*<sup>5</sup>. Un Lucius Cestius, frère du précédent, est nommé dans une inscription trouvée au pied de la pyramide<sup>6</sup>; Marcus Agrippa, mort en 742/12, figure parmi ses héritiers; on peut donc fixer approximativement l'âge de ce texte. Le L. Cestius qu'une inscription relative aux jeux séculaires cite comme témoin d'un sénatus-consulte du 23 mars 737/17 avant Jésus-Christ<sup>7</sup>, serait, d'après M. Mommsen, le fils du précédent<sup>8</sup>; mais, en réalité, rien n'empêche que ce soit ce personnage lui-même. Enfin, au revers d'une monnaie d'or de l'époque républicaine est représentée une chaise curule avec un casque et deux colombes, les mots L. CESTIVS en haut et C. NORBA à l'exergue, dans le champ les lettres PR à droite et SC à gauche<sup>9</sup>. On identifie en général ce L. Cestius avec le frère du *septemvir epulonum*, et c'est à lui qu'on attribue la fondation du pont de l'île tibérine<sup>10</sup>. Havercamp prétend qu'il en aurait été chargé comme préfet de la ville en 708/46<sup>11</sup>; il explique les lettres PR par *præfeci Urbis*; il rappelle que César, partant en 708/46 pour l'Espagne, où il allait combattre Pompée, confia l'administration de Rome en son absence à Lépidus et à huit ou six préfets urbains<sup>12</sup>. Lucius Cestius, frère de Caius, serait, comme Caius Norbanus, l'un de ces préfets; ses collègues et lui se seraient partagé les tâches; on lui aura attribué

1. CIC., *Pro Flacco*, 13, 31.

2. CIC., *ad Attic.*, V, 13, 1.

3. CIC., *Philipp.*, III, 40, 26.

4. APPIAN., *de Bell. civil.*, IV, 26.

5. C. I. L., VI, 1374.

6. C. I. L., VI, 1375.

7. *Acta ludorum sæcularium*, dans l'*Ephemeris Epigraphica*, t. VIII, p. 229.

8. MOMMSEN, *Ephemeris Epigraphica*, t. VIII, p. 250.

9. BABELON, *les Monnaies de la République romaine*, Paris, 1885-1886, t. I, p. 340.

10. Cf. NIBBY, *op. cit.*, p. 169. — CANINA, *gli edifizi di Roma antica*, t. III, testo, p. 108-109. — REBER, *Die Ruinen Roms*, p. 320. — MUNZER, dans la *Real Encyclopädie* de PAULY-WISSOWA, s. v° *Cestius*, etc.

11. Cité par ECKHEL, *Doctrina numorum veterum*, Vienne, 1792-1798, t. V, p. 169.

12. CASS. DIO, XLIII, 28 et 48. — Cf. VIGNEAUX, *Essai sur la Præfectura Urbis*, Paris, 1896, p. 50.

la surveillance du Tibre et la charge de faire procéder à l'établissement d'un nouveau pont. L'hypothèse séduisante d'Havercamp doit être cependant rejetée. M. Mommsen ne croit pas que les préfets de la ville en 708/46-709/45 aient frappé des monnaies d'or *ex senatus consulto*; celles-ci sont bien plutôt de l'année 710/44<sup>1</sup>. « Après la mort de César, le Sénat s'empressa de s'arroger le droit d'émettre des pièces d'or, comme l'avaient fait les généraux, et de marquer cette reprise de la prérogative souveraine par les deux lettres SC (*senatus consulto*). C'est la seule époque où le Sénat ait fait frapper de la monnaie d'or, et cette circonstance donne raison à l'opinion de Mommsen<sup>2</sup>. » Les lettres PR signifient *prætores* et ne concernent en rien les magistrats extraordinaires et très peu connus de l'année 708/46. Il n'est donc pas prouvé que ce soit à Lucius Cestius qu'on doive le pont appelé Cestius; le soin des ponts ne regardait pas les préteurs, mais, comme le montre l'inscription même du pont Fabricius, les *curatores viarum*. Le Cestius qui donna son nom au monument fut *curator viarum* entre 692/62 et 727/27<sup>3</sup>, mais la date exacte de sa magistrature et son prénom même nous échappent.

**Reconstruction au IV<sup>e</sup> siècle : le pont de Gratien.** — Le pont, édifié au dernier siècle de la République, fut réparé ou reconstruit au IV<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne. Ce nouvel épisode de son histoire est mieux connu<sup>4</sup>. Deux inscriptions en conservent le souvenir; chacune à l'origine était répétée deux fois. La première était apposée en double exemplaire sur le parapet; l'une des deux plaques de marbre sur lesquelles elle était écrite fut jetée dans le Tibre, en 1849, par les Garibaldiens qui essayaient de couper le pont pour défendre l'accès de la ville aux troupes françaises maîtresses du Janicule; l'autre se voit encore, remise en sa place, sur le rebord du nouveau pont *San Bartolomeo*, vers l'amont<sup>5</sup>.

1. MOMMSEN, *Histoire de la monnaie romaine*, trad. franç., Paris, 1865-1873, t. II, p. 548.

2. BABELON, *op. cit.*, t. I, p. 339.

3. C'était l'opinion de JORDAN, *op. cit.*, t. I, p. 419.

4. Sur le pont de Gratien, voir les références données par KIEPERT-HUELSEN, *op. cit.*, p. 52; — et HOMO, *op. cit.*, p. 410.

5. C. I. L., VI, 1175. — *Ephemeris Epigraphica*, t. IV, n° 801. — HUELSEN, dans l'article *pons Cestius* de la *Real Encyclopädie* de PAULY-WISSOWA, renvoie, en outre, au C. I. L., VI, 31.250 (non encore paru).

*Domini nostri imperatores Cæsares | Fl(avius) Valentinianus Pius Felix maximus, victor ac triumf(ator), semper Aug(ustus), pontif(ex) maximus, | Germanic(us) max(imus), Alamann(icus) max(imus), Franc(icus) max(imus), Gothic(us) max(imus), tribunicia pot(estate) VII, imp(erator) VI, cons(ul) II, p(ro)consul, p(ater) p(atriva), et | Fl(avius) Valens Pius Felix max(imus), victor ac triumf(ator), semper Aug(ustus), pontif(ex) maximus | Germanic(us) max(imus), Alamann(icus) max(imus), Franc(icus) max(imus), Gothic(us) max(imus), tribunicia pot(estate) VII, imperator VI, cons(ul) II, p(ro)consul, p(ater) p(atriva), et Fl(avius) Gratianus Pius Felix max(imus), victor ac triumf(ator), semper Aug(ustus), pontif(ex) maximus, | Germanic(us) max(imus), Alamann(icus) max(imus), Franc(icus) max(imus), Gothic(us) max(imus), tribunicia pot(estate) III, imp(erator) II, cons(ul) primum, p(ro)consul, p(ater) p(atriva), | pontem felicis nominis Gratiani in usum senatus ac populi rom(ani) constitui dedicarique jussurunt.*

« Nos seigneurs les empereurs Césars Flavius Valentinien, pieux, heureux, très grand, vainqueur et triomphateur, toujours auguste, pontife souverain, Germanique très grand, Alamannique très grand, Francique très grand, Gothique très grand, revêtu de la puissance tribunicienne pour la septième fois, *imperator* pour la sixième fois, consul pour la seconde fois, proconsul, père de la patrie; et Flavius Valens, pieux, heureux, très grand, vainqueur et triomphateur, toujours auguste, pontife souverain, Germanique très grand, Alamannique très grand, Francique très grand, Gothique très grand, revêtu de la puissance tribunicienne pour la septième fois, *imperator* pour la sixième fois, consul pour la seconde fois, proconsul, père de la patrie; et Flavius Gratien, pieux, heureux, très grand, vainqueur et triomphateur, toujours auguste, pontife souverain, Germanique très grand, Alamannique très grand, Francique très grand, Gothique très grand, revêtu de la puissance tribunicienne pour la troisième fois, *imperator* pour la seconde fois, consul pour la première fois, proconsul, père de la patrie, ont ordonné d'établir et de dédier

1. Au C. I. L., VI, 1173, on lit par erreur : *trib. pot. II*. — JORDAN, *op. cit.*, t. I, I, p. 120, note, a relevé cette faute, corrigée dans l'*Ephemeris Epigraphica. loc. cit.*

le pont du nom heureux de Gratien pour l'usage du sénat et du peuple romain. »

La seconde inscription a disparu tout entière du côté de l'aval<sup>1</sup>; il n'en reste de l'autre côté que des fragments; elle était gravée sous le parapet, vers l'extérieur, et disposée probablement sur une seule ligne, en grands caractères. Lors de la dernière réfection du pont les débris subsistants de ce texte ont été encastés dans la maçonnerie nouvelle au-dessus de l'arche centrale, à la place qu'ils occupaient autrefois. L'inscription entière est connue par une copie de Mazocchi, où il ne manque que quelques lettres, au début et à la fin; c'est d'après cette copie que Gruter l'a publiée ensuite<sup>2</sup>, en la rapportant par erreur au pont Sisto<sup>3</sup>.

[Gra]tiani triumphalis principis pontem æternitati augusti nominis consecratum in usum senatus populique romani d(omini) n(ostri) Valentinianus Valens et Gratianus victores maximi ac perennes augusti incohari perfici dedicariq[ue] jusserunt].

« Nos seigneurs Valentinien, Valens et Gratien, vainqueurs très grands, éternellement augustes, ont ordonné que le pont du triomphateur Gratien destiné à éterniser ce nom auguste et à servir au sénat et au peuple romains, fût commencé, achevé et dédié. »

Par ces inscriptions on sait à la fois le nom du pont restauré, le nom des empereurs qui firent exécuter les travaux et la date de la dédicace. Si l'on en croit la teneur même des documents, il n'y eut pas simplement à cette époque une réparation, après quelque inondation du Tibre, mais bien une reconstruction complète. Le pont a été livré par les trois empereurs Valens, Valentinien, frère de Valens, et Gratien, fils de Valentinien, à l'usage du peuple romain, *in usum senatus ac populi romani constitui*, il a été commencé, achevé, dédié par eux, *incohari perfici dedicariq[ue] jusserunt*<sup>4</sup>. C'est un monument tout nouveau qui remplace le

1. Dès l'année 1880, Dessau n'en retrouvait plus que deux fragments, l'un illisible, l'autre portant les mots VMFALIS PRINCIPIS PONTEM AI (*Ephem. Epigraphica*, loc. cit.).

2. GRUTER, *Inscriptiones antiquæ*, p. 70, n° 6.

3. C. I. L., VI, 1176 et 31.251. — *Ephem. Epigr.*, t. IV, n° 802.

4. JORDAN (*op. cit.*, p. 420, note), s'étonne que la formule finale ne soit pas la même sur l'une et l'autre inscriptions, qui rappellent toutes deux le même acte officiel.

vieux pont de Cestius désormais oublié ; on lui donne pour nom le nom même de l'empereur le plus jeune : ce sera le pont de Gratien, *pontem felicis nominis Gratiani* ; la même expression reparait, bien des siècles plus tard, dans la *Graphia aureæ Urbis : Felicis Gratiani pons*. L'indication des puissances tribuniennes nous donne un moyen sûr de calculer, à quelques mois près, la date de l'inauguration<sup>1</sup>. D'après la première inscription, Gratien, au moment de la dédicace, est revêtu de la puissance tribunicienne pour la troisième fois ; il a été associé à l'empire le 24 août 367 ; l'inauguration est donc antérieure du 24 août 370. Mais elle est postérieure au 1<sup>er</sup> mars de la même année : Valens est revêtu de la puissance tribunicienne pour la septième fois ; or cette puissance lui a été conférée pour la première fois le 1<sup>er</sup> mars 364 par son frère Valentinien, empereur lui-même depuis le 25 février de la même année. C'est entre le 1<sup>er</sup> mars et le 24 août 370 que le pont de Gratien fut solennellement ouvert à la circulation. Il resterait à résoudre une dernière difficulté : en 370 Valentinien et Valens étaient consuls pour la troisième fois, et non pour la seconde, comme le dit l'inscription. L'auteur du texte ou l'artisan qui l'a gravé se sera trompé d'un chiffre<sup>2</sup>. Quand le pont fut inauguré il devait être achevé depuis un an. L'orateur Q. Aurelius Symmachus dans son *Panegyrique de Gratien*, prononcé le 25 février 369, parle de deux ponts que Gratien a élevés, l'un sur le Rhin, l'autre sur le Tibre ; ce dernier ne peut être que celui de l'île tibérine<sup>3</sup>.

La construction des ponts de Rome, sous l'Empire, était confiée aux préfets de la ville, héritiers sur ce point des *curatores viarum* de la République<sup>4</sup>. Quel est le préfet que les Empereurs chargèrent de rebâtir le pont Cestius ? Nibby et Reber ont

1. Voir sur ces questions de chronologie : GOYAU, *Chronol. de l'Emp. rom.*, p. 506-534 ; — O. SEECK, *Chronologia Symmachiana* en tête de l'édition de Symmaque, dans les *MONUM. GERM., Auct. antiq.*, t. VI ; — VIGNEAUX, *op. cit.*, p. 329.

2. JORDAN, *op. cit.*, p. 420, note.

3. SYMMACH., *Panegy. in Gratian.*, p. 332 de l'édition de Seeck, *loc. cit.* : *Ecce jam Rhenus non despicit imperia sed intersecat castella romana a nostris Alpibus in nostrum erit Oceanum. Ille libera hucusque cervice repagulis pontium captivus urgetur. En noster bicornis, cave æqualem te arbitrere Tiberino, quod ambo principum monumenta gestetis ; ille redimitus est, tu subactus. Non uno merito pons uterque censetur ; victus accepit necessarium, victor æternum ; pretiosior honori datus est, vilior servituti.*

4. Cf. VIGNEAUX, *op. cit.*, p. 320.

cru que c'était Aurelius Avianus Symmachus Phosphorius, père de l'orateur, préfet en 364-365<sup>1</sup>. Ammien Marcellin parle en effet d'un pont sur le Tibre construit ou réparé par Symmaque le père<sup>2</sup>; mais il s'agit dans ce texte, d'ailleurs interpolé, du *pons Valentiniani*, l'ancien *pons Aurelius* restauré, maintenant le *ponte Sisto*, dont on a retrouvé l'inscription dédicatoire<sup>3</sup>; le texte est de l'année 365; Gratien n'y est pas nommé<sup>4</sup>. Le pont de Gratien, achevé en 369, inauguré en 370, fut l'œuvre d'un successeur de Symmaque le père, très probablement de Vettius Agorius Prætextatus, préfet en 367 et 368<sup>5</sup>.

L'histoire des origines du pont de Gratien est aussi claire et certaine que celle de la fondation du pont Cestius est obscure et douteuse.

**Travaux depuis l'antiquité : le pont San Bartolomeo.** — Depuis le iv<sup>e</sup> siècle, il a fallu souvent réparer le second pont de l'île tibérine, plus exposé que le premier aux assauts du fleuve<sup>6</sup>. Une inscription du xii<sup>e</sup> siècle, gravée sur un des piédestaux du parapet, nous apprend qu'un certain Benedictus, sénateur de Rome, l'a restauré<sup>7</sup>. On sait par Flavio Biondo que le parapet et la chaussée furent refaits par Eugène IV en même temps que ceux du pont Fabricius<sup>8</sup>. Après les inondations de 1598 et de 1679, il fallut encore consolider les piles et en 1834 reconstruire une des petites arches. Delannoy écrivait en 1832 :

1. NIBBY, *op. cit.*, p. 170; — REBER, *op. cit.*, p. 320.

2. AMM. MARC., XXVII, 3 : *Multo tempore ante quam hoc contingeret, Symmachus Aproniano successit, inter præcipua nominandus exempla doctrinarum atque modestiæ, quo instante Urbs sacratissima otio copiisque abundantius solito fruebatur <et ambizioso ponte exultat atque firmissimo quem con>didit ipse et magna civium lætitia dedicavit.* Les mots entre crochets ne sont pas dans les meilleurs manuscrits; c'est une glose tardive intercalée dans le texte.

3. *Ephemeris Epigraphica*, t. IV, n° 800.

4. R. LANCIANI (*Bullet. Comun.*, 1878, p. 245) croit que le passage du *Panegyrique de Gratien* cité plus haut s'applique à la fois au pont de Valentinien et au pont de Gratien : *pons uterque*; mais la pensée de Symmaque est très nette; les mots *pons uterque* désignent d'une part un pont sur le Tibre (celui de Gratien, et non celui de Valentinien), d'autre part un pont sur le Rhin.

5. VIGNEAUX, *op. cit.*, p. 329.

6. Par suite du tracé sinueux du Tibre dans Rome, le courant a toujours été plus impétueux dans le bras droit; le bras gauche est situé en retrait et protégé par la convexité de la rive en amont.

7. Voici cette inscription : *Benedictus alm(a)e | urbis summ(usque) senal | or restauravit hun | c pontem fere diru | tum.*

8. FLAVIO BIONDO, *Roma instaurata*, liv. II, chap. LXXX.



« La balustrade en marbre et les deux inscriptions qui sont sur le pont ont dû être reculées pour lui donner plus de largeur, lors de quelque restauration, peut-être celle qu'indique l'inscription de Benedictus. C'est ce que me paraît prouver la saillie en porte à faux du piédestal que l'on a dû tailler pour en faciliter encore la reculée<sup>1</sup>. »



FIG. 16. — LE PONT DE GRATIEN

Vue prise avant les récents travaux du Tibre [cliché d'Alessandri].

Les travaux de *systematisation* entrepris il y a quinze ans par le Génie civil ont nécessité une transformation plus radicale. Le bras droit du fleuve approfondi, entre l'île et le Transtévère, a été considérablement élargi et porté de 48 mètres à 76. Le pont de Gracien devenait insuffisant; on l'a démolì, de 1888 à 1892, pour en bâtir un nouveau à sa place. L'histoire de cette reconstruction est l'un des épisodes les plus curieux des batailles que se livrent de nos jours sur le sol romain les ingé-

1. DELANNOY. *Mémoire explicatif inédit* (Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts), p. 7.

nieurs et les archéologues<sup>1</sup>. Les ingénieurs voulaient démolir entièrement l'ancien monument et le remplacer par un pont plus large, construit avec des matériaux neufs et sur des fon-

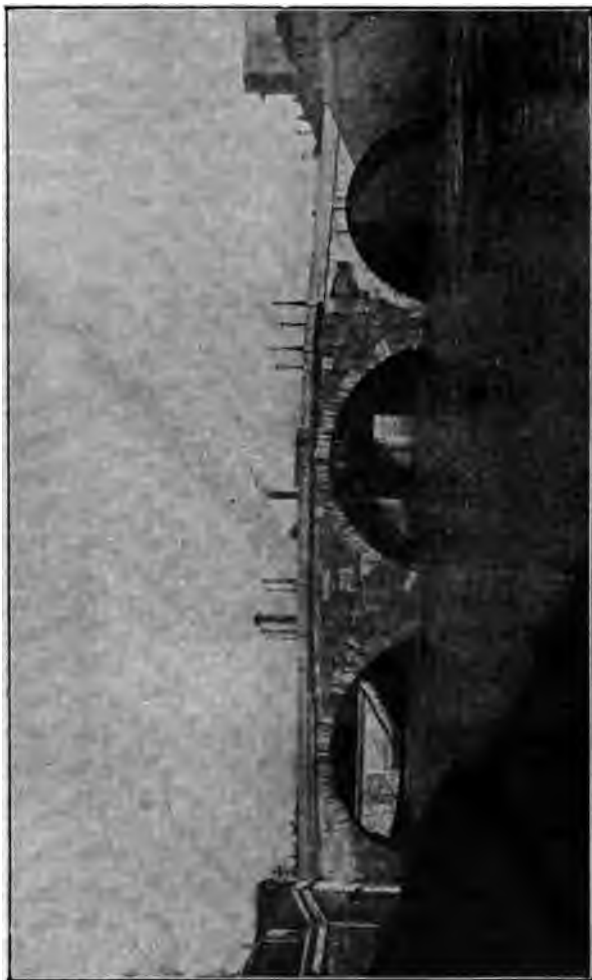


FIG. 17. — LE PONT SAN BARTOLOMEO.  
Vue prise en 1899 (cliché de M. René Falouillard).

dations plus résistantes. Les archéologues protestèrent, par l'organe de la Commission archéologique communale ; ils

1. Elle a été résumée en français, d'après les *Atti* et la *Relazione della commissione di Vigilanza*, par RONNA, *le Tibre et les travaux du Tibre*, loc. cit., p. 127-129 du tirage à part. — Voir aussi BATTANDIER, *la Démolition du pont*

demandaient qu'on respectât le vieux pont, auquel se rattachaient tant de souvenirs. Après de longs débats, on s'arrêta à une solution moyenne qui ne pouvait satisfaire personne. La Commission archéologique consentit à ce qu'on démolit le pont de Gratien; mais elle exigea que l'arche centrale de celui qui le remplacerait reproduisit exactement l'ancienne : on devait la reconstruire toute pareille, de la même forme, dans les mêmes proportions et mesures, avec les mêmes pierres soigneusement recueillies, étiquetées et remises en place. On s'aperçut malheureusement, au cours des travaux, qu'un tiers à peine des matériaux antiques pouvait encore servir; un grand nombre de blocs de travertin et de pépérin, rongés par les eaux ou les intempéries, furent brisés pendant la démolition, et sur les 563 qu'on détacha sans accident 347 seulement purent être utilisés. D'autre part, les efforts de la Commission archéologique, qui n'ont pas sauvé le vieux pont, ont nui à l'établissement du nouveau : « Pour avoir tenu à le rétablir en partie selon les dimensions anciennes on a fini par baisser son niveau au-dessous de celui du quai, ce qui oblige de la rive droite à descendre sur la plate-forme<sup>1</sup>. » Le pont *San Bartolomeo* a maintenant une longueur de 80<sup>m</sup>,40 et trois grandes arches, l'une de 23<sup>m</sup>,70 d'ouverture, les deux autres de 21<sup>m</sup>,40. Il ne ressemble en rien au pont de Gratien, que rappellent seulement les inscriptions, les dimensions de l'arche et quelques blocs de pierre.

**Description du pont de Gratien.** — Pour connaître le pont de Gratien, il faut se reporter aux descriptions qu'en donnent les ouvrages de topographie romaine antérieurs à 1888<sup>2</sup> et aux planches de Piranesi et de Canina<sup>3</sup>. Sa longueur était de 48 mètres, sa largeur de 8<sup>m</sup>,20. Il se composait d'une grande

*Cestius à Rome*, dans le *Cosmos* du 9 novembre 1889, p. 395; — BONATO, *Annali della Società degli ingegneri e degli architetti italiani*, t. IV, 1889, p. 139-152, pl. VI-VIII. — Deux dessins de Bonato ont été reproduits par HUELSEN, *Mith. des deutsch. archäol. Instit., Röm. Abth.*, 1889, p. 283-284.

1. RONNA, *loc. cit.*, p. 129.

2. Entre autres : NIBBY, *op. cit.*, p. 167; — REBER, *op. cit.*, p. 319; — JORDAN, *op. cit.*, p. 419. — Parmi les ouvrages postérieurs à 1888 : MIDDLETON, *The Remains of ancient Rome*, t. II, p. 368; — R. LANCIANI, *The Ruins and Excavations*, p. 18.

3. PIRANESI, *Antichità romane*, t. IV, pl. XXI (vue du pont), XXII (inscription), XXIII (élévation), XXIV (coupe). — CANINA, *gli Edifici di Roma antica*, t. IV, pl. CCXLII (plan, restauration en hauteur).

arche centrale, d'une ouverture de 23<sup>m</sup>,65, et de deux petites arches complémentaires sur les côtés, d'une ouverture de 5<sup>m</sup>,80<sup>1</sup>.

Comme pour le pont Fabricius, les parties intérieures étaient en tuf et en pépérin, les revêtements extérieurs en travertin. Les piédestaux du parapet devaient supporter des statues à l'origine, sans doute celles des empereurs. Il restait peu de chose de la construction de Cestius dans le monument de Gratien. Les ingénieurs et les archéologues qui ont étudié l'architecture du pont avant les récents travaux l'ont déclarée grossière et de basse époque; les voûtes étaient bâties en blocs irréguliers, mal reliés entre eux, les revêtements inégaux et faits sans soin. A la base de l'arche centrale on voyait des pierres dépasser la ligne de la maçonnerie, avec des trous pour placer des charpentes, comme si l'édifice n'avait pas été achevé, ou comme si l'on avait songé à rendre plus facile les réparations ultérieures<sup>2</sup>. Nibby compare son style à celui des portes du temps d'Honorius; d'après Delannoy tout y annonçait un âge de décadence.

**Détails révélés par les derniers travaux.** — Les travaux exécutés par le Génie civil, s'ils ont fait disparaître presque entièrement le pont antique, ont permis du moins de constater, au sujet de sa structure intime, quelques faits intéressants<sup>3</sup>. Ils ont confirmé tout d'abord ce qu'on savait du caractère hâtif et imparfait de la restauration de Gratien. Le pont a été rebâti au iv<sup>e</sup> siècle avec des matériaux de toute espèce et de toute provenance; les constructeurs ont pris, sans ordre et sans choix, toutes les pierres qui leur tombaient sous la main. Dans les rampes d'accès et les épaulements, qu'il a fallu abattre de nos jours, on a retrouvé pêle-mêle des inscriptions, des fragments d'architecture, des blocs de nature géologique très diverse. Quelques-uns des cubes de travertin utilisés dans les rampes proviennent, d'après M. Lanciani, du théâtre de Marcellus, voisin de l'île tibérine<sup>4</sup>. Les pierres mêmes des voûtes

1. RONNA, *loc. cit.*, p. 43, remarque que « l'ouverture de 35<sup>m</sup>,25 pour le bras droit du Tibre, ajoutée à celle de 48<sup>m</sup>,75 du pont Fabricius, assurait une largeur totale de 84 mètres, ce qui permit aux deux ouvrages, moins attaqués par les crues, de se conserver jusque de nos jours ».

2. DELANNOY, *loc. cit.*

3. Cf. BONATO, HUELSEN, *locis citatis*.

4. *Notiz. d. Scavi*, 1886, p. 159; 1889, p. 70. — *Bullell. Comun.*, 1886, p. 474,

étaient gauchement jointes et en très mauvais état. Des crampons de fer les unissaient ; les trous où s'enfonçaient le métal avaient favorisé l'action destructive des agents atmosphériques et le poids des attaches nuisait à la solidité de l'ensemble<sup>1</sup>. D'autre part, en établissant les fondations du pont actuel on a retrouvé celles qui servaient au pont de Gratien, et peut-être même au pont de Cestius. Les renseignements recueillis par les ingénieurs modernes ont montré, comme à vrai dire on le soupçonnait déjà, que la description de Piranesi était toute fantaisiste. D'après cet auteur les piles auraient reposé sur une assise de blocs colossaux en travertin, et ceux-ci sur un lit très profond de pilotis. En réalité, les

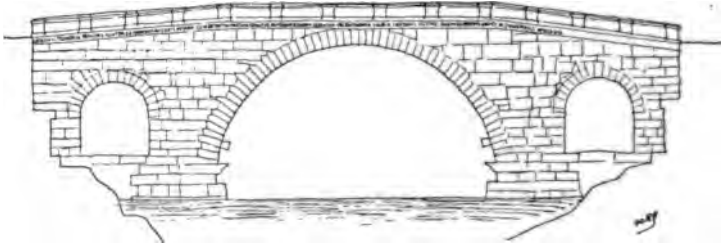


FIG. 18. — RESTAURATION DU PONT CESTIUS.

D'après Canina, *gli Edifizi di Roma antica*, t. IV, pl. CCXLII.

constructions de travertin étaient supportées immédiatement par un ouvrage de métal, entourés d'une double ligne de pieux enfonçés<sup>2</sup>. La profondeur du fleuve paraît avoir peu changé en ce point depuis l'époque romaine : le lit s'est seulement exhaussé légèrement.

#### Aspect du pont Cestius dans l'antiquité. — On voit combien

et 1892, p. 172. — La présence de fragments enlevés au théâtre de Marcellus prouve que dès le IV<sup>e</sup> siècle on n'hésitait pas à piller les édifices des âges antérieurs pour les employer dans des constructions nouvelles. Cf. R. LANCiani, *the Destruction of ancient Rome*, Londres, 1899, p. 34. — Parmi les textes épigraphiques recueillis au même endroit, on cite surtout un fragment relatif aux institutions alimentaires de Trajan, et une inscription mentionnant les noms de plusieurs *curatores riparum et alvei Tiberis* ainsi que les travaux de réparation des rives du fleuve exécutés par eux *ex senatus consulto*.

1. HULSESEN, d'après BONATO, *loc. cit.* Ces deux auteurs donnent un dessin représentant la disposition des pierres et des crampons.

2. Ces constatations justifient les réserves qui ont été formulées plus haut sur les conjectures de Piranesi au sujet des fondations du pont Fabricius.

il est difficile de se représenter le pont Cestius en son état primitif. Son histoire contraste singulièrement avec celle du pont Fabricius. Des deux bras du Tibre le gauche a toujours été le moins important, le moins troublé par les crues et les inondations ; aussi le pont Fabricius s'est-il conservé à peu près intact. Le bras droit au contraire n'a pas cessé, depuis l'antiquité, d'être le chenal principal, par où la masse des eaux se précipite avec le plus de violence, et la *systématisation* récente du fleuve, bien loin de lui enlever ce caractère, n'a fait que l'accentuer encore : le pont Cestius a beaucoup souffert du temps et du courant ; il a fallu très souvent le réparer, et deux fois le reconstruire. Du premier pont de pierre établi entre l'île tibérine et le Transtévère il ne subsiste plus rien, sauf peut-être une partie des blocs de tuf, de pépérin et de travertin avec lesquels on a refait l'arche centrale du pont *San Bartolomeo*. Depuis le iv<sup>e</sup> siècle même il n'en restait que les fondations et quelques matériaux. Tout ce qu'on peut vraisemblablement supposer, c'est que, contemporain du pont Fabricius, il le rappelait et lui ressemblait, par son style, le bel appareil de ses pierres diverses, la sobriété de sa décoration. On a le droit de croire, en outre, que sa forme générale devait être celle que le pont de Gratien avait gardée : celui-ci aura été bâti très probablement, par économie, dans les mêmes proportions que le pont Cestius, comme sur les mêmes fondations ; la disposition des trois arches inégales peut être attribuée au *curator viarum* Cestius. Il n'est pas permis d'en dire davantage sur le monument disparu de l'époque républicaine.

---

## CHAPITRE III

### REMARQUES SUR LA TOPOGRAPHIE DE L'ILE TIBÉRINE ENTRE LES DEUX PONTS

---

**Rôle et importance des deux ponts.** — Après avoir décrit le pont Fabricius et le pont Cestius et raconté leur histoire, il n'est pas inutile de rechercher quelle influence les conditions nécessaires de leur établissement, par exemple la place et la forme qui leur ont été assignées, ou la hauteur de leurs parapets au-dessus des eaux, ont exercée dans l'antiquité sur la topographie de l'île. Les ponts sont encore à l'heure présente et ont toujours été pour l'île tibérine un élément essentiel de vie et de prospérité; c'est d'eux, c'est des facilités d'accès ou de passage qu'ils procurent qu'elle tient de nos jours comme autrefois toute son activité; le cosmographe Æthicus l'appelle simplement *insula inter duos pontes*, et cela suffit à la caractériser : les deux ponts qui la rattachent aux rives du Tibre sont comme le symbole de ses relations constantes avec tout le reste de Rome et du rapport étroit de ses destinées avec les destins de la ville même.

La construction des ponts et les règles que se sont prescrites les architectes romains chargés de les bâtir ont eu d'importantes conséquences : la disposition des édifices qu'on éleva par la suite et l'aspect que présenta dès lors toute la partie centrale de l'île en dépendirent.

**La rue inter duos pontes.** — Une première remarque s'impose : l'île tibérine est un lieu de passage ; elle est située à égale distance des vieux quartiers de Rome et du Transtévère ; ses ponts la relieut pareillement à ceux-là et à celui-ci ; pour

aller du Capitole ou du Forum à la rive droite du fleuve, aucune voie n'est plus directe, aucun trajet plus rapide. La commodité des communications exigeait qu'entre la tête du pont Fabricius et la tête du pont Cestius le terrain fût laissé libre et dégagé; aucun monument ne devait s'interposer, barrant le chemin. Sur la droite et sur la gauche s'alignaient les temples, les portiques, les maisons particulières, mais entre les deux ponts, il n'y avait, il ne pouvait y avoir qu'une rue ou une place par où l'on se rendait de l'un à l'autre aisément et sans détour.

Les travaux de ces dernières années ont confirmé ces suppositions logiques et permis même de fixer le tracé de la rue qui traversait l'île de part en part. Il faut observer que le pont Cestius-San Bartolomeo et le pont Fabricius-Quattro Capi ne sont pas dans le prolongement l'un de l'autre; un regard jeté sur le plan de l'île montre que leurs directions se coupent obliquement. En effet, lorsqu'on les a construits, on a voulu avant tout les établir très solidement, les mettre en état de résister aussi bien que possible à la poussée des eaux; chacun d'eux, dans le bras du fleuve qu'il franchit, a été placé perpendiculairement au courant. Ils étaient reliés cependant par une voie toute droite. En démolissant la tête du pont San Bartolomeo, on a constaté qu'elle débouchait dans l'île par une rampe en pente formant coude et s'abaissant dans la direction du pont Quattro Capi<sup>1</sup>. La rue entre les deux ponts commençait à cette rampe oblique et gagnait directement le bord opposé de l'île. Ne serait-ce pas à elle que s'appliqueraient particulièrement les mots *inter duos pontes* du plan de Septime Sévère? Sur les fragments de la *Forma Urbis Romæ* heureusement rapprochés et complétés par Jordan ces trois mots sont inscrits dans un espace vide bordé de constructions<sup>2</sup>: c'est ainsi que l'auteur du plan représente ordinairement les rues et les places. Il se pourrait que nous ayons là, sous les yeux, avec une partie de la *via inter duos pontes*, l'indication de son nom officiel, bien justifié par sa situation et son parcours.

Au centre de l'île tibérine, devant l'église Saint-Barthélemy, existe maintenant une petite place. Rien n'empêche de croire

1. Renseignement communiqué par M. Lanciani, qui a vu cette rampe et qui en a relevé les dimensions et la direction.

2. Voir ci-dessus, p. 60.



qu'il en était de même dans l'antiquité devant le temple d'Esculape. La petite place centrale entourée de portiques — c'est peut-être l'un d'eux que l'on voit figuré au bas des fragments déjà cités de la *Forma Urbis Romæ* — communiquait par la *via inter duos pontes* à l'est avec le pont Fabricius, à l'ouest avec le pont Cestius.

**Différences de niveau.** — La rue entre les deux ponts devait être construite en partie sur remblais. Il y a encore de nos jours une différence de niveau assez considérable, d'environ 2 mètres, entre les points où se terminent les deux ponts et le centre de l'île; elle était certainement plus forte dans l'antiquité : le sol n'a pu, comme on l'a constaté maintes fois à Rome en d'autres endroits, que s'exhausser à travers les siècles, à mesure que les civilisations se succédaient et que s'accumulaient les décombres. Les récents travaux ont permis de vérifier qu'en effet la chaussée de la *via inter duos pontes* était surélevée aux abords des ponts. En démolissant les maisons du bord occidental de l'île, vers l'amont, on a reconnu que la voie qui se dirigeait de l'extrémité du pont de Gratien vers le centre de l'île descendait en pente rapide sur une longueur d'environ 20 mètres; elle était supportée par de petits arcs de soutènement et des murs de travertin très solides<sup>1</sup>; l'appareil de la construction indiquait une restauration du v<sup>e</sup> siècle de notre ère. Ainsi, depuis la tête du pont Fabricius jusqu'aux approches de la place centrale, la rue entre les deux ponts allait en s'abaissant et dominait les terrains voisins.

Ces considérations purement topographiques, qui se dégagent de l'étude même des ponts, ont leur intérêt; elles permettent de mieux comprendre la répartition et l'agencement des rues, des places et des édifices dans l'île tibérine.

1. *Notiz. d. Scavi*, 1885, p. 188. — Cf. R. LANCIANI, *the Ruins and Excavations*, p. 18 (à propos du pont Fabricius) : « Il faut se rappeler que les voies de l'ancienne Rome étaient de 2 à 5 mètres au-dessous des voies actuelles, tandis que les ponts sont demeurés les mêmes; les rampes qui donnaient accès à ceux-ci étaient donc beaucoup plus longues et escarpées que maintenant et laissaient la place de plusieurs arcades qui ont été comblées peu à peu. Ces pentes s'appelaient *pedes pontis* ou *coscix* au moyen âge. »

## CHAPITRE IV

# LES PLUS ANCIENS PONTS DE L'ILE TIBÉRINE

---

**Les ponts de bois.** — La fondation des ponts Fabricius et Cestius remonte au 1<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ. Mais il n'est guère à présumer que l'île tibérine soit restée jusqu'à cette époque sans communications régulières avec les deux rives du fleuve. Avant qu'on eût construit les deux ponts de pierre, des ponts de bois devaient exister aux mêmes places, unissant déjà l'île à la ville et au Transtévère. Le temple d'Esculape fut fondé au début du III<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne; d'autres temples s'élevèrent ensuite dans son voisinage; les fêtes religieuses amenaient aux sanctuaires un grand nombre de prêtres, de dévots, de malades; pour venir soit du Palatin ou du Champ de Mars, soit du Transtévère même où de nouveaux quartiers se développaient au pied et sur les pentes du Janicule, des ponts étaient nécessaires. Si les Romains ne commencèrent qu'en 575/179 à bâtir de pareils édifices en pierre — le pont Æmilius remonte à cette époque — ils savaient depuis longtemps les construire en bois. Le *pons Sublicius* serait, d'après la tradition, une création des rois. On a tout lieu de croire que d'autres ponts de bois avaient été jetés de bonne heure entre la rive gauche du Tibre et l'île, entre l'île et la rive droite<sup>1</sup>.

1. Voici comment O. RICHTER, *Topogr., d. St. Rom.*, 2<sup>e</sup> éd., 1901, p. 51, résumant les théories actuellement en faveur, expose la chronologie des ponts de l'île tibérine : dès 462/292, au moment de la construction du temple d'Esculape, un pont de bois est établi entre l'île et la rive gauche; vers 604/150, on met une garnison au Janicule : second pont de bois, entre l'île et le Transtévère (Cf. O. RICHTER, *die Befestigung des Janiculum*, Berlin, 1882); en 692/62,

**Examen des textes.** — A vrai dire, si aucun texte ne s'y oppose<sup>1</sup>, aucun texte non plus ne le prouve explicitement. Deux passages de Tite-Live ont été quelquefois invoqués en ce sens, mais sans raisons suffisantes.

Quand les trois cents Fabii, en 275/479, quittèrent Rome pour marcher contre les Véiens, ils sortirent par la porte Carmentale, franchirent le Tibre, et campèrent sur les bords du Crémère<sup>2</sup>. On s'est demandé s'ils n'avaient pas traversé le fleuve à la hauteur de l'île tibérine, située tout auprès de la porte Carmentale, et en se servant de ses ponts<sup>3</sup>. Mais Tite-Live ne dit pas que les Fabii passèrent sur la rive droite aussitôt après être sortis des murs de Rome; ils ont pu remonter quelque temps le long du Tibre, en suivant la rive gauche, avant d'entrer en Etrurie. D'ailleurs, à supposer que les ponts de l'île existassent à cette époque, on avait dû les rompre au début des hostilités; le caractère précaire et provisoire des constructions de bois était justement un de leurs grands avantages; en temps de guerre on les coupait pour empêcher l'ennemi d'avancer<sup>4</sup>; c'est ainsi qu'Horatius Cocles fit couper le pont Sublicius derrière lui, pour sauver la ville<sup>5</sup>. Est-il vraisemblable enfin que dès l'année 275/479, deux cents ans avant l'introduction du culte d'Esculape, l'île fût reliée à la terre ferme et mêlée à la vie de Rome? entre la chute des Tarquins en 245/509 et la peste de 461/293 il n'est jamais question d'elle.

En 562/192 une crue du Tibre détruisit deux ponts aux

est bâti le pont Fabricius, en pierre; un peu plus tard, le pont Cestius, en pierre également.

1. Le passage de CASS. DIO, XXXVII, 45, cité plus haut à propos du pont Fabricius, a paru cependant prêter à cette interprétation. L'ancienne leçon τὸ νησιδίον τότε ἐν τῷ Τιβέριδι ὄν laisserait entendre qu'avant la construction du pont Fabricius l'île tibérine était vraiment une île; rattachée à la terre, elle ne méritait plus ce nom; donc il n'y aurait pas eu de pont dans l'île avant le pont Fabricius (NIBBY, *Roma antica*, t. I, p. 174). Cette explication un peu tourmentée est superflue; la correction de Leunclavius, que nous adoptons à la suite des éditeurs modernes, lève toutes les difficultés.

2. LIV., II, 49 : *Infelici via dextro Jano portæ Carmentali profecti ad Cremeram fluvium perveniunt*.

3. Voir, entre autres, la BESCHR. D. ST. ROM. t. III, 3, p. 561.

4. Pendant la seconde guerre punique, après la bataille du lac de Trasimène, les Romains rompirent tous les ponts devant Hannibal : *pontesque rescinderent fluminum*, LIV., XXII, 8. Cf. ZONARAS, VIII, 25 : *Τὰς τε γεφυρας τοῦ Τιβέριδος πλὴν μιᾶς καθείλον*. A cette époque les ponts étaient encore construits en bois.

5. LIV., II, 10; — POLYB., VI, 53.

abords de la porte Flumentane<sup>1</sup>. On s'est imaginé que c'étaient précisément ceux de l'île<sup>2</sup>, parce que celle-ci est appelée quelquefois dans les documents anciens *inter duos pontes*<sup>3</sup>. C'est beaucoup s'aventurer. Tite-Live raconte que deux ponts, sans les désigner plus clairement, furent emportés par l'inondation. D'une rencontre accidentelle d'expressions on ne peut tirer tant de conséquences. Mais tout au moins le fait que Rome en 562/192 possédait déjà plusieurs ponts sur le Tibre est attesté par ce texte même.

Les ponts de bois de l'île tibérine ne sont nulle part mentionnés. L'hypothèse que l'île était reliée anciennement aux deux rives du fleuve n'a rien néanmoins que de très plausible et de très vraisemblable.

**Théorie de M. Mommsen et de Jordan.** — M. Mommsen et Jordan sont allés plus loin. Ils attribuent aux temps les plus lointains de l'époque légendaire l'établissement de ces ponts primitifs, dont ils refont à leur façon toute l'histoire<sup>4</sup>.

L'île aurait existé dès l'origine de la cité romaine et la fable qui la fait naître accidentellement des moissons du Champ de Mars jetées dans le fleuve après l'exil des Tarquins ne reposerait sur aucun fondement. Depuis le règne du quatrième des rois de Rome un double pont unissait l'île aux deux bords du Tibre; il n'était autre que cette construction sur pilotis, appelée *pons Sublicius*, dont l'imagination populaire attribuait au roi Ancus Martius la première fondation<sup>5</sup>. A l'appui de son opinion M. Mommsen fait valoir un premier argument, tiré de la considération des lieux mêmes et des facilités exceptionnelles que présentait l'existence d'une île pour la création d'un pont sur le Tibre. En cet endroit, les eaux se divisant, le courant se brise, on a moins d'effort à faire pour le sur-

1. Liv., XXXV, 21 : *Tiberis, infestiore quam priore impetu illatus Urbi, duo pontes, ædificia multa, maxime circa portam Flumentanam evertit.*

2. JORDAN, *Topogr. d. St. Rom.*, t. I, p. 404; — O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. d. St. Rom.*, t. III, p. 257.

3. Voir les textes d'ÆTHIUS, de la *Forma Urbis Romæ*, de PLUT., *Popl.*, de JUSTIN. MARTYR, *Apol. Pr.*, du CHRONOGR. ANN. 334, cités p. 3, ainsi que les textes de MACROB. et d'HORAT., *Sat.*, cités p. 60.

4. MOMMSEN, *Epigraphische Analekten*, dans les *Ber. d. sächs. Ges. d. Wiss.*, Leipzig, 1850, p. 320; — JORDAN, *op. cit.*, t. I, p. 399-403.

5. Sur le pont Sublicius, voir les textes cités par KIEPERT-HUELSEN, *Nomencl. topogr.*, p. 52, et par HOMO, *Lex. de topogr. rom.*, p. 412.

monter, l'espace à franchir en deux reprises est à chaque fois peu considérable. L'île tibérine formait comme une pile de pont gigantesque que la nature avait placée au milieu du fleuve pour servir d'étais et de support aux charpentes<sup>1</sup>. Les auteurs du pont Sublicius n'ont pu négliger le secours qui leur était ainsi offert. S'ils avaient préféré, comme on le croit généralement, mettre cet édifice plus bas en aval, après que les deux bras du Tibre se sont réunis, ils auraient été d'eux-mêmes et gratuitement au-devant des obstacles. Pourquoi se seraient-ils imposé la tâche de lutter contre un courant impétueux et de traverser d'un seul trait le fleuve entier ?

Le culte de Vejovis fournit à Jordan un second argument. On sait par le calendrier de Préneste qu'on adorait Vejovis dans l'île tibérine<sup>2</sup>. Ce dieu très ancien et mal connu avait à Rome, d'après Jordan, deux sanctuaires l'un au Capitole, l'autre dans l'île ; celui du Capitole datait des premiers temps de la cité<sup>3</sup> ; le second devait être à peu près contemporain. Vejovis en effet fut très vite négligé et oublié, on n'eût pas songé sous la République à lui consacrer un nouveau temple. Les Romains regardaient Vejovis comme un dieu funeste, dieu de la mort et de la guerre. Son culte était célébré particulièrement dans la citadelle, centre militaire de Rome. La présence d'un sanctuaire du même dieu *in insula* s'explique par l'importance militaire de l'île elle-même et par le rôle qu'elle jouait, dès l'époque des rois, dans la défense de la ville : elle était reliée par le pont Sublicius d'une part à la Rome primitive toute située sur la rive gauche, d'autre part aux territoires extérieurs et souvent hostiles de la rive droite ; elle formait vraiment un poste avancé, plus exposé qu'aucun autre point aux attaques de l'étranger, tout désigné pour être confié à la protection du dieu guerrier funeste aux ennemis.

Après avoir identifié le pont Sublicius au double pont primitif de l'île tibérine, M. Mommsen s'est demandé quand et comment des ponts de pierre se substituèrent à ce fragile édifice de bois. Le premier pont de pierre de Rome, le *pons lapideus*

1. MOMMSEN, *op. cit.*, p. 323 : *Natürlich liess man sich den natürlichen Brückenpfeilen den die Tiberinsel darbot nicht entgehen.*

2. Voir ci-dessous, p. 251.

3. KIEPERT-HUELSEN, *op. cit.*, p. 88 ; — HOMO, *op. cit.*, p. 625.

par excellence, comme l'appelle le scholiaste Acron<sup>1</sup>, serait le pont Fabricius bâti en 692/62 par le *curator viarum* de ce nom, tout auprès du bras gauche du pont Sublicius. On laissa cependant ce dernier subsister, par scrupule religieux, à côté du monument nouveau; il y eut pendant quelques années, entre l'île et la rive gauche, deux ponts, l'un en bois, l'autre en pierre, et un seul, en bois, entre l'île et la rive droite. En 731/23 une inondation détruisit les deux parties du pont Sublicius et abîma le pont Fabricius<sup>2</sup>; on entreprit à cette occasion d'importants travaux, dont les consuls M. Lollius et Q. Lepidus firent la dédicace deux ans plus tard, comme l'apprend l'inscription conservée du pont Fabricius. Celui-ci avait été remis en état; mais, au lieu de relever le pont Sublicius du côté du Transtévère, ou avait bâti un second pont de pierre : Ce fut le pont Æmilius<sup>3</sup> ou *Lepidi*<sup>4</sup>, ainsi appelé du nom du consul Q. Æmilius Lepidus; il devint plus tard le pont de Gratien.

**Critique.** — Telle est la théorie ingénieuse de M. Mommsen. Il était nécessaire de l'exposer avec quelque détail. M. Mommsen paraît y tenir tout spécialement. A plusieurs reprises, dans des ouvrages ultérieurs, il est revenu sur la question des ponts primitifs de l'île tibérine, et il n'a rien retranché de ses hypothèses hardies<sup>5</sup>. Elles ont rencontré cependant une très vive opposition<sup>6</sup> et soulèvent, à notre avis, des objections insurmontables.

1. Texte cité plus haut, p. 100.

2. Texte de Cass. Dio, cité plus haut, p. 104.

3. On sait par PLUT. (*Numa*, 9), que le pont Sublicius en bois fut remplacé longtemps après par un pont de pierre, œuvre d'un magistrat nommé Æmilius (Voir ci-dessous, p. 127).

4. ÆTHICUS, dans l'édition de Pomponius Méla par Gronovius (1722), p. 716.

5. Cf. C. I. L., I, 1<sup>re</sup> éd., 600; — MOMMSEN, *Hist. rom.*, trad. franç., Paris, 1863-1872, t. I, p. 51 et 140; — C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd. (1893), p. 325 : *Pontem Æmilium... equidem adhuc judico eum esse qui insulam tiberinam urbi adjungit (ponte quattuor capi), adhuc inscriptum nomine Q. Lepidi* (C. I. L., VI, 1305), *juxta antiquissimum Sublicium*.

6. Voir surtout : URLICHS, *die Brücken des Alten Roms*, dans les *Sitzungsber. d. Ak. d. Wiss.*, Munich, 1870, p. 459; — WECKLEIN, *zur Römischen Topographie*, dans l'*Hermès*, t. VI, 1872, p. 178; — MAYERHOFER, *die Brücken im Alten Rom*, p. 23; — O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. d. St. Rom.*, t. II, p. 171, et le résumé de KUMMER, *de Urbis Romæ pontibus antiquis*, p. 26, où les diverses opinions sur la position du pont Sublicius sont rapportées et discutées. — JORDAN, *op. cit.*, t. II, p. 199, avait adopté l'opinion de M. Mommsen, mais avec cette différence qu'il donnait le nom de *pons Æmilius* au pont Sublicius et non au pont

Le véritable pont *Æmilius*. — Le pont entre l'île tibérine et le Transtévère s'est appelé jusqu'à la fin du iv<sup>e</sup> siècle *pons Cestius*, et non pas *pons Æmilius*. Le *Curiosum Urbis* et la *Descriptio regionum* citent ces deux noms comme s'appliquant à deux monuments distincts, et le second est indiqué aussitôt après le nom du premier pont de l'île, le pont Fabricius<sup>1</sup>. Le *pons Æmilius* était situé plus en aval, à la place du *ponte rotto* actuel; on s'accorde maintenant à le reconnaître<sup>2</sup>. Aussi bien ne voit-on pas pourquoi, dans le système de M. Mommsen, le pont entre l'île et le Transtévère se serait appelé *Æmilius*; deux consuls ont présidé aux travaux que l'inondation de 731/23 avait rendus nécessaires; comment expliquer qu'un seul d'entre eux ait donné son nom à l'un des ponts, l'autre conservant son appellation antérieure? Rien ne nous montre que Q. *Æmilius* Lepidus ait eu plus de part aux travaux que son collègue; d'ailleurs sur l'inscription du pont Fabricius, qui les nomme tous les deux, le gentilice *Æmilius* ne figure pas; on lit seulement : Q. Lepidus. Il est vrai que M. Mommsen invoque un texte de Plutarque, qu'il rapproche de cette inscription même et d'après lequel il la complète. Mais il ne peut le faire servir à sa thèse qu'à la condition de le corriger, et peu heureusement. Plutarque raconte que le pont de pierre qu'on éleva longtemps après la construction du *pons Sublicius* était l'œuvre d'un questeur nommé *Æmilius*<sup>3</sup>. D'après Tite-Live c'est aux censeurs M. *Æmilius* Lepidus et M. Fulvius Nobilior qu'on devrait les premières fondations du pont achevé plus tard par les censeurs P. Scipio Africanus et L. Mummius<sup>4</sup>. Becker, s'appuyant sur ce texte, proposait de lire dans Plutarque

Cestius: dans le t. I, 1, p. 399 et suiv., paru plusieurs années après le t. II, il examine de nouveau le système de M. Mommsen et insiste également sur les faits qui semblent, d'après lui, le confirmer et sur ceux qui le contredisent, sans prendre nettement parti lui-même.

1. Voir ces textes dans URLEICH, *Cod. topogr.*, p. 22 et p. 44; — et dans JORDAN, *op. cit.*, t. II, p. 541 et suiv.

2. Voir KUMMER, *op. cit.*, p. 17-26; — KIEPERT-HUELSEN, *op. cit.*, p. 51; — НОМО, *op. cit.*, p. 406; — P. LANCIANI, *del Ponte senatorio ora ponte rotto*, Rome, 1826.

3. PLUT., *Numa*, 9 : Οὗ γὰρ θέμιτον ἀλλ' ἐπάρατον ἡγεῖσθαι Ῥωμαίους τὴν κατάκλισιν τῆς ἑσθίνης γερύρας..... ἡ δὲ λιβίνη πολλοῖς ὕστερον ἐξεργάσθη χρόνοις ὑπ' Ἀιμιλίου ταμιεύοντος.

4. LIV., XL, 51, énumérant les travaux exécutés sous la censure de M. *Æmilius* Lepidus et de M. Fulvius Nobilior : *Portum et pilas pontis in Tiberi quibus pilis fornices post aliquot annos P. Scipio Africanus et L. Mummius censores locaverunt imponendos.*

καμητεύοντος, *ensoris*, au lieu de ταμειύοντος, *quæstoris*<sup>1</sup>. M. Mommsen, s'écartant davantage encore de la leçon des manuscrits, veut remplacer ταμειύοντος par ὑπατεύοντος, *consulis*. On ne peut adopter cette lecture nouvelle. Paléographiquement la correction qu'imagine M. Mommsen est aussi invraisemblable que celle de Becker, au contraire, paraît naturelle. M. Æmilius Lepidus, censeur en 575/129, premier fondateur du pont Æmilius, n'est pas le même personnage que Q. Lepidus, consul en 733/21, auteur de la restauration du pont Fabricius.

**Pons Lepidi et pons lapideus.** — Si le pont entre l'île et le Transtévère ne se confond pas avec le *pons Æmilius*, il faut ajouter, contrairement à l'opinion de M. Mommsen, qu'il ne s'est jamais appelé *pons Lepidi* ni le pont Fabricius *pons lapideus*. Le cosmographe Æthicus parle bien d'un *pons Lepidi* surnommé à tort *pons lapideus*, *pontem Lepidi qui nunc abusive a plebe dicitur lapideus*. Mais il le place au-dessous de l'île, à l'endroit où les deux bras du Tibre se réunissent, *ubi unus effectus*. Ces indications concordent avec tout ce que l'on sait par ailleurs : ce *pons Lepidi*, c'est le pont Æmilius, fondé par le censeur Q. Æmilius Lepidus. Le surnom de *pons lapideus* qu'on lui donnait en jouant sur les mots n'était pas tout à fait dépourvu de sens : il avait été en effet le premier pont de pierre élevé à Rome ; il restait aux yeux des Romains le pont de pierre par excellence ; de même que pour eux, au témoignage de Vitruve, le théâtre de Pompée, premier théâtre construit en pierre, restait entre tous le *theatrum lapideum*<sup>2</sup>. On opposait ce *pons lapideus* au *pons Sublicius*, qui était le premier pont de bois, le pont de bois par excellence ; Servius et Festus nous apprennent que le mot *Sublicius*, dérivé de *sublicæ*, poutres, synonyme de *trabes*, signifie proprement : construit en bois<sup>3</sup>. Aucun écrivain ancien, sauf le scholiaste Acron, n'attribue au pont Fabricius, au lieu du pont Æmilius, l'épithète de *lapideus*. Mais Acron vivait à une époque relativement récente, à la fin du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, et ses scholies

1. BECKER, *Topogr. d. St. Rom.*, p. 695.

2. VITRUV., III, 3 : *Quemadmodum est Fortunæ equestris ad theatrum lapideum.*

3. SERVIUS, *ad Æn.*, VIII, 646 : *Per sublicium pontem, hoc est ligneum.* — Voir aussi un passage très mutilé de FESTUS, p. 293.



ne sont connues même que par un remaniement du VII<sup>e</sup> siècle. Il est souvent mal informé, il mérite peu de créance; son unique témoignage ne saurait prévaloir contre l'accord des autres sources. Dans le même passage où il qualifie indûment le pont Fabricius de *pons lapideus* il commet une seconde erreur plus grossière encore et plus évidente : il donne à Fabricius le titre de consul, alors que les mots *curator viarum* se lisent dans l'inscription conservée. Les appellations de *pons Lepidi* et de *pons lapideus* ne conviennent qu'au seul pont Æmilius.

**Le pont Sublicius et l'île tibérine.** — Ce qu'il y a de plus original assurément et de plus attrayant dans la théorie de M. Mommsen, c'est l'hypothèse que le pont Sublicius reliait la rive gauche du Tibre à la rive droite en enjambant, pour ainsi dire, l'île tibérine. Mais c'est aussi ce qu'il y a dans le système de plus contestable. Depuis que M. Mommsen a exposé ses vues hardies, les érudits contemporains qui s'occupent de topographie romaine ont pesé les arguments qui militent en sa faveur et ne se sont point laissé convaincre. M. Mommsen affirme que le pont Sublicius passait par l'île, mais il ne peut en donner aucune preuve directe. Il insiste sur des motifs généraux de convenance, d'opportunité; aucun point n'était aussi favorable à l'établissement d'un premier pont; le culte de Vejovis *in insula*, ajoute Jordan, doit remonter à l'époque royale et ne s'explique que par l'importance de l'île au point de vue de la défense militaire de la cité primitive, à laquelle elle servait de poste avancé... Ce sont de trop vagues présomptions, et très contestables. Les fondateurs du pont Sublicius auraient-ils eu réellement avantage, comme le suppose M. Mommsen, à se servir de l'île pour diviser et faciliter leur tâche? ce pont était construit à la hauteur de la ville, en face d'elle, πρὸ τῆς πύλωνος, nous dit Polybe<sup>1</sup>; il devait déboucher, par conséquent, à l'intérieur même du mur d'enceinte; or on sait que le mur de Servius aboutissait au fleuve sur la rive gauche, au-dessous de la pointe méridionale de l'île tibérine; celle-ci, au temps des rois, était située en dehors et à quelque distance de la cité; le pont Sublicius ne la traversait donc pas. Il est vrai que M. Mommsen, pour sauver son système, propose de déplacer et de reculer les limites de la Rome primitive;

1. POLAB., VI, 55.

l'enceinte de Servius, d'après lui, aurait rejoint le Tibre plus haut qu'on ne le croit d'habitude, en amont de l'île. C'est une affirmation que rien n'autorise, et que tous les faits et textes connus démentent formellement<sup>1</sup>. Mais si l'île était à l'origine en dehors et à quelque distance de la ville — et le fait est prouvé, — le second argument, allégué par Jordan, s'écroule comme le premier. Elle ne faisait point partie du système de défense de Rome; il n'y avait donc pas lieu d'y établir, dès l'époque royale et pour des raisons d'ordre militaire, un sanctuaire de Vejovis; rien ne prouve d'ailleurs que la fondation de ce sanctuaire remontât à des temps si reculés, ni même qu'il y ait eu à cet endroit un édifice dédié particulièrement à ce dieu. Le temple de Jupiter *in insula*, où l'on sacrifiait à Vejovis, ne fut élevé que cent ans après celui du dieu grec Asklépios, et le culte qu'on y rendait à Vejovis et à Jupiter n'implique nullement que le pont Sublicius passât par l'île tibérine.

En réalité, il faut s'en tenir à l'opinion traditionnelle : le pont Sublicius était situé en aval, à la hauteur du *Forum Boarium*, non loin du pont *Æmilius*<sup>2</sup>. Supposer qu'il se confondait avec le double pont de bois de l'île tibérine, c'est rendre intelligible et l'histoire de l'île et celle du pont Sublicius lui-même. Peu importe que la légende des moissons du Champ de Mars ait ou non un fond de vérité; il est sûr en tout cas qu'elle n'eût pas même pu trouver crédit auprès des Anciens si l'*insula* dès le temps des rois avait été rattachée à la terre ferme. D'autre part, d'après M. Mommsen, le pont Sublicius aurait été double; or les auteurs latins ou grecs qui le citent en parlent toujours comme d'un pont unique. Enfin, si le pont Sublicius traversait l'île, le dévouement d'Horatius Coclès ne se comprend pas. Le héros défendit le pont Sublicius contre l'ennemi; on le rompit derrière lui tandis qu'il tenait ses adversaires en respect, et il regagna la rive romaine à la nage<sup>3</sup>. Si l'on admet avec M. Mommsen que le pont Sublicius enjambait l'île tibérine, il faut ou bien reculer comme lui la limite de la cité de Servius — et l'on n'en a pas le droit, — ou bien avouer que le sacrifice d'Horatius Coclès était superflu :

1. Cf. ci-dessus, p. 29, note 2.

2. Cf. HUELSEN, *il Foro Boario e le sue adiacenze nell'antichità*, dans les *Dissert. dell'Accad. Pontif.*, série II, t. VI, 1896, p. 229.

3. LIV., II, 40; — POLYB., VI, 55.

les Etrusques, débouchant par le pont Sublicius en dehors de la ville eussent été arrêtés à coup sûr par le mur d'enceinte. On comprend que sur un médaillon d'Antonin le Pieux représentant Horatius Coclès à la nage devant le pont rompu l'île ne soit pas figurée<sup>1</sup>; elle n'est point mêlée à cette aventure.

**Conclusion.** — Il nous est impossible de nous rallier à la théorie de M. Mommsen et d'admettre les hasardeuses attributions de noms qu'il propose. Ses conjectures sont séduisantes sans doute, mais trop aventureuses et contraires à la vraisemblance<sup>2</sup>. Le premier pont de l'île fut bâti du côté de la rive gauche vers le temps où se fonda le temple d'Esculape, au III<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne; celui de la rive droite fut bâti un peu plus tard. Les seuls noms qu'aient portés les ponts de pierre qui succédèrent à ces ponts de bois furent ceux de pont Cestius et de pont Fabricius, tirés du nom même des magistrats chargés de les construire.

1. COHEN, *Monnaies de l'Empire romain*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1880-1886, t. II, p. 283; — FRÖHNER, *les Médaillons de l'Empire romain*, Paris, 1878, p. 60-61. — Cf. JORDAN, *op. cit.*, t. I, 1, p. 406, en note.

2. MAYERHOFER, *die Brücken im Alten Rom*, Erlangen, 1884, p. 23-47, a repris à son compte la théorie de M. Mommsen, en la modifiant; mais les corrections qu'il y introduit ne la rendent pas plus acceptable. Il essaie d'établir que le pont Sublicius était situé un peu plus en aval que ne le croyait M. Mommsen, à l'extrémité méridionale de l'île. Sur le médaillon d'Antonin où l'on voit représentée l'arrivée du serpent d'Esculape à Rome (FRÖHNER, *op. cit.*, p. 51-53; cf. ci-dessous, p. 176), la galère du dieu passe entre les arcades d'un pont; ce pont serait le pont Sublicius; le pont Æmilius était trop loin de l'île pour qu'on l'eût figuré si près d'elle, et en 161/293, il n'existait pas encore. Mais on peut objecter que l'artiste qui a gravé le médaillon n'était pas tenu à une exactitude rigoureuse; il a pu se permettre de reproduire sur son œuvre le pont Æmilius qui n'était pas construit lors de l'arrivée du serpent sacré, et de le mettre plus près de l'île qu'il n'était en réalité. — A propos du pont Æmilius, et pour concilier l'opinion la plus répandue et les exigences des textes avec les assertions de M. Mommsen, M. Mayerhofer (*op. cit.*, p. 47-76), distingue un pont Æmilius proprement dit (*ponte rotto* actuel) et un pont Fabricius-Æmilius. C'est compliquer inutilement la question. Il n'y eut qu'un seul pont Æmilius et l'on a raison d'en chercher la place à la place même du *ponte rotto*.

LIVRE III

LE SANCTUAIRE D'ESCULAPE



### LIVRE III

## LE SANCTUAIRE D'ESCULAPE

---

Le temple d'Esculape dans l'île tibérine était à la fois le plus ancien, le plus important des édifices qu'elle renfermât, et le principal lieu de culte que possédât à Rome le dieu grec de la médecine. L'île doit son nom moderne à l'église Saint-Barthélemy, le plus remarquable de ses monuments. De même dans l'antiquité elle était appelée assez souvent l'île d'Esculape ou du serpent d'Epidaure<sup>1</sup>. Esculape y avait été installé cent ans avant Jupiter et Faunus ; pendant un siècle elle apparut aux Romains comme sa propriété exclusive. Quand d'autres divinités eurent pris place auprès du dieu médecin, celui-ci resta cependant en possession de la majeure partie du sol et il eut toujours le pas sur ses voisins<sup>2</sup>. Son sanctuaire, avec toutes ses dépendances, occupait un plus vaste espace que leurs temples. Ses fêtes attiraient un plus grand concours de fidèles. Il rendait de plus signalés services à la foule superstitieuse qui venait l'invoquer, et qui attendait de lui la révélation de remèdes salutaires et la guérison miraculeuse de ses maux. Aussi n'est-il pas surprenant que nous soyons mieux renseignés sur le culte d'Esculape que sur les cultes secondaires qui lui étaient associés en cet endroit. C'est à lui surtout que les Romains se sont intéressés. C'est à lui que se rapportent la

1. Voir les textes de SUTTON. (*Claud.*, 25) et de SIDON. APOLL. (*Epist.*, 1, 7, 12), cités plus haut, p. 3.

2. DIONYS., V, 13 : Νῆσος εὐμεγέθης Ἀσκληπιοῦ ἱερά.

plupart des documents qui nous ont été conservés, textes littéraires, inscriptions, monuments figurés. Ils nous font connaître les circonstances légendaires de l'arrivée d'Esculape, l'histoire de son sanctuaire, les cérémonies qu'on y célébrait. Ils ne nous éclairent pas seulement sur l'un des points essentiels de la topographie antique de l'île; les indications qu'ils nous donnent ont une portée plus générale et une valeur unique; elles nous permettent d'étudier sur ce point du territoire de Rome, avec plus de détails et de précision que nulle part ailleurs, la religion d'Asklépios latinisé et l'exercice de la médecine sacerdotale chez les Romains.

Le culte d'Esculape était à Rome une importation étrangère :

Hic tamen accessit delubris advena nostris<sup>1</sup>.

Les Romains l'avaient emprunté tardivement et de toutes pièces aux Grecs. Dans le sanctuaire de l'île tibérine tout rappelait la Grèce. On l'avait fondé pour abriter le serpent sacré ramené d'Epidaure. Par son aspect, par la disposition des portiques encadrant le temple, il ressemblait trait pour trait aux *Asklepieia* grecs. C'est à la mode grecque que l'on implorait le dieu et qu'il rendait ses oracles. Il semblait qu'on eût transporté entre les deux bras du Tibre un coin de terre hellénique. Singulier et frappant exemple de la tolérance accueillante du peuple romain.

1. OVID., *Metam.*, XV, 745.

---

## CHAPITRE I

### LES ORIGINES DU CULTES D'ESCULAPE

---

**Esculape et Asklépios.** — Esculape est un dieu grec, et le nom qu'il porte en latin, *Æsculapius*, n'est que la transcription du nom grec Ἀσκληπίως. On ne doit point s'étonner que les Romains aient adopté purement et simplement son culte et son nom même. Il n'y avait dans leur religion primitive aucune divinité qui lui correspondit et à laquelle il pût être assimilé. Lorsque Rome entra en contact avec le monde hellénique et qu'elle subit l'influence de sa civilisation supérieure, elle se plut à mettre en parallèle les croyances nationales des populations de l'Italie et la mythologie des Grecs; on proclama que Jupiter n'était que le Zeus des Latins, Junon leur Héra, Minerve leur Athéna, Mercure leur Hermès. Mais de pareils rapprochements n'étaient pas toujours possibles. Si les deux religions présentaient de nombreux points de ressemblance, qui tenaient à la communauté d'origine des deux races, de profondes différences cependant les séparaient. Certains dieux italiens n'avaient pas d'équivalent en Grèce; inversement certains dieux du Panthéon hellénique n'avaient pas d'équivalent en Italie. Le prestige de la Grèce l'emportant, les premiers furent peu à peu négligés et tombèrent dans l'oubli; les seconds, transportés finalement chez les Romains, y conservèrent les caractères originaux qu'ils avaient chez les Grecs, et jusqu'à leurs appellations anciennes. C'est à cette dernière catégorie qu'appartient Esculape.

**La médecine et le culte d'Asklépios en Grèce.** — Les Grecs adoraient Asklépios comme le dieu de la médecine, l'inventeur et le protecteur de l'art de guérir<sup>1</sup>. La médecine paraît avoir

1. Sur le culte d'Asklépios en Grèce, consulter : PRELLER, *Griech. Mythol.*,



été connue et pratiquée avec succès en Grèce de très bonne heure. Quand vint Hippocrate, elle avait déjà des siècles d'existence. Depuis longtemps l'esprit ingénieux et avisé des Grecs s'était appliqué à l'observation des maladies et à la recherche des remèdes<sup>1</sup>. Le culte d'Asklépios est né de l'exercice même de la médecine. La religion grecque reposait sur l'adoration des puissances de la nature divinisées et personnifiées. Chaque dieu était un symbole : il représentait un aspect ou un élément des choses. Chaque dieu était conçu à l'image des hommes : on lui attribuait une physionomie propre, des traits individuels fortement marqués; on lui prêtait des passions et des aventures; de poétiques légendes racontaient ses exploits. Asklépios est la force mystérieuse qui entretient et renouvelle la vie, qui combat et guérit les maladies. Il est en même temps le fils d'Apollon, dieu de la lumière, et de la nymphe Coronis; il a vécu sur la terre et fut héros avant d'être dieu; initié à la médecine par le centaure Chiron, il a prodigué ses soins et ses bienfaits aux hommes et leur a communiqué à son tour le secret de son art salutaire. La reconnaissance et l'intérêt ont poussé les fidèles à lui élever des temples, à lui adresser des prières. Les malades passaient la nuit dans ses sanctuaires, auprès de ses autels. Le dieu leur apparaissait en songe et leur faisait connaître les remèdes qui devait les rappeler à la santé. Le récit des guérisons était déposé dans les archives des Asklepieia, pieusement gravé sur le bronze ou la pierre des ex-voto. Il est certain que les prêtres intervenaient activement dans les consultations d'Asklépios. Ils expliquaient aux malades le sens de leurs rêves, qu'ils contribuaient peut-être à leur sug-

4<sup>e</sup> éd. revue par ROBERT, t. I, 2. Berlin, 1894, p. 514; — article *Asklepios* dans le *Lexicon* de ROSCHER, par THÜRNER, et dans la *Real Encyclopädie* de PAULY-WISSOWA, par le même; — article *Æsculapius* par ROBIOU dans le *Dict. des Antiq.* de DAREMBERG ET SAGLIO. — La monographie de PANOFKA, *Asklepios und die Asklepiaden*, dans les *Abh. d. Berlin. Akad.*, 1845, p. 271, bien qu'ancienne, rend encore des services. Celle de Miss Alice WALTON, *the Cult of Asklepios*, dans les *Cornell Studies in classical philology* (University of Ithaca, New-York, 1894, 80 pages), contient, outre quelques chapitres de considérations générales, de copieux tableaux de références; les inexactitudes y sont malheureusement assez fréquentes.

1. Sur les origines de la médecine en Grèce, consulter : SPRENGEL, *Hist. de la médecine*, trad. franç., Paris, 1815, t. I, p. 85; — DAREMBERG, *la Médecine dans Homère*, *Rev. archéol.*, 1895, t. II, p. 95, 249, 337; — DAREMBERG, *Hist. des sciences médicales*, Paris, 1870, t. I, p. 80; — HÄSER, *Geschichte der Medizin*, 3<sup>e</sup> éd., Iéna, 1875, t. I, p. 68.

gérer. C'est eux qui rédigeaient les prescriptions du dieu. Ils devaient avoir acquis à la longue certaines connaissances médicales, qu'ils se transmettaient de génération en génération. On savait par les inscriptions votives que telle recette avait eu raison souvent de telle affection ; quand le même cas se représentait, on faisait en sorte de lui appliquer le même traitement<sup>1</sup>.

La médecine grecque fut donc à ses origines religieuse et sacerdotale<sup>2</sup>. Sans doute, une autre médecine ne tarda pas à se développer à côté de celle des temples ; le même nom d'Asklépiades servit à désigner à la fois les prêtres du dieu guérisseur, interprètes de ses pensées, ministres de ses cures miraculeuses, et les médecins laïques qui s'efforçaient de remédier aux maladies humaines par des moyens naturels, en s'aidant simplement de l'étude et du raisonnement<sup>3</sup> ; des écoles scientifiques se fondèrent, une tradition s'établit, dont Hippocrate devait être, au v<sup>e</sup> siècle, l'héritier illustre<sup>4</sup>. Mais la faveur et la prospérité du culte d'Esculape n'en furent pas diminués. Les dévots continuèrent à fréquenter ses sanctuaires d'Épidaure, de Tricca, de Cos, d'Athènes. On recourait plus volontiers aux révélations merveilleuses du dieu qu'à l'expérience et aux conseils des hommes qui prétendaient l'imiter. La réputation d'Asklépios avait dépassé les limites de la Grèce. L'appel que les Romains lui adressèrent en 463/291 montre de quel

1. D'après la tradition, Hippocrate lui-même aurait commencé l'étude de la médecine dans le temple d'Asklépios à Cos et il devrait beaucoup aux récits des guérisons inscrites sur les ex-voto : STRABO, XIV, p. 657 : Φασὶ δ' Ἱπποκράτην μάλιστα ἐκ τῶν ἐνταῦθα ἀνακειμένων θεραπειῶν γυμνάσασθαι τὰ περὶ τὰς διαίτας ; — PLIN., *Hist. nat.*, XXIX, 1 (2) : *Is cum fuisset mos liberatos morbis scribere in templo ejus dei quid auxiliatum esset, ut postea similitudo proficeret, excerpisse ea traditur atque (ut Varro apud nos credit), templo cremato, instituisse medicinam hanc quæ clinice vocatur.*

2. AUG. GAUTHIER, *Recherches historiques sur l'exercice de la médecine dans les temples chez les peuples de l'antiquité*, Paris, 1844 ; — D<sup>r</sup> VERCOUTRE, *la Médecine sacerdotale dans l'antiquité grecque*, *Rev. archéol.*, 1885, t. II, p. 273 ; 1868, t. I, p. 22 ; — D<sup>r</sup> COURTOIS-SUFFIT, *les Temples d'Esculape, la médecine religieuse dans la Grèce ancienne*, *Archives générales de médecine*, 1891, p. 576.

3. Les Asklépiades laïques formaient une corporation fermée, une véritable caste, et prétendaient descendre des deux fils d'Asklépios, Machaon et Podalire.

4. HOUDARD, *Histoire de la médecine grecque depuis Esculape jusqu'à Hippocrate exclusivement*, Paris, 1856 ; — DAREMBERG, *de l'État de la médecine entre Homère et Hippocrate*, *Rev. archéol.*, 1868, t. II, p. 345 ; 1869, t. I, p. 63, 119, 259.

crédit il jouissait encore à cette époque et quelle confiance il inspirait.

**La médecine à Rome.** — L'art médical n'avait pas eu à Rome la même fortune qu'en Grèce ; aucun de leurs dieux ne rendait aux Romains les services que prodiguait Asklépios à ses fidèles.

Plino l'Ancien prétend que ses concitoyens vécurent pendant six siècles sinon sans médecine, du moins sans médecins<sup>1</sup>. Ils auraient reçu de la Grèce leurs médecins, comme le culte même d'Asklépios, et plus tard encore. Le premier qui se soit établi dans leur ville serait le péloponésien Archagatos, fils de Lysanias, en 535/219, soixante-douze ans après la construction du temple de l'île tibérine<sup>2</sup>. Il n'y eut d'école médicale scientifique à Rome qu'au temps de Sylla, avec Asklépiade de Bithynie<sup>3</sup>. Au siècle précédent Caton interdisait encore à son fils de se servir des médecins : *interdixi de medicis*<sup>4</sup> ; il tenait ces hommes pour des charlatans dangereux, et leur art pour un tissu d'impostures. Il ne semble pas cependant qu'on puisse admettre avec Pline que pendant six cents ans les Romains se soient passés de leurs services. Pline reconnaît lui-même qu'un certain art médical existait anciennement à Rome. C'était inévitable. Il y a chez tous les peuples une médecine populaire, qui naît spontanément, dès l'origine, du spectacle de la vie et de l'expérience quotidienne. Mais chez tous les peuples aussi, et de toute antiquité, le soin de recueillir, de conserver, de mettre en pratique ces notions primitives est confié à quelques hommes choisis, dont c'est désormais la

1. PLIN., *Hist. nat.*, XXIX, 1 (5) : *Ceu vero non millia gentium sine medicis degant, nec tamen sine medicina : sicut populus romanus ultra sexcentisimum annum, nec ipse in accipiendis artibus lentus, medicinæ vero etiam avidus, donec expertam damnarit.* — Sur les origines de la médecine à Rome, consulter les histoires générales de la médecine citées plus haut : celle de SPRENGEL, t. I, p. 176 ; — celle de DAREMBERG, t. I, p. 174 ; — celle de HÄSER, t. I, p. 254.

2. PLIN., *op. cit.*, XXIX, 1(6).

3. Cf. SAALFELD, *der Hellenismus in Latium*, Wolfenbüttel, 1883, p. 228. — M. ALBERT, *les Médecins grecs à Rome*, Paris, 1894.

4. CATO MAJ., cité par PLIN., *op. cit.*, XXIX, 1 (7) : *Quandoque ista gens (scilicet Greci) suas litteras dabit omnia corrumpet, tum etiam magis si medicos suos hoc mittet. Jurarunt inter se barbaros necare omnes medicina, sed hoc ipsum mercede faciunt, ut fides iis sit et facile disperdant. Nos quoque dictitant barbaros et spurcius nos quam alios Ὀπικῶν appellatione fœdant. Interdixi tibi de medicis.*

tâche exclusive. La médecine ne serait pas possible sans médecins. Rome dut en posséder bien avant l'arrivée d'Archagatos. Les mots *medeor*, *medicus*, *medicina*, ne sont pas tirés du grec. Si l'art de guérir n'était à Rome, comme le culte d'Asklépios, qu'une importation hellénique, les termes qui le concernent ne seraient eux aussi que des mots grecs latinisés. De même qu'Asklépios s'est appelé *Æsculapius*, la médecine se nommerait *iatrix*. Il n'en est rien, Les Romains ont en cette matière un vocabulaire qui leur est propre et qui dérive de racines purement italiennes<sup>1</sup> : preuve certaine qu'ils possédèrent très tôt une médecine nationale et des médecins de leur race. Mais ils n'avaient guère de dispositions naturelles pour les études scientifiques. Les recettes que Pline nous a transmises<sup>2</sup> et celles que nous cite Caton dans son *de Re rustica*<sup>3</sup> nous montrent que la vieille médecine romaine était singulièrement inférieure à celle des Grecs. Pur assemblage de superstitions grossières, de formules étranges ou saugrenues, elle n'était fondée ni sur l'observation exacte et patiente des maladies ni sur la recherche raisonnée de remèdes efficaces. Elle recommandait le chou, par exemple, comme une panacée universelle<sup>4</sup>, et attribuait à certains chiffres, à certains enchantements une valeur magique<sup>5</sup>. Il est impossible enfin de la comparer à la science sérieuse des Asklépiades laïques, ni même à l'art empirique dont les prêtres d'Asklépios conservaient le dépôt. On comprend que son insuffisance ait très vite décidé les Romains à se mettre à l'école de la Grèce.

**Les divinités médicales des Romains. — Meditrina.** — Parmi les très nombreuses divinités qu'on honorait à Rome avant la

1. D<sup>r</sup> BRIAU, *Introduction de la médecine dans le Latium et à Rome*, *Rev. archéol.*, 1885, t. I, p. 385; t. II, p. 192. — M. Briau rapproche le mot *medicus* de la locution osque *meddix tulicus*, qu'il traduit par *curator publicus*. Les Romains auraient été initiés très anciennement à la médecine, probablement par les Etrusques, qui jouissaient d'une civilisation plus avancée. A Rome, comme en Grèce, les premiers médecins durent être des prêtres; les haruspices, dont le collège était lui-même d'origine étrusque, furent amenés, par la nature de leurs fonctions, à s'occuper d'anatomie, de chirurgie; on leur doit les dénominations anatomiques (*femur*, *tibia*, *duodenum*, *renes*, etc.) et pathologiques (*tussis*, *fractura*, *fistula*, etc.) du vocabulaire médical des Latins; tous ces mots ont été créés en Italie et ne viennent pas du grec.

2. PLIN., *op. cit.*, particulièrement aux livres XXII à XXIX.

3. CATO MAJ., *de Re rustica*, *passim*.

4. CATO MAJ., *op. cit.*, 156; — PLIN., *op. cit.*, XX, 9 (33-38).

5. CATO MAJ., *op. cit.*, 70 et 160.

pénétration de l'hellénisme, aucune ne ressemblait à Asklépios. Les Romains n'avaient pas le même tour d'esprit et d'imagination que les Grecs. Leur religion reposait, tout aussi bien que le polythéisme hellénique, sur le culte des forces de la nature ; mais elle n'était nullement anthropomorphique. Leurs dieux n'avaient ni personnalité distincte, ni légende ; ils ne vivaient pas de la vie des hommes, ne partageaient pas leurs passions, ne se mêlaient pas activement de leurs affaires et de leurs intérêts. C'étaient des êtres vagues et indéterminés, des génies occultes ; ils étaient innombrables et se ressemblaient tous, créés tous par le même procédé élémentaire qui consiste à supposer derrière chaque phénomène naturel une puissance mystérieuse et redoutable qui le produit, et à donner à cette puissance un nom. Auprès de la riante mythologie des Grecs ces tristes fantômes de divinités devaient paraître bien pâles et ternes. Cependant, quand on voulut rapprocher et fondre ensemble les deux religions grecque et romaine, il fut en somme facile d'assimiler aux grands dieux de la Grèce les dieux latins les plus importants. Les uns et les autres représentaient également, quoique sous des couleurs très différentes, les mêmes forces principales de la nature. Zeus fut donc accueilli à Rome sous le nom de Jupiter. Mais à qui pouvait-on comparer Asklépios ? La conception même d'un dieu médecin et guérisseur, qui intervient directement dans le traitement des maladies humaines, était tout à fait étrangère à l'esprit des Romains. A la place de ce dieu unique et actif ils avaient multiplié les divinités secondaires. Ils personnifiaient la fièvre, *Febris*. Ils rendaient un culte à *Ossipago*, qui consolide les os, à *Carna*, qui fortifie les chairs. Une foule de génies, ayant chacun un nom distinct et des attributions spéciales, présidaient aux destinées de la vie humaine, au développement du corps, au jeu des organes <sup>1</sup>. Les *Indigitamenta*, antiques recueils de formules religieuses et de prières, les énuméraient <sup>2</sup>.

Toutes les branches de l'activité humaine avaient leurs dieux, ou, pour parler plus exactement, elles étaient elles-mêmes divinisées. Les Romains connaissaient la médecine ;

1. Voir la liste des divinités primitives du cycle romano-sabin, d'après les indications données par saint Augustin, Tertullien, Arnobe, dans MARQUARDT-MOMMSEN, *Man. des Antiq. rom.*, trad. franc., t. XII, *le Culte*, I, p. 14.

2. Sur les *Indigitamenta*, consulter l'article de PETER, dans le *Lexicon de Roscher*, t. II, I, p. 429.

elle eut donc à Rome une divinité spéciale. Il semblerait au premier abord que ce dût être la déesse *Salus*, honorée chez les Sabins et de bonne heure adoptée dans le Latium. *Salus* en effet fut identifiée plus tard à Ἴγία, Hygie, qui était en Grèce la protectrice de la santé, et qu'à ce titre on associait à Asklépios. Mais *Salus* n'était d'abord à Rome que la protectrice du salut de l'Etat; les augures et les consuls lui adressaient chaque année des prières pour la prospérité du peuple romain<sup>1</sup>; elle n'avait primitivement aucun caractère médical. Les anciens calendriers et quelques mots de Varron et de Festus nous ont conservé le véritable nom de la première divinité de la médecine qu'aient adorée les Romains. Elle s'appelait *Meditrina*; ce vocable se rattache évidemment à la même racine que les mots *medeor*, *medicus*, *medicina*<sup>2</sup>. La fête des *Meditrinalia* avait lieu le 11 octobre<sup>3</sup>. Ce jour-là on faisait une libation, et l'on goûtait le vin nouveau de la vendange qui s'achevait et le vin ancien de l'année précédente<sup>4</sup>. Cette cérémonie avait pour but d'apprécier la valeur du breuvage comme remède, *medicamenti causa*, nous dit Varron. On prononçait, en l'accomplissant, une formule consacrée, un *carmen* antique : *vetus novum vinum bibo, veteri novo morbo medeor*<sup>5</sup>. *Meditrina* était donc la déesse de la guérison; c'était la guérison personnifiée, pure abstraction elle aussi, comme *Febris* et *Ossipago*<sup>6</sup>. Quels rapports établir entre cette froide entité et le bienfaisant Asklépios?

1. PRELLER-JORDAN, *Röm. Mythol.*, Berlin, 1881-1883, t. II, p. 235; MARQUARDT-MOMMSEN, *op. cit.*, t. XIII, le *Culte*, II, p. 77.

2. Article *Meditrina* dans le *Lexicon* de ROSCHER, par PETER, t. II, 1, p. 00.

3. C. I. L., t. I, 2<sup>e</sup> éd., p. 220, 226, 245, 252; — Cf., *ibid*, p. 331.

4. VARRON, *de Ling. lat.*, VI, 21 : *Octobri mense Meditrinalia dies dictus a medendo, quod Flaccus flamen Martialis dicebat hoc die solitum vinum novum et velut libari et degustari medicamenti causa; quod facere solent etiam nunc multi, cum dicunt: novum vetus vinum bibo, novo veteri vino morbo medeor.* — FESTUS, p. 123 : *Meditrinalia dicta de hac causa: mos erat Latinis populis, quo die quis primum gustaret mustum dicere omnis gratia: vetus novum vinum bibo, veteri novo morbo medeor. A quibus verbis etiam Meditrinæ dæx nomen conceptum ejusque sacra Meditrinalia dicta sunt.*

5. La formule n'est pas donnée tout à fait dans les mêmes termes par Varron et par Festus. Dans le second membre de phrase Varron ou un copiste a introduit à tort le mot *vino*, qu'il faut effacer (PETER, *loc. cit.*).

6. PRELLER-JORDAN (*Röm. Mythol.*, t. I, p. 197), et FOWLER (*The Roman Festivals*, Londres, 1900, p. 237) voient dans les *Meditrinalia* une fête des vendanges et se refusent à considérer *Meditrina* comme une divinité médicale. PETER (*loc. cit.*) au contraire croit que le vin n'intervient dans les *Meditrinalia* qu'en raison de son caractère bienfaisant et à titre de remède; *Meditrina* serait essentiellement la déesse de la guérison. Cette dernière interprétation est pré-

**Attributions médicales des grands dieux.** — Les Romains éprouvèrent le besoin de se créer d'autres divinités médicales, plus accessibles, plus efficaces. Ils attribuèrent à la plupart de leurs grands dieux le pouvoir d'écarter les maladies. Ils honorèrent en Jupiter, en Junon, en Minerve, en Mars, en *Bona Dea* les gardiens de la vie et de la santé humaines ; ils leur discernèrent même en cette qualité des épithètes déterminées qui précisaient leur rôle : *Juno Lucina*, *Minerva Medica*<sup>1</sup>. Un certain nombre de ces génies secondaires que la religion romaine primitive multipliait à l'excès ne furent plus considérés désormais que comme des aspects particuliers des grands dieux ; ainsi, par exemple, les noms de ceux qui présidaient à la grossesse et à l'accouchement devinrent autant de surnoms de Junon (*Postversa*, *Prorsa*, *Fluonia*, *Februa*, *Statina*, *Lervana*, etc.)<sup>2</sup>. Ces transformations, qui paraissent de date relativement récente, sont dues très probablement à l'influence et à l'imitation de la Grèce, où les dieux étaient à la fois moins nombreux, mieux définis, plus rapprochés des hommes.

**Apollon.** — C'est de Grèce aussi que vint l'usage de s'adresser en temps d'épidémie à un dieu guérisseur dont l'intercession mettra fin au fléau. La religion grecque fut introduite à Rome par l'intermédiaire des Livres Sibyllins, ces recueils d'oracles mystérieux, d'origine certainement hellénique, apportés de Cumès, d'après la légende, dès l'époque royale<sup>3</sup>. Ils étaient confiés à la garde de *duumviri* remplacés en 387/367 par le collège des *decemviri sacris faciundis*<sup>4</sup>. Le collège des Pontifes avait la direction et la surveillance de la

féritable. Il faut remarquer que plus tard encore, au témoignage d'ARNOB. (VII, 32, Esculape était mêlé aux fêtes des vendanges : *Æsculapii geritur celebraturque vindemia*. En Grèce une cérémonie analogue à celle que signalent Varron et Festus avait lieu le premier jour des Antesthéries ; c'était la fête du jour Pithoigia, ou de l'ouverture des tonneaux ; ceux qui goûtaient le vin nouveau faisaient des prières et des vœux pour que son usage fût inoffensif et salutaire (PLUT., *Sympos. quæst.*, III, 7).

1. Sur Juno Lucina, consulter l'article *Juno* dans le *Lexicon* de ROSCHER, t. II, 1, p. 579 ; — sur Minerva Medica, l'article *Minerva* du même recueil, t. II, 2, p. 2989 et p. 2991.

2. Cf. PRELLER-JORDAN, *Röm. Mythol.*, t. I, p. 275.

3. GELL., I, 19.

4. Devenus eux-mêmes plus tard les *quindecimviri sacris faciundis*. Cf. Bouché-LECLERCQ, *Hist. de la divination*, Paris, 1879-1882, t. III, p. 286-317 ; — MARQUANDT-MOMMSEN, *op. cit.*, t. XIII, le *Culte*, II, p. 43.

vieille religion nationale tout entière. Les cultes étrangers adoptés par les Romains, *sacra peregrina*, relevaient des *decemviri sacris faciundis*<sup>1</sup>. L'attachement traditionnel des Romains à leurs dieux propres ne les empêchait pas de faire bon accueil à ceux qui venaient du dehors, pourvu toutefois qu'ils fussent reconnus officiellement par l'Etat<sup>2</sup>. Les décevirs proposaient au peuple d'admettre de nouvelles divinités en s'inspirant des indications prophétiques que leur donnaient les Livres Sibyllins. On consultait les Livres dans les circonstances graves et menaçantes; on leur demandait de faire savoir à quels dieux étrangers il fallait recourir pour délivrer la cité des périls que les dieux nationaux étaient incapables de conjurer<sup>3</sup>. La religion hellénique s'ajoutait à la religion romaine comme un complément salutaire. En 258/496, pendant une famine, les Livres Sibyllins conseillèrent d'élever un temple à Cérès, c'est-à-dire à Déméter, la déesse grecque de l'agriculture et de l'abondance<sup>4</sup>; le temple fut construit près du cirque Maxime, en dehors du *pomerium*<sup>5</sup>. Si l'on invoquait l'intervention des dieux grecs pour mettre un terme aux famines, il était naturel qu'on l'invoquât aussi pour mettre un terme aux épidémies. Lors de la peste de 318/436 les Romains firent une *obsecratio* solennelle afin d'obtenir la cessation du mal. Tite-Live, qui nous rapporte ce fait, ne nous dit pas les noms des dieux qu'on implora; ils devaient être, en tout cas, pérégrins: la cérémonie était prescrite et présidée par des *duumviri sacris faciundis*<sup>6</sup>. En 321/433 la peste désola de

1. On opposait les dieux nouveaux importés du dehors, *dii novensides*, aux dieux indigènes, *dii indigetes*. — Cf. WISSOWA, de *Dis Romanorum indigetibus et novensidibus disputatio*, Marburg, 1893.

2. CIC., de *Leg.*, II, 8 : *Separatim nemo habessit deos : neve novos sive advenas nisi publice adscitos privatim colunto*. — Cf. E. ANT. LEWALD, de *Religionibus peregrinis apud veteres Romanos paulatim introductis*, Heidelberg, 1844.

3. DIONYS., IV, 62 : "Οπερ οὐ πρὸς ὀλίγον καιρὸν, ἀλλ' εἰς ἅπαντα τὸν βίον πολλάκις, αὐτὴν ἔσωσεν ἐκ μεγάλων κακῶν... χρῶνται δ' αὐτοῖς, ὅταν ἡ βουλὴ ψηφίσῃται στάσεως καταλαβοῦσης τὴν πόλιν ἢ δυστυχίας τινὸς μεγάλης συμπεσοῦσης κατὰ πόλεμον, ἢ τεράτων καὶ φαντασμάτων μεγάλων καὶ δυσσευρέτων αὐτοῖς φανέντων, ὅσα πολλάκις συνέβη. — De tout temps les Romains avaient pensé que le meilleur moyen de combattre les fléaux était de s'en remettre aux dieux; cf. Liv., II, 31 : *Unam opem ægris corporibus relictam si pax veniaque ab diis impetrata esset*.

4. DIONYS., VI, 17; — Tac., *Ann.*, II, 49.

5. KIEPERT-HUELSSEN, *Nomencl. topogr.*, p. 76; — Homo, *Lex. de topogr. rom.*, p. 553.

6. Liv., IV, 21 : *Obsecratio itaque a populo, duumviris præeuntibus, est facta*.



nouveau la ville. On demanda cette fois à Apollon, spécialement désigné, et sous le nom même qu'il portait en Grèce, de rendre la santé au peuple. Un temple lui fut promis *pro valetudine populi*<sup>1</sup>; deux ans plus tard, on le consacra au culte<sup>2</sup>; il était situé au Champ de Mars, hors du *pomerium*<sup>3</sup>. Les Grecs regardaient Apollon comme le dieu de la lumière et du soleil, mais ils lui reconnaissaient aussi certaines attributions médicales<sup>4</sup>; ils l'appelaient ἀλεξίκακος, ἀποτρόπαιος, παῖν, σωτήρ, celui qui détourne les maux, qui guérit, qui sauve; il est à la fois médecin et divin, ἰατρὸς ὦν καὶ μάντις<sup>5</sup>, ἰατρόμαντις<sup>6</sup>. Le soleil n'est-il pas un principe de vie? sa chaleur purifiante ne détruit-elle pas les miasmes pernicieux? La légende qui faisait d'Asklépios lui-même son fils exprimait symboliquement l'étroit rapport qui existe entre la chaleur du soleil et la santé des hommes. Les vertus médicales et guérisseuses d'Apollon furent donc le premier caractère que les Romains apprécièrent en lui; ils l'accueillirent d'abord comme un dieu médecin<sup>7</sup>. Dans les cérémonies sacrées les Vestales l'appelaient : *Apollo medicus*, *Apollo Pæan*<sup>8</sup>.

**Apollon et Asklépios.** — L'introduction de son culte à Rome annonçait et préparait l'introduction du culte d'Asklépios<sup>9</sup>. Il était inévitable qu'on fit venir de Grèce, après le dieu du soleil et de la lumière, le dieu particulier des guérisons et de la santé. Quand les Romains eurent commencé à imiter les Grecs et à leur emprunter leurs divinités, ils ne purent s'empêcher ensuite de persévérer dans cette voie et de la suivre jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'adoption de toute la mythologie hellénique et à la fusion complète des deux religions. Apollon n'était pas exclusivement un dieu médecin. S'il proté-

1. LIV., IV, 25 : *Pestilentia eo anno aliarum rerum otium præbuit : ædes Apollini pro valetudine populi vota est : multa duumviri ex libris, placandæ deum iræ, advertendarque a populo pestis causa fecere.*

2. LIV., IV, 29.

3. KIEPERT-HUELSSEN, *op. cit.*, p. 74; — HOMO, *op. cit.*, p. 345.

4. Cf. BRUCHMANN, *de Apolline et græca Minerva deis medicis*, Breslau, 1885.

5. ARISTOPH., *Plutus*, 11.

6. ÆSCHYL., *Eumen.*, 62.

7. BOUCHÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 296. — Voir aussi les textes réunis par SAALFELD, *der Hellenismus in Latium*, p. 41.

8. MACROB., I, 17 : *Eadem opinio sospitalis et medici dei in nostris quoque sacris faveatur. Namque virgines Vestales ita indigitant : Apollo medice, Apollo Pæan.*

9. O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. d. St. Rom.*, t. III, p. 71.

geait la vie humaine et détournait les épidémies, ce n'était pas sa seule ni même sa principale fonction. Il avait à remplir bien d'autres tâches; dieu du jour, des arts, de la poésie, de la divination, les Grecs lui prêtaient des attributions multiples et très diverses. Ne devait-on pas penser qu'il serait plus simple et plus sûr de confier le soin de la santé des Romains au dieu médecin par excellence, au père et au patron de l'art médical? Ni l'abstraite Meditrina, ni les grandes divinités latines, ni le grec Apollon lui-même ne rendaient Asklépios inutile. Ils le faisaient désirer. Cent cinquante ans après la construction du premier temple d'Apollon dans le Champ de Mars, Asklépios a son tour eut un temple aux portes de Rome, dans l'île tibérine. Pendant ce siècle et demi la peste reparut plusieurs fois; à chaque épidémie on offrit aux dieux un repas sacré, un *lectisternium*<sup>1</sup>. Le lectisterne était une cérémonie imitée des Grecs, un rite hellénique<sup>2</sup>; les *decemviri sacris faciundis* l'organisaient. Apollon y avait une place d'honneur. Tite-Live le nomme le premier parmi les dieux étrangers qui figuraient en 355/399 au premier lectisterne<sup>3</sup>. Cependant, la peste ne cessait point d'exercer périodiquement ses ravages. On jugea nécessaire d'implorer une intercession nouvelle, qui serait peut-être plus puissante. En 461/293 les Livres Sibyllins ordonnèrent de faire appel à Asklépios, de même qu'ils avaient ordonné jadis de faire appel à Apollon. Les Romains le reçurent donc au nombre de leurs dieux, comme ils avaient reçu son père. Les événements des années 461/293 et 463/291 ne furent que l'exacte répétition de ceux de 321/433. Les faits analogues qui les ont précédés nous aident à les mieux comprendre.

#### Résumé. — L'établissement du culte d'Asklépios à Rome

1. O. GILBERT, *op. cit.*, t. III, p. 71-72, note; d'après Tite-Live, la peste éclata huit fois à Rome entre les années 318/436 et 461/293. En 318/436, les *duumviri sacris faciundis* firent une *obsecratio* (Liv., IV, 21); en 321/433, on bâtit un temple à Apollon (IV, 25); en 342/412, Tite-Live ne parle point, par exception, de cérémonies religieuses: ce doit être un pur oubli de sa part (IV, 52); en 356/399, en 388/366, en 411/343, en 426/328, il y eut des lectisternes (V, 13; VII, 1 et 2; VII, 37; VIII, 22); en 461/293, on fit appel à Esculape (X, 47).

2. Cf. article *Lectisternium*, par BOUCHÉ-LECLERCQ, dans le *Dictionn. des Antiq.*, de DAREMBERG et SAGLIO.

3. Liv., V, 13: *Duumviri sacris faciundis lectisternio tunc primum in urbe romana facto per dies octo Apollinem Latonamque et Dianam, Herculem, Mercurium atque Neptunum tribus quam amplissime tum apparari poterat stratis lectis placavere.*

marque l'achèvement naturel d'une longue évolution. L'idée que les Romains se faisaient des relations qu'entretenaient les dieux avec les hommes s'est lentement transformée sous l'influence de la Grèce. Ils ne croyaient pas tout d'abord à leur intervention dans la vie humaine; Meditrina n'était qu'une vague personnification de la guérison. Il leur parut plus tard que leurs dieux devaient, comme ceux des Grecs, s'intéresser et se mêler aux affaires terrestres; ils donnèrent aux principaux d'entre eux certains surnoms qui nous prouvent qu'on les regardait effectivement comme les protecteurs de la santé. Le retour trop fréquent de graves et désastreuses épidémies leur fit prendre le parti de demander l'assistance même des divinités guérisseuses qu'adoraient les Grecs; Apollon fut le premier qu'ils invoquèrent. Mais un dieu spécial avait pour mission chez les Grecs de détourner et de vaincre les maladies. Il fallait s'adresser à lui. Les Romains firent venir enfin Asklépios.

**Le temple de l'île tibérine ne serait pas le premier temple d'Esculape à Rome.** — On a cru quelquefois que le temple de l'île tibérine n'était pas le premier que les Romains eussent dédié à Esculape. A l'appui de cette opinion, Jordan et M. O. Gilbert allèguent trois arguments d'inégale valeur.

Ils invoquent d'abord un texte de Pline l'Ancien<sup>1</sup>. Les Romains, nous dit Pline, condamnaient l'art médical; aussi, lorsqu'ils admirèrent Esculape au nombre de leurs dieux, ils tinrent cependant à élever son temple hors de la ville et ensuite dans l'île<sup>2</sup>. Ainsi donc, avant la construction du sanctuaire de l'île tibérine, il y aurait eu ailleurs, tout auprès de Rome, un premier temple du dieu médecin des Grecs. Il était situé, d'après Jordan, au Champ de Mars, dans l'*Apollinar*; le quartier où fut bâti en 321/433 le temple d'Apollon<sup>3</sup>, portait ce nom, s'il faut en croire Tite-Live, dès le milieu du v<sup>e</sup> siècle

1. JORDAN, *de Æsculapii, Fanni, Vejovis Jovisque sacris urbanis*, dans les *Commentationes in honorem Mommseni*, Berlin, 1877, p. 357; — PUELLER-JORDAN, *Röm. Mythol.*, t. II, p. 241, n. 1; — O. GILBERT, *op. cit.*, t. III, p. 72, n. 1.

2. PLIN., *Hist. nat.*, XXIX, 1 (8) : *Non rem antiqui damnabant, sed artem, maxime vero questum esse manipulio vitæ recusabant. Ideo templum Æsculapii, etiam cum reciperetur is deus, extra urbem fecisse iterumque in insula traduntur.*

3. KIEPERT-HUELSIN, *op. cit.*, p. 2; — HOMO, *op. cit.*, p. 49.

avant l'ère chrétienne<sup>1</sup> et le devait sans doute à un autel élevé très anciennement en cet endroit. L'*Apollinar* fut le premier asile ouvert par les Romains, en dehors du *pomerium*, aux dieux helléniques. Aucun d'eux ne méritait mieux qu'Asklépios d'y être accueilli à côté d'Apollon ; n'étaient-ils pas l'un et l'autre des dieux guérisseurs ? Asklépios ne passait-il pas pour le fils d'Apollon ?

Tite-Live rapporte, d'autre part, qu'en l'année 461/293, lorsque les Livres Sibyllins conseillèrent aux Romains d'appeler à leur secours Asklépios, les préoccupations de la guerre samnite empêchèrent d'envoyer aussitôt une ambassade en Grèce ; on dut se contenter de faire une *supplicatio* d'un jour au dieu de la médecine<sup>2</sup>. La *supplicatio* avait lieu d'ordinaire devant l'autel et dans le temple de la divinité qu'on implorait ; les suppliants venaient embrasser sa statue. La célébration d'une *supplicatio* en l'honneur d'Esculape est une nouvelle preuve de l'existence de ce vieux temple auquel Pline faisait allusion<sup>3</sup>.

Il n'est pas surprenant, d'ailleurs, que la religion d'Asklépios ait pénétré très tôt à Rome ; elle paraît s'être répandue de bonne heure en Italie, et particulièrement en Etrurie<sup>4</sup>. Sur un vase recueilli dans une tombe étrusque des environs de Chiusi, on lit en lettres archaïques les mots : *Aisclapi pòcocolom*, tracés d'un pinceau tremblant<sup>5</sup>. Ils ont été écrits par un artisan italien : le nom du dieu est mis le premier, contrairement à l'usage grec. La forme *Aisclapi* prouve l'antiquité du texte : sur les plus anciennes inscriptions d'Epidaure le dieu

1. Liv., III, 63 (à la date de 305/449) : *Prata Flaminia ubi nunc ædes Apollinis est, jam tum Apollinare appellabant.*

2. Liv., X, 47 : *Multis rebus lætus annus vix ad solatium unius mali, pestilentiæ urentis simul urbem atque agros, suffecit ; portentoque jam similis clades erat, et libri aditi, quinam finis aut quod remedium ejus mali ab diis daretur. Inventum in libris, Æsculapium ab Epidaurò Romam arcessendum ; neque eo anno, quia bello occupati consules erant, quicquam de ea re actum, præterquam quod unum diem Æsculapio supplicatio est habita.*

3. O. GILBERT, *op. cit.*, t. III, p. 72, note 1.

4. JORDAN, *de Æsculapii, Fauni, Vejovis Jovisque sacris urbanis*, loc. cit., p. 358 ; — PRELLER-JORDAN, *Rœm. Mythol.*, t. II, p. 241, note 1.

5. BRUNN, *Bulleit. dell'Institut. archeol.*, 1864, p. 24 ; — RITSCHL, *Priscæ latinitatis monumenta, Supplem.*, Bonn, 1862-1865, V, p. IX, pl. V, A ; — *Ephe-meris Epigraphica*, t. I, n° 5 ; — JORDAN, *il Vaso di Esculapio*, dans les *Ann. dell'Institut. archeol.*, 1884, p. 357 et planche R (reproduction du vase, qui est maintenant au musée de Berlin).

de la médecine est appelé *Αἰσκλαπίος*, *Αἰσκλαπιεύς*<sup>1</sup>. Le mot *Aisclapius*, *Æscclapius*<sup>2</sup>, est devenu *Æscolapius*, *Æsculapius*, comme *Hercles* a donné *Hercles*, *Hercules*, par l'intercalation d'une voyelle. Ritschl estime que l'inscription du vase étrusque date de la fin du v<sup>e</sup> siècle de Rome ou du début du vi<sup>e</sup>. Elle serait donc postérieure d'une cinquantaine d'années à la fondation du temple de l'île tibérine; mais la présence d'objets dédiés à Esculape en Etrurie dès cette époque est l'indice d'une très ancienne expansion de son culte et nous explique qu'un monument ait pu lui être consacré à Rome avant même qu'on eût fait venir d'Epidaure le serpent sacré.

**Critique de cette théorie.** — La conclusion que Jordan et M. O. Gilbert tirent de ces diverses considérations est certainement excessive. L'inscription du vase de Chiusi nous montre qu'au temps des guerres puniques Esculape avait des fidèles en Italie, hors de Rome; elle ne témoigne nullement qu'avant la troisième guerre samnite il ait possédé à Rome un temple. L'existence de celui-ci n'était pas nécessaire pour qu'on procédât en 463/291 à la *supplicatio*. Il est vraisemblable en effet que cette cérémonie eut lieu à l'*Apollinar*, comme toutes celles qui intéressaient les dieux helléniques. Mais il aura suffi, pour la célébrer, d'élever au moment même un autel à Asklépios, auprès du temple et des autels d'Apollon, et d'y exposer aux regards et aux prières quelque image ou quelque emblème du dieu médecin. En somme, l'hypothèse émise par Jordan et reprise après lui par M. O. Gilbert ne repose que sur le texte unique de Pline l'Ancien. Mais ce texte n'est pas sûr; la construction de la phrase est loin d'être satisfaisante. Un éditeur de Pline a proposé une correction qui paraît tout à fait nécessaire. Elle change entièrement le sens, et enlève à Jordan et à M. O. Gilbert leur meilleur ou, pour mieux dire, leur seul argument.

Il importe d'examiner mot par mot le passage de Pline : *templum Æsculapii... extra urbem fecisse iterumque in insula traduntur*. Pline ne semble parler que d'un seul temple.

1. CAVVADIAS, *les Fouilles d'Epidaure*, I, n° 8, cité dans la *Real Encyclopädie* de PAULY-WISSOWA, article *Asklepios*.

2. D'après PRISCIAN., *Institut. grammatic.*, I, 51, l'*x* d'*Æsculapius* représente l'*a* long d'*Ἀσκληπίος*, transformé en *xi* par les Eoliens : *Æ pro e longa, ut scæna pro σακνά, et pro a, ut Æsculapius pro Ἀσκληπίος, in quo Æolis sequimur: illi enim νόμας pro νόμας et πᾶσιον pro πασίον dicunt*.

*templum Æsculapii*; mais, si celui-ci avait été construit d'abord en dehors de la ville et ensuite *in insula*, en réalité il y en aurait eu deux, et dans la première partie de la phrase c'est le pluriel *templa* qu'il faudrait. L'opposition qu'établit la seconde partie entre l'extérieur de la ville et l'île n'est pas fondée; l'île était elle-même *extra urbem*, en dehors du mur de Servius, en dehors du *pomerium*. On ne désignait pas d'ordinaire l'île tibérine par le simple mot *insula*, qui pouvait prêter à l'équivoque : dans la nomenclature topographique de Rome le terme *insula* avait plusieurs sens; quand il s'agit de l'île tibérine, elle est appelée dans les textes *insula tiberina*, *insula inter duos pontes*. Enfin l'emploi de l'adverbe *iterum*, de nouveau, avec le sens d'*ensuite*, est insolite. — Sillig, dans son édition de Pline l'Ancien, a recours à un heureux expédient qui supprime toutes ces difficultés : il remplace le mot *iterumque*, que donnent cependant les manuscrits, par le mot *Tiberinaque*<sup>1</sup>. Paléographiquement la confusion qu'ont faite les scribes s'explique sans peine; les deux mots se ressemblent; le T mis à part — on aura pu le sauter par négligence, — le nombre des jambages dans l'un et dans l'autre est le même. Au point de vue du sens il n'y a plus rien d'embarassant : l'île reprend son nom ordinaire, *tiberina insula*; elle n'est plus opposée, contre toute raison, à l'extérieur de la ville; le singulier *templum* est bien à sa place. Pline n'a voulu parler que d'un seul temple, le premier que les Romains aient bâti en l'honneur d'Esculape, celui de l'île tibérine.

La correction de Sillig mérite qu'on l'adopte. Il faut rejeter l'hypothèse injustifiée de Jordan et de M. O. Gilbert. L'histoire du culte d'Esculape à Rome ne commence qu'avec l'épidémie de 461/293 et l'arrivée du serpent d'Epidaure.

1. SILLIG, éd. de PLIN., *Hist. nat.*, Gotha, 1855, t. IV, p. 338-339.

## CHAPITRE II

### L'ARRIVÉE DU SERPENT D'ÉPIDAURE

---

L'introduction du culte d'Asklépios à Rome. — La fondation du temple d'Esculape dans l'île tibérine est l'un des événements les plus célèbres de l'histoire religieuse de Rome à l'époque républicaine<sup>1</sup>. Avec elle se termine l'invasion, depuis longtemps commencée, de la vieille religion romaine par les cultes helléniques<sup>2</sup>. Les Dioscures, Déméter, Hermès, Zeus, Héra, Athéna, Apollon, Aphrodite, et bien d'autres encore, avaient été successivement accueillis à Rome, la plupart sous des noms latins, en se confondant avec d'anciennes divinités nationales<sup>3</sup>. Asklépios devait avoir son tour. Bientôt les cultes orientaux eux-mêmes pénétreront en Italie et s'y feront officiellement reconnaître : l'arrivée de la Mère des dieux de Pessinonte, *Magna Mater Idæa*, invoquée dans les désastres de la seconde guerre punique, n'est que de quatre-vingt-sept ans postérieure à l'inauguration du temple d'Esculape<sup>4</sup>.

Si le dieu de la médecine est le dernier venu parmi tous les dieux grecs adoptés par les Romains, il est le seul aussi qu'ils soient allés chercher jusque dans la Grèce propre<sup>5</sup>. C'est par

1. Cf. SCHLUETER, *de Æsculapio a Romanis adscito*. Arnberg, 1833.

2. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Man. des Instit. rom.*, Paris, 1886, p. 392; — AUDOLLENT, *Bullet. archéol. de la relig. rom.*, dans la *Rev. de l'hist. des relig.*, 1891, t. XXIV, p. 65.

3. E. ANT. LEWALD, *de Religionibus peregrinis apud veteres Romanos paulatim introductis*, Heidelberg, 1844; — MÖRSBACHER, *Ueber Aufnahme griechischen Gottheiten in den römischen Kultus*, Jülich, 1882; — SAALFELD, *der Hellenismus in Latium*, Wolfenbüttel, 1883, p. 12; — AUST, *de Ædibus sacris populi romani*, Marburg, 1889.

4. GOEHLER, *de Matris Magnæ apud Romanos cultu*, Leipzig, 1886.

5. MÖRSBACHER, *loc. cit.*, p. 8.

l'Etrurie et les villes grecques de l'Italie méridionale que les autres cultes helléniques ont été introduits à Rome. Celui d'Asklépios au contraire fut apporté directement du Péloponnèse. L'assimilation de Zeus au Jupiter des Latins et la dédicace d'un temple à Apollon dans le Champ de Mars avaient eu lieu sans qu'intervinssent Olympie ni Delphes. Mais on ne construisit le sanctuaire d'Esculape dans l'île tibérine qu'au retour de l'ambassade envoyée à Epidaure sur l'ordre des Livres Sibyllins. Au commencement du III<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne Rome n'était pas encore entrée en relations politiques avec les cités de la Grèce; elle n'avait pas encore conclu de traités d'alliance avec elles<sup>1</sup>. Déjà cependant elle les connaissait de réputation; par l'entremise des colonies grecques de Campanie, de Grande Grèce, de Sicile, leur civilisation lentement propagée agissait sur elle peu à peu et transformait ses mœurs et ses croyances. L'envoi d'une ambassade à Epidaure pour y implorer Asklépios, qui n'était pourtant qu'une divinité secondaire, témoigne des progrès qu'avaient faits dès cette époque l'influence hellénique. Epidaure était alors le principal centre du culte d'Asklépios; les temples de Tricca en Thessalie et de l'île de Cos, qui remontaient à une plus haute antiquité<sup>2</sup>, n'avaient ni le même renom ni la même force d'expansion. Pausanias nous assure que les Asklépieia les plus florissants procédaient tous de celui-ci<sup>3</sup>; il cite comme exemples les Asklépieia d'Athènes, de Pergame, de Smyrne, de Balagrai en Cyrénaïque, de Lébéna en Crète, et l'on pourrait ajouter bien des noms à cette liste<sup>4</sup>. Le sanctuaire de l'île tibérine doit être considéré lui aussi comme un rejeton de l'Asklépieion d'Epidaure<sup>5</sup>.

1. Liv., XXIX, 41 (à propos de l'envoi d'une ambassade à Pessinonte pour en ramener la Mère des dieux) : *Nullasdam in Asia civitates socias habebat populus romanus; tamen memores Æsculapium quoque ex Græcia quondam, haudum ullo fœdere sociata, valetudinis populi causa arcessitum.*

2. D'après HERONDAS, II, 97, le culte d'Asklépios serait venu directement et très anciennement de Tricca à Cos :

Χώσκληπιος Κῶς ἦλθεν ἐνθάδ' ἐκ Τρίκκης.

3. PAUSAN., II, 26, 8-9 : *Μαρτυρεῖ δέ μοι καὶ τόδε ἐν Ἐπιδαύρῳ τὸν θεὸν γενέσθαι τὰ γὰρ Ἀσκληπιεῖα εὐρίσκω τὰ ἐπιφανέστατα ἐξ Ἐπιδαύρου.*

4. Voir THREMER, dans la *Real Encyclopädie* de PAULY-WISSOWA, article *Asklepios*, t. II, 2, p. 1650-1651; il complète les indications de Pausanias à l'aide de celles qui sont données surtout par JULIAN., *Adv. christ.*

5. JULIAN., *Adv. christ.* (éd. Neumann), p. 198 : *ἼΙδθεν εἰς Πέργαμον, εἰς Ἴωνίαν, εἰς Τάραντα, μετὰ ταῦτ' ὕστερον ἦλθεν εἰς τὴν Ῥώμην.*



**Tite-Live.** — Le livre où Tite-Live racontait le voyage et le retour des ambassadeurs romains est malheureusement perdu. On sait par les dernières lignes du livre X qu'en 461/293, pendant une nouvelle épidémie de peste, les oracles Sibyllins invitèrent les Romains à faire venir d'Epidaure le dieu grec Esculape pour qu'il leur rendit la santé. On était alors au plus fort de la troisième guerre samnite. On célébra simplement une *supplicatio* d'un jour, et l'envoi d'une mission en Grèce pour consulter le dieu dans son temple le plus fameux fut remis à plus tard<sup>1</sup>. — Nous ne connaissons le livre XI que par un bref *Epitome* ; l'ambassade y est très sommairement rappelée. La peste n'ayant pas cessé, des ambassadeurs se rendirent à Epidaure pour en ramener l'emblème d'Esculape, *signum Æsculapii* ; le serpent, dans lequel résidait la divinité, monta de lui-même sur leur vaisseau ; arrivé devant Rome, il se rendit dans l'île tibérine, où l'on éleva ensuite un temple<sup>2</sup>.

**Valère Maxime.** — Valère Maxime entre dans plus de détails que l'auteur anonyme de l'*Epitome*<sup>3</sup>. Il s'est inspiré certaine-

1. Liv., X, 47, cité plus haut, p. 149.

2. Liv., XI, *Epit.* : *Cum pestilentia civitas laboraret, missi legati ut Æsculapii signum Romam ab Epidauro transferrent anquem, qui se in navem eorum contulerat, in quo ipsum numen esse constabat, deportaverunt; eoque in insulam Tiberis egresso, eodem loco ædes Æsculapio constituta est.*

3. VAL. MAX., I, 8, 2 : *Sed ut ceterorum quoque deorum propensum huic urbi numen exsequamur, triennio continuo verata pestilentia civitas nostra, cum finem tanti et tam diutini mali neque divina misericordia neque humano auxilio imponi viderat, cura sacerdotum inspectis Sibyllinis libris animadvertit non aliter pristinam recuperari salubritatem posse quam si ab Epidauro Æsculapius esset accessitus. Itaque eo legatis missis unicum fatalis remedii opem auctoritate sua, que jam in terris erat amplissima, impetratam se credidit. Neque eum opinio decepit. Pari namque studio petitum ac promissum est præsidium, e vestigioque Epidauri Romanorum legatos in templum Æsculapii, quod ab eorum urbe V passuum distat, perductos ut quidquid inde salubre patriæ latus se existimassent pro suo jure sumerent benignissime invitaverunt. Quorum tam promptam indulgentiam numen ipsius dei subsequutum verba mortalium cælesti obsequio comprobavit : si quidem is anguis, quem Epidauri raro sed nunquam sine magno ipsorum bono risum in modum Æsculapii venerati fuerunt, per urbis celeberrimas partes milibus oculis et leni tractu labi cepit, triduoque inter religiosas omnium admirationem conspectus hæud dubiam præ se adpetitæ clarioris sedis alacritatem ferens, ad Irinem romanam perrexit, paventibusque inusitato spectaculo nautis eo conscendit, ubi Q. Ogulni legati tabernaculum erat, inque multiplicem orbem per summam quietem est convolutus. Tum legatis perinde atque exoptatæ rei compotes expleta gratiarum actione cultuque anguis a peritis excepto, læti inde solverunt, ac prosperam emensi navigationem postquam Antium appulerunt, anguis, qui ubique in navigio remanserat, prolapsus in vestibulo ædis Æscu-*

ment du livre perdu de Tite-Live ou des sources utilisées par celui-ci pour le rédiger. La peste, dit-il, durait déjà depuis trois ans lorsqu'on eut recours aux Livres Sibyllins. Il ne parle pas de l'oracle rendu par les Livres dès le début de l'épidémie ni de la *supplicatio* adressée alors à Esculape. Mais cette omission s'explique sans peine et ne permet nullement de contester les assertions de Tite-Live. L'ouvrage de Valère Maxime n'est pas une histoire suivie, renfermant un exposé complet par ordre chronologique; c'est un recueil d'anecdotes groupées d'après leur nature sous certaines rubriques générales : *de religione*, *de patientia*, etc. Valère Maxime s'est proposé ici, il le déclare lui-même, de faire connaître à ses lecteurs les témoignages de particulière bienveillance prodigués par les dieux aux Romains; la venue miraculeuse du serpent d'Esculape l'intéresse seule; il avait le droit de ne pas tenir compte des dernières lignes du livre X de Tite-Live. En revanche, il ajoute au sommaire du livre XI quelques indications précieuses. Il insiste sur l'accueil favorable que les habitants d'Epidaure firent aux envoyés romains. Ils les conduisirent sans délai au temple d'Esculape, situé à cinq milles de leur ville<sup>1</sup>, et les invitèrent à prendre dans le sanctuaire tout ce qui pourrait servir au salut de Rome. Le dieu ne se montra pas moins bien disposé que les hommes. Le serpent sacré, en qui les Epidauriens adoraient Esculape lui-même et qui leur apparaissait à de rares intervalles comme un signe d'heureux présage, sortit du temple et parcourut la ville pendant trois jours. Le troisième jour, il s'embarqua sur le vaisseau des ambassadeurs et pénétra jusqu'à la chambre de l'un d'entre eux, Q. Ogulnius, où il se roula paisiblement dans un coin. Les Romains le reçurent avec joie et s'informèrent auprès des prêtres du culte qu'il fallait lui rendre. Ils mirent ensuite à la voile. La traversée se poursuivit sans incident jusqu'à Antium. Il y avait dans cette ville un temple d'Esculape; le serpent y descendit et resta trois jours à la cime

*lapii murlo frequentibus ramis diffusæ superimminentem excelsæ altitudinis palmam circumdedit, perque tres dies, positus quibus vesci solebat, non sine magno metu legatorum ne inde in triremem reverti nollet, Antiensis templi hospitio usus, urbi se nostræ advehendum restituit, atque, in ripam Tiberis egressis legatis, in insulam, ubi templum dicatus est, tranavit, adventuque suo tempestatem, cui remedio quæsitus erat, dispulit.*

1. Détail donné aussi par PAUSAN., II, 27 et par LIV., XLV, 28. Les fouilles récentes d'Epidaure l'ont confirmé.

d'un palmier, auprès d'un myrte touffu. Il reprit ensuite sa place sur le navire. A peine les ambassadeurs eurent-ils débarqué à Rome qu'il traversa le Tibre, pour gagner l'île. Son arrivée mit fin au fléau.

**Aurelius Victor, Orose, etc.** — Les quelques lignes qu'Aurelius Victor a consacrées à la fondation du temple d'Esculape nous apprennent que les ambassadeurs romains étaient au nombre de dix, détail que Valère Maxime, avait omis de nous transmettre<sup>1</sup>. De même que Valère Maxime, Aurelius Victor, nomme l'un de ces ambassadeurs, Ogulnius, qui serait d'après lui le chef de la mission<sup>2</sup>; il rappelle aussi le séjour qu'aurait fait le serpent sacré dans le temple d'Esculape à Antium.

D'après Orose, les ambassadeurs ramenèrent à Rome avec le serpent une pierre, emblème du dieu<sup>3</sup>. Il est seul à parler de ce *lapis Esculapi*. On sait que les Romains adoraient au Palatin, dans le sanctuaire de Cybèle, la pierre noire de Pessinonte. Nulle part il n'est question d'une pierre d'Epidaure conservée dans l'île tibérine. Il n'est pas vraisemblable qu'il faille voir en ces mots d'Orose une allusion à l'*omphalos*, attribut d'Esculape aussi bien que d'Apollon<sup>4</sup>. Preller estime que le texte est corrompu. *Æsculapi lapide* serait une dittographie; il faudrait effacer *lapide*; il y aurait eu primi-

1. AUREL. VICT., *de Vir. illustr.*, 22 : *Romani ob pestilentiam, responso monente, ad Æsculapium Epidaurò arcessendum decem legatos, principe Q. Ogulnio, miserunt. Qui cum eo venissent, et simulacrum ingens mirarentur, anguis e sedibus ejus elapsus, venerabilis non horribilis, per mediam urbem cum admiratione omnium ad navem romanam perrexit, et se in Ogulnii tabernaculo conspiravit. Legati deum vehentes Antium pervecli sunt. Ubi per malaciam maris anguis proximum Æsculapii fanum petiit et per paucos dies ad navem rediit; et cum adverso Tiberi subreheretur in proximam insulam desiluit: ubi templum ei constitutum et pestilentia mira celeritate sedata est*

2. SCHLÜETER *op. cit.*, p. 6: se demande pourquoi les modernes considèrent Ogulnius comme le chef de la mission. Ils y sont autorisés par le texte formel du *de Viris illustribus*.

3. OROS., III, 22 : *Nam tanta ac tam intolerabilis pestilentia tunc corripuit civitatem ut propter eam quacumque ratione sedandum libris Sibyllinis consulendos putarint horrendumque illum colubrum cum ipso Æsculapi lapide adreerint: quasi vero pestilentia aut ante sedata non sit aut post orta non fuerit.*

4. L'*omphalos* est figuré à côté d'Esculape sur la statue du musée de Naples, trouvée dans l'île tibérine; voir plus loin, p. 193. Peut-être est-il représenté aussi sur certaines monnaies des *gentes* Rubria et Eppia; voir plus loin, p. 165.

tivement : *colubrum cum ipso Æsculapio advexerint*<sup>1</sup>. Une autre correction, qui ne supprime aucun mot, pourrait être aussi proposée. On lit dans l'*Épitome* du livre XI de Tite-Live : *anguem... in quo ipsum numen esse constabat*. Orose n'aurait-il pas écrit : *colubrum cum ipso Æsculapi numine*? La substitution de *lapide* à *numine*, s'explique par le voisinage des dernières syllabes d'*Æsculapi*. En tout cas, le texte des manuscrits ne saurait être maintenu; le *lapis Æsculapi* n'a pas existé.

Strabon nomme Asklépios parmi les dieux étrangers accueillis et adoptés par les Romains : ils ont été chercher à Pessinonte la Mère des dieux, de même qu'ils avaient été chercher à Epidauré Asklépios<sup>2</sup>. Pline l'Ancien rappelle d'un mot l'arrivée à Rome du serpent épidaurien<sup>3</sup>. Claudien<sup>4</sup>, saint Augustin<sup>5</sup>, Lactance<sup>6</sup>, Arnobe<sup>7</sup>, font allusion à l'événement. D'aucun de ces textes il n'y a rien à tirer pour compléter Valère Maxime et suppléer aux lacunes de Tite-Live.

**Ovide.** — Ovide, au contraire, a longuement raconté la métamorphose d'Esculape en serpent et sa venue par mer d'Épi-

1. PRELLER, *der Stein des Æsculap*, dans l'*Archäolog. Zeit.* de 1858, réimprimé dans ses *Ausgewählte Aufsätze*, Berlin, 1864, p. 308.

2. STRABO, XII, p. 567; les Romains ont fait venir d'Asie l'emblème de la Magna Mater, sur l'ordre donné par les Livres Sibyllins, comme ils avaient fait venir d'Epidauré l'emblème d'Esculape : Ἀπίδαυρα ἔνθενδε τῆς θεοῦ μεταπεμψάμενοι κατὰ τοὺς τῆς Σιδύλλης χρησμούς καθάπερ καὶ τοῦ Ἀσκληπιοῦ τοῦ ἐν Ἐπίδαυρω.

3. PLIN., *Hist. nat.*, XXIX, 4, (22) : *Anguis Æsculapius Epidaurō Romam advectus est*.

4. CLAUDIAN., in *Stilichon.*, III, 170 :

Huc depulsurus morbos Epidaurius hospes  
Reptavit placido tractu vectumque per undas  
Insula pæonium texit Tiberina draconem.

5. AUGUST., *de Civ. Dei*, III, 12 : *Æsculapius autem ab Epidaurō ambivit ad Romam, ut peritissimus medicus in urbe nobilissima artem gloriosus exerceret*; III, 17 : *Vel quando item alia intolerabili pestilentia Æsculapium ab Epidaurō quasi medicum deum Roma advocare atque atque adhibere compulsus est, etc.*; X, 16 : *Epidaurius serpens Æsculapio naviganti Romam comes adhæsit*.

6. LACTANT., *Divin. Instit.*, II, 8 : *Illud æque mirum quod lue sævientie Æsculapius Epidaurō accitus urbem Romam diuturna pestilentia liberasse perhibetur*.

7. ARNOB., VII, 41-45 : Longue argumentation pour démontrer que le serpent d'Esculape ramené d'Epidauré ne peut être divin : *Æsculapius, inquit, Epidaurō bonis deus valetudinibus præsidens et tiberina in insula constitutus, etc.*

daure à Rome<sup>1</sup>. Il nous donne la version poétique de l'épisode dont nous avons par Tite-Live et Valère Maxime l'attestation historique. Il décrit d'abord l'épidémie de peste et les maux qu'elle a déchainés sur Rome. Il ne dit pas qu'on ait consulté les Livres Sibyllins. Une ambassade serait allée à Delphes même interroger Apollon<sup>2</sup>. Le dieu déclara que ce n'était pas à lui mais à son fils Esculape de faire cesser le fléau<sup>3</sup>. Dès que cette réponse est apportée au sénat, il s'enquiert du lieu qu'habite le fils d'Apollon, et de nouveaux ambassadeurs font voile vers Epidaure. Les Romains aussitôt débarqués demandent aux Grecs qu'on leur permette d'emmener le dieu qui doit sauver leur patrie; quelques Epidauriens y consentent, d'autres s'y refusent. Dans la nuit Esculape apparaît en songe aux envoyés, « tel qu'on le voit dans son temple, tenant de sa main gauche un bâton noueux et de la droite caressant sa longue barbe<sup>4</sup> ». Il leur annonce qu'il les accompagnera jusqu'à Rome sous la forme d'un serpent. Le lendemain, en effet, le serpent sacré sort du sanctuaire; il se dirige vers la côte, détournant la tête pour voir une dernière fois son habituelle demeure; il traverse la ville et monte sur le navire romain<sup>5</sup>. Le poète

1. OVID., *Melam.*, XV, 622-745.

2. OVID., *loc. cit.*, 630 :

Auxilium celeste petunt mediisque tenentes  
Orbis humum Delphos adeunt, oracula Phœbi.

3. OVID., *loc. cit.*, 637 :

Quod petis hinc, propiore loco, Romane, petisses :  
Et pete nunc propiore loco : nec Appoline vobis.  
Qui minuat luctus, opus est, sed Appoline nato.  
Ite bonis avibus prolemque accersite nostram.

Le sens des mots *propiore loco* a embarrassé les commentateurs d'Ovide. Veulent-ils dire qu'il faut s'adresser aux dieux en un endroit plus proche? Mais Epidaure est plus loin de Rome que Delphes. Ovide aurait-il confondu Epidaure d'Illyrie avec Epidaure du Péloponèse? Ou bien ce *propior locus* ne serait-il pas Rome même, où sont déposés les oracles Sibyllins? Withof proposait de corriger le texte et de lire : *properans alio* (Ed. Bach., Hanovre, 1836). Le plus simple serait de traduire *propiore loco* par les mots : en un endroit plus convenable, et non plus proche. *Propior* a quelquefois ce sens : Cic., *ad. Attic.*, XIV, 19 : *alium portum propiorem huic xlati videbamus*.

4. OVID., *loc., cit.*, 653.

Cum deus in somnis opifer consistere visus  
Ante tuum, Romane, torum, sed qualis in ædæ  
Esse solet; baculumque tenens agreste sinistra  
Cæsariem longæ dextra deducere barba.

5. OVID., *loc. cit.*, 685.

Tum gradibus nitidis de-labitur, oraque retro  
Flectit et antiquas abiturus respicit aras,  
Assuetasque domos habitataque templa salutat.

s'attarde au récit de la traversée; il décrit tous les points de la côte italienne devant lesquels passent l'ambassade et le dieu qu'elle ramène : « Un vent léger enfle la voile. Le dieu se redresse, et, la tête posée sur la poupe, il contemple les flots azurés. Le vaisseau traverse heureusement la mer ionienne; au lever de la sixième aurore il découvre l'Italie. Il dépasse le promontoire où s'élève le temple de Junon Lacinienne, les rivages de Scylacée et ceux d'Apulie. A force de rames il évite à gauche les rochers d'Amphise, à droite les bords escarpés de Céraunie. Il côtoie Romethium, Caulon et Narycie, franchit le détroit et double le cap de Pélоре. Il laisse derrière lui les îles d'Eole, les mines de Témèse, Leucosie, Pæstum au doux climat. De là il gagne Caprée, le promontoire de Minerve, les collines de Sorrente fertiles en vin généreux, la ville d'Hercule, Stabies, l'oisive et indolente Parthénope et le temple de la Sibylle de Cumes. Il aperçoit tour à tour Baïes aux sources d'eau thermale, Litterne et ses champs couverts de lentisques, le Vulturne et ses eaux chargées de sable, Sinuessa où l'on voit tant de blanches colombes, les bords funestes de Minturne, Careta, où Enée ensevelit sa nourrice, Formium, la ville d'Antiphate, le marais d'Anxur, la terre de Circé, et le solide rivage d'Antium<sup>1</sup>. » La mer devenant menaçante, les Romains s'arrêtent à Antium; le serpent descend sur le rivage; il se réfugie dans le temple d'Apollon jusqu'à ce que les flots se soient apaisés, puis il se rembarque<sup>2</sup>. A l'embouchure du Tibre les prêtres et les fidèles sont accourus en foule au-devant du dieu; le navire remonte rapidement le fleuve. « Enfin l'on est arrivé à la capitale du monde; le serpent s'élève à la pointe du mât, il agite sa tête et regarde autour de lui quel lieu il doit choisir pour sa résidence. Le Tibre dans son cours se partage en deux bras de largeur égale, qui environnent de leurs eaux une île à laquelle le fleuve a

1. OVID., *loc. cit.*, 697-718.

2. OVID., *loc. cit.*, 719 :

Huc ubi veliferam nautæ advertere carinam —  
 Asper enim jam pontus erat — deus explicat orbes,  
 Perque sinus crebros et magna volumina labens  
 Templi parentis iuit flavum tangentia litus  
 Equore pacato patrias Epidaurius aras  
 Linguit, et, hospitio juncti sibi numinis usus,  
 Litorum tractu squamæ crepitantis harenam  
 Sulcat...

donné son nom. C'est là qu'en sortant du vaisseau le serpent se retire<sup>1</sup>. » La peste aussitôt disparaît<sup>2</sup>.

**Ovide comparé aux textes historiques.** — Ce passage des *Métamorphoses*, malgré l'abondance des développements, a moins d'intérêt pour l'historien que la seule page de Valère Maxime ou les quelques lignes de Tite-Live. Les vers d'Ovide sont agréables et amusants. Sa narration est toujours animée, vivante, pittoresque. Bien des détails arrêtent l'attention du lecteur et lui plaisent. Le dieu de la médecine apparaît en songe aux ambassadeurs romains; le poète nous fait son portrait et caractérise en deux mots l'un des types classiques d'Esculape dans la sculpture gréco-romaine<sup>3</sup>. Le navire qui porte le serpent divin longe le littoral de l'Italie; Ovide aussitôt nomme les caps, les golfes, les villes, les temples qu'il découvre tour à tour, dépeint sommairement leur situation ou leur aspect, évoque les souvenirs mythologiques qui s'y rattachent. Esculape et les ambassadeurs arrivent à Rome, en face de l'île tibérine; celle-ci à son tour nous est présentée; le serpent dresse la tête, il cherche un endroit favorable où se

1. OVID., *loc. cit.*, 736 :

Jamque caput rerum Romanam intraverat urbem :  
Erigitur serpens, summoque cacumine malo  
Colla movet, sedesque sibi circumspicit aptas.  
Scinditur in geminas partes circumfluus amnis,  
Insula nomen habet, laterumque e parte duorum  
Porrigit æquales media tellure lacertos.  
Huc se de Latia pinu Phœbeius anguis  
Contulit et finem specie caeleste resumpta  
Luctibus imposuit venique salutaris Urbis.

2. Ovide a raconté ailleurs (OVID., *Fast.*, IV, 243-348) l'arrivée de la *Magna Mater* à Rome. Cet épisode des *Fastes* doit être rapproché de celui des *Métamorphoses* que l'on vient de citer. Les points de ressemblance sont nombreux. La marche des deux récits est la même, et le même esprit les inspire. Comme pour Esculape, ce sont les Livres Sibyllins qui conseillent d'aller chercher la *Magna Mater*; l'oracle est obscur; il faut le faire expliquer par Pœan. Attale, roi de Phrygie, refuse de laisser partir la déesse; elle manifeste elle-même sa volonté; elle doit aller à Rome :

Digna Roma locus quo deus omnis eat.

Ainsi Esculape s'était embarqué spontanément sur la trirème d'Ogulnius. Ovide décrit les pays que longe le navire; il insiste sur les régions du bassin oriental de la Méditerranée; viennent ensuite la Sardaigne, l'Ausonie, le Tibre; le voyage de la *Magna Mater* fait pendant au voyage d'Esculape. Enfin l'arrivée de la déesse à Rome, est marquée, elle aussi, par un prodige: le vaisseau s'arrête; on essaie en vain de lui faire remonter le Tibre; il faut une main pure pour l'attirer vers la cité; la vestale Quinta Claudia, que l'on soupçonnait injustement, opère ce miracle, qui fait éclater son innocence.

3. Voir plus loin, p. 193.

fixer, il aperçoit enfin cet abri au milieu des eaux. On admire la souplesse ingénieuse du talent d'Ovide. Il se joue des légendes; comme la plupart des esprits cultivés de Rome au temps d'Auguste, il se plaît à les répéter, sans y croire lui-même; il prend prétexte des vieilles traditions religieuses pour donner libre carrière à sa verve facile. Mais qu'on n'attende pas de lui des renseignements très précis sur les faits historiques qu'il interprète! Il ne se pique pas de rester scrupuleusement fidèle à ses sources. Il transforme les données traditionnelles au gré de son imagination. Ses brillantes amplifications n'ajoutent nullement à nos connaissances.

C'est grâce à Valère Maxime et à Aurelius Victor que le nom d'un des ambassadeurs nous est parvenu. Ovide ne le cite pas. Valère Maxime assure que les habitants d'Epidaure firent bon accueil aux envoyés romains et s'empressèrent d'accéder à leurs demandes; l'attitude qu'il leur prête est naturelle et plausible; les Grecs ne devaient-ils pas être flattés de voir les étrangers recourir à leurs divinités nationales? Ovide, au contraire, les montre hésitants, divisés, n'osant rejeter la prière des ambassadeurs, se refusant néanmoins à laisser partir le dieu protecteur de la cité: pur artifice du poète afin d'aviver l'intérêt et de donner au dieu l'occasion de se prononcer lui-même avec éclat pour les Romains. Ovide et Valère Maxime rapportent également que le navire, au retour, s'arrêta devant Antium et que le serpent sacré descendit quelque temps sur le rivage; le temple où il passa plusieurs jours serait d'après le premier celui d'Apollon, d'après le second celui d'Esculape. Aurelius Victor partage ce dernier avis. Le témoignage de ce tardif compilateur n'est pas sans valeur; il tient de Tite-Live, et non de Valère Maxime, l'indication du nombre des ambassadeurs romains, que ne donne pas celui-ci. L'accord de Valère Maxime et d'Aurelius Victor nous est une preuve que, d'après la tradition primitive, c'est bien dans un temple d'Esculape à Antium qu'aurait séjourné le serpent. Ovide a substitué le nom d'Apollon à celui d'Esculape. On devine la raison de ce changement. Ovide est un raisonneur; il ne lui semble pas que le culte d'Esculape ait pu s'établir à Antium avant d'être apporté à Rome; d'ailleurs, si le dieu de la médecine avait eu déjà un temple à Antium, les Romains seraient-ils allés jusqu'à Epidaure implorer son intercession? Pour rendre son récit moins invraisemblable, le poète n'a pas hésité à rempla-



cer Esculape par un dieu qui avait avec lui d'étroits rapports, mais qui s'était introduit plus anciennement en Italie, Apollon.

Ce n'est pas seulement à ce propos qu'Ovide s'écarte des textes historiques. Il leur fait une autre infidélité, et plus grave. Il ne parle pas des Livres Sibyllins. Tite-Live, Valère Maxime, Orose<sup>1</sup> soutiennent que les Romains allèrent consulter Asklépios à Epidaure pour se conformer aux injonctions de cet antique oracle. Ovide, sans rien dire des Livres, prétend qu'ils envoyèrent à Delphes interroger Apollon et que le dieu leur conseilla lui-même de recourir à Asklépios. Ce sont les historiens qu'il faut croire de préférence. Il n'est pas admissible que les Romains, pendant cette épidémie de peste, aient négligé d'ouvrir les Livres Sibyllins auxquels ils ne manquaient jamais de s'adresser en pareil cas<sup>2</sup>, ni qu'ils aient envoyé successivement pour le même objet deux ambassades en Grèce. Ovide aura fait quelque confusion. Il s'est inspiré des annalistes de l'époque antérieure et leur doit la substance des faits qu'il expose ; dans l'ouvrage dont il s'est servi, il était dit sans doute, sous une forme concise et ambiguë, que les Romains, obéissant aux ordres d'Apollon, se rendirent à Epidaure pour implorer Asklépios ; l'auteur entendait faire allusion par là aux Livres Sibyllins ; les Sibylles passaient pour les prêtresses d'Apollon et leurs livres pour un présent du dieu<sup>3</sup>. Ovide comprit, au contraire, qu'on avait été chercher jusqu'à Delphes l'avis d'Apollon. Il convient d'ajouter que le souvenir des événements de 550/204 a pu contribuer encore à le tromper ; l'ambassade qui fut envoyée à Pessinonte pour en ramener la Mère des dieux fit halte d'abord à Delphes<sup>4</sup>. Mais la situation était toute autre alors qu'elle aurait été d'après Ovide en 463/291 : on avait eu recours aux Livres Sibyllins ; on savait par eux que la Grande Déesse de Pessinonte apporterait à Rome le salut : les mêmes ambassadeurs allèrent de Rome à Delphes et de Delphes à Pessi-

1. AUREL. VICT. (*loc. cit.*) dit simplement qu'on envoya des ambassadeurs à Epidaure, *responso monente* : ces mots pourraient s'appliquer aussi bien à un oracle delphique qu'aux Livres Sibyllins. Mais l'accord des autres témoignages historiques suffit à prouver que la seconde interprétation est seule légitime.

2. Cf. plus haut, p. 145.

3. VERGIL., *Æn.*, VI, 35 : *Phœbi Trivivæque sacerdos* ; — SERVIUS, *ad Æn.*, III, 332 : *Sibylla Apollinis vates*.

4. LIV., XXIX, 11 : *Legati Asiam petentes protinus Delphos cum descendissent oraculum adierunt, consulentes, ad quod negotium domo missi essent, perficiendi ejus, quam sibi spem populoque romano portenderet.*

nonte ; dès le début, Pessinonte était le but final de leur voyage et si, au passage, ils s'arrêtèrent à Delphes ce fut simplement pour demander à Apollon quel accueil leur réservait la *Magna Mater*, et s'ils avaient quelque chance de réussir dans leur mission près d'elle. Ovide s'est donc mépris. Les cent vingt vers qu'il a consacrés à la métamorphose d'Esculape en serpent ne nous apportent aucun renseignement nouveau et sûr. Quand le témoignage du poète s'accorde avec celui des historiens, ceux-ci ont encore l'avantage, par l'exactitude plus grande de leurs informations ; quand il le contredit, il ne mérite plus aucune créance.

**Appréciation de la légende.** — Si l'on s'en tient aux faits que relatent Tite-Live et Valère Maxime, Aurelius Victor et Orose, en négligeant les inventions et les fictions d'Ovide, il faut reconnaître que le récit traditionnel de l'arrivée d'Esculape à Rome présente tous les caractères de l'authenticité. Seuls quelques détails d'importance secondaire semblent contestables. L'événement s'est passé à une époque récente, en pleine lumière ; la plupart des circonstances qui l'accompagnent sont tout à fait vraisemblables. Niebuhr a raison de dire que cette légende, malgré son apparence merveilleuse, ne doit pas être confondue avec les fables des premiers siècles de l'histoire romaine<sup>1</sup>.

**La consultation des Livres Sibyllins.** — La consultation des Livres Sibyllins pendant l'épidémie de 461/293 ne nous surprend point : chaque fois que la peste éclatait à Rome les *duumviri* ou *decemviri sacris faciundis* intervenaient et demandaient aux Livres de leur faire connaître un moyen d'écartier le fléau. Il n'est pas étonnant que l'oracle ait prescrit en 461/293 de s'adresser à Asklépios. Les Livres Sibyllins, grecs eux-mêmes d'origine, conseillaient toujours de recourir aux dieux grecs. En des occasions analogues ils avaient ordonné de dédier un temple à Apollon et d'offrir des lectisternes auxquels prenaient part les grandes divinités helléniques. Il ne restait plus qu'une ressource pour conjurer la peste ; c'était de faire appel au dieu de la médecine et de la guérison. Les Romains étaient préparés à recevoir son culte et devaient l'accepter aisément.

**L'ambassade à Epidauré.** — Faut-il révoquer en doute l'envoi

1. NIEBUHR, *Hist. rom.*, trad. franç., Paris, 1830-1840, t. VI, p. 123.

d'une ambassade au sanctuaire d'Epidaure? M. Pais, qui n'est pas suspect d'attacher trop de prix aux traditions légendaires, s'y refuse<sup>1</sup>. Il rappelle que dès le temps de Cyrus, d'après Hérodote, la ville d'Agylla, Cæré en Etrurie, avait fait consulter l'oracle de Delphes<sup>2</sup>. Tite-Live raconte qu'à l'époque royale les fils de Tarquin le Superbe interrogèrent la Pythie<sup>3</sup>, et qu'aux débuts de la République Camille fit déposer dans le temple d'Apollon delphique la dime du butin conquis à Veies<sup>4</sup>. Des relations avaient dû s'établir de bonne heure entre Rome et les grands sanctuaires de la Grèce, partout connus et vantés. L'ambassade envoyée à Epidaure n'était pas la première légation romaine qui se rendit hors de l'Italie implorer les dieux étrangers. Elle ne devait pas être la dernière. Après la bataille de Cannes en 538/216, Fabius Victor fut chargé de s'informer à Delphes des prières et des sacrifices qui pourraient apaiser les dieux et sauver Rome<sup>5</sup>. Après les premières victoires sur Asdrubal M. Pomponius Matho et Q. Catius portèrent à Delphes une partie des dépouilles prises aux Carthaginois<sup>6</sup>. Quand s'introduisit en Italie le culte de la Mère des dieux, M. Valerius Lævinus, M. Cæcilius Metellus, Ser. Sulpicius Galba, Cn. Tremellius Flaccus, M. Valerius Falto allèrent jusqu'en Asie, à Pessinonte, chercher la pierre noire de Cybèle<sup>7</sup>.

**Q. Ogulnius.** — Cinq ambassadeurs firent en 350/204 le voyage de Pessinonte. On sait par Aurelius Victor que la mission qui ramena d'Epidaure le serpent sacré se composait de dix membres; elle était dirigée par Q. Ogulnius. Valère Maxime nomme aussi ce personnage, sans dire qu'il fût le chef de la légation; ce fait paraît ressortir cependant de son récit même. C'est dans la chambre d'Ogulnius que le serpent s'était retiré à bord du navire romain. Le nom d'Ogulnius est peut-être d'origine étrusque<sup>8</sup>. Plusieurs membres de la gens plébéienne Ogulnia sont mentionnés dans les textes littéraires et

1. PAIS, *Storia di Roma*, t. I, 2, p. 295 : d'après M. Pais, la mention d'une ambassade envoyée en Grèce à cette époque n'a rien d'étrange.

2. HÉROD., I, 167 : Οἱ δὲ Ἀγυλλᾶσι ἐς Δελφοῦς ἔπεμπον.

3. LIV., I, 56. — Cf. CIC., *de Rep.*, II, 24, 44 : — PLIN., *Hist. nat.*, XV, 30 (40).

4. LIV., V, 15 et 16; 21.

5. LIV., XXII, 57; XXIII, 44.

6. LIV., XXVIII, 45; XXIX, 10.

7. LIV., XXIX, 44.

8. M. Pais, *op. cit.*, p. 294, note 5, renvoie à PAULI, *Corp. Inscript. Etrusc.*, n° 2073, inscription de Clusium (Chiusi) : *L. Varius | Oglinia f.* (C. I. L., XI, 2479).

épigraphiques et sur les monnaies<sup>1</sup>. Un Q. Ogulnius fut tribun de la plèbe en 454/300 et édile curule en 458/296, les deux fois avec son frère Cnæus pour collègue<sup>2</sup>. Pendant leur tribu-nat les Ogulnii firent passer la loi célèbre qui porte leur nom, par laquelle les plébéiens étaient admis au sacerdoce comme les patriciens et pouvaient être, comme eux, pontifes et augures ; la loi Ogulnia est la dernière victoire remportée par la plèbe et consacre l'égalité absolue des deux ordres. Pendant leur édilité les deux frères, avec le produit des amendes imposées aux usuriers, consacrèrent à Jupiter, entre autres of-frandes, une statue et un quadrigé au Capitole, et placèrent au Forum, près du figuier Ruminal, l'image en bronze de Romulus et de Rémus, allaités par la louve. Le chef de l'ambassade en-voyée à Epidaure était l'ancien tribun de 454/300, l'ancien édile de 458/296 : le caractère même de la loi qu'il avait pré-sentée le désignait tout naturellement pour cette mission reli-gieuse. De l'année 454/300 à l'année 464/290, les Ogulnii, sans avoir été eux-mêmes pontifes ni augures<sup>3</sup>, se trouvent mêlés à tous les événements importants qui intéressent à cette époque la religion romaine. En 481/273 Q. Ogulnius fit partie d'une autre mission, toute politique cette fois : il se rendit avec Q. Fabius Gurges et Numerius Fabius Pictor auprès de Ptolémée Philadelphé<sup>4</sup>.

**Eppius et Rubrius.** — Les noms des neuf Romains qui accom-pagnèrent Q. Ogulnius à Epidaure ne sont cités par aucun texte littéraire ; peut-être les monnaies nous permettent-elles d'en retrouver deux. Sur des as de M. Eppius, partisan de Pompée, légat de Q. Metellus Scipio en Afrique après Phar-sale et ensuite de Sextus Pompée en Espagne, on voit au revers une proue de navire, à l'avvers une double tête de Janus ; entre les deux têtes est un autel conique autour duquel s'en-

1. Les textes littéraires sont indiqués dans la *Real Encyclopädie* de PAULY, 1<sup>re</sup> éd., t. V, p. 887, article Ogulnius. Cf. PAIS, *op. cit.*, t. I, 2, p. 593 ; — KLEBS-ROHDEN-DESSAU, *Prosopographia imperii romani*, t. II, p. 432. — Inscriptions de Rome : C. I. L., VI, 12.564 ; 23.405 ; 23.431. — Monnaies : BARELON, *Les Monnaies de la République romaine*, t. II, p. 205.

2. LIV., X, 6 ; X, 23.

3. PAIS (*op. cit.*, p. 577, note à la p. 575) se demande cependant si les deux frères n'ont pas exercé l'un des grands sacerdoces, bien qu'aucun texte ne le rapporte.

4. VAL. MAX., IV, 3, 9 ; — DIONYS., XX, fragm. 14.

roule un serpent et qui supporte un objet affectant la forme d'un demi-œuf<sup>1</sup>; le même type reparait au revers d'une monnaie de Sextus Pompée, frappée par les soins de son lieutenant<sup>2</sup>. Sur des monnaies plus anciennes du triumvir monétaire L. Rubrius Dossenus (vers 680/70) une proue de navire est représentée; un temple à deux colonnes et à fronton triangulaire la dissimule en partie; dans le temple on distingue un autel rond et un serpent enroulé; de l'autre côté on a gravé une tête de Neptune<sup>3</sup>. Il se pourrait que ces motifs monétaires fissent allusion à l'arrivée d'Esculape: le serpent est le symbole du dieu, l'objet semi-ovoïdal sur l'autel serait l'omphalos, le temple distyle son temple de l'île tibérine, la proue de navire l'avant de la trirème d'Ogulnius; l'effigie de Neptune rappellerait le voyage fait par mer d'Epidaure à Rome. Un Eppius et un Rubrius avaient pris part à l'ambassade d'Ogulnius<sup>4</sup>; leurs descendants rappelèrent sur leurs monnaies cet événement qui les honorait<sup>5</sup>.

**Date de l'ambassade.** — En quelle année l'ambassade romaine alla-t-elle à Epidaure? Valère Maxime prétend qu'au moment de son départ la peste sévissait à Rome depuis trois ans; l'épidémie avait commencé, d'après le X<sup>e</sup> livre de Tite-Live, en 461/293; le voyage de Q. Ogulnius et de ses compagnons aurait donc eu lieu en 463/291<sup>6</sup>. Cette date a été contestée. Schlueter et M. Pais, s'appuyant sur l'*Építome* du livre XI de Tite-Live et sur le texte d'Orose, proposent, le premier, la date de 462/192, le second, celle de 461/293<sup>7</sup>. M. Pais se demande même si les historiens n'ont pas avancé indûment d'une vingtaine d'années tous les événements dans lesquels interviennent les Ogulnii; l'expédition d'une ambassade à Epidaure serait plus vraisemblable, dit-il, aux environs de 482/272, après la reddition de Tarente et la mort de Pyrrhus, qu'aux

1. BABELON, *op. cit.*, t. I, p. 477.

2. BABELON, *op. cit.*, t. II, p. 351.

3. BABELON, *op. cit.*, t. II, p. 407.

4. Un Rubrius est nommé par PLIN., *Hist. nat.*, XXIX, 1 (5), parmi les médecins célèbres de Rome; la *gens* Rubria serait restée fidèle au culte d'Esculape et à la pratique de l'art médical.

5. CAVEDONI, *Bullett. dell'Inst. archeol.*, 1858, p. 174; — BABELON, *op. cit.*, t. II, p. 405. — Cf. les monnaies de la *gens* Volteia rappelant l'institution des jeux mégalésiens en l'honneur de Cybèle (BABELON, *op. cit.*, t. II, p. 563).

6. FISCHER, *Römische Zeittafeln*, Altona, 1846, p. 65.

7. SCHLUETER, *op. cit.*, p. 5; — PAIS, *op. cit.*, t. I, 2, p. 594.

environs de 462/292. Mais il n'est pas nécessaire de bouleverser à ce point la chronologie traditionnelle : Rome n'avait pas attendu la guerre contre Pyrrhus pour entrer en relations avec les Etats helléniques.

Le livre XI de Tite-Live contenait le récit des faits survenus de 462/292 à 464/290 ; l'ambassade est mentionnée au milieu du sommaire, après la victoire remportée sur le général samnite C. Pontius par Q. Fabius Gurgés, consul en 462/292, et avant le procès du consulaire L. Postumius ; il est question ensuite des victoires de M. Curius Dentatus, consul en 464/290. D'autre part, Orose parle de l'épidémie et de l'arrivée du serpent à Rome à propos du consulat de L. Papirius Cursor, en 461/293. Le X<sup>e</sup> livre de Tite-Live nous empêche de rapporter l'ambassade à 461/293. L'historien dit bien que la peste éclata cette année, mais il ajoute que, malgré l'avis donné par les Livres Sibyllins, on différa l'envoi d'une ambassade en Grèce ; elle ne partit que plus tard, pendant l'une des trois années dont les événements sont racontés au livre XI. Orose, en réalité, n'y contredit pas ; comme Tite-Live, il s'occupe de la peste en 461/293, pendant le consulat de L. Papirius Cursor. Mais sa brève et sèche compilation n'a pas les vastes proportions de l'histoire de Tite-Live ; il condense en une seule phrase, pour n'avoir plus à y revenir, tout ce qu'il sait de l'épidémie et de ses conséquences ultérieures : le fléau décida les Romains à faire chercher à Epidaure le serpent d'Esculape, dont l'arrivée leur rendit la santé ; il ne s'ensuit pas que ce dernier événement se soit produit aussitôt ; les termes dont se sert Orose n'autorisent pas une pareille conclusion ; un intervalle d'un ou deux ans a pu s'écouler entre le début et la fin de l'épidémie. La date de 461/293 est donc inadmissible. Celle de 462/292 doit être aussi rejetée. La rédaction de l'*Epitome* n'est pas très claire, et si l'on n'était renseigné que par ce document, on pourrait attribuer la légation indifféremment au consulat de Q. Fabius Gurgés ou à l'année suivante. Dans cette incertitude il est légitime de recourir à Valère Maxime, qui nous tire d'embarras et nous permet de nous prononcer pour la seconde hypothèse : la peste, assure-t-il, dura trois ans, et les Romains ne s'adressèrent à Epidaure que la troisième année. Valère Maxime disposait d'éléments d'information qui nous manquent ; peut-être avait-il entre les mains le texte intégral du livre XI de Tite-Live. Son témoignage est rece-

vable et valable. Il faut s'en tenir à l'opinion généralement admise : c'est en l'année 463/291 que le culte nouveau fut apporté à Rome.

**Le serpent sacré.** — Dans tous les textes relatifs à la venue d'Esculape le serpent tient une grande place ; on adore en lui la divinité même, que les ambassadeurs emmènent dans leur patrie sous cette forme. Bien loin que l'importance attachée à cet animal sacré soit un motif de suspecter la tradition, elle témoigne au contraire en sa faveur. Il était l'un des attributs constants d'Esculape et jouait un rôle dans les cérémonies de son culte<sup>1</sup>. Les sculpteurs représentaient le plus souvent le dieu de la médecine appuyé sur un bâton auquel s'enroule un serpent<sup>2</sup>. Tandis que les peuples orientaux étaient frappés surtout du caractère venimeux et dangereux des reptiles, en qui se personnifiaient pour eux les puissances hostiles de la nature, le principe mauvais, les Grecs les regardaient comme inoffensifs et bienfaisants. Ils symbolisaient à leurs yeux la divination et la science médicale. Rampant à la surface du sol, recherchant la solitude, vivant dans le creux des rochers, ils passaient pour connaître les secrets de la terre, les vertus mystérieuses des plantes<sup>3</sup>. Les Romains ont adopté ensuite ces croyances et ce culte, que leur transmirent les prêtres d'Epidaure<sup>4</sup> ; ils furent d'autant plus facilement conduits à les accueillir que dans leur propre religion nationale le serpent était déjà considéré comme un être divin, emblème du *genius* domestique<sup>5</sup>.

Pausanias et Elieen nous apprennent qu'il y avait à Epidaure une espèce particulière de *ἐπίδαυροι* consacrés à Asklépios ; leur morsure n'était pas venimeuse ; on les avait apprivoisés ; ils vivaient familièrement avec les hommes<sup>6</sup>. Le serpent qu'on embarqua sur le navire des ambassadeurs romains était certainement l'un de ces reptiles pacifiques. Les Epidauriens, en

1. Article *Draco*, par POTTIER, dans le *Dictionn. des Antiq.* de DAREMBERG et SAGLIO. Sur le rôle des serpents dans les temples d'Esculape, voir ci-dessous, p. 227.

2. S. REINACH, *Répertoire de la statuaire antique*, Paris, 1897-1898, voir à l'Index des t. I et II, s. v° Asklépios.

3. Voir notamment MACHOB., I, 20.

4. VAL. MAX., *loc. cit.* : *Cultique unguis a peritis excepto*.

5. Article *Genius*, par HILD, dans le *Dictionn. des Antiq.*, de DAREMBERG et SAGLIO, et par BIRT dans le *Lexicon* de ROSCHER.

6. PAUSAN., II, 28 ; — ÆLIAN., *de Nat. animal.*, VIII, 12.

le donnant à Q. Ogulnius et à ses compagnons, ne faisaient que se conformer à un antique usage. C'est de leur ville que paraît s'être répandue par toute la Grèce, avec le culte du dieu médecin, la coutume de vénérer le serpent comme sa vivante incarnation. Souvent quand on fondait un temple on tenait à y amener l'un des ἑράκωντες sacrés; le dieu venait prendre ainsi possession de son nouveau domicile. On racontait qu'il avait été conduit à Sicyone en grande pompe, métamorphosé en serpent<sup>1</sup>. Liméra en Péloponèse, colonie d'Épidaure, devait sa fondation à un ἑράκων d'Asklépios qui s'échappa d'un navire envoyé par les Epidauriens à Cos et descendit sur le rivage de Laconie; l'endroit où il s'était réfugié n'avait-il pas été choisi ainsi par le dieu pour devenir l'emplacement d'une ville et d'un autel qui lui seraient dédiés<sup>2</sup>? L'aventure de ce serpent de Liméra ressemble tout à fait à l'histoire de celui que Q. Ogulnius conduisit à Rome; de part et d'autre le reptile abandonne spontanément le navire qui le porte, descend à terre, fixe lui-même le lieu où l'on viendra désormais adorer Asklépios. Les faits que rapporte Valère Maxime, s'ils surprennent les modernes, n'avaient pour les anciens rien d'extraordinaire ni d'insolite.

**L'épisode d'Antium.** — A deux reprises le serpent sacré aurait quitté le vaisseau d'Ogulnius. Avant de débarquer dans l'île tibérine, il serait demeuré trois jours à Antium dans le temple d'Esculape. Valère Maxime et Aurelius Victor l'affirment; ils reproduisent certainement la tradition primitive, dont s'est écarté Ovide, qui remplace à tort le nom du dieu médecin par celui d'Apollon. Au II<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne, d'après Tite-Live, il y avait à Antium un temple d'Esculape<sup>3</sup>. Aurait-il existé dès l'année 463/291? Les Antiates étaient primitivement de hardis navigateurs; de bonne heure leurs vaisseaux avaient sillonné la Méditerranée avec ceux des Etrusques. Dans

1. PAUSAN., II, 10, 3.

2. PAUSAN., III, 23, 6.

3. LIV., XLIII, 4: le préteur Lucretius en 584/170 orna sa ville d'Antium avec le butin qu'il avait rapporté de Grèce et fit décorer de tableaux le temple d'Esculape. Cf. ci-dessous, p. 190.— Une inscription funéraire d'Antium portant les noms d'Emilia Asclepias et de son fils Asclepias (C. I. L., X, 6.700) proviendrait, d'après Vulpus, *Vetus Latium profanum*, Rome, 1704-1743, t. III, p. 70, *e ruderibus templi Æsculapii*; on aurait retrouvé et fouillé près du port les *cellæ* de cet édifice; NIBBY (*Analisi della carta dei dintorni di Roma*, t. I, p. 189) conteste cette identification.



le traité conclu en 254/500 entre Rome et Carthage Antium est nommée parmi les ports du littoral latin<sup>1</sup>. Au temps de Coriolan les Antiates interceptent les approvisionnements de blé qui sont expédiés de Sicile à Rome<sup>2</sup>. Au début du III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, Démétrius Poliorcète se plaint de leurs pirateries<sup>3</sup>. Ils étaient donc en rapport avec la Grèce ; ils ont dû subir son influence, adopter sa religion. Peut-être le culte d'Asklépios, entre autres, fut-il importé chez eux à l'époque où il s'introduisait à Rome, ou plus tôt même. Tel serait le sens de cet épisode, purement imaginaire, des récits de Valère Maxime et d'Aurelius Victor<sup>4</sup>. Qui sait s'il n'a pas été inventé, pour flatter le patriotisme local de ses concitoyens, par un historien originaire d'Antium, Valerius Antias ? Tite-Live s'est beaucoup servi de cet écrivain ; par son intermédiaire Valère Maxime et Aurelius Victor ont eu connaissance de ces dires et les ont répétés. Le prétendu séjour du serpent dans le temple d'Antium n'est sans doute qu'une allusion symbolique et flatteuse à la très ancienne pénétration du culte d'Esculape dans cette ville.

**Le culte d'Esculape et l'île tibérine.** — A Rome, terme de son voyage, le serpent se serait arrêté de lui-même dans l'île tibérine. Sur l'emplacement qu'il avait indiqué on bâtit un temple au dieu d'Epidaure. Les Romains ont voulu expliquer par le choix d'Esculape la position du sanctuaire qu'ils lui avaient élevé. Ils n'est pas impossible, d'ailleurs, que la scène décrite par les historiens ait eu lieu réellement ; les ambassadeurs qui ramenaient le serpent ont pu faire en sorte, par quelque stratagème, qu'il parût se rendre spontanément de leur navire dans l'île<sup>5</sup>. Mais pourquoi ont-ils voulu qu'il se fixât à cet endroit et que le temple d'Esculape y fût construit ? pourquoi l'île tibérine est-elle devenue et restée le centre du culte rendu à Rome au dieu de la médecine ?

**Opinion des Anciens.** — Plusieurs auteurs anciens se sont posé cette question et ont essayé de la résoudre. Les réponses

1. POLYB., III, 22.

2. DIONYS., VII, 37.

3. STRABO, V, p. 232.

4. PAIS, *op. cit.*, t. I, 2, p. 298 (note à la page 296).

5. SCHLUETER, *op. cit.*, p. 18.

qu'ils donnent ne sont guère satisfaisantes. D'après Pline les Romains avaient l'art médical en profonde aversion : c'est pour cela qu'en accueillant Esculape ils ont tenu du moins à ce que son temple fût situé hors de la ville, dans l'île tibérine <sup>1</sup>. Pline ne fait probablement que reproduire ici une phrase méprisante de Caton, cet irréconciliable ennemi des médecins grecs; il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette boutade. Festus est d'avis qu'on a mis le temple d'Esculape dans une île parce que l'eau est nécessaire aux médecins pour leurs cures <sup>2</sup>; par le mot *medici* ce sont les prêtres médecins qu'il entend. Il est certain qu'en Grèce la plupart des temples d'Asklépios étaient placés à dessein près des fleuves ou des sources <sup>3</sup>. Mais il ne manquait pas à Rome, sur les bords du Tibre ou dans les vallons qui séparaient les sept collines, d'endroits frais et bien arrosés, abondamment pourvus d'eau; pourquoi leur avoir préféré l'île tibérine, en dehors de la ville? Plutarque, dans une de ses *Questions romaines*, examine successivement plusieurs hypothèses, sans oser prendre parti. Les Grecs, dit-il, mettaient les temples d'Asklépios en des endroits très sains; or les îles sont en général salubres. D'autre part, à Epidaure le temple n'était pas dans la ville, mais à quelque distance; peut-être les Romains ont-ils voulu suivre l'exemple que leur donnaient les Epidauriens, et éloigner comme eux le temple de la cité. Enfin le dieu a manifesté sa volonté : le serpent sacré s'est rendu de lui-même dans l'île; n'est-ce pas ce qui a décidé les Romains <sup>4</sup>? Mais cette prétendue explication, à laquelle Plutarque se rallierait volontiers, n'explique rien et laisse la question entière.

**La religion romaine et les cultes étrangers.** — Les véritables motifs n'ont point échappé aux modernes. Si le temple est relégué hors de la ville, dans l'île tibérine, ce n'est pas parce

1. PLIN., *Hist. nat.*, XXIX, 1(8) : *Non rem antiqui damnabant, sed artem, maxime vero quæstum esse manupretio vitæ recusabant. Ideo templum Esculapii etiam cum reciperetur is deus extra urbem fecisse iterumque in insula (lire : tiberinaque in insula) traduntur.* Cf. ci-dessus, p. 148.

2. FESTUS, p. 110 : *In insula Esculapio facta ædes fuit quod ægroti a medicis aqua maxime sustententur.*

3. Voir les exemples réunis par SCHLUETER, *loc. cit.*, p. 18, d'après PAUSAN., III, 19 (temple dédié à Asklépios par Hercule, près de l'Eurotas); III, 23 (à Liméra); VI, 21 (temple près de l'Alphée); VII, 27 (à Pellène), etc.

4. PLUT., *Quæst. rom.*, XCIV : *Διὰ τὴν τοῦ Ἀσκληπιοῦ τὸ ἱερόν ἔξω τῆς πόλεως*

qu'Esculape est le dieu de la médecine, comme le croyait Pline, c'est parce qu'il est un dieu d'origine hellénique.

La religion romaine n'était pas exclusive. De même qu'un étranger pouvait recevoir à Rome par décret le droit de cité, de même un dieu nouveau pouvait être accueilli et adopté par l'Etat romain; il prenait place à côté des anciens dieux nationaux; on lui rendait désormais, au même titre qu'à eux, un culte officiel et public. Pendant les deux siècles qui suivirent l'expulsion des rois un très grand nombre de divinités venues du Latium, de l'Etrurie, de la Grande Grèce, de la Sicile, se sont ajoutées à celles qu'on adorait primitivement à Rome; on les désignait sous le nom de *dii novensides* ou *dii peregrini*, par opposition aux *dii indigetes*<sup>1</sup>.

Ambrosch, le premier, a fait remarquer que ces dieux pérégrins n'étaient pas traités cependant tout à fait comme les autres<sup>2</sup>. Il crut pouvoir poser en principe, que l'on construisait toujours leurs temples au-delà de la ligne du *pomerium*, qui marquait la limite religieuse de la cité et séparait du sol étranger l'espace réservé aux divinités indigènes<sup>3</sup>; les cultes apportés du dehors ne pénétraient pas dans l'enceinte consacrée et privilégiée de la cité; on les maintenait scrupuleusement dans les faubourgs; cette prescription aurait été respectée pendant toute l'époque républicaine.

L'opinion d'Ambrosch fut acceptée sans réserves par Jordan, par Marquardt, par M. O. Gilbert<sup>4</sup>. Elle n'est pas entièrement exacte: M. Aust, M. Mommsen, M. Wissowa l'ont reprise en la modifiant<sup>5</sup>. Sur deux points il faut y apporter de notables corrections.

Ce ne sont pas tous les cultes pérégrins qui sont exclus du

ἔστι: Ἠότερον ὅτι τὰς ἕξω διατριβὰς ὑγιεινοτέρας ἐνόμιζον εἶναι τῶν ἐν ἄσται: Καὶ γὰρ Ἕλληνας ἐν τόποις καὶ καθαροῖς καὶ ὑψηλοῖς ἰδρυμένα τὰ Ἀσκληπιεία ἔχουσιν. Ἡ ὅτι τὸν θεὸν ἐξ Ἐπιδαύρου μετ'ἀπεμπτον ἔκειν νομιζουσιν; Ἐπιδαυρίοις δ'οὐ κατὰ πόλιν, ἀλλὰ πῶρόν τὸ Ἀσκληπιείον ἔστιν. Ἡ ὅτι τοῦ δράκοντος ἐκ τῆς τριήρους κατὰ τὴν νῆσον ἀποδάντος καὶ ἀρανισθέντος αὐτὸν ὄντο τὴν ἰδρυσιν ὑψηγεῖσθαι τὸν θεόν;

1. WISSOWA, *de Dis Romanorum indigetibus et novensidibus*, Marburg, 1893.

2. AMBROSCH, *Studien und Andeutungen im Gebiet des altrömischen Bodens und Cultus*, Breslau, 1839, p. 190.

3. Sur le *pomerium*, voir ci-dessus, p. 51.

4. JORDAN, *das Templum der Syriæ in Rom*, dans l'*Hermès*, t. VI, 1872, 316; — MARQUARDT-MOMMSEN, *Man. des Antiq. rom.*, trad. franç., t. XII, *le Culte*, I, p. 44; — O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. d. St. Rom.*, t. III, p. 66.

5. AUST, *de Edibus sacris populi romani*, Marburg, 1889, p. 47; — MOMMSEN, *der Religionsfrevel nach römischen Recht*, dans l'*Histor. Zeitsch.*, *Neue Folge*, t. XXVIII, 1890, p. 405; — WISSOWA, *op. cit.*

*pomerium*, mais seulement ceux qui sont empruntés à des pays de langue étrangère, à la Grèce. Festus distingue parmi eux deux groupes. Les uns ont été introduits à Rome en temps de guerre, à la suite d'une *evocatio*; les Romains avaient coutume de promettre des temples aux dieux protecteurs des cités qu'ils combattaient; ils les attiraient à eux, ils les faisaient passer pour ainsi dire dans leur propre camp; Macrobe nous a conservé la formule par laquelle on les évoquait<sup>1</sup>. Les autres ont été introduits en temps de paix par scrupule religieux; Festus cite précisément comme exemple Esculape<sup>2</sup>. Cette distinction est fondée, mais Festus n'en a pas découvert la juste raison. Elle ne repose pas sur la différence des circonstances dans lesquelles on a fait appel à ces divinités, mais sur la différence des pays d'où elles sont originaires. Au premier groupe appartiennent tous les dieux des peuplades italiques, de même race que les Romains et parlant la même langue; ils ne sont pas entrés à Rome seulement par le moyen de l'*evocatio* et en temps de guerre, ainsi que la *Juno Regina* de Veies, mais encore en temps de paix, à la faveur des relations commerciales, ainsi que la Diane d'Arice ou la Fortune de Préneste. Au second groupe appartiennent les dieux helléniques, qu'on a fait venir par dévotion, *ob quasdam religiones*, sur le conseil des Livres Sibyllins; ils ressemblent beaucoup moins que les précédents aux divinités romaines primitives. Aussi les uns et les autres n'ont-ils pas été admis à Rome sur le même pied. Les temples dédiés aux divinités italiques pouvaient s'élever indifféremment à l'intérieur du *pomerium*, comme celui de la *Minerva Capta* de Falerie au Cœlius, ou à l'extérieur, comme celui de la *Juno Regina* de Veies sur l'Aventin. Les temples dédiés aux dieux grecs, Cérès-Déméter,

1. MACROB., III, 9, 7-8 (à propos de l'évocation de la *Juno* carthaginoise par Scipion Emilien) : *Si deus si dea est cui populus civitasque Carthaginiensis est in tutela, teque maxime ille qui urbis hujus populi que tutelam recepisti, precor venerorque, veniamque a vobis peto ut vos populum civitatemque Carthaginiensem deseratis; loca, templa sacra, urbemque eorum relinquatis absque his abeatis eique populo civitatisque metum, formidinem, oblivionem injiciatis, proditique Romam ad me meosque veniatis nostraque vobis loca, templa sacra, urbs acceptior probatiorque sit, mihi que populo que romano militibusque meis præpositi sitis: ut sciamus intelligamusque si ita feceritis, roveo vobis templa ludosque facturum.*

2. FESTUS, p. 237 : *Peregrina sacra appellantur quæ aut evocatis dis in oppugnantibus urbibus Romanæ sunt conatu aut quæ ob quasdam religiones per pacem sunt petita, ut ex Phrygia Matris Magnæ, ex Græcia Cereris, Epidauri Æsculapi.*

Apollon, Esculape, s'élevèrent hors du *pomerium*, les premiers au Champ de Mars, le dernier dans l'île tibérine. Cette règle ne souffre pas d'exception ; si le temple voué à Castor et Pollux, après la bataille du lac Régille, était situé au cœur de la ville, dans le Forum, c'est que les Romains ne devaient pas le culte de ces deux divinités à la Grèce même, mais à la ville latine de Tusculum, où les Dioscures étaient particulièrement honorés ; Castor et Pollux furent accueillis d'abord à Rome en qualité de dieux italiques<sup>1</sup>.

Ramenée à ces termes, la théorie d'Ambrosch reste vraie, au moins pour les premiers siècles. La seconde restriction qu'on doit faire concerne la durée du temps pendant lequel la règle de l'exclusion du *pomerium* fut observée. Les cultes apportés des pays de langue étrangère ne sont pas toujours demeurés jusqu'à la fin de la République hors de la cité. Dès la seconde guerre punique des monuments consacrés à des divinités grecques ou même orientales sont édifiés à l'intérieur du *pomerium*. En l'année 537/217 on voue sur le Capitole un temple à la Vénus gréco-sicilienne du Mont Eryx<sup>2</sup> ; en 563/191 est inauguré sur le Palatin même, dans le quartier le plus ancien et le plus vénérable de la ville, le sanctuaire de l'asiatique *Magna Mater* de Pessinonte<sup>3</sup>. Les barrières opposées à l'envahissement des cultes pérégrins sont tombées bien plus tôt qu'Ambrosch et Jordan ne le pensaient. La loi religieuse qui défendait jadis d'admettre les dieux helléniques ou orientaux en deçà du *pomerium* fut très vite oubliée<sup>4</sup>. Le souvenir s'en était tout à fait perdu sous l'Empire ; les érudits eux-mêmes l'ignoraient : aussi Pline, Festus, Plutarque n'ont-ils pu s'expliquer qu'on ait mis le temple d'Esculape dans l'île tibérine.

**Pourquoi le temple d'Esculape fut construit dans l'île. —** Le culte du dieu de la médecine est essentiellement hellénique ;

1. Cf. M. ALBERG, *le Culte de Castor et de Pollux en Italie*, Paris, 1883.

2. AUSR, *op. cit.*, p. 19, n° 43 et 44, et p. 49 ; — WISSOWA, *loc. cit.*, p. XII. En même temps que le temple de Vénus Erycine et auprès de lui fut élevé un temple à la déesse Mens, qui ne serait, d'après PRELLER-JORDAN, *Röm. Myth.*, t. II, p. 265, qu'un aspect particulier de Venus, *Venus Minnerna*.

3. AUSR, *op. cit.*, p. 22, n° 53.

4. On sait cependant par Cass. Dio, LII, 30, et LIV, 6, qu'Auguste prit encore des mesures pour maintenir au moins les temples des divinités égyptiennes au-delà du *pomerium*. Ses efforts devaient être vains.

il fut apporté à Rome longtemps avant la seconde guerre punique, alors que les vieilles interdictions étaient encore en vigueur : le temple devait être, par conséquent, en dehors du *pomerium*. L'île tibérine satisfaisait à cette première et nécessaire condition. Elle présentait, en outre, de nombreux avantages qui la firent préférer à tout autre point des abords de Rome. Peut-être sa forme même et sa vague ressemblance avec un navire à l'ancre au milieu du fleuve n'ont-elles pas laissé les Romains indifférents : le serpent sacré était venu d'Epidaure par mer ; l'île rappelait le navire qui l'avait amené. En tout cas le voisinage du Champ de Mars, où était localisé le culte des dieux grecs précédemment reçus à Rome, contribua très certainement à les décider. Elle apparaissait comme le prolongement et la continuation du Champ de Mars ; il semblait naturel que les dieux pèlerins annexassent ce nouveau domaine, tout proche de celui qui leur était d'abord assigné, et que le sanctuaire d'Esculape se dressât en face du temple d'Apollon. Enfin il est probable qu'une préoccupation d'hygiène, ainsi que Plutarque l'a soupçonné, s'est jointe à ces diverses considérations. Les Asklépieia servaient aussi d'hôpitaux ; les malades y accouraient de toutes parts ; on devait, dans l'intérêt de la santé publique, les éloigner des quartiers habités ; l'isolement était une sage précaution<sup>1</sup>. A Epidaure une distance de cinq milles séparait le temple de la ville. A Rome, entre l'un et l'autre, s'interposa le Tibre. On comprend que les Romains, obligés de construire le sanctuaire hors de la cité, aient fixé leur choix sur l'île tibérine, que tant de raisons leur recommandaient. Ils ont attribué ensuite au dieu lui-même les intentions qu'ils avaient eues et les calculs qu'ils avaient faits. La légende qui représente le serpent quittant le navire d'Ogulnius et descendant de son plein gré sur la rive n'a pas d'autre sens.

**Le médaillon d'Antonin le Pieux.** — Cette légende était très populaire dans l'antiquité. Non seulement des historiens comme Tite-Live et Valère Maxime l'avaient rapportée et des poètes comme Ovide l'avaient célébrée, mais encore elle inspira des artistes, graveurs et sculpteurs, qui la représentèrent sur leurs œuvres.

1. BESCHM. D. ST. ROM, t. III, 3, p. 377 ; pendant la peste de 4656, les mo-

Le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale possède deux exemplaires très bien conservés d'un beau médaillon d'Antonin le Pieux où l'on s'accorde à voir figurée l'arrivée même du serpent d'Esculape à Rome. Ces monuments ont été souvent décrits et publiés<sup>1</sup>. Ils ne diffèrent l'un de l'autre que par d'insignifiants détails. A gauche, sous la première arcade d'une grande construction en forme de portique, s'avance une trirème; un serpent se dresse à la proue, derrière lui un petit personnage, debout, lève le bras. A droite, au premier plan, un



FIG. 19.  
MÉDAILLON D'ANTONIN LE PIEUX.  
D'après un exemplaire du Cabinet  
des Médailles.

vieillard est à demi couché; la partie inférieure de son corps baigne dans l'eau; son dos s'appuie à des rochers; il tient dans la main gauche un roseau et tend le bras droit vers un serpent; au second plan on distingue très nettement, ramassés en un seul groupe et dominant tout le reste, un arbre couvert de feuilles, une sorte de tour, et deux édifices: l'un à fronton triangulaire, l'autre terminé par un toit plat. En exergue est écrit le mot *Æsculapius*. Comme le fait justement remarquer M. Fröhner, « le

tableau est pittoresquement composé, on dirait une fresque de Pompei<sup>2</sup> ».

La scène est bien claire: le navire d'Ogulnius amène à Rome le serpent sacré, emblème d'Esculape. Le personnage debout à l'arrière est ou bien un marin maniant le gouvernail, ou bien, comme le croit M. von Duhn, qui voit dans le geste de son bras levé une attitude habituelle aux suppliants<sup>3</sup>, un fidèle

dernes ont tiré parti de la position de l'île tibérine, comme avaient fait les Anciens; les pestiférés furent évacués sur l'île, transformée en hôpital.

1. Ils appartiennent à l'importante série de médaillons frappés par les soins d'Antonin le Pieux, sur lesquels sont représentées les scènes principales de l'histoire romaine. — COHEN, *Monnaies de l'Empire romain*, 2<sup>e</sup> éd., t. II, p. 271-272; — FRÖHNER, *les Médaillons de l'Empire romain*, p. 53; — VON DUHN, dans les *Mittheil. des archäol. Instit.*, *Röm. Abth.*, 1886, p. 170; — DRESSER, *der Aventin auf einem Medaillon des Pius*, dans la *Zeitsch. f. Numism.*, 1899, p. 32, Pl. II, n<sup>o</sup> 10 et 11.

2. FRÖHNER, *loc. cit.*

3. VON DUHN, *Bullett. dell'Institut. archeol.*, 1879, p. 7 et 8; en arrivant au terme d'un voyage par mer, on offrait un sacrifice aux dieux.

invoquant le dieu médecin. Il faut reconnaître dans le vieillard Tiberinus, la divinité protectrice du fleuve qui traverse Rome et qui entoure l'île où s'élèvera le temple d'Esculape. Il était de tradition, dans l'art gréco-romain, qu'on représentât les fleuves sous les traits de vieillards couchés, un roseau à la main. Sur un autre médaillon d'Antonin le Pieux, Tiberinus est assis dans la même posture, le bras gauche s'appuyant à une urne renversée, la main droite posée sur une barque à laquelle il s'adosse<sup>1</sup>.

**Interprétation ancienne.** — L'identification de l'édifice en forme de portique à gauche et celle des édifices au second plan à droite ont été très discutées. On croyait en général, jusqu'à ces dernières années, que l'artiste avait voulu mettre sous nos yeux à droite l'île tibérine, à gauche l'un des ponts voisins de l'île. Le serpent semble prendre son élan pour abandonner le navire d'Ogulnius et aborder au rivage; la terre vers laquelle il se dirige est celle où désormais il résidera. L'arbre indique que l'île était boisée, et les constructions qui l'entourent rappellent qu'elle était habitée et occupée par divers temples. Ces constructions sont au nombre de trois; Canina voyait en elles les trois temples d'Esculape, de Jupiter et de Faunus<sup>2</sup>; c'était prêter gratuitement à l'auteur du médaillon un souci de scrupuleuse exactitude que sans doute il n'a pas eu. Il est permis de supposer du moins qu'elles font allusion particulièrement au sanctuaire d'Esculape, dont le bois sacré est symbolisé, selon l'usage, par un arbre isolé. Sur la gauche les arcades juxtaposées sont les arches d'un pont sous lequel passe la trirème revenue d'Epidaure; c'est donc ou le pont Æmilius, le dernier que rencontraient les navires remontant le Tibre, avant d'arriver à l'île, ou le pont Fabricius, qui la reliait à la rive gauche du fleuve.

**Interprétation nouvelle.** — M. Mayerhofer a proposé en 1884 une explication nouvelle : le pont serait, d'après lui, l'antique *pons Sublicius* en bois. Il apparaît sur le médaillon comme situé au sud de l'île tibérine, en aval, tandis que le pont Fabricius aboutissait dans l'île même, en amont du sanctuaire d'Esculape. D'autre part, dans le système de M. Mayerhofer, le pont Sublicius s'élevait entre le pont Æmilius et l'*insula tiberina*, tout

1. FRÖHNER, *op. cit.*, p. 52.

2. CANINA, *Bullett. dell' Instit. archeol.*, 1854, p. xxxviii.



auprès de celle-ci; le pont Æmilius était trop éloigné pour qu'on eût pu le représenter de cette façon, touchant presque la pointe méridionale de l'île. Enfin, quand l'ambassade d'Ogulnius fut envoyée à Epidaure, les ponts Fabricius et Æmilius n'existaient pas encore; Rome ne possédait que des ponts de bois; le *pons Sublicius* était le plus ancien, le plus célèbre, le plus proche de l'île tibérine au sud<sup>1</sup>.

M. Huelsen s'est avancé davantage: il conteste que l'édifice sous lequel on aperçoit la trirème soit un pont; certaines particularités de construction rendraient cette hypothèse invraisemblable. Les soi-disant arches, au lieu de s'abaisser en dos d'âne vers les deux rivages qu'elles devraient relier, se dressent très hautes et très étroites, coupées net des deux côtés. Ce ne sont pas les arches d'un pont, mais les arcades d'un portique; elles appartiennent aux *Navalia*, aux hangars sous lesquels s'abritaient les navires le long des berges du Tibre. Sur des monnaies d'Hadrien sont figurés les *Navalia* ou νεώσταια du port d'Ostie, avec une entrée à arcades qui ressemble à un long pont. A Rome le *Navale inferius* était situé — M. Huelsen croit pouvoir l'affirmer — sur la rive gauche, en aval de l'île, à la hauteur du *Forum boarium*; il semblerait, d'après le médaillon d'Antonin, qu'il se trouvât sur la rive droite; pure licence qu'a prise l'artiste; le médaillon nous donne, comme un miroir, une image renversée de la réalité<sup>2</sup>.

M. Dressel s'étonne à bon droit des conclusions auxquelles aboutissent les ingénieux raisonnements de M. Huelsen; on aurait sur le côté droit du médaillon une représentation directe et fidèle de l'île tibérine, sur le côté gauche une représentation fautive et renversée du *Navale inferius*. M. Dressel a voulu remédier à cette inconséquence. Il s'est montré plus hardi que ses devanciers. Non seulement aucun pont n'est ici figuré, mais encore les édifices du second plan à droite ne sont pas ceux de l'île tibérine. La scène se passe tout entière sur la rive gauche du Tibre, vue de la rive droite. Comme M. Huelsen, M. Dressel reconnaît dans les arcades le portique du *Navale inferius*, mais il n'est pas besoin d'imaginer qu'on a renversé l'image: elle est bien en place. La trirème d'Ogulnius vient de s'amarrer à la berge; le serpent s'élançe hors du

1. MAVERHOFFER, *die Brücken im alten Rom*, p. 41-46.

2. HUELSEN, *il Foro Boario e le sue adiacenze nell'antichità*, dans les *Dissert. della Pontif. Accad. di archeol.*, série II, t. VI, 1896, p. 253.

navire pour prendre possession de l'île au milieu du Tibre. Celle-ci n'est pas comprise dans le champ du tableau. Tibérinus, au premier plan, s'appuie à des rochers ; il n'y avait pas de rochers dans l'île. Derrière lui l'arbre, la tour et les deux édifices contigus forment un groupe à part, qui s'élève assez haut et domine les environs ; l'île était, au contraire, basse et plate. L'artiste a voulu nous montrer, à côté du *Navale*, une colline rocheuse et escarpée surplombant le Tibre : c'est l'Aventin, qui était situé effectivement en aval du *Forum boarium*, et que le spectateur placé sur la rive opposée apercevait à droite du *Navale inferius*. L'arbre signifie que l'Aventin était boisé, la tour, qu'il était fortifié, les deux autres édifices, qu'il était habité. Si l'on en croit M. Dressel, il ne reste donc rien de l'interprétation traditionnelle du médaillon d'Antonin<sup>1</sup>.

**Critique.** — M. Petersen a entrepris récemment de défendre la tradition si vivement attaquée. La tâche n'était pas aussi ingrate qu'on pouvait le croire. Les opinions les plus neuves ne sont pas toujours les mieux fondées. M. Huelsen et M. Dressel, en voulant trop bien expliquer le médaillon, le rendent inintelligible. M. Dressel persiste à croire que le graveur a voulu retracer l'épisode de l'arrivée d'Esculape : la légende inscrite en exergue l'y oblige. Mais que viendrait faire alors l'Aventin à l'arrière-plan ? Il n'a aucun rapport avec le culte du dieu médecin et son introduction à Rome ; on ne voit pas pourquoi il serait représenté ici, tandis que la présence de l'île tibérine au fond du tableau est toute naturelle et même nécessaire. Le serpent, prêt à quitter le navire d'Ogulnius, se dirige évidemment vers l'arbre et les trois édifices groupés ; ceux-ci ne peuvent donc appartenir qu'à l'île, puisque c'est là, et non au pied de l'Aventin, que débarquera Esculape et qu'il fixera sa résidence. Comme l'Aventin, l'île tibérine renfermait des arbres — le bois sacré de l'Asklépicion — et des édifices, temples et maisons particulières. La hauteur de l'arbre et des édifices au-dessus de la trirème et des arcades du portique est trop faible pour convenir à une colline. On comprend très bien, enfin, que Tibérinus s'adosse à des rochers, quoique l'île ne soit pas rocheuse : sur les monnaies et les bas-reliefs les divinités fluviales sont figurées le plus souvent assises dans une grotte.

1. DRESSSEL, *loc. cit.*

Après avoir réfuté l'hypothèse de M. Dressel, M. Petersen s'en prend à celle de M. Huelsen. La construction à arcades du premier plan à gauche n'est pas un portique des *Navalia* ; c'est un pont, vu en raccourci. M. Huelsen suppose un renversement d'images analogue à celui que produit un miroir : le *Navale inferius*, situé sur la rive gauche du Tibre, apparaîtrait comme placé sur la rive droite. Un pareil renversement serait admissible s'il s'appliquait au médaillon tout entier ; limité à une moitié seulement, il est invraisemblable et contraire aux règles les plus élémentaires.

D'ailleurs, si l'on examine de près le médaillon, le soi-disant *Navale* n'est pas plus situé sur la rive droite que sur la gauche ; bien loin qu'il soit parallèle à l'île et au cours du Tibre, il est dirigé obliquement et traverse le fleuve. Cette disposition ne convient qu'à un pont. Et de même un pont seul peut avoir à sa partie supérieure un parapet, tel que celui qu'on distingue fort bien ici. Sans doute, il s'arrête brusquement et s'interrompt à pic, sans s'incliner en pente douce vers les rives : l'espace était mesuré au graveur, il fallait qu'il se contentât d'un tracé schématique et simplifié ; les singularités d'aspect dont s'étonne M. Huelsen étaient imposées par l'étroitesse même du champ. La trirème, sous la première arche, tourne sa proue en avant : c'est ainsi que se présentent les navires remontant un fleuve ; dans les *Navalia*, au contraire, ils étaient à l'attache, la proue vers la rive. Le serpent n'a-t-il pas dû sortir de la trirème dès qu'elle fut arrivée en vue de l'île, après avoir passé sous le dernier pont, et sans attendre qu'on l'eût amarrée à la berge<sup>1</sup> ?

M. Petersen n'hésite pas à reconnaître ici, malgré les objections de M. Mayerhofer, le *pons Æmilius*. Ce ne peut être le pont Fabricius, qui se termine au milieu de l'île, alors que celui du médaillon est en aval. Ce ne peut être non plus le pont Sublicius, dont l'emplacement véritable doit être cherché au-dessous du pont Æmilius, et non pas, comme le croyait M. Mayerhofer, entre ce dernier et l'île. Sans doute, au moment de l'arrivée du serpent d'Esculape, le *pons Æmilius* n'était

1. VAL. MAX. (I, 8, 2) dit, il est vrai, que le serpent quitta le navire quand les ambassadeurs eurent débarqué : *In ripam Tiberis egressis legatis*. M. Petersen observe justement que ce détail, tout à fait invraisemblable, a été inventé sans doute par Valère Maxime, pour faire mieux ressortir les bonnes dispositions d'Esculape et montrer qu'il a agi spontanément, sans obéir aux suggestions des ambassadeurs.

encore construit : mais le graveur ne s'est point astreint à respecter si rigoureusement la vérité et la chronologie ; il est inspiré de ce qu'il avait lui-même sous les yeux et l'a présenté fidèlement.

L'argumentation de M. Petersen est convaincante : il faut s'en tenir ou en revenir à l'interprétation ancienne et traditionnelle<sup>1</sup>.

**Le bas-relief Rondinini.** — Un bas-relief de Rome, qui décore depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle la cour intérieure du palais Rondinini sur le Corso, doit être rapproché du médaillon d'Antonin : il date de la même époque et se rapporte comme lui à l'arrivée d'Esculape à Rome. Sa hauteur est de 1<sup>m</sup>,59, sa largeur de 1<sup>m</sup>,11. On ne sait rien du lieu ni de l'époque de sa découverte. Un second bas-relief, de dimensions pareilles, lui fait pendant. Ils appartenaient l'un et l'autre, dans l'antiquité, à une suite de panneaux sculptés qui ornaient les murailles d'un édifice important<sup>2</sup>. On a jugé nécessaire, dans les temps modernes, à la Renaissance très probablement, de les restaurer. Les transformations qu'on a fait subir au second sont trop considérables pour qu'on puisse deviner ce qu'il représentait primitivement. On y voit une femme couronnée de feuillage, assise dans une barque et ramant ; des roseaux flottent sur l'eau. Seule la partie centrale de la pierre est antique. Le premier bas-relief a moins souffert et se laisse mieux interpréter. Un vieillard barbu, de profil à gauche, émerge des eaux. Il lève la tête vers une urne renversée, située en face et au-dessus de lui. Il recueille dans une patère qu'il tient de la main droite l'eau qui s'écoule de l'urne. Un serpent s'avance en rampant vers la patère. À l'arrière-plan se dressent diverses constructions, malheureusement trop retouchées par une main moderne. M. von Duhn a fort ingénieusement expliqué la scène. Le personnage principal, au centre du panneau, est le serpent, symbole d'Esculape. Les constructions à l'arrière-plan sont celles de l'île tibérine, baignée par le fleuve. L'urne renversée signifie, dans le langage conventionnel de l'art antique, que

1. PETERSEN, *Brücke oder Navale*, dans les *Mittheil. des archäol. Instit., Röm. Abth.*, 1900, p. 352. — Voir aussi les objections de O. RICHTER, *Topogr. d. St. Rom.*, 2<sup>e</sup> éd., 1904, p. 203, note 4.

2. VON DUHN, *Bullett. dell'Inst. archeol.*, 1879, p. 7 ; — MATZ-VON DUHN, *Antike Bildwerke in Rom*, Leipzig, 1881-1882, t. III, p. 40 ; — VON DUHN, *Due bassorilievi del palazzo Rondinini*, dans les *Mittheil. des archäol. Instit., Röm. Abth.*, 1886, p. 167

l'île renfermait une source. Le dieu du Tibre, figuré, comme toujours, par un vieillard à demi couché dans le fleuve qu'il incarne, offre à Esculape l'eau de la source. Le bas-relief Rondinini fait suite, en quelque sorte, au médaillon d'Antonin.



FIG. 20. — BAS-RELIEF DU PALAIS RONDININI  
(*Mittheil. des archäol. Instit., Rom. Abth.*, 1886, pl. IX).

Celui-ci nous montrait le serpent quittant le navire des ambassadeurs romains pour se rendre dans l'île, où l'accueille Tiberinus, et choisir l'emplacement de sa nouvelle demeure. Et maintenant, le serpent, établi dans son temple, vient s'abreuver à la source sacrée dont Tiberinus lui fait les honneurs. M. von Duhn attribue les bas-reliefs Rondinini à l'époque des Antonins, et plus particulièrement au règne même d'Antonin le Pieux. Ils faisaient partie d'un ensemble de panneaux décoratifs

reproduisant les principaux épisodes de l'histoire d'Esculape et de son arrivée légendaire à Rome. A quel édifice pouvaient-ils mieux convenir qu'au temple principal du dieu de la médecine? C'est dans l'île, selon toute vraisemblance, qu'Antonin le



FIG. 21. — BAS-RELIEF DU PALAIS RONDININI.

(*Mittheil. des archäol. Instit., Rom. Abth.*, 1886, pl. X).

Pieux les aura fait placer pour lui rendre hommage et embellir son sanctuaire; c'est là qu'on les aura retrouvés à la Renaissance.

Médailion et bas-relief illustrent, pour ainsi dire, les textes de Valère Maxime et d'Ovide. Les œuvres littéraires et les monuments figurés s'éclairent mutuellement. Ils nous racontent les uns et les autres, à leur façon, la venue merveilleuse du serpent d'Epidaure, que n'oublièrent jamais les imaginations romaines, et la fondation du premier temple d'Esculape au milieu du Tibre.

## CHAPITRE III

# LE TEMPLE D'ESCULAPE ET SES DÉPENDANCES

---

**Fondation et fête annuelle.** — Le serpent sacré fut ramené d'Epidaure à Rome en 463/291. La construction du temple d'Esculape dans l'île tibérine dut être aussitôt commencée<sup>1</sup>. Nous ne savons pas en quelle année se fit la dédicace; ce fut sans doute deux ans plus tard, en 465/289. Elle eut lieu aux kalendes de janvier : la fête anniversaire de la fondation était célébrée ce jour-là. Ovide, au premier livre des *Fastes*, assure que les deux temples d'Esculape et de Jupiter dans l'île ont été consacrés le 1<sup>er</sup> janvier<sup>2</sup> :

« Voici maintenant ce qu'il m'a été permis de lire dans les *Fastes* mêmes. En ce jour nos pères consacrèrent deux temples. L'île, que le Tibre entoure de ses deux bras, reçut Esculape, né de Phœbus et de la nymphe Coronis. Jupiter lui est associé. Un même lieu les réunit et le temple du petit-fils est joint à celui de son illustre aïeul. »

1. Les textes relatifs au temple d'Esculape dans l'île sont indiqués dans AUST, de *Ædibus sacris populi romani*, p. 13, n° 24; — KIEPERT-HUELSSEN, *Nomencl. topogr.*, p. 74; — et dans ПОРО, *Lex. de topogr. rom.*, p. 542. — Cf. JORDAN, de *Æsculapii*, Fauni, *Vejovis Jovisque sacris urbanis*, dans les *Commentationes in honorem Mommseni*, Berlin, 1877, p. 359.

2. OVID., *Fast.*, I, 289 :

Quod tamen ex ipsis licuit mihi discernere fastis,  
Sacra vere patres hac duo templa die.  
Accipit Phœbo nymphaque Coronide natum  
Insula, dividua quam premit amnis aqua;  
Jupiter in parte est. Cepit locus unus utrumque  
Junctaque sunt magna templa nepotis ovo.

Le témoignage d'Ovide est confirmé par le calendrier de Preneste, rédigé au début du 1<sup>er</sup> siècle de l'ère chrétienne. On y lit, à la date du 1<sup>er</sup> janvier :

[*Æscu*]lapiō Vediovi in insula,

fête d'Esculape et de Vejovis dans l'île<sup>1</sup>.

Un calendrier plus récent, composé au milieu du iv<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ et connu sous le nom de *Fastes de Philocalus*, fait mention d'une seconde fête annuelle d'Esculape à Rome, le 11 septembre, *n(atalis) Asclepi*<sup>2</sup>. Il n'est pas probable que cette seconde fête concernât le sanctuaire de l'île tibérine; elle se rapportait plutôt à un autre édifice romain construit en l'honneur d'Esculape; la forme *Asclepi*, exactement calquée sur le mot grec Ἀσκληπιός, indique une époque assez basse; le dieu de la médecine possédait certainement sous l'Empire plusieurs temples à Rome, outre celui de l'île; l'un d'entre eux était situé, semble-t-il, dans les thermes de Trajan<sup>3</sup>.

**Position et vestiges.** — On admet en général que l'Asklépieion occupait la partie méridionale de l'île tibérine, où s'élève maintenant l'église Saint-Barthélemy<sup>4</sup>. Deux inscriptions concernant le culte d'Esculape ont été trouvées l'une devant l'église<sup>5</sup>, l'autre dans le jardin du couvent de franciscains qui la borde<sup>6</sup>. L'église elle-même renferme de nombreux fragments antiques : colonnes du portique et de la nef principale, architrave gisant à terre sous le péristyle, cuve de porphyre sous le maître-autel, débris de marbre utilisés dans le campanile et dans les pavements en mosaïque. Les quatorze colonnes de la nef principale ont belle apparence; onze sont en granit, les autres en marbre grec et en marbre africain. Elles n'ont pas toutes la même hauteur; on les a prises à des édifices

1. C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 231.

2. C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 272.

3. Une inscription en grec dédiée à Esculape a été trouvée auprès des thermes de Trajan (C. I. G., 5974); elle est antérieure à Dioclétien. Dans la *Passion des Quatre saints couronnés* il est question d'un temple romain d'Esculape au temps de Dioclétien; Benndorf croit que cet édifice était situé auprès du Colisée (BENNDORF, dans les *Unters. zur röm. Kaisergesch.* de BÜDINGER, Leipzig, 1868-1870, t. III, p. 354).

4. Voir notamment la BESCHN. D. ST. ROM, t. III, 3, p. 563; — BECKER, *Topogr. d. St. Rom.*, p. 361, etc.

5. C. I. L., VI, 7.

6. C. I. L., VI, 42.



différents, sans doute au temple d'Esculape lui-même et aux portiques qui l'entouraient. Deux d'entre elles, l'une à droite dans la nef, l'autre à gauche, sont supportées par des bases assez bien conservées, toutes pareilles, d'ordre corinthien, hautes chacune de 0<sup>m</sup>,28, que décorent des palmettes, des fleurons, des perles ; la base de droite a gardé en partie son



FIG. 22. — BASE D'UNE COLONNE ANTIQUE DANS L'ÉGLISE SAINT-BARTHÉLEMY.  
D'après une photographie prise en 1899.

chapelet de perles ; sur celle de gauche il a disparu. La première repose sur un soubassement rectangulaire qui mesure 0<sup>m</sup>,86 de longueur sur 0<sup>m</sup>,11 de hauteur ; la seconde s'appuie directement sur le sol de l'église. Il paraît bien certain que la plupart de ces fragments antiques proviennent du temple et de ses annexes. L'église chrétienne a succédé au sanctuaire païen.

**Discussion d'une hypothèse de Canina.** — Malgré toutes les raisons qui militent en faveur de cette opinion, Canina l'a contestée. Il a émis l'hypothèse que le temple d'Esculape était placé non pas à la pointe sud de l'île, mais dans la partie centrale, entre l'église actuelle de Saint-Jean-Calybite et le pont Cestius<sup>1</sup>. Il s'appuie sur le texte d'Ovide cité plus haut et sur

1. CANINA. *Sul tempio di Giove nell' isola tiberina*, dans le *Bullett. dell' Instit. archeol.*, 1854, p. XXXVIII. — Sur l'un des deux plans restaurés de l'île tibé-

quelques mots d'un érudit de la Renaissance, Mazocchi. D'après Ovide, le temple d'Esculape et celui de Jupiter se trouvaient à côté l'un de l'autre, ils étaient reliés l'un à l'autre, *cepit locus unus utrumque..... juncta templa*. Or une inscription sur mosaïque dédiée à Jupiter Jurarius, qu'on a découverte en 1854 dans les fondations des dépendances de Saint-Jean-Calybite, un peu à l'ouest de l'église, nous renseigne sur la véritable position de l'un de ces deux édifices<sup>1</sup>; elle nous fait connaître par cela même la position du second, qui, on le sait, lui était contigu. C'est au centre de l'île, sur la même ligne, au nord de la *via inter duos pontes*, qu'Esculape et Jupiter avaient dans l'antiquité leurs demeures; celui-ci était plus rapproché du pont Fabricius, celui-là du pont Cestius. La plupart des compilations épigraphiques des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles affirment qu'une inscription relative au culte du dieu de la médecine a été trouvée devant l'église Saint-Barthélemy. Mais Mazocchi, le plus ancien des auteurs qui la rapportent, déclare simplement, sans parler de l'église, qu'il a vu l'inscription *in domo D. Marci de insula*<sup>2</sup>. Ces mots ne signifient pas : dans l'église de Saint-Marc de insula; il n'y a jamais eu d'église de ce nom. Il faut traduire : dans la maison d'un certain Marc *dell'isola*. Mazocchi parle de ce texte en terminant sa description de l'île tibérine, immédiatement avant de s'occuper du Transtévère. Marc *dell'isola* habitait donc à l'ouest de l'île, auprès du pont Cestius, par lequel on passait sur la rive droite du Tibre. La place de l'inscription indique celle du temple auquel elle appartenait primitivement.

Aux deux arguments qu'avait fait valoir Canina, Preller, qui adopte son hypothèse, en ajoute un troisième<sup>3</sup>. On a recueilli, en 1854, auprès de Saint-Jean-Calybite et de la mosaïque de Jupiter Jurarius, des ex-voto en terre cuite représentant diverses

rines qu'a donnés CANINA, *Architettura antica*, t. III, pl. CVIII (Voir plus loin, p. 323), le temple d'Esculape occupe exactement le centre de l'île, et le temple de Jupiter, la pointe d'aval : hypothèses que contredisent tous les textes littéraires et épigraphiques. Sur l'autre plan restauré, *gli Edifici di Roma antica*, t. IV, pl. CCXLI (Voir plus loin, p. 325), Canina a tenu compte des découvertes de 1854 : il place encore le temple d'Esculape au centre de l'île, mais ceux, plus petits, de Jupiter et de Faunus lui sont contigus, le premier du côté de la rive gauche du Tibre, le second du côté de la rive droite; tous les trois ont la même orientation.

1. G. I. L., I, 1<sup>re</sup> éd., 1405, et VI, 379. — Cf. plus loin, p. 256.

2. MAZOCCHI, cité au C. I. L., VI, 7.

3. PRELLER-JORDAN, *Röm. Mythol.*, t. II, p. 242, note.

parties du corps humain ; les anciens avaient l'habitude d'offrir ces objets à Esculape en reconnaissance des guérisons qu'il leur avait procurées ; le sanctuaire du dieu de la médecine doit être cherché, par conséquent, aux environs de Saint-Jean-Calybite.

Mais on peut objecter à Preller que les *favissæ* des temples, où l'on déposait les ex-voto hors d'usage, en étaient quelquefois assez éloignées. L'édifice principal pouvait fort bien se trouver au sud de l'île et un dépôt d'ex-voto au centre. Qui nous dit, d'ailleurs, que les petits objets de Saint-Jean-Calybite n'ont pas été consacrés à Jupiter lui-même, qui avait un monument à cet endroit<sup>1</sup>? Les raisonnements de Canina ne sont pas non plus convaincants. On ne sait rien de cette *domus D. Marci* que nomme Mazocchi, sinon qu'elle était située dans l'île. En admettant même qu'elle fût voisine du pont Cestius, ce qui n'est pas prouvé, l'inscription qu'on y conservait a pu être découverte à quelque distance et portée ensuite dans la maison. On n'a pas le droit de construire toute une théorie sur une base si fragile. D'autre part, Canina interprète trop étroitement les vers d'Ovide ; il ne faut pas en conclure que les temples d'Esculape et de Jupiter se touchaient ; les mots *locus unus* ne désignent que l'île tibérine elle-même, dont le territoire renfermait à la fois les demeures de Jupiter et d'Esculape ; les mots *juncta templa* font allusion, semble-t-il, aux portiques qui encadraient les sanctuaires et les reliaient en effet l'un à l'autre. L'hypothèse aventureuse de Canina n'est pas admissible. Il n'y avait point place entre les deux ponts pour deux grands édifices juxtaposés. L'opinion traditionnelle est seule vraisemblable. Si le temple de Jupiter, comme l'ont montré les fouilles de 1854, était au centre de l'île, près de Saint-Jean-Calybite, celui d'Esculape, ainsi qu'en témoignent les inscriptions trouvées aux abords de Saint-Barthélemy et les débris antiques conservés dans l'église, s'élevait plus au sud, vers la pointe d'aval.

**Orientation.** — Le temple d'Esculape devait avoir dans l'antiquité la même orientation que l'église moderne qui l'a remplacé. La façade était donc tournée vers le nord, comme l'est maintenant le portique de Saint-Barthélemy. La disposition

1. Cf. plus loin, p. 261.

générale du terrain ne permettait aucune autre orientation. Il n'était pas possible que le temple eût sa façade du côté opposé, c'est-à-dire au sud. Les fidèles venus de la ville par le pont Fabricius et du Transtévère par le pont Cestius n'auraient aperçu devant eux, à leur arrivée, que le mur de fond de la *cella*. Il n'était pas possible non plus que le sanctuaire fût orienté de l'est à l'ouest ou de l'ouest à l'est. L'île tibérine n'avait pas assez de largeur dans ce sens pour que le temple et toutes les constructions secondaires qui l'entouraient pussent s'y développer. Les Romains la compareraient à un navire qui remontait le fleuve. Nulle place ne convenait mieux à Esculape que celle du pilote, à l'arrière, regardant l'amont<sup>1</sup>.

**Le temple sous la République.** — On connaît mal l'histoire du temple et de ses transformations successives. Une inscription mutilée, découverte à la Renaissance devant l'église Saint-Barthélemy, est ainsi conçue<sup>2</sup> :

...A. L...s L(ucii) f(ilius) Flaccus | aid(iles) d(e) stipe Æsculapi | faciundum locavere | eidem pr(æ)tores probavere.

D'après l'apparence des lettres et les formes orthographiques ce texte remonte aux derniers temps de la République. Il se rapporte, selon toute vraisemblance, à une réfection partielle du monument. Les édiles, parmi lesquels était un personnage portant le *cognomen* de Flaccus<sup>3</sup>, ont fait entreprendre le travail, que plus tard en qualité de préteurs, ils ont reçu et approuvé. Il arrivait souvent qu'un préteur eût à recevoir un travail dont il avait lui-même, auparavant, pendant son édilité, prescrit l'exécution. C'est ainsi qu'en 560/194, Cn. Domitius Ahenobarbus, préteur, dédia dans l'île tibérine un temple de Faunus, commencé en 558/196, ce même Cn. Domitius Ahenobarbus étant édile<sup>4</sup>. La réfection eut lieu *de stipe Æsculapii*; le mot *stips* a dans le langage religieux un sens très précis; il désigne l'argent offert aux dieux par une collecte des fidèles,

1. NISSEK, *Ueber Tempel-Orientirung*, dans le *Rheinisches Museum*, t. XXVIII, 1873, p. 547, et t. XXIX, 1874, p. 392.

2. C. I. L., VI, 7.

3. On a proposé de restituer au début de la première ligne le *nomen* [V]al[eriu]s. Mais il y a dans le texte, entre l'A et l'L, un point très visible et un espace vide (C. I. L., VI, 7).

4. Cf. ci-dessous, p. 189.

le produit de leurs cotisations volontaires<sup>1</sup>. Le pavement en mosaïque consacré à Jupiter Jurarius avait été placé, lui aussi, aux frais de la caisse du sanctuaire de cette divinité, de *stipe*<sup>2</sup>.

Des peintures décoraient, dès l'époque républicaine, les murailles des temples romains. Les unes étaient des œuvres grecques, enlevées aux monuments des villes conquises et apportées à Rome comme butin; elles représentaient des scènes légendaires de la mythologie hellénique. Les autres avaient pour auteurs des artistes travaillant à Rome même et pour les Romains; on y voyait retracés des épisodes de l'histoire nationale, des batailles, des sièges de villes<sup>3</sup>. Tite-Live raconte qu'en 584/170 le préteur Lucretius orna de tableaux, ramenés de Grèce, le temple d'Esculape<sup>4</sup>. On a cru quelquefois qu'il voulait parler de celui de l'île tibérine<sup>5</sup>. Il n'en est rien. Le contexte prouve qu'il est question en ce passage du temple d'Esculape à Antium. Nous avons tout lieu de supposer qu'à maintes reprises des œuvres d'art, prises aux cités vaincues de Grèce ou d'Asie, ont été déposées comme offrandes par les généraux romains dans le sanctuaire de l'île, mais les documents littéraires et épigraphiques qui sont parvenus jusqu'à nous n'en disent rien. Varron déclare, en revanche, au VII<sup>e</sup> livre du *de Lingua latina*, qu'il y avait de son vivant, dans le vieux temple d'Esculape, une peinture sur laquelle étaient figurés des *ferentarii*<sup>6</sup>. Cet *ædēs vetus Esculapi* ne peut être que le temple de l'*insula tiberina*. Les Romains appelaient *ferentarii* des cavaliers armés de traits qu'ils brandissaient comme des

1. DIGEST., L. 16, 27: *Stipendium a stipe appellatum est, quod per stipes id est modica æra colligatur.*

2. Cf. ci-dessous, p. 236.

3. E. COURBAUD, *le Bas-relief romain à représentations historiques*, Paris, 1899, p. 195.

4. Liv., XLIII, 4: *Crudelius avariusque in Græcia bellatum et a consule Licinio et a Lucretio prætoris erat. Lucretium tribuni plebis absentem concionibus assiduis lacerabant, cum reipublicæ causa abesse excusaretur: sed tum adeo vicina etiam inexplorata erant, ut is eo tempore in agro suo Antiati esset, aquamque ex manubiis Antiati ex flumine Loricinæ duceret. Id opus centum triginta millibus æris locasse dicitur: tabulis quoque pictis ex præda sanum Esculapii evornavit.*

5. Voir, par exemple, NIBBY, *Roma antica*, t. II, p. 664.

6. VARRON, *de Ling. lat.*, VII, 37 (à propos d'un vers du *Trinummus* de Plaute, où se rencontre le mot *ferentarius*): *Ferentarium a ferendo, id [quod non] est inane ac sine fructu, aut quod ferentarii equites hi dicti qui ea modi habebant arma que ferentur et jaculum. Huiusmodi equites pictos vidi in Esculapii æde vetere et ferentarios adscriptos.*

javelots. On s'étonne de rencontrer cette image guerrière dans un édifice appartenant au dieu pacifique de la médecine. Peut-être avait-elle été placée en ex-voto sur le mur du sanctuaire par un *ferentarius* qui devait à Esculape la guérison de ses blessures. D'après Jordan, une peinture sépulcrale, trouvée à Rome en 1877, pourrait nous donner une idée de cette fresque ; elle semble contemporaine de la guerre sociale ; on y distingue une citadelle, des tours, des soldats combattant<sup>1</sup>.

Varron a écrit le *de Lingua latina* avant l'année 711/43 ; la peinture des *ferentarii* est donc antérieure à cette date. L'inscription des édiles a été composée pareillement à la fin de la République. Jordan rapproche ces deux faits et remarque que la construction du pont Fabricius fut entreprise vers le même temps, en 692/62<sup>2</sup>. L'établissement du premier pont de pierre entre l'île et la ville aura coïncidé avec une restauration du temple. On a noté précédemment que les sculptures du revêtement en pierre de l'île tibérine paraissent devoir être attribuées aussi à cette époque<sup>3</sup>.

Pendant les guerres civiles du dernier siècle de la République il n'est fait dans les textes qu'une seule allusion au temple d'Esculape. En 711/43, après l'entrée des triumvirs dans Rome, des prodiges menaçants se manifestèrent : les enseignes des troupes qui gardaient la ville se couvrirent de toiles d'araignées, on vit des armes s'élever de la terre au ciel et on les entendit retentir bruyamment ; pendant les fêtes appelées esculapiennes, des abeilles se réunirent en grand nombre au sommet du temple du dieu médecin ; des troupes épaisses de vautours se posèrent sur celui du Génie du peuple et sur celui de la Concorde<sup>4</sup>. Les principales fêtes d'Esculape à Rome étaient célébrées dans l'île ; c'est donc en cet endroit que se réunirent les abeilles.

#### Le temple sous l'Empire. — Une nouvelle restauration eut

1. JORDAN, *de Æsculapii, Fauni, Vejovis Jovisque sacris urbanis*, dans les *Comment. in hon. Mommseni*, p. 359. — Cette peinture est reproduite et étudiée par E. COURBAUD, *op. cit.*, p. 204. — Cf. W. HELBIG, *Führer durch die Samml. klass. Alterthüm. im Rom*, 2<sup>e</sup> éd., Leipzig, 1899, t. 1, p. 420.

2. JORDAN, *loc. cit.*

3. Cf. ci-dessus, p. 42.

4. CASS. DIO., XLVII, 2 : Καὶ ἐν τοῖς Ἀσκληπείοις μέλισσαι ἐς τὴν ἄκραν πολλαὶ συνεστράφησαν, γυπὲς τε ἐπὶ τε τοῦ νεῶ τοῦ Ἰενίου τοῦ δήμου καὶ ἐπὶ τοῦ τῆς Ὀμοιοῖας παμπληθεῖς ἰδρῦθησαν.

lieu sous l'Empire, au temps des Antonins. Il y eut alors à Rome et dans tout le monde romain une véritable renaissance du paganisme. Les Antonins s'efforcèrent de ranimer le sentiment religieux, de remettre en honneur les anciens cultes, de réagir contre l'indifférence et la désaffection qui allaient croissant depuis des siècles<sup>1</sup>. Leur tentative profita tout particulièrement à Esculape. Ils avaient pour lui une vive dévotion. Ils comblèrent de présents les villes de Grèce et d'Asie, où étaient situés ses plus célèbres sanctuaires. Ils firent frapper, à Epidaure et à Pergame, des monnaies nouvelles, sur lesquelles il était figuré avec ses attributs traditionnels<sup>2</sup>. Des médaillons romains d'Hadrien et de Marc-Aurèle le représentent debout, le bâton à la main, ou bien avec Hygie, le serpent sacré à leurs côtés<sup>3</sup>. Marc-Aurèle prétendait avoir vu en songe le dieu de la médecine et tenir de lui des remèdes merveilleux<sup>4</sup>. L'exemple donné par les empereurs fut partout suivi. Jamais le culte d'Esculape n'avait été aussi florissant. Le rhéteur Ælius Aristide entreprend de longs voyages pour obtenir d'Esculape sa guérison; il se rend en pèlerinage à ses temples réputés, qu'il visite tous l'un après l'autre<sup>5</sup>. Le devin Alexandre d'Abonotichos proclame que le dieu de la médecine s'est montré à lui sous la forme d'un dragon à tête humaine, qu'il appelle Glykon et qu'il propose à la vénération publique<sup>6</sup>. A la même époque, un collège funéraire de Rome se place sous l'invocation d'Esculape et d'Hygie<sup>7</sup>. Aucun empereur du II<sup>e</sup> siècle ne s'est intéressé autant qu'Antonin le Pieux à ce culte. Dès avant son avènement il avait fait élever à Epidaure des monuments nouveaux et magnifiques<sup>8</sup>. Plus tard, il paraît s'être occupé spécialement du sanctuaire de l'île tibérine. Les inscriptions les plus intéressantes que l'on ait découvertes à cet endroit ont été rédigées peut-être pendant son règne<sup>9</sup>.

1. Cf. BOISSIER, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, Paris, 1874, t. II.

2. Article *Æsculapius*, par ROBIOT, dans le *Dictionn. des Antiq.* de DAREM-BERG et SAGLIO, t. I, p. 425.

3. FRÖHNER *les Médaillons romains*, p. 33, p. 86.

4. MARC. AUREL., *Ép. éxortés*, I, 47.

5. Il a raconté ses voyages dans ses *Discours sacrés*, *Ἱεροὶ λόγοι*, et dans son écrit intitulé *Ép. Ἀσκληπιῶν*.

6. BABELON, *le Faux Prophète Alexandre d'Abonotichos*, dans la *Revue numismatique*, 1900, p. 1. — Article *ἸἸσκωρ* dans le *Lexicon* de ROSCHER. — Voir le petit traité de LUCIAN., intitulé *Alexander seu pseudomantis*.

7. C. I. L., VI, 10.234 : *Lex collegii Æsculapii et Hygie*.

8. PAUSAN., II, 27, 6.

9. Cf. ci-dessous, p. 214.

C'est alors aussi que l'on grava et que l'on sculpta les médailles et les bas-reliefs commémoratifs de l'arrivée d'Esculape à Rome<sup>1</sup>. Les bas-reliefs du palais Rondinini faisaient partie d'une suite de grands panneaux décoratifs; l'édifice dont ils ornaient primitivement les murs, d'après une mode très répandue au II<sup>e</sup> siècle, n'était autre, sans doute, que le temple même de l'île, reconstruit ou réparé par Antonin<sup>2</sup>.

**La statue d'Esculape.** — Une statue en marbre grec, plus grande que nature, a été trouvée à la Renaissance dans l'île tibérine; on l'a transportée dans les jardins Farnèse au Palatin, et ensuite au musée de Naples, où elle est encore<sup>3</sup>. C'est une médiocre copie, faite à l'époque impériale, d'une œuvre grecque. Esculape est représenté debout, barbu, âgé. Il tient de la main droite le bâton sacré, sur lequel s'enroule le serpent; à sa gauche, l'omphalos de Delphes fait allusion à sa



FIG. 23. — STATUE D'ESCU LAPE DU MUSÉE DE NAPLES  
(Cliché Alinari).

1. Cf. ci-dessus, p. 175.  
2. VON DUXN, *Bullett. dell'Instil. archeol.*, 1879, p. 7; — *Mittheil. des archäol. Instil., Rom. Abth.*, 1886, p. 167.  
3. REAL MUSEO BORBONICO, Naples, 1824-1857, t. IX, pl. XLVII. — FICORONI (*Ves-*



parenté mythique avec Apollon et aux oracles qu'il rend comme lui. Le visage rappelle le type classique de Jupiter, dont il dérive, mais les cheveux bouclés, au lieu de flotter sur les épaules, sont relevés en partie sur la tête et ceints d'un bandeau. La barbe est épaisse, la moustache tombante, l'expression de la physionomie majestueuse et froide. Un manteau long, qui forme de larges plis, laisse à nu la poitrine et le bras droit; le bras gauche est caché sous la draperie; les pieds sont chaussés de brodequins. Un grand nombre de statues d'Esculape debout nous ont été conservées; la plupart d'entre elles ressemblent à celle du musée de Naples et n'en diffèrent que par de légers détails<sup>1</sup>. Quelquefois le bâton est à la gauche du dieu, et non à sa droite; quelquefois, il tient dans l'autre main, laissée libre, et non plus dissimulée sous les plis du vêtement, une patère qu'il tend en avant; l'omphalos ne figure pas toujours à côté de lui, mais toujours reparaissent la même expression, les cheveux bouclés, la barbe épaisse, le bâton, le serpent. Toutes ces œuvres ne sont évidemment que les répliques plus ou moins modifiées d'un même original. La plus célèbre statue d'Esculape, assis et trônant, était celle qu'avait faite Thrasyède, en or et en ivoire, pour le temple d'Epidaure<sup>2</sup>; nous ne la connaissons que par les monnaies. Il semble que les statues debout soient inspirées d'une œuvre en marbre, de Phromakos, qui ornait le temple de Pergame<sup>3</sup>. Si le modèle qu'a imité l'auteur de la copie conservée au musée de Naples est ancien, la reproduction, à en juger par son style empâté, la lourdeur des lignes, l'aspect de la barbe et des cheveux, ne date au plus tôt que du II<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne. Elle est contemporaine des médaillons et des bas-reliefs, et témoigne

*tigia e rarità di Roma*, p. 32) prétend que cette statue avait pour piédestal la base qui porte l'inscription du *minister* d'Esculape Probus (C. I. L., VI, 12) (cf. ci-dessous, p. 210); cette base, en effet, a été trouvée, elle aussi, sous la place *San Bartolomeo*. L'opinion de Ficoroni a été reprise par CASIMIRO, *Memorie istoriche*, p. 330, en note; — par VENUTI, *Descriz. topogr. di Roma*, t. II, p. 177, etc. Rien cependant ne nous autorise à l'adopter. L'inscription de Probus et la statue n'ont pas été découvertes en même temps. Le piédestal de la statue devait être de très grandes dimensions.

1. A. LÖWE, *de Æsculapii figura*, Strasbourg, 1887; — article *Asklepios*, par THREMER, dans la *Real Encyclopädie* de PAULY-WISSOWA, t. II, 2, p. 1690; — S. REINACH, *Répertoire de la statuaire antique*, t. I et II, Index, s. v° *Asklepios*.

2. PAUSAN., II, 27, 2.

3. PANOFKA, *Asklepios und die Asklepiaden*, dans les *Abh. der Berlin. Akad.*, 1845, p. 321.

comme eux de la popularité dont jouissait Esculape auprès des hommes de cette époque. Il est très probable qu'elle fut exécutée sur l'ordre d'Antonin le Pieux, pour orner la *cella* restaurée par ses soins.

**Aspect et décoration du temple.** — C'est donc au règne d'Antonin le Pieux qu'il faut se reporter par la pensée pour se représenter dans tout son éclat le sanctuaire de l'île tibérine. Construit en souvenir et à l'imitation des sanctuaires grecs d'Asklépios, il devait leur ressembler; il présentait le même aspect, il avait reçu une décoration analogue. Il était, comme eux, de petites dimensions. On a dit justement des Asklépieia que « d'impérieuses nécessités s'y imposaient à l'architecte; il fallait y ménager de grands espaces vides pour construire les portiques destinés à loger les malades, des cours et des dégagements pour permettre à la foule des pèlerins de circuler et de se mouvoir à l'aise. Aussi le temple y était-il peu de chose, une simple chapelle contenant la statue du dieu et les offrandes de prix, ou celles dont les dimensions exigües ne permettaient pas de les exposer en plein air dans le téménos<sup>1</sup> ». Au pied des marches qui conduisaient à la colonnade du vestibule, s'élevait l'autel où l'on sacrifiait solennellement les victimes consacrées. Au fond de la *cella* se dressait l'image colossale que nous pouvons voir maintenant au musée de Naples. Les jours de fête, par les portes entr'ouvertes, on l'apercevait [de loin dans la pénombre, présidant aux cérémonies du culte; vers elle montaient les hymnes des prêtres, les prières des fidèles, l'encens des sacrifices.

Ovide, racontant l'arrivée du serpent d'Epidaure à Rome, nous dit qu'Esculape s'est montré en Grèce aux ambassadeurs romains « tel qu'on le voit d'ordinaire dans son temple, tenant de sa main gauche un bâton noueux et de la droite caressant sa longue barbe<sup>2</sup> ».

Peut-être le poète fait-il allusion à une statue qu'il a vue dans le temple de l'île tibérine, et qu'aura remplacée au siècle des Antonins celle du musée de Naples. Les mots mêmes qu'il

1. P. GIRARD, *l'Asklépieion d'Athènes*, Paris, 1881, p. 15.

2. OVID., *Métam.*, XV, 654 :

... Qualis in æde  
Esse solet: baculumque tenens agreste sinistra  
Cæsariem longæ dextra deducere barbæ.

emploie paraissent indiquer que ce type iconographique était assez répandu dans l'antiquité : *in æde esse solet*. Il est remarquable que, parmi les très nombreuses statues ou statuettes d'Esculape qui nous sont parvenues, aucune ne réponde à la description d'Ovide<sup>1</sup>. Deux monuments figurés doivent être cités cependant<sup>2</sup>. Le premier est une peinture de Pompei. Voici ce qu'en écrivait Millin : « Le centaure Chiron vêtu d'une chlamyde et appuyé sur un bâton donne à Achille, en présence de Pélée, sa leçon de botanique. Pélée est assis et tient un bâton, Achille a des plantes médicinales dans sa main gauche et s'appuie sur la lyre<sup>3</sup>. » En réalité, le prétendu Achille n'est autre qu'Apollon, couronné de laurier, vêtu d'une chlamyde, la cithare à la main et l'omphalos près de lui ; le personnage assis est Esculape, chaussé de sandales, la main droite au menton, le bâton dans la main gauche<sup>4</sup>. Cette fresque représente donc trois divinités médicales : le dieu de la médecine avait pour père Apollon, bienfaisant et guérisseur comme lui-même, et tenait du centaure Chiron les secrets de son art. Le second monument est une monnaie de Pergame, à l'effigie de Faustine la Jeune ; on reconnaît au revers « Esculape assis sur un siège à gauche, portant la main droite à sa bouche et tenant de la gauche son bâton autour duquel est un serpent<sup>5</sup> ». On peut supposer qu'il y avait dans l'Asklépieion de Pergame une statue célèbre qui correspondait exactement à la description d'Ovide ; plusieurs copies de cette œuvre connue auront été portées en Italie ; l'une d'elles décorait, au siècle d'Auguste, le sanctuaire de File tibérine.

Suétone raconte qu'Auguste, pour récompenser de ses soins le médecin Antonius Musa qui l'avait guéri d'une maladie dangereuse, lui fit élever par souscription une statue auprès de celle d'Esculape<sup>6</sup>. Peut-être veut-il dire que l'image du médecin d'Auguste avait été placée, elle aussi, *in insula*. Un marbre du musée du Vatican, trouvé dans un jardin sur le Quirinal,

1. Voir A. LÖWE, *Thürmer*, S. REINHOLD, *opp. cit.*

2. Ils sont indiqués par PANOFKA, *op. cit.*, p. 325 ; — et par LÖWE, *op. cit.*, p. 67 et p. 132.

3. MILLIN, *Galerie Mythologique*, Paris, 1811, t. II, p. 70 ; pl. CLIII.

4. W. HELBIG, *Wandgemälde der vom Vesuv verschütteten Städte Campaniens*, Leipzig, 1869, p. 54, n° 202.

5. MIONNET, *Descr. des médailles antiques grecq. et rom.*, Supplém., Paris, 1819-1837, t. V, p. 443, n° 1018.

6. SUETON., *Aug.*, 59 : *Medico Antonio Musæ cujus opera ex ancipiti morbo convalescerat, statuam æve collato juxta signum Esculapii statuerunt.*

passé pour le portrait d'Antonius Musa; il représente un personnage debout auprès de l'omphalos, drapé dans un long manteau et appuyé sur un bâton où s'enroule un serpent; la figure est jeune et imberbe; l'expression très personnelle du visage paraît indiquer qu'il a été sculpté d'après nature<sup>1</sup>. Si l'attribution qu'on a faite de ce monument était exacte, le texte de Suétone ne pourrait intéresser l'île tibérine : c'est sur le Quirinal qu'auraient été situées les statues voisines d'Esculape et d'Antonius Musa. Mais cette attribution même n'est qu'une hypothèse gratuite; il n'est pas sûr que le marbre du musée du Vatican soit un portrait du médecin d'Auguste; peut-être n'y faut-il voir qu'un Esculape jeune; on sait par Pausanias que Calamis à Corinthe et Scopas à Gortyne avaient donné au dieu de la médecine les traits d'un jeune homme imberbe<sup>2</sup>; quelques sculpteurs de l'époque gréco-romaine ne seraient-ils pas restés fidèles à cette tradition? Il est bien vraisemblable qu'Auguste, pour mieux témoigner sa gratitude et son estime à Antonius Musa, aura tenu à placer son image dans cette île tibérine consacrée à l'art médical et où s'opéraient tant de guérisons merveilleuses.

D'autres statues décoraient le temple. Auprès d'Esculape devaient être figurées, selon l'usage, les divinités qu'on lui associait constamment : son fils Télésphore, sa fille Hygie, l'Ἰγίειν des Grecs, confondue avec l'antique Salus des Sabins et des Latins<sup>3</sup>. Il faut citer aussi les statuettes, en marbre ou en terre cuite, offertes par les fidèles. En 1891 on a trouvé dans les débris extraits du Tibre à la drague, près du pont Cestius, une figurine acéphale d'Esculape, en marbre, haute de 0<sup>m</sup>,17, reposant sur un petit pilastre ovale; le dieu est debout, enveloppé de son manteau, la poitrine et le bras droit nus; il tient de la main droite une patère vers laquelle un serpent enroulé sur son bâton dresse la tête; à côté de son pied gauche se voit l'omphalos<sup>4</sup>. On a recueilli aussi aux abords de l'île tibérine un grand nombre d'ex-voto en terre cuite; nous aurons plus loin à y revenir<sup>5</sup>. Dans l'antiquité la *cella* devait

1. W. HELBIG, *Führer durch die Samml. klass. Alterth. in Rom*, 2<sup>e</sup> éd., t. I, p. 7.

2. PAUSAN., II, 10, 3; VIII, 28, 1.

3. Sur les divinités associées à Esculape, voir PRELLER-JORDAN, *Roem. Mythol.*, t. II, p. 234, *die Heilsgötter*.

4. BARNABEI, *Notiz. d. Scavi*, 1891, p. 287.

5. Cf. ci-dessous, p. 232.

être remplie de petits objets semblables<sup>1</sup>. Peut-être gardait-on, gravé sur la pierre, le texte de recettes efficaces qu'avait révélées le dieu : c'est ainsi qu'on lisait au seuil du temple d'Asklépios à Cos la formule d'un contre-poison fameux<sup>2</sup>. Sur les murs étaient apposées des tablettes de bronze portant des inscriptions votives, — la copie de l'une d'entre elles nous a été conservée<sup>3</sup>, — des peintures comme l'antique fresque des *ferentarii*, des bas-reliefs comme ceux dont proviennent les fragments sculptés du palais Rondinini. De quelque côté enfin qu'on portât ses regards, on ne voyait partout que les témoignages accumulés de l'action bienfaisante du dieu médecin et de la piété reconnaissante des Romains.

**Les dépendances du temple.** — En Grèce les Asklépieia occupaient un vaste espace ; ils comprenaient diverses parties : « un temple abritait la statue du dieu ; dans le voisinage, des portiques, sortes de galeries couvertes largement aérées, donnaient asile aux hôtes passagers du sanctuaire ; enfin une source fournissait l'eau nécessaire aux traitements élémentaires que le dieu prescrivait à ses malades, aux purifications et aux ablutions des suppliants<sup>4</sup> ». Il faut ajouter que les Asklépieia renfermaient en outre, le plus souvent, un bois où le dieu rendait ses oracles et faisait entendre, la nuit, sa voix prophétique. L'Asklépieion le plus célèbre était celui d'Épidaure ; Pausanias en a laissé une description détaillée<sup>5</sup>, dont les fouilles récentes ont permis de vérifier l'exactitude<sup>6</sup>. Tous les éléments

1. Il en était de même dans les temples d'Asklépios en Grèce : voir les descriptions de Pausanias. — Voici ce que Liv., XLV, 28, disait d'Épidaure, à propos du voyage de Paul Emile en Grèce : *Inde haud parum opibus Epidaurum sed inclutam Esculapii nobili templo, quod quinque millibus passuum ab urbe distans nunc vestigiis revulsorum donorum, tum donis dives erat, quæ remedium salutarium ægri mercedem sacraverant deo.*

2. PLIN., *Hist. nat.*, XX, 24 (99) : *Et discessuri ab hortensii unam compositionem ex his clarissimam subterimus, adversus venenata animalia incisam lapide versibus Cœi in æde Esculapii... Hac theriaca magnus Antiochus rex adversum omnia venena usus traditur.*

3. Cf. ci-dessous, p. 214.

4. P. GIRARD, *L'Asklépieion d'Athènes*, p. 5. — Cf. l'article *Asklépieion* par ROBIOT, dans le *Dictionn. des Antiq.* de DAREMBERG et SAGLIO.

5. PAUSAN., II, 27.

6. Cf. FRAZER, trad. anglaise et commentaire de PAUSANIAS, Londres, 1898, t. III, p. 254 ; — CAVVADIAS, *les Fouilles d'Épidaure*, Athènes, 1893 ; — DEFRASSE et LECHAT, *Épidaure, restauration et description*, Paris, 1895 ; — le résumé de DIEHL, *Excursions archéologiques en Grèce*, Paris, 1890, chap. IX, p. 311-335 ;

qui viennent d'être énumérés, temple, portiques, sources, bois, se rencontraient à Epidaure. On les retrouvait à Athènes<sup>1</sup>, à Triikka, à Cos, à Sicyone, à Pergame. L'Esculape latin n'était



FIG. 21. — INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE SAINT-BARTHÉLEMY ;  
MARGELLE DE PUIT ENCASTRÉE DANS LES MARCHES  
(D'après une photographie).

qu'une copie de l'Asklépios grec ; en passant d'un pays à l'autre le dieu avait gardé tous ses caractères primitifs ; son

— CAVVADIAS, Το ἱερόν τοῦ Ἀσκληπιοῦ ἐν Ἐπιδαύρῳ καὶ ἡ θεραπεία τῶν ἀσθενῶν, Athènes, 1900.

1. Cf. P. GIRARD, *op. cit.*

sanctuaire non plus n'avait pas un aspect différent à Rome et dans les cités helléniques. L'île tibérine possédait un véritable Asklépieion imité de la Grèce, et tout particulièrement d'Epidaure.

Peut-être y avait-il dans l'île, à côté du temple d'Esculape, un bois sacré<sup>1</sup>. Sur le médaillon déjà cité d'Antonin le Pieux, un arbre apparait à l'arrière-plan, au milieu de plusieurs édifices. Dans le style symbolique et convenu des graveurs anciens, un seul arbre suffit à indiquer la présence d'un bois<sup>2</sup>.

L'existence des portiques sous lesquels les malades venaient passer la nuit, attendant les révélations mystiques<sup>3</sup>, est mieux attestée. Tite-Live et Plutarque les mentionnent dans les mêmes termes à peu près<sup>4</sup> : le sol de l'île, formé d'abord par les moissons de Tarquins jetées dans le Tibre, devint par la suite assez ferme, grâce au travail des hommes, pour qu'il pût soutenir des temples et des portiques. La place que ces derniers occupaient dans l'antiquité n'est pas douteuse, la disposition même du terrain la fait connaître : ils s'étendaient à droite et à gauche et ils allaient en divergeant vers le nord, suivant la ligne des berges.

Il ne reste plus rien ni du bois sacré ni des portiques. Il se pourrait, au contraire, que la source antique fût encore en place. D'après Vitruve, il était nécessaire d'élever les temples, et tout spécialement ceux des divinités guérisseuses comme Esculape et Salus, en des lieux salubres et près des sources<sup>5</sup>. Les Asklépieia répondaient toujours à ces conditions<sup>6</sup>. Le bas-relief du palais Rondinini nous montre que le sanctuaire de l'île tibérine ne faisait pas exception à la règle et qu'il contenait une source : elle est figurée, d'après un procédé symbo-

1. O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. d. St. Rom*, t. III, p. 71.

2. VON DUBN. DRESSEL, *opp. cit.* supra p. 176, note 1.

3. ENNIUS, *Achilles*, vers 119 (éd. Müller) :

Namque Æsculapii liberorum sacrii opplent porticus.

4. LIV., II, 5 : *Postea credo additas moles manique adjutum, ut tam emiens area firmaque templis quoque ac portibus sustentendis esset.* — PLUT., *Popl.*, 8 : Τοῦτο γὰρ ἡγεῖται ἔστιν ἰερόν κατὰ τὴν πόλιν ἔχει δὲ ναοὺς θεῶν καὶ περιπάτους.

5. VITRUV., I, 2 : *Naturalis autem decor sic erit si primum omnibus templis saluberrimæ regiones aquarumque fontes in his locis idonei eligentur in quibus fana constituentur, deinde maxime Æsculapio Saluti quorum et eorum deorum plurimi medicinis ægri curari videntur. Cum enim ex pestilenti in salubrem locum corpora ægra translata fuerint et e fontibus salubribus aquarum usus subministrabuntur, celerius convalescent.*

6. Voir notamment PAUSAN., I, 21 et 31; II, 26; V, 11.

lique bien connu, par une urne renversée, d'où l'eau s'échappe et où vient s'abreuver le serpent d'Esculape. Or, dans l'église actuelle de Saint-Barthélemy, devant le maître-autel, encastée dans les marches qui conduisent de la nef principale au chœur surélevé, on voit l'ouverture circulaire d'un puits, maintenant tari. Des sculptures et des inscriptions médiévales décorent la margelle : elles datent du XII<sup>e</sup> siècle, du règne d'Otton III, qui mit sous l'invocation de saint Barthélemy l'édifice d'abord consacré à saint Adalbert. Les sculptures sont réparties en quatre panneaux et représentent quatre personnages debout : sur le panneau qui regarde vers la nef, le Christ tenant dans la main un livre ouvert ; en arrière, saint Adalbert, revêtu des ornements épiscopaux, saint Barthélemy, ayant à la main un couteau, qui rappelle son martyre, enfin Otton III, avec le sceptre impérial<sup>1</sup>. Une inscription gravée au-dessus des têtes des personnages fait tout le tour de la margelle :

† *Os putei s(an)c(t)i circu(m)dant orbe rotanti.*

« Les saints entourent en cercle l'orifice du puits. »

Sur le rebord plat de la margelle on distingue quelques lettres d'une autre inscription très effacée, usée, semble-t-il, par le frottement des cordes. M. von Duhn croit qu'on y lisait primitivement :

*Qui sitit ad fontem veniat potumque salubrem [h]auriat ex vena<sup>2</sup>...*

« Que celui qui a soif vienne à la source puiser une boisson bienfaisante. »

S'autorisant de la présence d'une urne renversée sur le bas-relief du palais Rondinini, M. von Duhn a émis l'hypothèse ingénieuse et très plausible que le puits de l'église chrétienne est l'ancienne source sacrée du temple païen<sup>3</sup>. Il est bien singulière-

1. Un dessin de ces sculptures a été publié par CASIMIRO, dans ses *Memorie storiche*, p. 276. Elles sont décrites, d'après Casimiro, dans la *BESCHN.* n. ST. ROM, t. III, p. 570.

2. Il y a à Rome, à Venise, et dans la plupart des villes d'Italie des bouches de puits du moyen âge ornées de reliefs et d'inscriptions. Les formules qu'on y gravait ressemblent souvent à celle-ci ; c'est quelquefois ce verset d'Isaïe : *Omnes sitientes venite ad aquas* ; quelquefois ce texte de saint Jérôme : *Quisque sitit veniat cupiens haurire fluentia*, ou d'autres phrases analogues.

3. VON DUHN, *Die bassorilievi del palazzo Rondinini*, dans les *Mittheil. des archäol. Instit., Rom. Abth.*, 1886, p. 172.



ment placé, au milieu même des marches, et doit être antérieur à la construction de l'église. Il était situé dans le temple d'Esculape ou tout à côté. Lorsque l'on bâtit Saint-Barthélemy, au XII<sup>e</sup> siècle, on respecta son emplacement. Peut-être de pieuses légendes à son sujet avaient-elles pris naissance dès les premiers siècles du christianisme. Peut-être gardait-on la mémoire de martyrs mis à mort, au temps des persécutions, près de la source, ou de reliques qu'on y avait cachées. Ces souvenirs auront assuré sa conservation. Elle fut regardée, au moyen âge, comme sacrée; on vint y chercher de nouveau un breuvage salutaire, *potum salubrem*. Les chrétiens qui succédaient aux fidèles du dieu de la médecine avaient hérité de leur respect religieux pour le vieux puits de l'île tibérine et de leur confiance en ses vertus.

---

## CHAPITRE IV

### LE CULTE D'ESCULAPE DANS L'ILE TIBÉRINE

---

**Caractères de ce culte.** — Le culte que l'on rendait à Esculape dans l'île tibérine avait un double caractère : il était grec par ses formes aussi bien que par son origine ; il était intéressé et servait à obtenir la guérison des malades.

« De tous les dieux grecs, Asklépios est le seul qui ait eu à Rome un oracle en activité, pourvu de rites grecs, qui étaient comme un fragment de la patrie hellénique incrusté au centre du Latium<sup>1</sup>. » Il est naturel que parmi tant de divinités importées à Rome, Esculape, introduit tardivement, et qui n'avait pas d'analogue dans la primitive religion italique, ait subi plus qu'aucun autre les influences étrangères. On s'est demandé si les premiers prêtres du temple de l'île tibérine n'étaient pas venus d'outre-mer avec le serpent sacré<sup>2</sup>. En tout cas, c'est à la mode hellénique que les Romains adorèrent Esculape. Festus le range au nombre des dieux pérégrins qu'on honorait à Rome selon les rites propres aux peuples de qui on les tenait<sup>3</sup>. D'après Valère Maxime, les ambassadeurs qui ramenèrent d'Epidaure le serpent symbolique s'étaient informés auprès des habitants de la façon dont il fallait l'invoquer<sup>4</sup>. Le grec paraît avoir été officiellement employé dans le sanc-

1. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. de la divination*, t. III, p. 174.

2. AUG. GAUTHIER, *Recherches historiques sur l'exercice de la médecine dans les temples*, p. 116.

3. FESTUS, p. 237 : *Quæ ob quasdam religiones per pacem sunt petita, ut ex Phrygia Matris Magnæ, ex Græcia Cereris, Epidauro Æsculapi; quæ coluntur eorum more a quibus sunt excepta.* — Pour les formes étrangères du culte rendu à la *Magna Mater*, voir DIONYS., II, 19, et SERVIUS, *ad Georg.*, II, 394.

4. VAL. MAX., I, 8, 2 : *Legati cultu anguis a peritis accepto læti inde solverunt.*

tuaire de l'île<sup>1</sup>. C'est souvent en cette langue que sont rédigées, à l'époque impériale, les inscriptions de Rome dédiées à Esculape. Dans quelques inscriptions latines mêmes, il est désigné sous son nom grec, qu'on ne prend pas la peine de déguiser<sup>2</sup>.

En Grèce le culte d'Asklépios était inséparablement lié à l'exercice de la médecine sacerdotale. Les dévots qui fréquentaient ses temples étaient des malades implorant son intercession. Les prêtres s'appliquaient à soulager leurs maux. Interprètes des volontés d'Esculape et dépositaires de sa science, ils s'efforçaient de provoquer des cures heureuses. Le dieu passait pour l'auteur des guérisons; son sanctuaire en recueillait tout l'honneur et le profit. Les Asklépieia servaient donc d'hôpitaux en même temps que de temples : « Avec ses vastes portiques mis à la disposition des malades, avec son prêtre et tout son personnel sacré chargé de recevoir les suppliants et de veiller à leur bien-être, l'Asklépieion nous apparaît comme un établissement de bienfaisance, fonctionnant sous le regard de la divinité et avec le concours et les encouragements de l'Etat<sup>3</sup>. » Il en fut de même à Rome. L'Asklépieion de l'île tibérine était lui aussi une sorte d'hôpital ouvert aux malades, où les prêtres, au nom d'Esculape, pratiquaient la médecine<sup>4</sup>.

**La médecine sacerdotale à Rome.** — Il faut avouer que la médecine sacerdotale ne paraît pas avoir été très florissante à Rome. Elle n'y rencontra pas la même faveur qu'en Grèce. Elle avait à lutter contre la concurrence à la fois de cette médecine empirique et grossière dont les Romains se contentaient avant l'arrivée du serpent d'Épidaure et de la médecine laïque et scientifique que les praticiens grecs apportèrent en Italie dès la fin du III<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne. Le temple modeste de l'île tibérine ne fut jamais aussi célèbre, aussi fréquenté que les sanctuaires d'Épidaure et de Pergame. Le silence des écrivains latins, qui ne disent rien des guérisons miraculeuses opérées dans l'île, a fait justement supposer que

1. BOUCHÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 297.

2. C. I. L., VI, 8 : *Asclepio*; 13 : *deo Sancto Asclep'io*; 20 : *Asclepio et Saluti*.

3. P. GIRARD, *l'Asklépieion d'Athènes*, p. 126.

4. Cf. C.-A. BOETTIGER, *der Esculapiusdienst auf der Tiberinsel*, dans SPRENGEL, *Beiträge zur Gesch. der Medicin*, Halle, 1794, t. II, p. 177, — reproduit dans les *Kleine Schriften* de BOETTIGER, Dresde, 1837-1838, t. I, p. 112.●

les Romains eurent peu de confiance tout d'abord dans le dieu grec de la médecine<sup>1</sup>. L'origine hellénique du culte d'Esculape lui nuisait malgré tout auprès de ce peuple traditionnaliste et routinier, obstinément attaché à ses vieux usages. Au début, sans doute, « l'oracle fut surtout fréquenté par les esclaves et les étrangers, car il est plus facile de décréter l'érection d'un temple que de changer en un instant les habitudes populaires<sup>2</sup> ». Plus tard, lorsqu'on se lassa enfin des recettes anciennes, manifestement insuffisantes et démodées, les médecins grecs offrirent leurs services<sup>3</sup>. A cette époque, les hautes classes de la société romaine n'avaient plus une foi assez vive pour être capables de préférer à des méthodes raisonnées les interventions surnaturelles d'un dieu; les progrès croissants du scepticisme et de l'incrédulité les détournèrent de s'adresser à Esculape. Dans les premiers temps on se méfiait des médecins grecs; on les blâmait de gagner leur vie en traitant les malades et de faire argent de la santé d'autrui<sup>4</sup>. Peu à peu cependant on s'habitua à leurs soins; ils se rendirent indispensables; les gens riches et instruits n'avaient recours qu'à leur art; les petites gens continuèrent à former seuls la clientèle d'Esculape.

**Le Curculio.** — On ne peut citer à l'époque républicaine qu'un texte littéraire où il soit fait allusion au culte rendu par les Romains à Esculape dans l'île tibérine. C'est une comédie de Plaute, le *Curculio*. La pièce est imitée du grec, mais toute remplie de détails empruntés à la vie journalière des Romains. La scène se passe à Epidaure, devant le temple d'Asklépios<sup>5</sup>. En réalité Plaute ne pense qu'à Rome; il oublie sans cesse le cadre fictif de sa comédie; ce sont les mœurs romaines qu'il dépeint, ce sont les goûts et les défauts de ses contemporains qu'il critique. Dans l'une des principales scènes il décrit le Forum romain, qu'il appelle par son nom; sans songer à l'in vraisemblance de cette digression, il s'attarde à nous énumérer les divers groupes de marchands, de curieux

1. HÄSER, *Gesch. der Medicin*, 3<sup>e</sup> éd., t. I, p. 256.

2. BOUCHÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 296.

3. Cf. M. ALBERT, *les Médecins grecs à Rome*, chap. I.

4. PLIN., *Hist. nat.*, XXIX, 1,8).

5. PLAUT., *Curculio*, 14 :

Hoc .Esculapi fanum'at.

et d'oisifs qui encombrant les abords de la place publique, et caractérise en quelques mots les occupations plus ou moins licites de cette foule bigarrée<sup>1</sup>. De même que cette place publique est le Forum romain, et non pas une agora de la Grèce, de même aussi le temple d'Esculape dont il est question dans la pièce est un temple de Rome, et non pas celui d'Epidaure. Or le seul sanctuaire romain où dès le temps de Plaute on invoquât Esculape était situé dans l'île tibérine. Le *Curculio* nous permet d'affirmer que ce culte, une centaine d'années environ après l'arrivée du serpent sacré, était organisé et célébré régulièrement dans l'île. Les Romains le connaissaient bien. Ils n'auraient pas compris la comédie de Plaute s'ils n'avaient été au courant des rites et des cérémonies familiers aux prêtres médecins, des nuits passées dans le temple et sous les portiques, des remèdes prescrits par le dieu en songe.

L'un des personnages est un *leno* qui souffre d'une fièvre violente et d'un gonflement du bas-ventre ; il se rend le soir au sanctuaire ; il n'en sortira que le matin, quand les gardiens rouvriront les portes<sup>2</sup>. Le dieu se refuse à lui rendre la santé. Le *leno* de gémir : « Il faut partir, puisque tel est l'avis d'Esculape ; il méprise mes prières et ne veut pas me guérir ; mes forces diminuent, mes douleurs augmentent. Quand je marche je suis oppressé comme si j'avais une corde autour du corps. On dirait que j'ai deux jumeaux dans le ventre<sup>3</sup>. » Le dieu lui est apparu en rêve<sup>4</sup>, mais sans vouloir s'approcher de lui, sans même prendre garde à son encombrante personne<sup>5</sup>. De

1. PLAUT., *op. cit.*, 470.

2. PLAUT., *op. cit.*, 61 :

Id eo fit, quia leno ægrotus incubat  
In .Esculapi fano.

3. PLAUT., *op. cit.*, 216 :

Migrare certumst nunc jam ex fano foras  
Quando .Esculapi ita sentio sententiam,  
Ut qui me nihili faciat nec salvum velit.  
Valetudo decrescit, aderescit labor.  
Nam jam quasi zona bene cinetus ambulo :  
Geminis in ventre habere videor filios.

4. PLAUT., *op. cit.*, 216 :

Potin conjecturam facere, si narrem tibi  
Hac nocte quod ego somniavi dormiens.

5. PLAUT., *op. cit.*, 260 :

Hac nocte in somnis visus sum tuerier  
Procul sedere longe a me .Esculapium  
Neque eum ad me adire neque me magni pendere  
Visumst.

ces différents passages du *Curculio* peut-être a-t-on le droit de conclure d'abord que Plaute et les Romains en général n'avaient pas grande confiance dans les cures d'Esculape, et ensuite que le temple du dieu guérisseur avait surtout pour habitués des hommes de peu, comme ce *leno*, de race étrangère et de condition misérable.

**L'exposition des esclaves malades dans l'île tibérine.** — Il en était de même encore sous l'Empire. On sait par Suétone que beaucoup de riches Romains exposaient leurs esclaves malades dans l'île tibérine; ils les confiaient aux bons offices du dieu de la médecine pour se dispenser de les soigner eux-mêmes. Claude décida que ces malheureux seraient libres; s'ils guérissaient, ils ne retomberaient plus sous l'autorité de leurs anciens maîtres; si les maîtres aimaient mieux les tuer que les exposer, on leur intenterait une accusation pour meurtre<sup>1</sup>. Dion Cassius confirme cette indication donnée par Suétone. Sans parler de l'île tibérine ni du temple d'Esculape, il dit simplement que Claude, en l'an 800 de Rome, 46 après l'ère chrétienne, décréta que les esclaves malades, abandonnés par leurs maîtres, seraient libres; ce passage de Dion a l'avantage au moins de nous faire connaître la date de l'édit<sup>2</sup>. Les textes juridiques du Bas-Empire rappellent et confirment les prescriptions de Claude. Le titre VIII du livre XI du *Digeste* énumère les diverses catégories de personnes qui parviennent à la liberté en dehors de l'affranchissement; il cite entre autres, d'après Modestinus, qui s'appuyait sur l'édit claudien, l'esclave exposé par son maître pour cause de maladie grave<sup>3</sup>. Le titre VI du livre VII du *Code* de Justinien ne renferme qu'une seule loi, promulguée par Justinien lui-même, sur la perte de la liberté latine et certains moyens de la transformer en droit de cité

1. SUTON., *Claud.*, 25 : *Cum quidam ægra et affecta mancipia in insulam Esculapii tedio medendi exponerent, omnes qui exponerentur liberos esse sanxit nec redire in ditionem domini si convaluissent; quod si quis necare quem mallet quam exponere, cædis crimine teneri.*

2. CASS. DIO, LX, 29 : 'Επειδή τε πολλοὶ δούλους ἀρρώστούοντας οὐδεμιᾶς θεραπείας ἤξιουν, ἀλλὰ καὶ ἐκ τῶν οἰκτιῶν ἐξέβαλλον, ἐνομοθέτησε πάντας τοὺς ἐκ τοῦ τοιοῦτου περιγενομένους ἐλευθέρους εἶναι.

3. DIGEST., XI, 8 (*Qui sine manumissione ad libertatem perveniunt*), loi deuxième (d'après Modestinus, *Lib. VI Regularum*) : *Servo quem pro derelicto dominus ob gravem infirmitatem habuit, ex edicto divi Claudii competit libertas.*

romaine : l'édit claudien y est encore mentionné<sup>1</sup>. Au titre IV du même livre Justinien avait ordonné une fois de plus que l'esclave malade, exposé par son maître, deviendrait libre et que le maître coupable n'exercerait même plus sur lui le droit de patronat<sup>2</sup>.

Ces malades abandonnés sont les seuls clients du sanctuaire d'Esculape dans l'île tibérine que nous fassent connaître les textes littéraires de l'époque impériale. L'aristocratie ignorait ou méprisait le temple romain du dieu de la médecine. Au siècle des Antonins, le rhéteur Ælius Aristide, qui parcourut tout le monde gréco-romain pour visiter les sanctuaires célèbres des divinités guérisseuses, et qui s'arrêta à Rome, ne le cite même pas dans ses *Discours*<sup>3</sup>.

**Les inscriptions.** — Les inscriptions suppléent heureusement au silence des écrivains et nous mettent en mesure, à leur défaut, de suivre l'histoire et le développement du culte d'Esculape à Rome. On a trouvé dans l'île tibérine ou dans le Tibre auprès d'elle un certain nombre de documents épigraphiques, en latin et en grec, de longueur et d'importance variables. Les plus anciens appartiennent au II<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne, peut-être même au III<sup>e</sup>, les plus récents au temps des Antonins. Bien qu'ils ne nous aient transmis les noms d'aucun personnage important, ils sont très intéressants et très précieux.

**Inscriptions latines archaïques.** — Trois inscriptions latines archaïques dédiées à Esculape ont été découvertes, ces dernières années, dans les débris extraits du Tibre, au cours des travaux de *systématisation*. Ce sont de petites bases votives, qu'il faut rapporter, d'après l'aspect de lettres, au III<sup>e</sup> ou au II<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. La première est en pierre

1. Cod. JUSTIN., VII, 6, loi unique : *De latina libertate tollenda et per certos modos in civitatem romanam transfusa* : parag. 3 : *Sed scimus hoc etiam esse in antiqua latine ex edicto divi Claudii introductum, quod si quis serrum suum ægritudine periclitantem [a] sua domo publice ejecerit neque ipse eum procurans neque alii eum commendans cum erat ei libera facultas si non ipse ad ejus curam sufferet in Xenonem vel quo poterat modo eum adjuvare hujusmodi serrus in libertate latina antea morabatur : et quem ille morientem antea dereliquit, ejus bona iterum cum moreretur accipiebat. Talis itaque serrus, libertate necessaria domino etiam nolente re ipsa donatus, fuit illico civis romanus nec additus in jura patronatus quondam domino reservetur.*

2. Cod. JUSTIN., VI, 4, 4, parag. 5 : *Serrus ægrotus, nisi ejus curam dominus gerat, fit liber et dominus amittit in eo jus patronatus.*

3. Sur les voyages d'Aristide, cf. BOUCHÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 299-307

calcaire; elle mesure 0<sup>m</sup>,13 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,25 de largeur et 0<sup>m</sup>,13 d'épaisseur; elle est percée de trous encore remplis de plomb. On y lit<sup>1</sup> :

*Aiscolapio dono(m) | L(ucius) Albanius K(æsonis) f(ilius) dedit.*

La seconde est en travertin; sa hauteur est de 0<sup>m</sup>,26, sa largeur est de 0<sup>m</sup>,12, son épaisseur de 0<sup>m</sup>,09<sup>2</sup> :

*Æscolapio | donom dat | lubens merito | M(arco)Populicio M(arci) f(ilio).*

La troisième, en travertin également, a une hauteur de 0<sup>m</sup>,15 et une largeur de 0<sup>m</sup>,10<sup>3</sup> :

*...ius Vel... | donum dat | Aiscolapio merito | lubens.*

Ces inscriptions étaient placées à l'origine dans le sanctuaire de l'île tibérine. En même temps qu'elles on a retrouvé dans les débris retirés du Tibre d'autres inscriptions archaïques consacrées à diverses divinités dont les temples étaient voisins aussi du fleuve; la plus importante et la plus ancienne est une dédicace à Hercule<sup>4</sup> :

*M. C. Pomplio No. f. | dedron | Hercole,*

pour :

*M(arcus et) C(aius) Pomp(i)lius No(vi) f(ili) | ded(e)run(t) Herculi.*

Elle remonte au VI<sup>e</sup> ou au III<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne et provient sans doute du *Fanum Herculis*, situé au *Forum boarium*, en face de l'île tibérine. Sur les bases offertes à Esculape reposaient primitivement des statuettes, que les trous remplis de plomb, visibles à la partie supérieure de l'une d'entre elles, servaient à sceller; c'étaient des ex-voto donnés au dieu de la médecine par des fidèles reconnaissants. Deux fois, le nom d'Esculape est écrit *Aiscolapio*. On n'avait encore jamais rencontré cette orthographe. Elle atteste, ainsi que la forme des lettres, des L surtout, et certaines désinences des nominatifs et des accusatifs l'antiquité de ces petits monuments.

1. VAGLIERRI, *Notiz. d. Scavi*, 1890, p. 33; — *Bullett. Comun.*, 1892, p. 75; — AUDOLLENT, *Bullet. archéol. de la relig. rom.*, dans la *Rev. de l'hist. des relig.*, 1891, t. XXIV, p. 65.

2. *Notiz. d. Scavi*, 1892, p. 267; — HUELSEN, *Jahresbericht*, dans les *Mittheil des archäol. Instit., Röm. Abth.*, 1893, p. 319.

3. *Notiz d. Savi*, 1892, p. 410; — HUELSEN, *loc. cit.* — AUDOLLENT, *op. cit.*, 1893, t. XXVIII, p. 148.

4. *Notiz d. Scavi*, 1890, p. 33; — *Bullett. Comun.*, 1892, p. 75; — AUDOLLENT, *op. cit.*, 1891, t. XXIV, p. 65.



**Inscriptions latines postérieures.** — On a cité plus haut une inscription, rédigée à l'époque républicaine, qui mentionne une restauration ou réparation du temple d'Esculape exécutée *de stipe Æsculapi*, avec l'argent des collectes faites parmi les croyants<sup>1</sup>. C'est le seul document conservé qui intéresse le trésor du temple.

Dans un texte trouvé pendant les fouilles de l'année 1676 sur la place Saint-Barthélemy, devant l'église, un *minister* d'Esculape est nommé. Les *ministri* appartenaient à la classe servile ; ils assistaient les prêtres ; ils veillaient aux détails des cérémonies du culte et à l'entretien des temples. Celui-ci s'appelait Probus ; il était l'esclave d'un certain M. Fictorius Faustus. Au moment où il offrit à Esculape l'ex-voto qu'accompagnait l'inscription, il était âgé de trente et un ans et exerçait les fonctions de *minister* pour la seconde fois<sup>2</sup> :

*Aisculapio | Augusto sacrum | Probus M(arc) Fictori Fausti (servus) minister iterum anni XXXI.*

Deux inscriptions funéraires de Rome concernent des prêtres d'Esculape, *sacerdotes Æsculapi* ; peut-être le temple qu'ils desservaient était-il celui de l'île tibérine. On ignore la provenance du premier de ces textes ; il n'est connu que par une copie de la Renaissance<sup>3</sup> :

*L(ucio) Plætorio L(ucii) f(ilio) Claudia (tribu) Sabino | sacerdoti Æsculapi vix(it) ann(is) LXXV | M(arcus) Plætorius Numisianus Sabinus | f(ecit) c(uravit).*

Le second, très mutilé, a été découvert en 1853, dans le cimetière des Saints-Nérée-et-Achillée, sur la voie Ardéatine, où il n'avait été transporté, très probablement, qu'à une époque tardive, pour être utilisé dans quelque construction<sup>4</sup> :

*D(is) m(anibus) | ... nus qui et muner... | [sacerd]os Asculapi se v[er]o fecit sibi et] | [libert]is libertabusq[ue] posterisque eorum].*

Il convient enfin de transcrire ici une inscription de l'époque impériale qui paraît se rapporter au culte d'Esculape. C'est encore la dédicace d'un ex-voto ; elle est faite par un affranchi, dont le nom, Séleucus, indique probablement une origine gréco-orientale. La divinité à laquelle s'adressait l'offrande

1. C. I. L., VI, 7 ; — cf. ci-dessus. p. 189.

2. C. I. L., VI, 12.

3. C. I. L., VI, 2230.

4. C. I. L., VI, 2234.

n'est pas nommée. Mazocchi a copié ce document dans l'île tibérine ; il était conservé de son temps au monastère de Saint-Jean-Calybite. Cette circonstance, la qualité et peut-être aussi la nationalité du dédicant nous donnent tout lieu de croire que Séleucus était le client et l'obligé d'Esculape<sup>1</sup> :

*L(ucius) Licinius C(aiæ) l(ibertus) | Seleucus | vot(um) | sol(vit) l(ibens) m(erito).*

Le tome VI du *Corpus Inscriptionum Latinarum* renferme une vingtaine d'inscriptions de Rome relatives au culte du dieu de la médecine<sup>2</sup>. Trois d'entre elles seulement sont données comme trouvées dans l'île tibérine<sup>3</sup>. Mais il est très probable que quelques-unes de celles dont l'origine est inconnue appartenaient aussi dans l'antiquité au sanctuaire de l'île. Un autel de marbre de la galerie des Candélabres, au musée du Vatican, sur lequel sont représentés quatre serpents symboliques, a été consacré par T. Flavius Antyllus, pour obéir à un songe<sup>4</sup> :

*T(itus) Flavius Antyllus | ex viso Ascl | epio aram | consecravit.*

Sur un cippe de marbre de la galerie lapidaire au Vatican il est dit que P. Ælius Philetus s'est acquitté d'un vœu fait à Esculape et à Hygie<sup>5</sup> :

*Æsculapio | et Hygiæ | dominis | P(ublius) Ælius | Philetus | v(otum) s(olvit) lætus) l(ibens) m(erito).*

Une autre inscription, très mutilée, de la même galerie a été dédiée par un esclave de la maison impériale<sup>6</sup> :

*[Æsculap]io] | ... astroi... | ... ius divin... | [Au]g (usti) n(ostri) ver(na) d[e] | [su]o feci....*

Ce sont toujours des esclaves, comme celui-ci, ou des affranchis comme T. Flavius Antyllus et P. Ælius Philetus, trahis par leurs noms mêmes, qui invoquent le dieu.

Au centre d'une lamelle de bronze octogonale du musée Kircher sont écrits les mots :

*Æsculap | io | sac(rum)*

entourés de signes astronomiques, le soleil, le scorpion, le cancer, le poisson<sup>7</sup> ; cette lamelle est un ex-voto, un *donu-*

1. C. I. L., VI, 841.

2. C. I. L., VI, 1-20, 841 (?), 2230, 2231.

3. C. I. L., VI, 7, 12, 841.

4. C. I. L., VI, 8.

5. C. I. L., VI, 17.

6. C. I. L., VI, 15

7. C. I. L., VI, 1.

*rium*; peut-être provient-elle, de même que la plupart des *donaria* romains d'Esculape, de l'île tibérine ou du lit du Tibre.

**Inscriptions grecques.** — On n'aurait de ce culte à Rome et particulièrement dans l'île tibérine qu'une connaissance incomplète et très insuffisante si l'on ne tenait pas compte des inscriptions grecques en même temps que des inscriptions latines. Les textes les plus importants que nous ayons à citer, les seuls qui nous renseignent sur les méthodes et les procédés de la médecine sacerdotale, sont rédigés en langue hellénique. Ils datent de l'époque impériale. Rome sous l'Empire *grécisait*. Habitée par une population cosmopolite, où les Romains de vieille souche et les Italiens eux-mêmes n'étaient plus qu'une infime minorité, et où dominaient les descendants des races vaincues de la Grèce et de l'Orient hellénisé, la civilisation, les mœurs, la langue de ces étrangers l'avaient envahie. Esculape était originaire de Grèce : il paraissait tout naturel qu'on eût recours à la langue de ce pays pour implorer son assistance. Il avait un temple aux environs de Rome, à Tibur ; on a retrouvé plusieurs inscriptions grecques qui proviennent de cet édifice. La principale est due à L. Minucius Natalis, consul, proconsul de Lybie, augure, légat propréteur d'Auguste en Mésie inférieure, qui éleva au dieu de la médecine le temple et l'autel de Tibur, en témoignage de reconnaissance<sup>1</sup>. L. Minucius Natalis est un personnage connu ; il vivait au début du II<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne ; il descendait d'une ancienne famille de l'aristocratie ; d'autres textes épigraphiques concernant son père ou lui-même ont été retrouvés en divers points du monde romain<sup>2</sup>. A Rome, Esculape n'eut jamais de clients aussi illustres. Sur une base découverte auprès des thermes de Trajan est gravée une longue inscription en vers, un *pran* en l'honneur d'Esculape ; il y est dit que le médecin Nicomède, natif de Smyrne, a offert au dieu et placé dans le temple qu'il possédait à cet endroit une statue faite par Boéthos<sup>3</sup>. Ce texte est du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne ;

1. C. I. GR., 5977 ; — KABEL, *Inscr. grecæ Italiae*, 1125.

2. KLEBS-ROHDEN-DESSAU, *Prosopographia imperii romani*, t. II, p. 379. — Cf. BORGUESI, *Opuscula*, t. VIII, p. 46 ; — HENZEN, dans les *Annal. dell'Institut. archeol.* 1849, p. 223 ; — HUELSEN, *Iscrizione di L. Minucio Natale*, dans les *Mittheil. des archäol. Inst., Rom. Abth.*, 1888, p. 81.

3. C. I. GR., 5974 ; — KABEL, *op. cit.*, 967.

il témoigne que la médecine laïque et la médecine sacerdotale vivaient alors en bon accord et que les successeurs des Asklépiades reconnaissaient toujours Esculape comme leur patron et leur protecteur. Nicomède était un étranger. M. Ulpus Eriphus, qui offrit au dieu un ex-voto dont la dédicace est parvenue jusqu'à nous, était un affranchi impérial<sup>1</sup>; le *nomen* Ulpus nous reporte à l'époque des Antonins; on ne sait d'où vient cette inscription; peut-être avait-elle été déposée primitivement dans l'île tibérine.

M. Lanciani a donné au musée municipal du Coelius, en 1896, une petite base de marbre, de 0<sup>m</sup>,23 sur 0<sup>m</sup>,13, qui porte à sa face antérieure une inscription grecque; quelques lettres sont effacées, mais il est aisé de les restituer<sup>2</sup> :

'Α]σκληπιῶ θε[ῶ] | μεγίστω [σ]ωτη[ρ]ι | εὐ[ε]ργέτη · ἔνκο[ν] | σπληνός σωθεῖς | ἀπὸ σῶν χειρῶν, | οὗ τόδε δ[ι]τ[ι]μα ἄρ | [γ]ύρεον, εὐχαριστ[ή] | ριον θεῶ N[ε]οχ[α]ρίστ[ου] | Σ[ε]βαστο[ῦ] ἀπελεύ | θ[ε]ρος Ἰουλιαν[ός].

« A Asklépios, dieu très grand, sauveur, bienfaiteur; sauvé par tes mains d'une tumeur de la rate, dont voici le modèle en argent, en signe de remerciement au dieu; Néocharès Julianus, affranchi impérial (sous-entendu : ἀνέθηκε, a offert). »

La provenance de ce marbre est inconnue, mais il est très vraisemblable qu'il a été retiré du lit du Tibre et qu'il était placé primitivement dans le sanctuaire d'Esculape *in insula*. Comme les petites pierres sur lesquelles sont gravées les inscriptions latines archaïques rapportées plus haut, c'est la base d'un ex-voto; on voit à la partie supérieure une cavité rectangulaire, dans laquelle s'encadrerait sans doute un support en métal. L'inscription nous fait savoir que l'objet supporté par cette base était une image de l'organe que le dieu avait guéri. Le dédicant est un Grec, un affranchi de la maison impériale. Le nom de Julianus et la formule des lettres permettent d'attribuer ce texte aux premiers temps de l'Empire, au règne d'Auguste probablement.

Dans aucune inscription latine, ni de Rome, ni d'ailleurs, les cures merveilleuses qu'opérait Esculape ne sont racontées. L'épigraphie grecque au contraire nous en a conservé plusieurs

1. C. I. GR., 5978. — Il convient d'ajouter que, d'après KAIHEL, *op. cit.*, 90\*, cette inscription serait fautive et imaginée par Ligorio.

2. Publiée avec commentaire par GIGLI, *Bullett. Comun.*, 1896, p. 174.

descriptions minutieuses; la plus anciennement connue provient précisément de Rome, et du sanctuaire de l'île tibérine. Une plaque de marbre de grandes dimensions, découverte à la Renaissance et maintenant perdue, contenait la relation très détaillée de quatre guérisons obtenues par l'intervention du dieu médecin. On la connaît par des copies. Le texte, tel qu'il nous a été transmis, n'est pas complet. La plaque était brisée en haut et à droite; sur la droite on lisait, à la hauteur de la onzième ligne les lettres ANN, à la hauteur de la treizième, les lettres EN : c'était le commencement du récit d'autres guérisons analogues. D'après Métellus cette plaque de marbre se trouvait autrefois dans le temple d'Esculape de l'île tibérine<sup>1</sup>. Il n'y a pas lieu de contester cette assertion. Nul endroit ne convenait mieux dans l'antiquité à l'exposition d'un pareil document que le plus célèbre des sanctuaires romains du dieu médecin. D'autre part, on sait que l'inscription fut déposée à un moment donné dans le palais des Farnèse; or les princes de cette famille avaient fait exécuter des travaux importants dans l'île, qui était leur propriété; on doit à leurs fouilles la grande statue d'Esculape du musée de Naples; il est probable que l'inscription a la même origine. Les érudits qui l'ont vue assurent que les lettres étaient inégales et mal faites, la paléographie très médiocre<sup>2</sup>. Un empereur, Antonin, peut-être Antonin le Pieux, peut-être et plus probablement Caracalla, ainsi désigné le plus souvent dans les documents officiels, est nommé à la sixième ligne<sup>3</sup> :

Αὐταῖς ταῖς ἡμέραις Γαίω τινὶ τυφλῷ ἐχρημάτισεν ἐλθεῖν ἐπ[ὶ τὸ] |  
 ἰε | ρὸν βῆμα καὶ προσκυνῆσαι, εἴ[τε] x ἀπὸ τοῦ δεξιῦ ἐλθεῖν ἐπὶ τὸ  
 ἀριστερὸν | καὶ θεῖναι τοὺς πέντε δακτύλους ἐπάνω τοῦ βήματος καὶ  
 ἄραι τὴν χεῖ | ρα καὶ ἐπιθεῖναι ἐπὶ τοὺς ἰδίους ὀφθαλμοὺς, καὶ ὄρθον  
 ἀνέβλεψε τοῦ | δήμου παρεστῶτος καὶ συναχαιρομένου, ὅτι ζῶσαι ἀρεταὶ  
 ἐγένοντο ἐπὶ | τοῦ Σεβαστοῦ ἡμῶν Ἀντ[ω]νεῖου.

Λουκίῳ πλευρετικῷ καὶ ἀφελπισμένῳ ὑπὸ παντὸς ἀνθρώπου ἐχρησ-  
 μάτι | σεν ὁ θεὸς ἐλθεῖν καὶ ἐκ τοῦ τριβώμου ἄραι τέφραν καὶ μετ'  
 εἴνου ἀνα | φουράσαι καὶ ἐπιθεῖναι ἐπὶ τὸ πλευρὸν, καὶ ἐσώθη καὶ δημοσίᾳ  
 ἠὲ χαρίστησεν | τῷ θεῷ καὶ ὁ δῆμος συνεχάρη αὐτῷ.

1. METELLUS, *Codex Vaticanus* 6039, f° 295; 6040, f° 30 (cité par Dittenberger).

2. METELLUS, *ibid.*, cité par Kaibel : *Litteris ineptis et inæqualibus multoque quam nos expressimus inconditioribus.*

3. C. I. GR., 5980; — KAIBEL, *op. cit.*, 966; — DITTENBERGER, *Sylloge inscriptionum græcarum*, 2<sup>e</sup> éd., Leipzig, 1898, t. II, n° 807.

Αἶμα ἀναφέροντι Ἰουλιανῶ ἀφηλιτισμένῳ ὑπὸ παντὸς ἀνθρώπου ἐχρησμά | τισεν ὁ θεὸς ἐλθεῖν καὶ ἐκ τοῦ τριβώμου ἄραι κόκκους στρεβίλου καὶ | φαγεῖν μετὰ μέλιτος ἐπὶ τρεῖς ἡμέρας, καὶ ἐλθῶν δημοσίᾳ | ἠὺχαρίστησεν ἔμπροσθεν τοῦ δήμου.

Ὁὐαλερίῳ Ἄπρω στρατιώτῃ τυφλῷ ἐχρημάτισεν ὁ θεὸς ἐλθεῖν καὶ λαβεῖν αἶμα | ἐξ ἀλεκτρόνος λευκοῦ μετὰ μέλιτος καὶ κολλύριον συντριψαὶ καὶ ἐπὶ | τρεῖς ἡμέρας ἐπιχρεῖσαι ἐπὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς καὶ ἀνέβλεψεν καὶ ἐλήλυθεν | καὶ ἠὺχαρίστησεν δημοσίᾳ τῷ θεῷ.

« En ces jours, le dieu a rendu un oracle à un aveugle nommé Caius : qu'il se rende à l'autel sacré, qu'il se prosterne devant lui, qu'il aille ensuite de droite à gauche et pose les cinq doigts sur l'autel ; puis qu'il enlève sa main et la mette sur ses yeux. Et il a vu, en présence de la foule qui le félicitait. Ces grands prodiges ont eu lieu sous notre empereur Antonin.

« Lucius était affecté d'une douleur au côté ; tout le monde en désespérait ; le dieu lui rendit un oracle : qu'il vienne, qu'il prenne sur l'autel de la cendre, qu'il la mêle avec du vin et l'applique sur son côté. Et il guérit, et il rendit publiquement grâces au dieu, et la foule le félicita.

« Julianus perdait du sang ; tout le monde en désespérait ; le dieu lui rendit un oracle : qu'il vienne, qu'il prenne sur l'autel des pommes de pin, qu'il les mange pendant trois jours, mêlées avec du miel. Et il guérit, et il rendit publiquement grâces au dieu devant la foule.

« Valerius Aper, soldat, était aveugle ; le dieu lui rendit un oracle : qu'il vienne, qu'il prenne le sang d'un coq blanc et le mêle à du miel ; qu'il en fasse un collyre et le mette pendant trois jours sur ses yeux. Et il a vu, et il est venu rendre publiquement grâces au dieu. »

Cette curieuse inscription a été souvent étudiée et commentée, depuis Hundertmark, dans son grand ouvrage sur l'exposition des malades dans les temples antiques<sup>1</sup>, jusqu'à M. Deubner, dans son récent mémoire sur l'incubation<sup>2</sup>.

Les quatre petits récits qu'elle renferme sont faits tous sur le même plan et d'après le même modèle. Ils comprennent chacun trois parties, qui se succèdent dans un ordre invariable et où reparaissent sans cesse les mêmes mots. En tête sont

1. HUNDERTMARK, *de Incrementis artis medicæ per ægrotorum apud veteres in vias publicas et templa expositionem*, Leipzig, 1739.

2. DEUBNER, *de Incubatione*, Leipzig, 1900.

mentionnés le nom du suppliant et la nature de sa maladie, puis l'oracle rendu par Esculape et les remèdes qu'il a prescrits, enfin la guérison et les remerciements adressés au dieu devant la foule des fidèles. Il faut remarquer l'insistance que mettent les auteurs du texte à rappeler que les miraculés ont manifesté publiquement, δημοσία, ἔμπροσθεν τοῦ δήμου, τοῦ δήμου παρεστῶτος, leur reconnaissance à Esculape : ces prodiges ont eu lieu devant témoins ; ils ne peuvent être contestés. La répétition constante des mêmes expressions dans le même ordre nous montre que les prêtres avaient adopté pour la rédaction de ces documents une formule convenue et consacrée ; on était obligé d'en reproduire la teneur générale, en modifiant seulement à chaque fois l'indication des circonstances particulières de la cure.

Les quatre personnages dont l'inscription nous fait connaître les noms, les maladies et la guérison étaient, comme l'affranchi impérial Néocharès Julianus, des gens d'humble condition. Les deux premiers, Caius et Lucius, ne sont désignés que par un prénom. Le nom du troisième, Julianus, est un *cognomen* très fréquent parmi les esclaves ou les affranchis de la maison impériale ; il atteste que cet homme a appartenu à un propriétaire appelé Julius, qui l'a ensuite vendu, donné ou transmis par héritage. Le quatrième, Valerius Aper, est qualifié de στρατιώτης. Un certain nombre d'inscriptions latines de Rome ont été dédiées à Esculape par des soldats<sup>1</sup>. Il ne faut pas s'étonner de la popularité dont il jouissait à l'armée<sup>2</sup>. On est plus exposé dans ce métier que dans aucun autre à avoir besoin de ses soins. D'autre part, beaucoup de soldats, même dans les cohortes prétoriennes à partir du règne de Septime Sévère, venaient de pays étrangers, de Grèce ou d'Orient, où la religion du dieu médecin était très répandue. Le texte le plus caractéristique à cet égard a été découvert dans le quartier de *Macao*, sur l'emplacement des *Castra praetoria* ; c'est une dédicace offerte sous le règne de Gordien, « à la divinité du saint dieu Esculape Sindrina, de la région de Philippopolis, par Aurelius Mucianus, son prêtre, soldat de la deuxième

1. C. I. L., VI, 2, 9, 13, 14, 16, 19, 20 ; — *Bullett. Comun.*, 1886, p. 139.

2. Sur le culte d'Esculape à l'armée, cf. VON DOMASZEWSKI, *die Religion des römischen Heeres*, dans la *Westdeutsche Zeitschrift*, t. XIV, et à part, Trèves, 1895.

cohorte prétorienne<sup>1</sup> ». Le sanctuaire de l'île tibérine, où Caius, Lucius, Julianus et Valerius Aper étaient venus chercher la santé, n'attirait donc, sous l'Empire même et à l'époque de sa plus grande prospérité, que des hommes des basses classes de la société romaine. Les riches pouvaient se payer le luxe de faire appel aux lumières des médecins grecs, que souvent ils avaient à leur service dans leurs propres maisons, comme esclaves ou comme affranchis. Les pauvres, au contraire, n'avaient d'autre ressource que de recourir aux Asklépieia. Ils croyaient encore à la vertu magique des traitements qu'on y ordonnait. La superstition, jointe à cet invincible besoin d'espérance et de confiance qui abandonne si rarement les malades, assurait auprès d'eux le succès du culte d'Esculape.

**Les tablettes votives dans les Asklépieia.** — L'usage de consigner par écrit le récit des guérisons obtenues et de faire hommage de ces documents au dieu dans son sanctuaire paraît avoir été généralement connu et pratiqué dans l'antiquité. La légende des *Quatre saints couronnés* rapporte que Dioclétien fit élever à Rome un temple et une statue d'Esculape et qu'il ordonna ensuite de graver sur des lamelles de bronze la relation de toutes les cures qui s'effectueraient à cet endroit<sup>2</sup>. Ce texte hagiographique est très suspect; on ne sait rien de l'édifice dont il parle; il prouve du moins que les Romains étaient habitués à voir et à lire de pareilles tablettes votives et que la grande inscription de l'île tibérine, consacrée au dieu guérisseur par ses clients reconnaissants, n'était pas à Rome unique en son genre.

C'est aux Grecs que les Romains avaient emprunté la coutume de rédiger ces attestations détaillées des cures miraculeuses et de les exposer aux regards de la foule fidèle. On sait par les écrivains anciens que de pareils récits étaient conservés soigneusement dans tous les Asklépieia helléniques. Les prêtres aimaient à les montrer, comme d'authentiques témoignages de la puissance surnaturelle du dieu qu'ils servaient.

1. C. I. L., VI, 16, et *Notiz. d. Scavi*, 1888, p. 140.

2. *Passio quattuor coronatorum* (rééditée dans les *Sitzungsber. d. Berlin. Akad.*, t. XLVII, p. 1292) : *Quod cum factum fuisset præcepit omnes curas in eodem templo in præconias æneas cum caracteribus inscribi.* — Cf. LE BLANT, *les Actes des Martyrs*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXX, 1831, p. 261; — A. DUFOURCO, *Etude sur les Gesta martyrum romains*, p. 36 et p. 143.



Les malades les contemplaient avec une pieuse admiration et puisaient dans ce spectacle de solides raisons d'espérer. Strabon nous parle des tablettes votives d'Epidaure, de Cos, de Trikka<sup>1</sup>; Pausanias insiste particulièrement sur les premières<sup>2</sup>; Pline prétend qu'Hippocrate s'est initié à l'art médical en les lisant, et même en les copiant<sup>3</sup>. On peut maintenant les juger à leur vraie valeur. Parmi les inscriptions découvertes au cours des fouilles exécutées depuis vingt ans sur l'emplacement de l'antique sanctuaire d'Epidaure se trouvent deux stèles qui portent gravée la relation d'une cinquantaine de guérisons merveilleuses<sup>4</sup>. Ces textes rappellent, par leur composition et leur libellé, la grande inscription de l'île tibérine; il est intéressant de les comparer avec elle. Bien que d'une autre époque et d'un autre pays, ils rentrent dans la même catégorie de documents et sont inspirés par le même esprit :

« Euphranes, enfant d'Epidaure. Cet enfant, qui avait la pierre, s'endormit. Il lui sembla que le dieu, debout devant lui, lui disait : « Que me donneras-tu si je te guéris? » Et il répondit : « Dix osselets. » Et le dieu lui dit, en riant, qu'il mettrait fin à son mal. Le jour venu, il sortit guéri<sup>5</sup>.

« Alkétas d'Haliké. Cet homme, étant aveugle, eut un songe. Il lui semblait que le dieu, s'approchant de lui, lui ouvrait les yeux avec les doigts, et il voyait pour la première fois les arbres du Hiéron. Le jour venu, il sortit guéri<sup>6</sup>.

« Cleinatas de Thèbes et ses poux. Cet homme, qui avait une quantité énorme de poux sur le corps, vint au Hiéron; il s'endormit et eut une vision; il lui semblait que le dieu, l'ayant dévêtu et mis tout nu et debout devant lui, prenait un balai

1. STRABO, VIII, p. 374, à Epidaure : Τὸ ἱερόν πλήρες ἔχοντος ἀεὶ τῶν τε καμνόντων καὶ τῶν ἀνακειμένων πινάκων ἐν οἷς ἀναγεγραμμένοι τυγχάνουσιν αἱ θεραπείαι, καθάπερ ἐν Κῶς τε καὶ Τρίκκης.

2. PAUSAN., II, 27, 3 : Στῆλαι δὲ εἰστέκεσθαι ἐντός τοῦ περιβόλου, τὸ μὲν ἀρχαῖον καὶ πλέονος, ἐπ' ἐμοῦ δὲ ἔξ ἁλιπταί. Ταύταις ἐγγεγραμμένα καὶ ἀνδρῶν καὶ γυναικῶν ἔστιν ὄνόματα ἀκροθέτων ὑπὸ τοῦ Ἀσκληπιοῦ, προσέτι καὶ νόσημα ὃ τι ἕκαστος ἐνόσησε καὶ ὅπως ἰάθη γέγραπται δὲ φωνῇ τῆς Δωριδοῦ.

3. PLIN., *Hist. nat.*, XXIX, 1 (2), cité ci-dessus, p. 139.

4. Elles ont été publiées par CAVVADIAS, les *Fouilles d'Epidaure*, p. 24 et suiv., traduites par S. REINACH, *Rev. archéol.*, 1884, t. II, p. 77; 1885, t. I, p. 262, et par DEFASSE et LECHAT, *Epidaure*, p. 142 et suiv. — Voir aussi : CAVVADIAS, Τὸ ἱερόν τοῦ Ἀσκληπιοῦ ἐν Ἐπιδαύρῳ καὶ ἡ θεραπεία τῶν ἀσθενῶν; — FESTA, *le Guarigioni miracolose nel tempio di Asclepio in Epidauro*, dans *Atene e Roma*, 1900, p. 7.

5. DEFASSE et LECHAT, *loc. cit.*, 1<sup>re</sup> stèle, guérison n° 8.

6. DEFASSE et LECHAT, *loc. cit.*, 1<sup>re</sup> stèle, guérison n° 18.

et lui nettoyait le corps de ses poux. Le jour venu, il sortit guéri<sup>1</sup>. »

A Epidaure, comme à Rome, les comptes rendus des guérisons reproduisent tous la même disposition. Les trois parties que nous avons distinguées dans le récit des cures de Caius et de ses compagnons — nom du malade et de la maladie, prescriptions d'Esculape, guérison — se rencontrent également ici. Comme à Rome, le dieu soigne les maladies les plus diverses, et toujours avec un plein succès. Mais il faut signaler deux différences importantes entre l'inscription de l'île tibérine et les autres; elles tiennent à la différence même des lieux et des temps. Les Grecs se sont dispensés d'indiquer à la fin de chaque récit que le miracle a eu lieu publiquement, devant la foule; les Romains, au contraire, n'ont pas manqué de le proclamer. C'est que les stèles d'Epidaure remontent au plus beau moment du paganisme hellénique, au iv<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne; l'inscription de Rome ne date que du milieu du II<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ; les contemporains des Antonins étaient moins naïvement croyants que les hommes des siècles antérieurs; ils avaient besoin qu'on leur attestât plus fermement la réalité des prodiges survenus dans les temples; ils n'y ajoutaient foi que s'ils s'étaient produits devant témoins. D'autre part, en Grèce les manifestations surnaturelles jouent un plus grand rôle dans les guérisons; sans cesse le dieu de la médecine apparaît aux malades; il converse ou plaisante même avec eux; il raccommode lui-même les membres démis, il opère les organes malades, il enlève les abcès. A Rome, sur quatre cures mentionnées, une seule à vrai dire peut être qualifiée strictement de miraculeuse: au contact de l'autel, l'aveugle Caius a recouvré la vue. Dans les autres cas le dieu s'est borné à rendre un oracle et à prescrire des traitements médicaux, externes ou internes: à Lucius un emplâtre, à Julianus un régime spécial, à Valerius Aper, dont la foi était moins robuste que celle de Caius, ou la cécité plus rebelle, un collyre. L'usage des remèdes préparait et facilitait l'intervention d'Esculape et la réussite de la cure. Les Grecs du iv<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne étaient habitués au merveilleux et l'acceptaient sans peine; ils expliquaient par l'action toute-puissante des dieux les événements de la vie humaine comme les

1. DEFASSE et LECHAT, *loc. cit.*, 2<sup>e</sup> stèle, guérison n<sup>o</sup> 28.

phénomènes de la nature; les apparitions répétées d'Asklépios ne les surprenaient pas. Les Romains avaient moins d'imagination; ils étaient avant tout pratiques et positifs; ils voulaient que leurs prières eussent un effet immédiat et palpable; peu leur importait qu'on y aidât et qu'un médicament administré à propos secondât l'influence secrète de la divinité.

**Les prescriptions d'Esculape.** — De tout temps d'ailleurs on avait joint dans les Asklepia l'exercice de l'art médical à la célébration du culte. Comme on l'a dit avec raison, « l'origine de la médecine chez les Grecs était religieuse; les temples d'Esculape furent les premiers hôpitaux et ses prêtres les premiers médecins<sup>1</sup> ». D'après le D<sup>r</sup> Vercoûtre, on observait dans les sanctuaires les règles d'une thérapeutique *rationnelle et scientifique*<sup>2</sup>. Il y a là sans doute quelque exagération; il faut se garder d'employer ces mots trop modernes et trop précis pour qualifier l'ancienne médecine sacerdotale, où l'empirisme devait tenir assurément plus de place que la science. Mais, au fond, le D<sup>r</sup> Vercoûtre n'a pas tout à fait tort. Des faits nombreux et prouvés permettent d'affirmer que les prêtres d'Asklépios n'étaient pas, comme on l'a supposé trop souvent à la légère, de simples charlatans, tout occupés de prestigieuses fantasmagories et de jongleries sans valeur. Ils avaient réellement quelques connaissances et leur rôle fut, en somme, bienfaisant. Asklépios était le médecin des pauvres; il ne paraît pas les avoir si mal soignés. Les Asklepia se trouvaient toujours situés en des lieux salubres et isolés. On y prenait toutes les précautions hygiéniques nécessaires. Non seulement les cadavres ne devaient pas y séjourner, mais encore il était défendu d'y laisser mourir les malades; quand on voyait leur fin approcher, on les transportait au dehors. Avant de pénétrer dans le temple il fallait se purifier par d'abondantes ablutions. Une diète sévère précludait à toute médication. Les remèdes mêmes ou les traitements que le dieu ordonnait n'étaient pas en général aussi ridicules qu'on pourrait croire. Les prêtres, instruits par l'observation des clients d'Asklépios, savaient diagnostiquer la nature des maladies et conseiller de bons moyens d'en venir

1. WESCHER, *Rapport sur des recherches épigraphiques en Grèce*, dans les *Arch. des missions scient.*, 2<sup>e</sup> série, t. I, 1864, p. 479.

2. D<sup>r</sup> VERCOÛTRE, *la Médecine sacerdotale dans l'antiquité grecque*, dans la *Rev. archéol.*, 1885, t. II, p. 273; 1886, t. I, p. 22.

à bout. Ils possédaient de véritables formulaires, des recueils de recettes éprouvées, peu à peu constitués, sans cesse complétés et tenus à jour. On connaissait dans les Asklépieia les propriétés curatives des plantes, les qualités toniques du vin, l'usage de l'huile comme reconstituant et du miel comme lénitif, le rôle des purgatifs et des saignées, l'art de composer des emplâtres et des collyres, l'opportunité de régimes divers appropriés aux diverses affections. Aux anémiques on recommandait le sang de taureau, aux gastralgiques une nourriture facile à digérer, aux obèses les jeux violents, aux nerveux l'influence apaisante de la musique, à tous les malades les bains, l'exercice, les distractions; à côté du sanctuaire d'Asklépios il y avait toujours des thermes, un théâtre, un gymnase<sup>1</sup>.

Tous les traits de la peinture que le D<sup>r</sup> Vercoutre a faite de la médecine sacerdotale dans l'antiquité sont tirés des textes littéraires et épigraphiques de la Grèce. Mais l'Asklépieion de l'île tibérine était une imitation des Asklépieia helléniques : ce que l'on sait de ceux-ci doit être vrai aussi de celui-là. La grande inscription votive de Caius et de ses compagnons nous en donne une preuve très certaine. Les moyens par lesquels l'aveugle Caius a obtenu sa guérison miraculeuse étaient usités dans tous les sanctuaires d'Asklépios : se prosterner, se tourner de droite à gauche<sup>2</sup>, poser la main sur l'autel et la mettre ensuite sur les yeux malades que cette seule imposition rend à la lumière, il n'y a rien là d'insolite ni de surprenant ; c'étaient des cérémonies rituelles qui se répétaient constamment dans les temples antiques. Les médicaments qu'employèrent Lucius, Julianus et Valerius Aper sont tout à fait analogues à ceux que prescrivait Asklépios en Grèce. M. Deubner a examiné successivement les oracles rendus par le dieu à ces trois malades, et rapproché les passages de l'inscription qui les concernent des textes nombreux où reparaissent les mêmes ordonnances<sup>3</sup>. Lucius, pour combattre une pleurésie, applique sur son côté un emplâtre de cendre et de vin. Il a pris de la cendre sur l'autel d'Esculape ; son origine sacrée lui donne une

1. D<sup>r</sup> VERCOUTRE, *loc. cit.*

2. Cf. PLIN., *Hist. nat.*, XXVIII, 2 (5) : *In adorendo dextram ad osculum referimus totumque corpus circumagimus, quod in lævum fecisse Galliæ religiosius credunt.*

3. DEUBNER, *op. cit.*, p. 44-48.

valeur curative<sup>1</sup>. Le vin est aussi un puissant agent de guérison ; il est mentionné dans la plupart des formules magiques que les papyrus nous ont transmises. Julianus, qui perd son sang, se nourrit pendant trois jours de pommes de pin mêlées avec du miel. Le chiffre trois a une signification mystique. Le miel, aussi bien que le vin, tient une grande place dans les consultations d'Asklépios et dans les formules magiques. Les pommes de pin, comme la cendre, ont été prises sur l'autel ; elles sont un symbole de fécondité, un attribut des divinités qui produisent ou entretiennent la vie dans la nature, Déméter-Cybèle, Pan-Faunus, Asklépios. Le dieu de la médecine avait été représenté à Sicyone par le sculpteur Calamis avec une pomme de pin dans chaque main<sup>2</sup>. La cécité de Valerius Aper ne résiste pas à un collyre de sang et de miel dont il fait usage trois jours de suite. De pareils onguents produisaient de merveilleux effets, surtout contre les affections de la vue. Le sang qui entrait dans la composition de celui-ci était le sang d'un coq blanc ; le coq passait pour l'un des animaux favoris d'Esculape et lui était spécialement consacré. On se servait de victimes blanches pour les sacrifices expiatoires. Il était défendu aux Pythagoriciens de manger du coq blanc<sup>3</sup>. Pyrrhus, roi d'Épire, qui tenait des dieux le pouvoir de guérir les maladies de la rate, comme les rois de France les écrouelles, avait coutume, avant d'opérer ses cures, d'immoler un de ces animaux<sup>4</sup>.

On s'explique aisément qu'Esculape ait indiqué ces médicaments aux fidèles qui le consultaient. La cendre, le miel, le vin, le sang sont les premiers ingrédients auxquels on a dû penser pour composer des onguents et des potions. Nos médecins, aux siècles derniers, les recommandaient encore en maintes circonstances, ou ne leur préféraient que des remèdes moins naturels et moins inoffensifs. Le succès de ces traitements élémentaires est seul étonnant, et l'importance des résultats semble hors de proportion avec la médiocrité des procédés. Mais il faut faire leur part à l'imagination des malades et à la superstition du temps. Les croyants venaient au sanctuaire avec

1. Cf. Inscription de Lébéna (*Philologus*, 1889, t. XLVIII, p. 402 : fragment d'un récit de guérison) : Ἐλτα κοινὸν ἀπὸ τῆς ἱερᾶς σπόδοῦ.

2. PACHAN., II, 10, 3.

3. DIOG. LAERT., VIII, 134.

4. PLUT., *Pyrrh.*, 3.

la ferme conviction qu'ils en sortiraient guéris; n'était-ce pas le meilleur moyen de guérir vraiment? Les médecins comptent souvent sur l'effet moral de leurs ordonnances bien plus que sur leur action matérielle. Esculape ressemblait sur ce point à ses modernes héritiers.

**L'incubation.** — C'est par des oracles que le dieu a manifesté ses volontés à Caius, à Lucius, à Julianus, à Valerius Aper. Les mêmes mots sont répétés quatre fois dans l'inscription de l'île tibérine : ὁ θεὸς ἐχρημάτισεν. Nous savons comment les choses se passaient. On avait recours à la méthode oniromantique, à l'incubation<sup>1</sup>. Servius nous dit en propres termes que l'incubation consistait à dormir dans les temples pour y recevoir en songe les avis du ciel<sup>2</sup>. Les anciens distinguaient cinq espèces de songes : ἐνύπνιον, φάντασμα, ὄνειρος, ἕραμα, χρηματισμός. Par l'incubation on se procurait des rêves de la cinquième catégorie, les plus précieux; un dieu apparaissait au dormeur pour l'instruire et le conseiller. Tous les dieux pouvaient être ainsi évoqués, mais l'incubation servait surtout à interroger les divinités guérisseuses. Esculape donnait toujours aux fidèles ses consultations médicales pendant la nuit, au moyen des songes ou des visions qu'il leur envoyait. Dans la plupart des Asklépieia un espace plus ou moins vaste et des édifices spéciaux étaient réservés exclusivement à la pratique de l'incubation. Le temple lui-même n'avait pas en général des dimensions assez considérables pour qu'il pût abriter la foule des malades; les prêtres seuls y pénétraient. Mais près de là s'élevaient des portiques aménagés pour recevoir les suppliants qui venaient y dormir<sup>3</sup>. Pendant leur sommeil, Esculape se manifestait à

1. Sur l'incubation, consulter : BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. de la divination*, t. III, p. 271 et suiv., avec une bibliographie de la question à la page 271. — Le principal travail ancien sur l'incubation est celui de H. MEIROMIUS, *de Incubatione in fanis deorum medicinæ causa olim facta*, Helmstadt, 1659. — Il faut citer le livre de VON RITTERSHAIN, *der Medicinische Wunderglaube und die Incubation im Allerthume*, Berlin, 1879. — Parmi les études parues depuis la publication de l'ouvrage de M. Bouché-Leclercq, citons : C<sup>o</sup> CAETANI LOVATELLI, *I sogni e l'ipnotismo nel mondo antico*, dans la *Nuova Antologia*, 1<sup>o</sup> décembre 1889, réimprimé dans ses *Miscellanea archeologica*, Rome, 1891, p. 108; — DEUBNER, *op. cit.*; — LECHAT, article *Incubatio*, dans le *Dictionn. des Antiq.* de DAREMBERG et SAGLIO.

2. SERVIVS, *ad Æn.*, VII, 87 : *Incubare dicuntur proprie hi qui dormiunt ad accipienda responsa, unde est : ille incubat Jovi, id est dormit in Capitolio ut responsa possit accipere.* — Le mot *incubatio* est la traduction du mot grec ἐγχοίμησις.

3. PAUSAN., II, 27.

eux « comme un sauveur et un médecin »; il leur faisait connaître ses prescriptions, souvent il soignait lui-même les parties du corps dont ils souffraient<sup>1</sup>.

Deux contemporains des Antonins, Ælius Aristide, « le client modèle d'Asklépios »<sup>2</sup>, dans ses *Discours sacrés*, et Artémidore d'Ephèse, dans les cinq livres de ses *Oneirocritica* ou traité de l'interprétation des songes, nous ont laissé d'intéressants détails sur l'incubation. L'auteur qui nous la fait connaître le mieux est Aristophane. La comédie du *Plutus*, composée aux premières années du iv<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne, renferme une amusante description des scènes qui se passaient la nuit dans l'Asklépieion d'Athènes. L'esclave Carion raconte à une femme comment, grâce à Asklépios, Plutus a recouvré la vue. Plutus se lave d'abord dans la mer, pour se purifier. Arrivé au sanctuaire, il dépose des parfums, comme offrande, sur les autels, se prosterne en signe d'adoration et se couche sur les tapis qui recouvrent les dalles du temple. Le prêtre d'Asklépios fait éteindre les lumières et recommande le silence. Bientôt paraît le dieu, accompagné de Jaso et de Panacéa ses filles. Il visite les malades et les examine tous; il prépare les remèdes qui les guériront; il broie dans un mortier diverses herbes dont il fait un collyre et l'applique aussitôt sur les yeux de l'aveugle Néoclidès. S'approchant de Plutus, il essuie ses paupières avec un linge fin; Panacéa enveloppe la tête de l'aveugle dans un voile de pourpre; Asklépios siffle, deux serpents sacrés accourent, se glissent sous le voile, lèchent les paupières; Plutus voit<sup>3</sup>. Les cures miraculeuses que rappellent les stèles d'Epidaure ne diffèrent en rien de celles qu'opérait Asklépios à Athènes et qu'Aristophane a transportées au théâtre. C'étaient partout les mêmes hallucinations que le dieu de la médecine suggérait et les mêmes moyens qu'il mettait en œuvre.

Le *Curculio* de Plaute nous montre que les Romains à l'époque républicaine connaissaient parfaitement l'incubation. On a le droit de supposer qu'elle fut pratiquée dès l'origine

1. EUSEB., *Vita Constantini*, III, 56 (à propos de la destruction d'un temple d'Asklépios en Cilicie, sur l'ordre de Constantin): Μυρίων ἐπισημένων ἐπ' αὐτῶν ὡς ἂν ἐπὶ σωτῆρι καὶ ἰατρῶ. ποτὲ μὲν ἐπιφανομένῳ τοῖς ἐγκραθεύουσι, ποτὲ δὲ τῶν τὰ σώματα χαμνόντων ἰωμένῳ τὰς νόσους.

2. BOUCHÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 299.

3. ARISTOPH., *Plutus*, 650-744.

dans le sanctuaire de l'île tibérine, et de la même façon qu'en Grèce. Cicéron l'attaque très vivement et s'en moque, au livre second de son traité *de Divinatione* : « Comment admettre que les malades aillent demander des remèdes à l'interprète des songes plutôt qu'au médecin ? Ainsi Esculape et Sérapis pourraient nous prescrire la guérison de nos maux par les rêves, et Neptune serait incapable de diriger les pilotes par le même secours ? Minerve fera des cures sans qu'interviennent les médecins, et les Muses ne communiqueront pas à ceux qui rêvent la connaissance de l'écriture, de la lecture et des autres sciences ? Cependant, si la guérison d'une maladie s'obtenait par le sommeil, nous pourrions acquérir pareillement toutes les connaissances que je viens d'énumérer ; comme il n'en est rien, j'en conclus que la médecine ne nous est pas plus donnée que le reste<sup>1</sup> ». Mais ces critiques mêmes prouvent simplement qu'au temps de Cicéron l'incubation devait avoir à Rome de nombreux partisans. La passion folle pour le surnaturel qui régna sur le monde romain pendant l'Empire ne fit sans doute qu'augmenter son succès<sup>2</sup>. La grande table votive de l'île, en langue grecque, atteste qu'Esculape manifestait ses volontés par les songes appelés *χρηματισμοί*. Sur deux inscriptions latines de Rome il est question d'offrandes faites au dieu de la médecine sur son ordre, pour obéir à une vision : *ex jussu numinis dei*<sup>3</sup>, *ex viso*<sup>4</sup>.

Il serait intéressant de savoir comment se préparaient les apparitions, et dans quelle mesure la supercherie des ministres du culte secondait la naïveté des croyants. Nous en sommes réduits malheureusement aux conjectures<sup>5</sup>. Il est probable

1. CIC., *de Divin.*, II, 59, 123 : *Qui igitur convenit ægros a conjectore somniorum potius quam a medico petere medicinam ? An Æsculapius, an Serapis potest nobis præscribere per somnium curationem valetudinis, Neptunus gubernantibus non potest ? et si sine medico medicinam dabit Minerva, Musæ scribendi legendi ceterarum artium scientiam somniantibus non dabunt ? At si curatio daretur valetudinis hæc quoque quæ dixi darentur ; quæ quoniam non dantur, medicina non datur ; qua sublata tollitur omnis auctoritas somniorum.*

2. LAFAYE, *Bullet. archéol. de la relig. rom.*, dans la *Rev. de l'hist. des Relig.*, t. XVIII, 1888. p. 77.

3. C. I. L., VI, 14 (inscription de la villa Albani).

4. C. I. L., VI, 8 (inscription du musée du Vatican, galerie des Candélabres).

5. L'un des textes les plus intéressants sur ce sujet est un passage de STRABO, XIV, p. 649, à propos du Plutonium d'Acharaia, entre Tralles et Nysa : les prêtres indiquent aux dévots qui viennent passer la nuit dans le sanctuaire ce qu'ils doivent faire ; ils interprètent et commentent leurs visions ; au besoin même ils couchent dans le temple à leur place et pour leur compte.



qu'au début on se contentait d'abandonner les malades à leur propre imagination surexcitée. On leur avait tant parlé d'Esculape et de ses cures qu'ils ne pouvaient faire autrement dans le silence et l'obscurité de la nuit, que de s'imaginer, par auto-suggestion, le voir et l'entendre. Les prêtres se bornaient à provoquer les songes par leurs réflexions savamment ménagées, et à les interpréter : « C'est sur les conseils d'Asklépios qu'ils composent les remèdes, et disent quelles herbes il faut appliquer aux plaies humides ou sèches, comment faire les potions qui guériront les hydropisies, arrêteront les hémorragies, mettront un terme aux phthisies<sup>1</sup> ». Plus tard, il fallut trouver mieux. On a supposé que l'incubation était devenue une véritable comédie jouée par les prêtres : ils se déguisaient eux-mêmes en Esculape; prenant ses traits et ses attributs, ils profitaient de l'émoi des malades pour parcourir les portiques à la faveur de l'ombre, palper et ausculter les suppliants et donner des avis qu'on tenait pour divins et proférés par le dieu lui-même<sup>2</sup>. Cette hypothèse nous aiderait à comprendre la scène du *Plutus* et les stèles d'Epidaure; tous les clients d'Asklépios affirment qu'ils l'ont vu et entendu. Elle nous expliquerait aussi la valeur médicale de quelques-uns des traitements prescrits. Le déguisement que prenaient les prêtres leur permettait de faire profiter les malades de leur expérience et de leur savoir. Il est fâcheux que les noms des habiles gens qui opéraient au nom d'Esculape dans l'île tibérine soient oubliés et que nous ne connaissions pas l'organisation de leur collège. Tout rapprochement avec Epidaure serait vain. Mieux vaut avouer notre ignorance, faute de documents.

**Les animaux sacrés.** — L'Asklépieion romain renfermait, comme les Asklepieia de Grèce, un certain nombre d'animaux consacrés, qui servaient aux cérémonies religieuses. On peut le conclure d'un passage de Festus où cet auteur, après avoir rappelé la fondation du temple de l'île, recherche le sens de quelques attributs ordinaires d'Esculape. Le dieu tient à la main un bâton noueux, emblème des difficultés de l'art médical. Il porte une couronne de laurier, parce que de cet arbre on tirait des remèdes. On voyait dans son sanctuaire, au rap-

1. PHILOSTR., *Vita Apoll. Tyam.*, III, 44, 1.

2. D' VERCOUTRE, *op. cit.*, *Rev. archéol.*, 1885, t. II, p. 282.

port de Festus, des serpents, des chiens, des coqs<sup>1</sup>. Il faut ajouter à cette liste des chèvres. Les Anciens disaient qu'Asklépios enfant, abandonné par la nymphe Coronis, sa mère, dans les montagnes du Péloponèse, auprès d'Epidaure, avait été allaité par une chèvre et gardé par un chien<sup>2</sup>. D'après Servius la chèvre lui aurait été vouée *per contrarietatem*, comme à Cérés le porc, qui mange les récoltes, et à Bacchus le bouc, qui ravage les vignes : Esculape est le dieu de la santé, et la chèvre passait pour avoir toujours la fièvre<sup>3</sup>. On avait coutume à Rome, aussi bien qu'en Grèce, de sacrifier des coqs au dieu guérisseur<sup>4</sup>. Le coq dont le chant matinal célèbre la fuite de la nuit, dissipe les ténèbres, conjure les influences mauvaises de l'ombre, était l'oiseau d'Apollon, dieu de la lumière; il devint aussi, pour les mêmes raisons, l'oiseau d'Asklépios, fils d'Apollon; la médecine antique n'avait-elle pas dans les temples le caractère d'une conjuration superstitieuse et magique<sup>5</sup>?

Le serpent était placé par les sculpteurs à côté d'Esculape, enroulé sur son bâton noueux. On vantait son regard perçant<sup>6</sup>; Festus a tort de croire que c'est pour ce motif qu'il était consacré au vigilant gardien de la santé<sup>7</sup>. Plin l'Ancien n'est pas mieux fondé à dire qu'on l'avait choisi

1. FESTUS, p. 110 : *In insula Æsculapio facta ædes fuit, quod ægroti a medicis aqua maxime sustententur. Ejusdem esse tutelæ draconem, quod vigilantissimum sit animal, quæ res ad tuendam valetudinem ægroti maxime apta est. Canes adhibentur ejus templo, quod is uberibus canis sit nutritus. Bacillum habet nodosum, quod difficultatem significat artis. Laureu coronatus, quod ea arbor plurimorum fit remedium. Huic gallinæ immolabantur.* — Peut-être la présence d'animaux sacrés dans les temples témoigne-t-elle de la survivance à l'époque historique de certaines conceptions totémiques primitives; l'animal que l'on offre comme victime était à l'origine le dieu lui-même.

2. PAUSAN., II, 26, 4.

3. SERVIUS, *ad Georg.*, II, 380 : *Victimæ numinibus aut per similitudinem aut per contrarietatem immolantur : per similitudinem, ut nigrum pecus Plutoni : per contrarietatem ut porca, quæ ohest frugibus, Cerei, ut caper, qui ohest vitibus, Libero, item capræ Æsculapio, qui est deus salutis, cum capra nunquam sine febre sit.*

4. Sur le coq dans le culte d'Esculape, cf. DEUBNER, *de Incubatione*, p. 46, avec la bibliographie. Voir notamment BETHGEX, *de Vi ac significatione galli in religionibus et artibus Græcorum et Romanorum*, Göttingen, 1887.

5. HEUZEY, *C. R. de l'Acad. des Inscr.*, 1890, p. 120.

6. HOMER., *Epist.*, I, 3.

Cur in amicorum vitis tam cernis acutum  
Quam aquila aut serpens Epidaurius?

7. FESTUS, *loc. cit.*, et en outre : p. 67, s. v° *Dracones* : *Dracones dicti à πὸ νόσ ἐρπεσθαί, quod est videre : clarissimam enim dicuntur habere oculorum aciem... ideoquo Æsculapio attribuuntur.*

parce que son venin servait parfois de remède<sup>1</sup>. On a vu plus haut que le culte véritable rendu par les Grecs et les Romains aux serpents s'explique par les allures mystérieuses de ces reptiles<sup>2</sup>. Il y en avait à Rome un grand nombre, qui vivaient familièrement dans les maisons<sup>3</sup>. Nulle part, sans doute, ils n'étaient plus dociles ni mieux dressés que dans le sanctuaire de l'île tibérine. En Grèce, non seulement ils apparaissaient avec Asklépios aux fidèles qui venaient se soumettre à l'incubation, mais encore ils intervenaient, eux aussi, dans les cures et collaboraient à la guérison des malades. On lit sur l'une des stèles d'Epidaure qu'un homme atteint d'un ulcère au pied fut guéri pendant son sommeil par un serpent qui vint passer sa langue sur la plaie<sup>4</sup>. Aristophane n'est pas moins précis : « Asklépios siffla ; à ce signal deux serpents d'une grandeur extraordinaire se sont glissés tout doucement sous le voile de pourpre ; je crois qu'ils ont léché les yeux de Plutus<sup>5</sup> ». Alexandre d'Abonotichos déclarait qu'Asklépios avait pris la forme d'un serpent à tête d'homme pour lui rendre la santé.

Les chiens servaient aussi d'auxiliaires au dieu et soignaient les plaies comme les serpents<sup>6</sup>. Les stèles d'Epidaure en témoignent : deux enfants, l'un aveugle<sup>7</sup>, l'autre souffrant d'un ulcère au cou<sup>8</sup>, furent guéris par la langue d'un chien sacré. Le sculpteur Thrasyède de Paros avait représenté un de ces animaux couché aux pieds de la célèbre statue chrysléphantine d'Asklépios à Epidaure<sup>9</sup> : c'était peut-être en souvenir de la chienne qui, d'après une tradition dont Festus et Lactance se sont fait l'écho<sup>10</sup>, aurait nourri Asklépios enfant, au lieu de la

1. PLIN., *Hist. nat.*, XXIX, 4 (22) : *Quin et inesse ei remedia multa creduntur, ut digeremus, et ideo Esculapio dicatur.*

2. Cf. ci-dessus, p. 168.

3. PLIN., *loc. cit.* : *Anguis Esculapius Epidauro Romam advectus est, vulgoque pascitur et in domibus.*

4. DEFRASSE et LECHAT, *Epidaure*, p. 145 ; 1<sup>re</sup> stèle, guérison n° 17 : Ἰσάρο τῷ γλώσσῃ.

5. ARISTOPH., *Plutus*, 732.

6. Sur les chiens d'Esculape, cf. DEUBNER, *op. cit.*, p. 39, avec la bibliographie ; — S. REINACH, *les Chiens dans le culte d'Esculape*, *Rev. archéol.*, 1884, t. II, p. 129 ; — GAIDOZ, *A propos des chiens d'Epidaure*, *Rev. archéol.*, 1884, t. II, p. 502 ; — CLERMONT-GANNEAU, *Revue critique*, 1884, t. II, p. 502.

7. DEFRASSE et LECHAT, *Epidaure*, 1<sup>re</sup> stèle, guérison, n° 20.

8. DEFRASSE et LECHAT, *Epidaure*, 2<sup>e</sup> stèle, guérison, n° 26.

9. PAUSAN., II, 27, 2.

10. FESTUS, p. 110. — LACTANT., *Divin. Instit.*, I, 40 : *Tarquilius ait... Esculapium expositum a venatoribus canino lacte nutritum.*

chèvre que rappelle Pausanias. Peut-être aussi étaient-ils associés au culte d'Esculape à cause de la sûreté de leur instinct; Elien raconte qu'ils ont, ainsi que les bœufs, les porcs, les chèvres et les serpents, le pressentiment des épidémies<sup>1</sup>. Il est bien probable que les serpents et les chiens de l'île tibérine étaient utilisés par les prêtres comme ceux de la Grèce et prenaient part aux cures.

**Les ex-voto.** — Les textes littéraires et les inscriptions latines ou grecques ne sont pas les seuls documents concernant le sanctuaire de l'île qui soient parvenus jusqu'à nous. Il nous reste à examiner un certain nombre de petits monuments figurés qui en proviennent et qui sont conservés maintenant dans les musées de Rome et dans quelques collections particulières : c'étaient des ex-voto offerts à Esculape en témoignage de reconnaissance par les malades qu'il avait guéris.

**Usage et rôle des donaria.** — L'usage qu'avaient adopté les Romains de déposer des offrandes dans les sanctuaires d'Esculape et des autres divinités guérisseuses venait de la Grèce<sup>2</sup>. On faisait aux dieux des promesses et des vœux pour obtenir d'eux la guérison<sup>3</sup>. Les fidèles ne se contentaient pas de leur élever des statues auprès de leurs autels ou de rédiger en leur honneur des inscriptions louangeuses. Ils apportaient dévotement au temple des objets de marbre ou d'argent ou de terre cuite, qui représentaient les dieux eux-mêmes ou les malades ou seulement les parties du corps rappelées à la santé<sup>4</sup>. Ceux qui n'avaient pas les moyens de manifester autrement leur gratitude et qui ne pouvaient faire les frais d'une inscription ou d'un présent en matière précieuse tenaient à donner tout au moins à leurs divins bienfaiteurs une modeste et grossière

1. *ÆLIAN.*, VI, 19.

2. Cf. article *Donaria*, par HOMOLLE, dans le *Dictionn. des Antiq.*, de DAREMBERG et SAGLIO.

3. Les formules *rotum solvit, ex voto suscepto* sont fréquentes dans les inscriptions latines dédiées à Esculape. Voir notamment : *C. I. L.*, VI, 6, 841.

4. On sait par *TIBULL.*, *Eleg.*, I, 3, 38, que les malades faisaient aussi placer sur les parois des temples des divinités médicales de petites tablettes peintes, en guise d'ex-voto. Le poète s'adresse à Isis, invoquée dans les guérisons :

Nunc, dea, nunc succurre mihi, nam posse mederi  
Picta docet templis multa tabella tuis.

Sur ces tableaux de piété devaient être figurées des scènes de guérison, des apparitions miraculeuses.

image de terre cuite. Ces *donaria* encombraient les sanctuaires. On avait dû bâtir, pour les recevoir, des locaux spéciaux auprès des temples. On les fixait aux murs par des clous, on les rangeait sur des tablettes de pierre ou de bois, on les amassait en tas dans les coins<sup>1</sup>. Quand enfin l'espace manquait et qu'on ne savait plus où mettre les ex-voto que la piété des malades ne cessait d'accumuler, il fallait se résoudre à faire disparaître les plus anciens, qui cédaient la place aux nouveaux. On les enlevait des chambres qui leur étaient réservées, mais on n'osait ni les jeter ni les vendre; leur caractère religieux les préservait de la destruction. Ils étaient enfouis dans des fosses<sup>2</sup>. Les Romains appelaient *favissæ* ces cachettes souterraines<sup>3</sup>. Les fouilles des trente dernières années en Grèce et en Italie ont amené la découverte de plusieurs dépôts de ce genre, où l'on a fait une ample moisson de *donaria* antiques. En Grèce, on connaît surtout les ex-voto de l'Asklépicion d'Athènes<sup>4</sup>. A Rome et aux environs les trouvailles ont été nombreuses. On a fouillé en 1876 les *favissæ* du temple d'Hercule au *Campo Verano*, hors de la porte Saint-Laurent; en 1885 celles du temple de Diane à Nemi; en 1887 celles du temple de *Minerva Medica* à Rome, dans le quartier des *Sette Salle*<sup>5</sup>; en 1889, celles du temple de Junon à Veies<sup>6</sup>. Les divinités auxquelles appartenaient ces sanctuaires avaient toutes des attributions médicales. On a recueilli dans les *favissæ* des figurines sculptées qui attestent la reconnaissance et la piété des malades.

**Les donaria de l'île tibérine.** — Le sanctuaire de l'île tibérine devait renfermer une grande quantité de *donaria*. Les trois inscriptions latines archaïques dédiées à *Aiscolapius* accompagnaient des petites statuettes offertes au dieu. L'affranchi

1. Sur un vase peint de Grèce publié dans l'Εφημερίς αρχαιολογική, 1890, pl. VII, p. 131, reproduit par S. REINACH, *Répertoire des vases peints*, Paris, 1899-1900, t. I, p. 313, on voit représenté l'intérieur d'un temple d'Asklépios; au mur sont suspendus des ex-voto : couronnes, jambes, mains.

2. Cf. R. LANCIANI, *Pagan and christian Rome*, p. 58.

3. FESTUS, p. 88 : *Favissæ locum sic appellabant, in quo erat aqua inclusa circa templa. Sunt autem qui putant favissas esse in Capitolio cellis cisternisque similes, ubi reponi erant solita ea quæ in templo vetustate erant facta inutilia.*

4. P. GIRARD, *op. cit.*, p. 97 et suiv.

5. Sur *Minerva Medica*, en particulier, voir LAFAYE, *Bullet. archéol. de la relig. rom.*, dans la *Rev. de l'hist. des relig.*, 1888, t. XVIII, p. 75.

6. R. LANCIANI, *loc. cit.*

Néocharès avait joint à son inscription le modèle en argent d'une rate humaine<sup>1</sup>. Deux marbres du musée du Vatican représentent l'un la cage thoracique d'un adulte, l'autre la poitrine ouverte d'un enfant; on y constate des fautes grossières : le thorax de l'adulte a treize côtes de chaque côté, et les viscères de l'enfant sont étrangement placés et mal proportionnés<sup>2</sup>. Ficoroni a publié deux curieuses figurines de terre cuite : la première est une femme qui porte de la main droite un pigeon par les ailes et qui soutient du bras gauche un enfant nu et grêle dont la main tendue en avant tient une bourse pleine; l'enfant malade invoque un dieu guérisseur, auquel on sacrifiera le pigeon et l'on donnera la bourse; la seconde statuette est celle d'un homme nu et assis, qui appuie ses mains sur ses genoux; il a les jambes hautes et maigres et toute l'apparence d'un infirme<sup>3</sup>. La provenance des marbres du Vatican et des figurines de Ficoroni est inconnue. Il paraît bien certain que les uns et les autres ont été consacrés en ex-voto à une divinité médicale. S'ils n'ont pas été découverts dans l'île tibérine ils nous permettent en tout cas de nous faire déjà quelque idée des *donaria* du sanctuaire d'Esculape. Le musée national des Thermes possède une main votive en bronze trouvée dans les travaux du Tibre, près de la *Marmorata*. Elle est figurée en relief et mesure 0<sup>m</sup>,38; la base plate et rectangulaire sur laquelle elle repose a 0<sup>m</sup>,50 de longueur; quatre trous sont percés sur les côtés pour fixer l'objet à un mur ou à une planchette; le poids total, considérable, est de 35 kilogrammes. La main, ronde et fine, aux doigts délicats, semble appartenir à une femme. Un serpent s'enroule sur le poignet comme un bracelet. Le lieu de la trouvaille et la présence du serpent nous autorisent à supposer que ce *donarium* est un ex-voto au dieu médecin et qu'il avait été déposé primitivement dans le sanctuaire de l'île tibérine<sup>4</sup>.

1. Une des inscriptions trouvées sur l'emplacement d'un temple de Minerva Medica à Cabardiacum, entre Veleia et Plaisance, a été rédigée par un habitant de Brixella, L. Callidius Primus, qui avait offert à la déesse deux oreilles en argent pour la remercier d'avoir guéri les siennes (C. I. L., XI, 1305).

2. Musée du Vatican, galerie des bustes, n<sup>os</sup> 382 et 384. Publiés par BRAUN, *Studi anatomici degli antichi*, dans le *Bullett. dell'Institut. archeol.*, 1844, p. 46. — Cf. *Bullett. dell'Institut. archeol.*, 1885, p. 147. — W. HELBIG, *Führer durch die Samml. klass. Alterthüm. im Rom*, 2<sup>e</sup> éd., t. I, p. 141 : « Ils ne donnent pas une idée favorable des connaissances anatomiques de ceux qui les ont fabriqués. »

3. FICORONI, *Vestigia e rarità di Roma*, t. I, p. 144.

4. C<sup>\*\*\*\*</sup> CARTANI LOVATELLI, *Di un mano votivo in bronzo*, dans les *Monumenti*

Les statuettes archaïques et la rate d'argent de Néocharès ont disparu ; il n'est pas sûr que les marbres du Vatican, les figurines du Ficoroni ou même la main de bronze du musée des Thermes, viennent du temple d'Esculape. Mais heureusement les fouilles de ces dernières années ont ramené à la lumière un nombre considérable d'ex-voto dont l'origine est certaine. Déjà en 1854 on avait recueilli dans les dépendances de l'église Saint-Jean Calybite, au-dessous du pavage en mosaïque dédié à Jupiter Jurarius, plusieurs objets de terre cuite, têtes et bustes, jambes et bras, dispersés depuis<sup>1</sup> : d'après Visconti, on était tombé sur l'une des *favissæ* de l'Asklépieion, située à quelque distance du temple. De 1885 à 1887, pendant la construction du nouveau quai du Tibre à l'extrémité du pont Fabricius, on a mis la main sur une véritable mine d'ex-voto. Les *Notizie degli Scavi di Antichità* pour l'année 1885 annoncent qu'on a trouvé dans les fouilles une tête haute de 0<sup>m</sup>,22 et une main<sup>2</sup>. Bientôt ces rencontres se multiplient, et l'on renonce à en tenir un compte exact. Les *Notizie* et le *Bullettino Comunale* signalent simplement la découverte de plusieurs grands dépôts d'objets votifs, auprès du pont Fabricius<sup>3</sup>. Où ces dépôts étaient-ils situés exactement ? comment les a-t-on explorés ? que renfermaient-ils ? Les publications officielles n'en disent rien, ou presque rien. Le service du Génie civil, qui était chargé de la *systématisation* du Tibre, se souciait peu d'archéologie et ne communiquait que de rares et brèves informations. Cinq ou six cents ex-voto de terre cuite sont maintenant relégués dans les greniers du musée des Thermes ; ils proviennent, pour la plupart, des trouvailles faites aux abords de l'île tibérine de 1885 à 1887<sup>4</sup>. D'après M. Lanciani ce n'est qu'une faible partie des *donaria* découverts<sup>5</sup>. Les petites dimensions de ces

*antichi dei Lincei*, t. I, 1889, p. 170, reproduit dans ses *Miscellanea archeologica*, Rome, 1891, p. 437. — Cf. W. HELBIG, *op. cit.*, t. II, p. 234. D'autres mains votives sont conservées au musée Kircher. W. HELBIG, *op. cit.*, t. II, p. 425.

1. *Giornale di Roma*, année 1854, n° 82. — Cf. ci-dessous p. 255.

2. *Notiz. d. Scavi*, 1885, p. 71.

3. Par exemple dans le *Bullett. Comun.*, 1887, p. 97.

4. Les ex-voto recueillis dans les fouilles du temple de Minerva Medica sont déposés au magasin archéologique de l'*Orto Botanico*. Le musée de la Villa du Pape Jules renferme des objets analogues trouvés en Etrurie, à Civita Lavinia, à Civita Castellana, à Veies.

5. Renseignement communiqué par M. R. Lanciani.

objets ont permis aux ouvriers des travaux du Tibre, que les ingénieurs surveillaient mal, d'en dérober un grand nombre; les magasins des antiquaires romains en furent longtemps encombrés. Plusieurs collectionneurs ont ainsi acquis des lots importants de terre cuites votives : on peut citer M. Charles, à Rome, M. Oppeheim et le D<sup>r</sup> Luigi Sambon, en Angleterre<sup>1</sup>. Dans les séries que les conservateurs du musée des Thermes ont réunies et classées tous les types intéressants d'ex-voto sont représentés; elles nous donnent une image fidèle des antiques *favissæ* du sanctuaire d'Esculape.

**Caractères généraux.** — Les *donaria* de l'île tibérine ressemblent à tous ceux qu'on avait trouvés auparavant aux environs de Rome et n'ont pas plus de valeur artistique. Ce sont des objets de fabrication grossière et peu soignée; ils ne présentent d'intérêt qu'à titre de témoignages de la dévotion populaire. Quelques-uns cependant méritent d'attirer l'attention des historiens de la médecine : on en peut tirer d'utiles renseignements sur l'état des connaissances anatomiques dans l'antiquité. Ils ont été étudiés récemment à ce point de vue par le D<sup>r</sup> L. Sambon<sup>2</sup> et par le professeur L. Stiéda<sup>3</sup>.

Il est difficile de leur assigner une date précise. M. Stiéda les attribue en bloc aux derniers siècles avant l'ère chrétienne; le D<sup>r</sup> Sambon croit, avec raison, qu'ils s'échelonnent entre la fondation du temple d'Esculape et le siècle des Antonins. Les ex-voto qui ont la forme de cages thoraciques entr'ouvertes, laissant apercevoir les viscères à l'intérieur du corps, n'ont pu être modelés qu'à une époque assez avancée, où la science anatomique était en progrès. On a fait d'abord les têtes détachées lourdes et pleines; les têtes creuses et légères n'ont été fabriquées que plus tard.

Il est probable que primitivement les *donaria* de terre cuite étaient coloriés<sup>4</sup>. Les ateliers où on les sculptait devaient être

1. Mentionnés dans l'article du D<sup>r</sup> Sambon indiqué ci-dessous.

2. D<sup>r</sup> L. SAMBON, *Donaria of medical interest in the Oppeheimer collection of etruscan and roman antiquities*, dans le *British medical Journal*, 1895, t. II, p. 146 et p. 216.

3. L. STIÉDA, *Ueber alt-italische Weigeschenke*, dans les *Mittheil. des archäol. Instit., Roem. Abth.*, 1899, p. 230. M. Stiéda ne paraît pas avoir eu connaissance de l'article du D<sup>r</sup> Sambon. Il annonce la publication prochaine d'un travail plus développé et plus technique sur le même sujet, avec gravures, dans une revue d'anatomie. Ce travail n'a pas encore paru.

4. R. LANCIANI, *Ancient Rome*, Londres, 1888, p. 70 : parmi les ex-voto de terre



situés tous à Rome ou aux environs : les objets retrouvés dans l'île tibérine avaient trop peu de prix pour qu'on les suppose d'importation étrangère.

**Description.** — On peut classer les *donaria* d'après la matière dont ils sont faits ou d'après les sujets qu'ils représentent. Tous ceux que l'on conserve dans les greniers du musée des Thermes sont en terre cuite ; mais dans l'antiquité le sanctuaire de l'île tibérine renfermait certainement des ex-voto en pierre, en marbre, comme les troncs humains du Vatican, en bronze, comme la main du musée des Thermes, en argent, comme la rate de Néocharès, en or même. La richesse des offrandes variait avec la condition sociale des suppliants. Esculape à Rome avait surtout des pauvres dans sa clientèle : les objets de terre cuite devaient être en majorité ; aussi en a-t-on découvert un grand nombre.

La plupart de ces ex-voto sont des images de membres ou d'organes du corps humain.

Dans les *favissæ* de quelques sanctuaires, dans celles par exemple du temple de *Minerva Medica*, on a recueilli des statuettes de divinités en terre cuite ; il ne semble pas qu'on ait trouvé de semblables figurines aux abords de l'île. D'autres statuettes reproduisent avec plus ou moins d'exactitude les traits des personnes qui les ont dédiées : ce sont les portraits supposés des malades. Le musée des Thermes possède plusieurs objets de ce genre. Une femme drapée, presque de grandeur naturelle, est couchée sur un lit, la tête entourée de bandellettes, des rameaux à la main. De petits personnages sont assis deux par deux, homme et femme : c'est un ménage romain rendant grâce au dieu qui lui a permis d'avoir des enfants ; quelquefois la femme présente des signes de grossesse ; quelquefois elle lève la main, en marque d'adoration, ou fait éclater une grenade, emblème de fécondité ; dans certains cas les enfants eux-mêmes paraissent à côté de leurs parents. Au près de ces bonhommes on voit aussi des animaux : une grande tête de veau, des bœufs, des moutons ; s'ils ont été réellement trouvés en même temps et aux mêmes endroits, on pourrait croire qu'Esculape pratiquait, avec la médecine, l'art vétérinaire.

Mais les ex-voto les plus nombreux et les plus curieux ont

cuite trouvés en 1885 au débouché du pont Fabricius plusieurs portaient encore, au moment de la découverte, des traces de peinture.

l'apparence de véritables pièces anatomiques : ce sont les parties du corps qui étaient malades et que le dieu a guéries. Parmi les *donaria* du temple de *Minerva Medica*, dans le magasin archéologique de l'*Orto botanico*, on remarque une tête de femme avec deux grosseurs de chaque côté entre les mâchoires et le



FIG. 25. — EX-VOTO DE TERRE CUITE

Provenant de l'île tibérine (Musée national des Thermes).

1. Demi-tête, vue de profil. — 2. Tête, vue de face. — 3. Main. — 4 et 5. Intestins enroulés et tronc entr'ouvert. — 6. Pied. — 7. Deux petits personnages assis. — 8 et 9. Animaux.

ou, figurant des glandes, une seconde tête de femme avec quelques mèches clairsemées mais sur laquelle des stries sillonnant les places dénudées simulent des cheveux qui commencent à repousser, un autre objet où l'on reconnaît distinctement une hernie, etc.<sup>1</sup>. Une main gauche, provenant de Veies, présente une

1. Exemples cités par LAFAYE, *loc. cit.*

forte enflure de la paume<sup>1</sup>. Deux fragments de troncs d'homme en terre cuite, au musée de la Villa du Pape Jules, sont ouverts pour laisser voir l'intérieur du corps, comme l'un des marbres du Vatican; ils ont été recueillis à Civita Lavinia<sup>2</sup>. Aucune collection n'est aussi riche en pareils donaria que celle du sanctuaire d'Esculape au musée des Thermes. Des mains, des pieds, des seins de femme sont figurés isolément. En général les mains votives étaient faites pour reposer à plat sur une tablette; un seul côté, la partie supérieure le plus souvent, est modelé avec soin et l'on en distingue nettement les articulations; l'artisan n'a fait qu'indiquer sommairement le contour et les grandes lignes de l'autre. Les pieds sont nus; quelques-uns s'appuient sur une sorte de sandale ou de semelle; les doigts sont bien détachés, les os saillants. Les seins de femme ont la forme de demi-sphères coupées par une surface plane; ils mesurent de 4 à 8 centimètres de haut sur 6 à 12 d'épaisseur. Dans les têtes séparées la partie antérieure est modelée avec soin, les traits du visage ont une expression assez personnelle, mais la partie postérieure est plate ou grossièrement arrondie. On devait les fixer le long des murs; la plupart sont creuses et percées en arrière d'un trou par où passait un anneau de suspension. Outre les têtes entières il y a des demi-têtes: la partie droite ou la partie gauche figure seule, terminée brusquement par une surface plane; les fidèles qui les ont offertes ne souffraient que d'un côté. Il faut citer aussi des masques creux — masques entiers ou demi-masques, les premiers représentant toute la figure, les seconds le haut du visage seulement — des yeux détachés, des oreilles, des bouches même. Les organes génitaux masculins sont reproduits avec une exactitude réaliste; M. Stiéda range dans la même catégorie de petits corps coniques pyramidaux, de 6 à 8 centimètres de hauteur, recueillis en assez grand nombre. Des objets plats et elliptiques, de grosseur variable, renflés au centre et terminés à la partie supérieure par une série de bourrelets circulaires superposés de plus en plus petits ont été qualifiés d'utérus; les anatomistes se refusent à admettre cette dénomination, sans pouvoir cependant en proposer une meilleure et plus sûre<sup>3</sup>.

1. Exemple cité par L. STIÉDA, *loc. cit.*

2. Exemple cité par L. STIÉDA, *loc. cit.* — Cf. ROSSBACH, *Bull. dell' Instit. archeol.*, 1885, p. 144.

3. L. STIÉDA, *loc. cit.*, p. 242.

Plusieurs ex-voto enfin nous donnent une vue de l'intérieur du corps tel que le connaissent et le représentent les anciens; l'un d'entre eux est un tronc analogue à ceux de la Villa du Pape Jules et du Vatican; un autre représente des intestins enroulés.

La nature et l'aspect de ces offrandes nous renseignent sur leur destination. Les malades apportaient au dieu le modèle en terre cuite de la partie du corps dont ils avaient souffert. Quelquefois ils tenaient à ce que la déformation produite dans leurs membres ou leurs organes par la maladie fût exactement figurée. Le plus souvent ils se contentaient de consacrer à Esculape un membre ou un organe normal et sain.

**Les favissæ du temple d'Esculape et les boutiques d'objets de piété.** — On aimerait à connaître la vraie provenance des ex-voto de l'île tibérine. Les renseignements publiés dans les *Notizie degli Scavi* et le *Bullettino Comunale* sont malheureusement très insuffisants. M. Lanciani a pu obtenir par ailleurs des informations plus précises. Pendant ces dernières années, de 1885 à 1887, on n'a rien trouvé à l'intérieur même de l'île. Les offrandes du musée des Thermes ont été ramassées dans les débris retirés du fond du Tibre à la drague et dans les fondations des nouveaux quais de la rive gauche, au débouché du pont Fabricius<sup>1</sup>. La présence de ces objets votifs au fond du fleuve s'explique; on jetait au Tibre tous ceux qui ne servaient plus et qu'on ne savait où mettre: c'était un moyen facile et expéditif de s'en débarrasser, sans que les prêtres eussent à craindre de les voir profaner par quelque usage sacrilège ou mercantile; les eaux servaient en quelque sorte de *favissæ*. Il est plus surprenant qu'on ait rencontré sur la rive gauche, en amont et en aval du pont Fabricius, de grands amas d'ex-voto disposés en rangées régulières le long de la berge. Les *favissæ* du sanctuaire ne pouvaient avoir été placées aussi loin. M. Lanciani suppose, avec beaucoup de vraisemblance, que les rues qui conduisaient du Champ de Mars au temple d'Esculape en passant par le pont étaient bordées de boutiques où l'on vendait aux fidèles des objets de terre cuite

1. R. LANCIANI, *Pagan and christian Rome*, p. 62; — du même auteur *Ancient Rome*, p. 70.

préparés à l'avance. De tout temps on a élevé aux abords des lieux de pèlerinages des baraques pour les marchands d'*objets de piété*. Le malade qui venait invoquer dans l'île tibérine l'assistance du dieu médecin passait devant les échoppes où s'offraient à ses regards des représentations figurées de toutes les parties du corps ; il n'avait qu'à choisir, d'après la nature de son mal et les ressources de sa bourse ; il se présentait au sanctuaire les mains pleines.

L'examen des *ex-voto* ne nous conduit pas à d'autres conclusions que l'étude des textes littéraires et épigraphiques. Les Romains rendaient à Esculape les mêmes honneurs que les Grecs à Asklépios. Les fidèles allaient chercher dans son temple la guérison miraculeuse de leurs maladies. Ceux que nomment les auteurs ou les inscriptions et ceux qui offraient au dieu leurs humbles *donaria* de terre cuite étaient des esclaves, des affranchis, des étrangers, des gens d'humble condition.

---

## CHAPITRE V

### LA FIN DU CULTE D'ESCULAPE A ROME

---

**Les religions orientales et le christianisme.** — Si le II<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne marque l'apogée du culte d'Esculape à Rome, bientôt cependant commença la décadence. Les efforts des empereurs pour réveiller le sentiment religieux au sein du paganisme demeurèrent vains. La foi aux anciens dieux se perdait. On se lassa de consulter le fils d'Apollon et de Coronis. « Le prestige des divinités médicales s'use vite, parce qu'elles sont de celles qu'on obsède sans cesse et que les nouvelles venues apportent avec elles des espérances nouvelles<sup>1</sup>. » Les cultes égyptiens et orientaux, dont les rites mystérieux et les cérémonies étranges frappaient les esprits, s'étaient répandus à leur tour dans le monde occidental et faisaient tort à l'antique polythéisme gréco-romain. Les malades recouraient volontiers aux bons offices d'Isis et d'Osiris. Ils avaient confiance surtout en Sérapis<sup>2</sup>. Dès le temps de Varron et de Cicéron, Sérapis intervenait dans les guérisons<sup>3</sup>. Sous l'Empire on l'assimila à Esculape, on le confondit avec lui; ils étaient adorés tous deux dans les mêmes formes et invoqués par les mêmes procédés<sup>4</sup>. — Les progrès du christianisme portèrent à l'antique dieu de la médecine les derniers

1. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. de la divination*, t. III, p. 298.

2. Cf. PRELLER-JORDAN, *Röm. Mythol.*, t. II, p. 379.

3. VARRON, *Eumen.*, fragm. 128 (cité par NONIUS MARCELLUS, VIII, 104).

Ego medicina Serapi utor.

CIC., *de Divin.*, III, 59, 123 : *An Æsculapius, an Serapis possent nobis præscribere per somnium curationem valetudinis ?*

4. THORLACIUS, dans son opuscule *de Somniis Serapicis præcipue ex Aristidis orationibus sacris delineatis*, Copenhague, 1813, réédité dans ses *Opuscula*, Copenhague, 1806-1822, t. III, p. 125, prétend que Sérapis était confondu avec Esculape et que les pèlerinages d'Aristide s'adressaient indifféremment au dieu grec de la médecine et au dieu guérisseur des Egyptiens dont on ne le distinguait pas.

coups. Les chrétiens l'avaient en horreur et le haïssaient; ils voyaient en lui une création monstrueuse de la superstition païenne, une pure invention du diable. L'appareil fantastique des guérisons miraculeuses, les nuits passées dans les sanctuaires, les visions surnaturelles, les cortèges d'animaux sacrés excitaient leur indignation et leur colère. Esculape est l'un des dieux que les Pères de l'Eglise ont attaqués avec le plus de constance et de véhémence <sup>1</sup>.

**La légende de saint Emigdius.** — Aucun document authentique ne nous apprend à quelle époque et dans quelles circonstances le temple de l'île tibérine fut fermé par les chrétiens. Si la légende de saint Emigdius fait allusion à sa destruction <sup>2</sup>, elle ne mérite guère crédit. Saint Emigdius, premier évêque d'Asculum dans le Picenum (Ascoli Piceno), mourut, d'après la tradition, au début du IV<sup>e</sup> siècle. Avant d'être évêque, il vint à Rome, pendant le règne de Dioclétien, pour visiter les tombes des martyrs. Il prêcha aux païens la doctrine chrétienne et fit devant eux des miracles. Ils s'imaginèrent qu'il n'était autre que le dieu de la médecine, revenu sur la terre pour leur salut. Ils lui offrirent de l'encens et des victimes, et le conduisirent au sanctuaire où les malades attendaient vainement une intervention surnaturelle. Emigdius leur adressa un discours <sup>3</sup>. Il leur déclara qu'il n'était pas Esculape. Il s'efforça de les détourner du culte des idoles. Pour mieux les convaincre, il guérit sous leurs yeux, au nom du Christ, de nombreux infirmes que les faux dieux n'avaient pu délivrer de leur maux <sup>4</sup>. Les païens demandèrent aussitôt le baptême ;

1. Voir par exemple, pour les Pères de l'Eglise latine, les différents passages d'Arnobé, de Lactance, de Tertullien, de saint Isidore, de saint Augustin, de saint Cyprien, auxquels renvoie l'Index de la *Fatologie latine* de MIGNE, t. CCXIX, p. 365, s. v° *Esculapius*. Quelques textes d'Arnobé, de Lactance, de saint Augustin ont été cités plus haut, p. 137.

2. Cf. CASIMIRO, *Memorie istoriche*, p. 267.

3. ACTA SANCTORUM, août, t. II, p. 31 : *Gentiles vero sanctum Migdium opinantes ipsum adfore Asclepium, deum medicinar, aut aliquem magnorum deorum sub humana effigie latitare, et causa salutis romani populi de cælis ad terras venisse, thus et victimas offerre volentes, certatim illum in templum Asclepii ducunt. At ubi multitudinè vallatus populi, ante statuam Asclepii sanctus Migdius stetit, etc.*

4. ACTA SANCTORUM, loc. cit. : *Multitudinem hanc infirmorum diverso morborum genere oppressam, quam nec Asclepius nec ullus deorum vestrorum sanare potuit, vobis presentibus procul omni ambiguitate in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti saluti pristinar restaurabo.*

enflammés de zèle, ils abattirent l'autel d'Esculape, et le saint jeta lui-même sa statue dans le Tibre<sup>1</sup>. Le temple, situé tout auprès du fleuve et fréquenté par les malades, dont parle l'auteur du récit, paraît bien être celui de l'île. Mais le texte de cette vie de saint est d'une époque trop basse et d'une rédaction trop grossière pour qu'on y ajoute foi<sup>2</sup>. On ne peut faire le départ entre les faits réels et les enjolivements postérieurs qui les défigurent. Il faut retenir seulement de cette légende suspecte une preuve nouvelle de l'hostilité qu'éprouvaient les chrétiens des premiers siècles à l'égard du culte célébré dans les Asklépieia.

**Persistence du culte d'Esculape.** — Esculape cependant résista longtemps, et non sans succès, à ces ennemis acharnés. Il fut peut-être « le plus vivace de tous les dieux païens, et le plus tenace adversaire du christianisme<sup>3</sup> ». Si Constantin ordonne de détruire le temple qu'il possédait à Ægæ en Cilicie<sup>4</sup>, Julien l'Apostat proclame ses vertus curatives et sa toute-puissance et tâche de ramener aux sanctuaires la clientèle qui les déserte<sup>5</sup>. Libanius fait l'éloge d'un discours que le rhéteur Acacius a prononcé dans un temple d'Asklépios pillé par les chrétiens et rouvert ensuite au culte; Acacius prouvait l'efficacité des oracles par les inscriptions que les convalescents avaient rédigées<sup>6</sup>. Saint Jérôme nous assure que l'incubation était encore pratiquée de son temps<sup>7</sup>. « Le nom d'Esculape resta même associé dans l'imagination populaire au nom de Rome, de sorte que, quelques siècles plus tard, une légende faite de reminiscences travesties attribue la fondation de Rome à une certaine Roma, fille d'Esculape<sup>8</sup>. »

1. ACTA SANCTORUM, *loc. cit.* : *Baptizatis autem his qui miraculum viderant et diruta Asclepii ara sanctus vir propriis manibus ejus idolum rapuit et præcipitavit illud in fluvium Tiberim.*

2. Voir les réserves formulées expressément par les éditeurs des ACTA SANCTORUM, *loc. cit.*, p. 18-20. — Renseignement confirmé par M<sup>r</sup> Duchesne.

3. M. ALBERT, *les Médecins grecs à Rome*, p. 30.

4. EUSEB., *Vita Constantini*, III, 56.

5. CYRILL., *In Julianum*, VII, 233.

6. LIBANIUS, *Epist.*, 607.

7. HIEROS., *In Isaiam*, XVIII, 65, 4 : *Nihil fuit sacrilegii quod Israel populus prætermitteret, non solum in hortis immolans et super lateres thura succendens, sed sedens quoque, vel habitans in sepulcris et in delubris idolorum dormiens, ubi stratis pellibus hostiarum incubare soliti erant, ut somniis futura cognoscerent. Quod in sano Esculapii usque hodie error celebrat ethnicorum multorumque aliorum, quæ non sunt aliud, nisi tumuli mortuorum.*

8. BOUCHÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 299. — Cf. *Schol. Bern. ad Verg. Bucol.*



Rien ne prouve mieux l'importance et la faveur de ce culte chez les Anciens que les traces qu'il a laissées dans le christianisme même. Quelques-uns des rites usités par les fidèles qui fréquentaient les Asklépieia survécurent à la ruine du paganisme. Les saints intercesseurs ont succédé aux divinités médicales. Il arrivait assez souvent au moyen âge que les malades vinssent passer la nuit dans les églises pour obtenir leur guérison<sup>1</sup>, et cette vieille coutume s'est conservée jusqu'à nos jours en quelques coins reculés de la Grèce et de l'Italie. L'usage a persisté aussi, en certaines régions, de déposer devant les autels l'image des membres ou des organes du corps humain auxquels les saints bienfaisants ont rendu la santé. Il n'est pas rare de rencontrer dans les sanctuaires modernes où les pèlerins accourent en foule des modèles de bras ou de jambes qui ressemblent tout à fait aux ex-voto du musée des Thermes.

**La fête des saints Exuperantius et Sabinus.** — L'île tibérine nous donne un exemple frappant de la persistance inconsciente des traditions païennes. La fête annuelle du temple avait lieu le 1<sup>er</sup> janvier. De nos jours, chaque année, la fête des saints Exuperantius et Sabinus, martyrs d'Ombrie mis à mort sous Dioclétien, est célébrée le 30 décembre dans l'église Saint-Barthélémy, où l'on conserve leurs reliques<sup>2</sup>. Malgré tant de siècles écoulés et la substitution du christianisme au paganisme, l'île est toujours le théâtre d'une cérémonie religieuse solennelle à la même époque qu'autrefois et presque à la même date. Il ne paraît pas vraisemblable que cette rencontre étrange soit tout à fait fortuite. L'édifice actuel de Saint-Barthélémy est relativement récent. Il ne fut bâti qu'au début du xi<sup>e</sup> siècle. Avant qu'il ait été placé sous l'invocation de saint Barthélémy, Otton III, son fondateur, lui avait donné vers l'an 1000 le nom du martyr de Prague, saint Adalbert. M. von Duhn

*atque Georg., éd. Hagen. Leipzig, 1867, p. 1000 (Epimetrum, Ecloga, I, 20) : Roma ante Romulum fuit et ab ea sibi nomen Romulus adquisivit, sed flava et candida Roma. Escolapi filia novum nomen Latio facit; tamen conditoris vel conditricis nomine omnes Romani vocant.*

1. Cf. MARIIGNAN, *la Médecine dans l'Eglise au vi<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1887; du même auteur, *Etudes sur la civilisation française*, t. II, *le Culte des Saints sous les Mérovingiens*, Paris, 1899, p. 483.

2. DIARIO ROMANO, à la date du 30 décembre: *Sabino rescovo ed S. Esuperanzio diacono martiri, in S. Bartolomeo all'isola riposano i corpi.*

s'est demandé si une église des saints Exuperantius et Sabinus ne s'élevait pas précédemment à cet endroit<sup>1</sup>. Les chrétiens l'auraient construite au moment de la disparition du paganisme, sur l'emplacement du temple antique d'Esculape et avec des matériaux empruntés aux ruines. On aurait fixé à dessein la fête du monument au 30 décembre : depuis longtemps les Romains avaient l'habitude de se rendre dans l'île tibérine à ce moment de l'année pour assister à une cérémonie religieuse ; on voulut que le sanctuaire chrétien héritât de la popularité du sanctuaire païen et attirât la même affluence. Plus tard, Otton III le reconstruisit de fond en comble ; saint Adalbert en devint le patron, puis saint Barthélemy ; les reliques des saints Exuperantius et Sabinus furent reléguées dans une chapelle latérale ; elles y sont encore. La fête du 30 décembre a perdu sa primitive importance, mais elle n'a pas cessé d'être observée ; si les hypothèses de M. von Duhn sont fondées, c'est un legs du paganisme au christianisme, une survivance inattendue et déguisée du culte d'Esculape.

**Hôpital et hospice dans l'île tibérine.** — Il ne faut pas cependant abuser des rapprochements et des coïncidences. On aurait tort de croire que le grand hôpital qui occupe maintenant tout un quartier de l'île ait été fondé en mémoire du temple d'Esculape. Sans doute les Asklepia méritaient le nom d'hôpitaux ; les portiques sacrés servaient de dortoirs aux malades qui attendaient les révélations du dieu, et les prêtres étaient aussi des médecins. Mais les fondateurs de l'hôpital actuel n'ont point songé à perpétuer une tradition païenne. Les Frères de Saint-Jean-de-Dieu ne s'y établirent qu'en 1572, sous le pontificat de saint Pie V ; le couvent qui leur fut concédé et qu'ils transformèrent en établissement de bienfaisance et d'assistance avait été occupé jusqu'alors par des religieuses bénédictines<sup>2</sup>. Quand l'île tibérine fut rendue à son antique destination et abrita de nouveau des malades, le souvenir du culte d'Esculape était depuis longtemps aboli.

Ce qui est vrai, c'est que par sa position, elle semblait pré-

1. NISSEN, *Ueber Tempel-Orientirung*, dans le *Rheinisches Museum*, 1874, t. XXIX, p. 392 ; — VON DUHN, dans le *Bullett. dell'Institut. archeol.*, 1879, p. 7 ; — du même auteur, dans les *Mittheil. des archäol. Instit., Rom. Abtheil.*, 1886, p. 172.

2. CASIMIRO, *Memorie istoriche*, p. 269.

destinée à cet usage. Les mêmes raisons ont décidé les anciens et les modernes à la vouer à la médecine. C'est un lieu tout désigné de refuge et d'isolement<sup>1</sup>. Au ix<sup>e</sup> siècle les évêques de Porto, de qui elle dépendait, vinrent y résider, chassés de leur ville épiscopale par les invasions sarrasines. Peut-être dès cette époque y élevèrent-ils sinon un hôpital, du moins un hospice : un fragment d'inscription métrique copié à la Renaissance dans le couvent de Saint-Jean-Calybite et complété par de Rossi, paraît l'indiquer<sup>2</sup>. L'île tibérine est restée d'âge en âge fidèle à ses destinées antiques.

1. On a déjà rappelé plus haut, p. 175, que pendant la peste de 1658 l'île entière fut transformée en hôpital et qu'on y évacua tous les malades de Rome.

2. Texte édité par Fabretti et publié de nouveau, avec les corrections et compléments de DE ROSSI, par CANTARELLI, *Di un frammento epigrafico cristiano dell'isola portuense*, dans le *Bullett. Comun.*, 1896, p. 75, note :

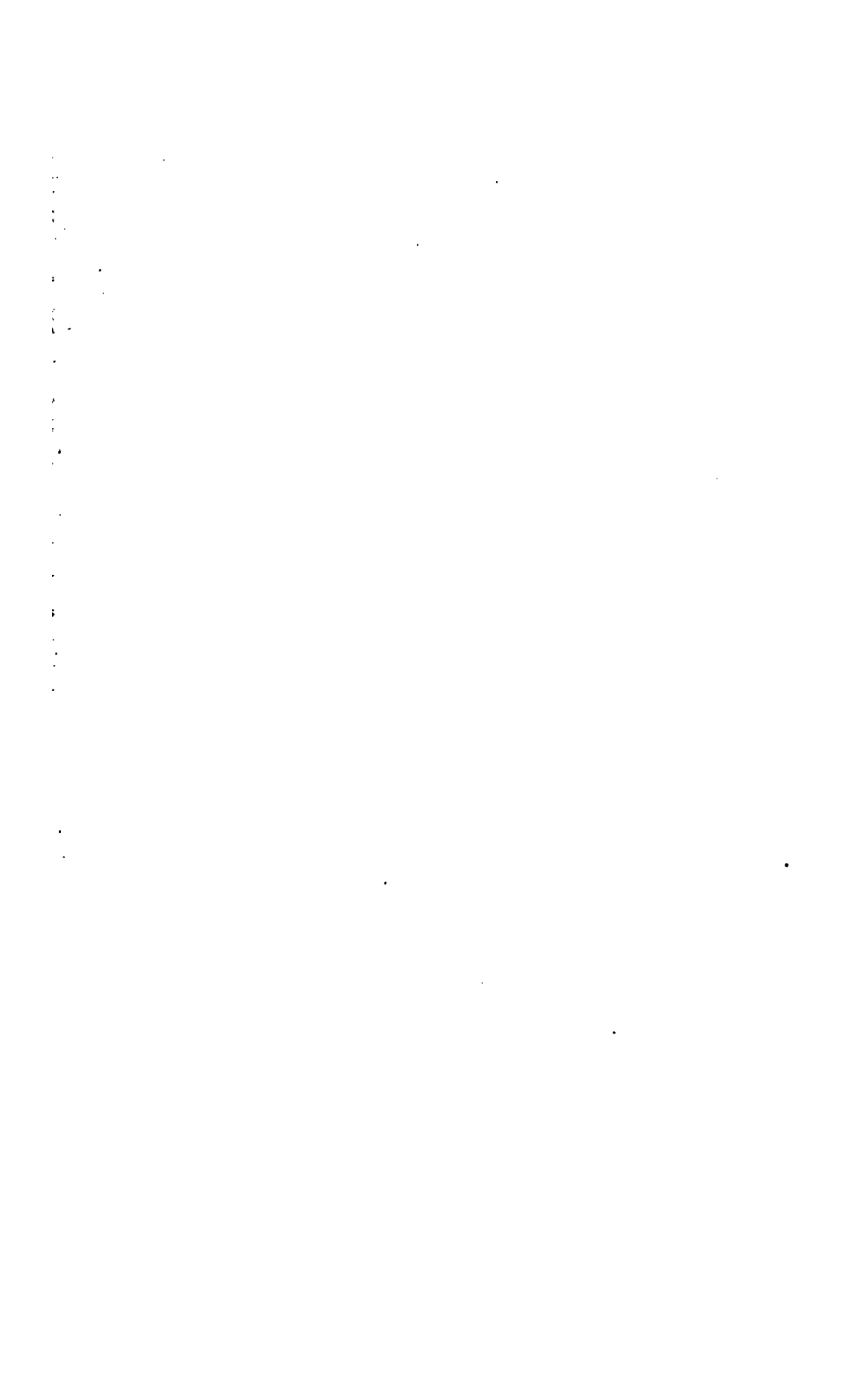
Pauperibus vic(u)m nudis tegmina confert.  
 Hunc habuit patrem orfanus et vidua.  
 Hanc aulam propriis opibus construxit ab imo,  
 In qua sanctorum (plu)rimum membra manent,  
 Urbis Portensis sensu est quæ pressa ruina.

Il serait question dans ces vers, d'après M. Cantarelli, de la construction d'un hospice et de la reconstruction d'une église entreprises à l'endroit même où l'inscription commémorative était placée, c'est-à-dire dans l'île tibérine. Cette église serait donc, ou bien la vieille église de Saint-Jean-Baptiste *in insula*, qu'a remplacée Saint-Jean-Calybite, ou bien l'église des Saints-Exuperantius-et-Sabinus que suppose M. von Duhn.

---

LIVRE IV

**LES CULTES SECONDAIRES**



## LIVRE IV

# LES CULTES SECONDAIRES

---

Esculape n'était pas la seule divinité qu'on adorât dans l'île tibérine. Auprès de son sanctuaire se dressaient deux temples de Jupiter et de Faunus, une statue de Semo Sancus, une chapelle de Tiberinus. Les anciens calendriers gravés sur la pierre et le poème des *Fastes* d'Ovide attestent l'existence des temples ; la fête du premier d'entre eux est appelée par Ovide fête de Jupiter et par un calendrier fête de Vejovis ; une inscription a fait connaître en 1854 le véritable nom que portait l'édifice : il était dédié à Jupiter Jurarius. On a retrouvé la base même de la statue de Semo Sancus. Un calendrier nous apprend que chaque année un sacrifice était offert dans l'île à Tiberinus. Aucun de ces cultes secondaires célébrés *in insula* n'avait l'importance ni l'éclat de celui d'Esculape. On ne sait guère des monuments élevés à Jupiter et à Faunus que la date et les circonstances de leur fondation ; un texte se rapporte au Vejovis de l'île, deux à la statue de Semo Sancus, un seul à Tiberinus. La position de l'*insula tiberina* au milieu du fleuve, en dehors de l'enceinte religieuse de la cité primitive, que marquait la ligne du *pomerium*, nous explique que l'on ait honoré ces divinités sur son territoire. Comme Esculape, Jupiter Jurarius, le Ζεὺς Ἰουραϊεύς des Grecs, était d'origine hellénique ; à cause précisément de ce caractère pérégrin, Esculape n'avait pu être admis à l'intérieur du *pomerium* ; le

Jupiter grec adopté par les Romains un siècle plus tard vint le rejoindre : l'aïeul, comme le dit Ovide, prit place à côté du petit-fils. Vejovis, le dieu des expiations, vengeur des manquements à la parole jurée, et Semo Sancus Dius Fidius, le demi-dieu de la bonne foi, le génie qui sanctionnait les promesses, furent associés à Jupiter Jurarius, protecteur et garant des serments ; c'est dans le temple de celui-ci que l'on sacrifiait à Vejovis : et c'est tout auprès qu'était située la statue de Semo Sancus. L'unique sanctuaire romain de Faunus fut relégué *inter duos pontes*, hors du *pomerium*, en raison de la nature même de ce dieu, tout agreste et rural. Il était naturel enfin que Tiberinus, le fleuve du Tibre divinisé, possédât une chapelle, un *sacellum*, dans l'île qu'il entourait de ses eaux et à laquelle il donnait son nom. Des divinités très différentes, italiques comme Faunus et Tiberinus, Vejovis et Semo Sancus, ou étrangères comme Esculape et Jupiter Jurarius, se trouvaient ainsi réunies au même endroit, sans que ce fût cependant le hasard qui les eût rapprochées.

---

## CHAPITRE I

### JUPITER JURARIUS ET VEJOVIS

---

**Examen d'un passage de Vitruve.** — Il y avait dans l'île tibérine, au siècle d'Auguste, un temple de Jupiter<sup>1</sup>. Vitruve le mentionne expressément. Au livre III du traité *de Architectura*, le temple de Jupiter et de Faunus dans l'île tibérine est cité comme exemple de monument prostyle<sup>2</sup>. Ce texte est embarrassant et prête à la discussion. S'il n'y avait eu entre les deux ponts, outre le sanctuaire d'Esculape, qu'un seul temple, consacré à la fois à Jupiter et à Faunus, le témoignage de Vitruve serait très précieux ; on pourrait l'accepter de confiance. Mais il est certain, d'après les auteurs et les inscriptions, qu'il faut distinguer deux édifices, dédiés, l'un à Jupiter, l'autre à Faunus. Vitruve est le seul qui associe ces divinités si étroitement et ne leur attribue qu'une demeure en commun. Se serait-il trompé ? n'aurait-il pas pris pour un temple unique deux temples séparés ? En général, cependant, il est exact et bien informé ; il vivait à Rome ; il a vu lui-même tout ce qu'il décrit ; on ne peut guère le supposer capable d'une erreur si grossière.

Jordan, prenant sa défense, s'est demandé si en effet, malgré le silence des autres sources, Jupiter et Faunus n'étaient pas adorés ensemble et dans le même temple<sup>3</sup>. La fête de Faunus

1. AUST, *de Ædibus sacris populi romani*, p. 20 n° 47, (*ædes Vediovis*) — KIEPERT-HUELSSEN, *Nomencl. topog.*, p. 89 (*templum Vejovis*) ; — HOMO, *Lex. de topogr. rom.*, p. 625 (*templum Vejovis*). — Cf. JORDAN, *de Æsculapii Fauni Vejovis Jovisque sacris urbanis*, dans les *Commentationes in honorem Mommseni*, p. 359.

2. VITRUV., III, 2 : *Prostylos omnia habet quemadmodum in anteis, columnas autem contra antas angulares duas, supraque epistylia quemadmodum et in anteis, et dextra ac sinistra in versuris singula. Illius exemplar est in insula tibérina in æde Jovis et Fauni.*

3. JORDAN, *loc. cit.*, p. 363.



*in insula* avait lieu aux ides de février<sup>1</sup>. Or les ides de chaque mois, jour de la pleine lune, étaient vouées à Jupiter, dieu de la lumière<sup>2</sup>. On célébrait donc simultanément le 13 février deux cérémonies : la fête annuelle de Faunus, la fête mensuelle de Jupiter. Il n'est pas surprenant qu'on les ait rattachées l'une à l'autre et confondues. Peut-être même Auguste, en restaurant l'édifice élevé à Faunus pendant l'époque républicaine, l'aura-t-il placé sous la double invocation de Faunus et de Jupiter. Le texte de Vitruve ne concernerait donc pas le temple de Jupiter, mais celui de Faunus, ou mieux de Faunus et de Jupiter.

C'est en vain que Jordan, à force de déductions et de conjectures, essaie de disculper Vitruve. Il faut avouer que ce dernier s'est mépris, ou, tout au moins, qu'il s'est mal exprimé. Il était très rare — Jordan le reconnaît lui-même — qu'un seul sanctuaire fût consacré à deux divinités à la fois, et surtout qu'il portât officiellement un double nom. Si l'on adoptait l'hypothèse de Jordan, on devrait admettre l'existence dans l'île tibérine d'un temple de Jupiter, bien connu par d'autres documents, et d'un temple de Faunus et de Jupiter, connu simplement par Vitruve et attribué partout ailleurs au seul Faunus; est-il invraisemblable que l'on ait dédié à Jupiter deux édifices aussi voisins?

En réalité, s'il n'est question dans la phrase que d'un monument, *in æde Jovis et Fauni*, si Vitruve ne donne qu'un exemple, *hujus exemplar*, il savait très bien que les sanctuaires de Jupiter et de Faunus étaient distincts, et n'a pas entendu soutenir le contraire. Il songeait à proposer un modèle de construction prostyle. Le temple de Jupiter *in insula* s'est présenté à sa pensée. Mais l'île tibérine renfermait, en outre, celui de Faunus, bâti et inauguré en même temps, construit par conséquent, selon toute apparence, dans le même style, sinon par les mêmes architectes. Au lieu de citer un type d'édifice prostyle, Vitruve s'est trouvé tout naturellement amené à en citer deux et à ajouter les mots *et Fauni* après *in æde Jovis*. Il ne s'est pas donné la peine de mettre *æde* et *exemplar* au pluriel. Il n'était pas écrivain de métier. L'incorrection d'une

1. Cf. ci-dessous, p. 290.

2. MACROB., I, 15, 4 : *Omnes idus Jovis ferias observandas sanxit antiquitas.* — LYDUS, *de Mens.*, III, 7 : (Οἱ ἑρσιτικοί)... τὰς Εἰδούς (τοῦσισι τὴν μεσομηνίαν) Διὶ ἕχουον Ἡλίω ἀνέτηρον.

forte ellipse ne le choquait nullement. Ni pour lui ni pour ses contemporains l'hésitation ou l'équivoque n'était possible. Le sens de la phrase ne faisait pas de difficulté. On doit conclure de ce texte, sans s'arrêter à une négligence de langage, que les deux temples de Jupiter et de Faunus étaient prostyles.

**La fête de Jupiter et de Vejovis dans l'île.** — C'est d'Esculape, et non pas de Faunus, que les anciens calendriers et le poème des *Fastes* d'Ovide rapprochent le Jupiter de l'île. Les Romains célébraient au même jour, le 1<sup>er</sup> janvier, la fête annuelle du sanctuaire d'Esculape et celle de Jupiter *in insula*. Ovide raconte qu'aux kalendes de janvier deux temples ont été consacrés : « Jupiter participe aux honneurs que l'on rend à Esculape. Un même lieu les a reçus l'un et l'autre, et le temple du petit-fils est joint à celui de son illustre aïeul<sup>1</sup>. » Sur un calendrier découvert à Préneste (Palestrina), à la première ligne de la colonne réservée au mois de janvier, une fête d'Esculape et de Vejovis dans l'île est indiquée<sup>2</sup> :

[*Æscu*]lapio Vediovi in insula.

La divinité associée à Esculape se trouve désignée dans ces deux textes sous des noms différents ; Ovide l'appelle Jupiter et le calendrier Vejovis. D'où vient ce désaccord et comment l'expliquer ? Il est impossible qu'il y ait eu à cette place deux temples, dédiés l'un à Jupiter, l'autre à Vejovis, et deux fêtes de Jupiter et de Vejovis le 1<sup>er</sup> janvier, en même temps que celle d'Esculape. Il est impossible aussi qu'un seul temple et une seule fête aient été attribués tantôt à Jupiter et tantôt à Vejovis ; Jupiter et Vejovis n'étaient pas deux vocables d'un même dieu, mais deux dieux séparés ; si voisins qu'ils soient l'un de l'autre, ainsi que le montre l'aspect des deux mots dérivés d'une commune racine, les Romains ne les confondaient pas ; chacun d'entre eux avait à Rome ses temples et ses fêtes. Auquel appartenait, en réalité, le sanctuaire de l'île ?

Une inscription officielle, telle que le calendrier de Pré-

1. OVID., *Fast.*, I, 293 (Cf. ci-dessus, p. 184).

Jupiter in parte est. Cepit locus unus utrumque  
Junctaque sunt magno templa nepotis avo.

2. C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 231.

neste, mérite *a priori* plus de confiance que le poème des *Fastes* ; si elle ne fut écrite qu'entre les années 756/2 après l'ère chrétienne et 763/9, à la même époque par conséquent que les *Fastes*<sup>1</sup>, ceux qui l'ont composée se sont servi certainement de documents plus anciens ; les *Fastes*, au contraire, ont une valeur très inégale et souvent contestable<sup>2</sup>. On hésite cependant à croire qu'Ovide ici se soit trompé ; il connaissait bien les édifices de Rome ; il ne pouvait confondre Vejovis et Jupiter. Jordan est d'avis qu'il existait tout d'abord dans l'île tibérine un sanctuaire de Vejovis ; on l'aura transformé sous le règne d'Auguste en un temple de Jupiter, tout en continuant à fêter Vejovis le 1<sup>er</sup> janvier avec le dieu qui le remplaçait ; le calendrier, qui s'inspire des vieux formulaires donne encore à la cérémonie le nom qu'elle portait primitivement, tandis qu'Ovide, contemporain d'Auguste, poète de cour, interprète docile des usages de son siècle, préfère employer le nom nouveau<sup>3</sup>. On peut objecter à Jordan qu'il complique inutilement l'histoire du temple de Jupiter *in insula* ; sa théorie ne s'appuie sur aucun fait prouvé. Nous ne savons rien de cette prétendue substitution, à un moment donné, de Jupiter à Vejovis dans l'île tibérine ; elle n'est guère probable ; Vejovis possédait à Rome, sur le Capitole, un autre sanctuaire<sup>4</sup> ; il ne cessa pas d'y être adoré sous l'Empire ; Jupiter ne vint jamais l'en déloger. Une seule hypothèse permet de résoudre le problème et de concilier Ovide et les calendriers. Ceux-ci nous renseignent moins sur le nom même des édifices que sur la nature des fêtes. Le temple de l'île avait dû être dédié, comme dit le poète, à Jupiter et inauguré un 1<sup>er</sup> janvier. Le calendrier de Préneeste nous apprend en outre que le jour où l'on célébrait la fête commémorative de sa dédicace on y offrait un sacrifice à Vejovis.

**Jupiter et Vejovis.** — Il n'est pas invraisemblable ni surpre-

1. C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 206.

2. Voir les observations que fait FOWLER, *the Roman festivals*, Introduction, p. 13.

3. JORDAN, *op. cit.*, p. 366.

4. *Inter duos lucos* : AUST, *op. cit.*, p. 33, n° 110 ; KIEPERT-HUELSSEN, *op. cit.*, p. 88 ; HOMO, *op. cit.*, p. 625, — d'après le calendrier de Préneeste, C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 233. — AUST, *op. cit.*, p. 21, n° 52 ; KIEPERT-HUELSSEN et HOMO (*locis citatis*, croient qu'il existait sur le Capitole, *in arce*, un second temple de Vejovis, que mentionnerait Tite-Live (XXXV, 41). Voir ci-dessous, p. 264.

les Romains aient ainsi rapproché ces deux dieux et à celui-ci en fêtant celui-là. Ils ne croyaient point qu'ils étrangers l'un à l'autre et sans rapports entre eux ; bien au contraire. Vejovis était considéré comme une manifestation jeune de Jupiter, adorée séparément<sup>1</sup>. Il n'avait de sanctuaire à Rome, en dehors de l'île tibérine, que sur le Capitole. Les auteurs anciens ne sont pas d'accord sur le sens et l'étymologie de son nom ; tous, néanmoins, le rattachent à celui de

Jeune de Jupiter, Vejovis est un Jupiter jeune ; son nom vient de la particule *ve*, qui a une valeur diminutive ; de même que *vegrandis* signifie petit, de même on appelle Vejovis le jeune Jupiter<sup>2</sup> ; il était représenté par les sculpteurs jeune et nu, sans foudres dans la main, à la différence de Jupiter<sup>3</sup>. — D'après Aulu-Gelle, *ve* a une valeur privative ; c'est le contraire de *Dijovis* et de *Jupiter* (*Jovis* au génitif) ; le verbe *juvare* nous fait comprendre la vraie nature de ces divinités ; ce sont des divinités secourables et bienveillantes ; inversement Vejovis a le pouvoir non pas d'aider, mais de nuire, et on l'invoque pour le conjurer ; s'il n'est pas armé de foudre, il brandit des flèches prêtes à frapper, comme *Jupiter*<sup>4</sup>. — Un passage de Festus permet peut-être de ramener

le culte de Vejovis à Rome, consulter : PRELLER, *Vejovis und Diiovis*, *Ber. d. sächs. Ges. d. Wiss.*, Leipzig, 1855, et dans ses *Ausgewählte*, Berlin, 1864, p. 266 ; — PRELLER-JORDAN, *Röm. Mythol.*, t. I, p. 262 ; — *op. cit.*, p. 121 ; — O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. d. St. Rom.*, t. II, p. 83.

Le jeune enfant était adoré à Terracine, sous le nom de Jupiter Anxur : *id. Æn.*, VII, 799 : *Circa hunc tractum Campaniæ colebatur puer ut Anxurus dicebatur quasi ἀνεω ζορᾶς, id est sine novacula, quia inquam rasisset ; et Juno virgo, quæ Feronia dicebatur ; est autem Campania juxta Terracinam, quæ aliquando Anxur est dicta.* — *Fast.*, III, 437.

Jupiter est juvenis, juveniles adspice vultus ;  
 Adspice deinde manum ; fulmina nulla tenet.  
 Fulmina post ausos cœlum affectare gigantes  
 Sumpta Jovi : primo tempore inermis erat...  
 Nunc vocor ad nomen : vegrandia farra coloni  
 Quæ male creverunt vescaque parva putant.  
 Vis ea si verbi est, cur non ego Vejovis ædem  
 Ædem non magni suspicer esse Jovis.

*Fast.*, p. 378 : *Vediovem parvum Jovem et vegrandem fabam minutam*

*Fast.*, V, 12 : *Est autem etiam ædes Vejovis Romæ inter arcem et Capitolium. Jovem Latini veteres a juvando appellavere..... Cum Jovem igitur et Vejovis Jovem a juvando nominassent, eum quoque contra deum qui non juvandi sed vim nocendi haberet (num deos quosdam ut prodessent cele-*

l'une à l'autre ces deux étymologies et de les corriger<sup>1</sup>. En soi la particule *ve* n'exprime pas l'idée de petitesse; elle est péjorative bien plutôt que diminutive. *Vegrande* veut dire proprement *male grande*. Ovide le reconnaît :

Vegrandia farra coloni  
Quæ male creverunt vescaque parva putant.

« Dans le langage des paysans les épis mal venus sont nommés *vegrandia ferra*. » Festus remarque pareillement que *vecors* veut dire *mali cordis* et *vesanus male sanus*. On est passé sans peine de ce premier sens à celui qu'Ovide indique; des récoltes qui ont mal poussé sont misérables et médiocres, une plante qui n'a pu se développer est petite. On vit donc en Vejovis un petit Jupiter; mais à l'origine il n'était qu'un Jupiter mauvais, mal disposé, défavorable.

Si Aulu-Gelle a tort de faire intervenir le verbe *juvare*, l'interprétation qu'il donne du nom de Vejovis n'a rien, par ailleurs, que de très plausible. Les Romains, comme il le remarque justement, élevaient des autels à certains dieux pour se les rendre propices, à certains autres pour empêcher qu'ils leur fissent du mal, *quosdam ne obsessent placabant*. Ils rendirent un culte à Vejovis, comme à *Pavor* par exemple ou à *Febris*; ils avaient intérêt à prévenir ses colères et à détourner ses coups. Les

*brabant, quosdam ne obsessent placabant) Vejovem appellaverunt, dempta atque detracta juvandi facultate. Ve enim particula quæ in aliis atque aliis vocabulis varia, tum per has duas litteras, tum a littera media inmissa dicitur, duplicem significatum eundemque inter sese diversum capit. Nam et augentæ rei et minuendæ valet, sicut aliæ particulæ plurimæ; propter quod accidit ut quædam vocabula quibus particula ista præponitur, ambigua sint et utroqueversum dicantur: vescum, vehemens et vegrande; de quibus alio in loco uberiore tractu facto admonuimus; vesani autem et recordes ex una tantum parte, quæ privativa est, quam Graeci στερητικὸν μέρος dicunt. Simulacrum igitur dei Vejovis, quod est in æde de qua supra dixi, sagittas tenet quæ sunt videlicet paratæ ad nocendum: quapropter eum deum plerique Apollinem esse dixerunt. — Sur une monnaie de la gens Cæsia on voit un personnage décochant un triple trait, et dans le champ le monogramme R, que MOMMSEN (Hist. de la Monnaie romaine, trad. franç., t. II, p. 370) traduit par Apollon Vejovis (BABELON, les Monnaies de la République romaine, t. 1, p. 280). Sur une monnaie de la gens Fonteia au-dessus de la tête d'Apollon est figurée la foudre de Jupiter: Vejovis réunissait les attributs de ces deux dieux (BABELON, op. cit., t. 1, p. 504).*

1. FESTUS, p. 372: *Vegrande significare alii aiunt male grande, ut vecors, vesanus, mali cordis maleque sanus; alii parvum, minutum, ut cum dicimus vegrande frumentum, et Plautus in Cistellaria: qui nisi itures nimium is vegrandi gradu. Vecors est turbati et mali cordis. Pacuvius in Iliona: Pælici supersticiosæ cum recordi conjugæ. Et Novius in Hercule coactore: Tristimonium ex animo delurbat et recordiam.*

calendriers signalent trois sacrifices annuels en l'honneur de Vejovis à Rome : aux nones de mars, septième jour du mois, sur le Capitole, *inter duos lucos*<sup>1</sup> :

*Vediovis inter duos | lucos*;

le 21 mai, sans indication de lieu<sup>2</sup> :

*XII kal. iun. N | agonia | Vejovi*;

enfin le 1<sup>er</sup> janvier dans l'île tibérine. Les *Fastes* d'Ovide viennent heureusement compléter cette dernière indication : le sacrifice des kalendes de janvier était fait dans le temple de Jupiter *in insula*.

**L'inscription dédiée à Jupiter Jurarius.** — Une inscription qui provient de ce sanctuaire a été découverte au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle confirme le témoignage d'Ovide : elle n'est pas dédiée à Vejovis, mais à Jupiter. Une épithète jusqu'alors inconnue s'y trouve accolée au nom du dieu : Jupiter Jurarius<sup>3</sup>.

Au mois de mars de l'année 1854 des ouvriers qui travaillaient dans les sous-sols de l'église Saint-Jean-Calybite et des édifices attenants rencontrèrent, à plusieurs mètres de profondeur, un fragment de pavage en mosaïque, de couleur rouge sombre ; des petits cubes blancs de *palombino* encastrés dans le ciment coloré du fond, dessinaient une inscription. Ce pavage recouvrait lui-même un puits profondément creusé, qui renfermait un grand nombre de terres cuites, offertes sans doute comme ex-voto : mains, pieds, visages vus de profil ; on devait recueillir, cinquante ans plus tard, une quantité considérable d'objets analogues aux abords de l'île et dans le lit du Tibre ; c'était la première fois en 1854 qu'on faisait une pareille trouvaille à Rome même ; les terres cuites furent dispersées et l'on ne sait ce qu'elles sont devenues. Le *Giornale di Roma* signala aussitôt la découverte<sup>4</sup>. P. E. Visconti en rendit

1. Calendrier de Préneste : C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 233. — Cf. Ovid., *Fast.* III, 429.

2. Calendrier de Venouse : C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 221. — AUST (op. cit., p. 41), s'inspirant de JORDAN (*loc. cit.*, p. 361) rapporte la fête du 21 mai à un second temple de Vejovis sur le Capitole, *in arce*.

3. M. BESNIER, *Jupiter Jurarius*, dans les *Mélanges d'archéol. et d'hist. de l'École de Rome*, 1898, p. 231 (depuis la publication de cet article il nous a paru nécessaire de modifier nos premières conclusions).

4. *Giornale di Roma*, année 1854, n<sup>o</sup> 80 : découverte du pavage en mosaïque ; n<sup>o</sup> 82 : découverte d'un puits contenant des ex-voto, sous la mosaïque ; tous ces objets, sauf un seul, étaient en terre cuite (le dernier sans doute en pierre). — Ces articles ne sont pas signés, mais ils ont été écrits ou, tout au moins, inspirés par Visconti.

Fig. 26. — INSCRIPTION SUR MOSAÏQUE DÉC. A JCHTER JURARIUS  
 D'après le fac-simile de Ritschl, *Priscæ latinitatis monumenta*, Berlin, Reimer, 1862, pl. LIX, A.



compte à l'Académie pontificale romaine d'archéologie ; son rapport manuscrit, très détaillé, daté du 30 mars 1854, est maintenant en la possession de M. Lanciani<sup>1</sup>. Canina publia l'inscription, avec un commentaire, dans l'année même<sup>2</sup> ; elle fut reproduite par Ritschl d'après le fac-simile lithographié qu'avait soumis Visconti à l'Académie pontificale<sup>3</sup>. Il résulte des renseignements donnés par ces divers auteurs que la mosaïque était située à plus de 25 palmes sous le niveau actuel de l'île, soit environ 5<sup>m</sup>,60 ; elle était recouverte presque tout entière par la salle capitulaire du couvent des Frères de Saint-Jean-de-Dieu qui touche à l'église Saint-Jean-Calybite, et en petite partie seulement par l'église même. On ne peut plus voir maintenant l'inscription ; le terrain a été remblayé, et l'on a construit un mur nouveau au-dessus du pavage antique. Les mots suivants avaient été déchiffrés en mars 1854<sup>4</sup> :

*C. Volcaci C. f. har. de stipe Jovi J. urario..... onimentom.*

Un point était marqué entre l'I et l'V de IVRARIO. Avant ONIMENTOM manquaient huit ou neuf lettres. Visconti proposait de restituer au début la formule *ex sententia* et de lire ;

[*Ex sententia*] *C(aii) Volcaci (Caii) fili) har (uspiciis) de stipe Jovi Jurario [factum m]onimentom.*

1. M. Lanciani a bien voulu nous en donner communication.

2. CANINA. *Sul tempio di Giove nell'isola tibertina*, dans le *Bullett. dell'Inst. archeol.*, 1854, p. XXXVII.

3. RITSCHL. *Priscæ latinitatis monumenta*. Pl. LIX, A, et p. 52.

4. C. I, L., I. 1<sup>re</sup> éd., 1105 ; VI, 379.

« Monument élevé à Jupiter Jurarius, avec l'argent des cotisations <sup>1</sup>, sur l'avis de Caius Volcaci, fils de Caius, haruspice. »

M. Mommsen ne croit pas que la formule *ex sententia* ait jamais figuré au début du texte ni qu'il soit nécessaire de la sous-entendre<sup>2</sup>. Les mots *C. Volcaci* seraient simplement des nominatifs. On devrait lire :

*C(aius) Volcaci(us) C(aii) f(ilius) har(uspex)*, etc.

D'autre part, à la fin du texte, M. Mommsen n'admet pas le complément [*factum m*]onimentom. La forme *monimentom* pour *monumentum* est archaïque ; la désinence *om* ne se rencontre plus après le début du VI<sup>e</sup> siècle de Rome (milieu du II<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne) ; or l'inscription n'est certainement pas antérieure à la fin de ce siècle ; aucun signe n'y décèle l'archaïsme ; l'L du mot *Volcaci*, avec ses deux barres se coupant à angle droit, ne peut appartenir qu'à une époque relativement récente. Il faut rétablir plutôt [*aram cum m*]onimento *m[erito]*, ou substituer même [*p*]avimento à [*m*]onimento<sup>3</sup>.

Sur la première de ces deux questions, rien n'empêche qu'on se rallie à l'opinion de M. Mommsen ; il est très possible que les mots *C. Volcaci* soient des formes nominatives abrégées. Sur la seconde, au contraire, la restitution de Visconti est préférable ; la courbe de l'O et de l'N au commencement du dernier mot est trop bien marquée pour qu'on remplace [*m*]onimento par [*p*]avimento ; l'M final ne commence pas un mot nouveau : il n'y a pas d'intervalle entre lui et l'O qui le précède, tandis que l'espace qui le suit est vide. S'il est vrai que la terminaison *om* soit d'une époque plus ancienne que l'L régulière de *Volcaci*, cette anomalie tient peut-être à l'usage qu'on avait à Rome de rédiger les inscriptions religieuses d'après de vieilles formules consacrées, dont on respectait scrupuleusement les moindres particularités<sup>4</sup>. C'est bien un « monument » que l'haruspice C. Volcaci a été chargé de faire construire ou réparer. — On sait qu'un autre texte épigraphique de l'île tibérine — l'épithaphe d'une femme portant le *cognomen* de Psamathe — concerne la *gens* Volcacia<sup>5</sup>.

1. Sur l'expression *de stipe*, avec le produit des collectes faites parmi les fidèles, voir plus haut, p. 189 (à propos d'une inscription du sanctuaire d'Esculape dans l'île, C. I. L., VI, 7).

2. MOMMSEN, au C. I. L., *loc. cit.*

3. MOMMSEN, *loc. cit.*

4. RITSCHL, *loc. cit.*

5. Cf. ci-dessus, p. 70 (C. I. L., VI, 29.454 et 29.457).



La découverte de l'année 1854 a fait connaître l'emplacement occupé par le temple de Jupiter et le nom spécial sous lequel on y invoquait le dieu.

**Emplacement du temple.** — Ovide ne dit pas en quelle partie de l'île se trouvait le temple. Il se borne à déclarer qu'il était au même endroit que le sanctuaire d'Esculape, et relié à celui-ci. L'expression est vague et équivoque. Aussi les érudits, avant les fouilles de 1854, avaient-ils émis sur la question des avis discordants. D'après Venuti, par exemple, les murs en grand appareil qu'on voyait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle à la pointe nord de l'île tibérine vers l'amont, marquaient la place de l'ancien temple de Jupiter<sup>1</sup>. Il aurait suffi cependant de se reporter à un autre passage des *Fastes* d'Ovide — sur lequel nous reviendrons plus loin — pour se convaincre que l'édifice situé dans l'île « à l'endroit où se partagent les eaux du Tibre » était dédié à Faunus<sup>2</sup>. Canina a commis une autre erreur : sur l'un des plans restaurés qu'il a publiés, le temple de Jupiter figure à la pointe sud, vers l'aval, tandis qu'il réserve au sanctuaire d'Esculape et à ses dépendances toute la partie centrale, au nord des deux ponts<sup>3</sup>. Mais nous avons démontré précédemment, à l'aide des inscriptions et de quelques vestiges subsistants, que le sanctuaire d'Esculape s'élevait à la pointe sud ; il fallait chercher ailleurs la demeure de Jupiter. Désormais le doute n'est plus possible : on l'avait construite dans la partie centrale de l'île, au nord de la rue qui reliait les deux ponts Fabricius et Cestius, à peu près au lieu même que Canina assignait d'abord à Esculape. Il n'est pas inutile de rappeler que l'archéologue Ficoroni avait acquis au XVIII<sup>e</sup> siècle une tête de Jupiter, découverte dans cette région « sur le site de l'hôpital des Frères de Saint-Jean-de-Dieu<sup>4</sup> » ; elle appartenait sans doute à une statue qui décorait l'édifice antique.

La majeure partie du pavage en mosaïque se trouve sous l'une des salles du couvent des Frères ; l'église Saint-Jean-

1. R. VENUTI, *Descriz. topogr.*, parte II, capit. IV. — Il donne au Jupiter de l'île, comme Casimiro, Ficoroni, Guattani, etc., l'épithète de *Lycaonius*, que rien ne justifie (Cf. plus haut, p. 81).

2. OVID., *Fast.*, II, 193. — Cf. ci-dessous, p. 290.

3. CANINA, *Architettura antica*, t. III, Pl. CVIII.

4. CASIMIRO, *Memorie istoriche*, p. 265 : *La cui testa, trovata nel sito or'è lo spedale dei religiosi di S. Giovanni di Dio, fu comperata dal sign. Franc. Ficoroni, rinomato antiquario di nostri tempi.*

Calybite ne recouvre qu'une de ses extrémités<sup>1</sup>; la position de ce monument moderne ne correspond donc pas exactement à la position du temple; celui-ci débordait vers l'ouest, dans la direction du pont Cestius; il est certain toutefois qu'il était beaucoup plus rapproché du pont Fabricius que de l'autre et qu'il n'occupait pas le milieu même de l'île. Il faisait face au sanctuaire d'Esculape. Les expressions dont se sert Ovide, *cepit locus unus utrumque, juncta templa*, ne veulent pas dire que les deux constructions étaient contiguës. Les mots *locus unus* désignent simplement l'*insula tiberina*, sur le sol de laquelle ils étaient bâtis l'un et l'autre; les mots *juncta templa*, on l'a déjà remarqué, font peut-être allusion aux portiques de l'Asklépieion, qui s'étendaient entre la pointe sud et le centre de l'île et les reliaient, en effet<sup>2</sup>. Il a fallu creuser à une très grande profondeur pour parvenir jusqu'au pavage du temple de Jupiter Jurarius: le sol s'est considérablement tassé et exhaussé depuis l'antiquité. On doit à cette heureuse circonstance la conservation d'un document authentique et capital.

**Jupiter Jurarius ou Lurarius.** — En 1854, le mot *Jurarius* était nouveau; jamais encore on ne l'avait rencontré. Visconti et Canina le rattachent à la même racine que les mots *jus, jurare, jusjurandum*. *Jurarius* viendrait de *jus*, comme *vulnerarius* de *vulnus*, *munerarius* de *munus*, *turarius* de *tus*. Jupiter Jurarius, c'est Jupiter invoqué en tant que protecteur des serments et gardien de la foi jurée. Il y avait de même chez les Grecs un Ζεὺς ἔρκιος, dont le nom dérivait de ἔρκος, serment<sup>3</sup>; ils le prenaient à témoin de leurs engagements<sup>4</sup>; Zeus passait pour avoir institué le serment parmi les dieux et parmi les hommes<sup>5</sup>; il châtiât les parjures. Pausanias a vu à Olympie, dans la salle de réunion de la βουλή, une statue de Ζεὺς ἔρκιος brandissant de chaque main la foudre<sup>6</sup>. Jupiter Jurarius était chez les Latins l'équivalent du Ζεὺς ἔρκιος hellénique<sup>7</sup>.

1. *Giornale di Roma*, année 1854, n° 80 : *Sottosta essa in parte alla chiesa di S. Giovanni Calibita*.

2. Cf. ci-dessus, p. 188.

3. Sur Ζεὺς ἔρκιος, consulter PRELLER-ROBERT, *Griech. Mythol.*, t. I, p. 151; — BRUCHMANN, *Epitheta deorum*, Leipzig, 1893, p. 136.

4. SOPH., *Phil.*, 1324; — EURIP., *Hippol.*, 1025.

5. SOPH., *OEd. Col.*, 1767 : 'Ο παντ' αἰῶν Διὸς ἔρκος.

6. PAUSAN., V, 24, 2 : 'Ο δὲ ἐν τῷ βουλευτηρίῳ πάντων ὀπόμενα ἀγάλματα Διὸς μάλιστα ἐς ἔκκλησιν ἀδίκων ἀνδρῶν πεποιήται, ἐπίκλησις μὲν "Ορκιός ἐστιν αὐτῷ, ἔχει δὲ ἐν ἑκατέρῳ κεραιῶν χειρὶ.

7. Dans la dissertation de CARTER, *de Deorum romanorum cognominibus*

Orioli a contesté la lecture *Jovi Jurario*<sup>1</sup>. Sur le fac-simile, entre l'I et l'V de *Jurario* un petit trait vertical apparaît nettement. Dans un texte d'une aussi belle graphie, où les lettres, très grandes, ne sont pas dessinées ni gravées, mais construites minutieusement point par point, ce trait devait avoir un sens. La première lettre du mot serait un L, gauchement tracé, il est vrai, dont la ligne inférieure ferait avec la haste droite un angle très aigu. L'inscription était dédiée *Jovi Lurario*, à Jupiter *Lurarius*, le dieu qui soignait les maladies de la *lura*, c'est-à-dire les maux d'estomac. Il n'est pas étonnant que cette divinité guérisseuse ait eu dans l'île tibérine un temple auprès du sanctuaire du dieu médecin Esculape. Les fidèles rappelés par elle à la santé lui avaient offert, selon l'usage, des ex-voto en terre cuite; la présence de ces objets sous le pavage en mosaïque, inexplicable dans l'hypothèse qu'adopte Visconti, se trouve ainsi parfaitement justifiée.

L'argumentation d'Orioli ne saurait être acceptée. Le mot *Lurarius* est aussi nouveau et inconnu que le mot *Jurarius*; il n'a pas d'analogue en Grèce. La première lettre qu'Orioli prend pour un L ne ressemble en rien à l'L incontestable du mot *Volcaci*; celui-ci est régulier, à angle droit, selon la mode observée à partir de la fin du vi<sup>e</sup> siècle de Rome; l'autre, au contraire, serait étroit et aigu, ainsi que les L des temps plus anciens. Le trait qu'on distingue devant l'V n'a même pas l'aspect des petits cubes qui entrent dans la composition des lettres; il est allongé et recourbé comme une virgule; il ne peut former la branche inférieure de l'L; on aurait tort d'attacher tant d'importance à ce point mal fait, inséré à cette place par négligence. On doit s'en tenir à la première lecture : *Jurario*. Ce mot se retrouve écrit en abrégé, sur une inscription de Brescia, publiée en 1888; il n'est plus permis de le tenir pour un ἄπειξ λεγόμενον et de suspecter sa latinité<sup>2</sup> :

*J(ovi) O(ptimo) M(aximo) | Jur(ario) | d(e) c(onscriptorum)*  
*s(ententia).*

« A Jupiter très bon, très grand, *Jurarius*, sur l'avis des *conscripti* (c'est-à-dire des sénateurs du municiple). »

*quaestiones selectæ*, Leipzig, 1898, p. 8 et 62, l'épithète *Jurarius* est rangée parmi les *cognomina* purement et simplement traduits du grec en latin.

1. Orioli, *Lettera al prof. Henzen sull'iscrizione scoperta all'isola tiberina*, dans le *Bullett. dell'Institut. archeol.*, 1853, p. v.

2. PAIS, C. I. L. *Supplementa italica*, I. *Addimenta ad C. I. L. V.* dans les *Atti dei Lincei, Memorie*, t. V, 1888, n° 1272.

Les lettres IVR sont certainement une abréviation de *Jurarius*. MM. Mommsen et Pais, qui ont relevé l'inscription, leur donnent avec raison ce sens, en se référant à la mosaïque de l'île tibérine. Les deux documents s'éclairent réciproquement : sans la découverte de 1854, on n'aurait pu comprendre un mot important du texte publié en 1888, et celui-ci, à son tour, atteste que les premiers éditeurs de la mosaïque l'avaient exactement déchiffrée<sup>1</sup>.

La présence d'offrandes médicales sous le pavage du temple de Jupiter s'explique fort bien, quoi qu'en pense Orioli, sans qu'il soit nécessaire d'imaginer un dieu de la *lura*. Remarquons d'ailleurs que, parmi les objets recueillis à cet endroit, se trouvaient des mains, des pieds, des têtes, mais pas d'estomacs. Visconti croyait que ces ex-voto avaient été consacrés à Esculape; le puits qui les renfermait était, d'après lui, l'une des *favissæ* de l'Asklépieion voisin<sup>2</sup>. Il serait bien étrange cependant qu'on eût placé ces *favissæ* sous le temple d'un autre dieu. Mieux vaut supposer que les ex-voto étaient offerts à Jupiter même. Il était, disait-on, l'aïeul d'Esculape; cette parenté mythique et la proximité du principal sanctuaire élevé par les Romains à son petit-fils ont peut-être influé sur le culte qu'on lui rendait. On l'adorait, sous le nom spécial de Jurarius, comme le dieu des serments et de la bonne foi. Mais il avait bien d'autres attributions, et très diverses; maître tout-puissant de l'air et du ciel, principe de toute force, il était imploré souvent à ce titre comme bienfaisant et guérisseur. Les malades qui venaient chercher dans l'île le soulagement de leurs souffrances prirent l'habitude de s'adresser à lui, aussi bien qu'à Esculape, et pour lui manifester leur gratitude ils lui firent hommage également d'ex-voto de terre cuite<sup>3</sup>. Qui sait même s'il n'y avait pas entre Jupiter Jurarius et Esculape une relation plus étroite encore et plus directe? N'était-ce pas au premier de surveiller et de garantir l'exécution des promesses faites au second? Ne semblait-il pas naturel

1. AUST, dans l'article *Jupiter* du *Lexicon* de ROSCHER (t. II, 1, p. 750-754), donne la liste des épithètes décernées par les Romains à Jupiter; au mot *Jurarius* les seuls exemples cités sont les deux textes de l'île tibérine et de Brescia.

2. *Giornale di Roma*, année 1854, n° 82. Canina en tirait argument pour soutenir que le temple d'Esculape était situé au centre de l'île. Cf. ci-dessus, p. 186.

3. CANINA, *Bullet. dell'Institut. archeol.*, 1854, p. xxxviii; — PRELLER-JORDAN, *Röm. Mythol.*, t. I, p. 267.

qu'on témoignât souvent sa dévotion à l'un et à l'autre en même temps?

**Date de la construction du temple.** — L'histoire du monument n'est pas connue. On sait seulement par Tite-Live à quelles dates il fut promis au dieu, construit, inauguré. Dans son récit, aussi bien dans le *de Architectura* de Vitruve que dans les *Fastes* d'Ovide et sur l'inscription du pavage en mosaïque, il est appelé temple de Jupiter. Le texte de l'historien, à vrai dire, a paru fautif et l'on a voulu y rétablir, par voie de conjecture, le nom de Vejovis. Mais cette correction ne s'impose nullement et fait naître plus de difficultés qu'elle n'en résout.

Tite-Live rapporte au livre XXXI que le préteur L. Furius Purpureo, livrant bataille, en l'année 554/200 avant l'ère chrétienne, aux Gaulois cisalpins révoltés, s'engagea, s'il était vainqueur, à élever un temple au dieu Jupiter, *ædemque deo Jovi vovit si eo die hostes fudisset*<sup>1</sup>. Il dit au livre XXXIV que Purpureo fit bâtir lui-même ce monument dans l'île tibérine pendant son consulat, en 558/196, et que le duumvir C. Servilius le dédia deux ans plus tard, tandis que le préteur Cn. Domitius dédiait un temple à Faunus au même endroit : *et in insula Jovis ædem C. Servilius duumvir dedicavit. Vota erat sex annis ante gallico bello a L. Furio Purpureone prætoris, ab eodem consule locata*<sup>2</sup>. On voit au livre XXXV qu'en 562/192 le duumvir Q. Marcius Ralla inaugura sur le Capitole deux temples de Jupiter qu'avait voués à ce dieu L. Furius Purpureo, l'un pendant la guerre contre les Gaulois, l'autre pendant son consulat : *ædes duæ Jovi eo anno in Capitolio dedicate sunt. Voverat L. Furius Purpureo prætor gallico bello unam, alteram consul, dedicavit Q. Marcius Ralla duumvir*<sup>3</sup>. L'expression *deo Jovi*, qu'aurait employée Tite-Live au premier passage, est tout à fait inusitée. On s'est étonné, d'autre part, que le même personnage ait présidé à la construction de trois édifices en l'honneur de Jupiter, deux au Capitole et le troisième dans l'île, et que celui-ci et l'un des deux autres aient été offerts au même dieu en mémoire du même événement, la victoire de Crémone. Le texte ne serait-

1. Liv., XXXI, 21.

2. Liv., XXXIV, 53.

3. Liv., XXXV, 41.

il pas altéré et ne faudrait-il pas recourir à quelque correction?

Jordan, dans son article des *Commentationes in honorem Mommseni*, s'est posé la question et la résout par l'affirmative<sup>1</sup>. Il remplace partout le nom de Jupiter par celui de Vejovis. Un copiste aura lu abusivement, au livre XXXI, AEDEMQVE DEO IOVI au lieu de AEDEMQVE VEDIOVI; paléographiquement, la confusion se comprend sans peine. Au livre XXXIV il faut écrire de même *Vediovis ædem*, à la place de *Jovis ædem*<sup>2</sup>. Au livre XXXV ne devrait-on pas lire *ædesque duæ Vediovi eo anno dedicatæ*? Tite-Live a commis une erreur, ou plutôt il n'a pas su faire un choix raisonné parmi les documents qu'il avait à sa disposition; il a recueilli et transcrit deux versions différentes d'un seul fait. D'après la première, L. Furius Purpureo aurait promis à Vejovis un temple, qu'on plaça dans l'île tibérine; d'après la seconde, deux temples, que l'on mit au Capitole. La seconde version paraît préférable : Pline l'Ancien déclare, en effet, que l'on conservait sur le mont Capitolin la statue de Vejovis<sup>3</sup>; c'est donc là que ce dieu avait son temple ou ses temples, et les passages discutés de Tite-Live n'intéressent en rien l'île ni le sanctuaire de Jupiter *in insula* cité par Ovide.

Mais Jordan, après mûre réflexion, ne s'en est pas tenu à ce premier changement qu'il apportait au texte controversé du livre XXXV; il y introduit une modification beaucoup plus grave. Les calendriers attestent que Vejovis était adoré à la fois dans l'île tibérine et sur le Capitole et qu'il possédait des sanctuaires en ces deux quartiers<sup>4</sup>. Nous n'avons donc aucune raison de révoquer en doute l'assertion de Tite-Live : le temple

1. JORDAN, de *Æsculapii, Fauni, Vejovis Jovisque sacris urbanis*, op. cit., p. 361 et suiv.

2. Peut-être, d'après JORDAN (op. cit., p. 366), Tite-Live avait-il écrit *Vediovi* au livre XXXI et *Jovis* au livre XXXIV; distinguant mal Vejovis de Jupiter, il aura gardé au premier passage le nom ancien cité dans les *Annales*, et employé dans le second le nom sous lequel de son temps le temple de l'île était connu (Jordan croit en effet comme on l'a vu plus haut, qu'au siècle d'Auguste, Jupiter avait pris dans l'île la place de Vejovis oublié).

3. PLIN., *Hist. nat.*, XVI, 40 (79) : *Non et simulacrum Vejovis in arce in arce e cupresso durat.*

4. Voir les deux passages des calendriers cités ci-dessus, p. 251 (*Vediovi in insula*, à la date du premier janvier), et p. 255 (*Vediovis inter duos lucos*, à la date du 7 mars).

de Vejovis *in insula* dut être voué et dédié dans les circonstances qu'il relate et aux dates qu'il indique. Il est nécessaire de substituer au livre XXXV *ædes Vediori* à *ædes duæ Jori* ou *duæ Vediori*<sup>1</sup>, et de remanier toute la phrase. Peu importe que la responsabilité de la faute incombe à Tite-Live ou au copiste. Soit dans le manuscrit original de l'historien, soit dans les *Annales* dont il s'inspirait, il n'était question que d'un seul monument de Vejovis au Capitole, dédié en 562/192 par le duumvir Q. Marcius Ralla, sans qu'il fût dit en quelles années ni par quel personnage il avait été promis et construit : *ædes Vediori in Capitolio dedicata; dedicavit Q. Marcius Ralla*. Le nom de Vejovis fit songer à L. Furius Purpureo et à l'édifice voué solennellement le jour de la bataille de Crémone; on oublia que celui-ci était situé dans l'île et mentionné déjà deux fois antérieurement; on crut qu'il n'était autre que le sanctuaire même du Capitole : *voverat L. Furius Purpureo prætor gallico bello*; première intercalation illégitime de mots nouveaux, première méprise. Puis les mots *AEDES VEDIOVI* devinrent *AEDES DVE IOVI*; seconde méprise. Enfin la promesse de l'un de ces deux monuments du Capitole étant attribuée à L. Furius Purpureo pendant sa préture, quatre ans avant la dédicace, on lui attribua également pendant son consulat, deux ans plus tard, la promesse de l'autre : *voverat... prætor... unam, alteram consul*. Ainsi le texte primitif se trouva amplifié et transformé entièrement.

En somme, le premier et le second passages de Tite-Live s'appliquent à un temple de Vejovis dans l'île tibérine, bâti par les soins de L. Furius Purpureo, le troisième, débarrassé de toute addition parasite et mensongère, à un temple de Vejovis au Capitole, dont nous connaissons seulement la date d'inauguration, en 562/192.

On peut se demander si Jordan ne s'est pas donné beaucoup de mal inutilement. M. Mommsen avoue qu'il emploie, pour améliorer le texte, des « remèdes trop violents<sup>2</sup> » : au livre XXXI, *ædes Vediori* pour *ædes deo Jori*; au livre XXXIV, *Vedioris ædem* pour *Jovis ædem*; au livre XXXV *ædes Vediori* pour *ædes duæ Jori*, *dedicata est* pour *dedicatæ*

1. Jordan lui-même proposait *ædes Vejovi*. *Acst* (*de Ædibus sacris populi romani*, p. 42) croit avec raison que la confusion faite par le copiste ou par Tite-Live, s'expliquerait mieux s'il y avait eu dans le texte *ædes Vediori*.

2. MOMMSEN, dans le C. I. L., 2<sup>e</sup> éd., p. 305.

*sunt*, et tout un membre de phrase supprimé; c'est abuser vraiment des conjectures et des hypothèses. Et pourquoi tant d'efforts? la théorie ne pêche-t-elle pas par la base? Jordan s'ingénie à rétablir partout le nom de Vejovis. Mais c'est à Jupiter que le temple de l'île était consacré; le *de Architectura* de Vitruve, les *Fastes* d'Ovide et l'inscription du pavage en mosaïque le prouvent; le calendrier de Préneste parle, il est vrai, d'un sacrifice fait *in insula*; mais cela n'implique aucunement, on l'a vu, l'existence d'un temple de Vejovis en ce lieu. Les corrections proposées ne sont pas fondées. On aurait le droit, à la rigueur, de maintenir au livre XXXI la leçon *ædemque deo Jovi*<sup>1</sup>; si insolite qu'elle soit, elle n'a rien, après tout, d'incorrect ni de barbare. En tout cas, mieux vaut lire avec Sigonius *ædesque duas Jovi*<sup>2</sup> que *ædemque Vediovi* avec Jordan. On concilierait ainsi les passages des livres XXXI et XXXIV avec celui du livre XXXV : L. Furius Purpureo promet, à la bataille de Crémone, d'élever à Jupiter deux temples : celui de l'île tibérine, dédié en 560/194, et l'un de ceux du Capitole, dédié en 562/192. Aux livres XXXIV et XXXV il faut conserver *ædes Jovis*, *ædes duæ Jovi*. Point n'est besoin de supprimer un seul mot. Les deux sanctuaires de Jupiter au Capitole furent voués par Purpureo, l'un pendant sa préture, à la bataille de Crémone, en même temps que celui de l'île tibérine, l'autre, pendant son consulat. Tite-Live en effet, nous apprend ailleurs que Purpureo, étant consul, eut à combattre les Boïens et remporta sur eux des victoires<sup>3</sup>; il aura fait au cours de cette campagne son second vœu à la divinité qui l'avait déjà favorisé<sup>4</sup>.

**Le culte de Jupiter Jurarius dans l'île.** — Un seul point reste obscur. Comment expliquer que L. Furius Purpureo, pour tenir l'engagement pris à Crémone, ait construit simultanément deux temples de Jupiter et qu'il ait mis l'un d'entre eux dans l'île, tandis qu'il plaçait l'autre sur le Capitole?

On pourrait essayer de résoudre cette difficulté en rappo-

1. M. MUELLER, dans son édition de Tite-Live, Leipzig, 1897, écrit : *ædemque Diiovi*, reprenant une conjecture peu heureuse de Valesius, à laquelle Jordan n'avait pas cru pouvoir s'arrêter (Cf. JORDAN, *loc. cit.*, p. 266; — PRELLER-JORDAN, *Röm. Myth.*, t. I, p. 262, en note.

2. SIGONIUS, éd. de Tite-Live, Venise, 1555, *ad loc. cit.*

3. LIV., XXXIII, 37.

4. Hypothèse indiquée par MOMMSEN, *loc. cit.*



chant de l'inscription que porte le pavement en mosaïque, découvert en 1854, celle de Brescia — l'antique Brixia dans la Gaule Cisalpine<sup>1</sup> — publiée en 1888<sup>2</sup>. En 554/200, après la deuxième guerre punique, les Gaulois Cisalpins, Insubres, Cénomans, Boïens, se soulevèrent en masse contre Rome<sup>3</sup>; ils prirent et saccagèrent la colonie de *Placentia* (Plaisance); ils mirent le siège devant celle de *Cremona* (Crémone). Le préteur L. Furius Purpureo, qui commandait la province, réunit une armée à *Arretium* (Arezzo) et marcha par *Ariminium* (Rimini) contre les Gaulois. La bataille eut lieu sous les murs de Crémone. Le préteur, afin que Jupiter intervint en sa faveur, fit vœu de lui consacrer un temple. Les Cénomans étaient les plus redoutables de ses adversaires; ils avaient pour capitale Brixia, voisine de Crémone. L'inscription de 1888 nous montre qu'ils honoraient encore, sous la domination romaine, Jupiter Jurarius. Mais ces deux mots obscurs ne seraient-ils pas la traduction latine des noms d'une vieille divinité gauloise plus ou moins analogue au Ζεὺς ἑρκίος des Grecs? Au temps de l'indépendance, ce Jupiter gaulois passait pour le patron et le protecteur des Cénomans. Le préteur Purpureo, conformément aux idées antiques, s'adressa à lui dans la bataille pour le gagner à son parti et le rendre propice aux armes romaines. Il l'« évoqua<sup>4</sup> ». Jupiter Jurarius était donc rangé par les Romains au nombre des dieux étrangers. La règle religieuse qui défendait d'accueillir les *dii peregrini* à l'intérieur du *pomerium* avait été plusieurs fois transgressée pendant les guerres puniques; la Vénus grecque du mont Eryx et l'asiatique *Magna Mater* du mont Ida s'étaient établies sur le Capitole et sur le Palatin<sup>5</sup>. Il n'est pas prouvé, toutefois, qu'au début du II<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne aucune divinité barbare<sup>6</sup> ait été admise encore dans l'enceinte sacrée de la cité. On ne fit pas fléchir pour le Jupiter Jurarius cénomans l'antique prohibition<sup>7</sup>.

1. Sur Brixia consulter C. I. L., V, p. 439; — et HOLDER, *All-cellischer Sprachschatz*, Leipzig, depuis 1891, t. I, p. 613, s. v<sup>o</sup> *Brixia*.

2. Voir notre article dans les *Mélanges de l'École de Rome*, cité plus haut.

3. Liv., XXXI, chap. x et suivants; même livre, chap. XXI.

4. Voir ci-dessus, p. 173.

5. Voir ci-dessus, p. 174.

6. La *Magna Mater* n'était pas considérée comme une divinité barbare, mais comme la mère commune et lointaine de toutes les divinités déjà reconnues et vénérées par les Romains.

7. O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. d. St. Rom.*, t. III, p. 83, range parmi les cultes pègrins celui du Jupiter de l'île (qu'il appelle à tort *Vejois*).

Son sanctuaire fut placé au-delà du *pomerium*, dans l'île tibérine, qui abritait depuis cent ans déjà un autre culte pérégrin, celui du dieu grec de la médecine, Asklépios ou *Æsculapius*. L. Furius Purpureo n'oubliait pas cependant qu'on adorait sur le mont Capitolin, à l'intérieur du *pomerium*, un Jupiter national défenseur tutélaire de la cité romaine. Le vœu qu'il avait fait à la bataille de Crémone l'obligeait à lui témoigner sa reconnaissance en même temps qu'au Jupiter étranger ; tous deux avaient favorisé ses armes ; il ne pouvait se dispenser d'élever, outre le sanctuaire de l'île, un temple au Capitole.

Nous ne croyons pas qu'il soit permis de s'en tenir à ces hypothèses aventureuses que le simple rapprochement de deux textes épigraphiques très différents nous avait suggérées. L'inscription sur mosaïque date de l'époque républicaine ; elle présente des particularités de graphie tout à fait caractéristiques. Celle de Brescia est certainement très postérieure ; elle est rédigée avec le consentement des sénateurs du municipe, organisé à l'époque impériale sur le modèle de Rome ; elle ne remonte pas au-delà des premiers siècles de l'Empire. On n'en peut rien conclure au sujet des cultes professés par les Gaulois Cénomans dès le temps de l'indépendance. D'autre part, Jupiter Jurarius paraît bien plutôt être un dieu grec qu'un dieu barbare ; il n'y a pas dans le confus Panthéon gaulois de divinité dont ces deux mots traduisent l'appellation et définissent la nature ; il semble évident, au contraire, qu'ils sont calqués sur les noms de Ζεὺς ἑρκίος. Le Jupiter Jurarius de l'île tibérine était bien un dieu pérégrin, mais d'origine hellénique et non gauloise.

Cette origine et ce caractère nous permettent de donner les raisons qui ont fait choisir l'île pour y construire son temple.

Le monument élevé par L. Furius Purpureo lui était certainement consacré. Il est vrai que Tite-Live n'ajoute aucune épithète au nom de Jupiter, mais l'inscription du pavement en mosaïque, sur laquelle se lit le mot Jurarius et qui rappelle sans doute quelque réparation ou quelque embellissement apporté à l'édifice, n'est postérieure que d'une trentaine d'années à la première dédicace<sup>1</sup> ; dans un si court espace de temps le nom officiel du sanctuaire n'a pu être modifié.

1. Le temple fut dédié en 560/494. D'après RITSCHL (*loc. cit.*), l'inscription de la mosaïque daterait de la fin du vi<sup>e</sup> siècle de Rome, c'est-à-dire environ de 150 avant Jésus-Christ.

Pourquoi Purpureo, pendant la bataille de Crémone, s'est-il adressé à Jupiter Jurarius, à Ζεὺς ἑρκίος? A ce moment les cultes grecs avaient achevé de conquérir droit de cité dans Rome; depuis la seconde guerre punique les religions italique et hellénique s'étaient définitivement confondues et fusionnées<sup>1</sup>. Les Romains adoptaient sous des noms latins les dieux des Grecs. Le Ζεὺς ἑρκίος de Delphes ne leur était pas inconnu<sup>2</sup>; on comprend qu'un général ait songé, dans un péril pressant, à implorer son appui. Il n'est pas nécessaire de faire intervenir les rites de l'*evocatio*. Maintes fois on avait vu dans les batailles les chefs des armées romaines promettre des temples aux principaux dieux, et notamment au premier d'entre eux, à Jupiter. Pendant la guerre samnite. Q. Fabius avait fait un vœu au Jupiter qui donne la victoire, *Jupiter Victor*<sup>3</sup>, et M. Atilius Regulus à celui qui arrête et réforme les troupes en déroute, *Jupiter Stator*<sup>4</sup>. L. Furius Purpureo, pour se lier par un engagement plus solennel et plus redoutable, invoque le Jupiter protecteur des serments et vengeur des parjures, *Jupiter Jurarius*, qui n'avait pas encore de monument de Rome, mais que les Grecs depuis longtemps connaissaient et honoraient.

Le temple de ce dieu nouveau fut bâti dans l'île tibérine. Il est possible qu'en raison de son origine hellénique on ait tenu à l'écarter du *pomerium* : la règle ancienne qui interdisait l'entrée de la cité aux dieux étrangers, n'avait été violée jusqu'alors que très rarement et en des circonstances exceptionnelles. En tout cas, l'*insula tiberina* était naturellement désignée pour le recevoir. Cent ans auparavant, elle avait accueilli un autre dieu venu de Grèce. Les Romains établirent à dessein Jupiter Jurarius en face d'Esculape; à dessein ils inaugurèrent cet édifice au jour de la fête annuelle du dieu médecin. Au II<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne les légendes et les généalogies fantaisistes qu'avaient imaginées les poètes grecs sont adoptées sans conteste en Italie; Esculape-Asklépios est désormais regardé à Rome, aussi bien qu'en Grèce, comme le petit-fils

1. Cf. JULIAN, *la Religion romaine deux siècles avant notre ère*, dans les *Mélanges G.-B. de Rossi*, publiés par l'Ecole française de Rome, Paris et Rome, 1892, p. 311.

2. En l'année 554/200 l'attention des Romains était particulièrement portée vers la Grèce. C'est alors qu'éclate la guerre contre Philippe V de Macédoine et que va commencer la conquête des Etats grecs.

3. En 459-295; — Liv. X, 29.

4. En 460-294; — Liv., X, 36.

de Jupiter-Zeus. Le rapprochement des deux cultes dans l'île devait paraître très justifié et presque nécessaire; la célébration des deux fêtes le même jour le consacra.

Quant au temple de Jupiter, élevé sur le Capitole par les soins de L. Furius Purpureo, il faut remarquer qu'on l'inaugura huit ans seulement après la bataille de Crémone. Purpureo le fit construire pour épuiser, en quelque sorte, les effets de sa promesse exaucée et manifester sa gratitude envers le Jupiter Capitolin des Romains en même temps qu'à l'égard du Jupiter Jurarius au Ζεὺς Ἰουραϊός des Grecs. Sur ce point particulier l'explication à laquelle nous avons songé tout d'abord reste vraie, à condition seulement de restituer au dieu des serments sa véritable nationalité et de le rattacher non pas à la Gaule mais à la Grèce.

**Le culte de Vejovis dans l'île.** — C'est donc à Jupiter Jurarius que le temple de l'île tibérine était dédié. Il faudrait savoir cependant pourquoi l'on y offrait un sacrifice à Vejovis le 1<sup>er</sup> janvier, jour de la fête de Jupiter. D'où vient que ces deux divinités aient été ainsi honorées à la même date et au même lieu?

Klausen croyait que le culte de Vejovis était célébré dans l'île depuis une très haute antiquité et longtemps même avant la fondation du sanctuaire d'Esculape<sup>1</sup>. Vejovis paraît être d'origine purement latine. On lui offrait des sacrifices sanglants, en souvenir des usages cruels de l'époque primitive; des chèvres lui étaient immolées *ritu humano*<sup>2</sup>. Un petit autel trouvé à Bovilla dans le Latium<sup>3</sup> porte à sa face antérieure les mots :

*Vediovei patrei | gentiles Juliei*

à la face opposée :

*Leege Albana dicata*

sur le côté droit :

*Vedi... ara*

« A Vejovis *pater*, les membres de la *gens* Julia; dédicace faite en vertu de la loi albaine. »

1. KLAUSEN, *Aeneas und die Penaten*, Hambourg, 1840, t. II, p. 1091-1098. Klausen suppose que le temple de l'île était dédié à Vejovis, et non à Jupiter; il raconte à sa manière toute l'histoire de ce sanctuaire et celle du temple de Faunus *in insula*. Ses déductions sont trop fantaisistes pour qu'on s'attarde à les réfuter. Merkel, dans les *Prolegom.* de son édition d'Ovide, Berlin, 1841, p. CCXIV, les apprécie sévèrement : *Talia non semper æquo animo legi possunt.*

2. GELL., V, 12 : *Immolaturque illi ritu humano capra.*

3. C. I. L., I, 1<sup>re</sup> éd., 807; XIV, 2387.

Bovilla avait été colonisée par Albe la Longue ; ses habitants s'appelaient *Albani Longani Bovillenses*. La *gens Julia* prétendait qu'elle était venue d'Albe à Rome sous le règne de Servius Tullius<sup>1</sup> ; on éleva une statue à Auguste après sa mort aux environs de Bovilla, comme au berceau de sa race<sup>2</sup>. L'inscription dédiée sous la République par les *gentiles Juliei* nous montre que l'on invoquait très anciennement Vejovis dans le Latium. A Rome on l'adorait au Capitole et dans l'île ; l'un était la citadelle de la ville, l'autre un poste avancé faisant face à la rive étrusque du Tibre ; ces deux points du sol romain jouaient un grand rôle dans le système de défense de la cité ; on y avait localisé le culte de Vejovis parce qu'il était lui-même un dieu guerrier : n'est-il pas le Jupiter mauvais et terrible, celui par conséquent dont on veut attirer les coups sur l'ennemi ? Du jour où les Romains occupèrent l'île tibérine et songèrent à la fortifier pour repousser les incursions des Etrusques, c'est-à-dire dès le début de l'époque républicaine on y fit des sacrifices à Vejovis...

Jordan s'est rallié à cette théorie<sup>3</sup>. On ne peut cependant l'adopter. Le dieu n'a jamais eu le caractère guerrier que lui attribue gratuitement Klausen. C'est de Jupiter, et non de Mars, qu'il faut le rapprocher. Les Romains firent des sacrifices dans l'île en son honneur et lui élevèrent un temple au Capitole, parce qu'ils adoraient en ces deux endroits Jupiter lui-même. On comprend que Vejovis prit place au Capitole, auprès de Jupiter très bon et très grand, *optimus maximus*, considéré dans l'universalité de ses manifestations et la plénitude de ses attributions. Pour qu'on l'ait associé aussi au Jupiter Jurarius de l'île tibérine, de préférence à tout autre, il faut qu'il ait eu avec lui particulièrement quelque rapport ou quelque ressemblance.

On sait seulement de ce Jupiter Jurarius ce que nous apprennent l'étymologie de son nom et l'exemple du Ζεὺς ἑρκιας des Grecs ; les Anciens voyaient en lui le dieu des serments et des promesses ; on devait dire à Rome ce que disait Pausanias du Ζεὺς ἑρκιας d'Olympie : « il inspire l'effroi aux

1. Liv., I, 30 ; — Dionys., III, 29 ; — Tac., Ann., XI, 21.

2. Tac., Ann., II, 41 : *Sacrarium genti Juliarum effigiesque divo Augusto apud Bovillas dicantur.*

3. JORDAN, *op. cit.*, p. 366 ; — du même auteur, *Topogr. d. St. Rom*, t. I, 1, p. 402.

hommes injustes<sup>1</sup> ». Il appartenait aussi à Vejovis, le dieu des expiations<sup>2</sup>, de faire observer les serments et les promesses; il était craint surtout des criminels, des parjures, de tous ceux qui provoquaient la colère du ciel par leurs méfaits et leurs manques de foi. Les Romains attachaient un grand prix aux paroles jurées; ils invoquaient les dieux les plus puissants et les plus terribles pour en assurer le respect et en châtier l'oubli. Cette tâche convenait également à Vejovis et à Jupiter Jurarius. L'analogie de certaines de leurs fonctions nous explique leur étroite association dans l'île tibérine.

Il n'est guère vraisemblable que le culte de Vejovis *in insula* remonte à une époque reculée. Les conjectures de Klausen et de Jordan ne paraissent point fondées. Ovide déclare, dans les *Fastes*, que Jupiter participe aux honneurs rendus à son petit-fils : il avoue donc que son introduction dans l'île est postérieure, ainsi qu'en témoignent d'ailleurs d'autres sources, à celle d'Esculape. De même, sur le calendrier de Préneſte, à la date du 1<sup>er</sup> janvier, Esculape est nommé avant Vejovis; la fête de ce jour n'avait lieu tout d'abord qu'en l'honneur du dieu de la médecine. Vejovis ne s'est établi dans l'île que longtemps après l'arrivée du serpent d'Epidaure. Il y a plus : bien loin que Jupiter soit substitué à lui, comme le supposait Jordan, on a le droit de croire que les événements ont suivi une marche toute contraire. Un temple avait été consacré à Jupiter Jurarius Ζεὺς ἑρκιδης en l'année 560/194. Les Romains décidèrent, par la suite, d'invoquer l'antique Vejovis dans le temple de Jupiter et au jour de sa fête. Cette transformation est peut-être l'œuvre d'Auguste. Le seul document qui parle de ce dieu à propos de l'île tibérine, le calendrier de Préneſte, fut rédigé précisément sous son principat. La *gens Julia*, à laquelle il appartenait, avait pour Vejovis une dévotion toute spéciale, qu'atteste la dédicace de l'autel de Bovilla. La mesure que nous lui prêtons ne serait qu'une application de ses vœux

1. PAUSAN., V, 24, 2.

2. PRELLER (*loc. cit.*), rappelle que le temple de Vejovis sur le Capitole était voisin de l'asile fondé d'après la tradition par Romulus et où venaient se réfugier les coupables pour obtenir leur pardon. SERVIUS (*ad Æn.*, II, 761) rapporte que l'asile du Capitole était sous la protection du dieu Lucaris, *quem locum deus Lycoris, sicut Piso ait, curare dicitur*. Or il n'y avait pas de dieu Lucaris, ni à Rome ni en Grèce. Mais les Grecs adoraient Apollon Λυκώρης ou Λυκώρειός, Apollon purificateur. C'est à lui sans doute que songeait Servius, — et l'on sait que Vejovis était confondu assez souvent avec Apollon (Cf. GELL., *loc. cit.*).

générales en matière religieuse. Ne s'était-il pas proposé de restaurer les cultes nationaux trop délaissés, de rappeler les Romains à la foi des ancêtres? N'avait-il pas relevé les temples, fait revivre les collèges sacerdotaux, multiplié les sacrifices, invité les poètes, devenus ses auxiliaires et ses collaborateurs, à chanter la religion italique<sup>1</sup>? Jupiter Jurarius était demeuré pour les Romains un étranger; il n'était pas populaire parmi eux: son nom n'apparaît jamais dans les auteurs et ne se rencontre qu'une ou deux fois sur les inscriptions. En instituant dans son temple la fête nouvelle, Auguste se conformait aux traditions pieuses de sa famille et il confondait le culte peu répandu d'une divinité exotique avec celui d'un dieu respecté du Latium.

Dans l'île tibérine, à l'époque impériale, s'élevait une statue de Jules César<sup>2</sup>. Elle devait être située dans le voisinage du temple de Jupiter<sup>3</sup>. Auguste lui-même, selon toute apparence, avait érigé à cette place l'image du représentant le plus illustre de la *gens* Julia, en même temps qu'il fondait tout auprès un sacrifice annuel en l'honneur du Vejovis protecteur des *Julii*.

1. Cf. BOISSIER, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. I, p. 75; GARDTHAUSEN, *Augustus und seine Zeit*, t. I, p. 863; t. II, p. 507.

2. Cf. ci-dessus, p. 58.

3. Hypothèse émise par KLAUSEN, *op. cit.*, t. II, p. 1097.

## CHAPITRE II

### LA STATUE DE SEMO SANCUS

---

**La dédicace de Sextus Pompeius Mussianus.** — On a trouvé dans l'île tibérine, en l'année 1574, l'inscription suivante, gravée sur une base de marbre qui devait servir de piédestal à une statue<sup>1</sup> :

*Semoni | Sanco | Deo Fidio | sacrum | Sex(tus) Pompeius Sp(urii) f(ilius) | Col(lina tribu) Mussianus | quinquennalis | decur(iæ) | bidentalis | donum dedit.*

« A Semo Sancus Deus Fidius, Sextus Pompeius Mussianus, fils de Spurius, de la tribu Collina, magistrat quinquennal de la décurie bidentale<sup>2</sup>, a offert et consacré ce don. »

La magistrature religieuse qu'exerçait l'auteur de cette dédicace est rappelée sur l'épithaphe de son fils, découverte aux environs de Rome, à Gallicano<sup>3</sup> :

*[Sex(to?) P]ompeio [Sex(ti) f(ilio) | P]al(atina tribu) Bæb[iano | scrib]æ quæ[storio | scrib]æ ædil[cio | Sex(tus)P]ompeius Sp(urii) f(ilius) | Col(lina tribu) Mussianus | [quinque]nnalis decuriæ | [sacerdo]tium videntalium | [et Bæbi]a [F]lora mater | [filio] piissimo.*

« A leur fils très pieux Sextus Pompeius Bæbianus, fils de Sextus, de la tribu Palatina, scribe du questeur, scribe de l'édile, Sextus Pompeius Mussianus, fils de Spurius, de la tribu Collina, magistrat quinquennal de la décurie des *sacerdotes videntales*<sup>4</sup>, et Bæbia Flora, sa mère. »

L'inscription de l'île tibérine atteste que Semo Sancus Dius

1. C. I. L., VI, 567 (cette inscription est conservée au musée du Vatican).

2. Remarquer la forme *decuriæ bidentalis* pour *decuriæ sacerdotum bidentarium*.

3. C. I. L., XIV, 2839.

4. La forme *videntalium* pour *bidentarium* se retrouve sur les inscriptions que portent les tuyaux de plomb découverts au Quirinal (Cf. ci-dessous, p. 281).



Fidius était l'objet à cet endroit d'un culte particulier, confié aux soins du collège des *bidentales*. Aucun document épigraphique ou littéraire ne fait mention d'un temple ou d'une chapelle de ce dieu *in insula*<sup>1</sup>. Il est certain, du moins, qu'il avait une statue dans l'île à l'époque impériale.

**La légende de Simon le Magicien.** — Un passage très discuté de la *Première Apologie à Antonin le Pieux* nous donne de ce fait une confirmation indirecte. Saint Justin, s'adressant aux Romains, leur dit : « Simon de Samarie, né dans le bourg de Gitton, est venu, sous le règne de l'empereur Claude, dans votre ville royale, et par des artifices magiques et démoniaques il s'est fait passer pour un dieu ; vous lui avez rendu des honneurs divins et dressé une statue, qui fut placée au milieu du Tibre, entre les deux ponts ; elle portait cette inscription en latin : *Simoni Deo sancto*, à Simon, dieu saint. Et presque tous les Samaritains, et quelques hommes d'autres races, le tenant pour le premier des dieux, l'adorèrent<sup>2</sup>. » Saint Irénée, Tertullien, saint Cyrille de Jérusalem, Eusèbe, Théodoret, saint Augustin parlent également de cette statue romaine de Simon le Magicien<sup>3</sup>. Tous ces écrivains sont postérieurs à saint Justin et paraissent ne s'être inspirés que de lui

1. Cf. AUST, *de Aedibus sacris populi romani*, p. 31, n° 94 ; — KIEPERT-HUELSSEN, *Nomencl. topogr.*, p. 87 ; — HOMO, *Lex. de topogr. rom.*, p. 620. Tous ces auteurs parlent d'un *templum* ou *aedes Semonis Sancti* ou *Dii Fidii in insula*. Dans les textes auxquels ils renvoient, il n'est question que d'une statue, et nullement d'un temple.

2. JUSTIN, *Martyr.*, *Apol. Pr.*, 26 : Σίμωνα μὲν τινα Σαμαρεία, τὸν ἀπὸ κώμης λεγομένης Γιττῶν, ὃς ἐπὶ Κλαυδίου Καίσαρος διὰ τῆς τῶν ἐνεργούντων δαιμόνων τέχνης δυνάμεις ποιήσας μαγικάς ἐν τῇ πόλει ὑμῶν βασιλίδι Ῥώμῃ θεὸς ἐνομήσθη καὶ ἀνδριάντι παρ' ὑμῶν ὡς θεὸς τετίμηται, ὃς ἀνδριὰς ἀνεγήγερται ἐν τῷ Τίβερι ποταμῷ μεταξύ τῶν δύο γεφυρῶν, ἔχων ἐπιγραφὴν Ῥωμαϊκῆν ταύτην· SIMONI DEO SANCTO. Καὶ σχεδὸν πάντες μὲν Σαμαρεῖς, ὀλίγοι δὲ καὶ ἐν ἄλλοις ἔθνεσιν, ὡς τὸν πρῶτον θεὸν ἐκείνου ὁμολογούντες, ἐκείνου καὶ προσκυνοῦσι. — Plus loin, saint Justin revient encore, plus brièvement, sur le même fait, sans parler de l'île libérine, *Apol. Pr.*, 36 : Καὶ γὰρ παρ' ὑμῖν, ὡς προέφημεν, ἐν τῇ βασιλίδι Ῥώμῃ ἐπὶ Κλαυδίου Καίσαρος γενόμενος ὁ Σίμων καὶ τῆν ἱερὰν σύγκλητον καὶ τὸν δῆμον Ῥωμαίων εἰς τοσοῦτο κατεπλήξατο, ὡς θεὸν νομισθῆναι καὶ ἀνδριάντι, ὡς τοὺς ἄλλους παρ' ὑμῖν τιμωμένους θεούς, τιμηθῆναι.

3. IREN., *Contra hæres.*, I, 23 : *Quippe cum esset sub Claudio Cæsare, a quo etiam statua honoratus esse dicitur propter magicam.* — TERTULL., *Apologet. adv. gentes*, 13, s'adressant aux Romains : *Simonem magum statua et inscriptione sancti dei inauguratis.* — CYRILL. Hierosol., *Catechesis*, VI, 14 : Καὶ ἐπλάνησέ τε οὕτω τὴν Ῥωμαίων πόλιν, ὥστε Κλαύδιον ἀνδριάντα αὐτοῦ στήσαι, ὑπογράφαντα τῇ Ῥωμαίων γλώττῃ ΣΙΜΩΝΙ ΔΕΩ ΣΑΥΚΤΩ ὅπερ ἐρμηνευόμενον δηλοῖ, Σίμωνι θεῷ ἁγίῳ. — EUSEB., *Hist. eccles.*, II, 14 (sous Claude) : Ἐπιθὰς δὲ τῆς Ῥωμαίων πόλεως συναιρομένης αὐτῷ τὰ μεγάλα τῆς ἐφεδρευούσης ἐνταῦθα δυνάμειος ἐν ὀλίγῳ

seul; ils répètent son récit, sans y rien ajouter. Ils sont, d'ailleurs, moins explicites que l'auteur de l'*Apologie à Antonin*; ils ne donnent pas tous le texte de la dédicace, aucun ne nomme l'île tibérine ni ne dit où était située, à Rome, l'image de l'imposteur. On peut donc s'en tenir, en définitive, au seul témoignage de saint Justin, dont dérivent tous les autres. Mais il suffit de se reporter au document découvert en 1574 pour qu'on se demande aussitôt si l'apologiste n'a pas commis une grossière méprise et confondu Simon le Magicien avec Semo Sancus; en ce qui concerne l'histoire du faux prophète samaritain, son assertion n'aurait pas de valeur; au point de vue du culte de Semo Sancus *in insula*, elle serait, au contraire, très importante et mériterait qu'on la prit en considération; l'inscription de 1574 permettrait de lui rendre son véritable sens et nous garantirait son exactitude.

Quelques auteurs modernes persistent à croire que saint Justin ne s'est pas trompé et que les Romains érigèrent réellement dans l'île une statue en l'honneur de Simon le Magicien<sup>1</sup>. Il est vrai, disent-ils que l'apologiste était un Grec, mais il connaissait parfaitement la langue et les usages des Romains, il écrivait pour les convertir, il avait lui-même vécu à Rome; pourquoi lui imputer une erreur si forte, qui aurait frappé tous les yeux? comment admettre que cette erreur ait été reproduite ensuite sans hésitation par tant d'écrivains, dont plusieurs comme Tertullien par exemple, étaient parfaitement au courant des croyances et des superstitions romaines, et en état de contrôler et de corriger tout ce qu'avait leur prédécesseur?

τοσοῦτον τὰ τῆς ἐπιχειρήσεως ἤγνωστο ὡς καὶ ἀνδριάντος ἀναθέσει πρὸς τῶν τῆδε οἷα θεὸν τιμηθῆναι. — THEODORET., *Hæreticæ fabulæ*, I, 1 : Εἰς τὴν Ῥώμην ἀφίκετο, Κλαυδίου Καίσαρος βασιλεύοντος. Τοσοῦτον δὲ Ῥωμαίους ταῖς γοητείαις κατέπληξεν ὡς καὶ στήλη τιμηθῆναι χαλκῆ. — AUGUSTIN., *de Hæresibus*, I : *Jovem se credi volebat, Minervam vero meretricem quamdam Selenem quam sibi sociam scelerum fecerat, imaginesque et suam et ejusdem discipulis suis præbebat adorandas.* — Un manuscrit des Actes apocryphes des saints Pierre et Paul, d'origine manichéenne, traduits du grec en latin, parle d'une statue élevée à Simon dans Rome par son disciple le sénateur Marcellus et donne un autre texte de la dédicace que celui rapporté par saint Justin : SIMONI IVVENI DEO, en grec ΣΗΜΟΝΙ ΝΕΩ (LIPSIVS, *Acta Petri*, Leipzig, 1891, p. 57).

1. Voir notamment : BARONIUS, *Annales, ad annum 44*, Rome, 1588-1607, t. I, p. 305-308; — W. ESSER, *des Heiligen Petrus Aufenthalt, Episkopat und Tod zu Rom*, Breslau, 1889, p. 69. — Entre la publication des *Annales* de Baronius et celle du mémoire de Esser, cette question a été souvent examinée et débattue. Les principaux ouvrages d'histoire ecclésiastique où elle se trouve résolue, soit dans un sens, soit dans l'autre, sont cités par ESSER, *loc. cit.*, et par OTTO, dans son édition de saint Justin, Iéna, 1876, t. I, p. 78.

Saint Justin ne cite qu'une seule image de Simon divinisé ; il a pu voir dans Rome plusieurs statues de Semo Sancus ; nous savons qu'il en existait une sur le Quirinal, qu'on a retrouvée, avec l'inscription qui l'accompagnait<sup>1</sup> ; s'il avait confondu, comme on le suppose, le dieu et le Magicien, il n'aurait pas manqué de rappeler, au lieu de l'unique monument figuré de l'île tibérine, tous ceux de la ville qui intéressaient Semo Sancus. Pourquoi s'étonner enfin que Simon ait été regardé par les Romains comme un dieu ? Une vieille et célèbre légende affirme qu'il a séjourné à Rome. En Orient, ses sectateurs l'adoraient et lui dressaient des autels, ainsi qu'à sa maîtresse Hélène, qu'ils appelaient la Raison première<sup>2</sup> ; ils représentaient Simon sous les traits de Jupiter, et Hélène sous les traits de Minerve<sup>3</sup>. Le culte de Magicien a dû se répandre également en Occident et se faire accepter à Rome, où les nouveautés venues d'Orient exerçaient un singulier attrait sur la foule crédule. Dion Cassius ne dit-il pas, à propos précisément du règne de Claude, que toutes les religions avaient envahi la ville, que tous les temples et tous les édifices publics étaient remplis de statues et d'offrandes aux dieux<sup>4</sup> ?

Cette argumentation spécieuse est loin cependant d'être convaincante. Il semble que tous les efforts tentés jusqu'ici pour défendre une interprétation strictement littérale du passage de l'*Apologie* soient demeurés vains. Les partisans de saint Justin confondent plusieurs questions qu'on doit distinguer avec soin. Il s'agit de savoir simplement s'il n'a pas mal lu l'inscription de l'île tibérine, abusé par la ressemblance des

1. Voir ci-dessous, p. 280.

2. JUSTIN. MARTYR, *Apol. Pr.*, 26 : Καὶ Ἑλένην τινὰ, τὴν συμπερινοστήσασαν αὐτῷ κατ' ἐκείνου τοῦ καιροῦ, πρότερον ἐπὶ τέλους σταθεῖσαν, τὴν ἀπ' αὐτοῦ ἔννοιαν πρώτην γενομένην λέγουσι.

3. Voir, outre le texte de saint Augustin cité plus haut, PSEUDO-CLEMENS, *Recognit.*, II, 9 : *Adorabor ut deus, publicis divinis donabor honoribus, ita ut simulacrum mihi statuente tanquam deum colent et adorent.* — IREN., *Contra haeres.*, I, 23, in fine : *Imaginem quoque habent factam ad figuram Jovis et Selenæ (aliter Helenæ) in figura Minervæ, et has adorant.* Saint Irénée distingue cette statue de Simon sous les traits de Jupiter de celle que lui éleva Claude et qu'il cite au même paragraphe quelques lignes plus haut. — EPIPHAN., *Adv. haeres.*, 21, 3 : Ἄλλὰ καὶ εἰκόνα τινὰ παρεθέτωκε τοῖς αὐτοῖς, ὡς δῆθεν αὐτοῦ οὐσαν. Καὶ προσκυνοῦσιν αὐτὴν ἐν εἶδει Διὸς ἄλλην δὲ ὡσαυτῶς Ἑλένης εἰκόνα παρεθέωκεν αὐτοῖς ἐν χρῆματι Ἑλληνίδος, καὶ προσκυνοῦσι ταύτας οἱ πρὸς αὐτοῦ ἡπακμένοι.

4. CASS. DIO, LX, 25 : Ἡ πόλις πολλῶν εἰκονῶν ἐπληροῦτο (ἐξῆν γὰρ ἀνέδην τοῖς βουλομένοις ἐν γραφῇ καὶ ἐν χαλκῷ λίθῳ τε δημοσιεύεσθαι).

noms, et cru que la statue de Semo Sancus était celle de Simon le Magicien. On peut admettre que l'imposteur est venu à Rome, qu'il a réussi à s'y faire passer pour un dieu, que les Romains lui ont dédié des statues, sans cesser de soutenir que le fait particulier relaté par l'auteur de l'*Apologie à Antonin* est inexact<sup>1</sup>.

Remarquons tout d'abord qu'aucun autre écrivain n'affirme que l'image de Simon était située « au milieu du Tibre, entre les deux ponts ». Ceux qui parlent plus tard des honneurs divins rendus au Magicien par les Romains ne disent pas où se trouvait sa statue ; cette omission ne serait-elle point volontaire ? L'erreur commise n'aurait-elle pas été aperçue et signalée ? Le silence des contemporains est encore plus probant. Saint Justin a pu se tromper lui-même ou se laisser abuser par quelque chrétien de Rome, d'origine étrangère. Les Romains de naissance qui ont écrit à la même époque ou au siècle suivant des libelles apologétiques ou de polémique, tels que saint Hippolyte par exemple, ne mentionnent même pas le monument élevé à Rome au Magicien.

La *légende romaine* de Simon comme on l'appelle généralement, est plus récente que la tradition rapportée par saint Justin, et toute différente ; elle la contredit même sur quelques points. C'est un décalque de la *légende syrienne* du même personnage, tardivement localisée à Rome : en présence de l'empereur Néron, les apôtres saint Pierre et saint Paul s'unissent pour combattre l'imposteur samaritain ; Simon veut s'envoler dans les airs, afin de montrer sa toute-puissance magique ; les prières de saint Pierre conjurent ses sortilèges ; il tombe sur le pavé du Forum et se brise les os<sup>2</sup>. D'après cette version, le séjour du Magicien à Rome aurait eu lieu sous le règne de

1. M<sup>r</sup> DUCHESNE, *les Origines chrétiennes* (cours autographié, Paris, s. d.), p. 92. — Cf. du même auteur, dans le *Bullett. di archeol. crist.*, 1882, p. 106. — M<sup>r</sup> Duchesne conteste l'affirmation de saint Justin et veut montrer que Simon n'a pas eu de statue dans l'île tibérine. Parmi les arguments qu'il fait valoir, il en est un qu'on ne saurait adopter : les disciples de Simon n'auraient pu lui consacrer une statue dans l'île où se trouvaient les sanctuaires de plusieurs anciennes divinités romaines ; le culte nouveau d'un magicien oriental n'aurait pu s'établir si près des cultes de Jupiter, de Faunus, d'Esculape. En réalité, tous ces sanctuaires prétendus anciens sont de fondation relativement récente et l'île recevait justement sur son territoire les cultes que, pour une raison ou pour une autre, on ne voulait pas admettre dans la cité même, à côté des vieux cultes urbains.

2. Le plus ancien texte qui fasse allusion à la *légende romaine* de Simon le Magicien est l'ouvrage anonyme des *Philosophumena*, écrit vers l'année 225 :

Néron ; saint Justin la place sous le règne de Claude, une quinzaine d'années plus tôt. Elle assure que les Apôtres empêchèrent Simon de se faire reconnaître comme un dieu par les Romains ; saint Justin laisse clairement entendre que l'apothéose ne souffrit aucune difficulté. La *légende romaine* n'a rien de commun avec notre récit et ne peut être invoquée pour le justifier.

L'apologiste déclare qu'il y avait de son temps dans l'île tibérine une statue de Simon le Magicien avec une inscription qui lui était dédiée : *Simoni Deo Sancto*. Nous savons qu'il existait à cette place une statue et une inscription de Semo Sancus, *Semoni Sanco Deo*. Le seul rapprochement de ces deux textes fait ressortir l'erreur de saint Justin et l'explique. C'est bien l'inscription retrouvée en 1574 qu'il a vue dans l'île ou qu'a relevée le chrétien qui l'a renseigné. Il a rédigé son ouvrage aux environs de l'année 140<sup>1</sup>. L'inscription, d'après l'aspect des lettres, leur ferme tracé, leur belle gravure, ne peut être postérieure au n<sup>o</sup> siècle de l'ère chrétienne<sup>2</sup>. Il est naturel que saint Justin ait cru qu'elle remontait au règne de Claude, à l'époque même où vivait le Magicien. Comment s'étonner de la faute de lecture qu'il a faite ? Il a pris les mots *Semoni Sanco* pour *Simoni Sancto* ; l'E en latin était quelquefois indûment employé à la place de l'I ; Suétone attribue les premiers désordres provoqués dans Rome par la présence des disciples du Christ aux excitations d'un certain Chrestus<sup>3</sup> ; un étranger, un grec chrétien, qui connaissait l'histoire de Simon le Magicien et qui avait le droit assurément d'ignorer le culte de Semo Sancus, a pu croire qu'une inscription consacrée à ce dieu s'adressait à l'imposteur. Si bien informé que soit en général saint Justin, on a relevé dans son œuvre des négligences plus graves et moins excusables : il cite avec con-

Simon se fait enterrer vivant, disant qu'il ressuscitera quand il le voudra ; les prières de saint Pierre empêchent qu'il tienne sa gageure, et il meurt. C'est seulement au cours du III<sup>e</sup> siècle et au début du IV<sup>e</sup> que la légende prend sa forme définitive. Elle est exposée dans les Actes apocryphes des apôtres saint Pierre et saint Paul, les Actes des saints Nérée et Achillée, les Actes des saints Processus et Martinien. Cf. M<sup>re</sup> DUCHESNE, *les Origines chrétiennes*, p. 95 ; — et A. DEFOURCQ, *Etude sur les Gesta martyrum romains*, p. 112.

1. On lit en effet au chapitre 46 : Ἡρῶ ἐτιῶν ἑκατὸν πεντήχοντα γηγενηθεῖσαι τὸν Χριστόν.

2. C. L. VISCONTI, *Di un simulacro del dio Semo Sancus*, dans les *Studi di storia e diritto*, 1881, p. 125.

3. SUETON., *Claud.*, 25 (*Claudius*) *Judæos, impulsore Chresto assidue tumultantes, Roma expulit.*

fiance les apocryphes, il fait d'Hérode un contemporain de Ptolémée Philadelphe<sup>1</sup>. Peu importe qu'il ait passé sous silence les autres statues de Semo Sancus à Rome pour ne citer que celle de l'île tibérine. Peut-être ne connaissait-il que cette dernière : un grand nombre de chrétiens habitaient les quartiers pauvres du Transtévère<sup>2</sup>; ils ne pouvaient manquer d'apercevoir, en traversant l'île, la statue de Semo; le Quirinal était plus éloigné de leurs demeures habituelles, et ils auraient dû, pour y déchiffrer les dédicaces consacrées au dieu, pénétrer à l'intérieur même de son sanctuaire. Peut-être aussi les inscriptions du Quirinal prêtaient-elles moins à l'équivoque; deux d'entre elles, qui nous ont été conservées, commencent par les mots *Sanco Sancto Semon(i)* et *Semoni Sanco Sancto Deo*; on comprend qu'elle n'aient pas aussi bien rappelé aux chrétiens le souvenir de l'imposteur Simon.

L'erreur de saint Justin paraît bien évidente et indéniable. De ce passage de l'*Apologie à Antonin* il n'y a qu'une chose à retenir : c'est qu'au II<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne la statue de Semo Sancus dans l'île, dont l'inscription de 1574 nous prouve d'autre part l'existence, passait auprès de quelques chrétiens de Rome d'origine étrangère, Grecs ou Orientaux, pour l'image de Simon le Magicien.

**Le culte de Semo Sancus à Rome.** — Nous connaissons par d'autres documents que l'inscription de 1574 et le texte de saint Justin le culte que les Romains rendaient à Semo Sancus; il est nécessaire d'y recourir pour savoir ce qu'était en réalité ce dieu et pourquoi un petit monument en son honneur s'élevait auprès des temples d'Esculape, de Jupiter et de Faunus<sup>3</sup>.

D'après la tradition, Semo Sancus Deus Fidius, ou mieux Semo Sancus Dius Fidius<sup>4</sup>, serait un roi sabin divinisé<sup>5</sup>. Son culte aurait été introduit dans la cité romaine par les Sabins

1. M<sup>r</sup> DUCHESNE, *op. cit.*, p. 93.

2. RENAN, *Saint Paul*, Paris, 1883, p. 101.

3. Sur le culte de Semo Sancus, consulter : PRELLER-JORDAN, *Rœm. Mythol.*, t. II, p. 274; — O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. d. St. Rom.*, t. I, p. 275; t. III, p. 374; — E. JANNETAZ, *Etude sur Semo Sancus Fidius*, Paris, 1885; — art. *Dius Fidius* dans le *Dictionn. des Antiq.* de DAREMBERG et SAGLIO, par JULLIAN, et dans le *Lexicon* de ROSCHER, par WISSOWA; — FOWLER, *the Roman festivals*, p. 135; — AUST, *die Religion der Rœmer*, Munster, 1899, p. 136.

4. La forme *Dius Fidius* paraît la plus ancienne et la plus exacte; c'est celle que donne le calendrier de Venouse (C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 221).

5. OVID., *Fast.*, VI, 213; — PROPERT., IV, 9, 74; — SIL. ITAL., VIII, 422; — AUGUSTIN., *de Civ. Dei*, XVIII, 19; — LACTANT., *Divin. instit.*, I, 15, 8.

de Cures, venus avec leur roi Titus Tatius s'établir sur la colline appelée depuis Quirinal<sup>1</sup>. Aussi est-ce au Quirinal que se trouvait son principal sanctuaire, non loin de la *porta Sanqualis*, qui tirait son nom de ce voisinage même<sup>2</sup>. Il est souvent question de ce temple dans les auteurs anciens<sup>3</sup>. Il aurait été bâti par Tarquin, mais consacré seulement en 288/466, par le consul Spurius Postumius<sup>4</sup>. La fête anniversaire de sa dédicace était célébrée le 5 juin<sup>5</sup>. On y gardait la statue, la quenouille et le fuseau de Tanaquil ou Gaia Cæcilia, proposée comme modèle aux matrones romaines<sup>6</sup>. Nous savons dans quelle région du Quirinal il était situé : le couvent de Saint-Silvestre *a Monte Cavallo* et ses dépendances recouvrent l'emplacement qu'il occupait dans l'antiquité<sup>7</sup>. Une inscription consacrée à Semo Sancus a été trouvée en 1590 dans les jardins de ce monastère<sup>8</sup>;

*Sanco Sancto Semon(i) | Deo Fidio sacrum | decuria sacerdotum | bidentalium reciperatis | vectigalibus.*

« A Semo Sancus Deus Fidius, dieu saint, offrande consacrée par la décurie des *sacerdotes bidentales*, avec l'argent des revenus qu'elle a recouverts<sup>9</sup>. »

Cette inscription ressemble à celle qu'on avait découverte dans l'île tibérine seize ans auparavant. Dans l'une et l'autre le dieu est désigné sous ses quatre noms; elles sont offertes toutes les deux par des prêtres *bidentales*. Le mot *vectigalia* signifie proprement : impôt de douanes. Jordan en conclut que le collège des *bidentales* avait obtenu d'un empereur du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> siècle la concession du produit de certains impôts douaniers pour subvenir aux dépenses du culte<sup>10</sup>. Il est plus probable qu'il ne convient pas d'attribuer ici à ce mot un sens si étroit, et qu'il vaut mieux le regarder comme un simple synonyme de *reditus*, revenus.

1. TERTULL., *ad Nationes*, II, 9.

2. FESTUS, p. 343 : *Sanqualis porta appellatur proxima ædi Sanci.*

3. AUST., *de Ædibus sacris populi romani*, p. 6, n° 7; — KIEPERT-HUELSEN, *Nomencl. topogr.*, p. 87; — HOMO, *Lex. de topogr. rom.*, p. 429.

4. DIONYS., IX, 60.

5. DIONYS., *loc. cit.*; — OVID., *Fast.*, VI, 213; — C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 220, sur le calendrier de Venouse, aux nones de juin, cinquième jour du mois : *Dio Fidio in Colle.*

6. PLIN., *Hist. nat.*, VIII, 48(74); — PLUT., *Quæst. rom.*, 30; — FESTUS, p. 241.

7. Cf. HUELSEN dans le *Rheinisches Museum*, 1894, p. 409.

8. C. I. L., VI, 368 (maintenant au musée de Naples).

9. *Reciperatis* pour *recuperatis*.

10. JORDAN, *Ann. dell'Institut. archeol.*, 1885, p. 408.

On a recueilli en 1887 sur le Quirinal, aux abords du monastère de Saint-Silvestre *a Monte Cavallo* un certain nombre de tuyaux de plomb qui servaient à la conduite des eaux; ils portent inscrits, comme c'était l'habitude à Rome, le nom des personnages ou des associations auxquels appartenaient les terrains qu'ils traversaient. Trois d'entre eux se rapportent à cette *decuria sacerdotum bidentalium* que les textes épigraphiques nous montrent si étroitement associée au culte de Semo Sancus<sup>1</sup> :

*Dec(uria) sacerdotium videntalium XXIII*

*Dec(uria) sacerdotium videntalium XXIII*

*Dec(uria) sacerdotium videntalium IIIVXXX*

La décurie devait être propriétaire, sur la colline, du temple de Semo et de ses environs.

On conserve au musée du Vatican une statue virile en marbre, un peu plus petite que nature, trouvée en 1880 sur le Quirinal<sup>2</sup>. Elle représente un homme debout, nu, jeune et imberbe, qui rappelle par son attitude et sa facture un peu dure le type bien connu de l'Apollon archaïque; c'est la copie d'un original de bronze<sup>3</sup>. La statue repose sur une base de marbre, haute d'un mètre, découverte en même temps qu'elle<sup>4</sup>. L'inscription du piédestal est conçue à peu près dans les mêmes termes que les deux dédicaces à Semo Sancus précédemment citées<sup>5</sup> :

*Semoni Sanco | Sancto Deo Fidio | sacrum | decuria sacerdot(um) | bidentalium.*

« A Semo Sancus Deus Fidius, dieu saint, offrande consacrée par la décurie des *sacerdotes bidentales*. »

1. GATTI, *Bullett. Comun.*, 1887, p. 8; — R. LANCIANI, *Fistole aquarie, Nuova Sylloge*, Rome, 1887, p. 15.

2. C. L. VISCONTI, communication à la séance du 20 janvier 1881 de la *Pontificia Accademia romana di archeologia*, dans les *Dissert. dell' Accad.*, série II, t. II, p. 21; — R. LANCIANI, *Bullett. Comun.*, 1881, p. 4; — C. L. VISCONTI, *Di un simulacro del dio Semo Sancus* dans les *Studi di storia e diritto*, 1881, p. 105 (avec planche); — JORDAN, *Statua vaticana di Semone Sanco*, dans les *Ann. dell' Instit. archeol.*, 1885, p. 105 (avec planche).

3. Les avant-bras manquaient et ont été restaurés: l'arc que tient la main droite et l'oiseau symbolique, *avis sanqualis*, qui repose sur la main gauche, sont dus à l'imagination du restaurateur moderne.

4. On a découvert d'abord la statue, moins les mains et les pieds, puis les pieds et la base. Les auteurs de la trouvaille n'ont pas voulu indiquer exactement l'endroit où ils l'avaient faite. On sait seulement que c'est « entre la *Piazza del Popolo* et la *Piazza Barberini* ».

5. Publiée en même temps que la statue, *locis citatis*.



Ce monument figuré provient sans aucun doute du temple *in colle*. Il est possible que la statue de l'île tibérine ressemblât à celle-ci et reproduisit le même modèle, qu'on était convenu de regarder comme l'image officielle de Semo Sancus.

Une petite tablette de bronze, haute de 0<sup>m</sup>,045, longue de 0<sup>m</sup>,017, concerne encore le culte romain de ce dieu. Elle a été mise en vente à Rome, il y a dix ans, par un marchand d'antiquités, sans indication d'origine; quelques mots y sont gravés<sup>1</sup> :

*Sanco Deo | Fidio | d(onum) d(edit).*

Le texte est évidemment incomplet; une autre tablette, maintenant perdue, contenait les noms du dédicant et le premier nom du dieu, *Semoni*, a qui ce *donarium* avait été offert en reconnaissance d'une faveur obtenue par son entremise. M. Gatti suppose qu'on l'a ramassé dans les débris extraits du Tibre au cours des travaux de *systématisation*; il proviendrait de l'île tibérine, comme les tablettes votives et les *donaria* d'Esculape. Mais il n'est pas prouvé que Semo Sancus ait eu entre les deux ponts un temple, comme Esculape, ni même une simple chapelle. Peut-être les fidèles venaient-ils apporter leurs ex-voto au pied de sa statue. Peut-être aussi cette lamelle de bronze a-t-elle été découverte, non pas dans le Tibre, mais sur la colline Quirinale, où ont eu lieu également, pendant ces dernières années, de grands travaux d'édilité.

**Caractère et nature de Semo Sancus.** — Que représentait Semo Sancus Dius Fidius? C'est une très vieille divinité italique, dont le culte n'avait plus à l'époque historique qu'une importance secondaire, mais qui paraît avoir joué un grand rôle dans la primitive religion nationale, avant l'invasion des influences grecques. Sur les Tables Eugubines, le dieu *Fisus* ou *Fisovius Sancius* est invoqué aussitôt après Jupiter et l'épithète de *Sancius* est appliquée à Jupiter lui-même ou *Jovius*; une colline des environs d'Iguvium s'appelait *Ocris Fisius*; *Fisus* est l'équivalent ombrien du latin *Fidius*, comme *Clausus* de *Claudius*<sup>2</sup>. L'origine sabine du culte romain de Semo Sancus

1. LE BLANT, *C. R. de l'Acad. des Inscr.*, 1892, p. 45; — GATTI, *Bullett. Comun.*, 1892, p. 184.

2. Cf. BRÉAL, *les Tables Eugubines*, Paris, 1875, p. 71.

n'est sans doute qu'une fable ; les Sabins regardaient Sancus comme l'ancêtre mythique de leur race<sup>1</sup> ; mais, puisqu'on le rencontre très anciennement en Ombrie et à Rome aussi bien qu'en Sabine, il est probable que de bonne heure et simultanément toutes les populations de l'Italie centrale l'avaient connu et honoré sous des vocables différents<sup>2</sup>.

Les quatre noms qu'il porte en latin se groupent invariablement deux par deux : Semo Sancus et Dius Fidius. Y avait-il tout d'abord un Semo Sancus et un Dius Fidius distincts, qu'on aura ensuite rapprochés et assimilés l'un à l'autre ? Ou bien la forme Dius Fidius fut-elle imaginée pour traduire la forme Semo Sancus ? Quoi qu'il en soit, le Semo Sancus Dius Fidius que les textes nous font connaître n'est qu'un seul dieu et le double nom qu'on lui donnait n'a qu'un seul sens<sup>3</sup>. Le mot *Sancus* appartient à la même famille que *sancire*, d'où viennent aussi *sanctus*, *sacer*, etc., et qui veut dire confirmer, consacrer, donner à quelque chose une valeur religieuse et sainte<sup>4</sup>. *Fidius* a la même racine que *fides*, *fidus*, *fœdus* ; à tous ces termes est attachée l'idée de pacte, de bonne foi ; on jurait à Rome par Dius Fidius comme par Hercule, on disait *medius fidius* comme *mehercle*<sup>5</sup>. Sancus ou Fidius était invoqué comme témoin et garant de la véracité des paroles prononcées et des promesses faites ; c'était la divinité de la

1. SIL. ITAL., VIII, 420 :

Ibant et læti pars Sancum voce canebant,  
Auctorem gentis ; pars laudes ore ferebant,  
Sabe, tuas, qui de proprio cognomine primus  
Dixisti populos magna ditioe Sabinos.

AUGUSTIN., *de Civ. Dei*, XVIII, 19 : *Sabini regem suum primum Sangum sive (ut aliqui appellant) Sanctum retulerunt in deos.* — Cf. LACTANT., *Divin. institut.*, I, 15, 8, et, pour Dius Fidius, DIONYS., II, 49.

2. FOWLER, *op. cit.*, p. 137.

3. OVID., *Fast.*, VI, 213 : sous les noms de Sancus, Fidius, Semo, c'est toujours le même dieu qu'on invoque :

Quærebam nonas Sanco Fidione referrem,  
An tibi, Semo pater ; tum mihi Sancus ait :  
Cuicumque ex istis dederis, ego munus habebo.  
Nomina terna fero. Sic voluere Cures.

4. JORDAN, *Ann. dell' Instit. archeol.*, 1885, p. 113 : *Sancus* vient de *sancire* comme *genius* de *gignere*. — SERVIUS, *ad Æn.*, XII, 200 : *Sanctum aliquid id est consecratum facere, fuso sanguine hostiæ.* — PROPERT., IV, 9, 73 :

Nunc quoniam manibus purgatum sanxerat orbem,  
Sic Sancum Tatii composuere Cures.

5. CIC., *ad Famil.*, V, 21 ; — PLIN., *Epist.*, IV, 15 ; — FESTUS, p. 147, s. v° *Medius Fidius*, etc. — DIONYS., IV, 58, traduit Dius Fidius par Ζεὺς πίστιος.

fidélité conjugale<sup>1</sup> et du droit des gens<sup>2</sup>. D'autre part, les Anciens croyaient que *Dius* était un doublet de *divus*<sup>3</sup> et *Semo* une contraction de *semihomo*<sup>4</sup>. Un personnage appelé *Dius* ou *Semo* ne serait pas un dieu, mais un demi-dieu, un génie, intermédiaire entre les dieux et les hommes, inférieur aux premiers, supérieur aux simples mortels. L'existence de plusieurs *Semones* dans la vieille religion romaine est certaine; Martianus Capella traduit ce mot par ἡμιθεός<sup>5</sup>; Fulgence, qui tient ses renseignements de Varron, cite parmi eux *Priapus*, *Epona*, *Vertumnus*<sup>6</sup>. Les Latins adoraient en *Semo Sancus* le *Semo* par excellence, le *Genius* suprême, le premier des *Semones*, comme en Jupiter le premier des dieux.

D'étroits rapports unissaient *Semo Sancus Dius Fidius* et Jupiter. Une poésie de Propertius est adressée à Hercule Sancus<sup>7</sup>. D'après Ælius Stilo, les mots *Dius Fidius* signifieraient *Diovis filius* ou Dioscure, fils de Jupiter, et le dieu ou génie de ce nom serait identique au Sancus de Sabins et à l'Hercule des Grecs<sup>8</sup>. L'étymologie que propose Ælius Stilo est fantaisiste et inadmissible, mais il a raison, comme Propertius, de rapprocher *Semo Sancus* et Hercule. Seulement, c'est de l'Hercule italique qu'il aurait dû parler, bien plutôt que de l'Héraklès grec. De même que l'Hercule italique, en

1. C'est pour cela que l'on avait placé dans le temple de *Semo Sancus* au Quirinal la quenouille et le fuseau de Tanaquil ou Gaia Cæcilia, emblèmes de la vie de famille et du travail domestique.

2. DIONYS., IV, 58 : dans ce même temple on conservait un bouclier de bois recouvert de cuir, qui portait écrit le texte du traité conclu entre Tarquin et les habitants de Gabies.

3. VARRON, de Ling. lat., V, 66 : *A quo Dei dicti qui inde, et [Dius et Divum], unde sub Dio, Dius Fidius.*

4. *Semo* serait mis pour *semihemo*, et *semihemo* pour *semihomo*. ENNIUS, cité par PRISCIAN., VI, 683, donne *hemonem* à la place de *hominem*; — FESTUS, p. 400, s. v° *Hemona* : *Hemona humana et hemonem hominem dicebant.* — Cette étymologie est contestée par les modernes, qui font venir plutôt *semo* de *serere*, *semen*, et voient dans les *Semones* les génies fécondants, les principes actifs des choses (JORDAN, *Kritische Beiträge zur Gesch. der latein. Sprache*, Berlin, 1879, p. 204, et *Ann. dell'Inst. archeol.*, 1885, p. 116; — BRÉAL, *Hercule et Cacus*, Paris, 1863, p. 57).

5. MARTIANUS CAPELLA, II, 156 : *Sed superior portio eos sic ut conspicis claudil quos ἡμιθεός; dicunt quosque latine Semones aut semideos convenit nominare.*

6. FULGENT, de Abstr. serm., p. 561 : *Semones dici voluerunt deos quos nec carlo dignos adscriberent ob meriti paupertatem, sicut Priapus, Epona, Vertumnus, nec terrenos eos deputare vellent pro gratiæ reneratione, sicut Varro in Mystagogo ait.*

7. PROPERTIUS, IV, 9 : Hercule-Sancus châtie Cacus au pied du Palatin.

8. ÆLIUS STILO, cité par VARRON, de Ling. lat., V, 66 : *Ælius Dium Fidium*

effet, Semo Sancus était un génie de Jupiter, *genius Jovis*, une émanation subalterne du dieu souverain<sup>1</sup>. Jupiter est à la fois le dieu de l'air et du ciel et le dieu des serments et de la foi jurée. Les noms mêmes de Sancus Fidius nous montrent qu'il passait pour un génie protecteur des serments. Certaines particularités de son culte attestent qu'on voyait aussi en lui un génie céleste, un *numen* de la lumière. Pour jurer par lui, comme pour jurer par Hercule, il fallait être en plein air, à ciel ouvert<sup>2</sup>. Un oiseau de la famille des aigles, *sanguialis avis*, lui était consacré<sup>3</sup>. Après la prise de Privernum en 425/329 les Romains déposèrent dans son temple du Quirinal des globes de bronze, symboles du soleil<sup>4</sup>. Enfin il avait pour prêtres les *sacerdotes bidentales*.

**La décurie des sacerdotes bidentales.** — Les trois grandes inscriptions de Rome qui concernent Semo Sancus Dius Fidius lui ont été offertes par la décurie des *sacerdotes bidentales* ou par le magistrat quinquennal de ce collège. En dehors de ces trois textes, les seuls sur lesquels on rencontre le nom des *bidentales* sont les marques des tuyaux de plomb du Quirinal, l'épithète du fils du *quinquennalis* Sextus Pompeius Musianus à Gallicano, l'épithète d'un *sacerdos bidentalis*, à Ostie<sup>5</sup>. On a donc tout lieu de croire qu'ils étaient spécia-

*dicebat Divis filium, ut Græci Διόσκορον Castorem, et putabat hunc esse Sancum ab Sabina lingua et Herculem a græca.* — Cf. FESTUS, p. 229 : *Propter viam fit sacrificium, quod est proficiscendi gratia Herculi aut Sanco, qui scilicet idem est deus.*

1. REIFFERSCHIED, de *Hercule et Junone*, dans les *Ann. dell'Institut. archeol.*, 1867, p. 359. La théorie de Reifferscheid a été reprise par PETER, article *Hercules*, et par WISSOWA, article *Dius Fidius*, dans le *Lexicon* de ROSCHER. Hercule ou *Dius Fidius* serait le *genius*, et Junon l'équivalent féminin du *genius*; les hommes juraient par leur *genius*, par Hercule ou par *Dius Fidius*, les femmes par Junon. Peut-être Gaia Carcilia, dont le culte était associé à celui de Semo Sancus dans son temple du Quirinal, doit-elle être considérée comme une forme féminine de Semo lui-même, correspondant à Juno.

2. VARRO, *loc. cit.* : *Quidam negant sub lecto per hunc dejerare oportere*; — PLUT., *Quæst. rom.*, XXVIII : *Διὰ τί τοῦς παῖδας ὅταν ὁμνῶσι τὸν Ἡρακλῆα, κωλύουσιν ὑπὸ στέγη τοῦτο ποιεῖν καὶ κελεύουσιν εἰς ὕπαθρον προίεναι*;

3. PLIN., *Hist. nat.*, X, (7) 8 : *Sangualem avem atque immusulum augures romani in magna quæstione habent*; — LIV., XLI, 13 : *Prodigia eo anno nuntiata : in Crustumino avem sangualem (quam vocant) sacrum lapidem rostro cecidisse.*

4. LIV., VIII, 20 : (*Vitruvii*) *bona Semoni Sanco censuerunt consecranda : quodque ævis ex eis reductum est, ex eo ænei orbes facti, positi in sacello Sanci versus ædem Quirini.*

5. C. I. L., XIV, 188 (inscription mutilée; les différentes fonctions remplies par le personnage sont énumérées intégralement, le nom manque).

lement préposés au culte de Semo Sancus. Mais ils devaient être chargés aussi, comme leur nom l'indique, de la garde et du soin des *bidentalìa*<sup>1</sup>. On appelait *bidental* d'abord le sacrifice d'une brebis de deux ans, qui se faisait, en signe d'expiation, à l'endroit où la foudre était tombée, puis, par extension, l'édifice élevé à cette place pour perpétuer le souvenir de la cérémonie expiatoire<sup>2</sup>. Sacrifier une brebis, élever un *bidental*, c'était enterrer la foudre, *fulgur condere*. Le lieu qu'avait frappé le feu du ciel et où on l'ensevelissait était désormais sacré et inviolable, *locus religiosus*. Il devait être caché aux regards, inaccessible, soustrait à toute souillure. On donnait au *bidental* une forme ronde, un mur l'entourait, il n'avait pas de toit; les auteurs anciens le comparent à un puits, *puteal*; le *puteal Libonis* sur le Forum romain n'était autre que l'un de ces antiques *bidentalìa*. Varron et Festus nous apprennent que les temples de Semo Sancus Dius Fidius ressemblaient tout à fait à ces monuments; eux aussi, ils étaient ronds et ouverts par le haut, pour laisser voir le ciel<sup>3</sup>. Ce n'est pas le hasard qui a fait des conservateurs du *bidental* les prêtres de Semo Sancus et qui a donné à ses sanctuaires et aux *bidentalìa* la même forme. Ces rencontres ne s'expliquent que si Semo était vraiment un génie du ciel et de la foudre, un *genius Jovis*.

**Le culte de Semo Sancus dans l'île tibérine.** — Si telle était la nature de Semo Sancus, il ne faut pas s'étonner qu'on l'ait adoré particulièrement dans l'île tibérine, dont l'un des édifices était dédié à Jupiter; n'était-il pas naturel qu'on y fit une place aussi à ce *genius Jovis*? Le Jupiter qu'on invoquait dans l'île recevait le surnom de Jurarius, protecteur et gardien de parole jurée; le Semo Sancus Dius Fidius, génie des serments et de la bonne foi, ne devait-il pas figurer à ses côtés? Jupiter Jurarius

1. Sur les *bidentales* et les *bidentalìa*, voir à ces mots les articles du *Dictionn. des Antiq.* de DAREMBERG et SAGLIO, par SAGLIO, et de la *Real Encyclopädie* de PAULY-WISSOWA, par WISSOWA, ainsi que O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. der St. Rom.*, t. 1, p. 275.

2. FESTUS, p. 33 : *Bidental dicebant quoddam templum quod in eo bidentibus hostiis sacrificaretur*; — SCHOL. PERS., II, 27 : *Bidental dicitur locus sacro percussus fulmine, qui bidente ab aruspibus consecratur, quem calcare nefas est*.

3. VARRON, *de Ling. lat.*, V, 66 : *Itaque inle ejus perforatum tectum, ut ea videatur divum, id est cælum*.

c'est le Ζεὺς ἑρκίος des Grecs. Denys d'Halicarnasse traduit par Ζεὺς πίστιος le nom de Dius Fidius<sup>1</sup>. Le rapprochement des deux cultes s'imposait<sup>2</sup>.

L'inscription qui accompagnait la statue élevée dans l'île à Semo Sancus fut trouvée tout à côté de l'emplacement qu'occupait anciennement le temple de Jupiter. Les témoignages contemporains l'affirment : on l'a découverte en 1574, « aux abords de Saint-Barthélemy, dans le voisinage de l'hôpital qui est en face de la porte du couvent, en faisant les fondations de la construction nouvelle, et non loin de là il y a un fragment de pyramide avec des hiéroglyphes égyptiens<sup>3</sup>. » L'hôpital situé en face du couvent de Saint-Barthélemy est celui des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, qui vinrent s'y établir en l'année 1572; ils ajoutèrent aussitôt à l'ancien couvent des Bénédictines, situé auparavant à cette place, les constructions nouvelles que mentionnent notre texte. D'autre part, le pavement en *opus signinum* du sanctuaire de Jupiter Jurarius a été vu en 1854 « sous les constructions attenantes à l'église de Saint-Jean-Calybite<sup>4</sup> » c'est-à-dire sous l'hôpital des Frères de Saint-Jean-de-Dieu. C'est donc dans la même région de l'île exactement que l'on honorait à la fois Jupiter Jurarius et Semo Sancus.

Il est très probable que l'image de Sancus se dressait dans le temple même de Jupiter ou tout auprès. L'existence d'un édifice qui lui aurait été spécialement consacré paraît bien invraisemblable; aucun document antique n'en dit rien. Saint Justin nous parle uniquement d'une statue de Simon le Magicien. Les auteurs et les inscriptions ne nomment qu'un seul sanctuaire de Semo Sancus à Rome, sur le Quirinal. Nulle fête de ce dieu *in insula* n'est indiquée sur les vieux calendriers. Ce n'est pas dans l'île qu'était établie la décurie des *sacerdotes bidentales*, mais au Quirinal, à côté du temple qu'elle desservait et dont le terrain lui appartenait. Enfin s'il convenait d'associer Semo Sancus Dius Fidius à Jupiter Jura-

1. DIONYS., II, 49 : Τοῦτον δὲ τὸν Σάγκον ὑπὸ τινῶν Πίστιον καλεῖσθαι Δία.

2. PRELLER-JORDAN, *op. cit.*, t. II, p. 274; — R. LANCIANI, *Pagan and christian Rome*, p. 105.

3. *Codex Barberini*, XXX, 92 m, cité au C. I. L., VI, 567 : *Fu trovato l'anno passato a San Bartolomeo dell' Isola, vicino alla clinica ch'è avanti alla porta del convento nel far le fondamenta della fabbrica nuova, ed ivi vicino vi è un pezzo di piramide con geroglifici egizi.*

4. CANINA, *Bullett. dell'Instil. archeol.*, 1854, p. xxxvii : *Nei sotterranei della fabbrica annessa alla chiesa di San Giovanni di Dio Calibita nell' isola Tibertina.*

rius, on n'aurait pas cependant traité en égaux le dieu et le génie ; ce dernier n'avait pas la même importance ; une statue lui suffisait. Son culte n'était ici que secondaire et subordonné, simple dépendance de celui qu'on rendait à Jupiter Jurarius.

L'introduction de Semo Sancus dans l'île tibérine, par conséquent, ne devait pas remonter, comme on aurait pu le croire au premier abord, à une époque très ancienne. Elle est postérieure en tout cas à la fondation du sanctuaire de Jupiter. Peut-être même n'eut-elle lieu que sous l'Empire. Sans doute Semo Sancus Dius Fidius était une vieille divinité nationale, et son temple du Quirinal datait des rois ou des premières années de la République. Mais il semble qu'on l'ait ensuite laissé de côté. L'Héraklès grec fit oublier l'Hercule italique. Son nom est très rarement cité dans les textes littéraires. De toutes les inscriptions qui l'intéressent, aucune ne fut gravée sous la République<sup>1</sup>. Les empereurs paraissent avoir fait effort, au contraire, pour ranimer l'antique divinité méconnue. C'est alors que la décurie des *sacerdotes bidentales* manifeste son existence, multiplie les dédicaces, érige la statue du Quirinal, retrouvée en 1880, et celle de l'île tibérine, dont la base seule nous est parvenue. Semo Sancus profita du mouvement de renaissance religieuse qui commença pendant les règnes d'Auguste et de Claude et se continua pendant ceux des Antonins. Les empereurs essayèrent de faire reflourir les cultes nationaux. Les dieux italiques, trop longtemps éclipsés par les dieux plus personnels, plus vivants, plus séduisants de la Grèce et de l'Orient, jouirent alors d'un retour de fortune inespéré. En même temps, et pour assurer, autant que possible, la durée de leur œuvre, les princes relevèrent les antiques corporations sacerdotales, depuis des siècles abolies ou négligées. La décurie des *sacerdotes bidentales* fut du nombre de ces collèges rappelés à la vie et veilla de nouveau sur le culte de Semo Sancus lui aussi ressuscité.

A quel empereur convient-il d'attribuer la restauration du

1. Les inscriptions du C. I. L., VI, 567 et 568, la dédicace de la statue découverte en 1880, la tablette de bronze signalée en 1892, sont de l'époque impériale, comme le prouvent leur paléographie et la forme orthographique *Deo Fidio*. Le plus ancien document épigraphique se rapportant à Semo Sancus est le calendrier de Venouse (C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 221) ; il a été gravé, d'après M. Mommsen, entre les années 738/46 avant Jésus-Christ et 757/3 après Jésus-Christ ; mais il faut ajouter que c'est probablement la copie d'un texte plus ancien ; on y lit *Dio Fidio*, et non *Deo Fidio*.

culte de Semo Sancus au Quirinal et son extension à l'île? Sur ce point les renseignements font défaut, et l'on ne peut qu'émettre des hypothèses. Deux noms surtout, parmi ceux des princes que préoccupait le souci de la religion italique, se présentent à l'esprit : les noms de Claude et d'Antonin<sup>1</sup>. Claude était sabin d'origine ; à ce titre, l'ancêtre légendaire de la race sabine, devait, tout spécialement, attirer son attention ; c'est pendant son règne, d'après saint Justin, qu'une statue aurait été dédiée entre les deux ponts à Simon le Magicien, c'est-à-dire à Semo Sancus. On sait aussi qu'Antonin le Pieux, cent ans plus tard, au temps même où vivait l'Apologiste, prit à tâche le rétablissement de l'ancienne religion<sup>2</sup> ; il mérita qu'on lui consacra une inscription honorifique pour le récompenser du soin qu'il prenait des cérémonies publiques, *ob insignem erga ceremonias publicas curam ac religionem*<sup>3</sup> ; les cérémonies du culte de Semo Sancus Dius Fidius furent peut-être de celles qui lui durent un renouveau d'éclat et de faveur, et peut-être est-ce seulement sous son règne que fut offerte à ce dieu la statue de l'île tibérine.

1. Sur la renaissance des vieux cultes italiques au temps de Claude et sous les Antonins, voir BOISSIER, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*.

2. C. L. VISCONTI, *Studi di storia e diritto*, 1881, p. 124. Les monnaies frappées pendant le règne d'Antonin le Pieux montrent l'importance qu'il attachait aux questions religieuses ; la plupart des sujets représentés sur les revers sont empruntés aux vieilles légendes romaines. Cf. FRÖHNER, *les Médaillons de l'Empire romain*, p. 46 à 74.

3. C. I. L., VI, 1001.



## CHAPITRE III

### LE TEMPLE DE FAUNUS

---

**La fête de Faunus dans l'île.** — Sur un fragment mutilé, mais de restitution certaine, d'un ancien calendrier romain découvert dans les fouilles de l'Esquilin en 1874, on lit<sup>1</sup> :

[*Deid(us) N feriae*] *Fauno* | [*i*]n *insul[a]*

« Au jour des ides, treizième jour du mois, fête de Faunus dans l'île<sup>2</sup>. »

Ce fragment appartenait à la colonne du mois de février, ainsi que le montrent les noms mêmes des différentes cérémonies qui s'y trouvent énumérées avant ou après celle-ci, et que l'on connaît par d'autres témoignages. C'est donc le 13 février, l'avant-veille des Lupercales, que les Romains invoquaient Faunus dans l'île tibérine. Un passage des *Fastes* d'Ovide l'indique également : « Aux ides de février, des autels du dieu agreste Faunus fument, à l'endroit où l'île divise en deux bras les eaux du Tibre<sup>3</sup>. »

Horace et Calpurnius font allusion à cette fête printanière, mais sans en préciser la date et sans dire à quel endroit de Rome on la célébrait<sup>4</sup>. Une autre solennité en l'honneur de Faunus avait lieu pendant l'hiver, le 5 décembre; une ode

1. C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 210.

2. D lettre nondinale, *N nefastus dies*.

3. OVID., *Fast.*, II, 493 :

*Idibus agrestis fumant altaria Fauni,  
Hic ubi discretas insula rumpit aquas.*

4. HORAT., *Carm.*, I, 4, 11 :

*Nunc et in umbrosis Fauno decet immolare lucis,  
Seu poscat agnam, sive malit hœdum.*

CALPURNIUS, *Eclog.*, V, 24 :

*Sed non ante greges in pascua mittito clausos  
Quam fuerit placata Pales: tum cespite vivo  
Pone focum, Geniumque loci, Faunumque Laremque  
Salso farre voca.*

d'Horace la rappelle<sup>1</sup>. Ni les vers du poète, ni les commentaires de ses scholiastes<sup>2</sup> ne permettent d'affirmer qu'elle concernât Rome. Les calendriers officiels la passent sous silence. Preller et M. Wissowa sont d'avis qu'Horace a voulu parler simplement d'une réunion toute rurale et locale, particulière au canton des environs de Rome où était située sa villa<sup>3</sup> : on sait par Probus qu'il y avait dans les campagnes de l'Italie des sacrifices à Faunus annuels ou mensuels<sup>4</sup>. M. O. Gilbert paraît disposé à croire cependant que la fête du 5 décembre était célébrée à Rome, soit sur l'Aventin, où avait lieu le 3 du même mois celle de *Bona Dea* ou *Fauna*, la sœur ou l'épouse légendaire de Faunus, déesse de l'agriculture et de la fécondité<sup>5</sup>, soit dans l'île tibérine, où Faunus avait un temple et où l'on sacrifiait cinq jours après à la divinité protectrice du fleuve, Tiberinus<sup>6</sup>. Ces hypothèses et ces rapprochements sont bien hasardeux. M. O. Gilbert abuse d'une coïncidence de dates peut-être fortuite. Le mutisme des documents épigraphiques est significatif. La seule fête de Faunus dans l'île tibérine dont on ait le droit d'affirmer l'existence était fixée au 13 février.

**Position du temple.** — Les termes dont se sert Ovide nous apprennent où se trouvait le temple de Faunus<sup>7</sup>. Il s'élevait à l'endroit où les eaux du fleuve se partagent, c'est-à-dire à la pointe qui regarde vers l'amont. Les archéologues romains du xvi<sup>e</sup> siècle assurent qu'il y avait à cette place plusieurs murs antiques de belle apparence; ils s'autorisaient du texte d'Ovide

1. HORAT., *Carm.*, III, 18 (*ad Faunum*), 9 :

Ludit herboso pecus omne campo  
Cum tibi nonæ redeunt decembres.

2. PORPHYRIO, *ad Hor.*, *loc. cit.* : *Nonis decembribus Faunalia sunt, h(oc) e(st) dies festus Fauni, in cuius honorem pecudes lasciviunt.* — Cf. ACRO, *ad eumd. loc.* : *Nonis enim decembribus Faunalia i(d) e(st) Faunorum cultus celebrantur.*

3. PRELLER-JORDAN, *Röm. Mythol.*, t. I, p. 580, n. 1; — WISSOWA, article *Faunus*, dans le *Lexicon* de ROSCHER. C'est aussi l'opinion de FOWLER, *the Roman festivals*, p. 255.

4. PROBUS, *ad Georg.*, I, 10 : *In Italia quidam annum sacrum, quidam menstruum celebrant.*

5. O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. der St. Rom.*, t. I, p. 150.

6. O. GILBERT, *op. cit.*, t. III, p. 82.

7. Sur le temple de Faunus dans l'île tibérine, voir : KIEPERT-HUELSEN, *Nomencl. topogr.*, p. 78; — HOMO, *Lex. de topogr. rom.*, p. 562; — C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd.; — JORDAN, *de Æsculapii, Fauni, Vejovis Jovisque sacris urbanis*, dans les *Commentationes in honorem Mommseni*, p. 359.

pour y reconnaître les vestiges du sanctuaire de Faunus<sup>1</sup>. Ficoroni, qui a pu voir encore ces ruines au XVIII<sup>e</sup> siècle, est du même avis<sup>2</sup>. Il ne reste plus actuellement aucune trace de l'édifice.

**Style de l'édifice.** — Du texte de Vitruve examiné précédemment il résulte que le temple de Faunus dans l'île, comme celui de Jupiter, était prostyle<sup>3</sup>.

**Date de la construction.** — C'est un 13 février qu'il avait été dédié : la fête annuelle rappelait la cérémonie de l'inauguration et se célébrait au même jour. Nous savons par Tite-Live en quelle année on le consacra au culte. Cn. Domitius Ahenobarbus et C. Scribonius Curio, édiles plébéiens, citèrent devant le peuple en 558/196 plusieurs fermiers des pâturages de l'*ager publicus, pecuarii*, qu'ils accusaient de concussion ou de retard dans le paiement des fermages. Trois de ces *pecuarii* furent condamnés. Avec l'argent des amendes les édiles firent bâtir un temple au dieu Faunus *in insula*<sup>4</sup> Deux ans plus tard, Cn. Domitius Ahenobarbus, l'ancien édile de 558/196, devenu préteur, procéda lui-même à la dédicace<sup>5</sup>.

**Multaticium argentum.** — Très souvent à Rome le produit des amendes servait à construire ou à décorer des sanctuaires ; les édiles curules ou plébéiens, qui étaient chargés d'intenter les poursuites dans l'intérêt de l'Etat et de faire prononcer les condamnations, présidaient à ces travaux. Le temple de la

1. Voir notamment : BARTH. MARLIANI, *Urbis Romæ topogr.*, 2<sup>e</sup> éd., Rome, 1544, V, 16 : (*Templum Fauni*) *cujus vestigia quædam adhuc cernuntur*; — LUC. FAUNO, *de Antiquit. roman.*, V, 4, dans le *Novus Thesaur. Antiquit. roman.*, de SALLENGRE, t. I, p. 298 : *In insulâ prora Faunus habuit templum, cujus modicum sunt vestigia; id flumine corrodente paulatim interiit.*

2. FICORONI, *Vestigia e rarità di Roma*, t. I, p. 42 : (on voit à la pointe nord de l'île) *rovine di fabbrica antica composta di gran pezzi di pietra dove secondo Livio era il tempio di Giove Licaonio e di Fauno.* — Il est nécessaire d'ajouter que peut-être les murs signalés par les érudits du XVI<sup>e</sup> siècle et par Ficoroni étaient-ils simplement des débris du revêtement en pierre de l'île tibérine. Voir plus haut, p. 34.

3. VITRUV., III, 2. Cf. ci-dessus, p. 249.

4. LIV., XXXIII, 42 : *Ædiles plebis, C. Domitius Ahenobarbus et C. Scribonius, Curio, multos pecuarios ad populi judicium adduxerunt. Tres ex his condemnati sunt; ex eorum multaticia pecunia ædem in insula Fauni fecerunt.*

5. LIV., XXXIV, 53 : *Ædes eo anno (560/194) aliquot factæ sunt : una Junonis... altera Fauni; ædiles eam biennio ante ex multaticio argento faciendam locurant, C. Scribonius et Cn. Domitius, qui prætor urbanus eam dedicavit.*

Victoire sur le Palatin, commencé par L. Postumius édile curule, inauguré par ce même personnage pendant son consulat, en 460/294<sup>1</sup>, — celui de Jupiter et de *Libertas* sur l'Aventin, qu'on devait à Ti. Sempronius Gracchus pendant son édilité, avant l'année 516/238<sup>2</sup>, — celui de *Flora* auprès du cirque Maxime, œuvre des édiles plébéiens L. et M. Publicius, en 510/238<sup>3</sup>, furent élevés eux aussi *ex multatitia pecunia, ex ære multatitio*. Les procès intentés aux usuriers permirent en 458/296, aux édiles curules Q. et Cn. Ogulnius de faire hommage d'un quadrigé à Jupiter Capitolin et de placer auprès du figuier Ruminal une statue de bronze de la louve allaitant Romulus et Rémus<sup>4</sup>, — en 562/192 aux édiles curules M. Tuccius et P. Junius Brutus de placer un quadrigé doré sur la faite de la *cella* du temple de Jupiter au Capitole et de consacrer au dieu douze boucliers<sup>5</sup>.

Ce n'est pas le hasard qui réglait l'emploi de ces ressources et les faisait affecter au sanctuaire de telle ou telle divinité particulière. Chaque fois que les textes sont assez explicites, chaque fois qu'ils indiquent la qualité et le crime des coupables frappés de condamnations pécuniaires, on devine les raisons qui ont guidé les édiles dans leur choix. Les sommes versées par les prêteurs de mauvaise foi servent à embellir la demeure de Jupiter, le protecteur souverain des transactions humaines, le dieu de la probité, le vengeur de l'honnêteté outragée. Le temple qui fut bâti en 459/295, auprès du cirque Maxime, par Q. Fabius Gurgés, édile curule, avec l'argent exigé des matrones convaincues d'adultère, était consacré à Vénus<sup>6</sup>. Il est naturel que les amendes imposées aux fermiers des pâturages aient été appliquées à la construction ou à la décoration de sanctuaires des divinités agricoles. En 458/296, pendant que les Ogulnii, édiles curules, poursuivaient les usuriers et faisaient des offrandes à Jupiter, les édiles plébéiens leurs collègues, L. Ælius Petus et C. Fulvius Curvus, obtenaient la condamnation de *pecuarii* prévaricateurs, et ornaient de coupes d'or le temple de Cérés<sup>7</sup>. On adorait en

1. Liv., X, 33.

2. Liv., XXIV, 16.

3. Tac., *Ann.*, II, 49.

4. Liv., X, 23.

5. Liv., XXXV, 41.

6. Liv., X, 31.

7. Liv., X, 23.

Cérès la déesse de la culture et de l'abondance. Faunus, lui aussi, était essentiellement rustique et champêtre ; les fautes commises par les fermiers des pâturages l'offensaient et provoquaient sa colère. Les édiles de l'année 558/196 ont cru qu'il leur appartenait de l'apaiser en lui dédiant un monument expiatoire, aux frais des *pecuarii*.

**Le culte de Faunus et l'île tibérine.** — Si l'on comprend sans peine que cet édifice ait été construit, ainsi que le dit Tite-Live, avec les sommes versées par les fermiers des pâturages, on peut s'étonner que les Romains l'aient placé dans l'île tibérine. Celle-ci était située en dehors de l'enceinte consacrée du *pomerium*. Pourquoi les édiles ont-ils relégué sur son territoire le sanctuaire qu'ils élevaient à Faunus, comme s'il leur eût été interdit de le bâtir à l'intérieur même de la cité ? Quelle était la cause de cette exclusion ? Pourquoi ce dieu a-t-il partagé le sort d'Esculape et de Jupiter Jurarius ?

On serait tenté tout d'abord de l'expliquer par les circonstances mêmes qui accompagnèrent la fondation du temple. Il avait une origine impure ; il rappelait à la fois les malversations des *pecuarii* et la punition qui leur était infligée ; pouvait-il figurer dans la cité, à côté des constructions vouées spontanément par la vertueuse piété des magistrats et du peuple romain<sup>1</sup> ? — Cette explication n'est pas valable. En réalité, rien n'empêchait d'accueillir à l'intérieur du *pomerium* les monuments édifiés *ex multatitia pecunia*. Quelques-uns d'entre eux ont été rappelés plus haut ; ils étaient tantôt hors de l'enceinte consacrée, comme le temple de Jupiter et de *Libertas* sur l'Aventin, et ceux de *Flora* et de Vénus, près du cirque Maxime, tantôt dans l'enceinte, comme celui de la Victoire au Palatin. Il n'y avait donc pas de règle fixe à cet égard. L'usage religieux qu'on faisait de cet argent effaçait la tare de son origine. D'autres considérations ont poussé les Romains à placer leurs temples, selon les cas, à l'intérieur ou à l'extérieur du *pomerium*.

Nous savons sur quel principe reposait, à l'origine, la distinction des cultes accueillis dans la cité et des cultes maintenus en dehors de ses limites antiques. Les premiers étaient

1. C'est l'hypothèse que nous avons cru pouvoir avancer nous-même : M. BESNIER, *Jupiter Jurarius*, dans les *Mélanges d'archéol. et d'hist. de l'École de Rome*, 1898, p. 288.

nationaux, latins ou italiques ; les seconds étaient étrangers, d'origine lointaine, et plus particulièrement grecque ou orientale, récemment introduits à Rome<sup>1</sup>. M. O. Gilbert range Faunus parmi les dieux pérégrins<sup>2</sup>. Il n'a d'autre preuve à alléguer que l'existence même de son temple dans l'île tibérine, dont il faudrait précisément rendre compte. D'ailleurs, à l'époque où il fut construit, la loi qui imposait un traitement différent aux cultes nationaux ou étrangers n'était plus aussi strictement observée qu'autrefois : pendant la seconde guerre punique, on avait admis des divinités grecques et orientales sur le Capitole et sur le Palatin, au cœur de la cité<sup>3</sup>. La principale objection qu'on doit faire à M. O. Gilbert, c'est que Faunus, bien loin d'être d'origine pérégrine et d'importation récente, passait au contraire, et à juste titre, pour l'un des dieux les plus anciens du Latium. La religion romaine s'est lentement transformée et enrichie à travers les siècles ; elle a subi tour à tour des influences étrusques, helléniques, asiatiques ; il est possible de discerner ce qu'elle doit à chacune de ces sources tardives et d'isoler le fonds primitif et original que les apports ultérieurs sont venus ensuite altérer. Les Latins étaient un peuple de pasteurs et de laboureurs. Ils adorèrent d'abord les génies des bois et des champs. Leur première religion fut toute rustique. Les fêtes qu'énumère le vieux calendrier romain embrassent le cycle annuel des occupations agricoles<sup>4</sup>. Faunus, comme Silvanus et Picus, Ops et Liber, est une de ces vieilles divinités rurales que d'autres firent plus tard négliger et qui laissèrent peu de traces à l'époque historique dans le culte public, mais qui, au début, attiraient seules l'attention des populations de l'Italie et recevaient seules leurs prières et leurs offrandes.

**Caractère véritable du dieu Faunus.** — Le choix qu'on a fait de l'île tibérine pour abriter Faunus ne peut s'expliquer ni par les circonstances de la fondation du temple, ni par l'origine du culte. C'est la nature même du dieu, c'est son caractère exclu-

1. Voir plus haut, p. 171.

2. O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. der St. Rom.*, t. III, p. 82.

3. Voir plus haut, p. 174.

4. Consulter sur ce point, outre le commentaire des *Fastes*, par MOMMSEN, dans le C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 283, l'intéressante *Conclusion* du livre de FOWLER, *the Roman festivals*.

sivement agreste qui ont empêché de l'introduire dans la cité.

Nous ne possédons sur lui que fort peu de renseignements authentiques et anciens<sup>1</sup>. On n'a retrouvé à Rome ou aux environs aucune inscription qui lui soit dédiée<sup>2</sup>. Les textes littéraires qui le concernent sont relativement récents et souvent suspects. Quand les érudits et les lettrés grecs ou disciples des Grecs entreprirent de mettre en harmonie la religion romaine et la religion hellénique et de les confondre l'une avec l'autre, ils assimilèrent Faunus à Pan<sup>3</sup> et les faunes aux satyres<sup>4</sup>; il ne faut pas être dupe de ces rapprochements tardifs; ils ont toujours quelque chose d'artificiel et de forcé; le Faunus italique ressemblait sans doute par certains côtés au dieu Pan, mais il devait aussi s'en distinguer par quelques traits, que, malheureusement, les écrivains postérieurs laissèrent dans l'ombre. D'autre part, les annalistes, qui interprétaient à leur façon les vieilles traditions, racontèrent qu'il était un roi des Aborigènes divinisé<sup>5</sup>, le troisième sur la liste légendaire des rois du Latium<sup>6</sup>, et qu'il représentait une

1. Voir sur FAUNUS : PRELLER-JORDAN, *Röm. Mythol.*, t. I, p. 379; — HILD, article *Faunus* dans le *Dictionn. des Antiq.* de DAREMBERG et SAGLIO; — WISSOWA, article *Faunus* dans le *Lexicon* de ROSCHER; — FOWLER, *op. cit.*, p. 256 et p. 312; — AUST, *die Religion der Römer*, p. 138.

2. On a découvert, au contraire, dans la campagne et dans Rome même un très grand nombre d'inscriptions consacrées à une autre divinité rurale et ancienne, analogue à Faunus, Silvanus. Le culte de Faunus semble avoir été assez vite oublié; le culte de Silvanus a survécu en se transformant: le dieu rustique des bois fut honoré comme le gardien des jardins et des propriétés, *custos hortuli, tutor finium* (FOWLER, *op. cit.*, p. 258).

3. PROBUS, *ad Georg.*, I, 10: *Eundem Pana, eundem Inuum, eundem Faunum quidam interpretantur.*

4. Les *Fauni* ressemblaient au dieu Faunus, dont ils étaient comme autant de répliques inférieures et atténuées; ils possédaient les mêmes attributions que lui; c'étaient des génies lubriques, errant dans les campagnes; ils apparaissaient aux paysans; ils exerçaient sur les récoltes et les troupeaux une influence tantôt salutaire, tantôt néfaste. — WISSOWA (*loc. cit.*) pense qu'il n'y avait à l'origine qu'un seul Faunus; par imitation de la mythologie grecque on imagina ensuite des *Fauni* secondaires correspondant aux *Satyres*, comme Faunus correspondait à Pan. — D'après FOWLER (*op. cit.*, p. 260), la croyance aux *Fauni* serait antérieure au culte d'un Faunus unique; on se figurait d'abord qu'un nombre infini de divinités toutes pareilles protégeaient les campagnes et les pâturages; la conception d'un seul Faunus est le produit d'un travail ultérieur d'abstraction et de simplification. Les textes qu'allègue M. Fowler (VARRO, *de Ling. lat.*, VII, 36; SERVIUS, *ad Georg.*, I, 10) prouvent tout au moins que les *Fauni* étaient connus et adorés en Italie, comme Faunus lui-même, avant toute pénétration hellénique et en dehors de toute assimilation aux divinités de la Grèce.

5. DIONYS., I, 31; — SERT., *Vitell.*

6. VERG., *Æn.*, VII, 45: *Saturnus, Picus, Faunus, Latinus.*

phase du développement de la race latine, une période de son histoire. Mais une pareille conception, imitée des systèmes mythologiques qui avaient cours en Grèce, était étrangère évidemment à l'esprit des Romains. Pour bien connaître les cultes primitifs, il convient de les examiner en eux-mêmes, abstraction faite de toute influence hellénique et de toute intrusion de légendes généalogiques.

Faunus était le dieu de la campagne et des pâturages<sup>1</sup>. Son nom dérivait, disait-on, de *favere* ou de *fari*; il signifiait ou bien celui qui favorise et qui protège<sup>2</sup>, ou bien celui qui parle et qui prédit<sup>3</sup>, — étymologies fantaisistes, mais qui nous montrent quelle idée se faisaient de lui les Romains. Il favorisait l'agriculture, il protégeait les troupeaux<sup>4</sup>. Il rendait ses oracles dans les bois; ceux qui venaient le consulter devaient se couronner de feuillage de hêtre, lui sacrifier des brebis, s'étendre sur une toison en attendant ses révélations<sup>5</sup>. Sous l'Empire, il n'était plus, comme Pan lui-même, qu'une divinité secondaire et subalterne; éliminé presque complètement de la religion officielle, il se survivait à peine dans la piété superstitieuse des paysans et dans les fictions des poètes<sup>6</sup>. Il avait eu cependant, à l'origine, une importance considérable. Le dieu des champs et des prés ne pouvait manquer d'être honoré tout particulièrement par les Latins, qui vivaient de la culture de la terre et de l'élevage du bétail. Virgile et Ovide en témoignent. Ils se piquaient d'être exactement informés du passé de Rome et de ses vieilles traditions religieuses. Ils ont fait

1. SERVIVS, ad *Æn.*, VIII, 343 : *Deus pastoralis est.*

2. SERVIVS, ad *Georg.*, I, 10 : *Quidam Faunos putant dictos ab eo quod frugibus faveant.* — SCHWEGLER, *Röm. Gesch.*, Tübingen, 1867-1872, t. I, p. 331, en conclut que le nom d'Evandre est la traduction du mot Faunus et veut dire comme lui le favorable, le bienveillant (SERVIVS, ad *Æn.*, VIII, 514 : *Quidam Faunum appellatum volunt eum quem nos propitium dicimus*); de là viendrait la légende d'après laquelle Faunus aurait reçu au pied du Palatin, sur l'emplacement de la future Rome, l'arcadien Evandre et ses compagnons.

3. VARRO, de *Ling. lat.*, VII, 36 (sur les Faunes) : *Hos versibus quos vocant saturnios in silvestribus locis traditum est solitos fari, a quo fundo Faunos dictos*; — SERVIVS, ad *Æn.*, VII, 81 : *Faunus ἀπὸ τῆς φωνῆς dictus quod voce non signis ostendit futura.*

4. HORAT., *Carmin.*, I, 17, 2 :

Defendit igneam æstatem capellis  
Usque meis, pluviosque ventos.

5. Sur les oracles de Faunus, voir les textes réunis par DEIBNER, de *Incultatione*, p. 8, note 1, p. 10, 16, 17, 18, 19, 23, 26, 27, 41.

6. Cf. HILD, *op. cit.*, p. 1021-1023.



une place dans leurs poèmes à Faunus, qu'ils représentent comme un génie tutélaire et prophétique de la race latine. Au livre VII de l'*Enéide*, c'est lui qui annonce au roi Latinus les illustres destinées futures de son pays<sup>1</sup>. Au livre III des *Fastes*, c'est lui encore que Numa va consulter, en même temps que Picus, sur le conseil d'Egérie : ils sont l'un et l'autre les dieux du sol romain, *romani numen uterque soli*<sup>2</sup>.

L'Aventin, les Lupercales, le Septimontium. — Faunus cependant, si important qu'ait été son culte, ne possédait aucun temple à Rome avant l'année 560/494<sup>3</sup>.

Preller a cru qu'un sanctuaire lui était consacré très anciennement sur l'Aventin, en dehors du *pomerium*<sup>4</sup>. Ovide raconte en effet dans les *Fastes* que Numa vint à cet endroit s'emparer par surprise de Faunus et de Picus pour les obliger à lui révéler l'avenir<sup>5</sup>. Mais les conséquences que Preller tire de ce texte sont à coup sûr excessives ; il n'implique nullement l'existence sur la colline aventine d'un édifice totalement inconnu par ailleurs. On sait qu'au pied de l'Aventin s'élevait un temple de *Bona Dea* ou *Fauna*<sup>6</sup> ; la colline était située dans la campagne, tout auprès de la Rome primitive où régnait Numa ; ces raisons suffisent à nous faire comprendre qu'Ovide ait assigné ce lieu de rencontre au dieu et au roi.

Si les Lupercales étaient vraiment, comme le disent les écrivains de l'époque impériale, une fête de Faunus, et la grotte du Lupercale au Palatin un de ses sanctuaires, il faudrait avouer que dès les temps les plus reculés de l'histoire

1. VERG., *Æn.*, VII, 81.

2. OVID., *Fast.*, III, 291.

3. Il faut ajouter qu'à notre connaissance, après la construction du temple de Faunus dans l'île tibérine, les Romains ne lui en élevèrent aucun autre : le temple de l'île lui-même n'est mentionné que par le calendrier de l'Esquilin, Ovide, Tite-Live et Vitruve ; nous ne savons rien de son histoire. Le culte de Faunus ne fut donc jamais florissant à Rome. Il ne bénéficia, au début du second siècle avant l'ère chrétienne, que d'un retour de faveur tout momentané. Peut-être profitait-il alors du mouvement de renaissance religieuse provoqué par les désordres de la seconde guerre punique, qui avaient ranimé les sentiments de piété des Romains et rappelé leur attention vers les vieilles divinités nationales.

4. PRELLER-JORDAN, *Röm. Mythol.*, t. I, p. 391 ; — O. GILBERT (*Gesch. und Topogr. der St. Rom.*, t. II, p. 150, note) est du même avis.

5. OVID., *Fast.*, III, 291.

6. OVID., *Fast.*, V, 148 ; — CIC., *de Dom.*, 130 ; — LYDUS, *de Mens.*, IV, 52 ; — MACROB., *Saturn.*, I, 12, 18 et 21.

de Rome il aurait été honoré à l'intérieur de la cité ; son culte serait l'un des plus vieux du peuple romain. Il n'en est rien. Les Lupercales ont été l'objet récemment de plusieurs études qui tendent à prouver qu'à l'origine, en dépit de l'opinion généralement admise jusqu'ici, elles n'intéressaient pas Faunus<sup>1</sup>. Le dieu qui y présidait, c'était Lupercus, invoqué peut-être aussi, comme le croient M. Unger et M. Pascal, d'après Tite-Live<sup>2</sup>, sous le nom de Inuus. Les Anciens assimilaient sans hésitation Lupercus à Faunus<sup>3</sup>. Inuus n'était plus, sous l'Empire, qu'un vocable particulier du dieu des champs<sup>4</sup>. On faisait venir Lupercus de *lupum arcere* et Inuus de *ineundo*<sup>5</sup>. Celui qui écarte les loups et celui qui féconde les troupeaux se confondirent désormais avec la divinité protectrice des pâturages. Mais nous connaissons assez l'ancienne religion italique, qui multipliait les êtres surnaturels, pour affirmer que primitivement des personnages différents répondirent à ces noms divers. L'identification de Faunus et de Lupercus, de Faunus et d'Inuus, est tardive, et due sans doute à l'influence des Grecs, qui s'efforçaient de simplifier le Panthéon des Romains et d'y mettre un peu d'ordre et de symétrie. M. Unger la conteste, et prétend que l'étymologie courante de Lupercus et d'Inuus ne fut imaginée qu'après coup, pour la justifier ; il rapproche le premier du verbe *luere*, purifier ; il voit dans Inuus un dieu étrusque<sup>6</sup>, plus ou moins analogue au Mars des Latins. Pour M. Pascal, les cérémonies expiatoires des Lupercales et les fonctions religieuses des prêtres appelés Luperques se rapportent au culte de la louve qui allaita Romulus et Rémus, et celle-ci est elle-même une divinité du monde infernal, la Terre, nourrice des héros éponymes

1. MANNHARDT, *die Lupercalien*, dans ses *Mythologische Forschungen*, Strasbourg, 1884, p. 72 ; — PASCAL, *le Divinità infere e i Lupercali*, dans les *R. C. dei Lincei*, 1895, p. 138 ; — FOWLER, *op. cit.*, p. 310.

2. LIV., I, 5 : *Ibi Evandrum, qui ex eo genere Arcadam nullis ante tempestatibus tenuerat loca, sollenne adlatum ex Arcadia instituisse ut nudi juvenes, Lyceum Pana venerantes, per lusum atque lasciviam currerent ; quem Romani deinde vocarunt Inuum.*

3. JUSTIN., XLIII, 1, 7 : *In hujus radicibus templum Lycæo, quem Græci Pana, Romani Luperum appellant, constituit.*

4. Cf. PROBUS, *loc. cit.*

5. FESTUS, p. 15 : *Arcere prohibere est.* — SERVIUS, *ad Æn.*, VI, 776 : *Dicitur autem Inuus ab eundo passim cum omnibus animalibus, unde et Incubo dicitur.*

6. Son principal argument est l'existence en Etrurie du nom de lieu *Castrum Inui*, cité par VERG., *Æn.*, VII, 775.

de Rome ; Lupercus-Inuus est un dieu pastoral étrusque appelé plus tard Faunus par les Latins, qui donnaient à toutes les divinités pastorales ce nom générique, comme les Grecs celui de Pan. M. Fowler, sans adopter entièrement les conclusions de M. Unger, qu'il estime trop aventureuses, fait remarquer que le dieu des Lupercales, quels que soient son nom véritable et son origine, ressemble beaucoup à Mars : c'est une divinité locale du Palatin, où Romulus, fils de Mars, fonda la *Roma Quadrata* ; les mots mêmes de Lupercales et de Lupercus rappellent la louve, consacrée au dieu de la guerre.

Ces travaux et ces hypothèses n'ont pas encore tout à fait éclairci la question. Il semble bien établi du moins que la fête du 15 février n'était pas d'abord célébrée en l'honneur de Faunus. On peut même se demander, avec M. Fowler, si l'idée que Faunus était le dieu des Lupercales ne remonte pas précisément à l'époque de la construction de son temple dans l'île tibérine<sup>1</sup>. Le texte le plus ancien qui le fasse intervenir dans la légende du Palatin est un fragment de l'historien Cincius Alimentus<sup>2</sup>, qui vivait au début du II<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne. Et ce n'est certes pas par hasard et sans intention qu'on dédia le temple de l'île et qu'on fêta ensuite chaque année Faunus le 15 février. La date adoptée pour la cérémonie ne prouve pas que Faunus et Lupercus fussent originellement identiques, mais bien qu'à partir d'un certain moment on a voulu de parti pris les mettre en rapport l'un avec l'autre et effacer entre eux toute différence.

Sur le calendrier d'Amiternum, au jour fixé pour la fête du *Septimontium*, le 11 décembre, on lit<sup>3</sup> : AG·IN. D'après M. Mommsen ces lettres signifient : *Ag(onia) In(ui)*<sup>4</sup>. Faunus, sous le nom particulier d'Inuus, serait le protecteur du *Septimontium*, de la Rome contemporaine des derniers rois, embrassant les sept collines de la rive gauche du Tibre. Une autre divinité champêtre, Palès, dont la fête — les *Palilia* — avait lieu le 21 avril, anniversaire de la fondation de la cité par Romulus, n'était-elle pas la patronne de la première Rome, de la *Roma Quadrata* du Palatin ? Quand bien même Faunus

1. FOWLER, *op. cit.*, p. 257.

2. Cité par SERVILIUS, *ad Georg.*, I, 40 : *Cincius et Caius aiunt ab Evandro Faunum deum appellatum.*

3. C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 245.

4. C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 336. — Cf. O. GILBERT, *Gesch. und Topogr. der St. Rom.* t. II, p. 192 : t. I, p. 224, note.

ne devrait pas être considéré comme le dieu des Lupercales, il serait encore mêlé aux légendes des origines, et le culte qu'on lui rendait dans Rome remonterait, sinon à la fondation de la ville, du moins à ses plus anciens accroissements. L'interprétation de M. Mommsen n'est pas acceptable. M. Wissowa explique plus simplement le texte du calendrier par une faute de gravure; il propose de rétablir : AGON, *agon(ia)*<sup>1</sup>. Le nom d'Inuus ne se rencontre sur aucun document épigraphique et n'est connu que par Tite-Live. S'il était écrit réellement sur le calendrier d'Amiternum il n'occuperait pas la place que lui attribue M. Mommsen, entre le nom de la fête, *Ag(onia)*, et la lettre NP, qui qualifie ce jour; le nom du dieu est toujours indiqué après les lettres F, N, NP, jamais avant elles. Rien ne nous autorise à considérer Faunus comme le dieu du *Septimontium*.

**La fondation du temple de l'île tibérine.** — On ne relève donc aucune trace du culte de Faunus à Rome antérieurement à la construction du temple de l'île tibérine. Le dieu de la campagne et des pâturages n'était pas adoré dans les villes. Les paysans lui dressaient des autels; les citadins le négligeaient, n'ayant pas besoin de son assistance. Comme l'observe très justement M. Fowler, les édiles qui lui élevèrent son premier temple transformèrent un culte purement rustique en un culte urbain<sup>2</sup>. Et encore le mot *urbain* n'est-il pas tout à fait exact; *suburbain* serait plus vrai, puisque cet édifice se trouvait et devait être nécessairement en dehors de l'enceinte du *pomerium*.

Pour favoriser Faunus, si tardivement introduit dans le calendrier officiel de la cité, on assigna à la fête de son sanctuaire un jour déjà férié. Les ides de chaque mois étaient consacrées à Jupiter; celles de février devinrent la fête commune de Jupiter, ancienne divinité urbaine, et de Faunus, divinité rurale tout récemment admise aux abords de la ville; le partage servait les intérêts du dernier venu et contribuait à le faire plus facilement accepter<sup>3</sup>. Le temple de l'île fut dédié

1. WISSOWA, *de Feriis anni Romanorum vetustissimi observationes selectæ*, Marburg, 1891, p. XII.

2. FOWLER, *op. cit.*, p. 256.

3. Cf. JULLIAN, article *Ferix*, dans le *Dictionn. des Antiq.* de DAREMBERG et SAGLIO, t. II, 2, p. 1054.

en février, parce que c'était le mois des Lupercales dont Faunus devait être regardé à l'avenir comme l'inspirateur, et le jour des ides, parce que depuis longtemps on avait l'habitude de célébrer à cette date une cérémonie religieuse.

Il resterait à savoir quels motifs ont pu inciter les édiles à faire bâtir le temple de Faunus dans l'île tibérine plutôt qu'au Champ de Mars, ou sur l'Aventin, ou en tout autre quartier extra-pomérial de Rome.

Peut-être ont-ils voulu le rapprocher d'Esculape; malgré la différence de leurs origines et de leurs attributions, le dieu grec de la médecine et le dieu latin des pâturages se ressemblaient par le caractère bienfaisant et le pouvoir prophétique qu'on leur prêtait également; Esculape aurait mérité, lui aussi, qu'on le surnommât celui qui protège, celui qui rend des oracles.

Peut-être la construction projetée d'un temple de Jupiter dans l'île, voué à la bataille de Crémone en 554/200, bien qu'achevé et dédié seulement en 560/194, la même année que celui de Faunus, a-t-elle contribué à décider les édiles. On a d'autres exemples d'édifices contemporains élevés, comme ceux-ci, tout auprès l'un de l'autre : les temples de la déesse *Mens* et de Vénus Erycine au Capitole, promis en 537/217 sur l'avis des Livres Sibyllins, le premier par le préteur T. Otacilius, le second par le dictateur Q. Fabius Maximus, et inaugurés par les mêmes personnages, duumvirs en 539/215<sup>1</sup> — les temples de *Juno Regina* et de Diane auprès du cirque Flaminius, promis par M. Æmilius Lepidus, consul, pendant la guerre de Ligurie, en 567/187, et inaugurés par lui pendant sa censure en 575/179<sup>2</sup>. Il y avait certainement avantage à placer le sanctuaire de Faunus dans le voisinage de celui qu'on allait consacrer à Jupiter *in insula*; le crédit dont jouissait Jupiter auprès du peuple romain rejaillissait sur le dieu agreste qui réclamait en même temps que lui les hommages des fidèles. Faunus est doublement son obligé : non seulement il lui a emprunté pour sa fête le jour des ides de février, qui jusqu'alors lui était réservé, mais encore il s'est insinué à Rome à sa suite et pour ainsi dire sous son patronage.

On ne doit pas oublier enfin que l'île tibérine paraissait aux Romains tout naturellement désignée pour recevoir sur son

1. Liv., XXII, 9 et 10; XXIII, 30, 31 et 32.

2. Liv., XXXIX, 2; XL, 52.

territoire le dieu des champs cultivés et des pâturages ; les légendes qu'on racontait sur sa formation la prédisposaient à ce rôle. Elle était elle-même, en un sens, une œuvre et une création de Faunus : elle était née des moissons des rois jetées au fleuve. Les édiles de l'année 558/196 s'inspirèrent certainement du souvenir toujours vivant de ces fabuleuses origines.

---

## CHAPITRE IV

### LE SACELLUM DE TIBERINUS

---

**Le culte des eaux.** — Les Romains adoraient, sous le nom de Tiberinus, le fleuve qui traversait leur ville <sup>1</sup>.

En Italie comme en Grèce le culte des eaux tenait une grande place dans la religion primitive<sup>2</sup>. Les forces mystérieuses qui font jaillir les sources et couler les rivières inspiraient le respect et la crainte. L'eau est un élément à la fois bienfaisant et redoutable. Elle féconde le sol, entretient et renouvelle la vie. Elle provoque aussi d'irréremédiables catastrophes ; l'homme est incapable de lutter contre elle ; il assiste, impuissant et désarmé, aux crues, aux inondations qui désolent les campagnes et mettent en péril la sécurité même des villes. Les Anciens, qui divinisait la nature entière et qui honoraient ses puissances secrètes dans leurs manifestations visibles, attribuaient à des esprits sacrés, à des génies, cette action salutaire ou néfaste. Chaque source, chaque rivière avait son génie, qui en était la personnification symbolique et le poétique symbole. Le dieu habitait la source ou la rivière, portait son nom, se confondait avec elle. Pour s'attirer ses bonnes grâces et détourner ses colères, on lui adressait des prières et des sacrifices, on lui élevait des autels et des temples. Les cités et les particuliers étaient intéressés à se le rendre propice. Les auteurs et les inscriptions nous ont conservé les noms d'un grand nombre de ces divinités protectrices des fontaines, comme la *fons Juturna* sur le Forum romain, des

1. SERVIUS, *ad Æn.*, VIII, 31 : *In sacris Tiberinus, in cœnolexia Tiberis, in poemate Tiberis vocatur* ; — *ibid.*, 330 : *A pontificibus indigitari solet*.

2. PRELLER-JORDAN, *Röm. Mythol.*, t. II, p. 120 ; — articles *Flumina* et *Fons*, par HILD, dans le *Dictionn. des Antiq.* de DAREMBERG et SAGLIO ; — articles *Flussgötter*, par LEHNERDT, et *Fons*, par STEDING, dans le *Lexicon* de ROSCHER.

petits ruisseaux, comme le Spino, l'Almo et le Nodinus, minuscules affluents du Tibre, ou des fleuves, comme le Numicius dans le Latium, le Clitumnus en Ombrie, le Volturnus en Campanie.

**Le culte de Tiberinus à Rome.** — Aucun fleuve d'Italie ne recevait autant de marques de vénération ni d'hommages que le Tibre<sup>1</sup>. Aux raisons générales qu'avaient les Romains d'honorer les dieux des eaux s'ajoutaient pour celui-ci quelques motifs particuliers de reconnaissance. Il contribuait grandement à la fortune et à la prospérité de Rome. L'importance de la ville, le rôle qu'elle joua dans le Latium d'abord, en Italie ensuite et dans tout le bassin de la Méditerranée, étaient dus en partie à son heureuse situation sur les bords du Tibre, non loin de la mer avec laquelle il la mettait en relations constantes et faciles. Les Anciens en avaient conscience : géographes, historiens, orateurs, poètes, ont célébré à l'envi les avantages de cette position privilégiée et les services que rendait le fleuve à la cité<sup>2</sup>. C'est lui qui la faisait communiquer avec les régions voisines et les pays lointains. C'est lui qui permettait à Rome de développer son commerce au dehors, de recevoir régulièrement et sûrement les immenses approvisionnements de blé nécessaires à sa subsistance. Mais, s'il était très calme et très utile en temps ordinaire, il se montrait violent et redoutable au moment des crues. Chaque hiver, chaque printemps, à l'époque des grands pluies, il roulait depuis les pentes de la chaîne Apennine un volume d'eau énorme ; il se précipitait comme un torrent, débordait hors de son lit habituel et se

1. PRELLER-JORDAN, *op. cit.*, t. II, p. 130; — article *Tiberinus*, dans la *Real Encyclopädie* de PAULY, par SCHEIFFEL.

2. STRABO, V, p. 234 : 'Ἐν δὲ τῇ μεσογαίᾳ πρώτη μὲν ὑπὲρ τῶν Ὠστίων ἐστὶν ἡ Ῥώμη καὶ μόνη γε ἐπὶ τῷ Τιβέρει κείται· περὶ ἧς, ὅτι πρὸς ἀνάγκην οὐ πρὸς αἴρεσιν ἔκτισται, εἴρηται; — *ibid.*, p. 235 : Πρὸς ταῦτ' οὖν τό τε τῶν μετὰλλων πλῆθος καὶ ἡ ὕλη καὶ οἱ κατακοιμίζοντες ποταμοὶ θαυμαστὴν παρέχουσι τὴν ὑποχορηγίαν... ἀλλ' ὁμως ἐπέλειπεν ἄν ἡ ἐπανόρθωσις, εἰ μὴ τὰ μέταλλα καὶ ἡ ὕλη καὶ τὸ τῆς πορθμείας εὐμεταγείριστον ἀντίειχε. — LIV., V, 54 : *Flumen opportunum, quo ex mediterraneis locis fruges devehantur, quo maritimi commeatus accipiantur.* — CIC., *de Rep.*, II, 5 : *Romulus urbem perennis annis et æquabilis, et in mare late influentis posuit in ripa, quo posset urbs et accipere ex mari quo egeret, et reddere quo redundaret; eodemque ut flumine res ad victum cultumque maxime necessariis non solum mari absorberet, sed etiam invectas acciperet ex terra.* — VERR., *Æn.*, VIII, 62.

Ego sum pleno quem flumine cernis  
Stringentem ripas, et pinguis culta secantem,  
Caruleus Thybris, cælo gratissimus annis.



répandait dans les bas quartiers de la ville, jusqu'au Forum même, entraînant parfois les ponts et baignant le pied des maisons et des temples<sup>1</sup>. Les Romains s'effrayaient des dangers que leur faisait courir Tiberinus. Ils lui rendaient un culte à la fois pour le remercier de ses bons offices et pour prévenir ses violences.

**Antiquité de ce culte.** — L'institution de ce culte remontait aux origines de la cité. Une vieille tradition, que rapporte saint Augustin d'après Varron, prétendait que Romulus avait rangé Tiberinus au nombre des premiers dieux de Rome, en même temps que Janus, Jupiter, Mars, Picus, Faunus et Hercule<sup>2</sup>. Les annalistes grecs, selon leur coutume, imaginèrent des fables généalogiques pour expliquer le nom du fleuve. Le Tibre s'appelait d'abord *Albula*, *Rumon*, *Serra*, *Terentus*, *Coluber* : tous ces qualificatifs étaient tirés de sa nature physique et de son aspect<sup>3</sup>. Il eut ensuite pour héros éponyme et génie protecteur un personnage légendaire et mythique, Tiberinus ou Thybris, dont on fait tantôt un fils de Janus et de de Camasène, tantôt un chef étrusque, ou encore un roi d'Albe englouti dans les flots de l'*Albula*<sup>4</sup>.

Le rôle que jouaient les pontifes dans la construction des ponts prouve l'antiquité et l'importance du culte de Tiberinus<sup>5</sup>. Ils formaient le premier en dignité de tous les collèges sacerdotaux de Rome. Ils avaient la surveillance et la haute direction de la religion nationale, la présidence des cérémonies

1. PRELLER, *Rom und der Tiber*, dans les *Ber. d. sächs. Ges. d. Wiss.*, Leipzig, p. 134.

2. AUGUSTIN., *de Civ. Dei*, IV, 23 : *Quid ergo constituit Romanis deos Janum, Jovem, Martem, Picum, Faunum, Tiberinum, Herculem et si quos alios? — Ibid.*, VI, 10 : *Cluacinae Tatius dedicavit deam, Picum Tiberinumque Romulus*.

3. VERG., *Æn.*, VIII, 332 : *Amisit verum vetus Albula nomen*. — SERVIUS, *ad eumd. loc.* : *Antiquum hoc nomen a colore habuit*. — SERVIUS, *ad Æn.*, VIII, 63 : *Hoc est Tiberini fluminis proprium adeo ut ab antiquis Rumon dictus sit quasi ripas ruminans et exedens. In sacris etiam Serra dicebatur. Unde ait nunc : et pinguis culta secantem ; in aliqua etiam urbis parte Tarentum (autre leçon : Terentum) dicitur eo quod ripas terat (serra veut dire la scie)*. — Les livres des augures donnaient aussi au Tibre le nom de *Coluber*, à cause des sinuosités de son tracé : SERVIUS, *ad Æn.*, VIII, 95 : *Tiberim libri augurum colubrum loquuntur, tanquam flexuosum*.

4. Ces différentes légendes sont rapportées par SERVIUS, *ad Æn.*, VIII, 330 ; — OVID., *Métam.*, XIV, 613, et *Fast.*, IV, 47 ; — VARRON, *de Ling. lat.*, V, 30 ; — CIC., *de Nat. deor.*, II, 20 ; — LIV., I, 3 ; — DIONYS., I, 71.

5. BOURCHÉ-LECLERCQ., *les Pontifes de l'ancienne Rome*, Paris, 1874, p. 16.

sacrées. Pour jeter un pont par-dessus le Tibre et relier artificiellement les deux rives que la nature et les dieux avaient à dessein séparées, on jugeait nécessaire de les faire intervenir. Ceux-là seuls qui avaient le privilège exclusif de parlementer avec les dieux, de les apaiser, d'attirer leur protection sur les entreprises des hommes pouvaient empêcher que l'établissement d'un pont fût un attentat sacrilège et criminel contre la divinité du fleuve<sup>1</sup>.

L'antique sacrifice des Argées paraît avoir quelque rapport avec le culte de Tiberinus. Tous les ans, le jour des ides de mai, on précipitait du haut du pont Sublicius, en présence des pontifes et des vestales, vingt-quatre mannequins d'osier de forme humaine<sup>2</sup>. Il faut voir dans cette étrange cérémonie l'image et le simulacre d'anciens sacrifices humains abolis<sup>3</sup>. D'après Ovide et Denys d'Halicarnasse, les Argées étaient offerts à Saturne<sup>4</sup> ; d'après Festus, à Dis Pater<sup>5</sup>. Il est bien probable que Tiberinus prenait aussi sa part de l'expiation fictive : n'était-ce pas avec l'intention et dans l'espoir de l'apaiser et de se concilier sa faveur qu'on jetait dans les eaux des victimes vivantes ou des mannequins symboliques<sup>6</sup>?

**Ses manifestations.** — Le culte de Tiberinus, fondé dès l'époque royale, se perpétua sous la République et jusque sous l'Empire. Les pontifes et les augures prononçaient solennellement le nom du dieu dans les prières publiques<sup>7</sup>. Le 7 juin de chaque année, les pêcheurs célébraient des jeux en son honneur au Transtévère<sup>8</sup>. On lui prodiguait les épithètes louangeuses : *divus, sanctus, pater*<sup>9</sup>. Une inscription de Rome, à

1. Sous le règne de Tibère, le Sénat refusait encore, par scrupule religieux, de laisser endiguer ou détourner les affluents du Tibre : Tac., *Ann.*, I, 79.

2. Voir les articles *Argei*, par SAGLIO, dans le *Dictionn. des Antiq.* de DAREMBERG et SAGLIO, par STEUDING, dans le *Lexicon* de ROSCHER, par WISSOWA, dans la *Real Encyclopädie* de PAULY-WISSOWA.

3. HILD, *les Argées*, dans le *Bullet. de la Fac. des Lettres de Poitiers*, 1889, p. 36 et p. 115 ; — du même auteur, article *Flumina*, dans le *Dictionn. des Antiq.* de DAREMBERG et SAGLIO, t. II, 2, p. 4191.

4. OVID., *Fast.*, V, 627 ; — DIONYS., I, 38.

5. FESTUS, p. 334 (passage très corrompu).

6. BOUCHÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, p. 278.

7. SERVIUS, *ad Æn.*, VIII, 330 : *A pontificibus indigitari solet* ; — CIC., *de Nat. deor.*, III, 20, 52 : *In augurum precatio Tiberinum, Spinonem, Almonem, Nodinum, alia propinquorum fluminum nomina videmus.*

8. OVID., *Fast.*, VI, 238 ; — FESTUS, p. 238. — Cf. ci-dessus, p. 82.

9. VERG., *Georg.*, IV, 369 : *Pater Tiberinus.*

temps de Dioclétien, l'appelle le père de toutes les eaux, *Tiberino patri aquarum omnium*<sup>1</sup>. Les poètes, Ennius, Virgile, et Claudien encore au v<sup>e</sup> siècle se sont plu à l'invoquer ou à le mettre en scène<sup>2</sup>. Des statues lui furent élevées, à l'imitation de celles du Nil à Alexandrie<sup>3</sup>. Son image se retrouve sur des médaillons, sur des monnaies<sup>4</sup>. On le représentait sous les traits d'un vieillard couché, présidant majestueusement au cours des eaux et aux destinées de la ville puissante assise sur ses bords.

**La fête de Tiberinus dans l'île.** — Une fête de Tiberinus avait lieu annuellement dans l'île tibérine le 8 décembre. On lit en effet sur le calendrier d'Amiternum, à la huitième ligne de la colonne consacrée au mois de décembre<sup>5</sup> :

*F VI C Tiberino in insula*

« Le sixième jour avant les ides, fête de Tiberinus dans l'île<sup>6</sup> ».

Il n'est pas surprenant que les anciens calendriers fassent mention d'une cérémonie solennelle dédiée au dieu du Tibre. Les Romains lui témoignaient trop de vénération, et depuis trop longtemps, pour omettre de lui réserver un de leurs jours de fête. Où pouvait-on mieux se réunir à cette occasion que dans l'île même formée par le fleuve, entourée de ses eaux?

**Le sacellum.** — Selon toute vraisemblance, Tiberinus avait entre les deux ponts, sinon un temple, dont le souvenir n'aurait pu entièrement se perdre, du moins un petit sanctuaire, une chapelle, *sacellum Tiberini*, où l'on venait sacrifier<sup>7</sup>. Nous ne savons pas quand ce sanctuaire fut fondé. L'antiquité du culte de Tiberinus à Rome et le fait même que la cérémonie du

1. C. I. L., VI, 773.

2. ENNIUS, *Ann.* (éd. L. Müller), vers 51 :

Teque, pater Tiberine, tuo cum flumine sancto.

VERG., *Æn.*, VIII, 31 : Tiberinus apparaît en songe à Enée et lui prédit l'avvenir de sa race. — CLAUDIAN., *Paneg. dict. Probino et Olybrio coss.*, 226 : Tiberinus s'arrête dans l'île tibérine pour contempler de loin le cortège des deux consuls (cf. ci-dessus, p. 65).

3. Par exemple la statue couchée du musée du Vatican.

4. FRÖHNER, *les Médaillons de l'Empire romain*, p. 51-52.

5. C. I. L., 2<sup>e</sup> éd., p. 243.

6. F lettre nondinale, C *dies comitalis*.

7. KIEPERT-HUELSSEN, *Nomencl. topogr.*, p. 66 ; — HOMO, *Lex. de topogr. rom.*, p. 502.

8 décembre figure sur un calendrier officiel du temps de la République nous autorisent à croire qu'il remonte à une époque assez reculée. Peut-être avait-il été élevé au moment d'une inondation, pour calmer le Tibre irrité. L'emplacement du *sacellum* n'est pas mieux connu que la date de sa construction. Tout ce que l'on peut dire, c'est que, si les Romains ont eu l'intention, comme il est vraisemblable, de rapprocher autant que possible l'autel du dieu et les eaux du fleuve qui était son domaine, ils auront dû le placer sur la berge, à l'une des extrémités de l'île. Le temple de Faunus occupait la pointe nord, vers l'amont. A la pointe sud, en aval, derrière le temple d'Esculape et ses dépendances, il y avait place pour un petit sanctuaire, d'où le dieu du Tibre contemplait les vieux quartiers de Rome et la courbe du fleuve entraînant ses flots, par-delà les collines à l'horizon, vers la mer.

**Tiberinalia et Portunalia.** — M. Mommsen n'admet pas cette hypothèse. Selon lui, c'est auprès du pont Fabricius, dans la partie centrale de l'île, qu'avait lieu la fête de Tiberinus et qu'était située sa chapelle<sup>1</sup>. Le calendrier d'Amiternum, qui mentionne la solennité du mois de décembre, indique pour le 17 août une fête du dieu Portunus près du pont *Æmilium*<sup>2</sup> :

*E XVI Port(uno) NP fer(iæ) Portuno | Portuno ad pontem Æmilium.*

« Le seizième jour avant les kalendes de septembre, fête de Portunus près du pont *Æmilium*<sup>3</sup>. »

Les autres calendriers conservés ne disent rien de la première cérémonie et citent tous la seconde : *Portunalia, fer(iæ) Portuno, Portuno ad pontem Æmilium*<sup>4</sup>. Mais sur l'un d'entre eux, celui de Philocalus, on lit pour ce même jour, au lieu de *Portunalia, Tiberinalia*<sup>5</sup>. M. Mommsen attache une grande importance à ce dernier texte. Il conclut de la confusion faite par l'auteur du calendrier entre les *Portunalia* et les *Tiberinalia* qu'ils étaient identiques. Portunus ne serait

1. C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 325.

2. C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 244.

3. E lettre nondinale; le sens des lettres NP est obscur (*nefastus, nefastus purus, nefastus fer(iæ)us?*); cf. C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 289.

4. C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 217, p. 225, p. 240, p. 248, p. 252.

5. C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 270.

qu'un nom ancien de Tiberinus. On sait par Festus que l'un des douze flamines mineurs s'appelait *flamen Portunalis*<sup>1</sup> : c'est une preuve certaine que le culte de Portunus-Tiberinus appartenait à la religion italique primitive. Varron nous apprend que Portunus avait un temple dans le port du Tibre<sup>2</sup>; le mot *portus* ne peut s'appliquer qu'à un port de mer; un port fluvial s'appelait *emporium*; le sanctuaire de Portunus *in portu* était donc à l'embouchure du Tibre, à Ostie. On célébrait la fête du 17 août à Rome et à Ostie à la fois. Les fidèles se rendaient en procession d'une ville à l'autre. Ovide, racontant l'arrivée à Rome du navire qui ramenait de Pessinonte la pierre noire de Cybèle, nous dit qu'en remontant le Tibre on rencontrait à un détour du fleuve les *atria tiberina*<sup>3</sup>; pour M. Mommsen, ces *atria* étaient un petit édifice sur la rive, consacré à Tiberinus-Portunus, et où faisait halte la procession des *Portunalia*. A Rome les *Tiberinalia* du mois de décembre avaient lieu dans l'île : le calendrier d'Amiternum l'affirme; les *Portunalia* ou *Tiberinalia* du mois d'août avaient lieu près du pont Æmilius : tous les calendriers l'assurent. Or, d'après M. Mommsen, le pont Æmilius n'est autre que l'un des ponts de l'*insula tiberina*, celui que l'on appelle généralement le pont Fabricius. Les deux indications topographiques coïncident par conséquent. Le sanctuaire unique de Tiberinus-Portunus se trouvait dans l'île, au débouché du pont Æmilius-Fabricius.

La théorie de M. Mommsen repose tout entière sur l'identification du pont Æmilius et du pont Fabricius. S'il est prouvé que ces deux monuments sont distincts elle est impossible à défendre. On a examiné précédemment le système de M. Mommsen sur l'histoire et les noms des ponts; on a vu combien il était aventureux et téméraire; il multiplie les invraisemblances et les assertions gratuites; il substitue de pures hypothèses à des faits certains<sup>4</sup>. En réalité le pont Æmilius était

1. Festus, p. 217, s. v° *Persillum*. — Ce flamine aurait eu pour fonction d'oindre les armes de Quirinus avec une huile appelée *persillum* : attribution d'autant plus singulière que Quirinus avait lui-même un flamine spécial.

2. VARRON, de *Ling. lat.*, VI, 19 : *Portunalia dicta a Portuno cui eo die ædes in portu Tiberino facta et ferie institutæ.*

3. OVID., *Fast.*, IV, 339 :

Fluminis ad flexum veniant — Tiberina priores  
Atria dixerunt — unde sinister abit.

4. Cf. plus haut, p. 127.

situé au-dessous de l'île, à quelque distance en aval, assez loin du pont Fabricius. Il faut chercher sur l'une des rives du fleuve l'emplacement du sanctuaire de Portunus où l'on fêtait les *Portunalia* du mois d'août. D'après M. Huelsen, ce *Portunium* — c'est le nom que lui donnent Fronton<sup>1</sup> et peut-être aussi la *Notitia regionum*<sup>2</sup> — existerait encore : ce serait le petit temple rond et péripète qui se dresse sur la rive gauche, à l'extrémité du Vélabre et du *Forum boarium*, en face de l'église de Sainte-Marie *in Cosmedin*<sup>3</sup>.

La cérémonie du 17 août n'intéressait en rien Tiberinus. M. Mommsen exagère la valeur des Fastes de Philocalus ; ils ont été rédigés beaucoup plus tard que les autres calendriers qui nous sont parvenus ; ceux-ci datent de la fin de l'époque républicaine ou du début de l'époque impériale ; la compilation de Philocalus est du milieu du iv<sup>e</sup> siècle après l'ère chrétienne. L'accord de tous les anciens témoignages suffit à prouver que le véritable nom de la fête du 17 août était celui de *Portunalia*. La substitution du mot *Tiberinalia* au mot *Portunalia* est une erreur évidente. Peut-être l'auteur des Fastes ou le lapicide a-t-il écrit par négligence un nom pour un autre. Peut-être au iv<sup>e</sup> siècle le culte de Portunus était-il tombé en désuétude, mal connu et mal compris, abusivement rapproché du culte de Tiberinus.

Portunus et Tiberinus sont deux dieux très différents ; ce que l'on sait de chacun d'eux empêche d'accorder à M. Mommsen qu'ils ne faisaient qu'un seul et même personnage, désigné successivement ou simultanément sous ces deux vocables. L'étymologie nous renseigne. Tiberinus, c'est le génie protecteur du fleuve qui traverse Rome. Portunus, s'il faut en croire Varron, c'est le dieu des ports, *portus*, et des portes, *portas*<sup>4</sup>, — deux aspects en somme assez voisins : un port n'est

1. FRONTO, *Epist.*, I, 7, p. 49 (éd. Naber, Leipzig, 1867) : *Idem evenit floribus et coronis : alia dignitate sunt in Portunio cum a coronariis veniunt, alia cum a sacerdotibus in templo porriguntur*. Il y avait donc auprès du Portunium un marché de fleurs et de couronnes.

2. La *Notitia* mentionne dans la XI<sup>e</sup> région, n° 12, un édifice appelé *Fortunium*. M. Huelsen propose de corriger le texte et de remplacer ce terme inconnu et barbare par le nom de *Portunium*.

3. HUELSEN, *il Foro boario e le sue adiacenze nell'antichità*, dans les *Dissert. della pontif. Accad. di archeol.*, série II, t. VI, 1896, p. 262.

4. *Schol. Veron. ad Æn.*, V, 241 : *Portunus, ut Varro ait, deus portuum portarumque præses. Quare hujus dies festus Portunalia, qua apud veteres claves in focum add... mare institutum*. La seconde phrase, qui pourrait nous renseigner sur les rites et cérémonies des *Portunalia*, est malheureusement trop

autre chose qu'une porte ouverte de la côte sur la mer. Portunus serait donc un Janus particulier<sup>1</sup>. Les Romains l'adoraient comme le protecteur du commerce de la ville et de la navigation fluviale. M. Mommsen a raison de soutenir que les ports fluviaux s'appelaient *emporia*; le nom de *portus* ne pouvait convenir strictement qu'à ceux des bords de la mer; les Anciens l'appliquaient cependant par extension et improprement à l'*emporium* de Rome<sup>2</sup>.

Il n'est pas impossible qu'une procession en l'honneur de Portunus allât, le 17 août, comme le suppose M. Mommsen, de Rome à Ostie, mais aucun texte ne l'indique. Quant aux mots *atria Tiberina* dans les *Fastes* d'Ovide, ils ne désignent nullement un sanctuaire de Portunus sur les bords du Tibre, ni même un sanctuaire de Tiberinus. On doit les traduire simplement par les mots « entrée du Tibre ». L'*atrium* était la première pièce de la maison romaine. De même et par analogie on appelait *atria Tiberina* l'endroit où le navigateur, remontant le courant, perdait de vue la mer, que lui cachaient les détours de la vallée, et entraît définitivement dans les eaux fluviales. Il ne faut donc pas confondre, ainsi que le faisait M. Mommsen, le pont *Æmilius* et le pont *Fabricius*, les *Tiberinalia* et les *Portunalia*, Tiberinus et Portunus. Rien n'oblige à situer le *sacellum Tiberini* au centre de l'île, près du pont *Fabricius*. A défaut de textes et de monuments, la simple convenance des lieux invite à croire bien plutôt qu'il s'élevait à la pointe méridionale.

**Tiberinalia et Volturnalia.** — Si les *Portunalia* ne concernaient ni Tiberinus, ni l'île tibérine, il n'en était peut-être pas de même d'une autre solennité religieuse de Rome. Les calen-

mutilée. — Cf. *FESTUS*, p. 56 : (*Portunus*) *clarim manu tenere fugebatur et deus putabatur esse portarum*. — Consulter sur Portunus et son culte : PRELLER-JORDAN, *Röm. Mythol.*, t. I, p. 323, et t. II, p. 433; — article *Portumnus* par PEAC dans la *Real Encyclopädie* de PAULY.

1. FOWLER, *the Roman festivals*, p. 202, serait disposé à croire que Portunus était primitivement le dieu des entrepôts, des magasins où l'on ramassait les blés. D'après Festus, p. 233, dans la loi des XII tables, le mot *portus* se trouvait employé avec le sens de *domus*, maison; on entendait peut-être à l'origine par *portus* un lieu de sûreté, de quelque nature qu'il fût. Portunus devint ensuite et tout naturellement le dieu des portes et des ports.

2. Voir les observations de JORDAN, *zur Römischen Topographie*, dans l'*Herмес*, 1870, t. IV, p. 257, et les exemples qu'il cite.

driers nous apprennent qu'il y avait, le 27 août, sixième jour avant les kalendes de septembre, une fête des *Volturnalia* ou un sacrifice au fleuve Volturnus<sup>1</sup> :

[G VI] *Volt(urno) NP Volturno flumini sacrificium*

Varron et Festus y font allusion, et l'on sait par eux qu'un flamine mineur portait le nom de *flamen Volturnalis*<sup>2</sup>. L'endroit où se célébrait la cérémonie est inconnu.

Un fleuve de Campanie s'appelait Volturnus; les habitants de Capoue et des environs lui rendaient un culte, comme les Romains à Tiberinus. Serait-ce donc lui qu'on adorait aussi à Rome? Preller le croyait. Son culte n'aurait été adopté par les Romains qu'après la prise de Capoue en 543/211<sup>3</sup>. M. Mommsen a contesté très justement cette opinion<sup>4</sup>. Volturnus n'était pas un dieu étranger, tardivement introduit dans le Latium, mais au contraire une ancienne divinité nationale, de tout temps connue et fêtée à Rome; l'existence d'un *flamen* particulier attaché à son service en témoigne. D'autre part, il avait sa place dans les vieilles légendes mythologiques et généalogiques. Arnobe raconte qu'on faisait de Janus le père de Fons, le gendre de Volturnus, le mari de Juturna<sup>5</sup>. Ce Volturnus romain ne peut être qu'un autre nom de Tiberinus. Le Tibre est le seul fleuve auquel les Romains aient eu besoin d'adresser leurs prières. Le mot *Volturnus*, qui se rattache à la même racine que *volvere*, rouler, est une épithète qu'on lui décernait ou l'un de ses vocables primitifs, dérivé de sa nature physique, aussi bien que ceux d'*Albula* ou de *Serra*. Les augures dans leurs invocations l'appelaient *Coluber*, à cause du tracé capricieux de son cours, qui ressemblait aux sinuosités d'un serpent. On le surnommait *Volturnus* à cause de son débit irrégulier et des masses d'eau qu'il

1. C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 240 (*Fasti Vallenses*). — Cf. aussi p. 214, p. 217, p. 225.

2. VARRO, de *Ling. lat.*, VI, 21 : *Fortunalia a deo Fortuno, cujus feriae tum.* — Cf. du même auteur, *op. cit.*, VII, 45 : *Sunt in quibus flaminum cognominibus latent origines, ut in his qui sunt versibus plurique :*

*Volturnalem, Palatuaem, etc.*

FESTUS, p. 379 : *Volturnalia Volturno suo deo sacra faciebant, cujus sacerdotem Volturnalem vocant.*

3. PRELLER-JORDAN, *op. cit.*, t. II, p. 143.

4. MOMMSEN, dans le C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 327.

5. ARNOB., *Advers. gentes*, III, 29 : *Janum quem ferunt Cælo atque Hecate procreatum in Italia regnasse primum, Janiculi oppidi conditorem patrem Fonti, Vulturni generum, Juturnæ maritum.*



roulait au moment des crues. Le *flamen Volturnalis* était le flamine de Volturnus-Tiberinus<sup>1</sup>.

Jordan, sans reprendre à son compte l'hypothèse insoutenable de Preller, a voulu expliquer autrement que M. Mommsen le nom du dieu et la cérémonie du 27 août<sup>2</sup>. Volturnus et Tiberinus seraient, d'après lui, deux personnages différents. Dans la légende de Tiberinus celui-ci est donné comme un fils de Janus et de Camasène ; Volturnus, au témoignage d'Arnobe, passait pour être le beau-père de Janus. Un vent d'est portait le même nom que le fleuve campanien<sup>3</sup>. La fête du 27 août n'aurait-elle pas été célébrée à l'origine en l'honneur d'une divinité de l'air ? Plus tard, comme le vent de tempête soulève les eaux, on joignit à sa fête un sacrifice au dieu du fleuve, Tiberinus.

La théorie de Jordan est trop subtile ; sans doute, d'après l'étymologie, le nom de Volturnus convenait aussi bien à un vent violent qu'à une rivière débordée et furieuse, et des textes nombreux prouvent qu'on en avait fait cet usage. Mais il n'est dit nulle part qu'on ait publiquement sacrifié à Rome au vent d'est divinisé. Mieux vaut donc s'en tenir à l'hypothèse plus simple de M. Mommsen : le Volturnus que citent les vieux calendriers était, comme ils le disent expressément, une divinité fluviale, un génie des eaux. On adorait en lui un aspect particulier de Tiberinus. Il n'est pas impossible que sa fête fût célébrée, elle aussi, le 27 août dans l'île, au *sacellum* de Tiberinus.

1. Si l'on admet cette interprétation, on est d'autant mieux fondé à rejeter l'identification que propose M. Mommsen entre Tiberinus et Portunus. Il y avait à Rome un *flamen Volturnalis* et un *flamen Portunalis*. M. Mommsen fait de celui-ci un second flamine de Tiberinus. Mais deux flamines différents ne pouvaient être affectés au service d'une seule divinité. Portunus est tout à fait distinct de Volturnus-Tiberinus et n'a rien de commun avec lui.

2. PRELLER-JORDAN, *op. cit.*, t. II, p. 143, note 1.

3. LUCRET., V, 742 :

Inde alie tempestates ventique sequuntur,  
Alitonaus Volturnus et Auster fulmine pollens,

GELL., II, 22 : *Hi sunt igitur tres ventus orientales, Aquilo, Volturnus, Eurus.*  
— Cf. LIV., XXII, 46 ; — PLIN., *Hist. nat.*, II, 47, etc.

CONCLUSION

**TOPOGRAPHIE DE L'ILE TIBÉRINE**  
**DANS L'ANTIQUITÉ**



## CONCLUSION

# TOPOGRAPHIE DE L'ILE TIBÉRINE DANS L'ANTIQUITÉ

---

**L'île tibérine au siècle des Antonins.** — L'île tibérine avait dans l'antiquité un tout autre aspect que de nos jours. Plus grande qu'elle n'est maintenant et toute baignée par les eaux du Tibre, elle ressemblait à un navire voguant sur le fleuve ; des revêtements de pierre, sculptés à l'imitation d'une proue et d'une poupe de bois, décoraient ses deux extrémités ; un petit obélisque se dressait au milieu comme un mât. Elle était, aux yeux des Romains pieux, le vaisseau d'Esculape, l'image agrandie de la trirème qui avait ramené d'Epidaure le serpent sacré. On y venait en pèlerinage consulter ou remercier l'oracle du dieu médecin. On y invoquait aussi les autres divinités qui possédaient sur son territoire des temples, des autels ou des statues, Jupiter Jurarius, Vejovis et Semo Sancus, Faunus et Tiberinus. Le siècle des Antonins marque, semble-t-il, le moment de sa plus grande prospérité. Ces empereurs remirent en honneur les vieux cultes dont elle était le centre unique ou principal, et tout particulièrement celui d'Esculape ; ils firent restaurer ou reconstruire ses édifices et ils ajoutèrent de nouvelles œuvres d'art à celles qui les ornaient déjà. Les fidèles, imitant l'exemple que donnaient les princes, se pressèrent en foule aux portes des sanctuaires ; les *ex-voto* s'accumulèrent devant les autels et dans les *favissæ*. Jamais encore l'île n'avait été si fréquentée ni enrichie de si nombreuses offrandes. Si l'on veut se la représenter telle qu'elle était au moment le plus brillant de son histoire, c'est à cette époque qu'il faut se reporter en imagination.

**Les ruines.** -- Pour lui rendre son antique physionomie, on a peu de secours à attendre des rares vestiges qui subsistent de ses monuments d'autrefois. Sans doute le pont Fabricius la rattache encore à la rive gauche du Tibre, sous le nom de *ponte Quattro Capi*, qu'il doit aux *Hermes quadrifrontes* encastés dans son parapet ; il est resté à peu près intact depuis sa première fondation. Mais le pont Cestius, ou plutôt le pont de Gratien qui l'avait remplacé au iv<sup>e</sup> siècle, a été démoli récemment. Dans l'île même les ruines sont peu nombreuses et peu remarquables<sup>1</sup>. La forme extérieure qu'elle affectait jadis, ses dimensions et sa superficie ont été modifiées à travers les âges par l'action destructive des eaux et par la main des hommes. Dès le xvi<sup>e</sup> siècle tous les édifices antiques, sauf les ponts, avaient disparu ; un mur en grand appareil, dernière trace du temple de Faunus à la pointe nord, vers l'amont, ne fut détruit par les crues du Tibre qu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, mais depuis longtemps le petit coin de terre qui le supportait avait été détaché du reste de l'île tibérine et constituait un îlot séparé, l'*isoletta*. Les seuls objets antiques conservés en place qui méritent d'être cités sont le fragment du revêtement en travertin de la pointe méridionale, les colonnes et les bases utilisées dans la construction de l'église actuelle de Saint-Barthélemy, le puits situé devant le maître-autel de cette même église, qui était peut-être la source sacrée du sanctuaire d'Esculape. Les fouilles qu'on a pratiquées dans l'île ne paraissent pas avoir été conduites avec beaucoup de méthode<sup>2</sup>. Elles furent entreprises sans suite, le plus souvent par des architectes et des ingénieurs peu soucieux d'archéologie, quand on a bâti ou réparé les églises et les couvents modernes ou quand on a procédé à des travaux nécessaires d'édilité, tels que la réfection du pont de Gratien et des berges. Elles ont ramené à la lumière un certain nombre d'inscriptions ; elles ont peu ajouté à ce que l'on savait par ailleurs de la topographie de ce petit quartier. On a recueilli dans le lit du Tibre une très grande quantité d'ex-voto en terre cuite, que le zèle des fidèles et des malades avait consacrés à Esculape ; on ne s'est pas préoccupé de retrouver sur le terrain la place

1. Voir, en appendice, la *Liste des ruines et objets antiques encore en place dans l'île*.

2. Voir, en appendice, la *Liste des principales fouilles effectuées dans l'île*.

exacte et les fondations des diverses parties de l'Asklépieion. Une chance heureuse a fait découvrir en 1854 le pavement en mosaïque du temple de Jupiter Jurarius ; il ne reste rien des autres sanctuaires, sauf quelques colonnes, et ce pavement lui-même, à peine retrouvé, a été aussitôt caché de nouveau à tous les regards.

**Les textes et les monuments figurés.** — Les textes littéraires, les documents épigraphiques, les monuments figurés nous donnent, d'autre part, des indications et des renseignements qui suppléent en partie à l'insuffisance des ruines. Les écrivains grecs et latins ont eu l'occasion assez souvent de s'occuper de l'île tibérine ; ils ont mentionné les épisodes les plus notables de son histoire<sup>1</sup>. Tite-Live et Denys d'Halicarnasse nous disent comment, d'après la tradition, elle aurait pris naissance. Ovide et Valère Maxime racontent l'arrivée du serpent d'Epidaure. Tite-Live encore rapporte à quelle date et dans quelles circonstances furent construits les temples de Jupiter et de Faunus. On relève dans les ouvrages de Varron et de Vitruve, de Pline l'Ancien et des lexicographes, d'intéressants détails sur les cultes célébrés *in insula*. Les fêtes qui avaient lieu chaque année en ce lieu sont citées par Ovide dans ses *Fastes* et par les vieux calendriers. Au tome VI du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, consacré à la ville de Rome, une soixantaine d'inscriptions sont indiquées comme provenant de l'île ; les unes, apposées sur les ponts, rappellent les noms des grands personnages qui les ont bâtis ; les autres ont été écrites sur des bases de marbre ou de pierre ; d'autres encore sont des épitaphes ; il faut y ajouter la grande inscription grecque qui relate les quatre cures miraculeuses opérées par le dieu guérisseur, et les tablettes votives retirées pendant ces dernières années du fond du Tibre<sup>2</sup>. Une statue d'Esculape, trouvée dans l'île, est déposée au musée de Naples ; selon toute apparence, les bas-reliefs du palais Rondinini, sur le Corso de Rome, ont la même origine. Le musée de Naples et le musée de Munich se sont partagé les débris du petit obélisque. Un médaillon d'Antonin le Pieux représente le serpent d'Epidaure débarquant de la trirème d'Ogulnius et se dirigeant vers l'endroit où s'élèvera son temple.

1. Voir la *Table des principaux textes littéraires cités*.

2. Voir la *Table des inscriptions*.

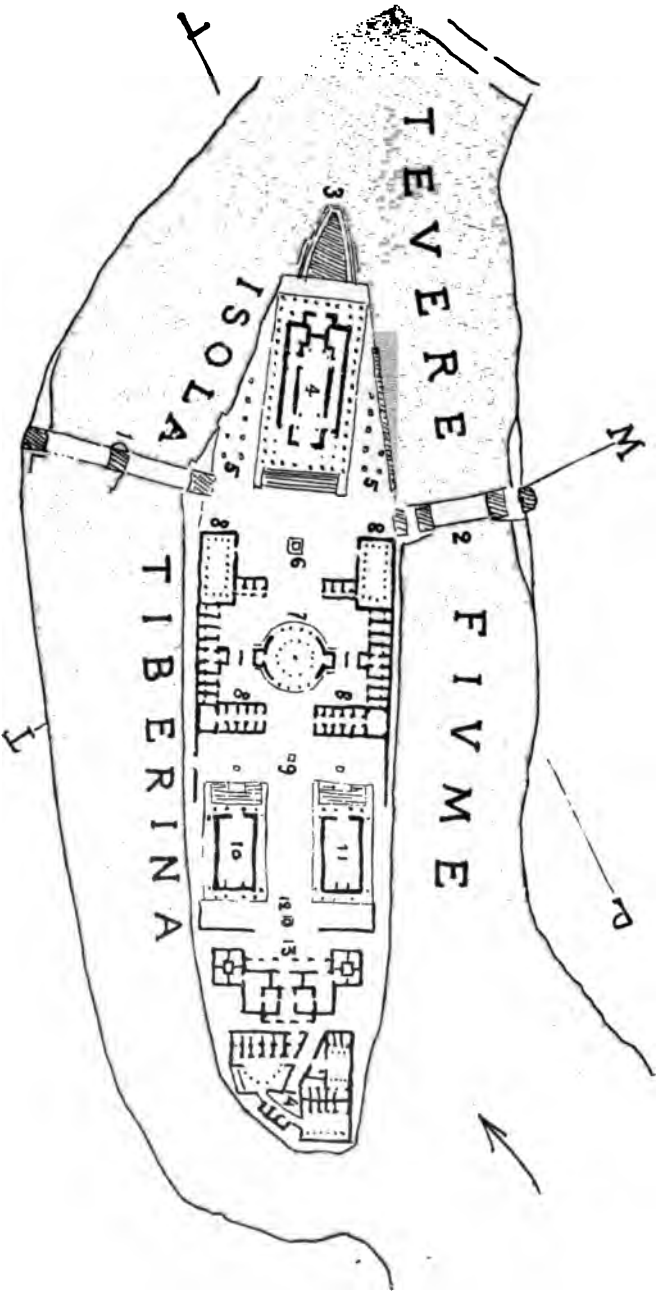


Fig. 27. — PLAN RESTAURÉ DE L'ÎLE TIBÉRINE

D'après Piranesi, *Antichità romane*, t. IV, pl. XIV.

1. Pont Fabricius. — 2. Pont Cestius. — 3. Ruines de la pompe. — 4. Temple d'Esculape. — 5. Autels en avant du temple. — 6. Obélisque. — 7. Atrium et statue d'Esculape. — 8. Hôpital. — 9. Statue de Jules César. — 10. Temple de Jupiter. — 11. Temple de Faunus. — 12. Statue de Seno sanctus. — 13. Prison. — 14. Maison des Anciens.

Les emblèmes qu'on voit au revers des monnaies de plusieurs *gentes* romaines font allusion à divers événements dont l'île

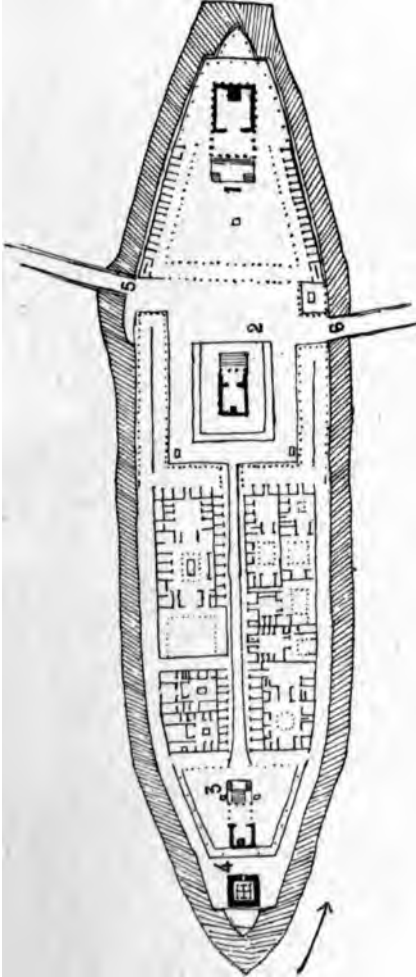


FIG. 28. — PLAN RESTAURÉ DE L'ILE TIBÉRINE  
 D'après Delannoy (Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts), 1832.  
 1. Temple d'Esculape. — 2. Temple de Faunus. — 4. Prison. — 5. Pont Fabricius.  
 6. Pont Cestius.

fut le théâtre. Les ex-voto de marbre du musée du Vatican, la main de bronze et les objets de terre cuite du musée national des Thermes avaient été offerts au dieu de la médecine dans son sanctuaire entre les deux ponts <sup>1</sup>. A l'aide de tous ces

1. Voir, en appendice, la Liste des monuments figurés provenant de l'île ou la concernant.



éléments d'information, on peut suivre jusqu'au début du moyen âge les destinées de l'île tibérine et de ses édifices, et essayer sans trop d'audace de reconstituer les traits essentiels de sa topographie.

**Plans, dessins et restaurations**<sup>1</sup>. — Dès l'antiquité, un grand plan de Rome avait été dressé sur l'ordre des empereurs. En rapprochant l'un de l'autre deux des morceaux retrouvés de la *Forma Urbis Romæ*, Jordan a pu y déchiffrer les mots *inter duos pontes*; ces fragments sont malheureusement trop mutilés pour que nous en tirions grand parti. Sur les plans de Rome qui furent faits au moyen âge, l'*insula tiberina* est très grossièrement retracée et sans exactitude. Bufalini est le premier qui se soit efforcé, en 1551, de donner une image fidèle de la ville de Rome; son plan a fait époque; tous les travaux ultérieurs ont eu celui-ci pour base. Depuis trois siècles les plans de Rome moderne se sont multipliés; au point de vue même de la topographie antique il est nécessaire de les consulter. Pendant ces trois cent cinquante ans, la configuration de l'île et le contour de ses rives ont beaucoup changé; le courant du Tibre l'a à peu près rongée; elle avait une superficie plus grande au xvi<sup>e</sup> siècle qu'au xix<sup>e</sup>; elle était plus vaste au temps des Antonins qu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Le plus récent et le plus important de ces plans est celui de M. R. Lanciani, à l'échelle de 1/1000, sur lequel sont indiqués, outre les constructions modernes, les ruines antiques et l'emplacement probable des monuments disparus.

On ne doit pas négliger non plus de passer en revue les dessins manuscrits et les gravures des archéologues de la Renaissance. Quelques-uns d'entre eux ont une valeur documentaire très réelle; ils reproduisent l'île tibérine telle qu'elle existait à cette époque; sur la gravure de du Pérac, le revêtement en travertin de la pointe d'aval apparaît nettement, mieux dégagé que de nos jours. En revanche, le dessin du recueil Orsini à la Bibliothèque Vaticane, les gravures de Ligorio, de Gamucci, de Dosio, maintes fois rééditées dans les ouvrages d'archéologie romaine, sont purement fantaisistes et ne font honneur qu'à l'imagination de leurs auteurs.

1. Pour les plans, dessins et restaurations de l'île, voir l'*Appendice II, Iconographie*.

Il est inévitable que toute *restauration* implique une part assez grande d'hypothèse. Encore faut-il qu'elle s'appuie sur des faits constatés et des données certaines, qu'elle ne con-

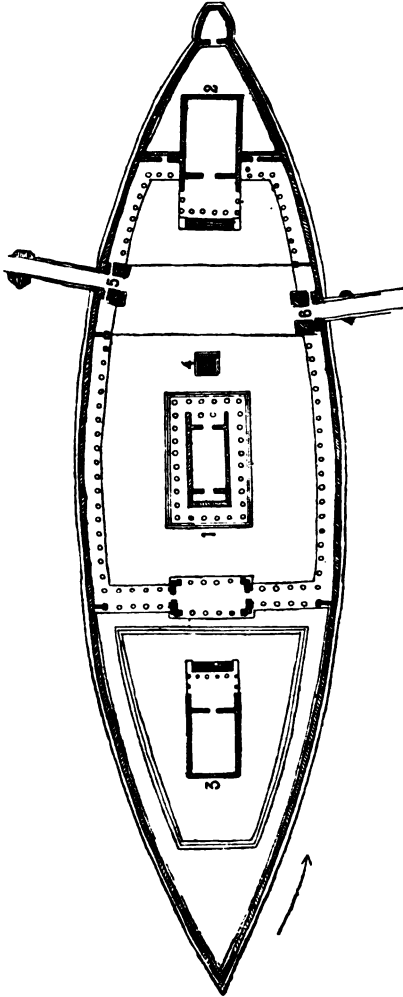


FIG. 29. — PLAN RESTAURÉ DE L'ILE TIBÉRINE  
 D'après Canina, *Architettura antica*, t. III, pl. CVIII.  
 1. Temple de Jupiter. — 2. Temple de Faunus. — 4. Obélisque. — 5. Pont Fabricius.  
 6. Pont Cestius.

tredise aucun texte, qu'elle ne propose d'ajouter aux matériaux sûrs dont on dispose que des compléments simples et vraisemblables. Tel n'était pas le cas assurément pour les prétendues vues de l'île dans l'antiquité qu'esquissait le

crayon d'un Ligorio. Depuis lors, des tentatives plus sérieuses ont été faites. Piranesi, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, et Canina, au milieu du XIX<sup>e</sup>, ont donné des plans restaurés de la Rome ancienne tout entière. A deux reprises, des architectes pensionnaires de l'Académie de France à Rome, Delanno en 1832, M. René Patouillard en 1900, ont choisi l'île tibérine comme sujet du travail de restauration auquel ils devaient consacrer la dernière année de leur séjour à la villa Médicis. Les grandes planches qu'ils ont dessinées, avec les Mémoires explicatifs qui les accompagnent, sont encore inédites. M. René Patouillard a profité des découvertes de ces dernières années; son interprétation des ruines et des textes antiques est moins aventureuse que celle de son devancier. Il a bien fallu, malgré tout, pour donner à ses reconstructions l'ampleur, la précision et l'unité nécessaires qu'il ajoutât à ce que nous ont révélé les vestiges encore existants, les fouilles et les auteurs. Les conclusions des archéologues servent seulement de point de départ aux conceptions des architectes, qui ne s'en inspirent que pour les dépasser.

**Les édifices de l'île tibérine dans l'antiquité.** — L'étude que nous avons entreprise nous permet, du moins, de dégager ces conclusions mêmes. Nous savons quels édifices l'île renfermait dans l'antiquité et comment ils étaient répartis sur son sol. Deux ponts, construits pendant les derniers temps de la République, l'unissaient aux deux rives du Tibre; une rue, *via inter duos pontes*, les reliait l'un à l'autre; elle descendait en pente douce des deux côtés, supportée par des arcades basses, depuis les têtes des ponts jusqu'au milieu de l'île. La pointe nord et la pointe sud, proue et poupe du navire d'Esculape, étaient recouvertes extérieurement, au-dessus d'un subsassement massif en blocs de tuf, d'un parement de blocs de travertin, sur lequel on avait sculpté le protome d'Esculape, le bâton symbolique du dieu médecin avec le serpent, et des bucranes. Entre la pointe méridionale et la rue qui faisait communiquer les deux ponts s'élevait le temple d'Esculape, orienté vers le nord; on pouvait voir, tout auprès, la source et le bois sacrés, les portiques où les malades passaient la nuit, les salles où les prêtres déposaient les ex-voto. Derrière le sanctuaire, sur la berge, était le *sacellum* de Tiberinus. Du côté opposé, sur une place, à moitié chemin du trajet parcouru

par la *via inter duos pontes*, avait été érigé un obélisque. Au nord de la rue, le temple prostyle de Jupiter faisait face à la demeure d'Esculape. Celui de Faunus, également prostyle,

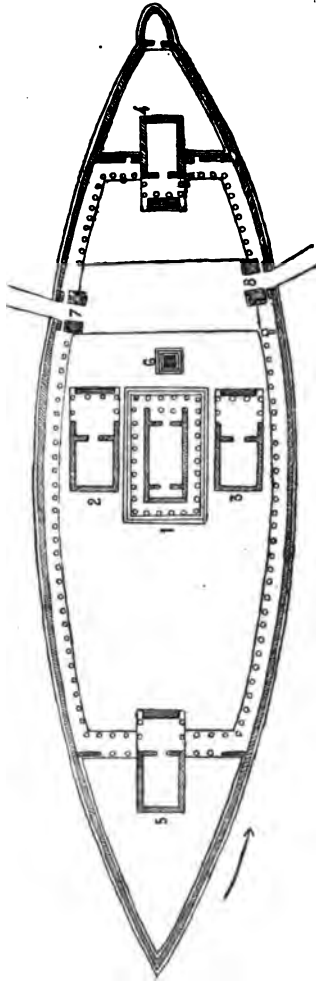


FIG. 30. — PLAN RESTAURÉ DE L'ILE TIBÉRINE

D'après *Canina, gli Edifici di Roma antica*, t. IV, pl. CCXLI.

1. Temple d'Esculape. — 2. Temple de Jupiter. — 3. Temple de Faunus. — 4. Temple de Sancus.  
5. Temple de Tiberinus. — 6. Obélisque. — 7. Pont Fabricius. — 8. Pont Cestius.

occupait la pointe septentrionale. Sur les terrains que ces constructions laissaient vides, on avait bâti plus tard d'autres monuments et des maisons privées. Le service de l'annone avait dans l'île un débarcadère et un entrepôt. Une prison y existait au v<sup>e</sup> siècle, et sans doute depuis assez longtemps.

Des autels et des statues ornaient l'intérieur et les abords des temples, les places, les rues : autel aux dieux lares, statues de Semo Sancus, de Jules César, et bien d'autres encore. Partout

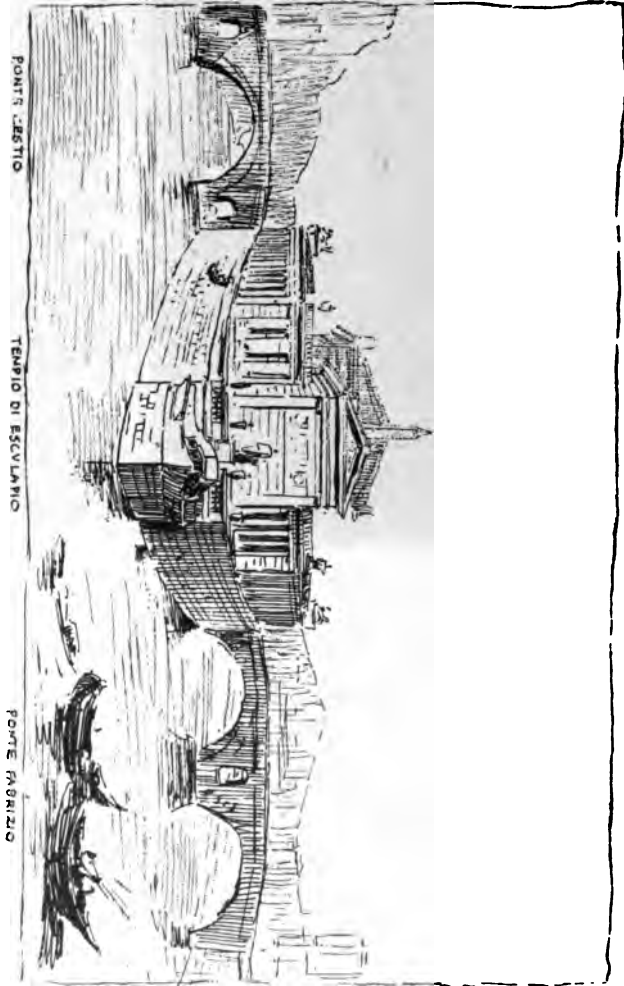


Fig. 31. — VUE RESTAURÉE DE L'ÎLE TIBÉRINE  
D'après Canina, *gli Edifici di Roma antica*, t. IV, pl. CCXLIII.

des inscriptions votives ou honorifiques célébraient les louanges des dieux, des empereurs, des magistrats.

Nous n'avons point de peine à nous représenter les sentiments et les pensées que devait inspirer aux contemporains

des Antonins la vue de l'île tibérine. Les Romains contem-  
plaient avec fierté ces monuments qui témoignaient de leur  
attachement à la religion officielle et aux institutions publiques.  
Les étrangers s'étonnaient que tant d'édifices, dédiés à des  
divinités si différentes, fussent rassemblés sur un si étroit  
espace ; ils voulaient en savoir la raison ; ils se faisaient racon-  
ter l'histoire des sanctuaires. Les uns et les autres visitaient  
pieusement l'Asklépieion ; ils n'hésitaient pas à interroger Escu-  
lape, à lui exposer les maux dont ils souffraient ; pour le  
remercier de ses conseils, ils lui offraient quelque objet de  
terre cuite ou de marbre, parfois même une inscription. L'île  
tibérine était avant tout un lieu de pèlerinage. Les dieux y  
avaient élu domicile. Son caractère essentiellement religieux  
avait frappé les Anciens, qui la surnommaient l'île sacrée.  
C'est ce caractère aussi que les modernes ne peuvent man-  
quer de mettre en relief, et qui fait tout l'intérêt des recherches  
auxquelles donnent matière l'histoire et la topographie de ce  
petit coin du sol romain dans l'antiquité.

---

[The body of the page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is arranged in several columns and appears to be a formal letter or report.]

# APPENDICES





## APPENDICE I

### BIBLIOGRAPHIE

#### I. — OUVRAGES GÉNÉRAUX DE TOPOGRAPHIE ROMAINE

Si l'on voulait dresser ici la liste complète des livres dans lesquels l'île tibérine est décrite ou mentionnée, il serait nécessaire d'énumérer tous les ouvrages de topographie romaine qui ont paru en Italie, en France, en Allemagne et en Angleterre depuis la Renaissance. Il nous suffira de signaler ceux qui nous ont été particulièrement utiles et que nous avons eu l'occasion de citer au cours de cet ouvrage, renvoyant pour tout le reste à l'*Indicazione topografica di Roma antica* de CANINA, 4<sup>e</sup> édition, Rome, 1850, p. 4 à 25 — à la *Bibliografia topografica di Roma*, publiée par NARDUCCI dans la *Monografia della città di Roma*, Rome, 1878, p. 81 à 149 — au *Katalog der Bibliothek des deutschen archäologischen Instituts in Rom*, par A. MAU, t. I, Rome, 1900, p. 251 à 316.

1. FLAVIO BIONDO, *Roma instaurata*, Venise, 1510.
2. BARTH. MARLIANI, *Urbis Romæ topographia*, cité d'après l'éd. de 1544, Rome.
3. LUC. FAUNO, *de Antiquitatibus Urbis Romæ*, Venise, 1549, cité d'après le *Novus Thesaurus Antiquitatum romanarum*, de SALLENGRE, Amsterdam, 1716-1719, t. I.
4. B. GAMUCCI, *le Antichità della città di Roma*, Venise, 1565, cité d'après la 2<sup>e</sup> éd., Venise, 1580.
5. J.-B. DOSIO, *Urbis Romæ reliquiæ*, Rome, 1569.
6. ST. DU PÉRAC, *Vestigii di Roma*, Rome, 1575.
7. F. NARDINI, *Roma antica*, Rome, 1666, traduit en latin et réédité sous le titre de *Roma vetus*, dans le *Thesaurus Antiquitatum romanarum* de GREVIUS, Utrecht, 1694-1699, t. IV.
8. J.-J. BOISSARD, *Topographia urbis Romæ*, Francfort, 1681.
9. G. MINUTOLI, *de Urbis Romæ topographia*, Rome, 1689, cité d'après le *Novus Thesaurus Antiquitatum romanarum*, de SALLENGRE, t. I.
10. FR. DE' FIGORONI, *Memorie piu singolari di Roma e sue vicinanze*, Rome, 1730.
11. FR. DE' FIGORONI, *Vestigia e rarità di Roma antica*, Rome, 1744.
12. G.-B. PIRANESI, *le Antichità romane*, Rome, 1756.
13. A. VENUTI, *Accurrata e succinta descrizione topografica delle antichità di Roma*, Rome, 1767, cité d'après la 3<sup>e</sup> éd., Rome, 1824.
14. G.-A. GUATTANI, *Roma antica*, Bologne, 1795, cité d'après la 2<sup>e</sup> éd., Rome, 1805.
15. E. PLATNER — C. BUNSEN — E. GERHARD — W. RÖSTELL — L. UR-  
LICHS, *Beschreibung der Stadt Rom*, Stuttgart et Tübingen, 1830-1842.

16. L. CANINA, *Architettura antica*, Rome, 1830-1844; 2<sup>e</sup> éd., 1839-1846 (Troisième partie : *Architettura romana*).
17. A. NIBBY, *Roma nell' anno 1838*, Rome, 1838-1841 (Première partie : *Roma antica*).
18. W.-A. BECKER, *Topographie der Stadt Rom* (t. I du *Handbuch der römischen Alterthümer* de MARQUARDT), Leipzig, 1842.
19. L. CANINA, *gli Edifizi di Roma antica*, Rome, 1848-1856.
20. C.-L. URlicHS, *Codex Urbis Romæ topographicus*, Wurtzbourg, 1871.
21. FR. REBER, *die Ruinen Roms*, Leipzig, 1863; 2<sup>e</sup> éd., 1879.
22. H. JORDAN, *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, Berlin, 1871-1885.
23. H. JORDAN, *Forma Urbis Romæ*, Berlin, 1874.
24. O. GILBERT, *Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, Leipzig, 1883-1890.
25. R. LANCIANI, *Ancient Rome in the light of recent discoveries*, Londres, 1888.
26. O. RICHTER, *Topographie der Stadt Rom* (dans le *Handbuch der klassischen Alterthumswissenschaften* d'IWAN MÜLLER, t. III), Nordlingen, 1889, 2<sup>e</sup> éd. à part, Munich, 1901.
27. J.-H. MIDDLETON, *The remains of ancient Rome*, Londres, 1892.
28. R. LANCIANI, *Pagan and christian Rome*, Londres, 1892.
29. KIEPERT-HUELSEN, *Formæ Urbis Romæ antiquæ, accedit Nomenclator topographicus*, Berlin, 1896.
30. L. BORSARI, *Topografia di Roma antica*, Milan, 1897.
31. R. LANCIANI, *the Ruins and excavations of ancient Rome*, Londres, 1897.
32. L. HOMO, *Lexique de topographie romaine*, Paris, 1900.

II. — LIVRES, MÉMOIRES, ARTICLES DE REVUES INTÉRESSANT PARTICULIÈREMENT  
L'ÎLE TIBÉRINE

1. J.-P. BELLORI, *Selecti nummi duo Antoniniani*, Rome, 1676.
2. CASIMIRO, *Memorie istoriche delle chiese e dei conventi dei frati minori della provincia romana*, Rome, 1744.
3. C.-A. BETTIGER, *der Esculapiusdienst auf der Tiberinsel*, publié dans le *Beiträge zur Geschichte der Medicin* de SPRENGEL, Halle, 1797, t. II, p. 77, et réédité dans les *Kleine Schriften*, de BETTIGER, Leipzig, 1850, t. I, p. 112.
4. DELANNOY, *Mémoire explicatif* manuscrit, annexé à sa *Restauration de l'île tibérine* conservée à Paris, dans la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts (inédit), 1832.
5. SCHLÜETER, *de Esculapio a Romanis adscito*, Arnsberg, 1833.
6. BRAUN, *Studi anatomici degli antichi*, dans le *Bullettino dell' Istituto di Corrispondenza archeologica*, Rome, 1844, p. 16.
7. L. PRELLER, *Rom und der Tiber*, dans les *Berichte der sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, Leipzig, 1848, p. 138.
8. Th. MOMMSEN, *Epigraphische Analekten*, dans les *Ber. d. sächs. Ges. d. Wiss.*, 1850, p. 320.

9. *Giornale di Roma*, Rome, 1854, n<sup>os</sup> 80 et 82.
10. L. CANINA, *Sul tempio di Giove nell' isola tiberina*, dans le *Bullett. dell' Instit. archeol.*, 1854, p. XXXVII.
11. ORIOLI, *Lettera al professore Henzen*, dans le *Bullett. dell' Instit. archeol.*, 1855, p. V.
12. L. PRELLER, *der Stein des Æsculap*, dans l'*Archäologische Zeitung* de 1858, réédité dans ses *Ausgewählte Aufsätze*, Berlin, 1864, p. 308.
13. CAVEDONI, dans le *Bullett. dell' Institut. archeol.*, 1858, p. 174.
14. H. JORDAN, *Sugli avanzi dell' antica decorazione dell'isola tiberina*, dans les *Annali dell' Instit. archeol.*, Rome, 1867, p. 389.
15. NISSEN, *Ueber Tempel-Orientirung*, dans le *Rheinisches Museum*, Francfort, t. XXVIII, 1873, p. 547 et t. XXIX, 1874, p. 392.
16. JORDAN, *de Æsculapii, Fauni, Vejovis Jovisque sacris urbanis*, dans les *Commentationes in honorem Mommseni*, Berlin, 1877, p. 359.
17. FRÖHNER, *les Médaillons de l'Empire romain*, Paris, 1878, p. 53.
18. VON DUHN, dans le *Bullett. dell' Instit. archeol.*, 1879, p. 7.
19. BOUCHÉ-LECLERCO, *Histoire de la divination dans l'antiquité*, Paris, 1879-1882, t. III.
20. C.-L. VISCONTI, dans le *Bullettino Comunale*, Rome, 1880, p. 176.
21. HENZEN, dans le *Bullett. Comun.*, Rome, 1881, p. 142.
22. C.-L. VISCONTI, dans les *Dissertazioni della Pontificia Accademia di archeologia*, Rome, 2<sup>e</sup> série, t. II, 1881, p. 21.
23. C.-L. VISCONTI, *Di un simulacro di Semo Sanco*, dans les *Studi di storia e diritto*, Rome, 1881, p. 105.
24. L. DUCHESNE, dans le *Bullettino di archeologia cristiana*, Rome 1882, p. 106.
25. G.-B. DE ROSSI, dans le *Bullett. di archeol. crist.*, 1882, p. 107.
26. MAYERHOFER, *die Brücken im alten Rom*, Erlangen, 1884.
27. H. JORDAN, *Statua vaticana di Semo Sanco*, dans les *Ann. dell' Instit. archeol.*, 1885, p. 105.
28. L. v. URLICHS, *Archäologische Analekten*, Wurtzbourg, 1885, VIII, p. 22: *Insula Lycaonia*.
29. *Notizie degli Scavi*, Rome, 1885, p. 71 et p. 188.
30. VON DUHN, *Due bassorilievi del palazzo Rondinini*, dans les *Mittheilungen des deutschen archäologischen Instituts, Römische Abtheilung*, Rome, 1886, p. 167.
31. GATTI, *Bullett. Comun.*, 1886, p. 171.
32. *Bullett. Comun.*, 1887, p. 97 et 1889, p. 70.
33. KUMMER, *de Urbis Romæ pontibus antiquis*, Shalke, 1889.
34. BONATO, dans les *Annali della Società degli ingegneri e degli architetti italiani*, Rome, 1889, p. 139.
35. CH. HUELSEN, dans les *Mittheil. des archäol. Instit., Röm. Abth.*, 1889, p. 283.
36. BATTANDIER, *la Démolition du pont Cestius à Rome*, dans le *Cosmos*, Paris, novembre 1889, p. 395.
37. CL<sup>ASSE</sup> CAETANI LOVATELLI, *Di un mano votivo in bronzo*, dans les *Monumenti antichi dei Lincei*, Rome, 1889, p. 170.
38. *Notiz. d. Scavi*, 1890, p. 33.
39. HUELSEN, dans les *Mittheil. des archäol. Instit., Röm. Abth.*, 1891, p. 135.

40. BARNABEI, dans les *Notiz. d. Scavi*, 1891, 287.
  41. *Bullett. Comun.*, 1892, p. 75 et 184.
  42. *Notiz. d. Scavi*, 1892, p. 267 et p. 410.
  43. LE BLANT, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, Paris, 1892, p. 45.
  44. HUELSEN, dans les *Mittheil. des archäol. Instituts*, 1893, p. 319.
  45. Dr L. SAMBON, *Donaria of medical interest*, dans le *British Medical Journal*, 1895, t. II, p. 146 et p. 216.
  46. L. CANTARELLI, *Di un frammento epigrafico cristiano dell'isola portuense*, dans le *Bullett. Comun.*, 1896, p. 67.
  47. GIGLI, *Due iscrizioni votive*, dans le *Bullett. Comun.*, 1896, p. 174.
  48. HUELSEN, *il Foro Boario e le sue adiacenze nell' antichità*, dans les *Dissert. della pontif. Accad. di archeol.*, série II, t. VI, 1896, p. 229.
  49. RONNA, *le Tibre et les travaux du Tibre*, dans le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, Paris, 1898, numéros de septembre et de novembre.
  50. M. BESNIER, *Jupiter Jurarius*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'Ecole française de Rome, Rome, 1898, p. 281.
  51. R. PATOUILLARD, *Mémoire explicatif* manuscrit, annexé à sa *Restauration de l'île tibérine* conservée à Paris, dans la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts (inédit), 1899.
  52. L. STIEDA, *Ueber alt-italische Weigeschenke*, dans les *Mittheil. des archäol. Instit., Rom. Abth.*, 1899, p. 230.
  53. DRESSEL, *der Aventin auf einem Medaillon des Pius*, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, Berlin, 1899, p. 32.
  54. PETERSEN, *Brücke oder Navale*, dans les *Mittheil. des archäol. Instit., Rom. Abth.*, 1900, p. 352.
-

## APPENDICE II

### ICONOGRAPHIE

#### I. — PLANS

Sur les plans généraux de Rome, consulter : H. JORDAN, *Topogr. der Stadt Rom*, t. I, 1, p. 105-114; — A. MAU, *Katalog der Bibliothek des archäol. Inst.*, p. 253-255; — O. RICHTER, *Topogr. der Stadt Rom*, 2<sup>e</sup> éd., 1901, p. 23-24.

Il convient de citer notamment :

1. La *Forma Urbis Romæ*, plan de Rome au III<sup>e</sup> siècle, dressé sur l'ordre de Septime Sévère (Edition JORDAN, Berlin, 1874; les fragments intéressant l'île sont publiés à la feuille IX, n<sup>o</sup> 42).

2. La série de plans et vues de Rome antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle, publiée par G.-B. DE ROSSI, *Piante iconografiche e prospettiche di Roma anteriori al secolo XVI*, Rome, 1879, et complétée par HUELSEN, dans le *Bullett. Comun.*, 1892, p. 32.

3. L. BUFALINI, *Urbis iconographia*, Rome, 1551, rééditée à Rome en 1879.

4. A. LAFRERI, *Urbis Romæ descriptio*, Rome, 1555.

5. La série des plans publiés par G.-G. DE ROSSI, à Rome, de 1650 à 1756.

6. G.-B. NOLLI, *Nuova pianta di Roma*, Rome, 1748 (en 12 feuillets).

7. Losi, *Pianta di Roma*, Rome, 1774 (en 48 feuillets; dimensions : 4<sup>m</sup>,30 sur 2<sup>m</sup>,28).

8. L. CANINA, *Pianta topografica di Roma antica*, 1830.

9. *Pianta topografica di Roma pubblicata dalla Direzione generale del Censo*, 3<sup>e</sup> éd., Rome, 1866 (échelle : 1/4.000).

10. R. LANCIANI, *Forma Urbis Romæ*, Milan, 1893-1901, à l'échelle de 1/1.000, d'après le plan de la ville (inédit) levé en 1878 par l'Office municipal des Travaux publics (l'île tibérine y figure à la feuille 28).

11. KIEPERT-HUELSEN, *Formæ Urbis Romæ antiquæ*, Berlin, 1896 (échelle 1/10.000).

Des plans restaurés de l'île tibérine ont été dressés par :

G.-B. PIRANESI, *le Antichità romane*, t. IV, pl. XIV, Rome, 1756;

DELANNOY, *Restauration de l'île tibérine*, à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, à Paris, 1832 (inédite);

L. CANINA, *Architettura antica*, Rome, 1830-1844; 2<sup>e</sup> éd., 1839-1844, Troisième partie : *Architettura romana*, pl. CVIII;

L. CANINA, *gli Edifizi di Roma antica*, Rome, 1848-1856, t. IV, pl. CCXLI;

R. PATOUILLARD, *Restauration de l'île tibérine*, à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, à Paris, 1899 (inédite).

Les restaurations de Delannoy et de M. René Patouillard sont accompagnées de relevés et plans d'état actuel.

P. LANCIANI a publié en 1826, à Rome, à la suite de sa brochure intitulée *del Ponte senatorio ora ponte rotto*, un grand plan de la pointe méridionale de l'île tibérine, sur lequel sont indiqués avec soin tous les vestiges de murs antiques alors visibles.

## II. — DESSINS ET GRAVURES

Depuis l'époque de la Renaissance, un très grand nombre de vues de l'île tibérine ont été dessinées et reproduites par la gravure. Elles représentent l'île telle qu'elle était au moment où vivaient leurs auteurs. Il ne serait pas facile d'en faire l'inventaire. La plupart des grandes Bibliothèques d'Europe en possèdent au moins quelques-unes. Les plus riches collections de dessins et de gravures intéressant la ville de Rome sont celles que possèdent à Rome même la Bibliothèque Victor-Emmanuel, la Galerie nationale des Estampes à la Bibliothèque Corsini, et M. Rodolphe Lanciani. Parmi les dessins de SAN GALLO que renferme le volume XLIX, 33, de la Bibliothèque Barberini (commencé en 1465) est une vue remarquable du bras gauche du Tibre et de l'île, mesurant 0<sup>m</sup>,30 sur 0<sup>m</sup>,15. A l'arrière-plan du tableau de RAPHAËL qui a pour sujet *l'Enlèvement des Sabines*, on aperçoit le pont Fabricius et une partie de l'île. Un élégant pastel de VANVITELLI, de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, exposé à la Pinacothèque du musée des Conservateurs à Rome, nous donne une image de l'île tibérine et de ses deux ponts.

Une série plus importante, au point de vue archéologique et topographique, est celle des dessins et gravures où sont figurés, avec plus ou moins d'exactitude, soit les ruines en place dans l'île, soit son aspect antique hypothétiquement restauré. Citons :

1. Le dessin manuscrit du recueil Orsini à la Bibliothèque vaticane (*Cod. lat.* 3439, f<sup>o</sup> 42).
2. DOSIO, *Urbis Romæ reliquiæ*, Rome, 1569, pl. 18.
3. DU PÉRAC, *Vestigii di Roma*, 1573, pl. 39.
4. GAMUCCI, *le Antichità della città di Roma*, Venise, éd. de 1580 : p. 173, restauration ; p. 175, état actuel.
5. J.-J. BOISSARD, *Topographia Urbis Romæ*, Francfort, 1681, t. II, p. 13 : restauration qui ressemble beaucoup au dessin du recueil Orsini.
6. G. LAURO, *Antiquæ Urbis splendor*, Rome, 1612, pl. 31.
7. G. MAGGI, *Edificiorum et ruinarum Romæ liber*, Rome, 1618, pl. 25.
8. Les gravures insérées dans le *Thesaur. Antiquit. roman.* de GREVIUS, Utrecht, 1694-1699, notamment au t. III, p. 561 et au t. IV, pl. VIII.
9. G.-B. PIRANESI, *le Antichità romane*, Rome, 1756, t. IV, pl. XIV-XXIV, et *il Campo Marzio*, Rome, 1762, pl. XI-XIII.

10. L. CANINA, *Architettura antica*, Rome, 1830-1844; 2<sup>e</sup> éd., 1839-1846, Troisième partie, *Architettura romana*, pl. CVIII, CLXXIX et CLXXX; — *gli Edifzi di Roma antica*, Rome, 1848-1856, t. IV, pl. CCXLI, CCXLII, CCXLIII.

11. H. JORDAN, dans les *Ann. dell'Institut. archeol.*, 1867, pl. K. 1, dessin représentant le fragment conservé de la décoration sculptée de l'île tibérine.





## APPENDICE III

---

### LISTE DES RUINES ET OBJETS ANTIQUES ENCORE EN PLACE DANS L'ILE TIBÉRINE

1. Le pont Fabricius (*ponte Quattro Capi*) est presque entièrement antique ; on voit des deux côtés, en amont et en aval, l'inscription de la dédicace ; deux Hermès à quatre faces sont insérés dans le parapet moderne.

2. Le pont Cestius (*ponte San Bartolomeo*) a été reconstruit de fond en comble de 1886 à 1889 ; il ne renferme plus que quelques blocs antiques de travertin ; sur le parapet, à l'intérieur du pont, existe encore l'une des inscriptions de la dédicace ; extérieurement on distingue les vestiges d'une grande inscription sur une ligne, qui ont été remis en place dans la construction nouvelle.

3. Fragment de la décoration de l'île en guise de navire ; il est situé à la pointe méridionale, du côté qui fait face à la rive gauche du Tibre ; il comprend un soubassement en tuf et plusieurs assises de travertin ornées de sculptures (buste d'Esculape mutilé, serpent enroulé sur le bâton symbolique, tête de bœuf).

4. Eglise Saint-Barthélemy : porte de l'époque de la Renaissance faite de débris antiques ; quatre colonnes antiques à la façade ; sous le porche, par terre, un fragment d'architrave ; à l'intérieur, quatorze colonnes de granit ou de marbre et deux bases d'ordre corinthien ; devant le maître-autel, un puits probablement antique, entouré d'une margelle du moyen âge ; sous le maître-autel une cuve de porphyre ; nombreux fragments de marbres de couleur utilisés dans les pavements en mosaïque ; dans la crypte, sous l'église, six colonnes basses, peut-être d'origine antique.

5. Dans le petit jardin qui borde l'église Saint-Barthélemy du côté de la rive gauche du Tibre : un chapiteau retaillé, un fragment de colonne.

6. Dans les fondations des constructions attenant à l'église Saint-Jean-Calybite doit se trouver encore le fragment du pavage en mosaïque (avec inscription dédiée à Jupiter Jurarius) qu'on a découvert en 1854 et par-dessus lequel des murs nouveaux ont été élevés.

7. A la partie septentrionale de l'île : colonnes et fragments de marbre utilisés dans les maisons modernes. Au coin de la rue qui débouche sur la place Saint-Barthélemy, en face de l'église, un chapiteau sert de borne. Sur la dernière esplanade, vers la pointe d'amont, un fragment de colonne bouche un regard d'égoût.

## APPENDICE IV

---

### LISTE DES PRINCIPALES FOUILLES EFFECTUÉES DANS L'ÎLE TIBÉRINE DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE

1. En 1574, sur la place Saint-Barthélemy : C. I. L., VI, 567 (base de la statue dédiée à Semo Sancus).
2. En 1676, sur la place Saint-Barthélemy : C. I. L., VI, 12 (dédicace à Esculape), 821 (inscription du *vicus Censori*), 10.317 (liste de *magistri* d'un collège), ainsi que 446 et 447 (dédicaces aux dieux Lares) et peut-être aussi 451 (dédicace aux dieux Lares, « trouvée récemment dans l'île », écrivait Fabretti en 1683).
3. En 1684, sur la place Saint-Barthélemy (R. LANCIANI, *Forma Urbis Romæ*, feuille 28<sup>1</sup>).
4. Avant 1744, aux environs de l'église Saint-Jean-Calybite. Tête de Jupiter acquise par Ficoroni (CASIMIRO, *Memorie istoriche*, p. 265).
5. En 1765, sur la place Saint-Barthélemy. Fouilles Jenkins (R. LANCIANI, *loc. cit.*).
6. En 1775, dans la partie septentrionale de l'île. Fouilles Oddi (R. LANCIANI, *loc. cit.*).
7. Au mois de mars 1854, sous les dépendances de l'église Saint-Jean-Calybite : C. I. L., VI, 379 (inscription sur mosaïque, dédiée à Jupiter Jurarius.) Cf. CANINA, *Bullett. dell'Inst. archeol.*, 1854, p. xxxvii.
8. De 1885 à 1889, reconstruction du pont *San Bartolomeo* (ancien pont Cestius et ensuite pont de Gratien); réfection des murs de quai sur la berge occidentale de l'île tibérine; établissement d'un mur de quai sur la rive gauche du Tibre, nécessitant le dégagement du pont Fabricius; fouilles à la drague dans le lit du fleuve. Voir les *Notiz. d. Scavi* et le *Bullett. Comun.* de ces années.
9. Au mois d'avril 1899, travaux de dégagement exécutés à la pointe d'aval de l'île par les soins de M. René Patouillard, pour débayer les abords du fragment conservé de la décoration antique.

---

1. M. R. Lanciani prépare une *Storia degli Scavi di Roma*, en plusieurs volumes; il a pu recueillir dans les archives publiques et privées d'Italie des renseignements encore inédits sur les fouilles faites à Rome depuis la Renaissance.

## APPENDICE V

### LISTE DES MONUMENTS FIGURÉS PROVENANT DE L'ILE TIBÉRINE OU LA CONCERNANT

1. Statue colossale d'Esculape au musée de Naples. Provenance certaine. Publiée dans le REAL MUSEO BORBONICO, t. IX, pl. XLVII.
2. Fragments du petit obélisque antique de la place Saint-Barthélemy : deux fragments au musée de Naples ; un fragment au musée de Munich (publié par PIRANESI, *Antichità romane*, t. IV, pl. XIV, n° 15). Provenance certaine.
3. Deux bas-reliefs du palais Rondinini, sur le Corso à Rome. Provenance très probable. Publiés par VON DUHN, dans les *Mittheil. des archäol. Instit., Röm. Abth.*, 1886, pl. IX et X).
4. Deux médaillons de bronze d'Antonin le Pieux représentant l'arrivée du serpent d'Esculape à Rome. Signification certaine. Publiés en dernier lieu par DRESSSEL, dans la *Zeitsch. f. Numism.*, 1899, pl. II, n°s 10 et 11.
5. Monnaies des *gentes* Eppia, Pompeia, Rubria, représentant le serpent d'Esculape enroulé autour d'un autel. Signification probable. Cf. BABELON, *les Monnaies de la République romaine*, t. I, p. 477 ; t. II, p. 351 et p. 403.
6. Monnaie de Cyrénaïque frappée par un membre de la *gens* Fabricia ; elle ferait allusion à la construction du pont Fabricius près du temple d'Esculape. Signification très contestable. Publiée en dernier lieu par FALBE-LINDBERG-MULLER, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. I, *les Monnaies de la Cyrénaïque*, p. 463.
7. Deux torsos humains entr'ouverts, en marbre, au musée du Vatican. Ex-voto à Esculape. Provenance inconnue. Publiés par BRAUN dans le *Bullett. dell'Inst. archeol.*, 1844, p. 16.
8. Deux statuettes votives en terre cuite. Ex-voto à Esculape. Provenance inconnue. Publiées par FICORONI, *Vestigia e rarità di Roma*, t. I, p. 144.
9. Une main en bronze, au musée national des Thermes. Ex-voto. Provenance : le Tibre. Publiée par la C<sup>tesse</sup> CAETANI LOVATELLI dans les *Monumenti antichi dei Lincei*, t. I, 1889, p. 170.
10. Lamelle de bronze avec inscription votive à Esculape, au musée Kircher. Provenance inconnue. Cf. C. I. L., VI, 4.
11. Plusieurs centaines d'objets divers en terre cuite, dans les magasins du musée national des Thermes. Ex-voto à Esculape. Provenance : le Tibre. Cf. L. SAMBON, *Donaria of medical interest*, dans le *British medical Journal*, 1895, t. II, p. 146 et p. 316.
12. Objets trouvés dans les décombres auprès du pont Fabricius en

même temps que l'inscription C. I. L., VI, 21.438 (*Notiz. d. Scavi*, 1878, p. 236) :

1° Fragment de pierre sépulcrale avec moulures ;

2° Fragment d'un bas-relief en marbre représentant un combat de cavaliers ;

3° Fragment de plafond avec méandres.

13. Statuette acéphale d'Esculape, extraite du Tibre (*Notiz. d. Scavi*, 1891, p. 287).

14. Objets extraits du Tibre auprès du pont Cestius en même temps que l'une des inscriptions votives archaïques dédiées à Esculape (*Notiz. d. Scavi*, 1892, p. 267) :

1° Fragment d'une statue de cheval en bronze autrefois doré ;

2° Statuette de femme sans tête ni bras.

N.-B. — Un groupe célèbre du musée du Capitole, qui représente un homme et une femme debout, sous les traits de Mars et de Vénus, aurait été trouvé d'après FICORONI, *Memorie piu singolare di Roma e sue vicinanze*, Rome, 1730, p. 97, « dans l'île du Tibre » en 1749. Ficoroni ne dit pas s'il entend par ces mots l'île tibérine romaine ou l'île que forme le Tibre devant Ostie.

---

## APPENDICE VI

### TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ÉVÉNEMENTS INTÉRESSANT L'HISTOIRE DE L'ÎLE TIBÉRINE DANS L'ANTIQUITÉ

245/509 avant l'ère chrétienne : expulsion des rois, formation artificielle de l'île tibérine d'après la légende (LIV., II, 5 ; DIONYS., VI, 13 ; PLUT., *Popl.*, 8).

461/293 : arrivée du serpent d'Épidaure et fondation du temple d'Esculape (LIV., X, *Épit.* ; VAL. MAX., I, 8, 2 ; AUREL. VICT., *de Vir. illustr.*, 22 ; ARNOB., VII, 41 ; OVID., *Metam.*, XV, 622).

Vers 461/293 : construction d'un premier pont de bois entre l'île et la rive gauche du Tibre ; un peu plus tard, construction d'un second pont de bois entre l'île et la rive droite.

554/200 : le préteur L. Furius Purpureo, livrant bataille devant Crémone aux Gaulois Cisalpins révoltés, fait vœu d'élever un temple à Jupiter (LIV., XXXI, 21).

558/196 : L. Furius Purpureo, consul, fait construire un temple à Jupiter dans l'île tibérine (LIV., XXXIV, 53) ; les édiles plébéiens Cn. Domitius Ahenobarbus et C. Scribonius Curio, avec l'argent des amendes imposées à trois *pecuarii*, font construire un temple de Faunus dans l'île (LIV., XXXIII, 42).

560/194 : le duumvir C. Servilius dédie le temple de Jupiter et le préteur Cn. Domitius le temple de Faunus (LIV., XXXIV, 53).

Vers 600/154 : l'haruspice C. Volcacius répare le temple de Jupiter dans l'île tibérine et fait mettre dans le pavage en mosaïque une inscription commémorative, dédiée à Jupiter Jurarius (C. I. L., VI, 379).

691/63 : le *curator viarum* L. Fabricius fait construire un pont en pierre entre l'île et la rive gauche (C. I. L., VI, 1305 ; CASS. DIO, XXXVII, 45).

710/44 : à la mort de César, le *magister equitum* Lepide occupe l'île tibérine avec un corps de troupes (APPIAN., *de Bell. civil.*, II, 118).

Vers les derniers temps de la République : restauration du temple d'Esculape (C. I. L., VI, 7). A la même époque ou au début de l'Empire : construction du revêtement en pierre des deux extrémités de l'île. La fondation du *sacellum Tiberini* remonte sans doute à l'époque républicaine ; date inconnue (C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 245).

733/21 : les consuls M. Lollius et Q. Lepidus réparent le pont Fabricius (C. I. L., VI, 1305).

Vers 740/14 : construction du pont Cestius entre l'île et la rive droite.

L'institution d'un sacrifice en l'honneur de Vejovis (C. I. L., 2<sup>e</sup> éd., p. 231) et l'érection d'une statue de Jules César dans l'île tibérine (SURT., *Vesp.*, 5 ; TAC., *Hist.*, I, 86 ; PLUT., *Otho*, 4) sont dues peut-être à Auguste.

747/7 : organisation des régions urbaines par Auguste ; l'île tibérine appartient à la XIV<sup>e</sup> région ; elle forme le *vicus Censori* (ÆTHICUS, dans l'édition de Pomponius Méla par GRONOVIVS, p. 716 ; C. I. L., VI, 451, 821).

54 après Jésus-Christ : loi de l'empereur Claude décidant que les esclaves malades abandonnés par leurs maîtres dans l'île tibérine seront affranchis (Suet., *Claud.*, 25 ; Cass. Dio, LX, 29 ; Digest., XI, 8, 2 ; Cod. Justin., VII, 6, loi unique).

Pendant le règne de Claude (?) statue élevée à Semo Sancus dans l'île (C. I. L., VI, 567 ; Justin. Martyr, *Apol. Pr.*, 26).

68 : la statue de Jules César dans l'île se tourne spontanément vers l'Orient (Suet., *Vesp.*, 5 ; Tac., *Hist.*, I, 86 ; Plut., *Otho*, 4).

74 : extension du *pomerium* par Vespasien ; désormais l'île est comprise à l'intérieur de cette ligne (*Notiz. d. Scavi*. 1900, p. 15).

Sous le règne d'Antonin le Pieux : restauration du temple d'Esculape (Cf. statue du musée de Naples, bas-reliefs du palais Rondinini), frappe de médailles rappelant l'arrivée du serpent d'Epidaure ; c'est de ce règne ou de celui de Caracalla, que date la grande inscription votive en langue grecque dédiée à Esculape (C. I. Gr. 5980).

Entre 178 et 180 : statue élevée à Marc-Aurèle dans l'île (C. I. L., VI, 1015).

Début du III<sup>e</sup> siècle : plan de Rome dressé sur l'ordre de Septime Sévère (*Forma Urbis Romæ*) ; deux des fragments retrouvés se rapportent à l'île.

367-368 : le pont Cestius restauré prend le nom de pont de Gratien (C. I. L., VI, 1175, 1176 : SYMMACH., *Panegy. in Gratian.*, p. 332 de l'édition de Seeck dans les *MONUM. GERM., Auct. antiq.*, t. VI).

389 : statue élevée dans l'île à Ragonius Vincentius, ancien préfet de l'annone (C. I. L., VI, 1759).

469 : procès d'Arvandus, préfet des Gaules, enfermé trente jours dans la prison de l'île tibérine, entre sa condamnation à mort et son exécution (SIDON. APOLL., *Epist.*, I, 7, 12).

Fin du V<sup>e</sup> siècle : rédaction des *Gesta martyrum* dans lesquels l'île tibérine est appelée *insula Lycaonia* (Actes de sainte Eugénie, de saint Calliste, des martyrs grecs, des saints Maris et Marthe).

---

VU ET LU

en Sorbonne, le 7 janvier 1902,

par le Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris,

A. CROISSET.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

GRÉARD.



# TABLES



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

100

# TABLE

## DES PRINCIPAUX TEXTES LITTÉRAIRES CITÉS

---

### I. — AUTEURS GRECS

	Pages.
APPIANUS, II, 118.....	46
CASSIUS DIO, XXXVII, 45.....	100
<i>Id.</i> , XLVII, 2.....	191
<i>Id.</i> , LX, 29.....	207
DIONYSIUS HALICARNASSENSIS, V, 13.....	17
PLUTARCHUS, <i>Otho</i> , 4.....	58
<i>Id.</i> , <i>Poplicola</i> , 8.....	18
<i>Id.</i> , <i>Quæstiones romanæ</i> , XCIV.....	171

### II. — AUTEURS LATINS

ACRO, <i>ad Horat.</i> , <i>Sat.</i> , II, 3, 35.....	100
ÆTHICUS (dans GRONOVIIUS, édition de POMPONIUS MÉLA, Leyde, 1722, p. 716).....	3 et 54
AMMIANUS MARCELLINUS, XXVII, 3.....	113
AURELIUS VICTOR, <i>de Viris illustribus</i> , 22.....	156
CHRONOGRAPHUS ANNI 354 (dans les MONUMENTA GERMANIÆ, éd. in-4°, <i>Auctores antiquissimi</i> , t. IX, 1, p. 145).....	19
CLAUDIANUS, <i>Panegyricus dictus Probino et Olybrio consulibus</i> , 226....	65
<i>Id.</i> , <i>in Stilichonem</i> , III, 170.....	157
FESTUS, p. 110.....	171 et 227
<i>Id.</i> , p. 237.....	173
HORATIUS, <i>Satiræ</i> , II, 2, 31.....	60
<i>Id.</i> , <i>Satiræ</i> , II, 3, 35.....	100
<i>Kalendarium</i> (en tête des manuscrits des <i>Fastes</i> d'Ovide).....	82
LIVIUS, II, 5.....	16
<i>Id.</i> , X, 47.....	149 et 154
<i>Id.</i> , XI, <i>Epitome</i> .....	154
<i>Id.</i> , XXXI, 21.....	262
<i>Id.</i> , XXXIII, 42.....	292
<i>Id.</i> , XXXIV, 53.....	262 et 292
<i>Id.</i> , XXXV, 41.....	262
<i>Id.</i> , XLIII, 4.....	190
MACROBIUS, <i>Saturnalia</i> , II, 12.....	60
OROSIUS, III, 22.....	156
OVIDIUS, <i>Fasti</i> , I, 289.....	184
<i>Id.</i> , <i>Fasti</i> , I, 291.....	251

	Pages.
<i>Id.</i> , <i>Fasti</i> , II, 193.....	290
<i>Id.</i> , <i>Metamorphoseis</i> , XV, 622-745.....	158 à 160
<i>Id.</i> , <i>Metamorphoseis</i> , XV, 654.....	195
PLAUTUS, <i>Curculio</i> , 14.....	205
<i>Id.</i> , <i>Curculio</i> , 61, 216, 246, 260.....	206
PLINIUS, <i>Historia Naturalis</i> , IX, 54 (79).....	60
<i>Id.</i> , <i>Historia Naturalis</i> , XXIX, 1 (8).....	148 et 171
PORPHYRIO, <i>ad Horat.</i> , <i>Sat.</i> , II, 3, 35.....	100
SIDONIUS APOLLINARIS, <i>Epistulæ</i> , I, 7, 12.....	68
SURTONIUS, <i>Augustus</i> , 59.....	196
<i>Id.</i> , <i>Claudius</i> , 25.....	207
SYMMACHUS, <i>Panegyricus in Gratianum</i> (dans les <i>MONUMENTA GERMANIÆ</i> , éd. in-4°, <i>Auctores antiquissimi</i> , t. VI, p. 332).....	112
TACITUS, <i>Historiæ</i> , I, 86.....	58
VALERIUS MAXIMUS, I, 8, 2.....	154
VARRO, <i>de Lingua latina</i> , VII, 57.....	190
VITRUVIUS, III, 2.....	249 et 292

### III. — AUTEURS CHRÉTIENS

ACTA SANCTORUM, janvier, t. II, p. 580.....	80
<i>Id.</i> , août, t. II, p. 31.....	240
<i>Id.</i> , octobre, t. VI, p. 441.....	80
ACTES DES MARTYRS GRECS publiés par DE ROSSI, <i>Roma sotterranea</i> , t. III, p. 207.....	80
ARNOBIUS, VII, 41-45.....	157
JUSTINUS MARTYR, <i>Apologia Prima</i> , 26.....	274 et 276
<i>Vita Sanctæ Eugenïæ</i> , dans la <i>Patrologie latine</i> de MIGNÉ, t. XXI, p. 1121.....	79

Plusieurs textes du moyen âge concernant l'*insula Lycaonia* sont cités aux pages 77 et suivantes.

## TABLE DES INSCRIPTIONS CITÉES

---

	Pages.
CORPUS INSCRIPTIONUM GRÆCARUM, 5974. ....	212
<i>Id.</i> , 5977. ....	212
<i>Id.</i> , 5978. ....	213
<i>Id.</i> , 5980. ....	214
CORPUS INSCRIPTIONUM LATINARUM, t. I, 2 <sup>e</sup> éd., p. 210. ....	290
<i>Id.</i> , p. 221. ....	255
<i>Id.</i> , p. 231. ....	185 et 251
<i>Id.</i> , p. 233. ....	255
<i>Id.</i> , p. 244. ....	309
<i>Id.</i> , p. 245. ....	308
<i>Id.</i> , p. 270. ....	309
<i>Id.</i> , p. 272. ....	185
CORPUS INSCRIPTIONUM LATINARUM, t. VI, 1. ....	211
<i>Id.</i> , 7. ....	189 et 210
<i>Id.</i> , 8. ....	211 et 225
<i>Id.</i> , 12. ....	210
<i>Id.</i> , 13. ....	204
<i>Id.</i> , 14. ....	225
<i>Id.</i> , 15. ....	211
<i>Id.</i> , 17. ....	211
<i>Id.</i> , 20. ....	204
<i>Id.</i> , 45. ....	61
<i>Id.</i> , 296. ....	61
<i>Id.</i> , 379. ....	256
<i>Id.</i> , 446 et 447. ....	57
<i>Id.</i> , 451. ....	55
<i>Id.</i> , 567. ....	273
<i>Id.</i> , 568. ....	280
<i>Id.</i> , 773. ....	308
<i>Id.</i> , 821. ....	54
<i>Id.</i> , 841. ....	211
<i>Id.</i> , 1001. ....	289
<i>Id.</i> , 1015. ....	58
<i>Id.</i> , 1175. ....	109
<i>Id.</i> , 1176. ....	111
<i>Id.</i> , 1305. ....	101
<i>Id.</i> , 1374 et 1375. ....	108
<i>Id.</i> , 1759. ....	61
<i>Id.</i> , 1760. ....	63
<i>Id.</i> , 2330 et 2331. ....	210
<i>Id.</i> , 3865. ....	61
<i>Id.</i> , 8548. ....	73
<i>Id.</i> , 8842. ....	73
<i>Id.</i> , 9418. ....	73
<i>Id.</i> , 9824. ....	74

	Pages.
<i>Id.</i> , 10.133.....	73
<i>Id.</i> , 10.317.....	47
<i>Id.</i> , 10.465.....	73
<i>Id.</i> , 11.882.....	73
<i>Id.</i> , 12.024.....	74
<i>Id.</i> , 12.202.....	74
<i>Id.</i> , 12.434.....	74
<i>Id.</i> , 12.650.....	74
<i>Id.</i> , 13.050.....	73
<i>Id.</i> , 13.500.....	74
<i>Id.</i> , 15.369.....	74
<i>Id.</i> , 16.645.....	74
<i>Id.</i> , 17.574.....	74
<i>Id.</i> , 18.878.....	71
<i>Id.</i> , 19.721.....	7½
<i>Id.</i> , 20.563.....	7½
<i>Id.</i> , 21.438.....	74
<i>Id.</i> , 21.544.....	74
<i>Id.</i> , 22.202.....	74
<i>Id.</i> , 22.684.....	74
<i>Id.</i> , 22.849.....	74
<i>Id.</i> , 25.369.....	49
<i>Id.</i> , 26.527.....	74
<i>Id.</i> , 27.750.....	74
<i>Id.</i> , 29.080.....	74
<i>Id.</i> , 29.454.....	71
<i>Id.</i> , 29.457.....	70
<i>Id.</i> , 29.722.....	72
<i>Id.</i> , 29.764.....	64
<i>Id.</i> , 31.251.....	111
CORPUS INSCRIPTIONUM LATINARUM, t. X, 6700.....	169
<i>Id.</i> , t. XI, 1305.....	231
<i>Id.</i> , t. XI, 2479.....	164
<i>Id.</i> , t. XIV, 2387.....	260
<i>Id.</i> , t. XIV, 2839.....	273
PAIS, <i>Supplementa italica</i> au t. V du C. I. L., 1272.....	260
<i>Ephemeris Epigraphica</i> , t. I, 5.....	149
<i>Id.</i> , t. IV, 801.....	109
<i>Id.</i> , t. IV, 802.....	111
<i>Notizie degli Scavi</i> , 1890, p. 33.....	209
<i>Id.</i> , 1892, p. 267 et 410.....	209
<i>Id.</i> , 1899, p. 15.....	52
<i>Bullettino Comunale</i> , 1881, p. 4.....	281
<i>Id.</i> , 1887, p. 8.....	281
<i>Id.</i> , 1892, p. 184.....	282
<i>Id.</i> , 1896, p. 68.....	66
<i>Id.</i> , 1896, p. 174.....	213

Les inscriptions votives d'Epidaure sont citées p. 218 d'après la traduction de DEFASSE ET LECHAT, *Epidaure*, p. 142.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### PLANCHE HORS TEXTE

Vue de l'île tibérine, d'après une photographie prise en 1899. **FRONTISPICE**

### FIGURES INSÉRÉES DANS LE TEXTE

	Pages.
FIG. 1. — Plan de l'île tibérine, d'après les relevés de M. René Patouillard (1899) .....	5
FIG. 2. — Vue de l'île tibérine au XVIII <sup>e</sup> siècle, d'après un pastel de Vanvitelli (Rome, palais des Conservateurs) .....	7
FIG. 3. — L'île tibérine et l' <i>isoletta</i> au XVIII <sup>e</sup> siècle, d'après le plan de Rome dressé par Nolli (1748) .....	9
FIG. 4. — L'île tibérine au XVIII <sup>e</sup> siècle, d'après Piranesi (propriété de la <i>Regia Calcografia</i> de Rome) .....	34
FIG. 5. — Fragment de la décoration sculptée de l'île tibérine ( <i>Annali dell' Instituto archeologico</i> , 1867, pl. K, 1) .....	35
FIG. 6. — Fragment de la décoration sculptée de l'île tibérine, d'après une photographie prise par M. René Patouillard en 1899.	35
FIG. 7. — L'île tibérine d'après un dessin du recueil Orsini (Bibliothèque vaticane, <i>Cod. lat.</i> 3439, f <sup>o</sup> 42) .....	39
FIG. 8. — L'île tibérine au XVI <sup>e</sup> siècle, d'après du Pérac (1575)....	39
FIG. 9. — Fragment de l'obélisque de l'île tibérine (Piranesi, <i>Antichità romane</i> , t. IV, pl. XIV, n <sup>o</sup> 15) .....	43
FIG. 10. — Fragments de la <i>Forma Urbis Romæ</i> concernant l'île tibérine, d'après l'édition de Jordan, Berlin, Weidmann, 1874, pl. IX, 42. ....	60
FIG. 11. — Le pont Fabricius, vue prise avant les récents travaux du Tibre (cliché d'Alessandri) .....	95
FIG. 12. — Le pont Fabricius, vue prise en 1899 (cliché de M. René Patouillard) .....	97
FIG. 13. — Les Hermès du pont Fabricius, d'après une photographie prise en 1899 .....	99
FIG. 14. — Restauration du pont Fabricius, d'après Canina, <i>gli Edifizi di Roma antica</i> , t. IV, pl. CCXLII .....	101
FIG. 15. — Monnaie de la <i>gens Fabricia</i> , d'après l'exemplaire du Cabinet des Médailles .....	104
FIG. 16. — Le pont de Gratien, vue prise avant les récents travaux du Tibre (cliché d'Alessandri) .....	114
FIG. 17. — Le pont <i>San Bartolomeo</i> , vue prise en 1899 (cliché de M. René Patouillard) .....	115

	Pages.
FIG. 18. — Restauration du pont Cestius, d'après Canina, <i>gli Edifizi di Roma antica</i> , t. IV, pl. CCXLII.....	118
FIG. 19. — Médaillon d'Antonin le Pieux, d'après un exemplaire du Cabinet des Médailles.....	176
FIG. 20. — Bas-relief du palais Rondinini ( <i>Mittheil. des archäol. Instit., Röm. Abth.</i> , 1886, pl. IX).....	182
FIG. 21. — Bas-relief du palais Rondinini ( <i>Mittheil. des archäol. Instit., Röm. Abth.</i> , 1886, pl. X).....	183
FIG. 22. — Base d'une colonne antique dans l'église Saint-Barthélemy, d'après une photographie prise en 1899.....	186
FIG. 23. — Statue d'Esculape du musée de Naples (cliché Alinari).....	193
FIG. 24. — Intérieur de l'église Saint-Barthélemy; margelle de puits encastree dans les marches (d'après une photographie)...	199
FIG. 25. — Ex-voto de terre cuite provenant de l'île tibérine (musée national des Thermes).....	235
FIG. 26. — Inscription sur mosaïque dédiée à Jupiter Jurarius, d'après le fac-simile de Ritschl, <i>Priscæ latinitatis monumenta</i> , Berlin, Reimer, 1862, pl. LIX, A.....	256
FIG. 27. — Plan restauré de l'île tibérine, d'après Piranesi, <i>Antichità romane</i> , t. IV, pl. XIV.....	320
FIG. 28. — Plan restauré de l'île tibérine, d'après Delannoy (Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts), 1832.....	321
FIG. 29. — Plan restauré de l'île tibérine, d'après Canina, <i>Architettura antica</i> , t. III, pl. CVIII.....	323
FIG. 30. — Plan restauré de l'île tibérine, d'après Canina, <i>gli Edifizi di Roma antica</i> , t. IV, pl. CCXLI.....	325
FIG. 31. — Vue restaurée de l'île tibérine, d'après Canina, <i>gli Edifizi di Roma antica</i> , t. IV, pl. CCXLIH.....	326

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉFACE .....	I-IV
INTRODUCTION. — <b>L'île tibérine dans les temps modernes et dans l'antiquité</b> .....	1
<p style="margin-left: 2em;">Les noms, 3. — Aspect actuel, 4. — Forme et étendue de l'île dans l'antiquité, 10. — Histoire et topographie, 10. — L'île tibérine et la religion romaine, 11.</p>	
LIVRE I	
<b>HISTOIRE DE L'ÎLE TIBÉRINE DANS L'ANTIQUITÉ</b>	
CHAPITRE I. — <b>La légende des origines</b> .....	15
<p style="margin-left: 2em;">Les textes, 15. — Tite-Live, 15. — Denys d'Halicarnasse, 17. — Plutarque, 18. — Deux variantes de la tradition, 19. — La mort de Tarquin le Superbe, 20. — La vestale Tarquinia, 20. — Les moissons du Champ de Mars, 22. — Objections d'Ampère, 22. — Interprétation géologique, 23. — Appréciation, 24. — Interprétation mythologique, 26. — Appréciation, 28. — Signification historique, 29. — Conclusion, 31.</p>	
CHAPITRE II. — <b>Le vaisseau d'Esculape</b> .....	32
<p style="margin-left: 2em;">L'arrivée du serpent d'Esculape, 32. — La décoration de l'île, 33. — Le fragment conservé, 36. — Etat des ruines au xvi<sup>e</sup> siècle, 37. — Caractère de la décoration antique, 38. — Date de son exécution, 41. — L'obélisque, 42.</p>	
CHAPITRE III. — <b>L'île tibérine à l'époque républicaine</b> .....	45
<p style="margin-left: 2em;">Les temples, 45. — Les soldats de Lépide, 45. — Les inscriptions, 46. — Liste de <i>magistri</i> d'un collège, 46. — Inscription funéraire, 49.</p>	
CHAPITRE IV. — <b>L'île tibérine à l'époque impériale</b> .....	51
<p style="margin-left: 2em;">L'extension du <i>pomerium</i>, 51. — La xiv<sup>e</sup> région d'Auguste et le <i>vicus Censori</i>, 53. — Autel des dieux Lares, 55. — Statues de Jules César et de Marc-Aurèle, 58. — La <i>Forma Urbis Romæ</i>, 59. — Inscription en l'honneur d'un préfet de l'annone, 61. — La <i>domus Aniciorum</i>, 64. — L'île tibérine et l'invasion vain-</p>	



dale, 66. — Le procès du préfet des Gaules Arvandus, 67. — Inscriptions funéraires, 69. — Épitaphe d'une Volcasia, 70. — L'épitaphe de Gallonia Maritima, 71. — L'épitaphe de C. Sennius Regulianus, 72. — Épitaphes diverses, 73. — *Popa de insula*, 74.

CHAPITRE V. — **L'insula Lycaonia**..... 76

L'île tibérine au moyen âge, 76. — L'expression *insula Lycaonia* dans les textes datés, 77. — Les légendes hagiographiques, 79. — Jupiter Lycaonius, 81. — Les *Lycaonida*, jeux du Tibre, 81. — L'église Saint-Nicolas, 83. — Saint Barthélemy et la Lycaonie, 84. — La Lycaonie province romaine, 86.

LIVRE II

LES PONTS DE L'ÎLE TIBÉRINE

PRÉLIMINAIRES..... 91

CHAPITRE I. — **Le pont Fabricius**..... 93

Son importance, 93. — Structure, 94. — Les deux grandes arches, 94. — La pile centrale, 95. — Les petites arches latérales, 96. — Les Hermès, 98. — Aspect du pont Fabricius dans l'antiquité, 98. — Les textes anciens, 99. — L'inscription du pont, 101. — Monnaie Fabricia, 104.

CHAPITRE II. — **Le pont Cestius**..... 106

Les noms, 106. — Première construction : le pont Cestius, 107. — Reconstruction au iv<sup>e</sup> siècle : le pont Gratien, 109. — Travaux depuis l'antiquité : le pont *San Bartolomeo*, 113. — Description du pont de Gratien, 116. — Détails révélés par les derniers travaux, 117. — Aspect du pont Cestius dans l'antiquité, 118.

CHAPITRE III. — **Remarques sur la topographie de l'île tibérine entre les deux ponts**..... 120

Rôle et importance des deux ponts, 120. — La rue *inter duos pontes*, 120. — Différences de niveau, 122.

CHAPITRE IV. — **Les plus anciens ponts de l'île tibérine**..... 123

Les ponts de bois, 123. — Examen des textes, 124. — Théorie de M. Mommsen et de Jordan, 125. — Critique, 127. — Le véritable pont *Emilius*, 128. — *Pons Lepidi et pons lapideus*, 129. — Le pont Sublicius et l'île tibérine, 130. — Conclusion, 132.

## LIVRE III

## LE SANCTUAIRE D'ESCULAPE

	Pages.
<b>PRÉLIMINAIRES</b> .....	135
<b>CHAPITRE I. — Les origines du culte d'Esculape</b> .....	137
Esculape et Asklépios, 137. — La médecine et le culte d'Asklépios en Grèce, 137. — La médecine à Rome, 140. — Les divinités médicales des Romains : Meditrina, 141. — Attributions médicales des grands dieux, 144. — Apollon, 144. — Apollon et Asklépios, 146. — Résumé, 147. — Le temple de l'île tibérine ne serait pas le premier temple d'Esculape à Rome, 148. — Critique de cette théorie, 150.	
<b>CHAPITRE II. — L'arrivée du serpent d'Epidaure</b> .....	152
L'introduction du culte d'Asklépios à Rome, 152. — Tite-Live, 154. — Valère Maxime, 154. — Aurelius Victor, Orose, etc., 156. — Ovide, 157. — Ovide comparé aux textes historiques, 160. — Appréciation de la légende, 163. — La consultation des Livres Sibyllins, 163. — L'ambassade à Epidaure, 163. — Q. Ogulnius, 164. — Eppius et Rubrius, 165. — Date de l'ambassade, 166. — Le serpent sacré, 168. — L'épisode d'Antium, 169. — Le culte d'Esculape et l'île tibérine, 170. — Opinion des Anciens, 170. — La religion romaine et les cultes étrangers, 171. — Pourquoi le temple d'Esculape fut construit dans l'île, 174. — Le médaillon d'Antonin le Pieux, 175. — Interprétation ancienne, 177. — Interprétation nouvelle, 177. — Critique, 179. — Le bas-relief Rondinini, 181.	
<b>CHAPITRE III. — Le temple d'Esculape et ses dépendances</b> .....	184
Fondation et fête annuelle, 184. — Position et vestiges, 185. — Discussion d'une hypothèse de Canina, 186. — Orientation, 188. — Le temple sous la République, 189. — Le temple sous l'Empire, 191. — La statue d'Esculape, 193. — Aspect et décoration du temple, 195. — Les dépendances du temple, 198.	
<b>CHAPITRE IV. — Le culte d'Esculape dans l'île tibérine</b> .....	203
Caractères de ce culte, 203. — La médecine sacerdotale à Rome, 204. — Le <i>Curculio</i> , 205. — L'exposition des esclaves malades dans l'île tibérine, 207. — Les inscriptions, 208. — Inscriptions latines archaïques, 208. — Inscriptions latines postérieures, 210. — Inscriptions grecques, 212. — Les tablettes votives dans les Asklépieia, 217. — Les prescriptions d'Esculape, 220. — L'incubation, 223. — Les animaux sacrés, 226. — Les ex-	

voto, 229. — Usage et rôle des *donaria*, 229. — Les *donaria* de l'île tibérine, 230. — Caractères généraux, 233. — Description, 234. — Les *favissæ* du temple d'Esculape et les boutiques d'objets de piété, 237.

CHAPITRE V. — **La fin du culte d'Esculape à Rome**..... 239

Les religions orientales et le christianisme, 239. — La légende de saint Emigdius, 240. — Persistance du culte d'Esculape, 241. — La fête des saints Exuperantius et Sabinus, 242. — Hôpital et hospice dans l'île tibérine, 243.

LIVRE IV

LES CULTES SECONDAIRES

PRÉLIMINAIRES ..... 247

CHAPITRE I. — **Jupiter Jurarius et Vejovis**..... 249

Examen d'un passage de Vitruve, 249. — La fête de Jupiter et de Vejovis dans l'île, 251. — Jupiter et Vejovis, 252. — L'inscription dédiée à Jupiter Jurarius, 255. — Emplacement du temple, 258. — Jupiter Jurarius ou Lurarius, 259. — Date de la construction du temple, 262. — Le culte de Jupiter Jurarius dans l'île, 265. — Le culte de Vejovis dans l'île, 269.

CHAPITRE II. — **La statue de Semo Sancus**..... 273

La dédicace de Sextus Pompeius Mussianus, 273. — La légende de Simon le Magicien, 274. — Le culte de Semo Sancus à Rome, 279. — Caractère et nature de Semo Sancus, 282. — La décurie des *sacerdotes bidentales*, 285. — Le culte de Semo Sancus dans l'île tibérine, 286.

CHAPITRE III. — **Le temple de Faunus**..... 290

La fête de Faunus dans l'île, 290. — Position du temple, 291. — Style de l'édifice, 292. — Date de la construction, 292. — *Multaticium argentum*, 292. — Le culte de Faunus et l'île tibérine, 294. — Caractère véritable du dieu Faunus, 295. — L'Aventin, les Lupercales, le *Septimontium*, 298. — La fondation du temple de l'île tibérine, 301.

CHAPITRE IV. — **Le sacellum de Tiberinus**..... 304

Le culte des eaux, 304. — Le culte de Tiberinus à Rome, 305. — Antiquité de ce culte, 306. — Ses manifestations, 307. — La fête de Tiberinus dans l'île, 308. — Le *sacellum*, 308. — *Tiberinalia* et *Portunalia*, 309. — *Tiberinalia* et *Volturnalia*, 312.

TABLES

357

Pages.

CONCLUSION. — Topographie de l'île tibérine dans l'antiquité..... 317

L'île tibérine au siècle des Antonins, 317. — Les ruines, 318.  
— Les textes et les monuments figurés, 319. — Plans, des-  
sins et restaurations, 322. — Les édifices de l'île tibérine  
dans l'antiquité, 324.

APPENDICES..... 329

I. Bibliographie, 331. — II. Iconographie, 335. — III. Liste des  
ruines et objets antiques encore en place dans l'île tibérine,  
338. — IV. Liste des principales fouilles effectuées dans l'île  
tibérine depuis l'époque de la Renaissance, 339. — V. Liste  
des monuments figurés provenant de l'île tibérine ou la con-  
cernant, 340. — VI. Tableau chronologique des événements  
intéressant l'histoire de l'île tibérine dans l'antiquité, 342.

TABLES..... 345

Table des principaux textes littéraires cités, 347. — Table des  
inscriptions citées, 349. — Table des illustrations, 351. —  
Table des matières, 353.





## ERRATA

---

- Page 11, ligne 27, supprimer le second « et ».
- 17, note 2, ligne 1, lire :  $\xi\gamma$ , au lieu de :  $\zeta\gamma$ ; ligne 5, lire :  $\epsilon\pi\iota$  ταῖς καλῶματις.
  - 18, note 1, ligne 6, lire :  $\tau\delta$ , au lieu de :  $\tau\theta$ .
  - 46, note 1, ligne 2, lire :  $\xi\gamma$ , au lieu de :  $\zeta\gamma$ .
  - 59, ligne 23, lire : « palais Farnèse; on ne prit soin etc. »
  - 63, ligne 24, lire : « l'un », au lieu de : « l'une ».
  - 79, note 2, ligne 3, supprimer les guillemets.
  - 87, note 1, ligne 4, lire : « p. 580 », au lieu de : « p. 5803 ».
  - 96, ligne 36, supprimer les deux virgules.
  - 100, note 6, ligne 4, lire : « *in ponte Judæorum* ».
  - 104, ligne 24, lire : « L. FABRIC », au lieu de : « L. FABRICI »; ligne 28, lire : « *Fabric(ius)* », au lieu de : « *Fabri(cius)* »; ligne 29, lire : « *gens* », au lieu de : « gens ».
  - 108, note 12, ligne 1, lire : « *Præfectura* », au lieu de : « *Præfactura* ».
  - 114, ligne 13, lire : « *ponte Sisto* », au lieu de : « *ponte Sisto* ».
  - 136, ligne 8, lire : « en ce coin », au lieu de : « sur ce point ».
  - 138, ligne 24, lire : « devaient », au lieu de : « devait ».
  - 144, ligne 26, supprimer la virgule et lire : « *decemviri sacris faciundis* ».
  - 145, ligne 3, lire : « *faciundis* », au lieu de : « *facundis* ».
  - 150, ligne 3, supprimer le second « *Hercles* ».
  - 157, ligne 5, ligne 4, supprimer le second « *atque* ».
  - 158, note 3, lignes 3 et 4, lire les deux fois : « Apolline », au lieu de : « Appoline ».
  - 176, ligne 15, lire : « vers le serpent; », au lieu de : « vers un serpent; ».
  - 190, ligne 25, lire : « Cette *ædes* », au lieu de « Cet *ædes* ».
  - 199, ligne 3, lire : « *Tricca* », au lieu de : « *Trikka* ».
  - 207, lignes 18 et 19, lire : « en l'an 801 de Rome, 47 après l'ère chrétienne ».
  - 208, ligne 2, lire : « du livre VI », au lieu de : « du même livre ». — Il convient d'ajouter que le texte de loi cité ici n'émane pas de Justinien lui-même et n'est qu'une restitution conjecturale des commentateurs.
  - 209, note 3, ligne 1, lire : « *Scavi* », au lieu de : « *Savi* ».
  - 211, ligne 23, lire : « *lætus* », au lieu de : « *lætus* ».
  - 213, ligne 29, lire : « s'encastrait », au lieu de : « s'encadrait ».
  - 218, ligne 4, lire : « *Tricca* », au lieu de : « *Trikka* ».
  - 225, note 5, lire : « Plutonion d'Acharaca », au lieu de : « Plutonium d'Acharaia ».
  - 233, ligne 6 et note 2, ligne 1, lire les deux fois : « Oppenheimer », au lieu de : « Oppeheim » et « *Oppeheimer* ».
  - 236, ligne 5, lire : « *donaria* », au lieu de : « donaria ».
  - 256, ligne 33, lire : « *f(ili)* », au lieu de : « *f(ili)* ».

- Page 262, ligne 6, lire : « aussi bien que dans le *de Architectura* de Vitruve et dans les etc. ».
- 265, ligne 27, lire : « campagne », au lieu de : « compagne ».
  - 266, ligne 2, lire : « *Brixia* », au lieu de : « Brixia ».
  - 267, ligne 29, lire : « deviner », au lieu de : « donner ».
  - 269, ligne 26 ; p. 270, lignes 1 et 5 ; p. 271, ligne 32, lire partout : « *Bo-villæ* », au lieu de : « Bovilla ».
  - 271, ligne 22, lire : « que Jupiter se soit substitué ».
  - 271, note 2, lignes 4 et 6, lire les deux fois : « Lycoris », au lieu de : « Lucaris ».
  - 273, ligne 15, lire : « *ædil[icio]* », au lieu de : « *ædil[cio]* ».
  - 273, lignes 20 et 21, lire : « scribe des questeurs, scribe des édiles ».
  - 278, ligne 24, lire : « Grec », au lieu de : « grec ».
  - 284, note 6, ligne 1, lire « FULGENT., ».
  - 285, note 3, ligne 1, lire : « X, 7 (8) ».
  - 290, ligne 4, lire : « [*D eid(us)*] », au lieu de : « [*Deid(us)*] ».
  - 292, notes 4, lignes 1 et 2, supprimer la virgule entre « *Scribonius* » et « *Curio* ».
  - 296, note 5, lire : « *Vitell., 1.* ».
  - 297, note 5, lignes 1 et 2, lire : « DEUBNER, *de Incubatione* ».
  - 299, ajouter au début de la note 1 : « UNGER, *die Lupercalien*, dans le *Rheinisches Museum*, 1881, p. 50. — ».
  - 343, ligne 5, lire : « 47 après Jésus-Christ », au lieu de : « 54 après Jésus-Christ ».
-







